

Un rameau de la famille Ducharme

De Pierre Charron & Catherine Pillard (1635-1717)

à Charles Ducharme & Théophyta Guilbeault (1873-1960)



Pierre Ducharme

Un rameau de la famille Ducharme

De Pierre Charron & Catherine Pillard (1635-1717)

à Charles Ducharme & Théophyta Guilbeault (1873-1960)

Pierre Ducharme

Ouvrages du même auteur

* Série généalogique: Descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard.

- ***Partie 3: François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette (2015)***

* Série historique

- ***Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles (2009) (avec Jean-François Viel)***
- ***François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette. Leurs vies, leur famille (2019)***
- ***Pierre Charron et Catherine Pillard. Leurs vies, leurs familles (2019)***
- ***Un rameau de la famille Ducharme (2020)
De Pierre Charron & Catherine Pillard (1635-1717)
à Charles Ducharme & Théophyta Guilbeault (1873-1960)***

Pour plus d'informations sur ces ouvrages, contacter l'auteur.

© Tous droits réservés
Pierre Ducharme
Laval, QC
ducharme665@videotron.ca

Dépôt légal de ce volume :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-922801-10-01

Je dédie cet ouvrage

** à la femme de ma vie, Cécile, qui m'accompagne depuis plus de 50 ans avec amour et patience;*

** à nos enfants, Nathalie, Jean-François, Alain, qui sont les meilleurs fruits de cet amour et de cet accompagnement, et à leurs conjoint et conjointes;*

** à nos petits-enfants, Laurent, Théodore, Éloïse, Marilou-Catherine, qui prouvent indéniablement que le rameau est plus florissant que jamais.*

Remerciements

Ce livre est principalement le fruit de recherches personnelles sur mon ascendance en ligne paternelle directe.

C'est ainsi que, depuis 1960, j'ai échangé avec plusieurs dizaines de personnes, de vive voix, par lettres puis par courriels. Elles sont trop nombreuses pour être remerciées individuellement, mais je leur exprime ici collectivement toute ma reconnaissance, et on pourra retrouver leurs noms dans les sources citées dans les divers chapitres de l'ouvrage.

Avertissement

Ce livre est consacré à l'histoire d'un seul des innombrables rameaux de la descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard, à savoir ceux issus de l'union de leur fils François Charron dit Ducharme et de son épouse Marguerite Piette. Tous portent aujourd'hui le patronyme Ducharme et quelques variantes (DuCharm, Dusharm, etc.).

Il s'adresse avant tout aux descendants de la 8^e génération, celle de Charles Ducharme et Théophyta Guilbeault. Cependant il pourra aussi intéresser les descendants de l'une ou l'autre des précédentes générations. Ceux-là pourront y trouver la base nécessaire pour compléter l'histoire de leur rameau de cette famille, et peut-être le courage de s'attaquer à la tâche de la rédiger.

Il n'était que juste que le titre du livre fasse référence à l'épouse de Pierre Charron, Catherine Pillard, et à celle de Charles Ducharme, Théophyta Guilbeault. À l'évidence, sans elles, il n'y aurait pas eu de descendance. Le titre reflète donc cette réalité, même si elle ajoute à sa longueur.

Cousins et cousines, quel que soit votre niveau de parenté avec moi, bonne lecture!

Introduction.

Au moment où je rédige cette introduction, à l'été 2019, il y a déjà quelques décennies que je recueille des informations sur l'histoire et la généalogie des familles Ducharme, et quelques années que j'ai résolu d'utiliser ce matériel pour écrire un livre relatant l'histoire de notre rameau de cette famille. Une histoire qui, sans être une épopée remplie de faits glorieux, n'en est pas moins le témoignage des efforts de nos ancêtres pour s'implanter, survivre et vivre en Nouvelle-France.

La rédaction n'a pas été linéaire. Elle a débuté par le chapitre 7, celui qui porte sur mes arrière-grands-parents Joseph Ducharme et Émilienne Laramée. C'est par hasard en effet que j'ai appris que Joseph avait fait des études classiques au Collège de l'Assomption, ce qui lui a permis d'accéder à des études universitaires et de devenir médecin. J'ai alors compris qu'il était possible d'obtenir bien plus d'informations sur nos ancêtres que je ne le croyais possible.

Une fois complété ce chapitre, j'ai procédé à rebours, rédigeant les chapitres 6, 5, 4, 1, 2, 3, dans cet ordre. Puis, j'ai amorcé la rédaction du chapitre 8. Les chapitres 9 et 10, concernant mes parents, et ma famille, feront l'objet d'une publication distincte. Autant que possible, j'ai tenté de concilier les informations et la présentation du texte de façon cohérente. Je ne suis pas sûr d'y être parvenu; de plus, j'ai effectué moi-même le choix des polices de caractères, des marges et la mise en page des textes et des illustrations, d'où sans aucun doute un certain amateurisme que je prie le lecteur d'excuser.

Le présent livre adopte une perspective historique et généalogique. Forcément, cette perspective est étroite, car il est impossible de raconter l'histoire de centaines de personnes. Donc, il traite de mes ascendants en ligne paternelle directe, génération par génération, depuis le pionnier de notre famille au Québec, Pierre Charron, né en France en 1635.

Mais l'histoire de notre famille est bien antérieure à cette date. En effet, des recherches généalogiques professionnelles dans les archives du département français de Seine-et-Marne ont mis à jour des documents datant des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles sur ces lointains ancêtres, jusqu'à un certain Pierre Charron en 1481; ces découvertes ont fait l'objet en 2009 d'une publication principalement historique, réimprimée à quelques reprises depuis¹. Je prie le lecteur d'y référer pour tout le contenu antérieur à celui du présent volume.

Jeune, j'aurais aimé en savoir plus sur mes ancêtres, qui ont laissé peu de traces écrites. C'est donc par des conversations avec les membres de ma famille que j'ai pu en apprendre davantage sur eux, avant de compléter ces informations par des recherches dans les archives religieuses, civiles, et les documents d'époque. Néanmoins, ce qui n'est pas écrit se perd facilement. Ce livre est donc destiné à préserver ce que j'ai tiré de l'oubli, au bénéfice principalement de mes enfants, de mes petits-enfants, et même peut-être de cousins et de parents plus éloignés.

¹ Association des Charron et Ducharme Inc. Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles. ISBN 978-2-922801-03-3

Table des matières

Introduction

Chapitre 1 : Pionniers en Nouvelle-France : Pierre Charron et Catherine Pillard

Chapitre 2 : Le premier Ducharme: François Charron *dit* Ducharme et Marguerite Piette

Chapitre 3 : Étienne Charron *dit* Ducharme et Marie-Françoise Bayard *dite* Latour

Chapitre 4 : Étienne Charron *dit* Ducharme et Marie-Anne Aubin *dite* Lambert

Chapitre 5 : Joseph-Ambroise Charron *dit* Ducharme et
1) Angélique *dite* Madeleine Aubuchon *dite* Desalliers;
2) Angélique Bottineau

Chapitre 6 : Joseph-Ambroise Charron *dit* Ducharme et Marie-Élisabeth Roy

suppléments: Damien Ducharme; Jean Ducharme; Napoléon Ducharme.

Chapitre 7 : Joseph Charron *dit* Ducharme, md, et Émélie-Anne Fissiault *dite* Laramée

supplément : Thomas Ducharme, père et fils, un siècle de notariat.

Chapitre 8: Charles Ducharme, md, et Théophyta *dite* Laura Guilbeault

Conclusion

Autres chapitres à venir....un jour :

Chapitre 9 : Jean-Paul Ducharme et Éva Roy

Chapitre 10 : Pierre Ducharme et Cécile Raymond

Pour l'essentiel, les données généalogiques proviennent des registres paroissiaux, qui sont accessibles en ligne sur les sites Généalogie Québec (sur abonnement) ou FamilySearch (gratuit) et de plus en plus sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Les données historiques proviennent surtout des actes notariés, disponibles sur place et de plus en plus en ligne sur le site de BAnQ. Éventuellement, l'ensemble de cet ouvrage sera numérisé et déposé sur ce site, où chacun pourra le consulter librement.

Les différentes souches de familles Ducharme

À ma connaissance, tous les descendants actuels de **François Charron dit Ducharme** et de **Marguerite Piette** ont abandonné le nom d'origine, Charron, et ne portent aujourd'hui que le patronyme Ducharme (ou un dérivé, DuCharm, Dusharm, etc.).

Cependant, de nombreux porteurs de ce patronyme ne descendent pas de ces ancêtres, ce qui complique toujours les recherches. En fait, il existe cinq souches principales de familles Ducharme en Amérique du Nord, issues des pionniers suivants :

- **Fiacre Ducharme**, qui épouse **Marie Pacreau** le 13 janvier 1659 à Montréal. C'est le seul pionnier portant ce nom à l'arrivée en Nouvelle-France. Actifs dans le commerce de la fourrure, ses enfants et petits-enfants se sont répandus très tôt le long du fleuve Saint-Laurent et autour des Grands Lacs. Relativement peu nombreux, ils furent influents et plusieurs d'entre eux disposent d'une notice dans le *Dictionnaire biographique du Canada* (<http://www.biographi.ca/fr/>). Aucune association de famille connue.
- **Pierre Charron**, qui épouse **Catherine Pillard** le 19 octobre 1665 à Montréal. Seul leur fils **François** adopte le surnom Ducharme. Établis d'abord dans la région de Lanaudière, ses descendants se sont ensuite répandus à Montréal, au Manitoba et autour des Grands Lacs (où plusieurs ont épousé des Amérindiennes), en Nouvelle-Angleterre, etc. J'ai longtemps cru qu'ils représentaient environ 40% de tous les Ducharme; je crois que c'est plus près de 25%. L'Association des Charron et Ducharme Inc. les regroupe depuis 1993.
- **Sébastien Provencher**, qui épouse **Marguerite Manchon** le 22 janvier 1663 au Cap-de-la-Madeleine. Leur fils **Jean-François**, qui se marie en 1701 à Batiscau, a adopté le surnom Ducharme. Très tôt implantés au centre du Québec (Trois-Rivières, Bécancour, etc.), ses descendants ont essaimés un peu partout en Amérique du Nord. L'Association des Provencher d'Amérique Inc. les regroupe.
- **Louis Tétreau**, qui épouse **Noëlle Landeau** le 9 juin 1663, à Trois-Rivières. Un de leurs fils, **Joseph**, se marie en 1700 à Montréal, et adopte le surnom Ducharme. Implantés le long de la vallée du Richelieu, ses descendants se retrouvent également un peu partout, y compris en Louisiane. L'Association des descendants de Louis Tétreau les regroupe.
- **François Repoche**, qui épouse en secondes noces **Renée-Madeleine Hébert** le 28 septembre 1677 à Sillery. Plusieurs de ses fils ont utilisé le surnom Ducharme, et on retrouve leurs descendants dans la région de Québec, en Beauce, au Centre du Québec, dans le Maine etc. Aucune association ne semble les regrouper.

Bien entendu, ces renseignements sont sommaires. Ceux qui veulent en savoir plus peuvent consulter les sites web des associations susnommées.

Chapitre 1

Avant-propos

Les vies de Pierre Charron et Catherine Pillard ont été évoquées plus ou moins complètement dans quelques livres. Surtout, elles ont fait depuis 1993 l'objet de 45 articles dans le bulletin de l'Association des Charron et Ducharme, *Le Trait d'union*. Certains de ces articles sont intégralement repris ici, mais dans plusieurs cas seules les conclusions des articles sont présentées et le lecteur soucieux d'en savoir plus pourra consulter les articles eux-mêmes. Pour la confection de cet ouvrage, j'ai relu la quasi-totalité de ces textes. Cependant je me suis astreint aussi à revoir la *documentation primaire*, c'est à dire les actes d'état civil, actes notariés, et autres documents administratifs publics. Ceci m'a permis de valider certaines informations, d'en corriger quelques-unes, et d'en éliminer d'autres.

Loin de moi l'idée d'affirmer que nous savons maintenant tout de nos ancêtres. Ainsi, on n'a pas retrouvé leur contrat de mariage, même s'il est quasi certain qu'il y en a eu un. Leurs testaments sont aussi perdus, s'ils ont existé, comme les inventaires après décès qui eux ont certainement existé. Ces lacunes laissent des zones d'ombre irréparables. Les recherches ultérieures, s'il y en a, ne devraient pas amener de révélations surprenantes. Au total, ce chapitre constitue sans aucun doute le texte le plus complet sur nos ancêtres Pierre et Catherine.

Révision de la documentation primaire.

La *documentation primaire*, ce sont les textes originaux, auxquels il faut revenir parce que toute transcription peut conduire à une erreur. Dans le cas présent, ce sont essentiellement les actes d'état civil, les actes notariés et les documents publics, comme les recensements.

* Les actes d'état civil : pour l'époque étudiée ici, ce sont les registres des paroisses catholiques, où on trouve les originaux des actes de baptêmes, mariages et sépultures (*BMS*). Ces documents peuvent être consultés de différentes façons. Bien sûr, on peut se rendre dans les centres d'archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (*BAnQ*) où ils sont disponibles sur microfilms, ce qui représente une tâche ardue.

Heureusement, on peut aussi facilement les consulter chez soi sur les sites FamilySearch (*familysearch.org*, gratuit), Généalogie-Québec (*genealogiequebec.com/fr*, sur abonnement, avec un moteur de recherche fort utile) ou Ancestry (*ancestry.ca*, sur abonnement), qui offrent des copies numérisées des registres originaux. Grâce à de tels sites, on peut aujourd'hui pousser les recherches à un niveau de précision inatteignable antérieurement, et c'est la méthode que j'ai utilisée. Ainsi, j'ai relu et interprété chacun des actes cités ici, sauf dans quelques cas où la relecture d'un auteur fiable a été utilisée.

Accessoirement, pour ce qui concerne la seigneurie de Longueuil, j'ai consulté abondamment le site de la *Société historique et culturelle du Marigot (SHCM)*, <http://www.marigot.ca/>). La section *Répertoire* (<http://marigot.ca/Repertoire2/>) contient une liste alphabétique de tous les habitants de Longueuil de 1657 à 1763, avec des pages énumérant les actes d'état civil et les actes notariés les concernant. Souvent on y trouve en fichiers joints les actes originaux et leurs transcriptions. On peut y voir aussi des cartes historiques, des recensements, des publications numérisées, etc.

* Les actes notariés et les documents administratifs publics (comme les recensements). Les actes notariés qui nous intéressent ici sont les contrats de concession de terre, de vente et d'achat, les contrats de mariage, les testaments et les inventaires après décès, et autres similaires. Ils sont accessibles de plusieurs façons. On peut d'abord comme pour les registres paroissiaux les consulter sur microfilms dans les centres d'archives BAnQ¹. Ces centres offrent aussi un excellent service de recherche à distance : sur demande, à un coût modique, on peut recevoir un fichier numérisé d'un acte. Enfin le site précité de la SHCM, avec un accès aux originaux numérisés des documents, est un outil indispensable. Pour cet ouvrage, j'ai consulté la majorité de ces actes par l'une ou l'autre de ces méthodes, et quelques autres par les transcriptions effectuées par divers chercheurs ou organisations, comme la Société généalogique canadienne-française (*SGCF*, <http://www.sgcf.com/>) qui offre à ses membres des transcriptions d'actes notariés à un coût modique.

¹ Le site BAnQ (<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/index.html>) contient les greffes numérisés de très nombreux notaires. En date 2019-10-01, les greffes qui nous intéressent ici ne sont pas encore numérisées.

Révision de la documentation secondaire.

La *documentation secondaire*, ce sont les ouvrages qui ont utilisé les documents originaux, avec des objectifs, des moyens et des résultats variables, incluant les livres ou autres outils publiés sur la famille et les descendants de Pierre et Catherine.

* Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal : *Répertoire des actes d'état civil 1621-1849* (prdh-igd.com/, sur abonnement), incluant un moteur de recherche. En lien avec Généalogie-Québec, il permet d'accéder aux originaux des actes.

* Jetté, René : *Dictionnaire généalogique des familles du Québec (1608-1730)*, Presses de l'Université de Montréal, 1983. 1176 pages. ISBN 2-7606-0646-5.

* Sulte, Benjamin : *Histoire des Canadiens-Français, 1608-1880*. Wilson et Cie, Montréal. Huit volumes parus de 1882 à 1884 (sans ISBN), utilisés surtout pour les recensements.

* Roy, Pierre-Georges; Roy, Antoine : *Inventaire des greffes de notaire du régime Français*, Québec. 28 volumes de 1942 à 1953 (sans ISBN), disponibles en ligne (numerique.banq.qc.ca).

* Charron, Luc : *Recueil de documents sur Pierre Charron, Catherine Pillard et leurs descendants*. Numérisation par Fernand Charron, 2008 (non publié).

Une attention particulière a été accordée à des ouvrages traitant des endroits où ont vécu nos ancêtres, soit Montréal (précisément la Côte St-François, ou Longue-Pointe), Contrecoeur et Longueuil; ils seront présentés aux endroits appropriés dans ce chapitre. Bien d'autres ouvrages ont été consultés, qui sont évidemment cités avec la référence. Bref, le livre reprend, résume et coordonne l'essentiel de ce que je sais à propos de Pierre Charron et Catherine Pillard, de façon à présenter une synthèse la plus complète possible de leur vie.

Conventions utilisées

Compte-tenu du sujet de ce chapitre, il va sans dire que les noms de **Pierre Charron** et **Catherine Pillard** reviennent souvent. Pour simplifier la présentation, ils sont habituellement simplement nommés **Pierre** et **Catherine**, sauf si le contexte prête à confusion. De même, quelques abréviations sont occasionnellement utilisées dans ce chapitre et les suivants :

ACD=	Association des Charron et Ducharme Inc.
BMS =	Baptêmes, mariages et sépultures.
&	Lien entre mari et femme
not. =	Notaire
gr. =	Greffe d'un notaire
c.m. =	Contrat de mariage

Les actes et contrats notariés utilisaient une terminologie qui n'est plus utilisée aujourd'hui, mais qui est un reflet de la société dans laquelle nos ancêtres évoluaient, en plus d'être savoureuse. Dans les documents cités, je reprends souvent textuellement la formulation de l'acte, en *caractères italiques*, de façon à la distinguer de mes interprétations personnelles.

Enfin, les dates sont essentiellement présentées en chiffre, par ordre décroissant, année mois et jour, sous le forme AAAA-MM-JJ. Ceci a pour but de faciliter la présentation en colonnes et tableaux et conséquemment la lecture de ces informations.

Unités de mesures

Les documents anciens utilisaient aussi des unités de mesures de longueur ou de superficie² et des unités monétaires tombées en désuétude, dont voici les principales :

- * Un pied français = 1,066 pied anglais = 0,33 mètres
- * Une aune = 4 pieds français (mesure utilisée pour les étoffes)
- * Une perche = 18 pieds français = 19,18 pieds anglais = 5,85 mètres
- * Un arpent = 10 perches = 180 pieds français = 191,9 pieds anglais = 58,5 mètres
- * Un arpent carré = 180 x 180 pieds français = 3 422 mètres carrés
- * Une lieue = 84 arpents = 840 perches = 15 120 pieds fr. = 4 912 mètres = 4,9 km.

Unités monétaires:

- * 12 deniers = un sol
- * 20 sols (ou sous) = une livre (parfois appelée *franc*)
- * 3 livres = 1 écu

² Québec, Ressources naturelles: *Mesures de la longueur et de la superficie au Québec*.
<https://foncier.mern.gouv.qc.ca/documents/conversion/pdf/historique.pdf>

Résumé

Pierre Charron était issu d'une très vieille famille de commerçants et de petits industriels de la ville de Meaux, en France, dont nous avons pu retracer la remarquable histoire aussi loin qu'à la fin du XV^e siècle. Cette histoire a fait l'objet d'un livre qui la raconte sur 6 générations à l'aide de documents d'époque³. Fils de Pierre Charron *l'ainé* et de Judith Martin, né en 1635, protestant par son baptême, sachant lire et écrire, notre ancêtre Pierre arrive en Nouvelle-France en 1661.

Pour sa part, Catherine Pillard, originaire de La Rochelle, née en 1646, était une *Fille du Roy*⁴, arrivée dans le tout premier contingent envoyé par les autorités françaises pour contribuer au peuplement de la Nouvelle-France.

Pierre et Catherine s'épousent le 19 octobre 1665 à Montréal. Ils s'établissent ensuite sur une terre située sur l'île de Montréal, plus précisément à la Côte St-François, plus tard connue sous le nom de Longue-Pointe. Ils ne l'occupent que peu de temps. Ils s'installent par la suite à Contrecoeur, sur une concession encore non localisée. Le recensement 1681 les retrouve à Longueuil, où Pierre décède le jour de Noël 1700. Catherine, remariée en 1709, décède en 1717 à Montréal.

Aucun de leurs 12 enfants, qui tous parvinrent à l'âge adulte et se marièrent, ne fut alphabétisé. Aujourd'hui, sans même tenir compte de la descendance de leurs huit filles, impossible à retracer, leurs descendants se comptent par dizaines de milliers, au Québec, au Canada, et dans presque tous les états des États-Unis, sous les noms de Charron ou Ducharme, et quelques variantes. Rappelons que la majorité des descendants de ce couple ont conservé le patronyme d'origine, Charron. Un seul de leur quatre fils, François, a adopté le surnom Ducharme, qui a été conservé par ses descendants.

³ Association des Charron et Ducharme Inc. *Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*. Montréal, 2009. ISBN 978-2-922801-03-3

⁴ Cette orthographe est celle qui est retenue par la Société d'histoire des Filles du Roy (lesfillesduroy-québec-org)

Table des matières du chapitre 1

Avant propos

Étape 1: Enfances de Pierre Charron et Catherine Pillard

Étape 2: Traversées et premiers pas en Nouvelle-France

Étape 3: Pierre et Catherine à la Côte Saint-François (Longue-Pointe)

Étape 4: Pierre et Catherine à Contrecoeur

Étape 5: Pierre et Catherine à Longueuil

Étape 6: Catherine à Montréal

Étape 7: Progéniture de Pierre et Catherine

Étape 8: L'actualité de Pierre et Catherine

Étape 9: Conclusions et sommaire

Annexe 1 : L'origine et le nom de Pierre Charron

Annexe 2 : Origine de Catherine Pillard

Étape 1. Enfances de Pierre Charron et Catherine Pillard

Introduction.

Ce premier chapitre porte donc sur les débuts dans la vie du couple fondateur de notre famille, pionniers de Montréal au début des années 1660, généralement désignés ci-après sous leurs seuls prénoms, Pierre et Catherine, sauf s'il est nécessaire de les distinguer d'autres porteurs des mêmes noms et prénoms.

1.1) Enfance de Pierre

Pierre Charron était issu d'une très vieille famille de commerçants et d'industriels de la ville de Meaux, dans la province de Brie en France, aujourd'hui le département de Seine-et-Marne. L'ACD a pu retracer la remarquable histoire de cette famille jusqu'en 1481, grâce à des recherches dans les archives départementales réalisées par un généalogiste professionnel, Jean-François Viel, mandaté à cette fin. Cette histoire, un livre la raconte sur 6 générations, avec une multitude d'informations généalogiques¹; les paragraphes qui suivent sont extraits de ce livre.

L'acte de baptême de Pierre n'a pas été retrouvé, mais grâce à un acte notarié en date du 1661-04-09, nous savons qu'il est né le 1635-10-21 à Meaux, et qu'il a été baptisé le 28 au temple protestant de Nanteuil-les-Meaux. Il était le fils de Pierre Charron *l'ainé* et de Judith Martin. Malheureusement pour lui, son père décède avant le 1638-06-05, alors qu'il a moins de trois ans. Sa mère se remarie le ou vers le 1644-04-24, mais elle décède en 1652 après deux autres naissances. Ainsi, Pierre se retrouve à 17 ans orphelin de père et de mère, avec un beau-père qui, selon Viel, semble peu commode, et un demi-frère et une demi-sœur sensiblement plus jeunes que lui.

C'est ainsi qu'en 1652, Pierre Charron *le jeune* n'a plus beaucoup d'attaches dans sa ville natale. D'autant plus que la famille Charron a déjà été affectée par de nombreux décès, de sorte qu'il ne lui reste comme parenté de ce côté que deux jeunes cousins germains. Ses ressources financières sont sans doute limitées. On note en particulier qu'il n'a pas les moyens en 1661, à 25 ans, d'accéder au statut de maître mégissier, qui aurait impliqué une dépense substantielle. C'est pourquoi sans doute il prend la décision de partir chercher fortune en Nouvelle-France, et qu'il règle ses affaires avant de partir, comme nous le prouvent trois documents.

Entrevoit-il ce départ comme définitif? Sans doute pas, car la donation qu'il fait d'une maison à son cousin Nicolas Mansart, par un acte notarié du 1661-04-09, comporte une restriction : elle n'est plus valide s'il revient du voyage qu'il s'apprête à faire. Évidemment, il était conscient des risques de ce voyage et d'un séjour dans la colonie naissante de Montréal, soumise aux attaques incessantes des Iroquois. La dernière trace laissée par Pierre Charron *le jeune* en France date donc de ce jour.

¹ Ducharme, P; Viel, J.F. *Les familles Charron de Meaux et les familles alliées. Actes et contrats des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.* ACD, 2009. ISBN 978-2-922801-03-3.

Sans en avoir la preuve formelle, nous croyons donc qu'il a quitté la France pour la Nouvelle France dans les semaines qui ont suivi. Cependant, à ce jour, son contrat d'engagement n'a pas été retrouvé, et nous ne savons pas non plus sur quel navire il s'est embarqué.

Nous avons vu que Pierre était protestant. Or le roi Louis XIV avait interdit aux protestants d'émigrer en Nouvelle-France, par crainte d'y voir se reproduire les guerres de religion qui avaient affecté la France. Quand Pierre a-t-il abjuré la *religion prétendue réformée*, comme on disait alors? Aucun document ne permet de le savoir².

Nous ignorons où Pierre fut scolarisé, mais il l'était certainement, tout comme ses ancêtres : nous retrouvons souvent sa signature et son paraphe caractéristiques en France, entre autres sur plusieurs actes à Meaux au début 1661 (**figure 1**). Par contre, aucun de ses enfants ne fut alphabétisé et, autant que je le sache, aucun de ses petits-enfants non plus.



Figure 1. Signature de Pierre Charron le jeune sur le bail d'une maison sise au Grand Marché de Meaux, rue Cornillon, à Jean Guerreau. Meaux, 1661-01-25 (gr. notaire Honnet).

Rares sont les familles québécoises pouvant retracer leurs aïeux si loin dans le temps. En hommage à ces ancêtres, notre association a dévoilé en 2011 à Meaux une plaque commémorative, précisément sur la rue Cornillon où Pierre Charron a possédé une maison, dans le quartier protestant de la ville, le Grand Marché de Meaux (cf. étape 8).

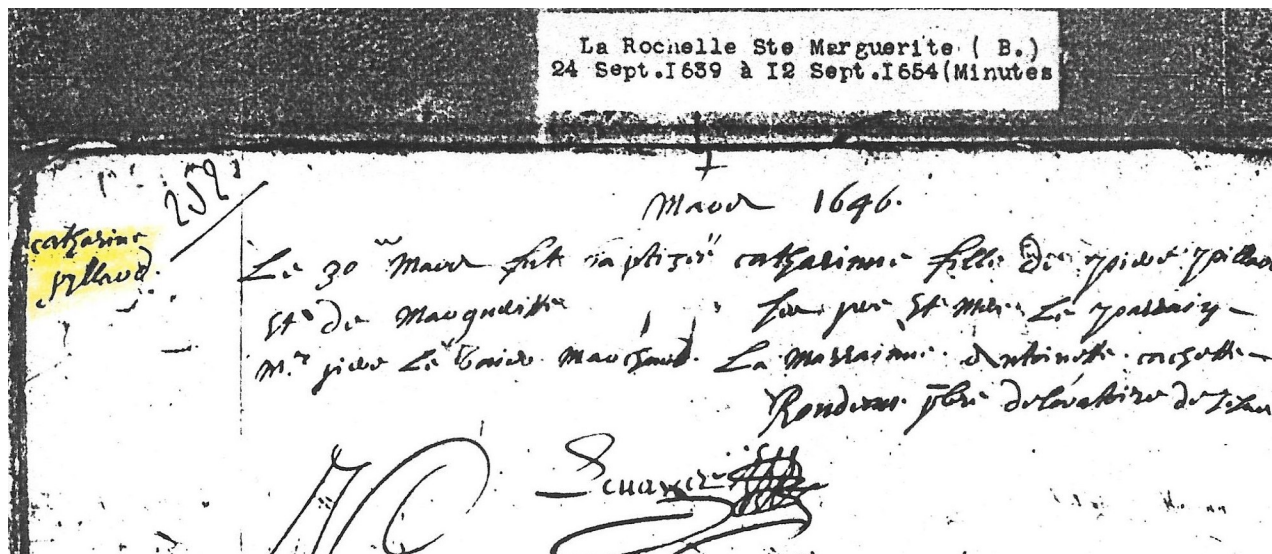
Il convient de dire ici que les publications qui ont attribué à Pierre Charron le surnom Ducharme ou l'ont prénommé Nicolas-Pierre sont toutes dans l'erreur. Pierre Charron n'a jamais porté que ce seul patronyme, celui de ses ancêtres, et que ce seul prénom (cf. Annexe 1).

* * * * *

2 ACD : *Le Trait d'union*, vol. 10, no 2, 2003-02

1.2) Enfance de Catherine

Catherine Pillard naquit dans la paroisse Notre-Dame-de-Cogne de La Rochelle et elle fut baptisée le 30 mars 1646 en la chapelle Sainte-Marguerite, car son église paroissiale, incendiée par les protestants, n'avait pas été reconstruite³. Elle était donc catholique, contrairement à son futur époux, Comme on peut le constater à la lecture de l'acte de baptême et de sa transcription (**figure 2**), elle est la fille de Pierre Pillard et de Marguerite [nom de famille laissé en blanc].



Transcription :

(En marge) : Catharine Pillard. Le 30^e mars [1646] fut baptisée Catharine, fille de Pierre Pillard et de Marguerite [en blanc] ses père et mère. Le parrain Mr Pierre Le Vaier, marchand, la marraine Antoinette Cachet [ainsi signé : P. Le vayer] (Source : Bertrand Desjardins, Programme de démographie historique de l'Université de Montréal).

Figure 2. Baptême de Catherine Pillard, 1646-03-30. Registres de Sainte-Marguerite, La Rochelle.

L'absence du nom de la mère de Catherine sur cet acte de baptême a favorisé une certaine confusion à cet égard, qui n'a été résolue que récemment. Mais ce n'est pas la seule : son nom de famille a aussi été diversement interprété et, surtout, son origine française a été remise en question. Ce dernier point a suscité un tel débat que notre association a dû y consacrer beaucoup de temps, d'énergie et d'argent (cf. Annexe 2).

³ ACD : *Le Trait d'union*, vol. 3, no 3, 1996-06; vol. 18, no 3, 2011-06

Étape 2. Traversées et premiers pas de Pierre et Catherine en Nouvelle-France (1661 à 1665-10-19)

2.1) Les débuts de Pierre.

Nous avons vu que Pierre était en France le 9 avril 1661, car il paraphe à Meaux le contrat de donation d'une maison, dernière trace de sa présence en France. Il est donc vraisemblable qu'il ait quitté la France peu après, bien que ni son contrat d'engagement pour la Nouvelle-France⁴ ni la liste rôle d'embarquement n'aient été retrouvés. Il est logique de penser qu'il a quitté la France dès 1661, peut-être en mai ou juin, le temps de se rendre au port d'embarquement.

En effet selon Marcel Trudel, quatre navires constituaient la flotte de 1661, dont trois arrivèrent en août et le quatrième en septembre seulement⁵. Charles-Vianney Campeau, sur son site *Navires venus en Nouvelle-France entre 1497 et 1699*⁶, basé sur de nombreuses sources, en cite sept, dont quatre pour l'Acadie. Donc, il n'y en aurait eu que trois pour Québec : le *Taureau* (arrivé le 24 août), le *Saint-Pierre* (arrivé le 31 août), et un troisième dont le nom est resté inconnu (arrivé le 22 août). L'année suivante la flotte comportait 13 navires, mais les seuls deux navires susceptibles d'amener des immigrants n'arrivèrent qu'à la fin octobre 1662, alors qu'on retrouve la trace de Pierre à Montréal dès le 1662-10-02. En conséquence de quoi Campeau et Trudel estiment que Pierre est arrivé en 1661, sur l'un de trois navires précités, après un voyage qui pouvait facilement exiger deux à trois mois. Où Pierre a-t-il demeuré à son arrivée? Nous n'en savons rien.

C'est donc le 1662-10-02 qu'il promet, en même temps que deux autres colons, Pierre Desautels dit Lapointe (à Montréal dès 1653), et Anthoyne Simon, un colon d'origine inconnue « *de défricher chacun quatre arpends de terres sur le domaine des Seigneurs de Montréal dont ils jouiront jusques à ce qu'il leur en aye esté défriché autant sur les concessions qui leur seront déllivrées en temps et lieu* »⁷. Notons qu'il ne s'agit pas ici d'une concession de terre, comme certains auteurs ont pensé, mais d'un engagement en vue d'une concession future, que Pierre obtiendra de fait en 1666. Cela n'est pas la même chose. Cet engagement permettait à Pierre de se procurer quelques ressources, de préparer l'avenir, mais aussi de se familiariser avec le travail de la terre. À Meaux, Pierre était un mégissier (tanneur de peaux), et non un défricheur ou un cultivateur. Il n'avait peut-être jamais vraiment manipulé une hache ou un outil agricole.

Quelques mois plus tard, la situation est difficile à Ville-Marie : les Iroquois hantent les bois autour du petit village et s'en prennent à tous les colons isolés. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, décide de constituer une milice capable d'intervenir en attendant les soldats promis par Louis XIV (qui n'arriveront qu'en 1665!). Tous les hommes valides sont mobilisés en vertu d'une ordonnance qu'il émet le 1663-01-27. Chaque escouade de la *milice de la Sainte Famille de Jésus-Marie-Joseph*, comporte 7 hommes, qui doivent élire un

4 Ce contrat pourrait se trouver dans les archives de Saint-Sulpice à Paris (Jean-François Viel, communication personnelle)

5 Trudel, Marcel. *Catalogue des immigrants 1632-1662. Montréal, 1983. ISBN 2-89045-579-3*

6 Campeau, C.V. : *Naviresnouvellefrance.net/index.htm1#16531654*, consulté le 2019-08-10

7 Falardeau, Émile : *La descendance de Pierre Charron par les mariages*, p. XLI. Éditions Bergeron, Montréal, 1981. Tiré des archives du Séminaire de Saint-Sulpice consultées par l'auteur en août 1973.

caporal parmi eux. Pierre s'inscrit au sein de la 20^e escouade⁸. Rien n'indique que cette escouade ait été impliquée dans des actions précises mais, considérant la situation, il est vraisemblable qu'elle l'ait été.

Marcel Trudel, précité, a patiemment reconstitué la population de la Nouvelle-France au 1663-06-30, avant l'arrivée de la flotte de l'année. Cette population n'est que de 3 035 personnes, parmi lesquelles on retrouve *Pierre Charon dit Ducharme, célibataire de 23 ans* (il en avait en fait 27) venu de Champagne, dont la Brie est une région⁹. Deux ans plus tard, au moment du mariage de Pierre et Catherine, la population à peine plus nombreuse est répartie principalement dans trois villages : Québec, fondée en 1608, Trois-Rivières, en 1634, et Montréal en 1642. Selon l'historien Benjamin Sulte, le recensement de 1666 établit la population totale de la Nouvelle-France à 3 215 personnes. Montréal et les environs comptent 625 habitants, dont 105 couples mariés seulement¹⁰.

2.2) *Les débuts de Catherine.*

Quelques mois plus tard, le 1663-09-22, c'est au tour de Catherine Pillard de débarquer à Québec avec le tout premier contingent de *Filles du Roy*, au nombre de 36 selon les plus récentes recherches, sur l'Aigle d'Or ou sur le Phoenix de Flessingue, selon les auteurs^{11,12,13}.

Qui étaient ces femmes? De façon générale, des orphelines en bonne santé et robustes, n'ayant pas peur de traverser l'Atlantique ni de travailler fort. Leur mission : s'établir dans la colonie, épouser les hommes déjà présents, de six à quatorze fois plus nombreux que les femmes selon les années, et y élever une famille. Le roi Louis XIV défrayait le recrutement de ces femmes, leur remettait un modeste trousseau (tissus, aiguilles, etc.) ainsi qu'une dot variant de 50 à quelques centaines de livres, selon leur statut social. Le projet fut un succès complet : quelques 840 femmes traversèrent l'Atlantique entre 1663 et 1673, dans l'espoir d'une vie meilleure, et elles devinrent véritablement les mères de la nation québécoise. Pour les désigner, nous les désignons ici sous le nom de *Filles du Roy*, terme adopté par la Société d'histoire du même nom.

À leur arrivée à Montréal, ces femmes étaient prises en charge par Marguerite Bourgeois, en attendant de se trouver un mari parmi les habitants. Selon Yves Landry, le temps moyen entre l'arrivée et le mariage était de cinq mois. Car les ordres du roi étaient formels : la durée des fréquentations devait être réduite au minimum. Ainsi, dans la petite population de Montréal, il est inévitable que Pierre, arrivé en 1661 et Catherine en 1663 se soient rencontrés rapidement.

De fait, ils sont confirmés le même jour en 1664 avec plusieurs autres habitants de Montréal. Une certaine confusion existe quant à la date exacte de cette cérémonie. L'entrée au registre de la paroisse Notre-Dame porte la date du 1664-07-11¹⁴, mais le PRDH estime que la cérémonie a eu lieu entre celles de Trois-Rivières, tenues les 1664-05-01 et 1664-05-

8 Falardeau, Émile : op. cit. p. XLII.

9 Trudel, Marcel, *La population du Canada en 1663*, p. 298. Fides, Montréal, 1973

10 Sulte, Benjamin : *Histoire des Canadiens-Français*, vol. 4, p. 80. Wilson et Lafleur, Montréal, 1882.

11 Landry, Yves : *Les Filles du roi au XVII^e siècle*. Leméac, 1991.

12 Société d'histoire des Filles du Roy : *lesfillesduroy-quebec.org*, consulté le 2019-08-10

13 Boulet, Viateur : *Les transporteurs de nos ancêtres 1608-1760*. Édition privée, 1998.

14 *Premier registre de l'église Notre-Dame de Montréal*. Éditions des Dix, Montréal 1961

22¹⁵, par nul autre que *Monseigneur L'Illustrissime et révérendissime Évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France*, à savoir Monseigneur François de Montmorency Laval. Preuve aussi que Pierre avait à cette date abjurée le protestantisme, ou qu'il avait caché cette affiliation. Aucune autre mention de la présence de Pierre et Catherine n'a été retrouvée jusqu'à leur mariage dans des registres ou des actes notariés.

Est-il besoin de revenir sur la légende faisant des Filles du Roy des prostituées? Cette réputation sulfureuse n'a pas résisté à l'épreuve des documents, des faits et des données biologiques : le très grand nombre d'enfants qu'elles ont mis au monde a clos le débat définitivement.

2.3) *Langues parlées par Pierre et Catherine* ¹⁶.

L'usage du français s'est généralisé tardivement en France, soit à la fin du XIX^e siècle seulement. L'éducation en français ayant alors été imposée partout, la langue en usage à Paris l'emporte définitivement sur les autres langues ou dialectes issus de la fragmentation du latin. Au XVII^e siècle, au moment de l'émigration de Pierre et Catherine, plusieurs langues y coexistent.

Comme le précise Raymond Mougéon¹⁷, on y retrouve au sud, les différentes variétés de la langue d'oc et, au nord, celles de la langue d'oïl, dont le dialecte de l'Île-de-France, le français. On retrouve aussi des langues non romanes, comme le breton, le flamand, le basque, l'alsacien etc. Encore aujourd'hui, certains dialectes sont toujours en usage en France, comme le démontre le film à succès *Bienvenue chez les Ch'tis*, dont l'action se déroule dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les immigrants en Nouvelle-France provenaient de plusieurs régions françaises différentes, avec une prédominance des provinces de l'ouest et du nord. Philippe Barbaud¹⁸, dans un ouvrage paru il y plus de 30 ans, s'appuie sur les données de divers chercheurs pour estimer qu'environ un tiers provenaient de provinces où le français était la langue d'usage, un autre tiers de provinces où une autre langue était utilisée, et un dernier tiers de régions où une autre langue coexistait avec le français. Il en conclut qu'une majorité des immigrants ne parlaient pas français à leur arrivée.

Plus récent, l'ouvrage de Mougéon affirme au contraire que la majorité des colons parlaient déjà français avant leur arrivée en Nouvelle-France. Il appuie cette assertion sur quatre critères: plus de 90% des immigrants provenaient du nord de la France, 55% provenaient d'agglomérations urbaines, plus de la moitié d'entre eux pouvaient signer leur nom, et une forte minorité (33%) occupaient des fonctions ou des métiers exigeant une bonne connaissance du français. Mougéon s'appuie aussi sur les témoignages d'époque; il estime toutefois qu'un bon nombre d'entre eux parlaient aussi un dialecte ou une langue régionale. Cependant, ces dialectes ou langues régionales ont vite disparu en Nouvelle-France, 74% des mariages étant contractés entre colons originaires de provinces différentes.

15 Source : *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)*, fiches # 403598 et # 403602

16 *Le Trait d'union*, vol. 16, no 1, 2008-10

17 Mougéon, Raymond : *Le français au Québec*, p. 74-81. Fides, 2008, ISBN 978-2-7621-2813-0

18 Barbaud, Philippe : *Le choc des patois en Nouvelle-France*, p. 126. PUQ, 1984. ISBN 2-7605-0330-5

Il aurait été agréable d'annoncer avoir trouvé un texte écrit de la main même de Pierre qui nous donne la réponse à la question ou, mieux encore, déniché un enregistrement de leurs voix! Il n'est en rien malheureusement! Nous en sommes donc réduits à des hypothèses que voici.

Langue parlée par Pierre.

Pierre était originaire de Meaux, en Brie champenoise. Barbaud avance que cette région, réunie dès le XIII^e siècle au domaine des rois de France, était entièrement francisée au XVII^e siècle. De plus, c'était l'une des plus avancées quant à l'alphabétisation de sa population : à la fin du XVII^e siècle, environ 60% des hommes et 25% des femmes étaient alphabétisés¹⁹.

Pierre correspond donc au profil mentionné par Mougeon: il est du nord-est de la France, c'est un citadin, il exerce un métier et il sait signer son nom. De plus, il est protestant, et les tenants de la *religion prétendue réformée* insistaient sur la nécessité pour chacun de savoir lire la Bible. Nos recherches ont démontré que ses ancêtres étaient alphabétisés depuis au moins quatre générations. On peut donc en déduire que Pierre parlait, lisait et écrivait le français à son arrivée.

Langue parlée par Catherine.

Situation bien différente pour l'épouse de Pierre, originaire de La Rochelle en Aunis, région qui avec le Poitou et la Saintonge limitrophes a fourni un fort contingent de colons. Cette population était sensiblement moins scolarisée que celle de la Champagne. Catherine elle-même ne signe jamais, même si elle est très souvent partie prenante à des actes ou contrats.

Selon Barbaud, la population de cette région parlait un dialecte de langue d'oïl et n'était pas francisée. En appliquant les critères de Mougeon, on constate donc que Catherine est originaire d'une région où le français n'est pas la langue courante, qu'elle n'exerce ni métier ni fonction, et qu'elle ne signe et ne signera jamais. On peut donc raisonnablement conclure qu'elle ne parlait pas le français à son arrivée, ou à tout le moins que ce n'était pas sa langue usuelle. Ce qui n'exclut pas qu'elle en ait eu quelques notions, puisqu'elle était une citadine, ou encore que sa langue usuelle comportait assez de similitudes avec le français pour permettre une intégration satisfaisante à sa nouvelle vie. Surtout après avoir épousé un homme parlant français.

Ceci pourrait-il expliquer les multiples variantes du nom de famille de Catherine que l'on retrouve dans les documents originaux : Plate, Pilliat, Platte, Pilette, Pilatte, Pilate, Pillard, Pillart, Pilat, Plat, Pillar, Pillat, Pillat, Laplatte, Laplat, Pilette, Piat, La Plat, Pilet, Peillatte, Piliate? Visiblement, les rédacteurs d'actes écrivaient son nom comme elle le prononçait ou comme ils le comprenaient, ce qui peut laisser supposer qu'elle avait un accent pouvant être interprété de diverses façons, ou encore qu'elle avait un défaut de prononciation.

19 Barbaud, Philippe. *Op. cit.* p. 90-91, 92-94, 100, 101

2.4) 1665-10-19. *Mariage de Pierre et Catherine, Montréal (Notre-Dame)*

Un mariage à retardement²⁰

Nous avons vu que Pierre était arrivé en 1661 et Catherine en 1663. Or la durée des fréquentations des Filles du Roy devait être réduite au minimum, selon les ordres du roi. De fait, de 1663 à 1673, le délai moyen entre arrivée et mariage est de 4,7 mois; seulement 21 ont attendu plus de deux ans. Arrivée en septembre 1663, Catherine aurait «statistiquement» dû se marier en février 1664. Son mariage le 1665-10-19 constitue donc un délai hors-norme.

Yves Landry évoque quelques explications pour ces délais hors-normes. Il mentionne que des oppositions faites à la publication des bans ont retardé deux mariages, sans citer de nom. De plus, il cite la nécessité pour les futures épouses de trouver un parti convenable. Pierre Charron était issu d'une famille de commerçants et le père de Catherine était, selon l'extrait du registre, *maître texier*, c'est à dire maître tisserand, donc d'une classe sociale comparable à celle de son futur époux. Catherine a donc pu prendre quelque mois à faire son choix. Résumons donc les événements, tels qu'ils ont pu se passer²¹.

Catherine Pillard débarque à Québec le 1663-09-22. Elle y reste peut-être quelques mois, sans trouver l'époux de son choix. Au printemps 1664, elle se rend à Montréal, où elle est confirmée et où elle rencontre Pierre, qui est dans la colonie depuis 3 ans. Les projets de mariage s'échafaudent, et la publication des trois bans est amorcée. Malheureusement pour nos tourtereaux, une opposition est émise dès la publication du premier ban, comme l'indique l'acte de mariage que nous verrons plus loin.

À ce sujet, nous en sommes réduits à des hypothèses, car la démarche entreprise auprès des archives de Saint-Sulpice à Montréal a démontré que le document relatif à cette opposition n'a pas été conservé. Il est possible que l'origine protestante de Pierre ait été évoquée comme obstacle au mariage.

Quoi qu'il en soit, l'opposition exige peut-être une vérification en France. Le courrier à cet effet quitte Québec à l'automne 1664, mais la réponse favorable au jeune couple ne parvient naturellement à Montréal qu'à l'été 1665. Cette année-là, les bateaux atteignent Québec entre le 18 juin et le 20 août. Or l'été, les hommes étant tous occupés aux travaux agricoles ou de constructions, 90% des mariages sont conclus en septembre, octobre et novembre. L'été terminé, Pierre et Catherine s'épousent enfin le 19 octobre 1665. Union solide, puisqu'elle dura 35 ans, jusqu'à la mort de Pierre, et fertile, puisque Catherine donna naissance à 12 enfants, tous vivants et bien portants.

20 SGCF : *Mémoires*, vol. 52, no 4, cahier 230; hiver 2001

21 Landry, Yves: *Les Filles du roi au XVII^e siècle*. Montréal, Leméac, 1992, p. 132.

La plupart des Filles du Roy et leurs époux ont fixé les conditions matérielles de leurs unions par un contrat de mariage. Il en a certainement été de même pour Pierre et Catherine, mais ce contrat n'a malheureusement pas été retrouvé. Nous y aurions peut-être trouvé l'explication définitive au long délai entre l'arrivée de Catherine et son mariage, ainsi que le montant de la contribution royale à ce mariage, officialisant ainsi son statut de Fille du Roy.

C'est donc finalement le 1665-10-19 que Pierre et Catherine s'unissent en justes noces, dans la modeste église qui, faut-il le préciser, n'était pas la basilique Notre-Dame actuelle. Une assistance nombreuse assistait à cette cérémonie. Regardez avec attention au registre cet acte fondateur de notre famille (**figure 3**, page suivante). Quelques points d'intérêt, qui méritent des commentaires, sont soulignés. En voici d'abord la transcription.

Transcription de l'acte de mariage (source : Michel Larocque; sans date) :

Le dix neufiesme D'octobre 1665 / A esté faict et solemmisé Le Mariage / de Pierre Charron fils de ^{Sieur} Pierre Charron / M^e Megissier et de Juditg Martin de la paroisse / de S^t Martin de Meaux avec Catherine pilliat / fille de Pierre pilliat M^e texier et de / Marguerite Moulinet de La Rochelle paroisse / de Notre Dame de Cogne, Les deux parties / de Cette paroisse. Les trois bans publiez / et L'opposition faicte au premier Levée Le dix / Mariage faict en presence de Urbain Texier / Louis Gueretin, Jacques Milliaux [paraphe], Urbain Jetté, Michel Bonneaux, Laurent archambault / et plusieurs autres tous amys des d[ites] parties / [signatures] : pierre charron [avec paraphe], Tessier [avec paraphe] / Laurent Archambault Pierre Caillé / M Langevin / Laurent Bory / B [Bonneaux]

Nous avons déjà discuté de l'opposition émise relativement à ce mariage. Notons par contre le nom attribué à la mère de Catherine, soit Marguerite Moulinet, car nous y reviendrons plus loin en traitant de l'origine de Catherine. Mentionnons aussi que l'assistance à ce mariage était constituée de colons bien implantés à Montréal, dont plusieurs membres de la milice de la Sainte-Famille, sans doute présents pour assurer le paisible déroulement de la cérémonie; presque tous signent. Il est possible que Michel Bonneau soit en fait Michel ou Roger de Bonneau, sieur de la Varenne, capitaine au régiment de Carignan. Notons enfin la similitude des signatures de Pierre, avec son paraphe caractéristique, sur l'acte de 1661 à Meaux (**cf. figure 1, ci haut**) et sur cet acte de 1665 en page suivante. C'est bien du même homme dont il s'agit.

M. 4.
Pierre Charron
et
Catherine
Pillard

Le dix-neufiesme d'octobre 1665
A Paris faict en solemnité. Les Mariages
de Pierre Charron - filz de M^r Pierre Charron
M^r Mequier et de Judite Martin de Caproix
de S^t Martin de Meaux. avec Catherine Pillard
- fille de Pierre Pillard M^r de la Cour et de
Marguerite Maulinier de la Possibile paroisse
de Notre-Dame de Cognac. Les deux parties
de S^t Pierre paroisse des Trois Saings pasteur
et opposition faict au premier d'icelles. Les
Mariages faict en presence de Urbain Tardif

Louis Guiriot, Jacques Milliauz, Urbain
Pétr, Michel Booncaux, Laurent Archambault
et plusieurs autres tous amys des parties

pour chascun des parties

Laurant Archambault

Pierre Caillé

M^r Languier
Laurant Boisy

R

Figure 3. Mariage de Pierre Charron et Catherine Pillard, Notre-Dame de Montréal, 1665-10-19 Source : Premier registre de la paroisse, mariage 4.

2.5) Début d'une famille

Bref, Pierre et Catherine sont enfin mariés.

Avant leur mariage, ils sont très peu cités dans les actes d'état civil, les actes notariés et les documents publics. Les choses changeront après leur mariage, et on retrouve de nombreuses mentions de Pierre, la plupart du temps avec sa signature et aussi, chose surprenante, de Catherine. Un auteur décrit Pierre comme «*un homme sans histoire*²²», mais il n'a certes pas été inactif. Quant à Catherine, on retrouve son nom dans de nombreux actes d'état civil.

Pierre et Catherine se sont déplacés : habitant d'abord l'île de Montréal, ils s'installent ensuite à Contrecoeur, puis à Longueuil. Dans les sections 3 à 6, nous allons les suivre à la trace à partir des documents où ils sont cités, par ordre chronologique. Même les actes incomplets ou peu lisibles peuvent nous donner des indices sur leurs déplacements. Je citerai donc et décrirai brièvement *la quasi-totalité des mentions* de ces ancêtres retrouvées à ce jour dans des actes d'état civil (baptêmes, confirmations, mariages et sépultures), des actes notariés (contrats de mariage, concessions etc.), et des documents publics (aveux, recensements, et ce jusqu'en 1723). Les actes de baptêmes et de mariage de leurs enfants ne seront que brièvement évoqués, car on les retrouvera plus en détails à la section 7. De plus, nous ne mentionnerons que quelques-uns des événements survenus après le décès de Pierre en 1700, car ils sont bien trop nombreux.

Toutes les mentions de BMS sont appuyées sur les registres paroissiaux, que j'ai consultés personnellement sur les sites Généalogie-Québec (abonnement requis) et FamilySearch (gratuit), ou qui ont été rapportées par des chercheurs très minutieux, comme Luc Charron, Micheline Charron, Gail Moreau-Desharnais. La description de l'endroit où un acte a été inscrit initialement et ultérieurement évite de multiplier les notes de bas de page. Par exemple, si un acte a été inscrit dans les registres de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, la mention de la date de cet acte et sa description permet de le retrouver facilement dans les sites précités. Même chose pour les actes notariés, conservés aux Archives nationales du Québec, où on peut les consulter sur micro-film, et même de plus en plus souvent disponibles sur le site BAnQ (banq.qc.ca/accueil). Pour ces documents et d'autres similaires, les sources sont inscrites le plus souvent après l'intitulé du document.

Plusieurs articles ont été publiés dans le *Trait d'union* sur les terres occupées par Pierre et Catherine. Ainsi, dès 1998 paraissait un article intitulé « *Emplacement actuel de la concession de terre de Pierre Charron père à Longueuil* »; en 2001 un autre article intitulé « *Emplacement actuel de la concession du pionnier Pierre Charron située à la Côte Saint-François de Montréal* », et enfin en 2016 et 2017 deux articles reprenant tout ce parcours²³.

Restaient des zones d'ombre. On savait que Pierre et Catherine avaient résidé sur l'île de Montréal jusqu'en 1668 *environ*, à Longueuil à partir de 1681 *environ* et, entre les deux, à Contrecoeur. C'est bien, mais quand sont-ils arrivés à chaque endroit, quand en sont-ils partis, et où exactement étaient situées leur terre? Les recherches et une meilleure accessibilité aux documents permettent maintenant d'apporter des réponses à ces questions.

22 Leber, Marc : *Personnages de Longueuil*. Site <http://marigot.ca/Repertoire2/ipublications.htm>, consulté le 2019-10-17

23 Le Trait d'union, vol. 5, no 3, 1996-06; vol 8, no 2, 2001-02; vol. 24 no 1, 2017-04.

Étape 3) Pierre et Catherine à la Côte Saint-François (1665-10-19 au 1668-10-31)

3.1) Quelques mots sur la seigneurie de Montréal et la Côte St-François.

Un grand nombre d'ouvrages ont été publiés sur les débuts de Ville-Marie, nom initial de Montréal, dont le développement fut lent dans les premières années après sa fondation en 1642, se limitant au Vieux-Montréal actuel. Après l'arrivée des troupes du régiment de Carignan en 1665, qui ont sécurisé la colonie, les Sulpiciens, seigneurs de l'île, concédèrent des terres dans toutes les directions autour de l'île, notamment vers le nord-est le long du fleuve en direction de la Pointe-aux-Trembles : ce furent, dans l'ordre, les côtes Sainte-Marie, Saint-Martin, Saint-François et Sainte-Anne. Des noms dont certains ont persisté jusqu'à nos jours.

Le lecteur désireux d'en savoir plus à ce sujet consultera notamment avec profit l'*Atlas historique de Montréal*²⁴, de Jean-Claude Robert. Sur la trentaine de côtes qui se développent autour de la ville, je recommande un article de Ludger Beauregard intitulé *Géographie historique des côtes de l'île de Montréal* paru dans les *Cahiers de géographie du Québec* (CGQ)²⁵ Enfin, pour la côte Saint-François, un incontournable, la monographie très bien illustrée de Claire Le Roux intitulée *Une mémoire retrouvée*²⁶, un petit livre de 54 pages sur ce quartier de Montréal, où était située la première concession de Pierre et Catherine et, pour les détails plus pointus et les mesures, un article de Gilles Cadieux paru dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*²⁷. Ce qui suit est principalement extrait de ces deux derniers documents.

Les données varient quelque peu selon les sources, mais il est assez clair que la Côte Saint-François s'étendait sur environ 102 arpents le long du fleuve, soit près de 6 km; elle comptait selon Cadieux 33 emplacements contigus, en majorité de 2 ou 3 arpents de large par 15 de profondeur. Leroux précise que cette côte s'étendait de la rue Viau à la rue Liébert actuelles. Elle allait peu à peu devenir un village essentiellement agricole, sous le nom de Longue-Pointe. Le cœur du village se situait le long de la rue Notre-Dame, de part et autre du chemin de Saint-Léonard qui reliait le fleuve aux côtes situés à l'intérieur des terres. Au cœur du village étaient situés l'église Saint-François-d'Assise, le presbytère et les maisons des notables.

Il est vraisemblable que Pierre et Catherine se soient installés dès leur mariage sur la terre qui leur fût concédée à la Côte Saint-François, même si ladite concession n'est officialisée que le 1666-07-28. Nous prendrons donc la date de leur mariage comme point de départ de leur vie à cet endroit, ce que nous pouvons appuyer de divers documents.

24 Robert, Jean-Claude : *Atlas historique de Montréal*. Libre expression, 1994. ISBN 2-59111-525-2

25 CGQ, vol. 28, no 73-74, 1984. En ligne: <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1984-v28-n73-74-cgq2646/021647ar/>

26 Le Roux, Claire : *Une mémoire retrouvée : Saint-François-d'Assise de la Longue-Pointe, 1724-1999*. 2ème trimestre 1999.

27 Cadieux, Gilles : *Localisation de la concession de Jean Cadieu à la Côte Saint-François*. *Mémoires*, vol. 49, no 2, été 1998, p. 95-107.

3.2) *Les dates significatives pour Pierre et Catherine*

* 1666 (hiver ou printemps). Premier recensement.

Trois recensements généraux furent réalisés en Nouvelle-France, en 1666, en 1667 et surtout en 1681. Celui de 1666, comme celui de 1667, a été réalisé au printemps, avant l'arrivée des navires de France; il nous donne donc l'état de la population durant l'hiver 1665-1666. Cependant il ne mentionne pas Pierre et Catherine. Nous savons pourtant qu'ils étaient mariés depuis octobre 1665. Vraisemblablement, ils n'étaient plus dans le village proprement dit de Montréal, et le recenseur ne les a pas cherchés ou trouvés à la Côte Saint-François.

* 1666-07-28 : Concession de terre à Pierre Charron (acte sous seing privé par Gabriel Souart, supérieur du séminaire. Archives du Séminaire de Saint-Sulpice²⁸).

Nous avons vu que Pierre s'était engagé en 1662 à défricher quatre arpents de terre sur le domaine des seigneurs, en échange d'un défrichage équivalent sur son éventuelle concession. De cet acte de 1666 nous déduisons donc que Pierre a rempli sa part du contrat, puisque les seigneurs de Montréal lui concèdent *au lieu dit la Coste Saint-François, au dessous du second ruisseau, deux arpents de large sur le bord de la Grande Rivière, fleuve Saint Laurent, et continuer pareille largeur dans la profondeur (...) jusqu'à (...) la quantité de 30 arpents (...) tirant d'un costé à la terre et Concession de Pierre Chicoisne et d'autres aux terres non concédées.*

Nous avons donc ici un premier indice sur la localisation de la concession de Pierre, puisqu'elle était voisine de celle Pierre Chicoine. Un second indice vient de l'article de Cadieux précité, où l'auteur traite de la concession reçue en 1665 par son propre ancêtre, Jean Cadieux, portant le # 1251 au terrier. L'auteur localise avec une grande précision cette concession : à la hauteur de la rue Notre-Dame, elle commençait du côté ouest à 5,2 mètres à l'est de la rue Haig, pour se terminer, vers l'est, à 11,6 mètres après la rue Émile-Légrand. Elle était située à 14 arpents de celle de Pierre, soit 819 mètres ou un peu moins d'un km. Dès lors, il faut mesurer 819 mètres à partir de la *limite est* de la concession de Jean Cadieux pour obtenir la *limite ouest* de la concession de Pierre, et ajouter la largeur de deux arpents (117 mètres) pour obtenir la *limite est* de cette même concession. Vous me suivez?

Ce calcul permet d'établir que la concession de Pierre Charron, c'est à dire le lot # 1259 du terrier original de ladite côte (**figure 4, page suivante**), voisine de la concession de Pierre Chicoine sur le lot # 1258, se situait à peu de chose près *entre les rues de Boucherville et Curateau actuelles, à partir du fleuve, sur une profondeur de 15 arpents, soit près de 900 mètres (figure 5, plus loin).*

Pierre ne conservera pas longtemps cette concession qui changera ensuite de main à quelques reprises. Selon Cadieux, c'est sur ce terrain qu'a été construit le fort de la Longue-Pointe, vers 1699. Jacques Aubuchon dit l'Espérance, qui l'avait acquise, donnera à la fabrique un terrain d'un arpent pour la construction d'une église. Ainsi, « *en recevant le fort et l'église, cette concession devenait le centre défensif et religieux de la côte* ». S'y ajouteront plus tard plusieurs maisons de notables, qui constitueront le cœur du village. Tous ces édifices furent détruits entre 1960 et 1965 par la construction du pont-tunnel Louis-

28 Falardeau, Émile : *op. cit.* Cet acte aurait par la suite été conservé au greffe de Bénigne Basset, minute non numérotée.

Hippolyte-Lafontaine et l'autoroute 25, sise sur l'emprise du chemin de Saint-Léonard, délogeant 300 familles. Un désastre architectural, historique et social, dont la population du quartier peine encore à se relever. En même temps disparurent plusieurs fermes prospères, dont la ferme Sainte-Thérèse, la plus grande entreprise agricole de l'île de Montréal avec ses 750 arpents en culture.

La carte ci-dessous nous permet de localiser la terre de Pierre (lot # 1259), celle de son voisin Pierre Chicoine (lot # 1258) et celles de Jean Cadieux (lot # 1251) et des autres habitants de la côte, telles qu'elles se présentaient en 1665. Notons sur la concession de Gilles Barbier (# 999), le « second ruisseau » mentionné dans l'acte notarié du 1666-07-28. On comprendra que pour faciliter la lecture, j'ai placé la carte verticalement, alors qu'en réalité le fleuve est orienté du sud-ouest au nord-est. En page suivante le lecteur trouvera la localisation approximative actuelle de la terre de Pierre (**figure 5**)

995	Jacques Beraud	02-12-1665
996		02-12-1665
997	Charles D'Alleboust	02-12-1665
998		
999	Gilbert Barbier	02-12-1665
1000	Jacques Lhuillier	02-12-1665
1001	J. Leverty-Langevin	03-12-1665
1002	Toussaint Hunault	03-12-1665
1240	René Moreau	04-12-1665
1241	René Filastro	04-12-1665
1242	J. Picot-Labrie	04-12-1665
1243	Antoine Brunet	05-12-1665
1244	Charles Martin	05-12-1665
1245	Bertrand de Rennes	05-12-1665
1246	Urbain Tessier	06-12-1665
1247	Etienne Truteau	06-12-1665
1248	Antoine Cognon	08-12-1665
1249	Robert Ferrois	08-12-1665
1250	Pierre Neunier	28-06-1666
1251	JEAN CADIEU	08-12-1665
1252	Pierre Goguet	09-12-1665
1253	J. David-Lapointe	09-12-1665
1254	René Dardenne	11-12-1665
1255	Julien Bloys	19-12-1665
1256	Antoine Truteau	-12-1665
1257	Pierre Dardenne	11-12-1665
1258	Pierre Chicoine	26-07-1666
1259	PIERRE CHARRON	28-07-1666
1260	Guillaume Gendron	12-12-1665
1261	Michel Moreau	30-12-1665
1262	Olivier Charbonneau	25-07-1666
1263	Pierre Dagenais	27-07-1666
1264	Pierre Chauvin	-1666

Figure 4. La Côte Saint-François en 1665-1666. Dessin de Bernard Coté. Source : Le Roux, Claire : Une mémoire retrouvée, p. 9.

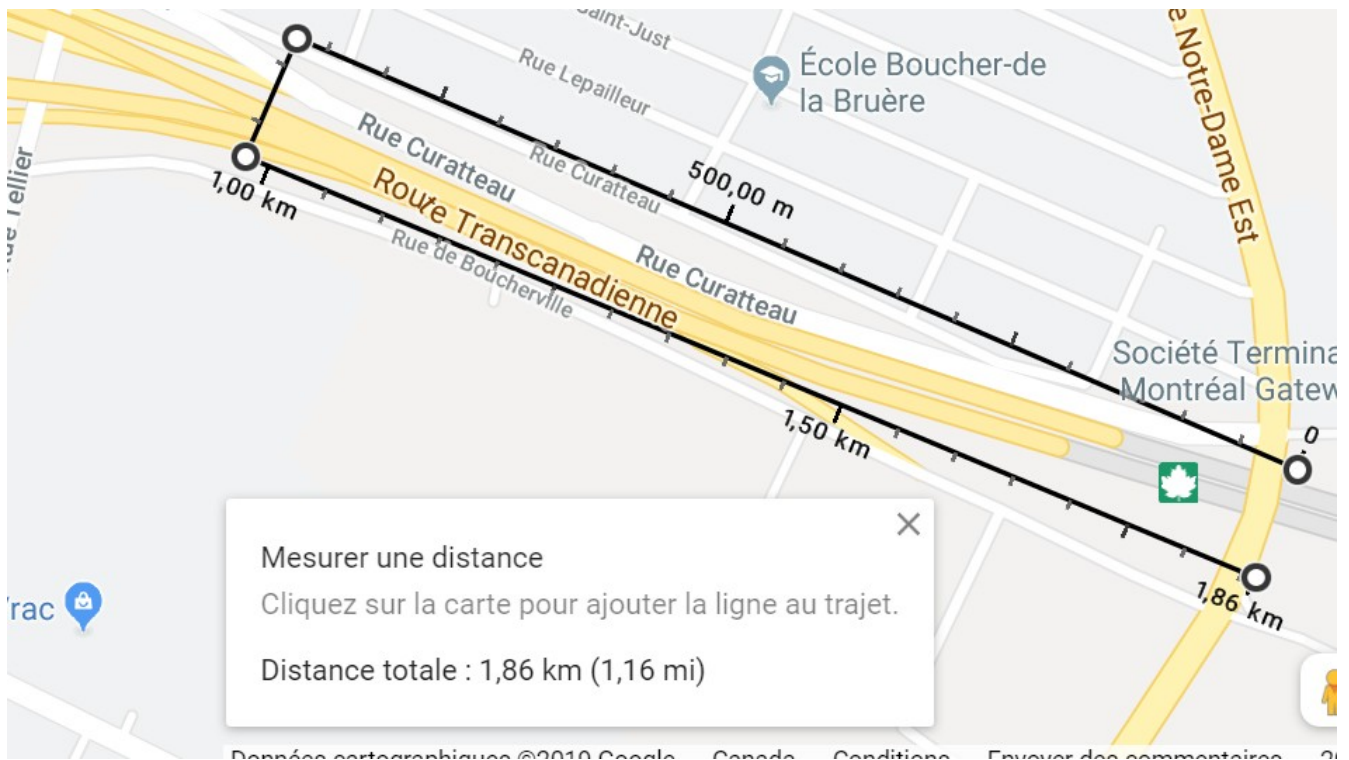


Figure 5. Emplacement approximatif actuel de la terre concédée à Pierre Charron en 1666.
 Source : Google maps, adaptation de l'auteur.

Au moment de la concession, le fleuve était plus près de la rue Notre-Dame qu'aujourd'hui. La concession de Pierre débutait au fleuve, sur deux arpents de front (117 mètres), entre la rue de Boucherville au sud-ouest et la rue Curatteau au nord-est, et elle se prolongeait en profondeur sur 15 arpents (877 mètres), possiblement jusqu'à la rue Tellier au nord.

Environ 300 ans plus tard, au début des années 1960, c'est sur la concession défrichée par notre ancêtre Pierre en 1665, où naquit sans doute sa fille aînée, que furent tracées l'autoroute 25 et les approches du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Il ne reste rien de cette terre qu'un ruban d'asphalte. Il suffit de se rendre sur la rue Notre-Dame, entre les rues De Boucherville et Curatteau, pour en faire la triste constatation.

* 1666-09-23. Baptême de Catherine Charron, Montréal (Notre-Dame). Source : Premier registre de la paroisse Notre-Dame, baptême # 39.

Catherine fut certainement baptisée en l'église Notre-Dame, à Montréal, car aucune autre église n'existait sur l'île à l'époque. L'acte de baptême non signé ne mentionne pas la date et l'endroit de sa naissance, vraisemblablement sur la terre de ses parents. Or de la côte Saint-François à la ville, en empruntant le chemin de terre le long du fleuve, il fallait compter environ 10 km. Cela demandait au moins une demi-journée, sinon davantage; Catherine est donc sans doute née la veille ou l'avant-veille de son baptême. Son parrain a été Jean Gris, domestique des Sulpiciens demeurant en la maison des seigneurs selon les recensements 1666 et 1667; sa marraine est Catherine Charles, épouse d'Urbain Jetté, lequel comme on l'a vu était présent au mariage de Pierre et Catherine.

* 1667 (hiver ou printemps). Second recensement²⁹.

Le couple Pierre et Catherine est cette fois bel et bien inscrit à ce recensement Ils demeurent sur l'île de Montréal, à un endroit non précisé, mais évidemment à la Côte St-François; d'ailleurs ils sont listés près d'un autre colon connu de cette côte, Olivier Charbonneau (cf. **figure 4**, lot # 1282). On lit donc *Pierre Caron* (sic) *31 ans*, sa femme *Catherine Platte 18 ans* et une enfant d'un an non nommée, bien sûr leur fille Catherine; 4 arpents sont *en valeur*, c'est à dire défrichés. On a vu que Pierre s'était engagé en 1662 à défricher 4 arpents sur le domaine des seigneurs, en échange de quoi on devait lui en remettre autant sur sa concession éventuelle; les deux parties ont donc rempli leur partie du contrat.

* 1667-12-11: Obligation de Pierre Charron au profit de Jean Daluzeau dit La Garenne (gr. Bégnine Basset, minute # 422).

D'abord quelques mots sur ce notaire, que nous reverrons souvent. Parisien d'origine, Basset exerça à Montréal comme greffier, tabellion, enfin notaire royal de 1657 à 1677, puis de 1678 à 1699. En 1677, Migeon de Branssat (juge civil et criminel au bailliage de Montréal) l'interdit, mais il réussit à se faire réinstaller dès l'année suivante. Il décéda à Montréal le 1699-08-05. Il fut très actif. Son greffe est conservé à Montréal et il semble complet, sauf pour les années 1679 (2 actes seulement), 1680 (un acte) et 1681 (trois actes)³⁰.

Ce Jean Daluzeau dit La Garenne était un soldat de la garnison de Montréal. Il est deux fois parrain (1663-08-08, 1668-09-30), présent à des mariages (1663-11-27, 1664-07-23, 1666-03-20³¹), dans tous les cas à Montréal (Notre-Dame). Il signe nettement *Jean Daluzeau*. Selon Sulte, au recensement 1667, il est recensé comme soldat à Montréal. On semble perdre sa trace après 1674, et il n'a pas fait souche en Nouvelle-France.

Dans cet acte, Pierre Charron, *habitant de l'île de Montréal*, reconnaît devoir à Jean Daluzeau *la somme de 35 livres, à cause de vente et délivrance de six aunes et demye d'étoffe que ledit débiteur a eu dudit créancier (...) à rendre et payer à la volonté dudit créancier*. On ne sait pas de quelle nature étaient ces étoffes, où Jean Daluzeau les avaient obtenues et pourquoi il les avait vendues. En tout cas l'acte nous apprend que Pierre était encore sur l'île de Montréal en décembre 1667.

²⁹ Sulte, Benjamin : op. cit. Vol. IV, p. 51 et 67.

³⁰ Roy, Antoine : *Inventaire des greffes de notaire du régime français*, vol. 1, p. 160

³¹ PRDH : Fiche # 47296

* 1668-04-19. Vente de concession par Pierre Charron à Jean Voyne (gr. Bénigne Basset, minute # 445).

Cet acte passé à Montréal confirme d'abord ce que nous savions déjà sur la concession originale obtenue par Pierre : sa date (1666-07-28), ses dimensions (2 x 15 arpents, soit 30 arpents en superficie), son emplacement *au lieu dit La Côte St-François au dessous du second ruisseau entre le fleuve et les terres non concédées*. Elle en diffère par les précisions sur son emplacement : *tenant d'un côté à la concession de Guillaume Gendron [lot # 1260] et d'autre côté à celle de Pierre Lorrain dit Lachapelle [lot # 1258, acquis sans doute de Pierre Chicoine]*.

On apprend aussi dans cet acte que la concession porte *une petite cabane et une petite grange aussi de pieux, sur lesquelles le vendeur s'oblige à faire faire les jambages de la cheminée de la cabane de massone et couvrir ladite grande descorces, à rendre le tout au jour et feste de la toussaint prochain, que sept arpents sont maintenant en valeur, que les cens ont été acquittés*. La transaction est conclue pour une somme *de 262 livres dix sols tournois*, que l'acheteur paye en nature. Le premier versement, *de 62 livres dix sols, est versé le jour même par six minots de bled froment à cent sols le minot valant trente livres, et le reste en porcelaine*; le versement du solde, *200 livres payable en bled froment payable le prochain jour de la Saint-Michel [29 septembre]*. L'acte se termine par la confirmation que l'acheteur, Jean Voyne (Venne) n'entrera en possession que le jour de la Toussaint prochain (1668-11-01). Pourquoi cette date? C'est qu'il est évidemment préférable de terminer les travaux de la ferme, après les récoltes, avant de partir.

On constate par cet acte que Pierre n'a pas chômé, puisqu'il a défriché trois 3 arpents de plus en deux ans, mais qu'il demeure encore dans une petite cabane. Pourquoi vendre cette concession? L'acte ne le dit pas, mais peut-être que la pauvre qualité du sol, l'insécurité causée par les incursions des Iroquois ou la possibilité d'une meilleure concession en sont la raison.

Certains chercheurs avaient estimé que Pierre était resté plusieurs années à la Longue-Pointe³². On sait maintenant que ce séjour n'a pas dépassé trois ans : Pierre et sa famille ne sont plus à Longue-Pointe après le 1668-11-01.

* * * * *

32 Charron, Jean: *Les Charron de l'Amérique-du-Nord*, 1995, p. 27

Étape 4) Pierre et Catherine à Contrecoeur (1668-11-01 au 1681-03-31)

4.1) Quelques mots sur la seigneurie de Contrecoeur.

Selon Francis-J. Audet, l'officier du régiment de Carignan François-Antoine Pécaudy, a fondé l'établissement de Contrecoeur en 1667, certainement avec l'intention d'y installer ceux de ses soldats désireux de s'établir dans la colonie. Mais ce n'est que le 29 octobre 1672 qu'il en reçoit officiellement la concession de l'intendant Talon, à titre de fief et seigneurie, accompagnée d'une gratification royale de 600 livres. La seigneurie est d'une étendue de deux lieues de front sur le fleuve par deux lieues de profondeur, soit environ 10 km par 10 km, située entre les seigneuries de St-Ours et de Vitré ou Bellevue. Précision intéressante: Talon donne au nouveau seigneur une des juments envoyées par le roi, dont la descendance constituera une race nouvelle de chevaux, très robustes, qui seront fort utiles au développement de la colonie³³.

Bien que la terre y soit généralement grasse et fertile, les débuts de la seigneurie sont pénibles. Les contrats de concession étant perdus, l'éminent historien Marcel Trudel ne peut identifier que cinq censitaires à Contrecoeur en 1674 : Pierre Baron, Nicolas Froget dit Despatis, Jacques Paviot dit Lapensée, Jean Terrier dit Lafortune, et un nommé Languedoc³⁴. Pierre n'est pas mentionné, et en conséquence il m'a été impossible de localiser même approximativement la concession qu'il a occupée. On note cependant qu'il est cité dans plusieurs actes durant ses années à Contrecoeur, où on constate que ses voisins sont notamment Pierre Favreau dit Deslauriers, Antoine Émery dit Coderre, Nicolas Bonin, Jean Coitou dit St-Jean etc.

Poussés par les marchands et les fonctionnaires d'Albany, les Iroquois font de nombreuses incursions dans la vallée du Richelieu, notamment entre 1680 et la fin du siècle, limitant puis réduisant les efforts de colonisation à presque rien. Ainsi, au recensement 1681, seulement 14 ménages totalisant 69 personnes habitent la seigneurie de Contrecoeur³⁵, et ce nombre baissera jusqu'à 48 en 1698^{36,37}. La Grande paix de 1701 mettra fin à ces attaques.

Un livre-photo intitulé *Contrecoeur sur les chemins de sa mémoire* a été publié au début 2019. Je n'ai encore pu consulter cet ouvrage au moment d'écrire ces lignes; je doute cependant qu'il apporte des précisions sur la période où Pierre et Catherine y ont vécu, à cause de la perte irrémédiable des documents originaux.

33 Audet, Francis-J.: *Contrecoeur. Famille, Seigneurie, Paroisse, Village*, p. 11, 14. G. Ducharme. Libraire-éditeur, Montréal 1940

34 Trudel, Marcel: *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, tome 2, p. 706. Éditions Méridien, Montréal.

35 Sulte, Benjamin, op. cit. vol V, p. 73.

36 Audet, Francis-J.: op. cit. p. 21-23.

37 Bonin, Daniel: *Portrait retouché de Nicolas Bonin dit Saint-Martin*. Mémoires de la S.G.C.F. vol. 56 no 3, aut. 2005. p. 219-228

4.2) *Les dates significatives pour Pierre et Catherine*

* 1668 (automne) ou 1669 (hiver). Naissance de Marie-Charlotte Charron, Contrecoeur (?)

Si on se fie à l'intervalle habituel entre les naissances dans la famille, Marie-Charlotte est née peu après le 1668-11-01 ou au début 1669. Comme les registres de Montréal (Notre-Dame) sont complets, si l'acte de baptême de cet enfant n'y est pas, c'est que le baptême a eu lieu ailleurs, probablement à Contrecoeur, où il n'y avait pas encore de paroisse.

* 1668-11-01. Concession d'une terre située à Contrecoeur à Pierre Charron et Catherine Piat par François-Antoine de Pécaudy (gr. Michel Moreau; acte introuvable).

Michel Moreau, d'origine inconnue, aurait agi comme greffier et notaire de la seigneurie de Boucherville du 1683-06-15 à sa mort le 1699-01-04³⁸. Or un document accessible sur le site BAnQ qui présente l'*Inventaire des minutes de différents notaires ayant pratiqué à Boucherville ou dans les environs, dont Michel Moreau*, énumère deux actes antérieurs, soit un de 1672 et un de 1673³⁹. Tous les autres, 297 au total, sont postérieurs à 1681. Vraisemblablement, si la concession reçue par Pierre provenait bien de ce notaire, la minute en est perdue.

Arbitrairement, je la fixe donc au 1668-11-01, puisque Pierre devait quitter sa terre de Longue-Pointe à cette date. Mais la concession a sûrement existé, puisqu'elle est révoquée le 1698-05-30 par un autre acte paraphé à Longueuil⁴⁰. Par cet acte, *Pierre Charron et Catherine Piat, habitants dudit Longueuil, abandonnent à François-Antoine Pécaudy de Contrecoeur fils, une concession qui leur avait été octroyée par le père de ce dernier par contrat devant le notaire Moreau*, et dont la date n'est malheureusement pas spécifiée; cet acte décharge aussi Pierre et Catherine des arrérages de cens et autres obligations reliées à la concession qu'ils abandonnent.

L'acte d'abandon de 1698 donne aussi les dimensions et la localisation de la concession, *2 arpents et quelques perches de front sur le fleuve par 30 arpents en profondeur* (60 arpents en superficie, contre 30 à Longue-Pointe), et elle *était située « entre La Croix au nord-est et Saint-Jean au sud-ouest »*. Qui étaient les nommés « La Croix » et « Saint-Jean ». Pour le premier, il s'agit peut-être de Pierre Lacroix, soldat de la compagnie de Grandfontaine du régiment de Carignan arrivé en 1665; s'il a obtenu une concession à Contrecoeur, il ne l'a pas gardée longtemps, car il est à Charlesbourg en 1681⁴¹. Le second est certainement Jean Coitou dit Saint-Jean qui, à l'instar de Pierre Charron, n'est pas soldat. Il épouse Marie Petit en juillet 1676 à Contrecoeur; le 1677-10-20, il est parrain d'un enfant dont Catherine Pillard est la marraine. Il demeure encore à Contrecoeur au recensement 1681. Il est certain que la localisation exacte de sa terre nous donnerait automatiquement celle de Pierre Charron, une recherche qui reste à faire.

38 Jetté, René. *Dictionnaire des familles du Québec*, p. 829. Montréal, 1983. ISBN 2-7606-0645-5.

39 BAnQ numérique : *Inventaire des minutes de différents notaires ayant pratiqué à Boucherville*, consulté le 2019-09-27.

40 Abandon de concession à Mr de Contrecoeur par Pierre Charon et Piat sa femme. Not. Antoine Adhémar, 1698-05-30, minute # 4116

41 Jetté, René : *op. cit.* p. 625

Résumons: Pierre et Catherine ont certainement obtenu une concession à Contrecœur, sur laquelle ils se sont installés le ou peu après le 1668-11-01, et leur seconde fille y est sans doute née. Ils y sont certainement en 1670, car leur troisième fille y est baptisée le 1670-11-20; leurs présences sont avérées jusqu'en 1681, ce qui est démontré par les actes énumérés ci-après, déjà cités dans un article exhaustif paru dans *Le Trait d'union* en 2010⁴².

*** 1670-11-20. Baptême d'Antoinette dite Anne Charron, Contrecoeur.** Acte inscrit à l'index de Sorel (Saint-Pierre), retranscrit à Contrecoeur (Sainte-Trinité).

L'acte en tant que tel est perdu, mais il figure à l'index de Sorel (St-Pierre), où le père de l'enfant est nommé erronément Pierre *Charest*. Il a été retranscrit par Jean Ducharme, curé de Contrecœur de 1900 à 1920, qui corrige ce nom et précise bien que le baptême a eu lieu à Contrecoeur, sans doute dans la maison des parents. On ne connaît pas le nom des parrain et marraine. Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur cette naissance et ce baptême. Notons qu'Antoinette a été ultérieurement nommée Anne dans tous les actes que j'ai pu consulter à son sujet.

Le curé Jean Ducharme a pris grand soin des registres de sa paroisse, comme il l'avait fait auparavant comme vicaire à Longueuil. Ainsi, il écrit au commencement du volume 1 du registre de baptêmes, mariages et sépultures de Contrecoeur (1668 à 1690), qu'il transcrit soigneusement en respectant la graphie originale, la note suivante, signée le 1901-09-05 :

«Les Actes de Baptêmes, mariages et sépultures, contenus dans ce cahier depuis 1669 à 1678 sont une copie vraie et fidèle d'une autre copie, faite sur l'original, laquelle copie est déposée et conservée dans les archives de la paroisse St-Pierre de Sorel. De même que l'Index, dont j'ai fait les extraits qui sont en ce cahier pour les années 1670-1671, 1672-1673-1674, est déposé et conservé dans les archives de la dite paroisse de Sorel». Il précise aussi *«qu'il est certain qu'il est né en 1668 un fils à M. de Contrecœur et un fils à M. de St-Ours. Ces loyaux sujets du roi donnèrent à chacun de leurs enfants, leurs premiers nés, le nom de Louis, par respect et amour pour leur Roi Louis XIV».*

À la suite, Jean Ducharme recopie le recensement 1681, dénombrant 14 familles à Contrecoeur, 20 à St-Ours, 12 à Verchères, 10 à Lavaltrie, et 17 au Fort St-Louis (Chambly).

*** 1674-02-26. Naissance et baptême de Thérèse Charron, Contrecoeur.** Inscrit au registre de Sorel (St-Pierre); retranscrit à Contrecoeur (Sainte-Trinité).

Ici encore le baptême a eu lieu à Contrecoeur, mais il a été consigné à Sorel, où on ne le retrouve cependant que dans l'index. Comme le précédent, le curé Jean Ducharme l'a retranscrit dans les registres de sa paroisse. Ici encore il précise bien que le baptême a eu lieu à Contrecoeur. On ne connaît pas le nom des parrain et marraine.

*** 1675-02-26. Baptême d'Anthoine Faverot dit Deslauriers, Contrecoeur (Sainte-Trinité).**

Catherine *Pilate*, femme de Pierre Charon, est la marraine d'Anthoine (Pierre Faverot dit Deslauriers & Marie Benoist); le parrain est Anthoine Émerie dit Coderre.

42 Moreau, Gail : *Timeline on Catherine Pilard*. *Le Trait d'union*, vol. 18, no 1, octobre 2010

* 1675-10-14. Vente d'une concession à la Côte Sainte-Anne de Montréal par Pierre Dardaine à Pierre Charron, habitant de Contrecoeur, et Catherine Platte (gr. Bénigne Basset, minute # 1202).

Pierre et Catherine ne sont pas satisfaits de leur vie à Contrecoeur. Ils cherchent donc à en partir. Le 1675-10-14, par un acte de plusieurs pages rédigé dans l'étude du notaire à Montréal, décrits comme *habitants de la seigneurie de Contrecoeur*, ils acquièrent de Pierre Dardaine une concession sise à la *Côte Sainte-Anne de cette île* [donc l'île de Montréal]. Pierre est absent, mais Catherine Platte, *femme de Pierre Charron par lui autorisée et de présent en cette ville, le représente*. Catherine ne sait pas écrire, mais elle a visiblement le sens des affaires.

Les acquéreurs connaissent bien la Côte Sainte-Anne puisque, comme on l'a vu, cette côte est située juste à l'est de la Côte Saint-François où ils ont habité précédemment et où nous avons déjà rencontré le vendeur, alors voisin de Pierre et Catherine. La concession cédée mesure trois par vingt arpents (60 arpents en superficie), le long du fleuve, avec *une petite cabane en dos d'âne et un hangard de pieux en terre couverts d'escorces, avec quatre ou cinq arpens en valeur*. Elle avait appartenu au fils homonyme dudit vendeur, *Pierre Dardaine fils*, décédé en 1671 à 21 ans. C'est pourquoi l'accord des deux autres enfants, Marie et René, cohéritiers avec leur père, est requis pour finaliser la vente, ce qui sera confirmé devant le même notaire le 1675-10-27 pour Marie et le 1675-10-31 pour René.

Comme nous le verrons, cette vente sera plus tard annulée. Ce sont donc les modalités de paiement qui rendent cet acte si important. Elle est conclue pour la somme de 300 livres tournois, *payable avant la fin de juin prochain [1676] sur tous et chacun des biens de la succession des défunts Pierre Charron [décédée vers 1638] et Judith Martin [décédée en 1652], père et mère de l'acheteur, décédés à Meaux, plus 45 livres tournois payables à Mathieu Rannyer, ecclésiastique et économiste du séminaire de Montréal, dûs pour lods et droits seigneuriaux*.

En guise de paiement de cette somme de 345 livres, *les acheteurs donnent une procuration au vendeur pour aller recueillir cette somme des successions des défunts à Meaux; de plus, ils lui octroient une somme de 200 livres pour sa peine, ses dépenses de voyage, les poursuites qu'il devra faire en justice ou autrement pour recouvrer ces biens. Advenant que le vendeur ne puisse appréhender ces biens, il rentrera de plain droit en possession des biens vendus par cet acte. Les acheteurs ont élu leur domicile audit Meaux en la maison de Jean Girou, marchand megissier [beau-père de Pierre Charron], et en cette ville [Montréal] en la maison d'Urbain Getté [Jetté] huissier*.

Qu'est-ce à dire? Qu'en 1675, 14 ans après son arrivée en Nouvelle-France, 22 ans après le mort de sa mère, au moins 37 ans après celle de son père, Pierre espère encore récolter les biens qui lui reviennent de leurs successions. Pas des « *pinottes* » : au moins l'équivalent de la valeur de la terre qu'il souhaite acquérir. Des espoirs qui s'avèrent sans fondement : la vente sera annulée le 1680-07-13, comme nous le verrons plus loin, pour la bonne raison que le vendeur, Pierre Dardaine, n'a pu récupérer à Meaux les sommes espérées; les deux parties se tiendront alors quittes de tout dédommagement.

Le paiement de l'achat devait être conclu avant la fin de juin 1676. Il est donc évident que l'annulation en 1680 n'a fait que confirmer un fait établi bien plus tôt. À l'évidence,

Pierre Dardaines était déjà en 1675 sur le point d'entreprendre ce voyage en France. Il était originaire de Charente-Maritime. Pourquoi avait-il accepté de se rendre à Meaux? Rien ne nous l'indique.

Cet acte a souvent été mal interprété. Plusieurs chercheurs ont cru qu'il s'agissait d'une terre située sur une île nommée Sainte-Anne, sans localisation précise, ou encore à Sainte-Anne de Sorel, où la famille de Pierre aurait habité de 1676 à 1680⁴³. L'acte de 1675 clarifie ce point.

* **1675-12-01. Marché pour la construction de l'église de Contrecoeur** (gr. Pierre Ménard, minute # 23; transcription de Michel Larocque, 2009-05-10)

Pierre Ménard, dont l'origine n'est pas connue, a agi comme cordonnier (sic) et notaire seigneurial à St-Ours du 1673-04 à 1693-08. La lecture de ses actes est ardue.

C'est donc en tant que *notaire du bourg et seigneurie de Contrecoeur* qu'il rédige un acte par lequel *Jean Duval, maître charpentier, et Antoine Émery dit Coderre, syndic dudit lieu* [donc élu par les habitants de la seigneurie], *présents en la maison seigneuriale d'Anthoine Pécaudy, seigneur dudit lieu*, conviennent des modalités d'un marché pour la construction d'une église de 30 pieds par 20 pieds au coût de 215 livres 10 sols tournois, payable en deux versements, au début et à la fin des travaux. Pierre est l'un des témoins apposant sa signature à ce contrat, ce qui confirme qu'il est bien à Contrecoeur, et peut-être aussi qu'il est impliqué dans l'organisation de la paroisse. Cet acte nous apprend en outre qu'à cette date il n'y a pas encore d'église à Contrecoeur.

* **1675-12-23. Contrat de vente de concession de Pierre Guignard dit Doslonne à Claude Jodoin** (gr. Pierre Ménard, minute # 28)⁴⁴.

Pierre est encore une fois témoin à ce contrat de vente d'une concession rédigé par le notaire Pierre Ménard, particulièrement difficile à lire, mais où on reconnaît néanmoins sa signature. Nicolas Bonin y est mentionné comme voisin de la concession vendue; il sera quelques mois plus tard parrain au baptême de Nicolas Charron. Il est certainement aussi un proche voisin de Pierre.

* **1676-04-09. Baptême de Nicolas Charron, Contrecoeur**. Inscrit au registre de Boucherville (Sainte-Famille).

Né à Contrecoeur le 1676-03-16, l'enfant y est baptisé, *dans la maison de Monsieur de Contrecoeur, où habitent les parents de l'enfant*, comme le précise le missionnaire « *faisant les fonctions curiales à Boucherville et plusieurs autres lieux* ». De fait, il inscrit le baptême dans le registre de Boucherville. Le parrain est *Nicolas Bonin* [cité au contrat du 1675-12-01], *fermier de Monsieur de Contrecoeur*, et la marraine Madeleine Vallée.

43 Charron, Gilles: *Charron-Matte : plus de 330 ans d'histoire*, p. 20. Édition privée, Ste-Thérèse, 1996

44 Mémoires de la S.G.C.F., vol. 56, no 3, cahier 245, p. 219.

*** 1676-04-09. Baptême de Catherine Laurent, Contrecoeur.** Inscrit au registre de Boucherville (Sainte-Famille).

Catherine Charron, la fille aînée de Pierre et Catherine *habitants de Contrecoeur*, est à 10 ans seulement la marraine de cette enfant (Christophe Laurent & Marie Petit) née le 29 mars dont le parrain est Jean (illisible). Le missionnaire précise encore dans l'acte que le baptême a eu lieu *dans la maison de Monsieur de Contrecoeur, où habitent les parents de l'enfant et ceux de la marraine*.

*** 1676-11-03. Baptême de Catherine Laurence, Contrecoeur.** Inscrit à Sorel (Saint-Pierre) retranscrit à Contrecoeur (Sainte-Trinité). Source : PRDH, fiche # 83195.

Malgré la similitude de nom avec l'enfant baptisé en avril de la même année, il n'y a pas d'erreur. Cette enfant est née le 1676-11-01 et baptisée le 03 (Noël & Hélisabeth Berto). Catherine Platte, femme de Pierre Charron, est marraine, et le parrain est Anthoine Émerie dit Coderre. On retrouve l'acte aux registres de Sorel, Contrecoeur et même Boucherville!

*** 1677-10-20. Baptême de Jean-Baptiste Couteau, Contrecoeur (Sainte-Trinité).**

Catherine Platte femme de Pierre Charron est encore une fois marraine de cet enfant né le 1676-10-15 (Philbert et Catherine de la Porte); le parrain est Jean-Baptiste Coiteau dit Saint-Jean, sans doute le voisin cité dans l'acte d'abandon de 1698 décrit plus loin.

*** 1678-02-03. Baptême de Marie-Thérèse Charlot, Contrecoeur (Sainte-Trinité).**

À 11 ans, la fille aînée de la famille, Catherine, est de nouveau marraine, cette fois de Marie-Thérèse (Jean & Jeanne Mansion) née à Verchères le 1678-01-15; le parrain est François Peletier.

*** 1678-09. Confirmation de Marie-Charlotte Charron par Mgr de Laval, Sorel (Saint-Pierre).**

Le registre ne mentionne que l'année pour cette liste des *confirmés de Sorel et autres lieux* où on retrouve le nom de la 2ème fille de Pierre et Catherine. Francis Audet précise le mois, septembre⁴⁵.

*** 1678-06-05. Baptême de François Charron, Contrecoeur.** Inscrit à Sorel (Saint-Pierre); retranscrit à Contrecoeur (Saint-Trinité).

Né le 1678-06-02, François est baptisé à Contrecoeur, comme l'acte inscrit à Sorel (Saint-Pierre) l'indique. C'est encore le curé Ducharme qui l'a retranscrit dans les registres de Contrecoeur. Parrain : François Peletier; marraine : Marie Guertin, femme de Pierre Andegrave.

45 Audet, Francis-J. : Op. cit. p. 127.

* 1679-07-23. C.m. de Catherine Charron & François Chaignon (gr. Pierre Ménard, minute # 60).

C'est dans la maison de François Jarret, seigneur de Verchères, que Pierre Ménard, *notaire du bourg et seigneurie de St-Ours et Contrecoeur*, rédige sur quatre pages ce contrat entre *Catherine Charron, fille de Pierre Charron et Catherine Pillar du bourg de Contrecoeur, paroisse de la Sainte-Trinité*. Parmi les témoins, le seigneur lui-même, sa femme Marie Perrot, Michel Messier, sieur de St-Michel, Pierre Chicoine, Antoine Émery dit Coderre habitant de Contrecoeur, et le père de la mariée.

Le futur époux a environ 34 ans; la future mariée n'a pas encore 13 ans. Le mariage religieux, qui n'a pas été retrouvé, aurait-il été retardé pour cette raison? C'est possible car, comme nous le verrons, au recensement tenu au printemps 1681, Catherine est recensée à la fois chez ses parents à Longueuil et chez son mari à Verchères; de plus, le premier enfant du couple ne naît que le 1682-10-18.

* 1680-07-13. Désistement de la vente d'une terre située à Montréal en la Côte Sainte-Anne par Pierre Dardaines et Pierre Charron (gr. Claude Maugué, minute # 291).

D'abord maître d'école à Beauport, Claude Maugué exerça comme notaire à Lauzon de 1673 à 1677 (19 actes), avant de se déplacer à Montréal où il exerça jusqu'à sa mort. Son greffe est conservé aux Archives de Montréal et il semble complet.

Nous avons vu qu'en 1675 Pierre avait acquis de Pierre Dardaines *père* une concession ayant appartenu à feu Pierre Dardaines *fiis*. Pour être payé de cette vente, le vendeur devait aller récupérer à Meaux les sommes que notre ancêtre Pierre espérait recevoir de la succession de ses parents.

Par cet acte bref, *Pierre Charron, habitant de Contrecoeur*, ainsi que *sa femme Catherine Plate présente avec lui à Montréal* d'une part, et Pierre Dardaines, d'autre part, se désistent du contrat de vente du 1675-10-14, sans compensation de part et d'autre. Ils annulent aussi la procuration donnée par Pierre à Pierre Dardaines pour ses démarches à Meaux, *une procuration qui a brûlé chez lui* précise Dardaines; ce dernier s'oblige de remettre à Pierre Charron ce qu'il pourrait avoir reçu des biens de Pierre Charron en l'Ancienne France, mais rien n'indique qu'il ait reçu quoi que ce soit.

Il est donc évident que le déplacement de Pierre Dardaines en France a eu lieu, mais qu'il a été infructueux. À l'évidence, soit que la succession des parents de Pierre avait déjà été liquidée en son absence, qu'elle était insolvable, ou encore qu'elle se limitait à des sommes bien inférieures au montant de la vente de 1675. À ma connaissance, ce sera la dernière démarche de Pierre en France. Il s'écoulera probablement près de 300 avant qu'un de ses descendants ne retourne dans la mère-patrie.

* 1681-03-29. Sépulture d'Antoine Judoïn, 6 ans, Contrecoeur (Sainte-Trinité). Source : PRDH, fiche # 90630.

Cet acte est l'ultime preuve de la présence de Pierre à Contrecoeur, où il est témoin de la sépulture d'Antoine Judoïn (Claude & Anne Thomas/Thomassin). En effet, au recensement 1681, probablement tenu au printemps, lui et sa famille sont recensés à Longueuil. À toutes fins utiles, on peut retenir la date du 1681-03-31 comme celle de son départ de Contrecoeur.

En résumé, à la lecture de ce qui précède, nous avons acquis la certitude que les naissances d'Antoinette dit Anne (1670), Thérèse (1674), Nicolas (1676) et François (1678) ont eu lieu à Contrecoeur, et qu'il est plus que probable qu'il en ait été de même pour celles de Marie-Charlotte (vers 1668), Pierre *filis* (vers 1672), et Catherine *la jeune* (vers 1680). Sachant qu'un missionnaire desservait plusieurs paroisses et enregistrait les actes dans l'un ou l'autre des registres de ces paroisses, il est certain que ces enfants ont été baptisés à Contrecoeur, mais que les actes sont perdus. Le tout confirme la présence de Pierre et Catherine à Contrecoeur pendant toute cette période.

★ ★ ★ ★ ★

Étape 5. Pierre et Catherine à Longueuil (1681-04-01 au 1708-12-25)

5.1) Références principales pour cette étape.

Nous arrivons donc à Longueuil, où Pierre et Catherine se sont finalement installés et où Pierre a résidé jusqu'à son décès en 1700, et Catherine jusqu'à son second mariage en 1709. Comme précédemment, je reprends chronologiquement toutes les attestations de leur présence, après quelques informations sur la seigneurie. En fin de parcours nous tenterons de déterminer le mieux possible l'endroit où ils ont vécu. Pour débiter quelques renseignements sur nos références sur cette seigneurie et ses habitants.

Mentionnons d'entrée de jeu les lacunes dans les archives de la seigneurie. En 1861, le baron Charles James William Grant, héritier de la seigneurie par le mariage de son grand-père avec la dernière descendante de la famille Longueuil, avait besoin d'espace dans ses greniers. Il fit donc brûler *trente tombereaux de vieux papiers*, causant une perte qui demeurera irrécupérable⁴⁶. Ce qui prouve qu'on peut être baron et ignare en même temps. Pour compléter cette partie, j'ai donc révisé avec attention les quatre sources décrites ci-après, soit un site web et trois livres.

* Le site web est celui de la *Société historique et culturelle du Marigot* à <http://www.marigot.ca/>, particulièrement riche car il contient une grande quantité de données toutes plus utiles les unes que les autres. C'est la section du site intitulée « *Longueuil sous le régime français, 1657-1763* » <http://marigot.ca/Repertoire2/>, ci-après **SHCM**, qui fera le bonheur du généalogiste. Créé par Michel Pratt et Sylvain Gaudreault, on y trouve d'abord des informations générales, comme des cartes historiques et même une présentation animée du village de Longueuil en 1700. Surtout, pour chacun des habitants de Longueuil sont énumérés de très nombreux actes d'état civil et notariés. Ces mentions ne se limitent pas à une simple liste : en cliquant sur un acte, on peut la plupart de temps accéder à l'original du registre paroissial ou à l'acte notarié et, dans ce dernier cas, souvent à sa transcription. Malgré quelques erreurs ici et là, ce site permet de trouver en un seul endroit une grande partie des informations nécessaires à construire l'histoire de la famille de Pierre et Catherine à Longueuil. Je ne connais aucun autre site semblable et ses créateurs méritent des félicitations et des remerciements ; je le recommande fortement à ceux qui s'intéressent à cette seigneurie.

* Gareau, G.-Robert : *Premiers Longueillois*. Société d'histoire de Longueuil (SHL), 2007. ISBN 978-2-920068-13-1, ci-après **GRG**. Comme son nom l'indique, ce livre consacre une rubrique de plusieurs pages à chacun des premiers colons de la seigneurie, avec un luxe de détails sur chacun d'eux. Un travail admirable et indispensable, non seulement pour connaître nos ancêtres, mais aussi pour comprendre les liens entre eux, leurs voisins et leurs descendants.

* Lemoine, Louis : *Longueuil en Nouvelle-France*. Société d'histoire de Longueuil (SHL), 1975. ISBN 0-88533-001-3, ci-après **LL**. Ce volume plus ancien, conçu de façon rigoureuse, aborde de façon macroscopique, si j'ose dire, l'histoire de la seigneurie de Longueuil et de ses habitants. En 2019, l'auteur est président du conseil d'administration de ladite société depuis plusieurs années.

⁴⁶ Bulletin des recherches historiques, vol. 4, no 10, octobre 1898, p. 311-312. Cité dans la source LL, p. 15-16.

* Jodoin, Alex; Vincent, J.L.: *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*. Montréal, 1889 (ci-après **HL**). Cet ouvrage plus que centenaire m'a été peu utile, mais il contient des informations absentes des ouvrages récents, dans une perspective élitiste et paternaliste : c'est le reflet d'une époque heureusement disparue. L'auteur s'attarde à la carrière du premier seigneur de Longueuil, Charles Le Moyne, et à celles de ses enfants, dont le célèbre Pierre Lemoyne d'Iberville. Une version numérisée est disponible sur le site de la SHCM décrit plus haut.

Pour limiter les fastidieuses notes de bas de pages, les extraits de ces quatre références sont intégrés au texte, avec la mention (**SHCM**) pour la première, (**GRG**) pour la seconde, (**LL**) pour la troisième, et (**HL**) pour la quatrième. Les autres références sont notées en bas de page.

5.2). *Quelques mots sur la seigneurie de Longueuil.*

La concession initiale de la seigneurie à Charles Le Moyne *père* date du 1657-09-24, soit 15 ans seulement après la fondation de Montréal (1642). La concession portait sur 50 arpents de front sur le fleuve par 100 arpents en profondeur (environ 2,5 x 5 kilomètres), en face de Montréal. Cinq autres concessions quintupleront la superficie de la seigneurie, qui finira en 1710 par atteindre la rivière Richelieu! Cette gigantesque seigneurie a été érigée en baronnie en 1700, Charles Le Moyne *fils* devenant ainsi l'un des seuls nobles de la Nouvelle-France.

Le très vaste domaine du seigneur, sis à peu près au centre de la seigneurie, faisait 10 ou 12 arpents de front sur le fleuve x 1½ lieue de profondeur, soit 700 mètres x 7,4 kilomètres environ. Il séparait en deux parties égales la *Côte d'en bas*, débutant à la limite de la seigneurie de Boucherville, et la *Côte d'en haut*, du côté de la seigneurie de Laprairie. Sur le domaine furent édifiés le manoir, le fort, le moulin, la chapelle, le four à pain, la brasserie, bien illustrés par une animation sur le site de la SHCM. Démoli définitivement en 1831⁴⁷, le manoir était situé à l'angle sud-est de l'actuelle rue Saint-Charles et du chemin de Chambly. Il se présentait sous la forme d'une grande maison québécoise traditionnelle en pierres des champs à deux versants, doté de 3 lucarnes et quatre cheminées (**SHCM**).

Pour sa part le fort, de 210 pieds français de front x 170 pieds en profondeur (**HL**, p.165) était situé à l'angle sud-ouest des mêmes rues; il aurait été incendié en 1792 (**HL**, p. 167) et démoli en 1810 pour faire place à la nouvelle église (**SHCM**) (**figure 6, plus loin**).

Comme celle de Contrecoeur, la seigneurie de Longueuil a démarré lentement. Les recensements de 1666 et 1667 ne la mentionnent même pas, tandis qu'en 1674, Marcel Trudel n'y dénombre que 15 censitaires⁴⁸. Très impliqué dans des activités commerciales très rentables, Charles Lemoyne ne s'occupe pas de la développer (**GRG**, p. 6). De plus, les autorités du temps, dont l'ingénieur Gédéon de Catalogne, s'entendent pour dire que le sol des concessions situées sur le bord du fleuve est de peu de valeur agricole (**LL**, p. 105 ; **GRG**, p. 9). Les premiers colons s'installent vers 1669, comme le prouvent les actes de baptêmes de deux enfants dont les parents demeurent à Longueuil (**HL**, p. 50-52). Gareau est précis : 16 concessions furent accordées le 1675-03-12 par des contrats du notaire seigneurial Jacques Bourdon, 11 dans la *Côte d'en bas* et 5 dans la *Côte d'en haut*.

47 Gauthier, Robert: *La petite histoire illustrée de Longueuil*. Publication numérique sur le site SHCM, 2013.

48 Trudel, Marcel. *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, tome 2, p. 666. Éditions Méridien, Montréal

Nous avons vu que Pierre et Catherine étaient à Contrecoeur en 1677. Comment se fait-il qu'il figure à l'*Aveu et dénombrement*⁴⁹ du 1677-08-27 (notaire Bénigne Basset, minute # 1430) pour Charles Lemoyne, comme détenteur d'une concession de 120 arpents (*SHCM*) ?

Gareau nous fournit deux explications possibles : de un, cet aveu contient des références à des promesses verbales de concession, donnant aux autorités l'impression que le seigneur développe activement sa seigneurie ; de deux, l'aveu de 1677 a servi de brouillon pour celui de 1695 rédigé par le même notaire pour le seigneur Charles Lemoyne *filis*, ce qui a ajouté à la confusion (*GRG*, p. 5-9). Sans attenter à la mémoire de Charles Lemoyne, je crois qu'il voulait présenter de belles statistiques aux autorités. Ainsi, il accorde des concessions à des enfants très jeunes, comme Bertrand Viau, 14 ans et Guillaume Lalonde, 9 ans (*GRG*, p. 48 et 73). Certaines concessions verbales ne furent pas confirmées par des actes notariés et plus tard, quand les premiers colons voulurent les vendre, ils durent faire appel à Charles Lemoyne *filis* pour en attester. Concession confirmée ou pas, le colon devait payer les cens et rentes; de tout temps, nul n'échappe aux taxes!



Figure 6. Le fort de Longueuil en 1810. Notons les trois fenêtres en ogive à l'avant, sans doute à l'emplacement de la chapelle, et la proximité du fleuve, maintenant bien loin de l'emplacement actuel des ruines du fort. Aquarelle d'un artiste inconnu.

⁴⁹ Document visant à prouver que le seigneur a accompli le travail qu'on attend de lui : installer des colons sur sa seigneurie.

5.3) *Les dates significatives pour Pierre et Catherine*

Cette section repose en bonne partie sur les registres paroissiaux de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue, fondée officiellement en 1699. Un premier curé avait été nommé en 1698, alors qu'antérieurement Longueuil était desservi par le missionnaire ou le curé basé à Boucherville qui desservait Longueuil et d'autres lieux voisins.

Mon arrière-grand-oncle Jean Ducharme, un descendant de Pierre et Catherine, s'est astreint à partir de 1889 alors qu'il était vicaire à Longueuil, à faire ce qu'il refera plus tard à Contrecoeur comme curé, c'est à dire à reconstituer les actes d'un registre initial perdu, à partir du travail préalable d'une religieuse qui en avait recollé des feuillets, mais en désordre! Il a aussi recopié à Boucherville et Montréal les BMS relatifs aux habitants de Longueuil, de l'origine de la seigneurie en 1669 jusqu'à 1701, et reconstitué la période de 1698 à 1701. Il raconte son travail au début du premier registre, qu'il a terminé en 1891 (source : *FamilySearch, registre de Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil*). Ce travail patient constitue une source irremplaçable sur les débuts de Longueuil. Merci mon oncle!

*** 1679 – 1681. Concession par Charles Lemoyne père à Pierre Charron** (gr. Jacques Bourdon ou Bénigne Basset, acte perdu).

Après l'échec de sa tentative de 1675 de s'installer à la Côte Sainte-Anne de l'île de Montréal, Pierre obtient une concession de à Longueuil. Ce faisant, il suit l'exemple de Mathurin Collin dit Laliberté, un voisin de Contrecoeur. D'ailleurs, Charles Lemoyne père et notre ancêtre Pierre se connaissaient, car ils avaient été confirmés à Montréal le même jour, en même temps que Catherine et Charles Lemoyne père et fils (*GRG, p. 52*).

Marc Leber déjà cité en note, mentionne « *qu'il est fort probable que le ou les contrats de concession [de Pierre Charron] firent partie de la greffe déficiente [sic] de Jacques Bourdon, ou encore, qu'ils se situent entre les années 1679 et 1681 de la greffe de Bénigne Basset, période ne comportant aucun acte et qui sont disparus* » (*SHCM*). De fait, il n'y a dans le greffe de Bénigne Basset que deux actes en 1679, un seul en 1680, et trois en 1681, ce qui laisse croire en effet que plusieurs actes ont été perdus.

Selon Lemoine, deux lots contigus de 2 x 20 arpents, *situés entre les terres de Guillaume Lalonde et Mathieu Collin dit Laliberté, ont été concédés ou vendus à Pierre Charron par les nommés Laforsade et Roussel (LL, p. 119)*, ce que Gilles Charron mentionne aussi sans citer sa source⁵⁰. C'est très vraisemblable, bien que les actes confirmant ces acquisitions aient disparu. J'estime que ces deux terres de 2 x 20 arpents (donc 4 x 20 arpents) sont celles qui sont citées dans l'acte du 1695-10-20 ci-après comme appartenant déjà à Pierre.

*** 1681. Recensement.**

Comme nous l'avons vu, Pierre Charron était encore à Contrecoeur le 1681-03-29. Il s'installe peu après à Longueuil, car son fils aîné, Pierre, âgé de neuf ans, est confirmé par Mgr de Laval le 1681-07-11, dans la chapelle du fort (*HL, p. 70*). On peut donc conclure que son arrivée à Longueuil s'est effectuée entre le 1681-03-31 et le 30 juin 1681, car le recensement est daté du 14 novembre, mais il a été effectué plus tôt dans l'année.

⁵⁰ Charron, Gilles: op. cit. p. 20.

Le recensement indique pour chaque maisonnée les nom, prénom et âge de l'époux, de l'épouse et des enfants et, le cas échéant, le nombre d'arpents en culture, d'armes à feu et de bêtes à cornes. La population totale de Longueuil est de 78 personnes, réparties en 10 familles. Cependant, deux censitaires sont oubliés et le recensement ne tient pas compte de l'ordre des terres (*LL, p. 118*). Une seigneurie peu peuplée donc. À cette date, la population de Boucherville est deux fois plus importante.

Ce recensement, disponible à BAnQ, n'a été publié qu'une seule fois à ma connaissance, dans l'ouvrage monumental de Benjamin Sulte, son *Histoire des Canadiens-Français 1608-1880*, 8 volumes grand format (33 x 24 cm) imprimés de 1882 à 1884. C'est là qu'il est le plus facile à consulter. L'énumération des habitants y est suivie de cinq tableaux qui résument divers aspects du décompte, par exemple la répartition des habitants en fonction de l'âge. Sulte a travaillé à partir du manuscrit original, qui comporte des inexactitudes, mais il en a ajouté aussi, comme on le verra plus loin. Voici ce que rapporte Sulte⁵¹ :

- *Pierre Charon 42; Catherine Pillar, sa femme, 30; enfants: Catherine, 15, Marie 13, Pierre 10, Thérèse 8, Nicolas 3, Catherine, 1; 1 vache; 2 arpents en valeur.*

Soulignons d'abord les erreurs quant à l'âge des parents. Pierre, né en octobre 1635, avait environ 46 ans, et non 42. Catherine, baptisée en mars 1646, avait environ 35 ans. L'imprécision des recensements à cet égard étant bien connue, ces erreurs sont peu significatives.

Parlons maintenant des enfants. Pierre et Catherine en avaient déjà huit en 1681, tous bien vivants. Jetté⁵² les énumère correctement ce que nos recherches ont confirmé, mais Sulte n'en mentionne que six. Qu'est-il donc advenu des deux autres ?

Pour en avoir le cœur net, il faut donc revenir au manuscrit original du recensement, ou plutôt le microfilm de ce manuscrit⁵³. Pierre Charron et sa famille y sont cités en page 91, environ aux 2/3 tiers de la bobine. Or le manuscrit diffère sensiblement de ce que rapporte Sulte, mais il diffère également de la réalité rapportée par Jetté. Le tableau qui suit compare les trois séries de données, celles de Jetté, du recensement original, et celles de Sulte. Les différences entre le réel et le recensement sont indiquées en **caractères gras (figure 7)**.

Enfants	Dictionnaire Jetté	Recensement, manuscrit original	Recensement selon Sulte
Catherine <i>âinée</i>	b. 1666-09-23	Catherine, 15 ans	Catherine, 15 ans
Marie-Charlotte	n. cir. 1668	Marie, 13 ans	Marie 13 ans
Antroinette / Anne	n. 1670-10-18	Absente	Absente
Pierre	n. cir. 1672	Pierre, 10 ans	Pierre 10 ans
Thérèse	b. 1674-02-26	Thérèse, 8 ans	Thérèse 8 ans
Nicolas	n. 1676-03-16	Nicolas, 6 ans	Nicolas 3 ans
François	n. 1678-06-02	François, 3 ans	Absent
Catherine <i>la jeune</i>	n. cir. 1680	Catherine, 1 an	Catherine 1 an

Figure 7 : Tableau comparatif de la famille de Pierre et Catherine au recensement 1681.

51 Sulte, Benjamin : op. cit., vol. V, p. 71

52 Jetté, René : op. cit. p. 233.

53 Microfilm # 9484, Archives Nationales du Québec dans le Vieux-Montréal. Recherche : Micheline Charron.

Le manuscrit original du recensement est donc près de la réalité : l'ordre des enfants est correct, si on excepte l'absence d'Antoinette dite Anne, et les âges sont à peu près exacts aussi. Le pourcentage d'erreur du recensement est donc de 12,5% (1 enfant non recensé sur 8). Pour sa part, Sulte ne mentionne évidemment pas Antoinette, puisqu'elle ne figure pas à l'original, ce qui lui donne un taux d'erreur de 14.25% (1 enfant omis sur 7). En plus, il oublie François, une erreur qui s'ajoute à la précédente, pour un taux total de 25% (2 enfants non-inscrits sur un total de 8).

Une autre constatation surprenante : deux des enfants de Pierre et Catherine sont recensés deux fois en 1681! D'abord Catherine *l'ainée*, née le 23 septembre 1666, est citée à Longueuil avec ses parents, mais aussi avec son mari François Chagnon à Verchères⁵⁴! Il faut se rappeler ici que Catherine s'est unie par contrat de mariage le 23 juillet 1679 à François Chagnon, alors qu'elle n'a même pas 13 ans! L'acte du mariage religieux n'a pas été retrouvé, et on peut penser que Catherine ne s'est pas mariée immédiatement; d'ailleurs, son premier enfant n'est né qu'en novembre 1682. Elle demeurait peut-être encore avec ses parents au moment où le recenseur s'est présenté à Longueuil, se serait mariée peu après, puis aurait été recensée de nouveau lorsque le recenseur s'est amené à Verchères.

Mais ce n'est pas tout. Pierre, né vers 1672, est aussi recensé deux fois : à Longueuil avec ses parents, où on lui attribue 10 ans, et dans la seigneurie de Varennes, comme domestique ou employé de Léger Hébert, où on lui attribue 11 ans⁵⁵. Or Pierre a été confirmé à Varennes (Sainte-Anne) le 1681-07-11; c'est donc là qu'il demeurait en 1681, peut-être depuis un certain temps. Dès lors, peut-on penser qu'Antoinette dite Anne, absente à Longueuil, était domestique ailleurs que chez ses parents et qu'elle a échappé au recenseur?

Le recensement nous donne deux autres détails sur Pierre Charron : il avait une vache, et deux arpents de terre en valeur. C'est bien peu pour un colon arrivé en Nouvelle-France depuis près de 20 ans, et cela s'explique sans doute par son installation récente à Longueuil. Pour mémoire, rappelons qu'en 1667 il disposait déjà de quatre arpents en valeur sur sa terre de la Longue-Pointe. Vraisemblablement, à chaque déménagement, Pierre vend ou laisse sur place ses biens et recommence presque à zéro, peut-être avec un certain capital issu de ces ventes. On constate aussi qu'il ne déclare pas d'armes, ce qui est surprenant quand on pense aux dangers courus par les premiers colons.

*** 1681-07-11. Confirmation de Pierre Charron fils, Varennes (Sainte-Anne).** Source : PRDH, fiche # 403821

Comme nous l'avons vu, cet enfant est confirmé loin de ses parents, et on lui attribue neuf ans, tandis qu'on lui en attribue 10 au recensement, une différence non significative.

*** 1682-11-01. Naissance d'Hélène Charron, Longueuil. 1682-11-02: Baptême, Boucherville (Sainte-Famille); réinscrit à Longueuil (Saint-Antoine).**

C'est la première mention d'une personne de la famille Charron à Longueuil, ce qui confirme la présence de la famille à cet endroit. Née à Longueuil, Hélène est baptisée le lendemain à Boucherville. Ses parrain et marraine sont Michel Dubuc, de Longueuil, et Hélène Dodin, de Boucherville.

⁵⁴ Sulte, Benjamin : op. cit., vol. V, p. 73 et p. 215.

⁵⁵ Idem, p. 71-72

* 1684-10-18. Baptême de Jean Charron, Boucherville (Sainte-Famille).

Né le 17 à Longueuil, Jean est baptisé le lendemain à Boucherville. Ses parrain et marraine sont François Lanctôt et Jeanne Estienne, tous deux de Boucherville.

* 1685-12-16. C.m. de Marie-Charlotte Charron & Jacques L'heureux (gr. Jean Cusson, minute inconnue; PRDH, fiche # 94727).

Le Normand Jean Cusson naît en 1630. Il épouse Marie Foubert en 1656 à Trois-Rivières et s'installe au Cap-de-la-Madeleine, où il se consacre au développement de sa terre. En ou vers 1666, les Jésuites lui octroient une commission de notaire qu'il exerce jusqu'en 1687, après quoi il s'installe dans la seigneurie de Champlain jusqu'en 1700, puis à Montréal jusqu'en 1704. Il décède à Saint-Sulpice le 1718-04-08. La première partie de son greffe (du début à 1700) est conservée aux Archives nationales du Québec à Trois-Rivières, le reste au Vieux-Montréal.

Dans sa courte vie, Marie-Charlotte a été partie à trois contrats de mariage, celui-ci alors qu'elle n'avait que 17 ans, tandis que Jacques L'Heureux, l'époux potentiel, en avait environ 40. Dans le présent contrat, qui s'étend sur six pages, Jean Cusson se désigne lui-même comme *notaire royal au cap de la madeleine. Sont présents en leurs personnes Jacob lheureux demeurant à villié de présent en cedit lieu, d'une part, et Marie Charlotte Charon, la damme bausoleil aussi présente stipulant pour la dite Marie Charlotte Charon suivant [illisible] de pouvoir de Pierre Charon et Catherine la platte ses père et mère en date du vingt deux novembre présente année. L'époux promet prendre l'épouse (...) en face de notre mère la sainte église avec la licence de (?) le plus tôt que pourra faire.* Mais ce mariage n'aura finalement pas lieu.

Les parents de Marie-Charlotte n'assistent pas au contrat, mais ils ont mandaté la *damme Bausoleil* comme fondée de pouvoir. Cette dame est qualifiée de *veuve Beausoleil, mère de Jean-Baptiste Joliet*, dans un baptême du 1687-04-30 au Cap-de-la-Madeleine, mais je n'ai pu l'identifier. L'époux demeure à *Villié*, autre nom de la seigneurie de Tilly. Plusieurs témoins sont présents, la plupart demeurant dans la région : Monsieur [Élie] Bourbeau, substitut du procureur du roi à Trois-Rivières, Daniel Normandin, futur notaire de la seigneurie de Champlain, etc.

Tout le contrat mériterait une étude plus complète, qui serait cependant superflue puisqu'il n'aura pas de suite : il sera annulé plus tard à une date que je n'ai pu déterminer; peut-être que l'époux n'a pas obtenu la licence dont il aurait eu besoin pour se marier, on ne sait trop pourquoi. Marie-Charlotte se mariera véritablement une première fois, moins d'un an plus tard. Quant à Jacques L'Heureux, il décédera encore célibataire en 1709, à 63 ans.

* 1686-04-18. C.m. de Anne Charron & Pierre Goguet (gr. Jacques Bourdon, minute # 10) - Mariage, Boucherville (Sainte-Famille); réinscrit à Longueuil (Saint-Antoine). Source : SHCM.

Un autre Normand, Jacques Bourdon, né en France en 1645, à Montréal dès 1670, se fixe à Boucherville où il se marie en 1672. Notaire à partir de 1677, révoqué par Pierre Boucher en 1683, il continue néanmoins à exercer, on ne sait trop en vertu de quelle autorité. Il exerce jusqu'en 1720, disputant au notaire seigneurial une mince clientèle, si bien que son greffe ne

comporte que 158 minutes, dont trois concernent la famille de Pierre et Catherine : les contrats de mariages de leurs enfants Anne, Charlotte et Jean. Bourdon décède à Boucherville en août 1724⁵⁶.

C'est en tant que notaire de la seigneurie de Longueuil qu'il rédige le contrat d'*Anne Charron, fille de Pierre Charron et Catherine La Plate, habitants de la seigneurie de Longueuil, paroisse St-Antoine* et *Pierre Goguet, fils de Pierre & Louise Gagnier, habitants de la Côte St-François de Montréal*, en présence notamment de la mère de l'époux [dont le père est décédé] et des parents de l'épouse, ainsi que de ses sœurs *Catherine Charon, Marye Charon, et Marie Charon* [Marie-Charlotte et Thérèse ?]. On note avec intérêt que Pierre donne sa fille (en mariage) *bien habillée selon sa condition, avec une vache à let* [sic]. De plus, les parents ont estimé les hardes que ladite Platte a donné à sa fille à 60 livres. Pierre signe évidemment, tandis que les époux, les sœurs de la future épouse et de très nombreux témoins apposent leur marque.

Quelques-uns d'entre eux sont aussi présents au mariage religieux, dont l'acte très détaillé précise qu'il a été célébré *en l'église de la Sainte-Famille de Boucherville* après publication de trois bans. On y lit aussi *que l'époux âgé de 22 ans habite Rivière-des-Prairies en l'île de Montréal, que la mariée Anne Charon 16 ans est fille de Pierre Charon et Catherine Pilar habitants de Longueuil. Les témoins sont Pierre Charon père de l'épouse qui a signé, Michel Dubuc maçon de Longueuil, François Lanctôt habitant du Tremblé, amis de l'épouse, Louise Grenier mère de l'époux, Jean Goguet son frère et Jean Grou son beau-frère qui a signé.* On ne retrouve en bas de l'acte que la signature du prêtre, Pierre de Caumont.

*** 1686-05-01. Baptême de Marie-Josèphe Collin, Longueuil (Saint-Antoine-de-Padoue).** Registre de Boucherville (Sainte-Famille).

Née le 1686-04-28, Marie-Josèphe (Mathurin Collin maçon & Jacqueline Labé (sic), habitants de Longueuil) est baptisée 3 jours plus tard *en l'église paroissiale de Longueuil par Monsieur Souart, prêtre du séminaire de Montréal.* Les parrain et marraine sont Joseph Leduc dit L'Espérance, soldat de la compagnie de Monsieur St-Cirque, mais je n'ai trouvé aucune référence à un officier de ce nom, et *Marie-Charlotte Charon, de Longueuil, fille de Pierre et Catherine.* L'acte rédigé par le prêtre Pierre de Caumont est intercalé entre des actes du 6 juin et du 12 juin.

*** 1686-09-07. Baptême de Louise Charron, Longueuil.** Registre de Boucherville (Sainte-Famille).

Née le 4 septembre à Longueuil, fille de *Pierre Charon habitant de Longueuil et Catherine Pilar*, Louise est baptisée 3 jours plus tard en l'église paroissiale de Boucherville, comme le précise encore Pierre de Caumont. Ses parrain et marraine sont le sergent Louis Lemer et sa sœur aînée Marie-Charlotte. Quelques semaines plus tard, parrain et marraine se marient au même endroit.

56 Dictionnaire biographique du Canada, vol. 11. Consulté sur Internet le 2019-09-26

*** 1686-09-29. Baptême de Catherine Chagnon, Verchères (Saint-François-Xavier). Réinscrit à Contrecoeur (Sainte-Trinité).**

Sans doute, Catherine s'est-elle déplacée de Longueuil à Verchères pour aider sa fille lors de cet accouchement. *Catherine Laplat, femme de Pierre Charon*, est donc la marraine de sa petite-fille, née le 27, enfant de sa fille Catherine et de François Chagnon, prénommée sans surprise Catherine; le parrain est Jean Blouffe (sic). L'acte spécifie que la baptême a eu lieu à Verchères; comme le registre original se détériorait, l'acte fut recopié par le curé Jean Ducharme, de sorte qu'il est inscrit deux fois à Contrecoeur.

*** 1686-11-16. C.m. de Marie-Charlotte Charron & Claude-Louis Lemaire/Lemer (gr. Jacques Bourdon, minute # 11⁵⁷) - 1686-11-30. Mariage, Longueuil (Saint-Antoine). Registre de Boucherville (Sainte-Famille). Source : SHCM.**

Après un premier contrat annulé (voir ci-haut), Marie Charlotte s'engage à Claude-Louis Lemaire/Lemer (Louis & Marguerite Bardela), un sergent de 28 ans. Parmi les assistants, le père de la mariée, qui signe évidemment, et Catherine qui appose sa marque, Pierre Charron *fils*, François Chagnon beau-frère de la mariée, le voisin Marcel Dubuc, et plusieurs autres habitants de Longueuil. Le notaire Bourdon n'était pas très occupé, car la minute de ce contrat suit immédiatement celle du contrat de mariage d'Anne, sept mois plus tôt.

La cérémonie religieuse est célébrée *en l'église Saint-Antoine-de-Pade de Longueuil. La mariée, âgée de 19 ans, est fille de Pierre Charron et Catherine Pillat, habitants de Longueuil. Les témoins sont Anthoine Marchand dit Laramée, soldat de la compagnie de Monsieur Marin ami de l'époux, Pierre Charon frère de l'épouse, et surtout des voisins de la famille : Michel Dubuc, Jacques Viau, André Bouteiller. On ne retrouve aucune signature, sauf celle du célébrant Pierre de Caumont. On note ici que le contrat et l'acte de mariage présentent l'époux et un témoin comme soldats dans la compagnie de Monsieur Marin. Je n'ai trouvé aucune référence à un officier de ce nom. Voulait-on parler d'un officier d'une compagnie franche de la marine?*

*** 1687-07-03. Baptême de François Collin, Boucherville (Sainte-Famille).**

Né le 1^{er} juillet, François (Mathurin Collin maçon habitant de Longueuil & Jacqueline Labbé) *est baptisé en l'église Sainte-Famille de Boucherville. Catherine Pilat, femme de Pierre Charron habitant de Longueuil, est la marraine, et François Lanctôt le parrain.*

*** 1688-05-10. Baptême de Marie-Jeanne Charron, Longueuil. Registre de Boucherville (Sainte-Famille).**

Née le 7, Marie-Jeanne, fille de *Pierre Charron habitant de Longueuil et Catherine Pillar, est baptisée trois jours plus tard dans la maison seigneuriale de Longueuil par Pierre de Caumont, chanoine de l'église de Québec faisant les fonctions curiales à Boucherville et autres lieux. C'est la dernière enfant du couple. Ses parrain et marraine sont André Bouteiller habitant de Longueuil et Marie-Jeanne Dumainil, femme de Pierre Biron, fermier de la dite seigneurie de Longueuil.*

57 BAnQ numérique : *Inventaire des minutes de différents notaires ayant pratiqué à Boucherville; image 33/128.*

* 1689-02-21. Mariage de Marie-Thérèse Charron & Jacques Hubert, Longueuil. Registre de Boucherville (Sainte-Famille).

Marie-Thérèse est à quelques jours de ses 15 ans lorsqu'elle épouse Jacques Hubert dit le Parisien qui, comme son surnom l'indique, est originaire de Paris (paroisse St-Barthélémy), *soldat de la compagnie de Monsieur Marin* (même remarque que ci-haut sur ce *Monsieur Marin*) Dans sa rédaction, le célébrant a omis d'indiquer le nom du père de la mariée, mais pas celui de la mère, *Catherine Plate*. Quoi qu'il en soit, Pierre et Catherine sont absents; peut-être n'étaient-ils pas favorables à ce mariage célébré *dans la maison de Monsieur de Longueuil*. Les témoins sont Étienne Trudeau, habitant de Longueuil, et Jacques Bourdon, habitant de Boucherville. Deux copies identiques de cet acte se trouvent dans les registres de Boucherville. Je n'ai pas trouvé le contrat de mariage de ce couple.

* 1690-05-07. Baptême de Marie Chapacou, Longueuil. Registre de Boucherville (Sainte-Famille).

Née le 06, Marie Chapacou (Joseph & Marie Poudret, *demeurant à Longueuil chez le meunier*) est baptisée le lendemain *dans la maison seigneuriale de Monsieur de Longueuil (sic)*. Pierre Charon, *fils de Pierre Charon et Catherine Pillette habitants de Longueuil (sic)*, est le parrain, et la marraine est Jeanne Françoise de Ronceray qui, comme le parrain, n'a su signer.

* 1690-06-04. Sépulture de Simon Chapacou, Longueuil. Registre de Boucherville (Sainte-Famille)

Grand-père de Marie Chapacou baptisée un mois plus tôt, Simon décède le 1690-06-03 *âgé d'environ 70 ans, sans toute fois peu recevoir aucun sacrement étant mort subitement, inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de St-Anthoine de Pade en présence d'André Bouteiller gendre du défunt et habitant de Longueuil, de Pierre Charon et de Bernard du moucheu [Dumouchel], habitants de Longueuil et de plusieurs autres qui n'ont sceu signer*. L'absence de signature indique que le témoin est Pierre Charron *fils*, et non son père. L'épouse de Simon Chapacou, Marie Pacaud, immigrée en 1664, aurait été condamnée pour proxénétisme en 1670⁵⁸.

* 1690-11-10. Baptême de Marie-Angélique Leroy, Boucherville (Sainte-Famille).

Née la veille vers le minuit, Marie-Angélique Leroy (Yves & Marie Collin habitants de Longueuil) est baptisée *dans l'église paroissiale Sainte-Famille de Boucherville*. Le parrain est *André Bouteiller moulrier [meunier] et habitant de Longueuil, qui signe et la marraine Catherine Plate femme de Pierre Charon habitant de Longueuil*.

* 1694-10-28. Vente d'une terre par Adrien Ponsse à Pierre Charron, habitant de Verchères (gr. Claude Maugué, minute # 2826; transcription : Jean-Jacques Lefebvre, 1953-12-09).

Cet acte et le suivant, quelques mois plus tard, ont été rédigés à Ville-Marie par Claude Maugué, notaire royal en cette ville. Ils doivent néanmoins être lus et interprétés ensemble, car ils portent sur la même terre et reprennent les mêmes termes. Bien que ce ne soit pas précisé, ils concernent Pierre Charron *fils* et non son père, comme l'ont cru plusieurs chercheurs.

58 Séguin, Robert-Lionel : La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle.

Ce premier acte est décrit comme suit dans l'*Inventaire des greffes de notaires du régime français*⁵⁹ : *Vente d'une habitation sur le bord du fleuve St-Laurent en la seigneurie de Verchères, par Adrien Ponsse à Pierre Charron*. Dans sa transcription, le protonotaire Jean-Jacques Lefebvre en donne un intitulé plus bref : *Vente par Adrien Ponsse à Pierre Charron*.

Bref, cette vente porte sur une terre de 60 arpents dans la seigneurie de Verchères par Adrien Pausse à Pierre Charron, tous deux habitants de Verchères, qui ont déclaré ne savoir signer; aucune habitation n'est mentionnée dans l'acte.

*** 1695-05-20. Concession par François Jarret, seigneur de Verchères, à Pierre Charron, habitant de Verchères** (gr. Claude Maugué, minute # 2884, transcription : Jean-Jacques Lefebvre, 1953-12-09).

Ce second acte porte sur une concession par le seigneur François Jarret à *Pierre Charron*. La source précitée en donne l'intitulé suivant : *Concession à titre de cens et rentes seigneuriales de soixante arpents de terre en la seigneurie de Verchères, par François Jarret seigneur de Verchères à Pierre Charot (sic) habitant de la seigneurie de Verchères*. Jean-Jacques Lefebvre transcrit : *Concession à titre de cens et rentes par François Jarret à Pierre Charron*. L'acte porte sur une autre concession de 60 arpents à Pierre Charron, s'ajoutant aux 60 arpents qu'Adrien Pausse lui a cédés, pour un total de 120 arpents à Verchères. Dans cet acte, ce Pierre Charron déclare aussi ne savoir signer.

Il ne peut pas s'agir dans ces deux actes de notre ancêtre Pierre. Primo, ce dernier n'a jamais habité Verchères, ni avant ni après cette date; dans tous les documents, on nous le présente comme habitant la seigneurie de Longueuil. Secundo, l'acquéreur déclare ne pas savoir signer, et on sait que Pierre en était capable. Tertio, aucune épouse n'est mentionnée et, de fait, Pierre Charron *filis* est encore célibataire à cette date. Notons que Pierre Charron *père* et *filis* sont les deux seuls personnages de ce nom en Nouvelle-France à cette époque. C'est donc bien de Pierre *filis* dont il s'agit ici.

Pierre *filis* habitait vraisemblablement Verchères en 1694, peut-être chez sa sœur aînée Catherine, veuve depuis au moins un an avec six ou sept enfants en bas âge. Cependant Catherine s'étant remarié le 1694-10-10, son frère aurait alors procédé à l'achat de la terre d'Adrien Ponsse à la fin de ce mois, puis obtenu une concession quelques mois plus tard au même endroit. Il a eu tôt fait de revenir à Longueuil où tous ses enfants sont nés, y compris le plus vieux, né le 1698-09-25. Je n'ai pas cherché à savoir ce qu'il est advenu de cette concession par la suite.

*** 1695-03-18. Baptême de Catherine Bouteiller. Boucherville (Sainte-Famille).**

Née le 17 mars, *Catherine (André Bouteiller habitant de Monsieur de Longueuil & Angélique Chapacou)* est baptisée en l'église *Sainte-Famille de Boucherville*. *La marraine est Catherine Charon (sans doute Catherine la jeune), fille de Pierre Charron et de Catherine Plate son épouse, habitants de Longueuil.*

59 Roy, Pierre; Roy, Antoine : *Inventaire des greffes de notaire du régime français*, vol. IX, p. 232. Québec, 1947

*** 1695-03-24. Baptême de Pierre Goguet, Montréal (Notre-Dame).**

Né le 1695-03-22, Pierre Goguet est le fils de Anne Charron & Pierre Goguet, résidents de la Longue-Pointe. Le parrain a été Pierre Charron et la marraine Anne Lagardet, lesquels déclarent ne savoir signer. À l'évidence, le parrain est donc Pierre, frère d'Anne et oncle de l'enfant, et non son père qui signe toujours comme on le sait.

*** 1695-06-26. C.m. de Catherine Charron & Daniel Tétreault (gr. Claude Maugué, minute # 2912; transcription : André Tétreault).**

Claude Maugué, né en Auvergne vers 1646, reçoit de Frontenac le 1673-12-09 une commission de notaire pour la seigneurie de Lauzon, où il rédige 19 actes. Il s'installe à Montréal en 1667 où il succède à Bénigne Basset comme notaire et rédige pendant 19 ans plus de 3 000 actes, très bien conservés. Il décède à Montréal le 1696-11-09.

Ce jour de juin 1695 fut une grosse journée pour lui. En avant-midi, il se déplace à Verchères, *dans la demeure de la veuve Chagnon*, pour rédiger l'inventaire après décès de feu François Chagnon, premier époux de Catherine Charron *l'aînée* décédé deux ans plus tôt, peu avant la naissance de leur 7^{ème} enfant. Notons ce long délai entre le décès et l'inventaire, sans doute le reflet des difficultés à accéder à un notaire (gr. Maugué, minute # 2913-A; transcription : André Tétreault)⁶⁰.

Tant qu'à y être, Maugué rédige en après-midi le contrat du second mariage de Catherine, qui avait épousé Daniel Tétreau le 1694-10-10 à Verchères. Les époux présentent *un certain billet en forme de promesse de mariage passé par le père Stanislas missionnaire*. Les parents de l'épouse ne sont pas présents, et d'ailleurs ils ne sont même pas cités dans ces deux actes.

*** 1695-08-15 ; Aveu et dénombrement (gr. Bénigne Basset, minute # 2304). Source : SHCM.**

Nous avons vu que Charles Lemoyne *père*, seigneur de Longueuil depuis 1657, était plus intéressé par ses activités commerciales que par le développement de sa seigneurie. Il décède en 1685; l'aveu de 1695 est donc préparé pour le compte de son fils et héritier Charles *filis*.

On y trouve le nom de *Pierre Charron*, censitaire pour *120 arpents*, inscrit entre *Mathurin Collin dit Laliberté, 60 arpents, et Guillaume Lalonde (dit L'Espérance), 60 arpents (SHCM)*. Cette précision est importante, car elle nous permettra plus loin de comprendre les concessions reçues par Pierre et de les localiser, corrigeant ainsi les informations de chercheurs précédents. L'aveu de 1723, réalisé aussi pour Charles Lemoyne *filis*, est le plus complet des trois réalisés pour la seigneurie de Longueuil à cette période (1677, 1695, 1723), même s'il comporte quelques erreurs, comme nous verrons.

60 Cet inventaire a été publié dans le *Trait d'union*, vol. 23, no 2, octobre 2016

* **1695-10-20.** Concession d'une terre à Pierre Charron par Charles Lemoyne (gr. Bénigne Basset, minute # 2321). Source : SHCM; GRG)

Cet acte de concession d'une terre de 40 arpents comporte une part d'ambiguïté car il ne porte pas la signature de l'acquéreur, alors que Pierre *père* signe toujours ses actes. C'est sans doute la raison pour laquelle le site de la SHCM attribue la concession à Pierre Charron *fils*. Par contre sur le même site, Leber attribue la concession à Pierre *père*, de même que Gareau (GRG. p. 53). C'est aussi mon avis, pour les raisons décrites au paragraphe suivant.

Primo, l'acquéreur est identifié comme *Pierre Charron*, sans autre précision, *habitant de Longueuil*, alors que nous avons vu que Pierre *fils* habitait alors à Verchères. Secundo, l'acte spécifie que *cette terre de 40 arpents (2 x 20 arpents) tient d'un côté à la concession dudit preneur* [i.e. de Pierre Charron lui-même] *et de l'autre à des terres non concédées*. Tertio, le notaire était sans doute un peu distrait ou pressé, car l'acte ne comporte aucune mention au fait qu'il ait demandé au preneur de le signer, ce qui est rarissime; tout se passe donc comme si Pierre avait tout simplement oublié de signer ou qu'il n'était pas présent au moment de la rédaction. Enfin, deux ans plus tard, comme nous le verrons, le même seigneur et le même notaire accordent une autre concession, en précisant bien cette fois qu'elle est accordée à *Pierre Charron le fils, qui n'a su signer de ce enquis suivant l'ordonnance*.

Cette opinion est conforme à l'aveu de 1695 qui, comme nous l'avons vu, mentionne que Pierre Charron *père* détient 120 arpents. D'où il faut déduire qu'il avait antérieurement reçu une ou des concessions totalisant 80 arpents (4 x 20), sans doute les deux terres de 20 x 20 arpents ayant appartenu à Laforsade et Roussel (cf. ci-haut, concession vers 1679-1681). À ce sujet, Gareau mentionne que Laforsade et Roussel n'avaient reçu que des promesses verbales de concessions, ce qui expliquerait l'absence des actes de concessions. Ce point est aussi confirmé à mon avis formellement par un acte du 1708-07-25, que nous verrons plus loin, qui traite de la disposition de cette terre de 120 arpents.

En acceptant la concession, Pierre prend plusieurs engagements : *il devra notamment la défricher et la cultiver, souffrir les chemins que le seigneur jugera utiles pour la commodité publique, le laisser prendre le bois dont il pourra avoir besoin sans compensation, faire moudre ses grains au moulin de la seigneurie, à peine de confiscation desdits grains et amende arbitraire, ne pas vendre donner ou échanger la terre sans autorisation du seigneur, payer douze deniers de rentes pour chacun des 40 arpents, payer dix sols de cens pour iceux 40 arpents, payer un chapon vif pour chacun des arpents de large de rente annuelle, payer quinze sols de droits de commune comme les autres concessionnaires, le tout payable annuellement et à perpétuité le jour de la Saint-Martin d'hiver (11 novembre) à partir de 1696*. En ces temps bénis, mieux valait être seigneur que censitaire!

* **1697-03-04.** Baptême de Hélène-Marguerite Édeline, Longueuil (Saint-Antoine). Inscrit initialement à Boucherville (Sainte-Famille); retranscrit à Longueuil (Saint-Antoine).

Née le 02 à Longueuil, Hélène-Marguerite Édeline [en marge : Bluche] est la fille [en marge : illégitime] de *Catherine Édeline laquelle a conçu cet enfant de Bertrand deBluche dit Laserre soldat de la compagnie de Mr de Longueuil*; elle est baptisée *dans l'église de Longueuil par le curé de Boucherville et de Longueuil. Le parrain est Charles Édeline, frère de la mère de l'enfant, et la marraine Hélène Charron, fille de Pierre Charon et Catherine Plate habitants de Longueuil*.

Il est assez rare que le nom du père soit inscrit dans l'acte de baptême d'un enfant illégitime. Cependant l'honneur sera sauf : les parents se marient quelques mois plus tard, le 1697-07-24. Le parrain et la marraine s'épouseront aussi un peu plus tard, en 1701 comme nous le verrons.

* **1697-10-28. C.m. de Pierre Charron *filis* & Madeleine Robin** (gr. Antoine Adhémar, minute # 3914; source : SHCM; transcription : Georges El-Asma) - **1697-11-04. Mariage** : Longueuil (Saint-Antoine). Inscrit à Boucherville (Sainte-Famille); retranscrit à Longueuil (Saint-Antoine).

Ce contrat de 4 pages rédigé à Montréal en après-midi en l'étude du notaire unit les enfants de deux familles de Longueuil : *Madeleine (Jean Robin dit Lapointe, juge de la seigneurie de Longueuil depuis 1678 & Jeanne Charreton)* et *Pierre (Pierre Charon & Catherine Laplatte)*. *Les parents de la future épouse sont généreux : ils promettent de donner à la future épouse une vache laitière, un (...) grand cochon et deux nourrituriers au commencement de la récolte de blé froment de l'année prochaine 1698 et jusques audit temps de nourrir les futurs époux à tout pot et feu ordinaire et douze poules et un coq.* Le père de la mariée et celui du marié signent le contrat, tandis que les futurs époux apposent simplement leurs marques.

Le mariage religieux a lieu 7 jours plus tard. Âgé de 26 ans selon l'acte, Pierre épouse Madeleine âgée de 19 (elle en avait un peu moins de 18). Ils sont tous habitants de Longueuil, et c'est dans *l'église de Longueuil que le mariage est célébré*. Les témoins sont *les pères et mères de part et d'autre, Mr de Levancourt, André Bouteiller et Alexandre Lacoste dit Languedoc, habitant de Longueuil, qui ont signé avec moy*, ajoute le curé, même si l'acte ne comporte qu'une signature, la sienne. Je n'ai pu identifier le nommé Levancourt, inconnu dans Jetté et au PRDH.

Cet acte confirme définitivement, me semble-t-il, que nonobstant l'achat et la concession obtenues en 1694 et 1695 à Verchères, Pierre Charron fils habite désormais Longueuil. C'est là d'ailleurs que naîtra son fils aîné l'année suivante.

* **1698-01-20 – Obligation portant solde de compte par Pierre Charron *filis* à Pierre Perthuis, marchand de Ville-Marie** (gr. Antoine Adhémar, minute # 3977)

À ce jour je n'ai trouvé aucun document indiquant que notre ancêtre Pierre *père* ait participé à la traite des fourrures. Visiblement, il n'en est pas de même pour son fils aîné, alors mariée depuis peu, qui reconnaît par cet acte devoir à un marchand de Montréal une somme importante pour des marchandises reçues, en vue d'un voyage de traite qu'il s'appête à faire, avec un retour prévu pour la fin d'août. Pierre *filis* s'est rendu à Montréal pour cette transaction; on dit ici qu'il demeure « au tremblé ». Le Tremblay est un fief situé à l'est de Longueuil, à l'extrémité sud-ouest de la seigneurie de Boucherville. En voici quelques extraits.

Pierre Charron fils, habitant demeurant au tremblay, reconnaît devoir à Pierre Perthuys marchand à Ville-Marie la somme de cent soixante quatorze livres dix sols quatre deniers pour bonnes marchandises à lui livrées (...) précédent ce jour. Le débiteur s'oblige (...) de payer au Sr Perthuys ou au porteur des présentes en cette ville en bons castors au prix du bureau à la fin du mois d'août prochain (...) le dit Sr Perthuys s'oblige (...) de payer audit Charron le bénéfice dudit castor à raison de vingt deux livres dix sols par cent en argent cours de ce pays. Pour l'exécution des présences le débiteur a élu domicile en cette ville la maison de Adrien Bétourné Sr de Laviolette scize rue St-Paul. Le créancier et les notaires Raimbault et Adhémar signent, mais le débiteur a déclaré ne savoir signer, ce qui ne nous surprend pas évidemment.

* 1698-05-30. Abandon de concession par Pierre Charron à François-Antoine Pécaudy (gr. Antoine Adhémar, minute # 4116)

J'ai cité plus haut cet acte d'abandon de concession, par lequel Pierre Charron et sa femme Catherine Piat, *habitants de Longueuil tous les deux présents*, abandonnent à *François Anthoine de Pécaudy la concession que son défunt père leur avait octroyée*. Dix-sept ans après leur départ de Contrecoeur, cet acte clos définitivement cette étape de leur vie, d'autant plus que Pierre et Catherine sont déchargés de tout arrérage de cens et rentes seigneuriales.

* 1698-08-31. Baptême de Nicolas Varin, Longueuil (St-Antoine). Registre de Boucherville (Sainte-Famille); retranscrit à Longueuil (Saint-Antoine).

Né le 28, Nicolas (*Nicolas Varin dit Lapistole, soldat de la compagnie de Mr de Longueuil & Marie-Anne Ronceray, habitants de Longueuil*) baptisé par R(odolphe). de la Saudrays, curé de Boucherville et Longueuil, *dans l'église St-Anthoine de Pade à Longueuil*. Parrain, Louys LeRoux dit LaChaussée sergent de Mr de Longueuil et *Catherine Charon fille de Pierre Charon et Catherine Plate, habitants de Longueuil*.

* 1698-09-25. Baptême de Pierre Charron, Boucherville (Sainte-Famille).

Né le même jour à Longueuil, ce Pierre, fils de *Pierre Charron & de Magdeleine Robin*, donc petit-fils de Pierre & Catherine, est le troisième de suite à porter ce prénom, et le cinquième de suite en comptant son a-a-grand-père et son a-a-a-grand-père de Meaux! Le parrain est Jean Robin dit Lapointe habitant de Longueuil et la marraine *Catherine Plate, femme de Pierre Charon habitant de Longueuil*. C'était la seconde fois à ma connaissance que Catherine est marraine de l'un de ses petits-enfants.

* 1698-11-08. Concession par Mr de Longueuil à Pierre Charron le fils (gr. Bénigne Basset, minute # 2483). Source : SCHM; GRP, p. 70)

L'acte est précis : c'est bien Pierre *fils (GRG, p. 6)* qui, de retour d'un voyage de traite (cf. acte du 1698-01-20), obtient la concession d'une terre de 60 arpents (3 x 20) sise entre les terres de Bertrand [de Bluche] de la Serre et Pierre Deniau (*SHCM*).

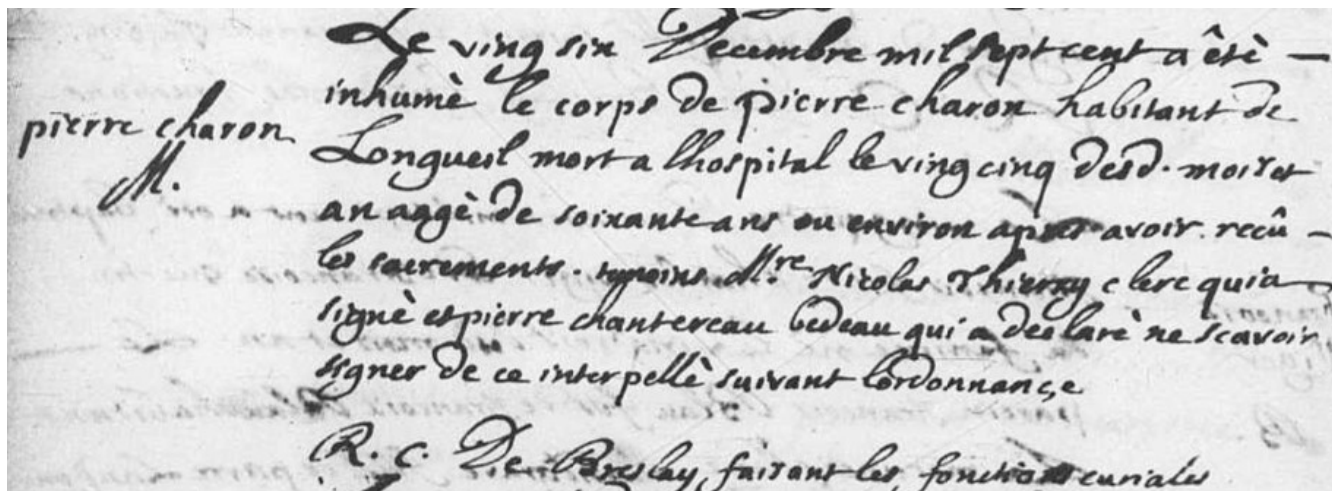
Or les données de l'aveu de 1723, que nous verrons plus loin, ont provoqué un autre quiproquo. En effet, la terre concédée en 1698 y est attribuée à Pierre Charron *père*. Or ce n'est pas une erreur: après le décès de son père en 1700, Pierre Charron *fils* devient forcément Pierre Charron *père*, puisqu'il a aussi un fils nommé Pierre, né en 1698.

Cet aveu situe la terre concédée à Pierre *fil*s en 1695 entre les terres de Charles Édeline *fil*s et Pierre Deniau. Or selon Gareau (GRG, p. 6), la concession voisine de Bertrand [de Bluche] de la Serre, *qui est en l'Ancienne France*, a été oubliée. Donc, tel qu'indiqué dans l'acte de 1698, les voisins de Pierre *fil*s devenu Pierre *pè*re 25 ans plus tard, sont bien Bertrand [de Bluche] de la Serre et Pierre Deniau (GRG, p. 6). Il faut en tenir compte dans la localisation des terres de notre ancêtre Pierre.

* 1700-12-25. Décès de Pierre Charron, Montréal (Hôtel-Dieu) – 1700-12-26 Sépulture de Pierre Charron, Montréal (Notre-Dame); retranscrit à Longueuil (St-Antoine).

Pierre décède de causes inconnues le jour de Noël 1700 dans un hôpital de Montréal. Il y avait alors deux hôpitaux à Montréal: l'Hôpital général, situé à Pointe-à-Callières, fondé en 1694 par les frères François et Claude Charron (sans lien de parenté avec notre ancêtre), et l'Hôtel-Dieu fondé dès 1642 par Jeanne-Mance, et alors situé sur la rue Saint-Paul, angle Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice), donc tout près de l'église Notre-Dame. Le premier avait pour mandat de recevoir à long terme les indigents, les vieillards, les handicapés mentaux et les blessés de guerre; le second était dédié aux soins de courte durée, comme nos hôpitaux modernes. Vraisemblablement, c'est à l'Hôtel-Dieu que Pierre est décédé; une recherche dans les archives de cette institution permettrait peut-être de l'établir avec certitude.

Sa sépulture, qui a eu lieu le lendemain de son décès, est rapportée dans un acte très bref. L'épouse de Pierre n'y est pas mentionnée, et aucun membre de la famille ne semble présent, peut-être parce qu'il est décédé assez rapidement ou à cause de la température de cette fin de décembre. L'acte d'inhumation est signé par René-Charles de Breslay, vicaire *faisant les fonction curiales* (figure 8).



Le vingt six Decembre mil sept cent a été inhumé le corps de pierre charon habitant de Longueuil mort à l'hospital le vingt cinq dudit mois et an aagé de soixante ans ou environ après avoir reçu les sacrements. Temoins Me Nicolas Thierry clerc qui a signé et pierre chantereau bedeau qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance

R. C. De Breslay, faisant les fonction curiales

Transcription : le vingt six Décembre mil sept cent a été inhumé le corps de Pierre Charon habitant de Longueuil mort à l'hospital le vingt cinq dudit mois et an aagé de soixante ans ou environ après avoir reçu les sacrements. Temoins Me Nicolas Thierry clerc qui a signé et pierre chantereau qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellés suivant l'ordonnance.

Figure 8. Acte de sépulture de Pierre Charron, 1700-12-26, Montréal (Notre-Dame).

Une question se pose maintenant : où Pierre Charron a-t-il été inhumé? Selon Maurault, après divers déplacements, à partir de 1680, le cimetière paroissial *faisait presque le tour de l'église Notre-Dame*. Or l'église était située dans l'axe de l'actuelle rue Notre-Dame, sur ce qui constitue présentement la Place d'armes, en face de la basilique actuelle; donc le cimetière paroissial était situé devant et sous la basilique. Toujours selon cet auteur, un autre cimetière avait été établi à l'angle nord-ouest des rues St-Jacques et St-François (aujourd'hui St-François-Xavier), qui recevait les dépouilles des personnes non baptisées, et un autre avoisinait l'Hôpital général, dédié à l'inhumation des personnes décédant dans cette institution⁶¹.

Considérant que l'acte d'inhumation a été rédigé par le curé de la paroisse Notre-Dame 24 heures après le décès, Pierre a sans doute été inhumé dans le cimetière paroissial. Ses restes s'y trouvaient peut-être encore récemment. En effet, des fouilles effectuées en 2004 lors des travaux d'aménagement du parvis de la basilique ont mené à la découverte d'ossements humains qui, de l'avis des archéologues consultés, proviennent des sépultures du cimetière aménagé autour de la première église, entre 1683 et 1796⁶². L'article précise que les restes retirés de ce lieu où ils reposaient depuis trois cents ans ou même plus seront placés dans une voûte qui sera ensevelie à la Place des commémorations au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, sur le Mont-Royal. Les restes de Pierre sont peut-être de ce nombre, mais il est certes impossible de le savoir.

Aucun testament et aucun inventaire après décès n'ont été retrouvés. Il est possible que Pierre n'ait pas eu le temps de rédiger un testament, mais il y a certainement eu un inventaire par la suite, un acte perdu. Ces lacunes, en plus du fait que son contrat de mariage a aussi disparu, nous privent d'informations essentielles sur nos ancêtres et leur famille. Nous verrons cependant qu'en 1709 l'un des fils, Nicolas, rachètera les éléments d'actifs de la succession.

Ainsi se terminait en Nouvelle-France, le parcours d'un homme né 65 ans plus tôt à Meaux. En 1635, ses parents ne connaissaient probablement même pas l'existence de cette distante colonie. Ils auraient certainement été incrédules si on leur avait dit que leur fils unique s'installerait si loin de sa ville natale et qu'il serait à l'origine d'une immense descendance.

Au moment du décès de Pierre, ses quatre aînés (Catherine *l'aînée*, Marie-Charlotte, Antoinette dite Anne, Pierre) étaient mariés. Quatre autres, soit Thérèse, François, Catherine *la jeune* et Hélène, se marièrent dans les deux mois qui suivirent ce décès, tandis que les quatre derniers, Nicolas, Louise, Jean et Jeanne fondèrent ultérieurement des familles. Il serait impossible de mentionner tous les actes concernant Catherine et ses enfants après le décès de Pierre. On trouvera ci-après ceux qui nous en disent plus un peu plus sur Catherine et sa famille.

61 Maurault, Olivier : *La Paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame*, p. 274-290. Éditions du Mercure, 1929.

62 Journal 24 heures (texte anonyme): « *Des ossements humains découverts sous le parvis de la basilique Notre-Dame* ». 2004-10-15.

* 1701-01-08 . C.m. sous seing privé de Thérèse Charron & Antoine Piet (déposé le 1702-07-10 au greffe d'Antoine Adhémar, minute # 6212; transcription anonyme) – 1701-01-30. Mariage, Sorel (Saint-Pierre, inscrit à l'index seulement).

Thérèse, devenue veuve vers 1700 de Jacques Hubert avec deux jeunes bébés à sa charge, conclut un contrat de mariage avec Antoine Piet (Jean Piet & Marguerite Chemereau) à la *maison presbytériale* de Sorel, devant le frère Alphonse Droierres, *missionnaire récollet faisant les fonctions curiales de Sorel et de Berthier*. Antoine déposera l'année suivante ce contrat au greffe du notaire Antoine Adhémar, ce qui a assuré sa conservation.

Or Thérèse n'a eu qu'une seule enfant de cette seconde union, née vers 1702. Il est donc vraisemblable qu'elle soit décédée peu après cette naissance, ce qui amené Antoine à officialiser ce contrat de mariage en le déposant auprès d'un notaire.

Ledit contrat est intéressant à plus d'un titre, mais pour notre présent propos retenons que la mariée est présentée comme la *filles de Pierre Charon et Catherine Le plat, de la paroisse de Longueuil*, sans référence au décès de Pierre, survenu deux semaines plus tôt à Montréal, dont la nouvelle ne semble pas encore connue à Sorel. On note aussi la présence de deux témoins, mais aucun membre de la famille Charron ne semble présent.

Le mariage religieux a lieu au même endroit le 1701-01-30; il n'est connu que par l'index au registre de Sorel, donc il ne nous apprend rien de plus.

* 1701-01-15. C.m. de Catherine Charron & Guillaume Adam dit Laramée (gr. Raimbault, minute # 414; PRDH, fiche 95004) - 1701-02-14. Mariage, Longueuil (Saint-Antoine). Sources : SHCM; PRDH fiche 5266.

Trois semaines après le décès de son père, Catherine *la jeune*, âgée d'environ 21 ans, conclut à Longueuil un contrat de mariage avec Guillaume Adam dit la Ramée (Guillaume & Marguerite Nicolet). Cet acte de 5 pages est fort détaillé. Pour notre propos, notons seulement que *Catherine Piat, veuve de defunt Pierre Charron, stipule pour Catherine Charron sa fille*. Parmi les témoins, Monsieur de Longueuil, qui signe.

Quelques semaines plus tard, le 1701-02-24, est célébré le mariage religieux à Longueuil. Au registre, cet acte suit immédiatement celui du mariage de Charles Édeline et Hélène Charon, célébré le 07 du même mois. Dans l'acte très bref du registre paroissial, le Jésuite Pierre Millette, écrit ceci : *après publication de trois bans et dispense obtenue de Mr Dollier [il ne dit pas pourquoi cette dispense], j'ai marié devant l'église Guillaume Adam dit Laramée et Catherine, de la paroisse St-Antoine de Pade de Longueuil, le 24^e février 1701 le soir après les prières, en présence de Mr de Longueuil et de plusieurs parents de la fille qui ne sachant pas signé, j'ai signé seul avec Mr de Longueuil [sic]*. On note que les parents des époux ne sont même pas cités.

Que signifie la mention *devant l'église* dans cet acte? Non pas que les époux ont été mariés dehors en face de l'église, mais qu'il se sont mariés *devant Dieu*, dirait-on aujourd'hui. Le jésuite Millet utilise souvent cette formule dans ses actes.

* 1701-01-26. Baptême de Anne-Antoinette Goguet, Montréal (Notre-Dame).

Née le 25, l'enfant est la fille d'Antoinette dite Anne & Pierre Goguet, *de cette paroisse dit l'acte*. La marraine est Catherine Charon, sans doute Catherine la jeune, encore célibataire à cette date, dont l'acte précise qu'elle est la *fille de feu Pierre Charon, habitant de Longueuil*. Comme Pierre est décédé et a été inhumé à Montréal, rien de surprenant à ce que l'information sur son décès soit connue à Montréal.

* 1701-01-30. Mariage de François Charron & Marguerite Piet, Sorel (Saint-Pierre, index seulement).

François se marie le même jour que sa sœur Thérèse, au même endroit, avec Marguerite Piette, sœur du mari de Thérèse. Il a 23 ans, c'est son premier mariage, et il n'est aussi connu que par l'index au registre. Il paraît certain qu'un contrat de mariage a été conclu au préalable, mais il est perdu, probablement parce que François n'a pas fait la démarche de son beau-frère Antoine et n'a pas déposé ce contrat au greffe d'un notaire.

* 1701-02-07. Mariage de Charles Édeline & Hélène Charron, Longueuil (St-Antoine). Source SHCM; PRDH, fiche # 5265.

Âgée tout juste de 18 ans, Hélène épouse Charles Hédeline (sic) qui en a 4 de plus. Aucun contrat de mariage n'a été retrouvé. Dans l'acte très bref du registre paroissial le célébrant, le jésuite Pierre Millette, écrit ceci : *après publication d'un ban et dispense de deux, j'ai marié en face de l'église Charles Édeline et Hélène Charron, de la paroisse St-Antoine de Pade de Longueuil, lesquels ne sachant pas lire, j'ai signé seul avec Mr De Longueuil, témoin*. On note que les parents des époux ne sont pas cités. La mention *en face de l'église* a la signification décrite au mariage de Catherine ci-haut.

* 1703-01-14. C.m. de Nicollas Charron & Marie Viau (gr. Marien Thailandier, minute # 98) - 1703-01-15. Mariage, Longueuil (Saint-Antoine). Source pour les deux documents : SHCM

L'Auvergnat Marien Tailhandier dit Labaume, arrivé en 1688 comme soldat et chirurgien, devient notaire seigneurial en 1689 à Boucherville, juge en 1699 et notaire royal en 1702 au même endroit. Il décède à Boucherville vers 1738.

Pour ce contrat signé dans la maison du père de la mariée sont *présents en leur personne Catherine Plat veuve de défunt Pierre Charont vivant habitant de Longueuil au nom (...) de Nicollas Charront son fils âgé de 26 ans et Jacque Viau dit L'espérance et Thérèse Robain au nom de Marie Viau leur fille âgée de 17 ans*, ainsi que plusieurs témoins : pour le futur époux sa mère, ses frères Pierre et Jean, et son beau-frère Daniel Tétreau (époux de sa sœur aînée Catherine); pour l'épouse, ses parents, son frère Bertrand, sa sœur Françoise et plusieurs autres. Les parents de l'épouse promettent de lui donner plusieurs animaux : une taure, deux petits cochons, douze poules, un coq; nous ne voyons rien de semblable de la part de la mère du marié, dont les moyens sont peut-être limités. Par ailleurs, nous constatons qu'au début 1703 Catherine demeure encore à Longueuil et qu'elle semble en bons termes avec trois de ses fils, le quatrième, François, demeurant alors à Berthier.

Le mariage religieux a lieu le lendemain. *Les époux sont Nicolas Charon 25 ans, fils de défunt Nicolas [sic] Charon & Catherine Pilet, et Marie Viau 17 ans, fille de Jacques Viau & Marie Robin, tous de cette paroisse (i.e. St-Antoine). Les témoins sont Pierre et Jean Charon frères de l'époux et Michel et Jacques Viau frères de l'épouse, qui tous n'ont su signer. On note ici une erreur du célébrant qui attribue le prénom Nicolas au père de l'époux. Cette erreur a conduit plusieurs chercheurs sur une fausse piste quant au nom et à l'origine de notre ancêtre Pierre (cf. Annexe 1).*

*** 1703-02-19. Mariage de Louise Charron & Michel Colin dit Laliberté, Longueuil (Saint-Antoine).** Source : SHCM.

Les époux sont *Michel Colin 25 ans (Mathurin & Jacqueline L'Abbé) & Louise Charron 17 ans (déffunt Pierre Charon & Catherine Pilet) tous de cette paroisse. Témoins : André Colin frère de l'époux, Michel Dubuc parein de l'époux, Pierre et Nicolas Charon, qui tous n'ont su signer. Catherine Pillard ne semble pas présente. Je n'ai pas trouvé le contrat de ce mariage.*

*** 1708-07-25. Vente à Robert Drousson par Catherine Piot [Pillard] (gr. Antoine Adhémar, minute # 8025).** Source : SHCM; transcription: Georges El Asmar.

Cet acte passé en l'étude du notaire à Ville-Marie est d'une importance capitale : son contenu et celui de l'acte du 1709-07-15, ci-après, nous permettent de déterminer avec une grande précision l'emplacement des concessions obtenues par Pierre et Catherine : la première (peut-être verbale) de 4 x 20 arpents (80 arpents) vers 1679-1681, et la seconde de 2 x 20 arpents (40 arpents) le 1695-10-25, pour un total de 120 arpents. Même si le testament de Pierre n'a pas été retrouvé, ces deux actes nous permettent de relier tous les fils de cette localisation.

Selon la coutume de Paris en vigueur en Nouvelle-France, au décès du mari ses biens étaient séparés en deux moitié, la première accordée à l'épouse, la seconde aux enfants. Catherine hérite donc la moitié de la terre de 120 arpents, donc 60 arpents. C'est cette partie qu'elle vend en 1708 à Robert Drousson, consistant en *3 arpents de front sur le fleuve x 20 arpents de profondeur, située entre la terre de son fils Nicolas Charron et celle de Charles Édeline* [cité comme voisin de Pierre au recensement de 1681] *à elle escheus [échue] par les partages faits avec ses enfants.* Cette concession comprend *les terres nettes pacages et bois de haute fustaye [futaie] qui sont sur icelle scituée dans laditte seigneurie de Longueuil.* Mais ce n'est pas tout : la vente comprend aussi *la vente audit Drousson d'une maison à elle appartenant scittuée sur le terrain de Monsieur de Longueuil au village dudit lieu.*

On comprend que Catherine et ses enfants s'étaient entendus avant la vente sur le partage de la terre, puisque Nicolas est déjà réputé être en possession de la moitié, ce qui ne sera officialisé qu'un an plus tard dans l'acte notarié suivant. Puisque la partie vendue par Catherine ne comprend aucun édifice, il est assez facile de déduire aussi que maison et bâtiments étaient situés sur l'autre portion de terre.

On note aussi que Pierre et Catherine possédaient une maison au village. Il sera peut-être possible de trouver un jour la localisation de cette maison dans le village, dont on voit une carte en 1810 (**figure 9**).

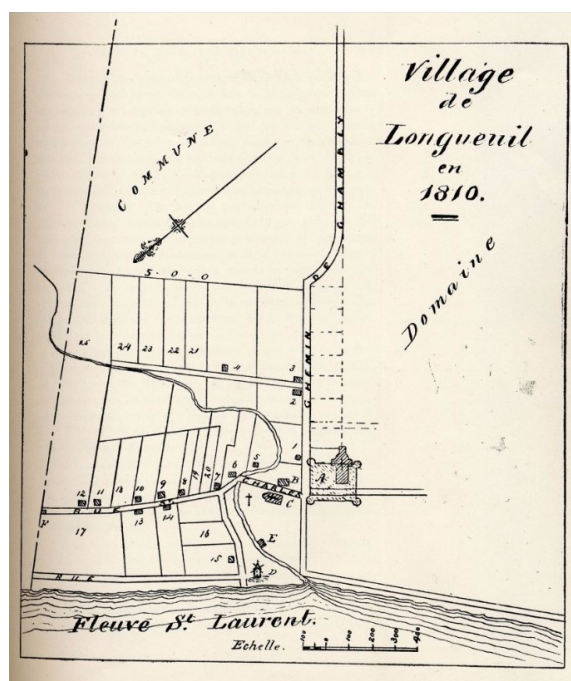


Figure 9. Le village de Longueuil en 1810. Source : BAnQ. Reproduit de l'ouvrage de Jodoin et Vincent (HL), p. 296-297

L'acquéreur, Robert Drousson, peut jouir de son achat dès le jour de la vente, *hormis en qui concerne les terres [dont il peut jouir] après les récoltes, les prairies après les foins, et ladite maison après la récolte des foins de la présente année.* La vente est conclue pour 300 livres, soit 100 livres payables le jour de la Toussaint 1709, et 200 livres le 1^{er} décembre 1709. On peut en déduire que Pierre n'a pas travaillé en vain: la concession qu'il avait obtenue gratuitement est revendue avec profit. La venderesse s'engage aussi à *remettre à l'acheteur copie des titres et papiers de la dite concession*, qui ne sont malheureusement pas énumérés dans l'acte. Évidemment, les engagements relatifs aux cens et rentes dus au seigneur sont pris en charge par l'acheteur; s'y ajoute un droit de pêche s'élevant à 4 livres 10 sols par an.

*** 1709-07-15.** Vente de droits successifs à Nicolas Charron par ses frères et sœurs (gr. Antoine Adhémar, minute # 8269; transcription d'origine inconnue.)

Nous savons déjà que Pierre est décédé le 1700-12-25 et que ni son testament ni l'inventaire après décès n'ont été retrouvés. Nous savons aussi que Catherine avait hérité la moitié de la terre familiale, soit 3 arpents sur le fleuve x 20 arpents en profondeur (60 arpents au total), qu'elle a vendue à Robert Drousson le 1708-07-25, quelques mois avant de se remarier. Qu'advint-il de l'autre moitié de l'héritage, de dimension identique ? Selon la coutume de Paris, ce sont les 12 enfants qui en héritent, soit 5 arpents chacun, soit 1/12 des biens; une des filles est déjà décédée, Thérèse, mais sa part revient bien sûr à ses héritiers à elle (GRG, p. 54).

Il y aurait eu évidemment différentes façons de se partager cette terre. Cependant, pour que chacun bénéficie d'un accès sur le fleuve, elle aurait dû être divisée *sur la longueur*, produisant 12 lots mesurant chacun *3/12 d'arpents (14,65 mètres, soit 48 pieds) de largeur par 1 170 mètres (20 arpents, soit 3840 pieds actuels)* de profondeur. Les héritiers ont donc trouvé une solution plus pratique : ils vendent leur portion d'héritage à l'un d'entre eux, Nicolas, d'autant plus volontiers que la plupart sont déjà installés, souvent ailleurs qu'à Longueuil.

Il est intéressant de connaître les noms et lieux de résidence des héritiers à cette date. Sont donc présents chez le notaire à Ville-Marie ce jour de 1709 : Pierre Goguet époux d'*Anne* (demeurant à la Côte St-François), Charles Edeline époux d'*Hélène* (Longueuil), Michel Colin dit Laliberté époux de *Louise* (Longueuil), *Jean* (Longueuil) et *Jeanne* femme de François Bouteiller (Longueuil). Ils s'engagent aussi pour Daniel Tétreau époux de *Catherine aînée* (Verchères), Raymond Végéard dit Labonté époux de *Charlotte* (Verchères), *François Charron* (Longueuil; il habite en fait Berthier). Les huit héritiers ci-haut nommés cèdent *leurs droits successifs mobiliers et immobiliers à leur frère Nicolas, et chacun reçoit en échange 33 livres de Nicolas, pour un montant total de 264 livres (33 x 8).*

Ils promettent aussi de faire ratifier cet acte par *Pierre, Catherine cadette femme de Guillaume Adam* et enfin les enfants de *Thérèse Charron vivante femme de [laissé en blanc] dit le Parisien*. Les autres héritiers recevront vraisemblablement le même montant, mais il faudra des années pour confirmer toutes ces transactions. Ainsi, *Anne* et *Louise* n'ont conclu la transaction que le 1722-10-30 par acte devant le notaire Adhémar fils (minute # 621).

Quelques mots encore sur Thérèse. Veuve de Jacques Hubert dit Parisien depuis 1700, elle s'était comme on l'a vu remariée le 1701-01-30 à Antoine Piet de qui elle avait eu une fille. Cependant seules les deux filles nées avant le décès de Pierre Charron *père* pouvaient hériter de celui-ci. C'est pourquoi il n'est fait mention ici que de son premier mari. Ce qui se confirmera plus tard : le 1721-10-17, Antoine Piet accordera une obligation à Pierre Charron *fils pour la somme de 120 livres revenant à la seule survivante du couple Charron-Parisien, Angélique* (gr. Jacques David, minute # 469).

5.4) Localisation de la terre de Pierre et Catherine à Longueuil

Résumons maintenant ce que nous savons de façon quasi certaine sur l'emplacement de la terre de Pierre et Catherine, et la maison qu'ils possédaient au village.

a) Pierre a obtenu une concession à Longueuil, par un acte notarié du 1695-10-20, soit une terre de 2 x 20 arpents (40 arpents en superficie).

b) Dans cet acte, il est précisé que cette concession est *contiguë aux 80 arpents qu'il possédait déjà*. Le mot *contiguë* est dénué d'ambiguïté : il avait déjà obtenu, probablement vers 1679-1681, une ou plusieurs concessions dont il ne reste plus de traces écrites, directement du seigneur ou confirmant des achats des nommés Roussel et Laforsade. Le tout totalisait 6 x 20 arpents (120 arpents en superficie) dans un seul tenant.

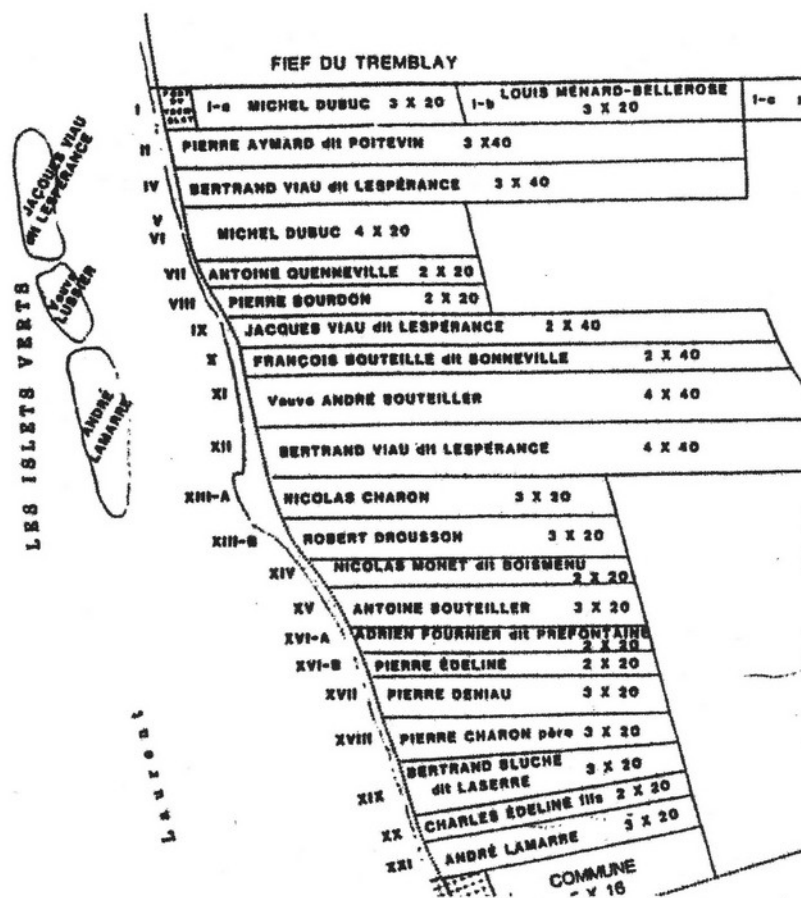
c) Après le décès de Pierre, cette terre de 120 arpents a été divisée en moitiés contiguës, soit 60 arpents transmis à sa veuve, Catherine, et 60 arpents en parts égales à leurs 12 enfants.

d) En 1708, comme on l'a vu, Catherine a vendu sa moitié à Robert Drousson.

e) En 1709, comme on l'a vu aussi, Nicolas a complété le remembrement de la terre en acquérant les parts de tous ses frères et sœurs.

Quinze ans plus tard, l'aveu du 1723-08-15 confirme entièrement ce qui précède. Mathieu et Laberge ont décrit en détails cet aveu dans un ouvrage d'une grande érudition⁶³. Gareau confirme l'essentiel de l'aveu mais, point important, il indique en outre *qu'une terre de 3 x 20 arpents appartenant à Pierre Bluche dit Laserre a été oubliée entre les terres de Charles Édeline et Pierre Charron fils (GRG, p. 6-7)*. Gareau et Lemoine ont établi la carte de cette partie de la seigneurie; on y voit clairement l'emplacement et la dimension des terres de 60 arpents de Nicolas Charron (concession # XIII-A) et de son voisin Robert Drousson (concession # XIII-B), comme le montre la **figure 10 ci-après**.

Figure 10. La Côte d'en bas selon l'Aveu et dénombrement de 1723. Recherche : G.-Robert Gareau et Louis Lemoine. Cartographie Raymond Damian, 1984. Reproduit à partir du livre de Gareau (GRG, p. 12).



63 Mathieu, J.; Laberge, A.: *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent*, p. 211. Septentrion, 1994. ISBN 2-921114-58-5

Comme cette carte le montre, la distance *entre la limite ouest de la terre de Robert Drousson et la commune (au bas de la carte) est de 23 arpents, soit 1 345 kilomètres*. C'est sensiblement plus que ce qu'avait calculé mon collègue Luc Charron en 1998⁶⁴. Comment est-ce possible? D'une part, c'est qu'il ne pouvait connaître en 1998 l'oubli d'une terre dans l'aveu et, d'autre part, qu'il a estimé que toutes les concessions avaient 2 arpents de front sur le fleuve, alors que plusieurs en avaient 3.

On voit bien sur cette carte les terres de Nicolas Charon (# XIII-A) et de Robert Drousson (# XIII-B), issues du partage de la concession initiale de Pierre. Notons aussi que la terre identifiée au nom de Pierre Charron *père* (# XVIII) est celle de son fils aîné, devenu à son tour père d'un autre Pierre!

Pouvons-nous localiser un plus précisément la concession de Pierre et Catherine? Oui, on peut le faire à partir d'un édifice bien connu, la maison André Lamarre, érigée en 1740. Cette maison occupait le premier emplacement à côté de la commune et du village (terre # XXI, **figure 9 ci-haut**) et elle est maintenant le siège de la Société d'histoire de Longueuil, au 225 rue St-Charles (**figure 11**). C'est ce que j'avais fait en 2017⁶⁵. Ce calcul est toujours valide, car il tient compte de l'erreur rapportée par Gareau; par contre elle présume que la maison Lamarre était située au centre de la concession, comme l'avait fait Luc Charron en 1998, ce que je n'ai pu prouver.



Figure 11. Maison André Lamarre, 225 Saint-Charles-est, Longueuil. Source : Google Maps.

64 Le Trait d'union, vol. 5, no 3, 1996-06.

65 Le Trait d'union, vol. 24, no 1, 2017-04

Donc, en présumant que la maison Lamarre était au centre de la concession XXI, en calculant en droite ligne (car il n’y avait pas de route à l’époque) 21½ arpents, soit 1 258 mètres, la terre de nos ancêtres Pierre et Catherine débute au-delà du boulevard Roland Therrien, à peu près au centre des installations actuelles de la Pratt & Whitney (1000 Marie-Victorin). La terre faisant 6 arpents de front sur le fleuve, soit 351 mètres, elle se terminait à 1609 mètres de la maison Lamarre, devant le magasin Rodi (1100 Marie-Victorin). En profondeur sur 20 arpents (1170 mètres), elle se rendait à peu près au boulevard Fernand-Lafontaine. Elle est représentée par un rectangle sur la carte Google ci-jointe (**figure 12**) demeure une approximation, que j’estime néanmoins très proche de la réalité.

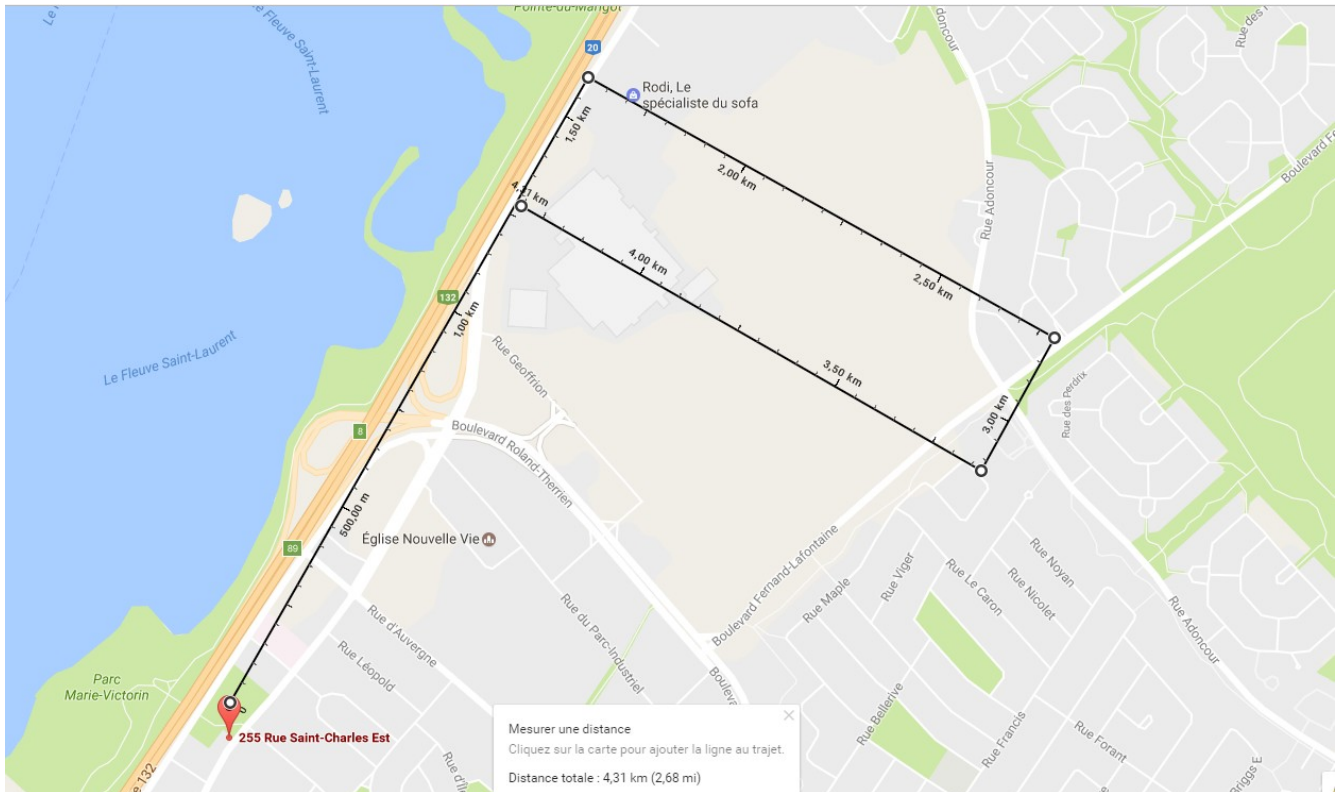


Figure 12. La terre de Pierre Charron et Catherine Pillard (terres no XIII-A et XIII-B de l’Aveu de 1723). Estimations de l’auteur à partir de Google Maps.

5.5). Localisation de la maison de Pierre et Catherine au village de Longueuil.

Nous avons vu qu’en 1708 Catherine a vendu la moitié de la terre qu’elle avait reçue à la mort de son mari, *plus une maison située au village*, à Robert Drousson. Ce village de 5 x 4 arpents traversé par le ruisseau St-Antoine était situé sur le bord du fleuve, devant la commune des habitants (5 x 16 arpents), tous deux adjacents au domaine seigneurial (cf. **figure 9**, ci-haut).

Il m’a été impossible de retracer l’emplacement exact de cette maison. Cela pourrait être possible à un chercheur patient, en relevant la suite des transactions effectuées au village de Longueuil, à partir de l’acquisition de la maison par Robert Drousson, si les documents existent toujours bien entendu.

Étape 6) Catherine à Montréal (1708-12-25 au 1717-07-23)

*** 1708-12-25. C.m. de Catherine Pillard & Sébastien Brisson** (gr. Michel Laferté-Lepaillieur, minute # 676; transcription : Jean-François Viel⁶⁶). **1709-01-13. Mariage de Catherine Pillard & Sébastien Brisson, Montréal (Notre-Dame)** (*Source : SHCM*).

Originaire de Paris (St-Eustache), Michel Lepaillieur, sieur de LaFerté, arrive à Québec vers 1679 où il est d'abord domestique, puis huissier du Conseil souverain (1696-1701). Son ascension sociale est rapide : il est notaire royal à Québec et juge à Lauzon (1701-1702), puis notaire royal à Montréal (1702-1730)⁶⁷. C'est là qu'il rédige le contrat de mariage de Catherine avec celui qui deviendra son 2^{ème} mari, Sébastien Brisson, tous les deux étant présents dans son étude. On comprend donc que Catherine avait déjà quitté Longueuil au moment du contrat de mariage, et c'est la date que je retiens pour son arrivée à Montréal. Catherine a alors 62 ans, et le futur époux environ 22 ans de moins. Sébastien Brisson dit Laroche, originaire de Bordeaux, se présente comme maître bonnetier et il demeure à Montréal. Arrivé vers 1690, il a eu de Marie Bruneau un fils naturel aussi prénommé Sébastien, né à Québec le 1700-05-14⁶⁸. Catherine est présentée comme *honneste femme Catherine Peillatte, veufve de defffunt Pierre Charon, vivant habitant de Longueuil*.

Le contrat de mariage contient les clauses habituelles d'un mariage en communauté de biens suivant la coutume de Paris. Le futur époux apporte à la communauté *la somme de 500 livres, dont 250 livres en monnaie de cartes qu'il a représenté devant ledit notaire, tesmoins et assistants, 50 livres en dettes qui lui sont dues et 200 livres en toilles et étoffes*. En cas de dissolution dudit future mariage par le décès [décès] dudit futur époux, *il sera loisible à la future épouse d'accepter ou de renoncer à la dite communauté, et si elle y renonce, de remporter tout ce qu'elle y aura apporté, dot, douaire, preciput, hardes, linges, bagues, joyaux à son usage, son lit garny sans qu'elle soit tenue des dettes de la dite communauté*. Catherine avait-elle vraiment des bagues et bijoux? On peut en douter; en l'absence d'un inventaire après le décès de Pierre, il est impossible de l'affirmer.

Toutefois, le contrat est aussi intéressant en ce qu'il ne dit pas. Ainsi, aucune mention n'est faite des enfants issus du premier mariage de Catherine, pas même dans la clause testamentaire du contrat. Faut-il comprendre que les relations avec ses enfants n'étaient pas au beau fixe? Peut-être étaient-ils mécontents de ce remariage de leur mère, qui mettait leur héritage à risque. Il faut dire qu'aucune mention n'est faite non plus du fils de Sébastien, alors âgé de huit ans. De plus, rien n'indique que l'un ou l'autre des futurs époux possède des biens immobiliers.

Près de trois semaines plus tard, c'est le mariage religieux, qui a lieu *en la paroisse de Ville-Marie*. Erreur du célébrant ou coquetterie de la part de Catherine, elle est rajeunie de huit ans dans l'acte extrait du registre paroissial (**figure 13 : transcription en page suivante**).

66 Le Trait d'union, vol. 15, no 3, juin 2008

67 Jetté, René : op. cit., p. 716

68 Jetté, René : op. cit., p.173

(Transcription) « Le treizième Janvier mil sept cent neuf, après la publication de trois bans, Je, Soussigné, Prêtre, Vicair de la paroisse de Ville Marie ayant pris le mutuel consentement par paroles de Sébastien brisson, âgé de 38 ans, fils de Sébastien brisson, marchand de la paroisse de St-Surin, Ville et Evesché de Bourdeau, et de Jeanne Lacoste, ses père et mère d'une part; et de Catherine pallaste, veuve de feu Pierre Charon, vivant habitant de Longueuil, âgée de 55 ans [sic], demeurante a présent en cette Paroisse d'autre part; les ay mariés en présence de Jean-Pierre Daubigny aubergiste, de Sébastien cholet dit La Violette, Tisseran, de Louis batiste guion dit la france et de Jean Quenneville, Bedeau de cette paroisse. L'Époux et L'Épouse et les dits Cholet, guion et Jean Quenneville ont déclarés de Savoir Signer de ce enquis ».

Figure 13. Transcription du mariage Pillard-Brisson, 1709-01-13, Montréal (Notre-Dame).

*** 1709-02-10. Baptême de Pierre Duca (Dugas), Montréal (Notre-Dame).**

L'enfant baptisée Pierre (Jean Duca dit Labresche & Chantal Vandandegue), *âgé d'un jour, a comme parrain Pierre Monestier dit Labonté, soldat de la compagnie Derepeningy, et comme marraine Catherine Piliate, femme de Sébastien Bastien dit Laroche.* Cet acte confirme donc la présence de Catherine et de Sébastien à Montréal à cette date, un mois après leur mariage.

*** 1711-02-09. C.m. entre Jean Charron & Madeleine Guertin (gr. Jacques Bourdon, minute # 53). Source : Luc Charron.**

Jean, le plus jeune fils de la famille, *fils de feu Pierre Charon vivant habitant de Longueuil et de Catherine Platte sa veuve stipulant pour son fils, épouse Madeleine Guertin (Louis & Madeleine Chigouenne), de la paroisse St. François de Verchères.* Bien que Jean soit majeur, la formulation laisse croire que Catherine est présente; malheureusement, le document ne mentionne pas où elle demeure à cette date. Parmi les témoins, le beau-frère du marié, Daniel Tétreault. L'acte du mariage religieux n'a pas été retrouvé.

*** 1711-07-27. Vente d'une terre par Bastien Brison dit Laroche et Catherine Platte, son épouse, à Raymond Végéard dit Labonté et Marie Charlotte Charon, son épouse (gr. Jacques Bourdon, minute # 61).**

L'intérêt de cet acte et du suivant résident en ce qu'ils sont les seuls où (Sé)Bastien Brisson est mentionné, entre son mariage et le décès de Catherine Pillard. À ma connaissance, ces actes n'avaient jamais fait l'objet d'une analyse approfondie.

Celui-ci, d'une seule page, pas très facile à déchiffrer, a été rédigé par Jacques Bourdon, *notaire de la seigneurie de Varennes, Le Tremblay, etc.* Il y précise que *sont présents en leurs personnes Bastien Brisson dit Laroche et Catherine Platte sa femme de lui suffisamment autorisée pour l'effet des présentes laquelle de (...) bonne vullonté sans aucune contrainte a reconnu et confessé ce jourd'huy avoir vendu quitté (...) à Raymond Végéard dit Labonté et Marie Charlotte Charon sa femme (...) une concession de terre de trois arpents de large sur le bord de la rivière et fleuve St-Laurent et trente de profondeur joignant du coté du nord-est à Jacques Durand et du coté du (...) au sr Danyel ou Pierre Toutant (?)....* Parmi les témoins : Daniel Tétro, qui signe, gendre de Catherine et beau-frère de Raymond et Marie Charlotte.

L'acte ne nous permet pas de savoir où le couple Brisson-Pillard demeure à ce moment, ni les termes de cette vente, ni la localisation de la terre cédée. J'ai trouvé deux indices à cet égard : la terre vendue est au bord du fleuve, et elle est située entre celles d'un nommé Jacques Durand au nord-est, et d'un homme dont le nom est peu lisible, peut-être Toutant, du côté du sud-ouest.

Pour ce dernier, mon interprétation ne nous apprend rien. D'autre part, aucun Jacques Durand ne figure dans le dictionnaire Jetté. Par contre, on en trouve un dans le livre de Mathieu et Laberge: ce Jacques Durand occupe en 1723 un terre de 60 arpents en superficie aux Îles-Bouchard, île située dans le fleuve en face de St-Sulpice d'un côté et Verchères de l'autre⁶⁹. Comme il ne semble pas que Pierre et Catherine ait possédé de terre à cet endroit, j'en conclus qu'elle appartenait à Sébastien Brisson.

La seigneurie des Isles-Bouchard appartenait pour moitié à cette date à Louise-Catherine Robineau, fille du seigneur primitif et épouse de François Desjourdy (1705-11-22, Cap-de-la-Madeleine), ce qui permet d'établir un lien avec l'acte suivant; *toute est dans toute*, comme dirait l'autre!

*** 1714-11-24. Contrat de concession par mr dejourdy à La Roche et Charon sa femme** (gr. Marien Tailhandier, minute # 497).

Ce contrat de deux pages, dont l'intitulé est très bref, n'a été porté à ma connaissance que récemment; il contient quelques énoncés surprenants. Faire sa transcription quasi complète a été relativement facile.

Par devant marien Tailhandier notaire royal de la prevosté de Montréal résident au bourg de Boucherville et témoins cy bas nommés fut présents François Dejordy Escuyer seigneur des îles Bouchard capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine demeurant dans son fief de dejourdy et de présent en ce bourg [i.e. Boucherville], lequel a volontairement reconnu et confessé avoir donné la jouissance de soixante arpents de terre en bois de bout situés dans son dit Isle de dejourdy à coté de son domaine du côté du sud le long d'un petit chenal, à bastien brisson et marie Charon sa femme, le dit brisson dit Laroche présent et acceptant pour lui et lad. charron sa femme (...) pour en jouir pendant leurs vivans seulement sans aucune redevance, et après le décès du dernier vivant des d. brisson et charon sa femme les d. soixante arpents de terre (...) batimens qui se trouveront dessus, jardins (...) retourneront au profit dudit sr dejourdy ses hoirs et ayant cause pour être réunis à leur domaine ou en faire la disposition (?) comme bon leur Cembra sans que les créanciers et héritiers des d. Brisson et charon sa femme puissent rien prétendre directement ny indirectement en quelque manière que ce soit..

Comme sy sont convenus les d. parties..quen cas que le dit brisson et charon sa femme veillant (?) partir du pays pour aller demeurer en France ou ailleurs, en ce cas le d. sr dejourdy ses hoirs reprendrons leurs dites terre et batimens qui seront dessus sans quils soient tenus daucun remboursement pour le (...) et autres travaux que les dits preneurs pourront avoir fait sur la d. terre et même aussi en cas que les d. brisson survive après lamort de lad. charon et quil ce remaryat sa femme (feue?) ny les enfans sils surviennet (?) ne pourront prétendre après le décès du d. brisson sur la terre ny les batimens qui seront dessus,

69 Mathieu, Jacques; Laberge, Alain : op. cit., p. 209.

le dit bailleur ayant donné la d. terre que pour le vivant du dit brisson et charon sa femme (.....). Fait et passé au bourg dud. Boucherville en létude dud. notaire [suit ici la date] enprésence du Sr Charlle Phalbeau (?) officier des dites troupes et rené boucher Escuyer sr de laperrière demeurans aud. bourg les memes soussigne avec led. Sieur dejourdy et le notaire. Ledit brisson a dit et déclaré ne savoir escrire et signer de ce enquis après lecture faite.

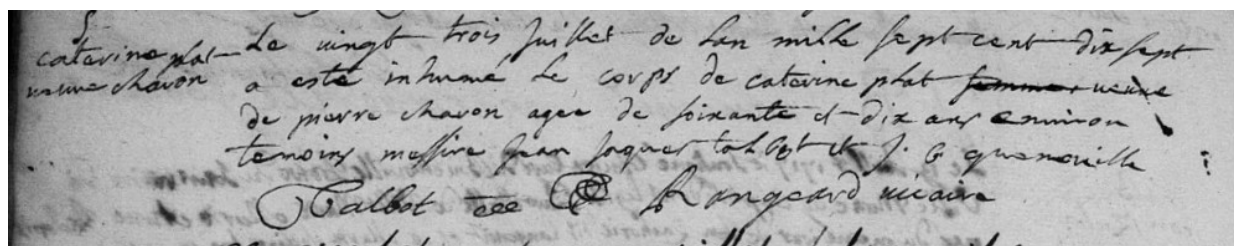
Constatons d'abord que la femme de (Sé)bastien Brisson, absente, est nommée Marie Charon, alors qu'elle se nomme bien sûr Catherine Pillard, ce que le notaire ne pouvait ignorer. Je constate que lors de la vente du 1711-07-27 citée ci-haut, elle est correctement identifiée, tandis qu'elle est nommée Catherine Charon au remariage de Sébastien Brisson en 1722-05-31; est-ce lui qui en est à la source de ces erreurs?

De plus, on ne connaît pas la raison pour laquelle le seigneur Dejordy concède l'usufruit de cette concession voisine de son domaine, qui lui reviendra après le dernier décès des usufruitiers. Mais le plus surprenant reste la mention d'un éventuel retour du couple Brisson-Pillard en France. Peut-on vraiment croire qu'à 68 ans Catherine ait pensé retourner dans son pays d'origine?

*** 1717-07-23. Inhumation de Catherine Pillard, Montréal (Notre-Dame).**

Catherine décède à Montréal, comme son premier mari. Même si elle est remariée depuis 8 ans, l'acte d'inhumation ne fait aucune référence à son second mari, Sébastien Brisson. Doit-on en déduire que le couple était alors séparé (**figure 14**) et que c'est l'un des enfants de Catherine qui a fourni les renseignements à son sujet? En tout cas, l'acte lui attribue 71 ans, ce qui correspond très bien à une naissance en mars 1646.

Notons que, décédée 17 ans après son premier mari, Catherine a peut-être été inhumée dans le même cimetière que lui. Ce qu'on pourrait considérer comme un juste retour des choses pour ce couple qui a été marié pendant 35 ans.



(transcription) « le vingt trois juillet de l'an mille sept cent dix sept a été inhumé le corps de Catherine Plat ~~femme~~ veuve de Pierre Charron âgée de soixante-dix ans environ. Témoins messire Jean Jacques (?) Talbot et J.B. Quenneville ».

Figure 14. Inhumation de Catherine Pillard, 1717-07-23, Montréal (Notre-Dame).

Ainsi se terminait en Nouvelle-France, le parcours d'une femme née 71 ans plus tôt à La Rochelle. Après avoir donné naissance à 12 enfants, elle deviendra la grand-mère de 131 petits-enfants. Une vie de *Fille du Roy* particulièrement bien remplie, à n'en pas douter. C'est la fin, pourtant un autre acte ajoute un éclairage spectaculaire sur Catherine.

* **1722-05-31. C.m. de Bastien Brisson & Marie Marguerite Rivière** (gr. Nicolas Senet dit Laliberté, minute # 887) – **1722-06-02. Mariage, Repentigny (La Purification)**. Source : PRDH (fiche # 20099); transcription : Guy St-Hilaire, 2010-10-21⁷⁰).

Originaire de Champagne, Nicolas Senet dit Laliberté arrive en Nouvelle-France comme soldat à la fin des années 1680 et il se marie à Boucherville en 1689. Il agit comme notaire royal de 1704 à son décès en 1732 dans l'est de Montréal, à Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Saint-Sulpice et Repentigny⁷¹.

C'est là qu'il rédige dans son étude le contrat de mariage de (Sé)Bastien Brisson, veuf de Catherine, un document de 3 pages classique dans ses termes, dont quelques articles sont présentés au paragraphe suivant, suivi de l'acte au registre paroissial. Comme à l'habitude, les textes originaux sont en *italiques*, les éléments inusités sont soulignés, et le tout est suivi de mes commentaires.

« Furent présents Sr Bastien Brisson veuf de Catherine Charon demeurant à arpentigny (sic) étant à présent au bourg de la pointe au tremble fils de Jacques philippe [en fait Pierre] brisson et de Jeanne La Coste natif de Bordeaux paroisse St-Rémy ses père et mère d'une part, et Marie-Marguerite Rivière, veufve de deffun Jaque Baudoin fille de deffunt Pierre Rivière et Marianne Mousseau vivants habitants de repentigny ses père et mère d'autre part ». (...) déclare la dite future épouse que ledit deffunt Jaque Baudouin cy devant son mari lui aurait laissé six enfans qui Seront Noury et Entretrenue et Élevé (...) aux frais de la communauté et que sondit deffun Mary ne lui aurait laissé que une concession sur laquel Il y a peu de de zors [désert] et à lesgard des meubles qui ne valle pas la peine de faire un inventaire (...).

Le futur époux est sensiblement plus vieux que la future épouse : il a entre 51 et 54 ans, elle n'en a que 38. Ils sont veuf et veuve, mais le patronyme de la première épouse de Sébastien est erroné, tandis que celui du premier époux de Marguerite est exact. Ce qui est plus rare pour un veuf ou une veuve : les noms de leurs parents respectifs sont inscrits, et aussi la ville d'origine de l'époux en France, alors qu'il est arrivé en Nouvelle-France depuis au moins 30 ans.

Par ailleurs, on sait que Sébastien avait eu en 1700 un fils naturel du même prénom, marié en Lachine en 1721; le contrat de mariage n'en fait pas mention. De son côté, Marguerite avait eu neuf enfants de sa première union célébrée en 1700, tous nés à Repentigny, dont six vivaient encore en 1722; le contrat stipule que les époux seront tenus de s'en occuper. Plusieurs témoins assistent au contrat, mais aucun ne semble avoir de lien de parenté avec les époux. Le couple Brisson-Rivière aura un seul enfant, Mathurin, né en 1723 à Repentigny.

Le mariage religieux est célébré 2 jours plus tard en l'église du même endroit par Mathieu Gasnault, un sulpicien arrivé en Nouvelle-France en 1720. L'acte a longtemps échappé aux chercheurs, car seule la seconde copie du registre de la paroisse destinée aux archives judiciaires renferme les actes de 1722. Il contient les mêmes informations inusitées que le contrat, de même que des détails supplémentaires; visiblement, Sébastien tenait à ce que ces informations soient consignées (**figure 15 : transcription de l'acte, page suivante**).

70 Trait d'union, vol. 18, no 1., octobre 2010

71 Jetté, R. : op. Cité, p. 1044.

Figure 15. Acte de mariage de Sébastien Brisson et Marguerite Rivière, 1722-06-02. Repentigny (La Purification). Copie des archives judiciaires. Transcription : Guy St-Hilaire.

(Transcription) : « Le Deuxième jour De juin de l'année 1722 après avoir publié Trois bans de mariage (...) entre sébastien Brisson dit Laroche natif de la ville de Bordeaux et veuf de Catherine Charon issue de la ville de Laroche, et entre Marie marguerite Rivière fille de feu Pierre Rivière et de marie anne mousseau, veuve de Jacque Baudoin vivant habitant de lassomption (...), je soussigné prêtre du séminaire de St-Sulpice et missionnaire de Repentigny ay reçu leur mutuel consentement (...) en présence de baptiste rivière frère de l'épouse, de charles goulet, de françois denis soussigné et de pierre charon témoins françois denis a signé les autres ont déclaré ne Scavoir signer de ce interpelés».

Comme dans le contrat, Catherine Pillard est identifiée non pas sous son nom, mais sous celui de son mari, Charon. C'est très inhabituel : en Nouvelle-France comme au Québec d'aujourd'hui, les épouses ont toujours été légalement gardé conservé leur nom à la naissance. Doit-on penser que le veuf Sébastien Brisson ne se souvenait pas de ce nom? Ou que le patronyme de Catherine avait tellement été mal compris au cours de sa vie qu'elle préférerait en fin de vie utiliser celui de son premier mari? Un autre élément inusité : Catherine étant arrivée en 1663 en Nouvelle-France, quel était l'intérêt pour le veuf Sébastien Brisson ou le célébrant de mentionner, 60 ans plus tard, qu'elle était originaire de Laroche ? Je n'en sais rien, mais cette mention a été utile dans la discussion sur son origine, comme nous le verrons à l'Annexe 2.

Pour terminer, un éléments surprenant : selon la transcription de St-Hilaire, on trouve à l'avant-dernière ligne, parmi les témoins au mariage religieux, le nom de Pierre Charon, une lecture qui pourrait paraître plausible. Cependant il s'agit en fait de Pierre Chonard, un habitant de Repentigny en 1722, et cette opinion partagée par le PRDH me paraît exact, d'autant plus qu'on ne voit pas la raison pour laquelle le fils de Catherine aurait été présent au remariage de son beau-père.

★ ★ ★ ★ ★

Étape 7) La progéniture de Pierre et Catherine

En date du 2019-02-01, l'ACD dénombrait 30 714 descendants pour Pierre et Catherine, et ce uniquement pour la descendance connue de leurs quatre fils : Pierre (28,1 % des descendants), Nicolas (12,5%), François (42,2%) et Jean (17,2%). L'Association met à la disposition de ses membres, pour un prix modique, une clef USB contenant un fichier généalogique regroupant toute cette descendance, équivalant à plus de 3 665 pages de texte en format PDF⁷²! La descendance de leurs huit filles est vraisemblablement deux fois plus importante, mais il est impossible de le démontrer.

Ci-dessous sont présentées les informations essentielles sur leurs 12 enfants. La date et l'endroit de la naissance, du baptême, du mariage, du décès et de la sépulture de la majorité d'entre eux et de leurs conjoints sont connus avec certitude, tandis qu'il y a de crédibles estimations pour les autres. Des informations inédites sont ajoutées, ainsi que de nouvelles interprétations de faits déjà connus. Le lecteur notera que certaines de ces informations ont déjà été présentées ci-haut parfois de façon plus complète, aidant à retracer le parcours de ces ancêtres à Longue-Pointe, Contrecoeur et Longueuil.

1) Catherine. L'aînée de la famille naît le ou vers le 1666-09-21 et elle est baptisée le 23 à Montréal (Notre-Dame). Elle est recensée à Montréal avec ses parents en 1667, comme on l'a vu. On a vu aussi que le 1676-04-09, à 10 ans, elle est marraine de Catherine Laurent (Christophe & Marie Petit), née le 29 mars précédent. Le baptême est inscrit dans le registre de Sainte-Famille de Boucherville, mais le missionnaire précise que le baptême a eu lieu dans la maison de Monsieur de Contrecoeur, *où habitent les parents de l'enfant et ceux de la marraine*. Adulte, Catherine sera connue comme sage-femme.

Son premier mariage avec un pionnier tourangeau, le cardeur **François Chagnon dit Larose** né vers 1645, *habitant de la seigneurie de Verchères* (Pierre Chagnon & Françoise Favreau), est connu par le contrat de mariage complété par le notaire Pierre Ménard au manoir de Contrecoeur le 1679-07-23. Le père de la mariée est présent, et il signe; sont aussi témoins François Jarret seigneur de Verchères et de Marie Perrot sa femme, et plusieurs autres. Il est spécifié que *maître Pierre Charron et sa femme Catherine Pillard habitent la paroisse Sainte-Trinité du bourg de Contrecoeur*. Le contrat précise aussi que les droits consentis par le futur mari à la future épouse s'appliqueront *à partir du jour de leur épouzaille*. Cet énoncé n'est pas surprenant, car Catherine n'a pas encore 13 ans au moment du contrat. À mon avis, le mariage a été retardé, car le premier enfant du couple ne naît que le 1682-10-18. Ceci expliquerait pourquoi, en 1681, elle est recensée deux fois, avec son mari à Verchères et aussi avec ses parents à Longueuil.

François Chagnon décède le 1693-06-03. L'inventaire après décès n'eut lieu que deux ans plus tard, le 1695-06-25. Le notaire Maugué rédige le même jour le contrat du remariage de Catherine, qui avait épousé à Verchères le 1694-10-10 **Daniel Tétreau** (Louis & Noëlle Landeau), de 8 ans son cadet. Elle aura 6 autres enfants de ce second mariage, Elle décède le 1746-07-05, à près de 80 ans, et elle est inhumée le surlendemain à Verchères (St-François-Xavier), en présence d'un fils issu de chacun de ses deux mariages. Daniel lui survit 7 ans, et il décède le 1748-10-14 au même endroit, un an après son remariage avec Marie-Renée Pineault dite Laperle.

72 ACD : La descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard – 1665-2018. Site : www.charron-ducharme.org

Une plaque commémorative rendant hommage à Catherine Charron et Daniel Tétreau a été dévoilée à Verchères par son maire le 2016-10-02, une initiative de l'Association des familles Tétreault à laquelle l'ACD s'est associée. Au moment où ces lignes sont écrites, cette plaque cherche encore son emplacement permanent (cf. étape 8)

2) Marie-Charlotte. Elle est née vers 1668, sans doute à Contrecoeur, mais l'acte de son baptême n'a pas été retrouvé. Elle est confirmée en 1678 à Sorel par Mgr de Laval. Le 1686-05-01, elle est marraine de Marie-Josèphe Collin à Longueuil, et le 1686-09-07 de sa sœur Louise à Boucherville.

Charlotte passe un contrat de mariage avec **Jacques L'Heureux** le 1685-12-11 devant le notaire Jean Cusson, mais ce contrat est annulé et le mariage n'a pas lieu. Elle passe un second contrat devant le notaire Jacques Bourdon le 1686-11-16, et le 30 elle épouse à Longueuil (acte inscrit au registre de Boucherville), le soldat **Claude-Louis Lemer/Lemaire**, né vers 1658 à Auxerres en France (Louis Lemaire & Marguerite Bardela), Claude-Louis décède avant 1698 en laissant 2 enfants à Charlotte. Celle-ci se remarie vers 1695 avec un autre soldat, **Raymond Végiard dit Labonté**, de qui elle aura 7 enfants de 1696 à 1709. Charlotte décède le 1720-12-20 à Contrecoeur où elle est inhumée le même jour. Raymond décède le 1727-06-13 à Repentigny, où il est inhumé le lendemain en l'église de La Purification.

3) Antoinette dite Anne. Baptisée le 1670-10-18 à Contrecoeur, comme l'indique le curé de Contrecoeur Jean Ducharme dans sa transcription de cet acte en 1900. Elle sera cependant connue toute sa vie sous le prénom d'Anne.

Après un contrat devant le notaire Jacques Bourgon le 1686-04-18, Anne épouse le même jour à Sainte-Famille de Boucherville un *habitant de Rivière des Prairies en l'île de Montréal*, **Pierre Goguet** (feu Pierre & Louise Grenier, *de la côte St-François de Montréal*), âgée de 22 ans; son père Pierre Charron, *habitant de Longueuil*, est présent et il signe. Le couple aura 8 enfants de 1690 à 1702, tous nés à Montréal.

Pierre Goguet décède le 1730-09-26 à Longue-Pointe et est inhumée à Montréal (Notre-Dame) le 27. Anne lui survit 15 ans; elle décède le 1745-10-05 et elle est inhumée le 06 au même endroit. Le patronyme *Goguet* a évolué depuis longtemps en *Goyette*.

4) Pierre. Aîné des quatre fils, il naquit sans doute en 1672; on lui attribue d'ailleurs neuf ans quand il est confirmé le 1681-08-11 à Varennes (Sainte-Anne). Comme sa sœur Catherine, il est recensé deux fois en 1681 : d'abord avec sa famille dans la seigneurie de Longueuil, où on lui attribue dix ans, puis dans la maison de Léger Hébert dans celle de Varennes, alors qu'on lui en donne 11⁷³; cette double recension semble avoir échappé aux chercheurs. Était-il au service de ce colon comme domestique ou apprenti? Cinq hommes sont recensés avec le colon Hébert, alors célibataire : trois adultes et deux enfants, dont Pierre. Si Pierre a grandi dans un autre milieu que le sien, pourrait-il en avoir été de même pour sa sœur Thérèse et son frère François? Par la suite, Pierre vivra toute sa vie d'adulte à Longueuil.

73 Sulte, Benjamin, op. Cit. vol. V, p. 71 et 72; PRDH, fiche # 98995

Pierre épouse **Madeleine Robin** (Jean Robin dit Lapointe & Jeanne Charreton), le 1697-11-04 à Boucherville (Sainte-Famille), après un contrat le 1697-10-28 par le notaire Jean-Baptiste Adhémar, en présence notamment de son père. Madeleine née le 1680-02-07 à Longueuil et baptisée le surlendemain à Boucherville (Sainte-Famille) aura 11 enfants de 1698 à 1721, tous nés à Longueuil. Elle décède le 1733-12-08 à l'Hôtel-Dieu de Montréal et elle est inhumée le lendemain à Montréal (Notre-Dame), en présence de son mari.

Il se remarie le 1734-07-18 à Longueuil (Saint-Antoine) à **Marie Gauthier**, veuve de Gervais Malard (Jacques & Marie Petit), née en 1682, de qui il n'aura pas d'enfants. Il décède le 1737-06-02 à Longueuil et y est inhumé le lendemain. Marie Gauthier se remarie le 1738-09-30 à Philippe Dantin à Montréal; je n'ai pas trouvé leurs décès.

5) Thérèse. Née et baptisée le 1674-02-26 à Contrecoeur (Sainte-Trinité). Nous en savons peu sur sa vie dont subsistent peu de traces. Elle épouse d'abord le 1689-02-21, à Boucherville (Sainte-Famille), le soldat **Jacques Hubert dit Legrand ou Le Parisien** (Maugrin Hubert & Jacqueline Hévier, de St-Barthélemy de Paris). Deux filles en sont certainement issues (1698 et 1700), mais peut-être d'autres enfants lui sont nés qui n'ont pas survécu.

Jacques décède, sans doute au début 1700, et Thérèse se remarie le 1701-01-30 à **Antoine Piette dit Fresnière** (Jean Piette & Marguerite Chemereau) à Sorel (St-Pierre), le même jour que son frère François. Ces deux unions ne sont connues que par l'index au registre, les actes ayant disparu. Cependant le contrat de mariage du 1700-01-08 est très explicite : l'époux s'engage à *adopter les deux enfants issus du premier mariage de l'épouse et de les élever comme les siens propres*, tandis que l'épouse s'engage à *lui donner la moitié des biens acquis durant son premier mariage*⁷⁴.

Un enfant naît de cette union, sans doute au tout début 1702, mais il semble que Thérèse décède peu après. C'est ce qui expliquerait qu'Antoine, devenu veuf, se soit déplacé à Montréal le 1702-07-10 pour déposer son contrat de mariage au greffe du notaire Antoine Adhémar. Le règlement de la succession de Thérèse prendra du temps : ce n'est que le 1720-10-29 qu'aura lieu la clôture de l'inventaire. En tout cas, Thérèse était certainement décédée le 1709-09-15, alors que son frère Nicolas acquiert les droits successifs de tous ses frères et sœurs, y compris ceux de *défunte Thérèse Charron*.

6) Nicolas. Né le 1676-03-16 à Contrecoeur où demeurent ses parents, il y est aussi baptisé le 1676-04-09 dans la maison de Monsieur de Contrecoeur, où habitent les parents, comme le précise l'acte inscrit aux registres de Boucherville (Sainte-Famille). Il épouse à Longueuil (St-Antoine), le 1703-01-15 **Marie Viau** (Jacques & Marie-Thérèse Robin), née le 1685-10-18 à Longueuil et baptisée le 1685-10-19 à Boucherville (Sainte-Famille). Nicolas acquiert le 1709-11-15 toutes les parts de sa fratrie sur la succession de leur défunt père⁷⁵. Il vivra toute sa vie d'adulte à Longueuil où naîtront tous ses enfants.

Le couple aura 15 enfants entre 1704 et 1730. Malgré tout, la descendance connue de Nicolas est relativement faible. Plusieurs de ses petits-fils s'installent à Détroit peu après la Conquête, où ils ont eu une descendance difficile à retracer. Nicolas décède le 1757-09-08 et il est inhumé le lendemain à Longueuil (St-Antoine). Marie Viau décède le 1758-05-06 et elle est inhumée le lendemain au même endroit.

74 Le contrat est déposé le 1702-07-10 par l'époux au greffier du notaire Antoine Adhémar à Montréal, où il a été retrouvé.

75 Vente des droits de la succession de Pierre Charron à Nicolas Charron. gr. Antoine Adhémar, 1709-07-15

7) François. Né le 1678-06-02 à Contrecoeur, il est baptisé le 05 à Sorel (St-Pierre), où se trouve l'original de l'acte. Cependant le baptême a eu lieu à Contrecoeur (Sainte-Trinité); on trouve en effet dans les registres de cette paroisse une copie de l'acte de baptême faite en 1901 par le curé Jean Ducharme, arrière-arrière-arrière-petit-fils de François. En 1681, ce dernier est recensé en 1681 à Longueuil avec ses parents, puis on n'entend plus parler de lui jusqu'à son mariage en 1701.

Il est possible que, comme son frère Pierre et peut-être sa sœur Thérèse, il ait été placé en apprentissage ou comme domestique dans une famille de la région de Berthier, où il passera toute sa vie d'adulte. Cela pourrait expliquer pourquoi, alors qu'il fut baptisé sous le patronyme Charron, il a adopté le surnom Ducharme, alors que son père, toute sa fratrie, ainsi que ses ancêtres de Meaux n'ont porté que le patronyme Charron, toute leur vie.

François épouse donc **Marguerite Piette** (Jean & Marguerite Chemereau), née le 1680-10-11 sans doute à Berthier et baptisée le 13 à Sorel (St-Pierre), recensée à Berthier en 1701. Comme pour sa sœur Thérèse, mariée le même jour, cette union n'est connue que par l'index du registre. Le contrat de mariage, qui a vraisemblablement existé, n'a pas été retrouvé, ce qui nous prive d'informations utiles.

Le couple aura 11 enfants de 1702 à 1725. Un de ceux-ci, Antoine, décède à 13 ans alors qu'il est domestique du seigneur Dorvilliers de Champlain, alors que les autres atteignent tous l'âge adulte et se marient. François décède à Berthier entre le 1746-01-26 et le 1746-03-11; Marguerite lui survit 16 ans, et décède le 1762-02-01; elle est inhumée le lendemain à Berthier (Sainte-Geneviève). La vie de François et de Marguerite fait l'objet du chapitre 2 de ce livre.

8) Catherine la jeune. Née vers 1680, elle a un an au recensement 1681. Elle épouse le soldat **Guillaume Adam dit Laramée** (Guillaume & Marguerite Nicolet) à Longueuil (St-Antoine) le 1701-02-24, après un contrat de mariage devant le notaire Pierre Raimbault le 1701-01-15. Le couple habite Longueuil où naissent ses sept enfants. Guillaume décède à l'Hôtel-Dieu en mai 1718 et il est inhumé à Montréal (Notre-Dame) le 1718-05-24, aucun membre de sa famille n'étant présent. Catherine lui survit 21 ans, et décède le 1739-06-09 à Longueuil où elle est inhumée le 1739-06-10 (Saint-Antoine), en présence de quatre de ses enfants.

9) Hélène. Née le 1682-11-02 à Longueuil et baptisée le lendemain *en la chapelle de Boucherville* (Sainte-Famille). Elle épouse le 1701-02-07 à Longueuil (St-Antoine) le cordonnier **Charles Édeline** (Charles & Jeanne Braconnier), né à Longueuil le 1678-11-15 et baptisé le lendemain à Boucherville (Sainte-Famille). Le couple a 10 enfants, tous nés à Longueuil. Charles décède à l'Hôtel-Dieu, probablement au début avril 1726, et est inhumé le 1726-04-03 (Notre-Dame), aucun membre de sa famille n'étant présent. Hélène lui survit 12 ans et elle décède le 1738-03-07 à Longueuil où elle est inhumée le surlendemain (St-Antoine), en présence de son frère Nicolas.

10) Jean. Né le 1684-10-17 à Longueuil, baptisé le lendemain *en l'église paroissiale de Boucherville* (Sainte-Famille). Après un contrat de mariage le 1711-02-08 devant le notaire Jacques Bourdon, il épouse **Madeleine Guertin** (Louis & Madeleine Chicoine), née à Montréal où elle est baptisée le 1690-12-01 (Notre-Dame). L'acte de mariage n'a pas été retrouvé, Le couple a 9 enfants entre 1712 et 1729, tous, sauf un, nés à St-Sulpice, avant que

Madeleine ne décède et y soit inhumée le 1731-06-17, aucun membre de sa famille n'étant cité comme témoin. Le 1734-07-09, Jean, *habitant des îles Bouchard*⁷⁶, sollicite devant le lieutenant général civil et criminel au siège de la juridiction royale de Montréal, la nomination d'un tuteur et d'un subrogé tuteur pour les huit enfants mineurs de son premier mariage (gr. Pierre Raimbault, minute # 1233).

Jean se remarie en 1733 avec **Geneviève Boucher** (Charles & Marie Hénault), née le 1715-05-04 et baptisée le lendemain à Sorel (St-Pierre), de 31 ans plus jeune que lui et sœur de la femme de son fils Jean! En l'absence de notaire, une convention de mariage est rédigée fort correctement le 1733-05-04 au presbytère de Berthier par le missionnaire Joseph Gaillard, en présence notamment du frère de l'époux, François. Cette convention est déposée *par les époux* le 1733-07-31 au greffe du notaire Jean-Baptiste Adhémar (minute # 6144). Le mariage religieux a donc eu lieu entre le 1733-05-04 et le 1733-07-31. Le couple aura cinq enfants entre 1734 et 1740.

Jean décède le 1741-09-14 et est inhumé le même jour à Lanoraie (St-Joseph), sous le nom de *Jean-Baptiste Charron*, 60 ans, alors qu'il en avait en réalité 56. Quand Geneviève se remarie le 1742-04-03 au même endroit à **François Augustin Gladu** (Nicolas & Marie-Louise Laporte), elle est dite *veuve de Jean-Baptiste Charron*. Parmi les témoins : Jean-Baptiste, fils aîné né du 1er mariage de son défunt mari qui avait épousé sa sœur, donc qui était à la fois son beau-fils et son beau-frère ! Je n'ai pas trouvé la date du décès de Geneviève.

11) Louise. Née le 1686-09-04 à Longueuil, baptisée le 7 *en l'église paroissiale de Boucherville* (Sainte-Famille), avec sa sœur Marie-Charlotte et son beau-frère Louis Lemaire comme marraine et parrain. Elle épouse le 1703-02-19 à Longueuil (St-Antoine-de-Padoue) **Michel Colin dit Laliberté** (Mathurin & Jacqueline Labbé), né le 1677-08-24 à Longueuil et baptisé le même jour à Montréal (Notre-Dame), bien que le baptême soit inscrit à Boucherville (Sainte-Famille). Le couple aura 13 enfants de 1704 à 1727, les premiers nés à Longueuil, les autres surtout à St-Sulpice, où Louise décède et est inhumée le 1741-12-13. Michel, résident des îles Bouchard, décède et est inhumé à St-Sulpice le 1752-03-01.

12) Marie-Jeanne. Née le 1688-05-07 à Longueuil, baptisée le 10 à Boucherville (Sainte-Famille). Elle épouse vers 1706 **François Bouteiller dit Bonneville** (Simon & Marguerite Michelle Masson) né aussi vers 1706, sans doute à Longueuil. Le couple aura sept enfants de 1707 à 1719, mais Marie-Jeanne décède le 1719-11-21 aux îles Bouchard, et elle est inhumée le lendemain à Saint-Sulpice, quelques jours après la naissance de la petite dernière. François, *résident de St-Sulpice*, se remarie le 1722-01-22 à Longueuil (Saint-Antoine) à Marguerite Viau (Jacques & Madeleine Plouart), veuve de Pierre Lussier, en présence notamment de ses beaux-frères Pierre et Nicolas Charron, habitants de Longueuil; ce dernier, comme on l'a vu, avait épousé Marie Viau, demi-sœur de Marguerite.

76 Archipel situé entre St-Sulpice au nord du fleuve et Contrecoeur et Verchères au sud.

On peut tirer quelques considérations générales de ce qui précède :

- * L'aînée de la famille est née à La Longue-Pointe. Les six suivants sont nés et ont grandi dans la région de Contrecoeur, près de Sorel et en face de Berthier, et les cinq derniers à Longueuil. On ne sera donc pas surpris de constater que certains ont vécu leur vie d'adultes plutôt sur la Rive-Nord (Berthier, Lanoraie, Saint-Sulpice, etc.), et d'autres plutôt sur la Rive-Sud (Longueuil, Verchères, etc.).
- * Ceci pourrait être relié au fait que certains des enfants nés à Contrecoeur pourraient avoir été placés très jeunes comme domestiques ou apprentis dans des familles de la région. C'est sûrement le cas de Pierre (# 4), mais pourrait l'être aussi pour Thérèse (# 5), François (# 7), Jean (# 10).
- * Avant le décès de Pierre le jour de Noël 1700, Catherine et lui sont très présents dans la vie de leurs enfants : ils assistent à plusieurs mariages et baptêmes. Après son décès, cette proximité diminue sensiblement. On note que quatre de leurs enfants se marient dès le début de 1701 : Thérèse et François le 1701-01-30, Catherine *la jeune* le 1701-02-14, et Hélène le 1701-02-07. Selon les sources, Catherine a assisté à au moins deux de ces mariages, ceux de Nicolas et de Catherine la jeune.

* * * * *

Étape 8) L'actualité de Pierre et Catherine

Plus de 300 ans après leurs décès, nos ancêtres sont plus que jamais présents dans la mémoire de certains de leurs descendants et dans l'espace public. D'ailleurs, avant même la fondation de l'Association des Charron et Ducharme (ACD) en 1993, plusieurs auteurs avaient raconté leurs vies dans des ouvrages dont on trouve la liste dans la bibliographie. L'ACD a donné un nouvel élan à l'expression de ce devoir de mémoire par des commémorations visibles dans des lieux publics. Ces efforts se sont ajoutés à ceux mis de l'avant par diverses organisations, présentés ci-après par ordre chronologique.

Nous avons vu l'importance de la seigneurie de Longueuil dans la vie de Pierre et Catherine. Or en 2007, la ville qui porte aujourd'hui ce nom célébrait le 350^e anniversaire de la seigneurie, une célébration à laquelle l'ACD s'est naturellement associée, avant de leur rendre un hommage personnel deux mois plus tard.

2007-06-24, Longueuil. Monument aux pionniers de Longueuil. Instigatrice : Ville de Longueuil.

Accessible en tout temps au coeur du Vieux-Longueuil, le Parc de la Baronnie située sur la rue Saint-Charles à l'angle nord-ouest de Saint-Antoine, est devenu le lieu où un hommage permanent est rendu à une vingtaine de familles pionnières, dont celle de Pierre et Catherine. Tout récent, ce parc est appelé à devenir un site culturel emblématique de cette ville.

Autour d'une stèle légèrement plus haut représentant le fondateur de la seigneurie, Charles Lemoyne, chacune des familles pionnières est représentée par une stèle verticale au nom du pionnier; malheureusement, le nom des épouses ne figure pas sur ces stèles, mais l'ACD n'y est pour rien. Plusieurs personnalités, dont quelques-uns de nos membres, étaient présentes à l'inauguration du monument, par une chaude journée de la Fête nationale du Québec (**figure 16**).



Figure 16. Monument aux pionniers de Longueuil. Photo de l'auteur, 2007-06-24.

2007-08-26, Longueuil. Plaque commémorative à Pierre Charron et Catherine Pillard.
Instigatrice : Association des Charron et Ducharme inc.

Ce projet a été amorcé dès 2003 et sa réalisation a demandé quatre ans. Après de longues réflexions sur la forme à donner à cet hommage, il a été résolu de consacrer près de 920\$ pour une plaque en aluminium anodisé de 80 x 60 cm, matériau choisi pour sa durabilité et pour le peu de convoitise qu'il suscite, contrairement au bronze par exemple (**figure 17**).

La localisation de cette plaque a requis des discussions souvent laborieuses. Ceci a conduit à une entente avec la Fabrique de la Co-Cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, à cette fin autorisée par l'évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil. L'entente prévoyait l'installation de ladite plaque dans le Musée de la Co-Cathédrale, situé sous l'église elle-même, un emplacement assurant sa sécurité et sa visibilité. Le dévoilement a eu lieu en présence d'une cinquantaine de membres, dont six venus des États-Unis. Malheureusement, un changement de vocation du musée a rendu cet emplacement inadéquat. Il a donc fallu relocaliser ladite plaque. De sorte que le 2019-04-17, elle a été officiellement remise à la *Société généalogique de Longueuil* par le président de l'Association, Denis Charron et son vice-président, Gilles Charron. C'est là que les visiteurs peuvent l'admirer⁷⁷.



**L'Association des Charron et Ducharme
rend hommage à**

Pierre Charron (Meaux, 1635 - Montréal, 1700)
et Catherine Pillard (La Rochelle, 1646 - Montréal, 1717),
mariés à Montréal le 19 octobre 1665,
ancêtres d'innombrables familles Charron et Ducharme.

Arrivés à Longueuil vers 1680,
Pierre et Catherine y ont installé leur famille,
composée de huit filles et quatre fils,
sur une terre en bordure du fleuve Saint-Laurent
conçédée par le 1^{er} seigneur, Charles Le Moyne.

Août 2007

Figure 17. Plaque commémorative pour Pierre et Catherine, Longueuil. Source: ACD.

⁷⁷ Le Trait d'union, vol. 26, no 2, octobre 2019

2011-09-17, Meaux. Plaque commémorative à Pierre Charron. Instigatrices : ACD et SHMR

Parmi les projets de commémoration mis de l'avant par l'ACD, celui-ci fut le plus ambitieux, parce qu'il nécessitait la collaboration de plusieurs personnes et organismes des deux côtés de l'Atlantique. Ainsi, il n'aurait pas pu se concrétiser sans l'appui actif de la *Société historique de Meaux et de sa région (SHMR)* et de son président, M. Pierre Charon (sans lien de parenté avec nos Charron), de la *Délégation générale du Québec à Paris* et du délégué M. Michel Robitaille, du maire de Meaux, M. Jean-François Copé, et de Mme Muriel Hélicher, maire-adjoint, et de leurs collaborateurs. M. Charon, en faisant le lien entre ces personnes, a été essentiel dans sa réalisation, et son apport ne saurait être trop souligné. C'est lui en particulier qu'il a mené les discussions avec la firme qui a réalisé cette plaque de marbre de 75 x 150 cm pesant environ 160 kilogrammes (**figure 18**).

La plaque a été dévoilée sur l'esplanade de la Médiathèque de Meaux lors d'une cérémonie de haute tenue, en présence des personnes ci-nommées, et de quelques représentants de l'Association, dont le vice-président du temps, M. Denis Charron, le doyen, feu Ange-Émile Ducharme, pour qui l'évènement représentait la concrétisation d'un très vieux rêve. La plaque est maintenant bien en place au rez-de-chaussée d'un édifice de la rue Cornillon, où notre ancêtre Pierre possédait une maison jusqu'à son départ en 1661⁷⁸.

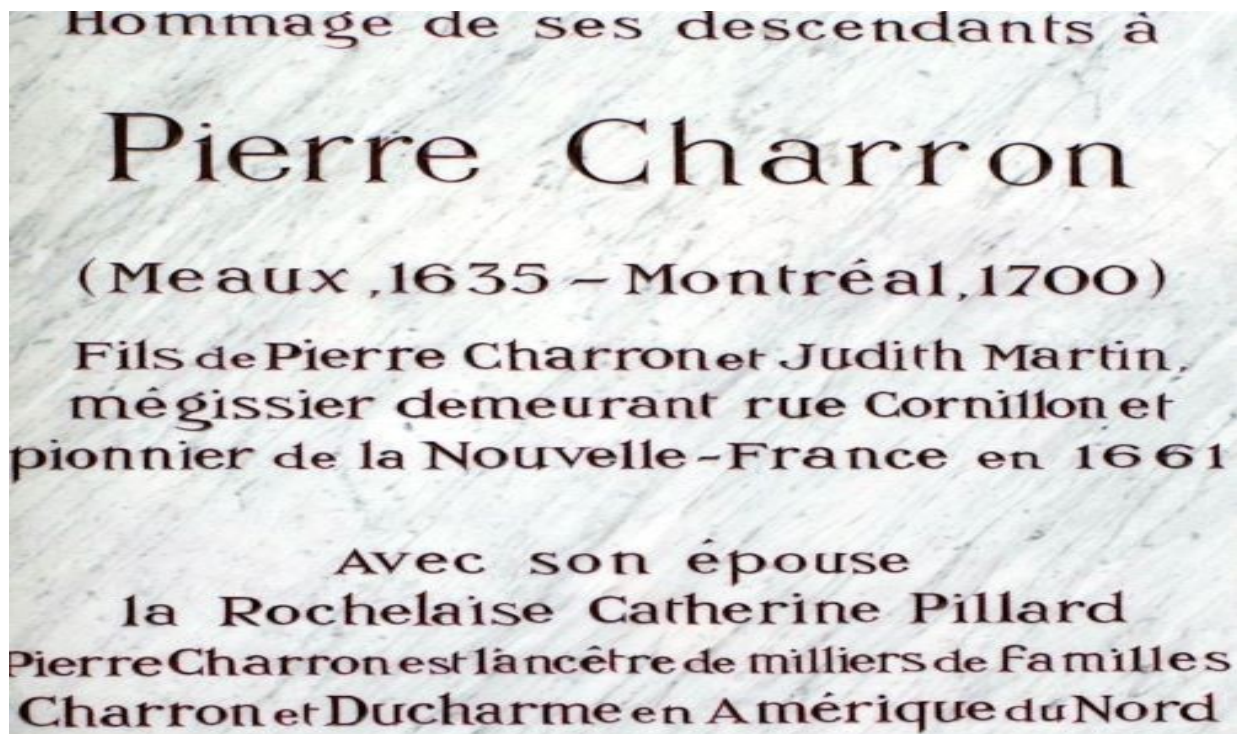


Figure 18. Plaque commémorative rendant hommage à Pierre et Catherine, Meaux.
Photo : Denis Charron, 2011-09-17.

78 Le Trait d'union, vol. 19, no 2, février 2012.

2016-10-02, Verchères. Plaque commémorative à Catherine Charron et Daniel Tétreau.
Instigatrice : Association des descendants de Louis Tétreau.

Le couple formé par Catherine Charron et son second époux Daniel Tétreau, tous les deux enfants de pionniers, vécut à Verchères à partir de 1694. Les époux y acquirent une solide maison de pierres qui existe toujours. L'Association des descendants de Louis Tétreau avait donc conçu le projet d'honorer leur mémoire par une plaque commémorative sur le mur de cette maison, et l'ACD s'associa financièrement à ce projet. Cette plaque fut dévoilée officiellement en 2016 par le maire de Verchères, M. Alexandre Bélisle, en présence de plus de 80 personnes des deux associations (**figure 19**). Elle attend toujours son emplacement définitif, à peu de distance de la statue de Madeleine de Verchères⁷⁹.



Figure 19. Plaque commémorative rendant hommage à Catherine Charron et Daniel Tétreau, Verchères. Source : Association des descendants de Louis Tétreau

D'autres projets sont à l'étude, comme la pose d'une plaque commémorative à l'emplacement de l'ancien cimetière ou dans la Basilique Notre-Dame à Montréal. Resterait à faire les démarches pour obtenir la permission de procéder, ce qui ne sera pas simple.

Souignons en terminant que la *Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs* a développé et tient à jour un site web où sont recensés les endroits où sont ou seront rendus des hommages à nos ancêtres (<https://www.cfqlmc.org/>).

79 Le Trait d'union, vol. 24 no1, avril 2017

9) Conclusion et sommaire.

Avec ce qui précède, nous pouvons donc suivre le parcours de Pierre et Catherine depuis leur mariage le 1665-10-19 à Montréal.

a) Du 1665-10-19 au 1668-11-01 : ils vivent à la Côte Saint-François de Montréal (*Longue-Pointe*), sur une concession de 2 x 15 arpents située dans l'axe actuel du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine;

b) Du 1668-11-01 au 1681-03-31 : ils habitent à Contrecoeur une concession encore non localisée de 2 x 30 arpents sur le fleuve. Nous avons un indice pour localiser cette terre : elle était sise entre celles des nommés La Croix et Saint-Jean, qui n'étaient peut-être pas des voisins immédiats;

c) Du 1681-04-01 au 1700-12-25, pour Pierre, et jusqu'au 1708-12-25 environ pour Catherine, ils habitent à Longueuil une concession qui a progressivement atteint 6 x 20 arpents, située à peu près en face du stade olympique de Montréal.

d) Du 1708-12-25 au 1717-07-23, Catherine demeure à Montréal où elle décède.

Les choses sont rarement définitives en généalogie. Pourtant, ce qui précède me paraît présenter de façon complète le parcours de Pierre Charron et Catherine Pillard dans les différents endroits où ils ont vécu leur vie de couple et de parents; je doute que l'on puisse y changer quelque chose de fondamental. Il serait néanmoins intéressant de poursuivre les recherches sur trois sujets :

* une première recherche sur la chaîne de titres pourrait peut-être localiser la concession de Pierre à Contrecoeur, sur la base de l'indice évoqué au point b);

* une autre recherche similaire pourrait localiser l'emplacement de la maison que le couple Charron-Pillard possédait au village de Longueuil, et que Catherine a vendue en 1708 à Robert Drousson (cf. acte de vente de 1708-07-25 ci-haut et carte du village, **figure 10**);

* une recherche dans tous les actes des concessions de Longueuil pourrait peut-être identifier, par divers recoupements, la première concession de 80 arpents obtenue par Pierre entre 1679 et 1681;

* Enfin, il serait peut-être possible, par l'étude des actes notariés impliquant Sébastien Brisson, de localiser la maison occupée par Catherine Pillard à Montréal après son second mariage, alors que Montréal était encore une toute petite ville.

Ainsi se termine le parcours de nos ancêtres Catherine et Pierre. Ce dernier, un protestant, ouvrier spécialisé (mégissier) issu d'une longue lignée de petits industriels et commerçants de Meaux, une petite ville de France bien développée. On y trouve en effet de nombreuses institutions, incluant un évêché dont Jacques Bénigne Bossuet occupe le siège de 1681 à 1704. Une ville que Pierre quitte pourtant pour devenir défricheur et agriculteur dans un pays ne comptant encore aucune ville d'importance.

Catherine quitte pour sa part la petite ville portuaire de La Rochelle pour aborder aussi une vie hasardeuse de pionnière. Ils avaient donc tous les deux laissé de côté un relatif confort en France pour de meilleures perspectives d'avenir pour eux et leurs descendants. Il y avait un lien, sans doute accidentel, entre leurs villes d'origine : Meaux et La Rochelle avaient été le théâtre de guerres de religion meurtrières

Au terme de leurs vies, ils ont sans doute estimé avoir atteint leurs objectifs. Sans aucun doute aussi, ils avaient comblé les espoirs que Louis XIV avait placé en eux : du mariage de Pierre et Catherine étaient issus 12 enfants, tous vivants et qui tous se marieront à leur tour, donnant ainsi 131 petits-enfants à leurs grands-parents. Les descendants de leurs fils porteront le patronyme Charron, pour la majorité, et Ducharme pour environ un tiers.

Bref, des ancêtres dont nous pouvons être fiers : ils ont fait preuve d'audace, de détermination, de ténacité, et ils n'ont pas eu peur de travailler fort. Nous, leurs descendants, avons toutes les raisons du monde d'être fiers d'eux.

Sommaire

Premier mariage

Époux : Pierre Charron (Pierre Charron & Judith Martin)

Né : 1635-10-21, Meaux, France Décédé : 1700-12-25, Montréal

Épouse : Catherine Pillard (Pierre Pillard & Marguerite Bouricaud alias Moulinet)

Née : 1646-03-30, La Rochelle, France Décédée : 1717-07-23, Montréal

Contrat de mariage : non retrouvé.

Mariage : 1665-10-19, Montréal (Notre-Dame)

Second mariage de Catherine

Épouse : Catherine Pillard.

Époux : Sébastien Brisson (Sébastien Brisson & Jeanne Lacoste)

Né : 1668-1671, Bordeaux, France Décédé : 1747-08-28, Montréal

Contrat de mariage: 1708-12-25 (greffe Michel-Laferté Lepailleur, minute # 676)

Mariage : 1709-01-13, Montréal (Notre-Dame).

Bibliographie et sources

Ouvre les ouvrages cités ici, beaucoup de textes, livres et articles, ont été publiés sur nos ancêtres Pierre Charron et Catherine Pillard. Forcément, les textes plus récents sont plus fiables que les plus anciens, car la recherche permet toujours de nouvelles découvertes et de nouvelles interprétations. Le livre *Pierre Charron et Catherine Pillard. Leurs vies, leur famille (1635-1717)*, publié en 2019 par l'ACD, énumère intégralement cette bibliographie.

Annexe 1. À propos de l'origine, du prénom et du patronyme de Pierre Charron

Plusieurs informations inexactes ont circulé et circulent encore sur le prénom, le patronyme, et même sur l'origine de notre ancêtre Pierre. Certaines de ces informations découlent de travaux de généalogistes de très grande réputation, tels Cyprien Tanguay, Archange Godbout, et même René Jetté dans son *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de 1983. Ces erreurs ont régulièrement été reprises et elles le sont encore, de bonne foi, par des chercheurs plus récents. Reproduites sur la Toile, elles accèdent à une large diffusion et acquièrent une nouvelle crédibilité.

Or personne à ma connaissance n'avait accumulé autant de documentation sur Pierre Charron que l'Association des Charron et Ducharme (ACD), grâce notamment aux recherches effectuées dans les archives départementales de Seine-et-Marne en France. Aussi, dès 2007, l'ACD a publié une prise de position clarifiant les trois points en titre. Par la suite, la rédaction du présent chapitre a conduit à la consultation de la quasi totalité des actes impliquant cet ancêtre, ce qui me permet de poser sans hésitation les affirmations suivantes :

* notre ancêtre n'a porté, dans l'Ancienne-France aussi bien qu'en Nouvelle-France, que le prénom de Pierre;

* Pierre n'a utilisé, dans l'Ancienne-France aussi bien qu'en Nouvelle-France, que le seul patronyme Charron, qu'il écrivait généralement avec deux « r », même si certains rédacteurs d'actes ont parfois utilisé un seul « r »;

* Pierre Charron était originaire de Meaux en Seine-et-Marne, où il est né en 1635. Ses ancêtres sur 6 générations y résidaient aussi et portaient le même patronyme,

En corollaire, j'affirme donc que Pierre Charron n'a jamais utilisé le double prénom de *Pierre-Nicolas*, qu'il n'a jamais utilisé le patronyme *Ducharme*, et que lui-même et sa famille étaient originaires de *Meaux*. L'ajout du prénom *Nicolas*, du surnom *Ducharme*, et une prétendue origine dans la province du *Perche* sont des erreurs à ne plus propager.

Les sceptiques qui souhaiteraient consulter la prise de position de l'ACD sur le présent sujet peuvent la consulter dans le *Trait d'union*, Vol. 14, no 2 (février 2007), dans le périodique *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Vol. 59, no 1, cahier 255 (printemps 2008), et enfin dans le livre *Pierre Charron et Catherine Pillard. Leurs vies, leur famille (1635-1717)*, où elle est présentée au complet.

* * * * *

Annexe 2. À propos de l'origine de Catherine Pillard

Jusqu'en 2007, il avait toujours été admis que notre ancêtre Catherine Pillard était une *Fille du Roi* originaire de La Rochelle⁸⁰. À cette date, des informations nouvelles ont soulevé un doute à cet égard. Cette remise en question de son origine provient d'une série de trois articles parus dans trois numéros de la revue *Le Chânon*, organe de la *Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie*, Vol. 25, no 3 (automne 2007), Vol. 26, no 1 (hiver 2008) et Vol. 26, no 2 (printemps 2008). Elle était basée premièrement sur les conclusions de l'analyse de l'ADN mitochondrial de quelques descendantes de Catherine Pillard en ligne utérine, et deuxièmement sur l'ambiguïté présumée de quelques sources écrites, dont la variété dans la graphie de son nom.

L'Association des Charron et Ducharme a été bien sûr interpellée par la remise en question de l'origine de Catherine et par les contradictions apparentes entre les données génétiques et généalogiques. Dans cette recherche, nous n'avons eu qu'un seul objectif : contribuer à établir la vérité sur cette origine. À cet égard, peu nous importait d'en arriver à la conclusion que Catherine était Française, Amérindienne ou quoi que ce soit d'autre : personne ne choisit ses ancêtres. Il nous paraissait cependant qu'il fallait concilier les informations que nous fournit maintenant la génétique avec celles que nous procure la généalogie, sans présumer *a priori* que les unes ou les autres étaient fausses. L'ACD a donc consulté des experts en génétique, défrayé le coût d'une analyse d'ADN-mt sur une descendante en lignée utérine et payé des recherches généalogiques à La Rochelle, et étudié différentes hypothèses, pour en arriver après trois ans de réflexion et de recherches à la conclusion suivante :

- a) Catherine Pillard était bien une *Fille du Roy*, arrivée à Montréal à l'automne 1663 sur un bateau en provenance de France encore non identifié précisément⁸¹;
- b) elle était la fille de Pierre Pillard et Marguerite Bouricaud, et a été baptisée à Sainte-Marguerite de La Rochelle le 1646-03-30;
- c) En lignée utérine, elle était issue d'une femme d'origine sibérienne venue (seule ou avec une famille ou même un groupe plus large) en Europe de l'ouest à une date qui reste impossible à préciser.

Les descendants de Catherine qui souhaiteraient consulter la prise de position de l'ACD sur le présent sujet peuvent la consulter dans le *Trait d'union*, Vol. 18, no 3 (juin 2011) et dans le livre *Pierre Charron et Catherine Pillard. Leurs vies, leur famille (1635-1717)*, où elle est présentée intégralement.

⁸⁰ Voir notamment les ouvrages « *Les Filles du Roi en Nouvelle-France* », de Silvio Dumas (SHQ, 1972) et « *Les Filles du Roi au XVIIe siècle* » d'Yves Landry (Leméac, 1992)

⁸¹ Landry, Yves: *Les Filles du roi au XVIIe siècle*. Montréal, Leméac, 1992, page 127.

Chapitre 2

Chapitre 2: François Charron dit Ducharme & Marguerite Piette.

Sommaire

Époux: François Charron dit Ducharme (Pierre Charron & Catherine Pillard)

Né: 1678-06-02 Décédé : entre le 1746-01-20 et le 1746-03-11

Épouse: Marguerite Piette (Jean Piet dit Trempe & Marguerite Chemereau)

Née: 1680-10-11 Décédée : 1762-02-01

Contrat de mariage : non retrouvé

Mariage : 1701-01-30, Saint-Pierre, Sorel QC

Introduction

François et Marguerite ont donné naissance à une nombreuse descendance, qui compte au 2019-01-31, sur 13 générations, 12 961 personnes, qui ont eu 8 449 conjoints ou conjointes, sans compter les milliers encore à localiser. Pendant deux siècles, ces descendants sont nommés indifféremment *Charron*, *Charron dit Ducharme*, *Ducharme*, parfois dans le même texte. À la fin du XIX^e siècle, presque tous avaient déjà abandonné le patronyme d'origine ou le double patronyme, pour n'utiliser que le surnom *Ducharme*.

Ce qui suit présente tout ce que j'ai appris de l'histoire de cette famille, à partir des registres paroissiaux, des actes notariés et autres documents légaux. Il s'agit d'un exercice inédit : à ma connaissance, jamais autant d'informations n'ont été réunies et publiées sur ce couple fondateur de notre famille.

1) Naissance et enfance de François.

Fils des pionniers Pierre Charron et Catherine Pillard, dont nous avons traité au chapitre 1, *François Charron* est le septième enfant et troisième fils d'une fratrie de 12. Il naît le 1678-05-02 à Contrecoeur, où ses parents s'étaient installés vers 1668, et est baptisé trois jours plus tard; l'original de l'acte consignait ce baptême se trouve dans le registre de la paroisse St-Pierre de Sorel, mais le baptême par le prêtre missionnaire Benoit Duplein a peut-être eu lieu dans la paroisse Sainte-Trinité de Contrecoeur. On trouve d'ailleurs dans les registres de cette paroisse une copie exacte de cet acte, faite en 1901 par le curé Jean Ducharme, arrière-arrière-arrière-petit-fils de François, et mon arrière-grand-oncle.

Comme on peut le voir aux **figures 1 et 2**, en page suivante, les informations sont identiques dans les registres de Sorel et de Contrecoeur.

5^e Juin.
 Le Cinquieme Juin mil six cent septante et huit
 a este baptise Francois fils de Pierre
 Charron et de Catherine Pilat sa femme, et né
 le deuxieme du mesme mois, ses parain et
 Maraine ont este Francois Pelletier et Marie
 Guettan femme de Pierre Andegraue.
 B. Duplein
 pbr.

Figure 1. Baptême de François Charron, Saint-Pierre de Sorel, 1678-06-05.

1678. 5 Juin
 Bapt. de
 François
 Charron
 né le 2^e Juin
 de Contrecoeur

Le cinquieme Juin mil six cent septante et huit
 a este baptise Francois fils de Pierre Charron et de Catherine
 Pilat sa femme - est né le deuxieme du mesme mois
 ses parain et maraine ont este Francois Pelletier
 et Marie Guettan femme de Pierre Andegraue
 B. Duplein. pbr.

nous a
 quelques
 et de n
 les
 nous au
 des par
 nés

Figure 2. Baptême de François Charron, Saint-Pierre de Sorel, 1678-06-05. Extrait de la copie du registre de Contrecoeur.

Baptisé sous le patronyme Charron, pourquoi François a-t-il adopté le surnom Ducharme? L'ex vice-président de notre association, feu Ange-Émile Ducharme, en attribuait l'origine au soldat Jean Piet dit Trempe, son beau-père, soldat du régiment de Carignan, car on sait que les surnoms étaient courants parmi les militaires. C'est possible, mais cela ne fait que déplacer le problème : pourquoi ce surnom et pas un autre?

Plusieurs fils de pionniers ont reçu le surnom Ducharme: Jean-François Provencher né en 1674, Joseph-Marie Tétrault né vers 1678, Joseph, Charles, et Pierre-Jacques Repoche nés de 1681 à 1691, et Jean Morin né en 1680 en Acadie. Aucun d'entre eux n'a été soldat. Alors aurait-on voulu rappeler pour ces jeunes gens le souvenir de Fiacre Ducharme, pionnier de Montréal? D'autres hypothèses : personnalité agréable de ces jeunes gens, présence sur leurs terres d'un charme de caroline (*Carpinus caroliniana*). Nous ne le saurons jamais.

Au recensement 1681, François, âgé de trois ans, est cité avec sa famille à Longueuil (cf. chapitre 1). Il fut l'un des seuls enfants de sa fratrie à s'installer sur la rive nord du fleuve. À mon avis, il a grandi dans la région de Berthier? Quoi qu'il en soit, il ne fut certainement pas scolarisé et donc n'a jamais su lire ni écrire. Nous ne savons rien de plus à son sujet jusqu'à son mariage en 1701.

2) Naissance et enfance de Marguerite

Comme François, Marguerite était la fille d'un pionnier, Jean Piet dit Trempe, soldat et cuisinier de la compagnie de Sorel du régiment de Carignan, d'origine inconnue. Arrivé en 1665, Jean Piet fut l'un des premiers habitants de Berthier. Il épousa Marguerite Chemereau vers 1669 à Sorel; le couple eut 6 enfants, dont 5 atteignirent l'âge adulte. Jean décéda à un âge avancé, mais certainement moins que les 100 ans que son acte de sépulture lui attribue. Marguerite naît le 1680-10-11 à Berthier, et elle est baptisée à Sorel le 13 dans l'église dudit lieu, précise le registre présenté à la **figure 3**

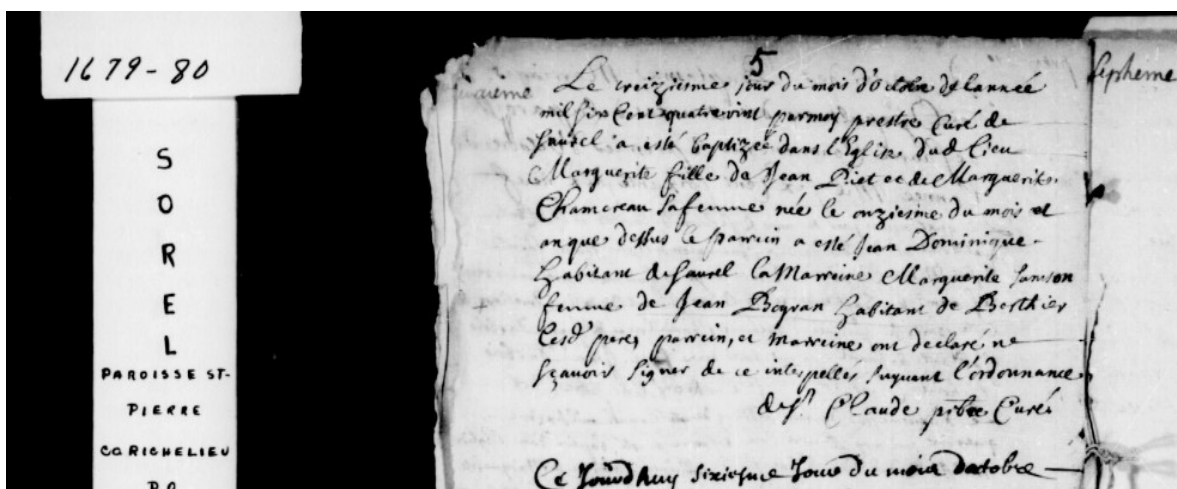


Figure 3. Baptême de Marguerite Piette, Saint-Pierre de Sorel, 1680-10-13.

Ses parrain et marraine sont Jean Dominique habitant de Saurel et Marguerite Samson de Berthier, qui ainsi que le père n'ont su signer. Le soldat *Jean Dominique*, alias *Dominique Astruc dit St-Amour*, aura beaucoup d'importance dans la vie de Marguerite et de son mari, comme on le verra plus loin. Au recensement 1681, Marguerite, un an, est inscrite avec sa famille dans la seigneurie de Villemure¹, mieux connue sous le nom de Berthier, car elle appartenait à Isaac de Villemur *dit* Alexandre Berthier. Nous ne savons rien de plus à son sujet jusqu'à son mariage en 1701 et, comme son mari, elle ne fut jamais scolarisée.

Jean Piet était familier avec l'usage des surnoms et on le surnommait *Trempe-la-Croute*. Il aurait attribué des surnoms à ses fils, Pierre Piet *dit Trempe*, Antoine Piet *dit Fresnière*, Jean-Baptiste Piet *dit Courville*, et à ses gendres, Yves Martin *dit Pelland*, et François Charron *dit Ducharme*. Ces familles furent étroitement reliées pendant longtemps. Ainsi, François assistait au mariage de son beau-frère Jean-Baptiste Piet le 1706-04-15 à l'île Dupas, et en 1723 il était voisin de Pierre et Antoine Piet dans la seigneurie de Dorvilliers².

1 Sulte, Benjamin: op. cit., vol. V, p. 64.

2 Mathieu, Jacques, et coll.: *L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent*. Les aveux et dénombrements 1723-1745. Septentrion, 1991

3) Mariage de François & Marguerite

François épouse Marguerite le 1701-01-30 à St-Pierre de Sorel. Un mariage double: le même jour, Thérèse, sœur de François, épousait Antoine, frère de Marguerite; deux mois plus tôt, Pierre frère de Marguerite, s'était aussi marié au même endroit. Les actes originaux sont perdus, mais les mariages sont cités dans l'index du registre, sous la forme de courtes mentions des époux et de leurs parents, comme on le voit à la **figure 4**.

Je n'ai trouvé aucun contrat de mariage pour François; par contre, Thérèse a de son côté été partie à un tel contrat le 1701-01-08 devant le notaire Adhémar, contrat qui sera décrit plus loin. Il est très probable que François et Marguerite en ait fait tout autant le même jour.

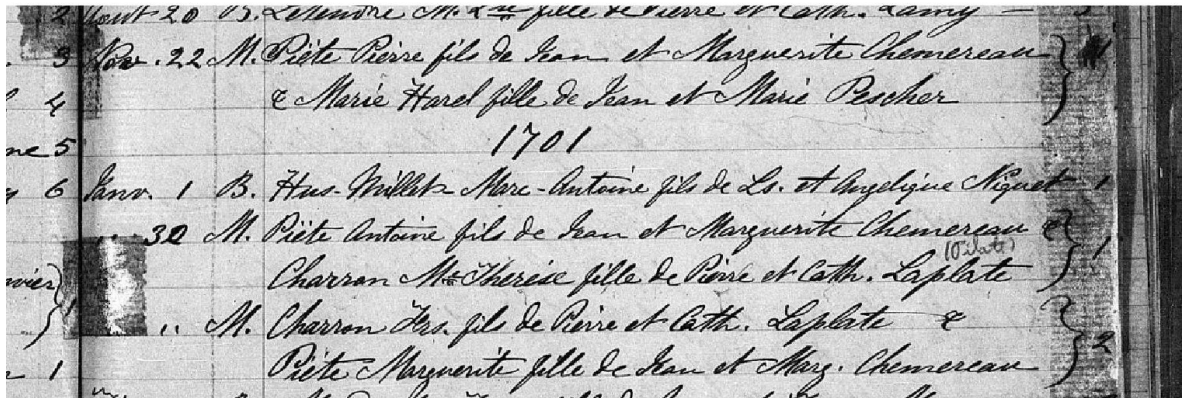


Figure 4. Mariage de François et Marguerite, St-Pierre de Sorel, 1701-01-30. Index du registre

Avant de parler spécifiquement de la vie de François et Marguerite, situons-les dans leur milieu de vie, les seigneuries et paroisses de la région. Des éléments de contexte bien oubliés aujourd'hui, mais qui étaient essentiels pour nos ancêtres. Rappelons ici les mesures courantes du temps: 1 perche valait 18 pieds français (5,85 mètres), 10 perches faisaient un arpent (58,5 mètres), et 84 arpents faisaient une lieue (4,9 km).

* * * * *

4) Seigneuries et paroisses de la région de Berthier.

Le développement de la région a débuté timidement par la concession de la seigneurie d'Autray (Dautray, Dautré) en 1637, avant même la fondation de Montréal en 1642. Le développement de la région ne commence cependant qu'avec le licenciement des troupes du régiment de Carignan en 1667, dont 400 des 1100 officiers et soldats restèrent en Nouvelle-France, beaucoup de part et d'autre du fleuve autour de Sorel et de Berthier.

Plusieurs seigneuries furent concédées en 1672, mais les débuts demeurèrent lents. Toujours selon Sulte, au recensement 1681 (cf. note 1), la seigneurie d'Autray ne compte que 4 familles, contre 14 à Contrecoeur, 27 à Sorel, 9 à Berthier, et aucune à Dorvilliers. La Grande Paix de Montréal en 1701 a favorisé enfin la croissance de la population.

François, sa famille et ses descendants au XVIII^e siècle habitèrent principalement les seigneuries de l'île Dupas, de Berthier, de Dorvilliers et d'Autray-Lanoraie. On trouvera ci-après quelques renseignements sur ces seigneuries, notamment sur Dorvilliers, où François et Marguerite passèrent la plus grande partie de leurs vies d'adultes et où ils moururent. Les dimensions des seigneuries furent souvent modifiées par des ajouts, des divisions, des fusions, mais ce qui suit est en gros valable pour toute la période de 1672 à 1750^{3,4}.

* **Île Dupas-et-Chicot.** Concession initiale : 1672-11-03. Elle comprenait l'île Dupas (3 lieues le long du fleuve par vingt à trente arpents de large), quelques petites îles, ainsi que le fief du Chicot sur la rive nord (½ lieue de front par 1½ lieue de profondeur). La seigneurie fut divisée en 1683 : au nord-est se trouvait la partie appartenant aux frères Louis-Adrien et Joseph Dandonneau, nommée **Île Dupas-et-Chicot/Dandonneau**, séparée au sud-ouest par la rivière du Chicot de la partie appartenant à Jacques Brisset dit Courchesne, nommée **Île Dupas-et-Chicot/Brisset**, laquelle était bornée au sud-ouest par la seigneurie de Berthier.

Paroisse: La Visitation. Fondation en 1724; premiers actes conservés datant de 1727. Cependant une mission existait bien plus tôt, et un registre est ouvert dès 1704; aucun acte du 1710-09-22 au 1717-09-10 et du 1732-10-17 au 1736-03-26. Le 1721-02-14, le curé Jean-Baptiste Arnault déclare qu'il est aussi curé de la seigneurie de Berthier, et qu'il dessert par mission les seigneuries Dorvilliers, Dautré et Lanoraie, au nord, ainsi qu'au sud la seigneurie de Sorel et l'île St-Ignace qui en dépend⁵.

* **Berthier.** Concession initiale : 1672-10-29 et augmentation le 1674-08-27. Dimensions : 2 lieues de front par 2 lieues de profondeur. Bornée au nord-est par la seigneurie Île Dupas-et-Chicot/Brisset, et au sud-ouest par la seigneurie Dorvilliers. En 1723, Pierre Lestage en est propriétaire.

3 Mathieu, Jacques, et coll.; *L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent*. Les aveux et dénombrements 1723-1745. Septentrion, 1991

4 Courmoyer, Jean: *La Mémoire du Québec*. Éditions Alain Stanké, 2001

5 Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1921-1922, p. 262-264 et 286-288

Paroisse : Sainte-Geneviève. Fondation en 1727; premiers actes conservés datant de 1727. Très nombreuses lacunes pendant des années.

* **Dorvilliers.** Concession initiale : 1672-10-29. Dimensions : ½ lieue de front (42 arpents) par 1 lieue de profondeur, plus l'île au Foin (ou aux Foins) et quelques autres îlets devant la seigneurie. Bornée au nord-est par la seigneurie de Berthier et au sud-ouest par Dautré.

L'acquéreur initial, Pierre Gauthier de Comporté, revendit le fief le 1675-10-22 à François Pelletier dit Antaya. Après le décès de ce dernier, *François Chorel dit Saint-Romain*, marchand à Champlain, prétendit que la seigneurie Antaya lui revenait, à titre de créancier du défunt. Ceci donna naissance à un conflit qui allait durer des décennies et mit aux prises les héritiers des deux protagonistes d'origine.

Chorel était un procédurier de haut vol, comme le prouvent les nombreux arrêts où il est impliqué. Dès le 1693-07-13, il fait procéder à une saisie à l'encontre de Marguerite Morisseau, veuve de François Pelletier, pour une obligation de 740 livres passée à son profit par le défunt, et fait nommer un curateur à la succession. Une vente aux enchères fut en conséquence organisée peu après à Sorel pour la liquidation des biens. À partir de cette date, les Chorel considèrent la seigneurie Antaya comme la leur. C'est pourquoi, comme on le verra plus loin, c'est François Chorel fils, sieur Dorvilliers, qui concède en 1716 à François Charron une terre dans la seigneurie qui porte son nom. Chorel est toujours considéré comme seigneur de Dorvilliers à l'assemblée des paroissiens du 1721-02-14, dont il sera question plus loin.

Après de nombreuses péripéties, un arrêt du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, daté du 1721-04-28, statue que les héritiers de François Pelletier et Marguerite Morisseau entreront en possession du fief Antaya ou Dorvilliers, au détriment des héritiers de François Chorel. De fait, lors de l'aveu et dénombrement du 1723-03-01, Pierre Pelletier dit Antaya et ses cinq frères et sœurs en sont propriétaires, et ils le demeureront jusqu'en 1754⁶. Malgré tout, le nom de Dorvilliers a survécu à ce retour aux précédents propriétaires.

Ce conflit semble avoir été ignoré, ou peut-être volontairement occulté. Dans leurs ouvrages, ni Pierre-Georges Roy, ni Jacques Mathieu (cf. note 5) ne mentionnent la possession temporaire de la seigneurie par François Chorel et son fils homonyme. C'est dans les *Arrêts du Conseil Supérieur* qu'il faut chercher les actes concernant cette affaire⁷.

Paroisse: aucune. Ses habitants furent rattachés à La Visitation puis à Sainte-Geneviève.

6 Roy, Pierre-Georges: *Inventaire des concessions en fief et seigneurie* (etc.), vol. 2/6, p. 210-212.

<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2431908?docref=cVv9ZpWq6hO9oXzPNz--aw>

7 BAnQ: *Données sur François Chorel Dorvilliers*, <http://numerique.banq.qc.ca/resultats#03Q,TP1,S28,P15388>

* **Dautré (Dautray, D'Autray).** Concession initiale : 1637-12-01 et augmentation le 1647-06-06. Dimensions : 1 lieue de front par 1 lieue de profondeur. Bornée au nord-est par la seigneurie Dorvilliers et au sud-ouest par la seigneurie de Lanoraie. En 1723, Jean-Baptiste Neveu en est propriétaire.

Paroisse: aucune. Ses habitants furent rattachés à La Visitation de l'île Dupas, puis à Saint-Joseph de Lanoraie.

* **Lanoraie.** Concession initiale: 1672-11-03 et augmentation 1688-04-27. Dimensions : 2 lieues de front par 2 lieues de profondeur. Bornée au nord-est par la seigneurie Dautré et au sud-ouest par la seigneurie de Lavaltrie. Jean-Baptiste Neveu l'acquiert en 1717 et devient ainsi seigneur de Dautré et Lanoraie.

Paroisse : Saint-Joseph. Fondation en 1681; premiers actes conservés datant de 1732. Au hasard des déplacements des missionnaires, les actes concernant une même personne ou une même famille se retrouvent parfois consignés dans les registres de cette paroisse ou dans ceux de Saint-Antoine de Lavaltrie, également fondée en 1681 et dont les premiers actes datent de 1737, et même parfois dans les deux! Le PRDH mentionne pourtant un acte en 1681.

* **Sorel.** Concession initiale : 1672-10-29. Dimensions : 2 lieues de front au dessus de la rivière Richelieu sur 2 lieues de profondeur et 1 lieu de front au dessous de la dite rivière sur 1 lieue de profondeur. Propriétaire en 1723 : Claude Ramezay de Lagesse.

Paroisse : Saint-Pierre. Fondation en 1669; registres et index très lacunaires jusqu'en 1675; le PRDH mentionne un acte en 1666. Pages manquantes ou abîmées par la suite jusqu'en 1748.

* **Contrecoeur.** Concession initiale le 1672-10-29. Dimensions: 2 lieues de front par 2 lieues de profondeur; divisée en trois parties ultérieurement.

Paroisse : Sainte-Trinité. Fondation en 1679; registres débutant en 1681, partiellement lacunaires. Les actes concernant les premiers habitants de Contrecoeur, inscrits dans les registres des paroisses voisines (Sorel, Saint-Ours, etc.), ont été patiemment reconstitués et recopiés dans le registre de Contrecoeur en 1901 par le curé Jean Ducharme, comme on l'a dit plus haut à propos du baptême de François. Un descendant en ligne directe de François et Marguerite, Ambroise Ducharme, a agit comme bedeau de cette paroisse au milieu du XIX^e siècle (cf. chapitre 6).

* * * * *

5) *Registres paroissiaux*

Les registres paroissiaux constituent le premier pilier de la recherche généalogique. On y retrouve les informations essentielles sur nos ancêtres : leurs baptêmes, mariages, et sépultures.

Mgr de Laval avait érigé plusieurs paroisses et missions dès 1678, et après lui Mgr de Saint-Vallier en a établi d'autres, de sorte qu'en 1720 il y avait plus de 80 districts paroissiaux en Nouvelle-France. En théorie seulement, car le développement réel des paroisses a tardé, comme on l'a vu. Rappelons que les données sur les paroisses et la conservation de leurs registres varient quelque peu d'une source à l'autre^{8,9,10}.

Bien sûr, l'établissement des censitaires sur un territoire précède la création d'une paroisse. Au départ, un missionnaire exerce son ministère sporadiquement, avant que les habitants ne soient en nombre suffisant pour faire vivre une paroisse et son curé. Cette réalité se traduit parfaitement dans les actes relatifs à François et à sa famille.

En effet, dans le cas d'un lieu desservi par un missionnaire, il est inévitable que les registres paroissiaux soient lacunaires, ce qui devrait en principe se corriger après la nomination d'un curé résident. Les prêtres ou missionnaires étaient chargés de plusieurs paroisses et inscrivaient les actes dans l'une ou l'autre, selon leurs déplacements; de plus, les cures furent souvent vacantes pendant quelques temps. Bref, l'inscription d'un acte dans les registres de l'une des paroisses précitées n'indique pas forcément que les personnes concernées y habitaient.

La piètre conservation des registres est aussi en cause. Parfois difficiles à lire, certains registres ont aussi été affectés par l'humidité ou sont disparus dans un incendie. On a même retrouvé, dans certaines paroisses de la région dépourvues de curé, des registres ayant servis de papier pour couvrir les fonds de tiroirs! Néanmoins, il est généralement assez facile de reconstituer les familles: quand on trouve un acte de mariage ou de décès pour une personne, il est facile de conclure qu'elle est née, même si on n'en connaît pas la date exacte!

* * * * *

8 Université de Montréal: *Programme de recherche en démographie historique* (PRDH).

9 Institut généalogique Drouin (<http://www.institutdrouin.com/>)

10 Jetté, René: *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. XIV et XV.

6) *Actes notariés et documents administratifs ou légaux*

Ces documents constituent l'autre pilier de la recherche généalogique. En effet, les actes d'état civil, habituellement brefs, nous donnent peu de détails sur la vie de nos ancêtres; les actes notariés et autres documents les complètent. Ce sont particulièrement les contrats de mariage, les testaments, les achats et ventes de biens, les concessions de terre, mais aussi divers textes légaux. On trouvera donc ci-après la liste de tous les documents retrouvés sur François et Marguerite, en bien plus grand nombre que je ne l'avais imaginé au départ. Il serait évidemment présomptueux de dire qu'il n'y aura jamais d'autres découvertes.

Les notaires sont peu nombreux mais bien présents dans la région de Berthier au début du XVII^e siècle. La conservation de leurs greffes est de qualité variable. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) a entrepris de numériser l'intégralité de ces actes et de les mettre à la disposition des chercheurs sur son site¹¹. Ceci m'a permis d'analyser un grand nombre d'actes et d'autres documents concernant François et sa famille, et d'en faire une description et une analyse. Chaque document aurait mérité une transcription complète, mais ceci aurait exigé une grande somme de travail, sans apporter beaucoup plus de lumière.

Les documents sont présentés ci-après par ordre chronologique, avec leur intitulé et si possible les informations nécessaires à les localiser, avec le nom du notaire entre parenthèses. Le contexte de l'époque est souvent surprenant, la langue est savoureuse et la graphie parfois fantaisiste; pour faire ressortir ces aspects, plusieurs parties des actes sont reprises textuellement en *caractères italiques*. Ceci nous en dit beaucoup, non seulement sur nos ancêtres, mais aussi sur la petite société dans laquelle ils évoluaient. Ainsi, très présentes dans les actes, les épouses devaient néanmoins en être autorisées par leurs maris. De même, les notaires royaux ou seigneuriaux n'avaient habituellement pas de formation juridique formelle; dans un territoire neuf, la capacité à lire et écrire devenait une qualification essentielle. C'est le cas, par exemple, d'un fils de famille exilé en Nouvelle-France, Cyr de Monmerqué dit Dubreuil¹².

11 <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/notaires/index.html>

12 Tétreault, Martin; Tétreault, Josée: *Coquins et Débauchés. Les fils de familles déportés en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*. Les Éditions GID, 2017. ISBN 978-2-89634-346-1

1701-01-08. Contrat de mariage de Thérèse Charron [sœur de François] et Antoine Piet (acte sous seing privé devant Alphonse Droierres (sic), missionnaire, déposé au greffe du notaire Antoine Adhémar le 1702-07-10).

Le frère et la sœur Piette épousant la sœur et le frère Charron le 1701-01-30, on peut raisonnablement penser que chaque couple a bénéficié d'un contrat de mariage similaire. Celui de François et Marguerite est perdu, mais celui de Thérèse Charron et Antoine Piet nous est parvenu, et il m'a paru intéressant de le présenter car ils furent sans doute similaires.

Donc, en date du 1701-01-08, les futurs mariés se présentent à la *maison presbytériale* de Sorel devant Alphonse Droierres, *missionnaire récollet faisant les fonctions curiales de Sorel et de Berthier*. Antoine est présenté comme fils de *Jean Piet* et *Marguerite Chemerot* de Berthier, Marie-Thérèse Charon comme fille de *Pierre Charon* et *Catherine Le Plat* de la paroisse de Longueuil, *veuve de Jacq [Jacques] Hubert dit Parisien* en son vivant habitant de Berthier. On remarquera qu'aucun membre des familles n'est présent. De plus, le texte ne fait pas référence au décès de Pierre Charron survenu le 1700-12-25 à Montréal, peut-être parce que la nouvelle ne s'était pas encore rendue à Sorel et Berthier. Un an plus tard, Antoine Piet s'est présenté à l'étude d'Antoine Adhémar à Montréal pour déposer ce contrat de mariage, afin qu'il soit mis au greffe de ce dernier, où il a été retrouvé. C'est une démarche que François a sans doute omis de faire et son contrat est perdu.

Quelques clauses de ce contrat attirent l'attention. Primo, Jean Piet, père d'Antoine, s'oblige à lui donner *vingt minaux de bleds froment* à prendre après son décès, avant le partage de ses biens entre lui et ses frères et ses sœurs, ainsi qu'un *noriturot*¹³ *de cochon le printemps prochain avec six poules et un coq*; peut-on penser que François et Marguerite ont bénéficié d'un don similaire pour amorcer leur vie commune? Secundo, *le futur mari s'engage à adopter les deux enfants issus du premier mariage de Thérèse comme les siens propres, au point où ils auront part à tous les biens actuels et futurs*. Tertio, *la future épouse s'engage à donner à son futur mari la moitié des biens qu'elle a acquis durant son premier mariage, la douaire qu'elle avait reçu de son premier mari, ainsi qu'une vache de 5 ans et une truie d'un an, et une demi-douzaine de poules*.

Née en 1674, Thérèse est décédée jeune, sans doute peu après la naissance de sa fille Marguerite Piette, vers 1702, mais sûrement avant le 1709-07-15.

Comme on le voit au contrat de mariage, Thérèse avait eu deux filles de son 1^{er} mariage de 1689 avec *Jacques Hubert dit Parisien* : Marie-Angélique, née le 1698-08-10 à Champlain, qui se mariera 2 fois, et Marie, qui décède à l'âge de sept ans environ le 1708-12-31 à Montréal. Issue de son 2^e mariage, sa fille Marguerite née vers 1702 épouse Pierre Énaud le 1720-06-18 à Berthier et décède en 1757.

13 J'imagine sans en être certain que le mot « noriturot » fait référence à un animal nouveau-né ou encore jeune.

1704-10-11. Cession de Dominic Astruc dit St-Amour à Marguerite Piette (gr. Antoine Adhémar, minute 6934-A).

Quelques mois après le baptême de leur deuxième enfant, c'est ici le premier acte notarié faisant référence à Marguerite et à son mari François, portant ici le double patronyme, *Charron dit Ducharme*. Le notaire le prénomme Jean, mais c'est bien sûr de François dont il s'agit. En voici un résumé, à partir d'une transcription des années 1960:

Dominique Astruc dit S^t amour, habitant de Berthier estant audit ville marie, lequel en conséquence de la Concession que dam^{lle} Catherine Le Roy veuve du S^r pierre salvaye lui a faite des Isles S^t Pierre dans Les Isles de Richelieu (...) en date du Troisième Aoust mil sept cens un, A donné et Concède À Marguerite Piet sa filiolle, femme de Jean [sic] Charon dit Ducharme, la moitié de la première île audit astruc Concédée, à prendre du Costé de l'île Dupas (...), plus la moitié de l'île den bas (...), à prendre (aussi) du costé de Lisle dupas (...), l'autre moitié du coté de lisle madame, a la charge que lad. Piet (...) de paier à la dite dam^{lle} salvaye (...) deux deniers de cens 7 Cinquante dolz de rente seig^{lle}.

Dominique Astruc dit St-Amour, parfois appelé Jean Dominique, a laissé peu de traces dans l'histoire^{14,15}. Quoi qu'il en soit, il cède en 1704 à sa filleule Marguerite la moitié des deux îles qui lui avait été concédées le 1701-08-03 par Catherine Le Roy, veuve de Pierre Salvaye, lequel les avait reçues de Frontenac le 1674-09-02. L'une d'elles est nommée *première île*, l'autre *île d'en bas*¹⁶. Les deux sont situées du côté sud de l'île Dupas, mais la seconde touche aussi l'île Madame.

Peut-on situer ces deux îles? Selon la description, ce seraient aujourd'hui les îles *St-Amour* et *Ducharme*, toutes les deux indiquées sur la carte de la **figure 5** (2^e page ci-après), à côté des îles Dupas et Madame dans le chenal des Époussètes. Il semblerait donc que Dominique Astruc a laissé son nom à la *première île*, l'île St-Amour, et François (ou un de ses fils) à la seconde. Nous reverrons ces îles dans des actes du 1731-06-25, du 1745-05-04 et du 1765-09-01. Seul ce dernier acte donne une localisation incontestable, mais qui semble contredire les mentions précédentes. Je continue à me questionner sur ces deux localisations.

1708-10-31. Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot^{17, 18}.

Cette ordonnance de 1708 fait elle-même référence à une ordonnance du 1707-01-27, émise à la demande du seigneur de Berthier, qui accordait un an à ceux y ayant pris des concessions d'y tenir feu et lieu et de satisfaire aux conditions de la concession.

14 Jetté, René : *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 24 et 356. Montréal, 1983

15 Ducharme, Pierre : *Jean Dominique, alias Dominique Astruc dit St-Amour*. Mémoires, vol. 69, no 4, p. 322

16 Le terme «*en bas*» désigne la direction du nord-est, comme dans «Bas-du-Fleuve».

17 BAnQ: *Complément des jugements et ordonnances*. http://eco.canadiana.ca/view/oocihm.9_08101/6?r=0&s=3

18 Archive.org: <https://archive.org/details/ditsordonnances08qugoog/page/n152>

Martin Casaubon, procureur dudit seigneur, ayant démontré que quelques *habitants de la seigneurie*, dont les nommés Lagrandeur, Safa, Lavigne, Dutremble et *Charon*, ne s'y étaient pas conformés, l'ordonnance de 1708 réunit leurs *habitations* au domaine seigneurial. Pourtant, la teneur de l'acte semble démontrer qu'ils y tenaient bien feu et lieu, puisqu'ils sont qualifiés d'*habitants de la seigneurie* et qu'ils y ont une *habitation*. Mais alors en quoi étaient-ils fautifs? Avaient-ils omis de payer les cens et rentes? Je n'ai pas retrouvé l'acte de la concession à François qui, de plus, semble encore habiter Berthier en 1716, comme le mentionne un acte du 1716-03-26 présenté plus loin.

1709-07-15. Vente de droits de la succession de Pierre Charron (gr. Antoine Adhémar. minute # 8263)

Pierre Charron, père de François, est décédé le 1700-12-25, mais aucun testament ou inventaire après décès n'a été retrouvé. Sa veuve Catherine Pillard s'est remariée le 1709-01-13 à Sébastien Brisson, à Notre-Dame de Montréal. Est-ce la raison pour laquelle le règlement de la succession de Pierre n'a lieu qu'en juillet 1709 ?

Par cet acte passé en la maison du notaire à Ville-Marie, cinq des héritiers cèdent leurs droits successifs mobiliers et immobiliers à leur frère Nicolas et s'engagent pour trois autres héritiers qui n'ont pu être présents, dont François. Chacun reçoit en échange 33 livres, pour un montant total de 264 livres (8 x 33). Les trois derniers héritiers recevront vraisemblablement le même montant, mais il faudra des années pour confirmer toutes les transactions. L'acte précise que François demeure à Longueuil, une erreur manifeste. Le lecteur trouvera plus de détails sur cet acte au chapitre 1 portant sur Pierre Charron et Catherine Pillard.

1716-03-26. Concession par Martin Casaubon à François Charron Ducharme d'une terre à Dorvilliers (gr. Daniel Normandin. minute non numérotée)

L'intitulé de l'acte établi par Archiv-Histo¹⁹ est clair. L'acte lui-même, par contre, quoique bien conservé, présente une graphie difficile à déchiffrer. Mettant les deux ensemble, on comprend que, devant *Daniel Normandin notaire royal dans la seigneurie de Champlain, Martin Casaubon de Berthier, comme fondé de pouvoir de François Chorel Dorvillié, concède à François Charron dit Ducharme de Berthier aussi présent, une terre dans la seigneurie Dorvilliers*. Nous avons vu plus haut la raison de l'implication de François Chorel dit Dorvilliers dans cette concession.

Il m'a été impossible de déduire de cet acte la localisation et les dimensions de la concession. Par des documents ultérieurs dont il sera question plus loin, notamment l'aveu et dénombrement de 1723 et des actes du 1731-06-25 et du 1742-02-27, on apprendra que cette terre avait 3 lieues de front sur le fleuve par 40 arpents de profondeur.

¹⁹ Archiv-Histo, Le Parchemin: *Intitulé de l'acte du 1716-03-26*. Document # 17160326PA009853. Transcription du 1997-05-31



Figure 5. Îles du lac Saint-Pierre. En haut, l'île Ducharme; au centre, l'île Saint-Amour, difficile à distinguer de l'île Dupas et tout au bas l'île aux Foins. Source: Google Maps, 2019-03-10.

1719-03-28. Partage et abandon entre Piet [dit] Trampe et ses enfants (gr. Daniel Normandin, minute non numérotée)

Jean Piette dit Tempe, ses fils Pierre Piet dit Trempe fils, Anthoine Piet dit Fresnière, Jean Piet dit Courville, et ses gendres Yves Martin dit Pénélan [Pelland] comme mari de Marie Piet et François Charron dit Ducharme comme mari de Marguerite Piet, laquelle est aussi présente, sont réunis à Berthier, dans la maison de Pierre Piet fils, pour finaliser la succession de Marguerite Chemereau, femme de Jean Piette décédée le 1715-09-14. Tous demeurent à Berthier, selon le notaire, ce qui pour François semble contredire la concession de 1716 à Dorvilliers; peut-être ne s'agissait-il que d'une généralisation du notaire.

Les cinq héritiers confirment avoir déjà reçu comptant, dudit Piet leur père et beau-père, *la somme de 170 livres et la part des meubles* qui revenait à chacun selon l'inventaire après le décès de Marguerite Chemereau fait le 1716-04-30, et ils s'en déclarent satisfaits. On note ici la période de temps qui s'est écoulée entre le décès, l'inventaire et ce partage.

Suit le partage de la terre de Berthier découlant de la fin de la communauté de biens entre Jean Piet et la défunte. Bien que la transcription de l'acte ne soit pas tout à fait claire, on comprend que cette terre comporte 2 arpents de front par 40 arpents de profondeur et qu'elle sera partagée en deux parties. Jean Piet père garde 1 arpent, celui joignant au nord-est la terre de feu Legrand [dit] Parisien, tandis que l'autre arpent est divisé en *cinq lots d'une perche de 18 pieds français*. Après tirage au sort, les terres sont réparties du nord-est au sud-ouest, joignant l'arpent de Jean Piet père, dans l'ordre suivant: Pierre Piet fils, *François Charron*, Jean Piet fils, Anthoine Piet dit Fresnière, et finalement Yves Martin dit Pénélan [Pelland], joignant au sud-ouest la terre de Casaubon fils.

Comme l'arpent gardé par Jean Piet père vaut 200 livres de plus que l'autre, ce dernier remet séance tenante 20 livres à chacun des cinq autres héritiers. D'autre part, Piet dit Fresnière, Piet dit Courville, Pénélan et *Charron* renoncent à la succession future de Jean Piet père. Tous ses biens iront donc à son fils aîné Pierre Piet, à charge pour lui d'entretenir son père jusqu'à son décès.

On note que l'acte contient une erreur : un arpent valant dix perches et non cinq, chacun des cinq lots était sans doute de deux perches, soit 36 pieds. De fait, François vend un lot de 36 pieds de front à Antoine Desrosiers le 1733-02-18.

1721-02-14. Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de l'île Dupas²⁰

En 1721 le gouverneur, Monsieur de Vaudreuil, mandate un commissaire et son greffier afin de parcourir les deux rives du Saint-Laurent pour établir clairement les limites des paroisses établies. Cet exercice eut lieu de février à juin 1721. Il conduira à l'établissement ou à la confirmation de 82 districts paroissiaux par un décret adopté le 1722-03-03.

²⁰ Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, année 1922, p. 262-264, 286-288, 367-368.

Le commissaire s'arrête le 1721-02-14 à l'île Dupas, dans la maison du seigneur Brisset, endroit central pour les communautés de part et d'autre du fleuve. Il rencontre notamment *Jean-Baptiste Arnault, curé de l'église paroissiale de La Visitation et de [celle] de la seigneurie de Berthier; et aussi missionnaire dans les seigneuries de Dorvilliers, Dautré, la Noraye [sic], Sorel et l'île St-Ignace*. Il rencontre aussi quelques personnalités, dont le seigneur Adrien Dandonneau, le futur explorateur Pierre Gautier sieur de la Vérandrye, et plusieurs censitaires. Parmi ceux qui n'ont pu être présents sont cités *François Charon, habitant de l'Isle St-Pierre dépendant de l'île Dupas, et François Chorel, seigneur de Dorvilliers*. Il y a ici une ambiguïté : plus loin dans le texte on lit *ledit François Charon habitant tenant feu et lieu sur le fief Dorvillier*. L'île St-Pierre est évidemment l'une des îles cédées par Dominique Astruc à sa filleule Marguerite Piette en 1704.

On trouve aussi une description de la paroisse de La Visitation et de l'île Dupas. Ainsi, y résident 30 familles, tandis qu'à l'île St-Pierre on trouve 2 concessions qui relèvent du fief Dorvilliers. Ceci clarifie peut-être l'ambiguïté des deux mentions concernant François Charron, qui aurait une concession à l'île St-Pierre et une autre sur le fief Dorvilliers dont cette île relève. On mentionne aussi que l'église de la Visitation a été construite à l'extrémité sud-ouest de l'île Dupas, pour en faciliter l'accès aux habitants de Berthier, Dorvilliers, Dautré et La Noraye, et même à ceux de Sorel. Une plaque est encore visible aujourd'hui sur cet emplacement, face à l'église de Berthier. Je ne saurais trop inviter les descendants de François et Marguerite à visiter cette région, un retour émouvant dans le passé à plusieurs points de vue.

1723-03-17. Aveu et dénombrement de la seigneurie Dorvilliers²¹

Le seigneur à qui était octroyé une seigneurie devait la faire fructifier : y bâtir un moulin, concéder des terres à des censitaires qui devaient lui payer des cens et rentes et des droits de mutation, dont une partie revenait à l'État. S'il ne remplissait pas ses obligations, la seigneurie revenait au roi. Ces aveux permettaient donc de connaître la situation de chaque seigneurie à des fins fiscales. On y retrouvait des informations sur la propriété seigneuriale (nom de la seigneurie et de son propriétaire, date de la concession initiale, fiefs etc.) et sur chaque censive (nom du censitaire, dimensions, portion en valeur, cens et rentes à payer, etc.). Une sorte de recensement, sans mention du nombre d'habitants. L'ouvrage de Mathieu et Laberge est indispensable pour connaître les seigneuries du Québec vers 1725.

Dix familles sont alors établies sur la seigneurie de Dorvilliers, incluant celle de François : elles portent toutes des noms qui sont ou seront associés de près aux familles Charron dit Ducharme : Aubuchon dit Desalliers (2), Piet dit Fresnière (3), Beaugrand dit Champagne (1), Houde (2), Pelletier dit Antaya (1). François occupe un lot de 3 arpents de front par 40 arpents de profondeur, soit une superficie de 120 arpents, dont 12 arpents seulement labourables à cette date; il dispose d'une maison, d'une grange et d'une étable. C'est sans doute la concession reçue en 1716.

²¹ Mathieu, Jacques; Laberge, Alain; *L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Aveux et dénombremments 1723-1745*, page 205. Septentrion, 1991

1731-02-15. Ordonnance de l'intendant Gilles Hocquart à l'encontre de [François] Ducharme. Édits et ordonnances, vol. 2, page 91 (BAHQ, cote E1, S1, P2268).

Signée à Québec à la requête de Louis-Adrien Dandonneau Du Sablé, seigneur d'une moitié de l'île Dupas, cette ordonnance énonce que les nommés Lafosse [*s'agit-il du notaire Antoine Puypéroux de la Fosse?*], Champagne dit Bougrin [*Beaugrand dit Champagne*] et Ducharme ne tiennent pas feu et lieu sur les terres qui leur ont été concédées à l'île Dupas, comme l'attestent le curé de cette paroisse et le capitaine de milice. À défaut de le faire avant le 1731-12-31, ils seront déchus de leurs propriétés qui seront alors réunies au domaine seigneurial. L'ordonnance doit être affichée à la porte de l'église.

Le document ne précise pas l'emplacement exact de la terre de François visée par cette ordonnance, mais il s'agit sans doute de la terre évoquée dans le texte du 1721-02-14. La cession faite par François à son fils Étienne le 1731-06-25, comme l'indique l'acte qui suit, est peut-être la conséquence de cette ordonnance.

1731-06-25. Cession de François Charron dit Ducharme à son fils Étienne (gr. Antoine Puypéroux de la Fosse, minute # 365).

D'emblée, disons que ce *notaire en la seigneurie de Berthier et autres seigneuries*, comme il se décrit lui-même, a été distrait ou mal informé dans la rédaction de cet acte. En effet les cédants y sont nommés dès les premières lignes *Jean Charron dit Ducharme* et sa femme *Marguerite Piet* et ailleurs *ledit Jean-Baptiste Charron dit Ducharme et la dite Piet*, alors qu'il aurait fallu bien sûr écrire *François Charron dit Ducharme et Marguerite Piet*.

L'acte comporte de multiples ratures et des ajouts en marge, mais il est par ailleurs bien écrit et lisible. Il nous permet de faire le lien avec les actes du 1704-10-11 et du 1731-02-15. En résumé, les cédants, présents *en leur personnes, habitants du fief Dorvilliers, cèdent à leur fils Étienne Charon la moitié de l'île St-Amour, à la réserve de six arpents (...), à prendre depuis le bas de la dite île du côté de l'île Dupas jusqu'au haut de la dite île par un petit chenail (sic) qui fait séparation entre la dite île et celle de l'île Dupas (..), la dite moitié d'île ayant été cédée à Marguerite Piet par feu Dominique Astruc, comme nous l'avons vu. L'île St-Pierre de 1704 et 1721 est-elle devenue l'île St-Amour en 1731? Nous verrons qu'un acte du 1745-05-04 semble pourtant porter sur cette même île qui est encore nommée île St-Pierre, tandis qu'un acte du 1765-09-01 nomme l'autre île St-Amour.*

Cette cession se fait en reconnaissance des *bons et agréables services que le dit Étienne Charron leurs a rendus et leurs rend actuellement, étant dans un âge fort avancé (..) infirmes et hors d'état de pouvoir travailler et n'ayant d'autres secours de ces [sic] autres enfants que ceux dudit Étienne Ducharme leur fils [né en 1708]*. Ils reconnaissent aussi avoir engagé ce dernier comme domestique depuis la St-Michel de l'année précédente jusqu'à la St-Michel de cette année, à raison de deux cents livres. François n'a que 53 ans en 1731, et sa femme deux ans de moins; visiblement leur santé a rapidement été fragile.

Les parties conviennent aussi qu'après le décès des cédants, ledit Étienne ne pourra rien prétendre de la part qui lui serait revenue d'une terre de *trois arpents de front par quarante arpents de profondeur* sur la côte du fief Dorvilliers que le dit Ducharme et sa femme ont acquise ensemble par l'acte du 1716-03-26. Les cédants et le cessionnaire sont présents, et l'acte est complété dans la maison des cédants sur leur terre de Dorvilliers, en présence des témoins Charles Cochon et Jean-Baptiste Désorcy, qui signent avec le notaire.

1732-06-08: Le Chemin du Roi dans les seigneuries de Berthier et Dorvilliers^{22,23,24}

Au XVII^e siècle, le fleuve St-Laurent et ses affluents, qualifiés de « chemins qui marchent » par les Amérindiens, constituent le seul chemin reliant Québec et Montréal. Progressivement, des tronçons de route apparaissent, autour de ces bourgs, puis dans les seigneuries, où ils relient les censitaires à l'église paroissiale ou au moulin seigneurial.

Au début du XVIII^e siècle, un règlement du Conseil supérieur impose la construction d'une route entre Montréal et Québec, sur la rive nord du fleuve. Ce mandat est confié au Grand Voyer, une sorte de ministre des Transports. Il devait réparer et réunir les tronçons déjà établis, pour en faire une route carrossable de 175 milles (280 km) de longueur et de 24 pieds (7,4 mètres) de largeur, à travers 37 seigneuries, du Cap-Tourmente au Vieux-Montréal. Chaque censitaire de chaque seigneurie est de corvée, souvent à son corps défendant. Il doit libérer la partie de sa terre touchant au fleuve, en coupant et essouchant les arbres, en ôtant les pierres, en éliminant les buttes et comblant les trous, en fournissant le bois pour les ponts, etc.

Dans Dorvilliers, les travaux débutent le 1732-06-08. Le Grand Voyer, présent sur place, a fait convoquer les *principaux et considérables* habitants, incluant François Charron, *dont la terre est située entre celle de Jean-Baptiste Piette et d'Antoine Desrosiers*. Il établit le tracé du chemin et détermine les ponts à construire et les bâtiments à déplacer. Le procès-verbal de cette rencontre précise que *le chemin passera entre la grange et l'étable de François Charron*. Cette terre ayant 3 arpents de front, François eut donc à dégager 540 pieds x 24 pieds de terrain, assez plat en général, outre ses travaux personnels.

Le Chemin du Roy fut complété en 1737. Il facilitait les déplacements et l'installation de nouveaux habitants. Dès lors, un cavalier pouvait franchir la distance de Québec et Montréal en quatre à six jours. À cette date, c'était la plus longue route aménagée au nord du Rio Grande. L'équivalent aux États-Unis ne fut réalisé qu'à partir de 1806. Dans la région habitée par François et ses enfants, on peut encore aujourd'hui parcourir des sections du Chemin du Roy situées à l'emplacement initial. Elles sont bien identifiées, et c'est aussi à un retour émouvant dans le temps que ce parcours nous convie.

22 Bouchard, René et coll. *Itinéraire toponymique du Chemin du Roy*. Commission de toponymie. Québec, 1981

23 Société généalogique de Lanaudière. *Nos Sources*, vol 27 no 4, et vol. 28 no 1.

24 Wikipedia.org/wiki/Chemin_du_Roy, consulté le 2018-12-18

1733-02-18. Vente par François Charron et sa femme à Antoine Desrosiers (gr. Antoine Puyperoux de la Fosse, minute # 460).

L'acte, bien lisible dans l'ensemble mais obscurci par des taches d'encre, implique François Charon Ducharme, tant pour lui que pour sa femme Marguerite Piet, et l'acquéreur, Antoine Desrosiers dit Lafrenière, tous deux *habitants du fief Dorvilliers*. Ce dernier est un arrivé récent à Dorvilliers: il n'est pas cité dans l'aveu et dénombrement du 1723-03-17, mais il l'est au procès-verbal du Grand Voyer daté du 1732-06-08.

Dans la première partie de l'acte, il est précisé que le vendeur cède *trente-six pieds* [soit 2 perches ou 36 pieds] *de terre de front sur 40 arpents en profondeur, tenant ladite terre du côté du surouest* [sud-ouest] *au sieur Courville* [il s'agit de Jean-Baptiste Piet dit Courville, beau-frère de François] *et d'autre côté au nord-est* [nord-est] *audit acquéreur, d'un bout par devant au chenail du (illisible) et d'autre bout par derrière aux terres non concédées, (.....), le tout au prix de 30 livres en marchandises*. C'est donc la terre de 36 pieds reçue par François et sa femme au partage du 1719-03-28, comme nous l'avons vu plus haut.

À la suite, dans une seconde partie, Marguerite Piet, après lecture du présent *contrat de mariage* [sic!], ratifie cette vente et cet acte, en présence des mêmes témoins. Le tout paraphé dans la maison du vendeur, en présence des témoins Charles Cochon et Prisque Fagnan, qui signent avec l'acheteur, comme bien sûr le notaire; ce dernier précise dans l'acte qu'il réside dans la côte du *chenail du nord*, ce qui est confirmé par l'aveu et dénombrement effectué le 1724-07-22 sur le fief de l'île Dupas, mais mis en doute par l'ordonnance de Gilles Hocquart du 1731-02-15. Quelques mois plus tard, soit le 1734-02-26, la transaction complétée, le même notaire émet une quittance à Antoine Desrosiers.

1742-02-27. Cession par François Charon dit Ducharme et Marguerite Piet sa femme à Joseph Lafrance et Madeleine Charron dit Ducharme, et entente avec leurs enfants (not. Antoine Puyperoux de la Fosse, minute # 1071).

Cet acte confirme ou précise plusieurs informations apparaissant dans d'autres documents. En résumé, François maintenant âgé de 60 ans et Marguerite de 58, ont réuni dans leur maison de Dorvilliers leurs dix enfants (et leurs conjoints dans le cas des filles) et, avec leur consentement à tous, abandonnent à leur gendre Joseph Lafrance, époux de Madeleine, la moitié d'une terre de 3 x 40 arpents dans Dorvilliers, à la charge pour ce dernier de les nourrir et entretenir pendant leurs vies, et de les faire inhumer à leurs décès. En voici quelques passages, en italiques ci-après, en respectant autant que possible la graphie du notaire.

François et Marguerite déclarent d'abord *qu'ils sont dans un âge fort avancé et fort caduc et beaucoup infirme, ledit Charon étant même à vrai dire privé de la vue, hors d'état de pouvoir travailler ni gérer aucune affaire*, des termes semblables à ceux déjà utilisés dans l'acte du 1731-06-25 cité plus haut.

Sont ensuite identifiés leurs enfants et les conjoints des filles: *Jean Baptiste, François, Étienne, Jeanôt, Jean Barret* comme ayant épousé *Marianne Charon, Jean Baptiste Séché* comme ayant épousé *Marie Charlotte, Joseph Lafrance* comme ayant épousé *Madeleine, et Marguerite* veuve de *Thomas Sanfaçon* [en marge: pour elle et pour ses enfants], tous majeurs, ainsi que pour *Joseph* et pour *Geneviève* enfants mineurs âgés de 19 et 16 ans, aussi présents et acceptant [en marge: tous enfants héritiers dudit Ducharme et de la dite Piet]. La mention de Jean-Baptiste et de Jean [nommé ici Jeanôt] confirme qu'il s'agissait bien de deux enfants distincts. Marc-Antoine, 9^{ème} enfant, est décédé en 1732.

Donc, après délibération et accord, *François Charon dit Ducharme et Marguerite Piet sa femme, de bon gré et pure et libérale volonté, ont par les présentes fait cession, abandon, et transport et délaissement à Joseph Lafrance ici présent et acceptant, à la charge pour lui de nourrir, entretenir et chauffer et donner des vêtements et ayant soins de leur dits père et mère tant seings [sic] que malades et après leurs décès les faire inhumer suivant leurs états et conditions faisant dire (...) cinquante messes de requiem pour le repos de leurs âmes.*

La partie de la terre abandonnée à Joseph Niof dit Lafrance par les cessionnaires consiste en *un arpent et demi de front sur quarante de profondeur (...) joignant du côté du surouest au S^r fresnière desrosiers* [il s'agit d'Antoine Desrosiers dit Lafrenière, voir acte du 1733-02-18], *d'autre part au nord est audit Joseph Lafrance, avec les bâtiments qui y sont construits (...) consistant en une petite maison, une grange et étable, avec leurs circonstances et dépendances, avec les bestiaux, meubles etc. qui sont construits sur le dit arpent et demi, dont il jouira durant la vie de leur père et mère. Après les décès de leurs dits parents, l'autre arpent et demi sera partagé entre tous les enfants héritiers;* on comprend de la suite que le premier arpent et demi sera ensuite donné et abandonné audit Lafrance et à Madeleine sa femme, à charge pour le dit Lafrance de payer les cens et rentes et autre droits seigneuriaux, ainsi que les droits seigneuriaux de l'autre arpent et demy pendant le vivant de leurs père et mère. Une restriction est prévue: *au cas que le dit Ducharme et la dite Piet ne puissent s'accommoder avec ledit Lafrance et ladite Madeleine, il [ledit Lafrance] sera tenu de leur payer par chaque année une pension viagère de quarante minots de bleds.*

Vraisemblablement, la cohabitation n'a pas été satisfaisante: quelques mois plus tard, soit le 1742-09-19, ce transfert et cette donation sont annulés devant le même notaire, pour des motifs non précisés. Il ne semble pas qu'une autre cession similaire lui ait succédé.

1745-05-04. Vente de François Charron et Marguerite Piet à Jean Charron (acte sous seing privé devant Mathurin Lefebvre, certifié le même jour par le not. Cyr de Monmerqué, avec quittance du 1746-01-26; dépôt dans son greffe le 1753-09-20).

Cette vente porte sur la moitié de l'île St-Pierre, que les vendeurs cèdent à leur fils Jean Charon et à sa femme Marguerite Marette, précision qui évite toute confusion avec son frère Jean-Baptiste. Est-ce la même île cédée le 1731-06-25 à leur fils Étienne et qui aurait été rétrocédée? Pourtant, en 1765, Jean revendra la moitié de l'autre île!

L'acheteur s'engage à payer les cens et rentes seigneuriales prévus au contrat de cession faite en 1704 devant Antoine Adhémar, à payer ce jour au vendeur la somme de cent livres, et le reste, soit 150 livres, dans le cours de l'année 1745. Il est convenu de faire ratifier cet acte devant un notaire dans les trois mois. Les vendeurs et acheteur et les témoins Prisque Fagnan et Pierre Mandeville, habitent Dorvilliers. Mathurin Lefebvre, qui se qualifie d'*écrivain*, signe avec Prisque Fagnan, les autres ne sachant signer. Le même jour, Jean Charron, *habitant de Dorvilliers*, se présente à l'étude du notaire Cyr de Monmerqué à Contrecoeur, avec le contrat de la vente effectuée le matin même, pour qu'il soit ratifié. Les témoins sont Germain Boulogne et Gabriel Giard, habitants de Contrecoeur, qui signent.

Quelques mois plus tard, soit le 1746-01-26, devant le même notaire présent cette fois dans leur maison de Dorvilliers, François Charron et sa femme *Françoise* [il s'agit évidemment de Marguerite] Piette reconnaissent avoir reçu de Jean Charron, leur *frère* [c'est évidemment leur fils], la somme de 250 livres payée en deux portions, soit 100 livres le 1745-05-04 et 150 livres ce jour, dont ils lui donnent quittance. Les témoins sont Pierre Antaya, seigneur du lieu qui, comme François Charon et Françoise [sic] Piette, n'a su signer, et Germain Boulogne, praticien [sans doute notaire] demeurant à Contrecoeur, qui signe avec le notaire. Pour une raison que j'ignore, le dépôt de cet acte n'a eu lieu que le 1753-09-20.

Ce 1746-01-26 constitue la dernière attestation de l'existence de François. La date de son décès est inconnue, certainement avant le 1746-03-11, comme le prouve l'acte suivant.

1746-08-03: Tutelle des enfants mineurs de François Charron (BAnQ, Fonds Tutelles et curatelles, cote CC601,S1,SS1,D1510)²⁵.

Signé par Louis-Claude Danré de Blanzy²⁶, cet acte nomme un tuteur pour les enfants mineurs de *François Charron et Marguerite Pied*. Comparaisent donc Jean-B^{te} Charron, *en exécution de notre ordre du 11 mars dernier à l'effet de nommer un tuteur et subrogé tuteur des enfants mineurs de feu François Charron et Marg^{te} Piet*, au nom de Jean-Baptiste Séchet époux de Charlotte Charon, d'Étienne et de Jean Charron frères des mineurs, et de plusieurs amis. C'est Jean-Baptiste Charron qui est ainsi nommé tuteur des enfants mineurs, tandis que Jean-Baptiste Séchet est nommé subrogé tuteur.

La majorité étant alors fixé à 25 ans, deux enfants seulement sont visés par ce tutorat, soit Joseph né en 1723 et Geneviève née en 1725, qui ne sont pas cités nommément. De plus, faisant référence à un ordre donné le 1746-03-11, que je n'ai pu retrouver, l'acte de tutelle prouve que François est décédé entre le 1746-01-26 [cf. acte précédent] et le 1746-03-11.

²⁵Site BAnQ: cliquer sur «*Explorer nos contenus*», puis dans «*Offre numérique*», puis «*BAnQ numérique*», et inscrire la cote. <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3408727>

²⁶ Tétreault, Martin; Tétreault, Josée: op. cit.

1746-09-29. Inventaire des biens de François Charron (Joseph-Ambroise Gaillard, prêtre-curé de Berthier, suivi du **récolement** fait le 1747-06-16 par le même, et de la **certification** du 1747-06-20 par les notaires Jean-Baptiste Adhémar et Danré de Blanzly, ce dernier à titre de notaire et peut être de lieutenant général; minute non numérotée).

L'inventaire

Quelques mois après le décès de François, aucun homme de loi ne semblant disponible, le prêtre Joseph Ambroise Gaillard, curé de Berthier depuis 1739, fait procéder à l'inventaire après décès au domicile de la veuve. Pour ce faire, il est *autorisé par le lieutenant général, conformément à son ordonnance qui est au pied de l'acte de tutelle, après avoir fait faire serment à la veuve Marguerite Piet, et aux nommés Pierre Baugran et Prisque Fagnant par nous choisis comme estimateurs*. Jean-Baptiste Neveu, seigneur de Lanoraie, est aussi présent, qui seul signe avec le curé Gaillard. Le texte est exceptionnellement lisible.

À défaut du testament, que je n'ai pas trouvé, cet acte résume la vie de François et Marguerite depuis 1701. François n'était pas riche, mais bonne nouvelle, il n'a aucune dette, donc il a rempli ses obligations notamment envers le seigneur de Dorvilliers. L'ensemble de ses biens est évalué à 288 livres, dont quatre biens immobiliers, présentés dans l'ordre suivant:

* une grange estimée (sic)	30 livres;
* une stable estimée	20 livres;
* une escurie estimée	4 livres;
* une vieille petite maison <i>couverte en paille</i>	20 livres.

À quoi il faut ajouter la terre de trois arpents de front par 40 arpents de profondeur en la seigneurie de Dorvilliers, chargée de cens et rentes *suivant le contrat de 1716*. Il s'agit donc bien de la terre concédée le 1716-03-26, à laquelle l'inventaire n'attribue pas de valeur. L'arpent et demi (15 perches ou 270 pieds) au sud-ouest de la terre revient à la veuve, à qui ses enfants ont donné le choix à cet égard, et l'autre arpent et demi aux héritiers de François. Partagée également, la part de chacun d'eux devrait donc être de 1,5 perche ou 27 pieds; toutefois ils ont procédé au partage entre eux, par billets dit l'acte, de la façon suivante:

* Jean Charon :	4 parts à la suite de sa mère;
* Geneviève (encore mineure) :	une part à la suite;
* Joseph (aussi mineur) :	une part à la suite de celle de Geneviève;
* Suchet pour sa femme Marie-Charles :	une part;
* François :	une part joignant ledit Suchet;
* Jean-Baptiste: le solde au nord-est	donc en théorie deux parts.

Ainsi, quatre des dix enfants ne reçoivent rien, soit Marie-Anne, Étienne, Marguerite et Madeleine. Pour Étienne, nous en savons la raison: il y a renoncé lorsque ses parents lui ont cédé l'île St-Amour le 1731-06-25. Pour Marie-Anne, il y a peut-être un lien avec l'acte d'abandon du 1742-02-27, annulé le 1742-09-19. Pour les deux autres, je n'en sais rien.

L'inventaire mentionne aussi plusieurs animaux domestiques: deux vaches (40 livres et 30 livres), 2 moutons (7 livres), trois cochons (60 livres), quatre poules et un coq (2 livres 10 sols), une vieille jument (6 livres), et enfin une petite truie (8 livres), Les animaux sont donc au total évalués à 147 livres et demi (147 livres 10 sols), deux fois plus que les bâtiments!

Suivent les outils et ustensiles: une moyenne marmite (5 livres), une vieille marmite (5 sols), un collier de cheval (5 livres), un vieux collier (1 livre), une ferré (2 livres 10 sols), une vieille bonde (1 livre 15 sols), une grille de fer (1 livre), une *poêle* à frire (1 livre 5 sols), une (illisible) de terre (10 sols), trois (2 livres), deux grandes peaux de mouton (3 livres), une moyenne peau de mouton (1 livre), une vieille pioche (10 sols), une paire de roux [sic] à charrette (10 livres), deux vieilles haches (2 livres), quatre faucilles (15 sols), un harnais complet de cheval (7 livres 10 sols), une *cariolle* avec sa ferrure (7 livres), une peau garnie (2 livres 10 sols), une charrue complète (6 livres).

On constate enfin que l'inventaire ne comporte pas de liste d'actes notariés, comme c'est habituellement le cas, et qu'il n'est pas fait mention d'argent comptant. Néanmoins, la veuve achète certains objets, comme on le verra dans le récolement ci-après. Au moment où j'ai écrit ces lignes, le 2019-01-20, presque 275 ans plus tard, le thermomètre marque -18°C. Cela fait réfléchir quant aux conditions de vie de nos ancêtres dans une maison à toit de paille.

Le récolement.

Le récolement, c'est la *vérification des objets ayant fait l'objet d'un inventaire*²⁷. On y trouve donc les mêmes objets. Les bâtiments ont la même valeur, mais les objets ont été acquis par diverses personnes, certains pour un prix un peu plus élevé que dans l'inventaire.

Animaux: une vache (vendue à la veuve Ducharme 44 livres), une autre vache (vendue à Suchet 45 livres 10 sols), 2 moutons (livrés à Jean Baptiste Charron et Jean Charron pour dix livres), quatre cochons (dont la veuve a eu un petit et un grand pour 28 livres, Jean Ducharme un pour 20 livres, et Jean-Baptiste Ducharme un pour 20 livres), quatre poules et un coq (2 livres 10 sols), une vieille jument (vendue à Suchet pour 8 livres 12 sols).

Outils et ustensiles: une moyenne marmite (vendue 7 livres à la veuve), une vieille marmite (vendue à la veuve 5 sols), deux colliers de cheval (vendu à Delorme dit Canada 6 livres 5 sols), une ferré (vendus à la veuve 3 livres 2 sols), une bille ronde (vendue Jacques Chartier 1 livre 16 sols), une grille de fer (vendue à Charles Boucher 2 livres), une poêle à frire (vendue à la veuve 2 livres), un objet non identifié de terre (vendu à Tellier 1 livre), trois objets non identifiés (vendus à Alexis Desrosiers 3 livres 10 sols), trois peaux de mouton (vendues à 3 personnes différentes 5 livres 3 sols), une vieille pioche (vendue à Courville 11 sols), une moyenne peau de mouton (1 livre), une vieille pioche (10 sols = ½ livre), une paire de roux (sic) à charrette (vendue à la veuve 11 livres), deux vieilles haches (vendues à Dulac 45 sols), quatre faucilles (vendues à Suchet 21 sols), un harnais complet de cheval (vendu à

²⁷ Source: Petit Larousse illustré.

Jean-Baptiste Charron 8 livres), une cariolle avec sa ferrure (vendue au même 8 livres), une peau garnie (vendue 2 livres 12 sols à Pierre Trempe), un foëne²⁸ (non dans l'inventaire, vendu à Jean Ducharme 20 sols 6 deniers), une charrue complète (vendue à Jean Charron 11 livres).

Certification

L'acte se termine par une brève certification de son contenu par le notaire Ahémar, datée du 1747-06-20, en présence de Jean Charron qui n'a su signer. Le notaire signe évidemment, de même que Danré de Blanzly, agissant peut-être ici comme lieutenant général.

1747-06-28: Clôture de l'inventaire des biens de François Charron²⁹ (not. Adhémar et Louis-Claude Danré de Blanzly, minute # 3190).

Quelques jours après le récolement décrit ci-haut, c'est la clôture officielle de l'inventaire, qui donne lieu à un nouvel acte signé par les deux mêmes notaires, qualifiés de *notaires royaux en la juridiction royale de Montréal*. Comparaisent à cette occasion *Jean Charon fils de feu François Charon et Marguerite Piet sa femme, demeurant à Berthier, étant aujourd'hui en cette ville* [donc à Montréal], qui *a apporté et déposé pour minutes la déclaration (.....) de l'original de l'inventaire fait à demande de la d^e Piet par Mr Gaillard prêtre curé de Berthier le 29 septembre dernier [1746] sur les lieux (...) et le récolement fait par le d^t Mr Gaillard le seize juin passé [1747] des biens et dépendants [sic] de la succession de la communauté du d^t Charon et de la d^e Piet (...) pour être délivré et expédié (...) après avoir été certifié véritable et paraphé par les dits notaires le 26 juin 1747 avant midy, ledit Charon déclarant ne savoir signer*. On note que le représentant de Marguerite Piet est cette fois son fils Jean, et non l'aîné Jean-Baptiste.

1748-02-03. Échange entre la veuve Charon et P^{re} Beaugrand (gr. Jean-Baptiste Janvin Dufresne, minute non numérotée). BAnQ CN601, S139, pages 1972, 1973 et 1974.

Quelques mois après l'inventaire, la veuve Marguerite Piet échange la partie de la terre qu'elle avait décidé de garder jusqu'alors, soit un arpent et demi adjacent à la parcelle de son fils Jean, contre une terre plus petite sur la rivière Bayonne à Berthier, où un autre fils, Jean-Baptiste, avait une terre en 1723.

Se présentent devant le notaire Janvrin-Dufresne *Marguerite Piette, veuve de feu François Charon dit duCharme d'une part, Pierre Beaugrand habitant de la Seigneurie de Berthier, âgée (sic) de vingt ans ou environ, Antoine Beaugrand son père, à ce présent et acceptant pour son dit fils absent, d'autre part*.

28 Foëne: harpon à plusieurs branches pointues (Source : Petit Larousse illustré).

29 BAnQ CV601, SI, D588. <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3386930>

Il est convenu de procéder à un échange : la dite veuve cède maintenant et pour toujours à Pierre Beaugrand, son père acceptant pour lui, une terre d'un arpent et demy de front sur 40 de profondeur sise dans la seigneurie Dorvillier, tenant par devant au fleuve St-Laurent, par derrière aux terres non concédées, d'un côté à Jean Charon, d'autre côté à Lafrenière Desrosiers, avec la partie que ladite veuve prétend avoir dans les bâtiments construits sur l'arpent et demy que leurs héritiers ont eus leur partage.

En échange, le dit Antoine Beaugrand cède à la dite veuve Marguerite Piette une terre de trois arpents de front sut 20 arpents de profondeur prenant par devant à la Rivière Bayonne, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au domaine, d'autre côté à Belleville, que la dite veuve Charron a dit bien connaître, audit Pierre Beaugrand appartenant par concession de feu S^r Lestage. En outre le dit Antoine Beaugrand a payé en monnaie ayant cours dans ce pays à la dite dame Marguerite Piette veuve Charon la somme de quatre cent cinquante livres pour soulte³⁰, dont la dite veuve le tient quitte. Témoins : S^r Jean-Baptiste Lanoix, Pierre Bonfils forgeron, qui signent avec le notaire, les parties ne sachant signer.

1748-05-18. Abandon de Marguerite Piette veuve Charon à Jean Charon (not. Jean-Baptiste Janvin-Dufresne, minute # non numérotée)

Marguerite ne garde pas longtemps la terre qu'elle avait acquise par échange avec Pierre Beaugrand. Elle en dispose rapidement au bénéfice de son fils Jean. On ne sera pas surpris d'y lire qu'à 68 ans, Marguerite Piette, veuve de feu François Charon dit Ducharme, vivant habitant de la Seigneurie Dorvilliers, laquelle se voyant d'un âge très avancé, ne pouvant plus travailler à vacquer (sic) et faire cultiver les terres, ne voulant plus se mêler du temporel pour ne plus songer au cahos (sic) du monde et songer mûrement à faire son salut, a fait assembler ses enfants au nombre de dix, tous majeurs [Geneviève et Joseph me le sont pas encore]: Jean-Baptiste, François, Marianne, Étienne, Charlotte, Marguerite, Marie-Magdeleine, Joseph et Geneviève. Celle-ci, mariée depuis peu, n'est pas majeure; son mari l'a donc autorisée et promet de lui faire ratifier l'abandon à sa majorité. Le dixième enfant, Jean, n'est pas cité jusqu'à présent dans le texte. Tous les enfants portent le patronyme Charron.

Les ayant tous élevés et n'ayant personne pour prendre soin d'elle, Marguerite demande à ses enfants de consentir à ce qu'elle abandonne le peu de biens qu'elle a à son fils Jean Charon pour avoir soin d'elle le reste de ses jours et la faire inhumer. Ils y consentent, à la réserve de Jean-Bap^{te} qui n'a point voulu se trouver à la présente assemblée. Marguerite cède donc à Jean Charon dit Ducharme son fils présent et acceptant, trois arpents de terre de front sur 20 arpents de profondeur, située en la Seigneurie de Berthier, tenant par devant à la rivière Bayonne, par derrière aux terres non concédées, d'un côté au domaine [seigneurial] et d'autre côté à Belleville, que le dit Jean Charon connaît bien et dont il est content. L'acte précise que cette terre appartient à Marguerite par échange avec Pierre Beaugrand devant le notaire soussigné en date du 3 février de la même année, comme on l'a vu à l'acte précédent.

30 Soulte: argent qui dans un échange compense l'inégalité de valeur des biens. Source; Petit Larousse illustré.

Marguerite cède aussi à Jean *tout ce qu'elle peut avoir à elle appartenant de meubles, hardes bestiaux, sans en rien excepter*. En retour, Jean s'oblige à la nourrir, loger, chauffer, blanchir et entretenir sa vie durant. Marguerite cède aussi à Jean plusieurs dettes qui lui sont dues qui appartiennent présentement audit Jean Charon son fils. L'acte est passé à Dorvilliers dans la maison dudit Jean Charon, en présence des S^{rs} Jean-Baptiste Lanoys M^c forgeron et Louis Gilbert, témoins demeurant audit lieu qui ont signé avec le notaire, les autres ayant déclaré ne savoir écrire ni signer.

1756-03-09. Pension à Marguerite Piette (gr. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil, minute # 1362).

Huit ans plus tard, les dispositions stipulées dans l'acte du 1748-05-18 ne semblent plus suffisantes. Donc, devant le notaire royal demeurant à Berthier, Marguerite, maintenant âgée de 76 ans, demeurant aussi à Berthier, veuve de *deffunt* [sic] François Charon *déclare qu'elle est hors d'état de pouvoir vivre n'ayant aucun bien pour pouvoir subsister étant actuellement aveugle et à charge depuis trois ans chez Jean-Baptiste Charon son fils aîné, sans aucun secours de ses enfants et son dit fils étant hors d'état de le faire vivre*. On note ici qu'en vertu de l'acte de 1748, c'est son fils Jean qui devait en prendre soin; visiblement l'entente de 1748 n'a pas tenu.

Elle a donc fait assembler une autre fois ses enfants devant le susdit notaire, à savoir *Étienne Charon dit du Charme, Jean Charron dit Ducharme*, lequel agit pour lui et pour *François et Joseph Charon* ses frères, *Marie-Anne et Marguerite* [celle-ci est décédée en 1749] ses sœurs, *Jean-Baptiste Frichette* époux de *Charlotte Charon*, *Joseph Nioffe dit la France* époux de *Madeleine Charon*, *Jean Pelletier dit Antaya* époux de *Geneviève Charon*.

Marguerite demande à ses fils Étienne et Jean s'ils étaient dans l'intention de lui faire une pension viagère pour lui donner moyen de vivre le reste de ces jours; à cette demande ils ont répondu qu'ils ne demandaient pas mieux, *pour elle en disposer en la maison où elle est résidente ou en celle où elle voudra aller*. Ils lui donnent donc *pour cette année seulement* la somme de 150 livres qu'ils ont livrée prestement *en espèces ayant cours dans le pays, et s'engagent à donner à leur mère tant qu'elle sera vivante la somme de 100 livres par an payable de trois mois en trois mois. De cette somme de 100 livres Étienne devra fournir la somme de 11 livres 2 sols 4 deniers et Jean la somme de quatre-vingt huit livres, dix-sept sols et 8 deniers à partir du 1757-03-09. Étienne et Jean avec leurs frères et beaux-frères acceptent en outre de fournir à leur mère 12 pots³¹ d'eau de vie et 6 pots de vin par an*. Enfin, ils tiennent quitte Jean-Baptiste Charon et Marie-Jeanne Houde sa femme de leur quote-part de pension vu les bons soins à leur mère, et leur lègue les hardes qui se trouveront lors du décès de leur mère. L'acte est passé à Berthier chez Jean-Baptiste Charon en présence de Pierre Gigot et Joseph Doublet *praticiens* demeurant à Berthier qui ont signé avec le notaire.

31 Un pot valait 2 pintes, chaque pinte valant 0,93 litre. Donc un pot valait 1,86 litre.

1765-09-01. Cession par Jean Charron à Jean-Baptiste Rondeau et sa femme Marie Houde d'un terrain à l'île St-Amour (gr. Cyr de Monmerqué, minute # 1977).

Nous avons vu que le 1745-05-04 François Charron et sa femme Marguerite Piet ont vendu à leur fils Jean la moitié de l'île Saint-Pierre, l'une des deux îles concédées à Marguerite par son parrain Dominique Astruc en 1704. Vingt ans plus tard, Jean cède à Marie Houde, seule enfant issue du premier mariage de sa femme Marguerite Maret à Antoine Houde, une portion de terre sur une île que le notaire nomme *île St-Amour*.

Or pour la première fois, la localisation de cette île est décrite avec précision: elle est située *dans le chenal des Épouffètes tenant du côté sud à l'île Madame et de l'autre à la ligne de la prairie du cédant joignant d'autre côté à la ligne de Bougrant dit Champagne*.

Si le notaire ne s'est pas trompé dans sa description, il s'agit de l'île nommée *île Ducharme* sur la carte actuelle (cf. **figure 5**). S'il s'agit bien de la partie d'île acquise par Jean en 1745, comment *l'île Saint-Pierre* est-elle devenue *île St-Amour* en 1765, pourquoi et quand *l'île St-Amour* est-elle devenue *l'île Ducharme* et comment le nom d'*île St-Amour* a-t-il été attribuée à une autre île située au sud-ouest *dans le chenal des Épouffètes*? Je n'ai pas trouvé de réponses à ces questions.

★ ★ ★ ★ ★

7) Les lieux de résidence de François et Marguerite.

1678-1701. François, né à Contrecoeur en 1678, est recensé avec sa famille à Longueuil en 1681; de là les circonstances le ramènent à Berthier, où il rencontre Marguerite. Née en 1680, celle-ci y est née en 1680, recensée en 1681, et y a sans doute demeuré jusqu'à son mariage.

1701-1704. Je n'ai trouvé aucune information sur leur lieu de résidence après le mariage. Comme cela se faisait souvent à l'époque, ils ont peut-être demeuré à Berthier chez les parents de Marguerite, ou sur une terre concédée à François dans cette seigneurie. C'est ce que laisse croire l'ordonnance de l'intendant Raudot du 1708-10-31 rattachant sa concession au domaine seigneurial de Berthier, faute d'y tenir feu et lieu.

1704-1716. Nous l'avons vu, Dominique Astruc dit St-Amour cède en 1704 à sa filleule Marguerite la moitié de deux îles adjacentes de l'île Dupas. François et Marguerite s'y sont-ils installés pour y vivre pendant quelques années, avant d'aller à Dorvilliers? Quoi qu'il en soit, ce n'est que le 1731-02-15 qu'une ordonnance de l'intendant Hocquart le menace de retourner sa concession de l'île Dupas au domaine seigneurial.

1716-1746. François reçoit le 1716-03-26 une concession de 3 x 40 arpents à Dorvilliers. Il y habitait probablement avant cette date: selon l'aveu et dénombrement de 1723, il est crédité de 12 arpents labourables, avec une maison, une grange et une étable. Comme il n'était guère possible de défricher plus d'un arpent par an, François occupait peut-être cette terre depuis environ 1710. Il y demeurait à son décès en 1746. Dorvilliers fut donc son lieu principal de résidence. Une ambiguïté demeure : des actes notariés en 1716 et 1719 le qualifient d'habitant de Berthier, comme les actes de baptême de ses enfants nés en 1715, 1716 et 1718.

Où cette concession de Dorvilliers était-elle située? J'en suis pour l'instant réduit à une approximation, à partir d'un point de repère, la rivière du Chicot, comme suit :

* La seigneurie Île-Dupas et Chicot/Brisset était située au sud-ouest de la rivière du Chicot; elle mesurait $\frac{1}{4}$ de lieue, soit 10,5 arpents de front sur le fleuve, adjacente à celle de Berthier;

* La seigneurie de Berthier mesurait 2 lieues, soit 84 arpents de front, adjacente à Dorvilliers;

* L'aveu et dénombrement de 1723 à Dorvilliers indique que la concession de François débutait à 10 arpents de la limite entre les seigneuries de Berthier et Dorvilliers, qu'elle mesurait 3 arpents de front sur le fleuve, entre deux concessions de son beau-frère Antoine.

Donc, nous avons un repère assez fiable pour déterminer l'emplacement de la concession de François: elle était située à 104,5 arpents, soit environ 11 km, de la rivière du Chicot, laquelle se jette dans le fleuve devant l'île Dupas. Si le cours de celle-ci n'a pas changé, sa terre serait donc située en face de l'île aux Foins (cf. **figure 5**), qui faisait partie de la seigneurie de Dorvilliers. Une approximation à préciser un jour.

8) Décès de François et Marguerite.

Le 1746-01-26 François émet une quittance à son fils Jean (l'acte dit *frère*) en paiement de la vente du 1745-05-04. Le 11 mars, une ordonnance est émise pour *nommer un tuteur et subrogé tuteur des enfants mineurs de feu François Charron*. Il est donc décédé entre ces deux dates, à 67 ans. Le registre de Berthier est lacunaire et nous ne saurons jamais la date exacte de ce décès.

Marguerite lui survit 15 ans, et décède le 1761-02-01 à Berthier. Elle avait un peu plus de 80 ans. Remarquable pour une femme qui a eu 11 enfants qu'elle a élevés dans une maison en paille, comme dit l'inventaire pris après le décès de son mari. Cela donne une idée du bagage génétique de cette femme, d'où est issue une formidable lignée. Nous ne rendrons jamais assez hommage aux femmes comme elle qui ont construit notre pays,

Elle est inhumée le lendemain 2 février, dans l'église Sainte-Geneviève. Parmi les témoins, ses fils Jean *Charron* et Jean-Baptiste *Ducharme* (**figure 6**).

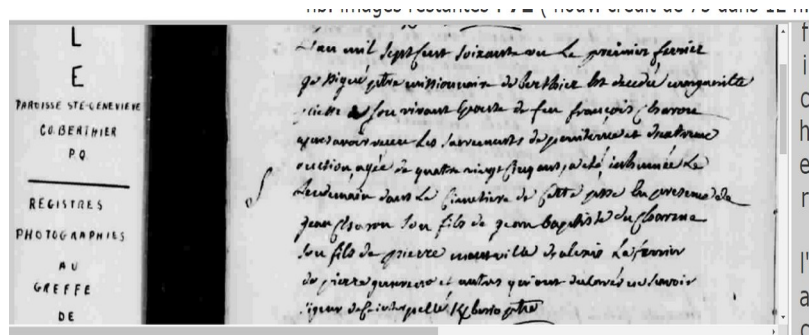


Figure 6. Sépulture de Marguerite Piette, Sainte-Geneviève de Berthier, 1761-02-02

Est-il possible d'avoir une idée du caractère de François et Marguerite? Faute de précisions dans les documents, on peut néanmoins estimer que ceux-ci nous montrent des personnages stables, énergiques, impliqués dans leur petite société et désireux de progresser avec elle. C'est tout ce qu'on peut en dire avec une relative certitude.

9) Progéniture de François et Marguerite

François et Marguerite ont eu 11 enfants, qui tous (sauf le neuvième) sont parvenus à l'âge adulte et, à quatre exceptions près (les troisième, cinquième, huitième et dixième), se sont mariés dans Lanaudière. Aucun d'entre eux n'a été scolarisé et n'a su signer.

Ce n'est qu'en juin 1704 qu'on retrouve une référence à François, au baptême du second de ses enfants, alors qu'il est déjà nommé *François Charron dit Ducharme*. C'est la première mention connue du surnom *Ducharme*. Il sera désigné ainsi aux baptêmes de ses enfants en 1706, 1708, 1715, 1716, 1718, 1723, mais sous le nom Charron en 1710, 1712, 1725. L'usage n'était donc pas encore fixé. Je n'ai retrouvé aucune mention de lui comme parrain, mais il l'a sûrement été pour des petits-enfants ou des enfants de ses voisins.

1) Jean-Baptiste. Son acte de baptême est perdu, mais il est certainement né vers 1702. Il s'engage à plusieurs reprises pour des voyages dans l'ouest (1725-05-24, 1728-04-25, 1729-06-04, 1742-04-29, 1743-06-04). Il épouse Marie-Jeanne Houde, née vers 1709, le 1732-01-28 à Berthier (c.m. le 27, gr. Antoine Puypéroux de la Fosse). Malgré l'absence de témoins l'identifiant formellement, c'est certainement lui qui est inhumé le 1776-09-25 à Berthier sous le nom de Jean-Baptiste Ducharme. On lui attribue 67 ans, mais il en avait environ 74. Son épouse lui survit quelques mois et décède le 1777-03-07 à Berthier. À la cession de la Nouvelle-France, Jean-Baptiste était en possession d'un billet d'ordonnance de 3 143 livres³². Il a souvent été confondu avec son frère cadet, Jean, à cause de la similitude des noms bien sûr, mais aussi parce que le cadet a épousé une femme bien plus âgée que lui.

Selon l'aveu et dénombrement du 1723-08-09, Jean-Baptiste (ici prénommé Jean) détient une terre dans la seigneurie de Berthier. Cette terre, située du côté sud de la rivière Bayonne, est la première après le domaine seigneurial; elle a trois arpents de front sur la rivière par 40 arpents de profondeur. Jean-Baptiste dispose alors d'un seul arpent en terre labourable, sans bâtiment. Cependant il procède à un échange de cette terre avec un certain Pierre Boucher (1726-03-09, gr. Antoine Puypéroux de la Fosse). Est-ce cette terre que sa mère, la veuve Marguerite Piet, a récupéré le 1748-02-03, contre la portion de la terre dont elle avait hérité de son mari?

Parmi les neuf enfants de Jean-Baptiste, on compte notamment Louis, né vers 1750, qui fut sans doute le premier des Charron dit Ducharme à s'installer dans la région de Montréal. Il y épouse Marie-Scholastique Renaud le 1772-06-01 à Notre-Dame et fut aubergiste à Sainte-Rose de Laval. Son fils et son petits-fils, également prénommés Louis, habitants de Saint-Eustache, y furent impliqués comme patriotes en 1837, après quoi Louis fils sentit le besoin d'aller se faire voir ailleurs; il s'installa à Prairie-du-Chien, WI.

32 Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (R.A.P.Q.), année 1924-25, p. 32.

2) Jean-François: n. le 1704-06-17, b. le 23, cérémonies supplées le 27 à l'île Dupas. Il s'engage à plusieurs reprises pour des voyages dans l'ouest (1727-05-13, 1728-07-15, 1756-05-15). Il épouse d'abord le 1734-03-01 à Lanoraie, Marie-Catherine Joly dite Delbec, de qui il aura 6 enfants dont on sait peu de choses et qui décède sans doute peu après 1740, puis Françoise Plouffe dite Jarret le 1747-08-07 à Contrecoeur, de qui il aura 14 autres enfants, dont plusieurs s'installeront à Contrecoeur et dans les environs. Jean-François décède le 1784-02-17 à Lanoraie et y est inhumé le 19; d'autre part l'acte de sépulture de sa seconde épouse, survenue entre 1766 et 1784, n'a pas été retrouvé. Jean-François était en 1763 en possession d'un billet d'ordonnance de 2 027 livres qu'il n'a peut-être pas pu encaisser³³

3) Marie-Anne: n. le 1706-05-01, b. à la maison selon l'acte, cérémonies de baptêmes supplées le 13 à l'île Dupas. Elle a un parcours étonnant: elle épouse d'abord un *faux-saulnier*, Jean Barré³⁴, le 1735-01-10 à St-François-du-Lac. Deux enfants naissent de cette union, en 1735 et 1741 et peut-être deux autres en 1737 et 1739.

Jean Barré décède sans doute peu après 1741; Marie-Anne, *veuve de Jean Barré demeurant actuellement dans cette paroisse*, comme l'écrit le célébrant, se remarie à Jacques Roy le 1762-04-26 à St-Joachim de Pointe-Claire. Pourquoi est-elle là? Elle était peut-être domestique chez François Lefebvre, témoin présenté au mariage comme *ami de l'épouse*. Elle n'est pas présente au mariage de sa fille Marie Barré le 1764-02-13 à Berthier, et on ne trouve pas trace de son décès ni de celui de son second mari, ce qui est étonnant car les registres de Pointe-Claire sont complets. Auraient-ils quitté la Nouvelle-France après 1760?

4) Étienne: n. le 1708-06-02 et b. le lendemain à l'île Dupas. Il s'engage au moins deux fois pour des voyages dans l'ouest (1729-06-04 avec son frère Jean-Baptiste; 1734-06-02). Il épouse Marie-Françoise Bayard dite Latour quelques mois plus tard (c.m. le 1734-11-11, gr. Antoine Puyperoux de la Fosse), née le 1715-01-07 à Berthier. Le couple aura 10 enfants de 1736 à 1757, mais la plupart des actes de baptême sont disparus. Étienne décède le 1779-05-26 à Berthier et Marie-Françoise le 1799-05-19 au même endroit. Il a notamment le mérite d'être l'ancêtre de l'auteur de ce texte et il fait l'objet du chapitre 3.

5) Marie-Charlotte: n. le 1710-06-01 et b. le même jour à l'île Dupas, tel que précisé dans l'acte inscrit au registre de St-Pierre de Sorel. Comme sa sœur Marie-Anne, elle épouse un *faux-saulnier*, Jean-Baptiste Séchet ou Sécheret (aussi nommé Fricchet, Fréchette et autres variantes), le 1734-06-27 à St-François-du-Lac, sous le nom de Charles (sic) Charon, fille de Charles Charon & Marguerite Pilet [sic]. Le couple aura 6 enfants de 1734 à 1742, et peut-être d'autres ultérieurement. La suite est nébuleuse: on ne connaît pas la date des décès de Charlotte et de Jean-Baptiste; ils ne sont pas encore décédés au mariage de leur fils Jean-Baptiste le 1757-02-14 à Berthier, mais le sont lors de celui de leur fille Geneviève le 1762-01-11 au même endroit.

33 Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, année 1924-25, p. 304.

34 Paul, Josiane: *Exilés au nom du roi. Les fils de famille et les faux saulniers en Nouvelle-France*, p. 193

6) Marguerite: n. le 1712-06-02, à un endroit non précisé, et b. le même jour; le baptême est inscrit au registre de St-Pierre de Sorel, mais à mon avis il a eu lieu soit à l'île Dupas, soit à Berthier, car les parrain et marraine sont de Berthier. Elle épouse Thomas Duhamel dit Sansfaçon (c.m. le 1733-11-09 rédigé par le curé de Berthier et ensuite déposé au greffe du not. Antoine Loiseau). Thomas est inhumé le 1741-08-28 à Sulpice, et Marguerite se remarie vers 1742 à Pierre Plouffe. Elle a eu au moins un enfant de son 1^{er} mariage et quatre du second, avant de décéder le 1749-03-25 à Lavaltrie où elle est inhumée le lendemain.

7) Jean: n. le 1715-01-26 et b. le même jour, fils de François et Marguerite *habitants de Berthier*; le baptême est inscrit à St-Pierre de Sorel. C'est l'entrepreneur de la famille³⁵; il a visiblement hérité des talents commerciaux de ses ancêtres Charron de Meaux, car il a été impliqué dans de multiples transactions tout au long de sa vie. À la cession de la Nouvelle-France, il était en possession d'un billet d'ordonnance de 4 876 livres³⁶. Il a souvent été confondu avec son frère Jean-Baptiste.

Âgé de 17 ans seulement, ce qui est exceptionnellement tôt, Jean épouse à Berthier la veuve Marguerite Maret dite Lépine, qui en a près de 32, le 1732-02-11 (c.m Antoine Puyperoux de la Fosse le même jour); de ce 1^{er} mariage sont nés sept enfants entre 1732 et 1745. Marguerite décède le 1764-11-23 à Berthier, à 64 ans. Parmi leurs enfants, signalons Judith, née vers 1745, arrière-grand-mère de Louis Riel, et Charles, né vers 1737 qui épouse Madeleine Gour le 1761-10-28 à Lanoraie; au moins quatre de leurs enfants s'établiront dans l'ouest entre 1780 et 1825, donnant naissance à une nombreuse descendance en partie métisse.

Devenu veuf à 49 ans, n'ayant plus charge d'enfants, Jean se remarie le 1765-07-27 (c.m. le même jour, gr. Élie-François Rigaud) à Maskinongé, à Geneviève Vanasse dite Vertefeuille, âgée de 20 ans seulement. De ce second mariage, Jean aura 12 autres enfants entre 1766 et 1785, dont certains auront eux-mêmes une très nombreuse descendance. Ses deux mariages et ses 19 enfants en font aujourd'hui l'ancêtre d'un immense nombre de Ducharme. Jean décède le 1794-05-25 à Lanoraie; Geneviève y décède le 1825-09-25

8) Marie-Madeleine: n. le 1716-11-19, *parents habitants de Berthier*; b. le lendemain probablement à l'île Dupas, mais l'acte est au registre de Sorel. Elle épouse Joseph Niof dit Lafrance (c.m. le 1740-04-08, not. Arnoul-Balthazard Pollet) à Ste-Anne-de-la-Pérade. Joseph décède le 1773-06-03 à Montréal, où il demeure depuis plusieurs années; Madeleine décède pour sa part le 1789-11-21 à Sainte-Anne-des-Plaines (et non à Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme on pourrait le penser).

9) Marc-Antoine: n. le 1718-08-21 à Berthier et b. le lendemain à St-Pierre de Sorel. Sa vie est brève: il décède prématurément le 1732-10-12 à Champlain, où il est *domestique du Sieur Dorvilliers, à environ 13 ans, après avoir reçu tous les sacrements.*

35 Trait d'union, Vol. 24 no 1, avril 2017. *La vie active d'un entrepreneur, Jean Charron dit Ducharme.*

36 Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec (R.A.P.Q.), année 1924-25, p. 309.

10) Joseph: né le 1723-09-05, sans doute à Berthier, et baptisé le même jour à l'île Dupas. Il épouse Marie-Anne Roseau le 1748-02-13 à Sainte-Anne-de-la-Pérade (c.m. le 1748-01-16, not. Joseph Rouillard-Fonville). Le couple a neuf enfants de 1751 à 1769, tous nés à Berthier. Marie-Anne y décède le 1792-07-29, et Joseph le 1806-06-22.

11) Geneviève: n. 1725-06-21 à Berthier et b. le même jour sans doute à l'île Dupas. Elle épouse Jean-Baptiste, fils du seigneur Pierre Pelletier dit Antaya (c.m. le 1748-01-13, not. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil), qui décède à une date inconnue. Geneviève se remarie le 1770-08-06 à Jean Pelletier, sans lien de parenté avec son premier conjoint. Elle ne semble pas avoir eu d'enfants de ses deux unions. Finalement, redevenue veuve à une date inconnue, elle décède accidentellement le 1779-11-16 à Berthier et est inhumée *après la visite faite par le sieur Louis Olivier capitaine de milice et Louis Barbier chirurgien.*

Au terme de cette énumération, on constate que les principales dates des vies de ces 11 enfants sont connues avec une raisonnable certitude. Deux exceptions: Marie-Anne (# 3), dont je perds la trace après 1762, et Marie-Charlotte (# 5), après 1757. D'autres recherches seront donc nécessaires pour clarifier ces parcours. Il est également possible que François et Marguerite aient eu un autre enfant entre 1719 et 1723; le cas échéant, cet enfant est certainement décédé jeune.



Figure 7. Église Sainte-Geneviève de Berthier. Photo de l'auteur, 1999

10) Conclusion.

Ce texte, qui semblera peut-être trop long à certains, contient tout ce que je sais à ce jour de la famille de François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette. Ce couple mérite bien cette reconnaissance : en plus d'avoir fait partie des pionniers de la région de Lanaudière, où ses descendants sont encore très présents, il a été à la source d'une imposante famille dont on retrouve les membres partout au Québec, et dans plusieurs autres régions d'Amérique du Nord.

Malgré tout, des recherches ultérieures seront nécessaires pour préciser certains points, dont la localisation exacte de leur terre dans la seigneurie de Dorvilliers. Il n'est pas certain que j'aie le temps et l'énergie pour entreprendre ces recherches. Comme rien n'est jamais définitif en généalogie, je serais heureux de recevoir les commentaires, ajouts et corrections que des lecteurs attentifs pourraient vouloir y apporter. Il me fera d'autre part plaisir de communiquer aux chercheurs intéressés les fichiers numérisés des documents cités dans ce texte.

★ ★ ★ ★ ★

Bibliographie

Plusieurs articles relatifs à la famille de François Charron dit Ducharme ont paru depuis 1993 dans notre bulletin le Trait d'union. Tous ont été rédigés par l'auteur du présent texte, sauf les numéros 2 et 4 (Ange-Émile Ducharme) et 3 (Jean-Marc Charron).

Ces articles se retrouvent pour la plupart sur un CD contenant les 22 premiers volumes du Trait d'union, en format PDF, disponible à coût modique. Voir le site www.charron-ducharme.org, onglet Nos publications.

- 1) Vol. 1 no 1, octobre 1993. *De Charron à Ducharme.*
- 2) Vol. 1 no 2, février 1994. *Étymologie du nom Charron et du nom Ducharme. Origine du surnom Ducharme.*
- 3) Vol. 3 no 2, février 1996. *Double branche de Charron-Ducharme dans l'arbre généalogique de Louis Riel.*
- 4) Vol. 4 no 2, février 1997. *La famille Charron-Ducharme.*
- 5) Vol. 7 no 2, fév. 2000. *Confusion parmi les enfants de François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette.*
- 6) Vol. 12 no 2, février 2005. *La famille de Pierre Charron et le recensement 1681.*
- 7) Vol. 16 no 1, octobre 2008. *Les registres de BMS de Saint-Pierre de Sorel, 1669-1725.*
- 8) Vol. 16 no 1, octobre 2008. *Recension du livre L'Histoire de l'île Dupas et de l'île St-Ignace, Vincent Plinguet, Sylvio Laporte.*
- 9) Vol. 23 no 1, avril 2016. *Une famille, deux enfants, un même prénom.*
- 10) Vol. 23, no 2, octobre 2016. *Les familles Ducharme à Sainte-Élisabeth.*
- 11) Vol. 24 no 1, avril 2017. *La vie active d'un entrepreneur, Jean Charron dit Ducharme.*

* * * * *

Chapitre 3

Chapitre 3 : Étienne Charron dit Ducharme & Marie Françoise Bayard dite Latour

Sommaire:

Époux : Étienne Charron dit Ducharme (François & Marguerite Piette)
Né : 1708-06-02 Décédé : 1779-05-26

Épouse : Marie-Françoise Bayard dite Latour (Pierre & Étienne Banliac)
Née : 1715-01-07 Décédée : 1799-05-19

Contrat de mariage : 1734-11-11, Berthierville. Not. Antoine Puyperoux de la Fosse
Mariage: sans doute à Sainte-Geneviève de Berthier; acte introuvable.

Introduction

Au chapitre précédent, j'ai traité de façon exhaustive de la famille des parents d'Étienne, François Charron dit Ducharme & Marguerite Piette. Le présent chapitre sera plus bref car, d'une part, les registres paroissiaux sont très lacunaires dans la région à cette période et, d'autre part, Étienne a été peu impliqué dans des documents légaux et des actes notariés, contrairement à son frère Jean, par exemple¹.

Ce n'est pas faute d'avoir essayé d'en trouver. Malgré des recherches extensives dans la banque de données notariales *Parchemin* de la firme Archiv-Histo, qui contient en principe tous les actes notariés du Québec de 1626 à 1801, je n'ai trouvé aucun autre acte que ceux qui sont énumérés à la section 5, pas même de testament ni d'inventaire après décès pour Étienne et Marie-Françoise, documents qui ont pourtant dû exister. La consultation des volumes de Pierre-Georges Roy, *Inventaires des testaments, inventaires et donations du régime français*, disponibles en ligne sur le site BAnQ, a aussi été infructueuse, comme la recherche dans les banques de données *Thémis* et *Chronica*, aussi de la firme Archiv-Histo. C'est regrettable, mais il faut conclure que ces documents n'ont pas été conservés ou n'ont pas encore été retrouvés.

★ ★ ★ ★ ★

¹ Ducharme, Pierre : *La vie d'un entrepreneur, Jean Charron dit Ducharme*. Le Trait d'union, vol. 24, no 1, avril 2017.

1) Naissance et enfance d'Étienne

Étienne est le 4^{ème} des 11 enfants de ses parents et leur 3^{ème} fils. Il est né le 1708-06-02, à un endroit non précisé; son baptême le lendemain est inscrit dans deux registres, celui de La Visitation de l'île Dupas et celui de Saint-Pierre de Sorel, sous la signature du même prêtre, le missionnaire Léonard Chaigneau, sans que la résidence des parents ne soit précisée (**figures 1 et 2**) Ses parrain et marraine sont Louis Bernier et Marie-Mathurine Aubuchon, *fille de Désalliers*. Je ne sais rien du parrain, mais Marie-Mathurine, alors âgée de 18 ans, demeurait à Sorel où elle est marraine à quelques reprises et où elle se marie en 1711; j'en déduis que le baptême a eu lieu à Sorel, mais cela demeure une hypothèse.

Étienne est le second de notre lignée à utiliser le surnom Ducharme, et aussi le premier à porter ce prénom depuis son a-a-a-grand-père (quadrisaïeul) Étienne Charron (circa 1548 - circa 1610), maître-foulon à Meaux. Un hasard, certainement: il est impossible de penser à une réminiscence du prénom de ce lointain ancêtre. Par la suite, un de ses fils et au moins un des ses petits-fils et de ses arrière-petits-fils porteront ce prénom.

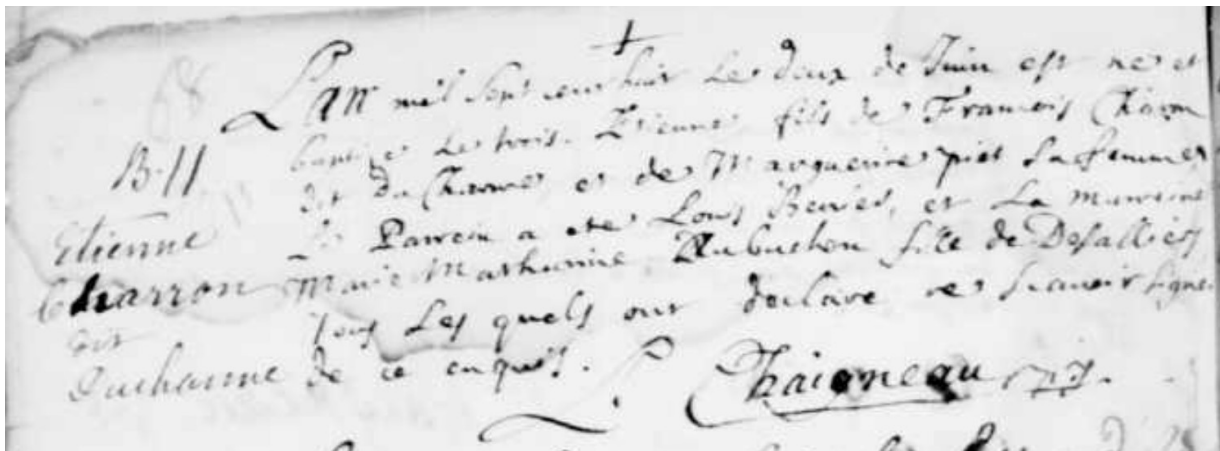


Figure 1. Baptême d'Étienne Charron dit Ducharme, 1708-06-02. Registres de Saint-Pierre de Sorel.

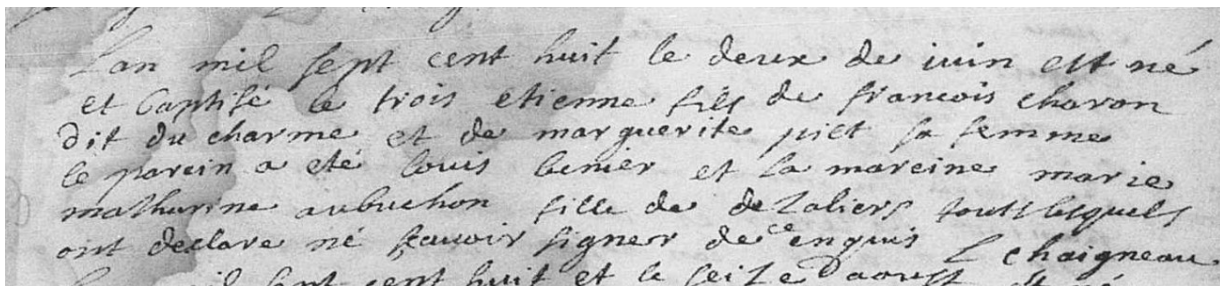


Figure 2. Baptême d'Étienne Charron dit Ducharme, 1708-06-02. Registres de La Visitation de l'île Dupas.

Nous ne savons rien de l'enfance d'Étienne et peu de choses de sa vie de jeune adulte, sinon qu'il a vraisemblablement habité la maison construite sur la terre de Dorvilliers concédée à son père le 1716-03-26. Il ne fréquenta pas l'école, inexistante à cette période dans cette région, et donc il ne sut jamais lire et écrire et il ne signe jamais.

Avant son mariage, on retrouve son nom à quatre reprises dans les registres paroissiaux de Berthier, toujours comme parrain :

* le 1728-04-28, parrain de Marie-Geneviève (fille de son oncle Antoine Piette & Marie Boucher);

* le 1728-07-23, parrain de Marie-Geneviève (fille d'Antoine Desrosiers & Angélique Piette, sa cousine);

* le 1730-11-08, parrain de Marie-Madeleine (fille d'Antoine Houde & Marguerite Maret, laquelle devenue veuve en juin 1731 épousera son oncle Jean Charron dit Ducharme en 1732);

* le 1733-05-04, parrain de Marie-Françoise (François Aubuchon & Marie Catherine Hus).

En outre, Étienne s'est engagé à deux reprises au moins pour des voyages dans les *Pays d'en haut*, les 1729-06-04 et 1734-06-02, engagements qui seront présentés plus loin.

* * * * *

2) Naissance et enfance de Marie-Françoise

Cinquième enfant d'une fratrie de 12, Marie-Françoise naît le 1715-01-07; elle est baptisée le lendemain en l'église St-Pierre de Sorel, ce que précise l'acte, qui spécifie que les parents demeurent à Berthier (**figure 3**). On ne retrouve son nom dans aucun acte d'état civil avant son mariage. Dans les documents ultérieurs, elle est souvent nommée Marie.

L'origine de son père, Pierre Latour dit Laforge, forgeron comme son surnom le laisse supposer, n'est pas connue. C'était un immigré récent, identifié pour la première fois à Sorel le 1704-01-31; il est notamment parrain le 1706-05-13 de Marie-Anne Charron dite Ducharme, future belle-sœur de Marie-Françoise.

Pierre épouse Étienne Banliac (Baillard, Baiac, etc.) dite Lamontagne le 1705-12-01 à Sorel; elle était la fille du pionnier Jean Banliac, établi dans la région de *Rivière du Loup en haut* (aujourd'hui Louiseville) depuis les années 1670.

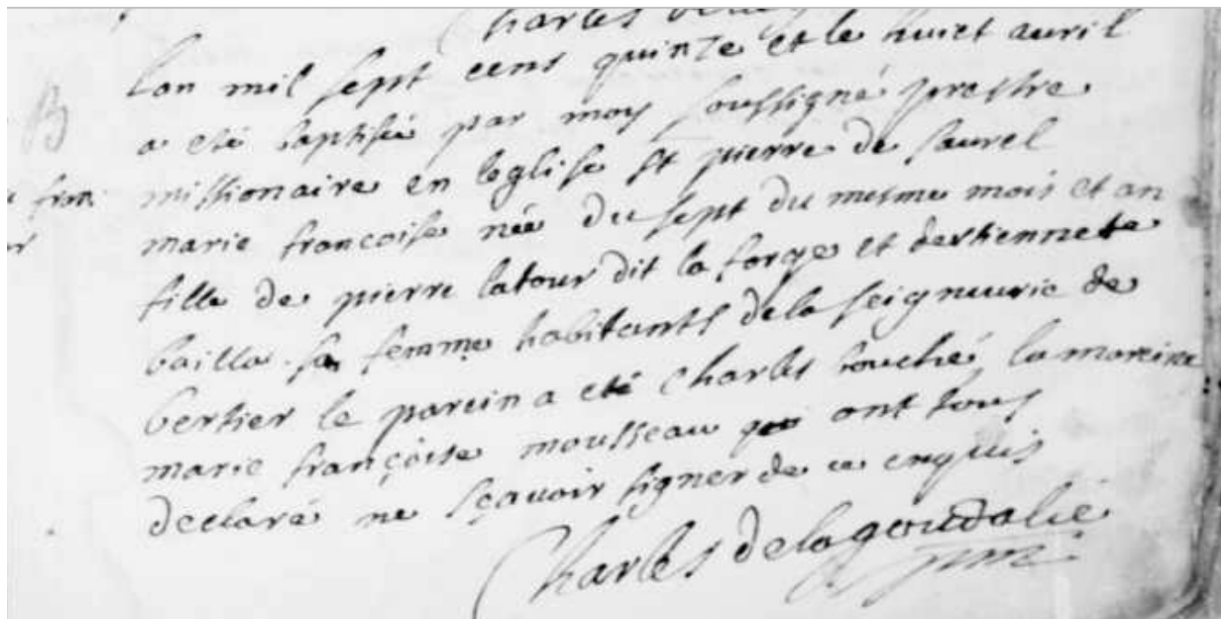


Figure 3. Baptême de Marie-Françoise Bayard dite Latour. Registres de Saint-Pierre de Sorel

3) *Rappel sur les seigneuries et paroisses*

J'ai décrit au chapitre 2 les différentes seigneuries de la région et j'invite ceux qui veulent en savoir plus à y référer. Résumons ici ce qui concerne les seigneuries où Étienne et Marie-Françoise ont circulé et vécu.

* **Berthier** : Concédée initialement le 1672-10-29 et agrandie le 1674-08-27. Elle avait 2 lieues (2 x 4,9 km, soit 9,8 km) de front sur le fleuve par 2 lieues de profondeur, et était bornée au nord-est par la seigneurie Île Dupas-et-Chicot/Brisset, et au sud-ouest par la seigneurie Dorvilliers. En 1723, Pierre Lestage en est propriétaire.

La paroisse Sainte-Geneviève y a été fondée en 1727. Les habitants de Berthier ont donc d'abord fréquenté les paroisses voisines, surtout Saint-Pierre de Sorel et La Visitation de l'île Dupas. En outre, ses registres ayant été mal conservés, beaucoup d'actes des premières décennies de la paroisse sont introuvables.

* **Dorvilliers** : Concédée initialement le 1672-10-29. Elle avait ½ lieue de front (42 arpents, soit environ 2,5 km) par 1 lieue de profondeur, plus l'île au Foin (ou aux Foins) et quelques autres îlets devant la seigneurie, et était bornée au nord-est par la seigneurie de Berthier et au sud-ouest par la seigneurie Dautré. Aucune paroisse n'y ayant été établie, ses habitants ont fréquenté les paroisses voisines, Saint-Pierre de Sorel, La Visitation, et Sainte-Geneviève de Berthier.

* **Dautré (Dautray, D'Autray)** : Concédée initialement le 1637-12-01 et augmentée le 1647-06-06, c'est la première seigneurie de la région. Elle avait 1 lieue (environ 4,9 km) de front par 1 lieue de profondeur, et était bornée au nord-est par la seigneurie Dorvilliers et au sud-ouest par la seigneurie de Lanoraie. En 1723, Jean-Baptiste Neveu en est propriétaire. C'est lui qui concède une terre à Étienne vers 1734. Aucune paroisse n'y ayant été établie, ses habitants ont donc fréquenté les paroisses énumérées plus haut, en plus de Saint-Joseph de Lanoraie.

* * * * *

4) Actes notariés et documents administratifs ou légaux

1729 - 1734. Étienne, Voyageur aux Pays d'en haut

Nous avons vu au chapitre 1 que Pierre, fils de Pierre Charron et de Catherine Pillard, avait fait un voyage de traite en 1698. Près de 30 ans plus tard, Étienne reprends le même chemin que son grand-oncle; je lui connais deux voyages dans l'ouest.

1729-06-04. Engagement d'Étienne Ducharme à Angélique Dandonneau Dusablé et Ignace Vien pour aller à Michillimakinac (gr. Antoine Adhémar, minute # 2776).

Ce contrat d'une page est rédigé à Montréal; le même jour, le frère aîné d'Étienne, Jean-Baptiste, signe un contrat identique. On y lit qu'Étienne, *demeurant à Berthier, s'engage volontairement au S^r Ignace Vien, acceptant pour Angélique Dandonneau Dusablé sa femme, pour aller à Missillimakinac (sic) par la grande rivière et en descendre aussi par la grande rivière et d'ayder (sic) en montant et en ramenant les canots dudit sieur Vien, avoir soin de ses marchandises et peltries (sic) dans la présente année, dans le temps que les voyageurs descendent ordinairement, en y apportant les marchandises, poteries et autres choses nécessaires à de pareils voyages, obéir audit Viens et à sa femme et les servir fidèlement, faire leur profit et limiter leurs pertes (...) et généralement faire tout ce qui lui sera commandé de licite et honnête, et ce moyennant la somme de 150 livres pour ses gages et salaires qui lui seront payés en son retour en cette ville (i.e. Montréal). Témoins : Jean Biron, Richard (...)* qui ont signé avec Angélique Dandonneau Dusablé, tandis qu'Étienne et Ignace Vien (son nom était Ignace Jean dit Vien) ne savent signer.

Angélique Dandonneau était la fille de Louis, propriétaire de la moitié de la seigneurie de l'île Dupas. Née vers 1687, elle épouse en 1704 à Montréal un homme d'au moins 30 ans plus âgé, Charles Chaboillié, à qui elle donne 3 enfants. Après son décès, elle épouse Ignace Vien en 1710, aussi à Montréal. Ce dernier, voyageur et engageur ouest, vivait surtout à Michillimakinac. Ils y eurent 7 enfants de 1714 à 1726, et Angélique y mourut.

1734-06-02. Engagement d'Étienne Ducharme à Pierre Gamelin pour aller à Michillimakinac (gr. François-Georges Le Pailleur, minute non numérotée).

Étienne remet ça cinq ans plus tard. Dans ce contrat d'un peu plus d'une page rédigé à Montréal, en l'étude du notaire, on lit qu'Étienne, *demeurant à Berthier, s'engage volontairement à Pierre Gamelin Gauché, tant pour lui que pour Michel Gamelin son frère présent pour, à la première réquisition, partir de cette ville avec une canottée (sic) de marchandises jusqu'au poste de Michillimakinac, et à redescendre dans la présente année dans un canot chargé de peltries, avoir soin desdits canots de marchandises, obéir en tout ce qui lui sera commandé de licite et honnête et enfin faire tout ce que peut et doit faire un bon et fidèle engagé voyageur, sans pouvoir s'absenter dudit service (...) pour la somme de 220 livres que ledit sieur gauché promet et s'oblige baillé et payé audit engagé pour tout le dit voyage à son arrivée en cette ville en castor ou bonne lettre de change ou argent (...). Témoins : Sieur (Joseph-Maurice ?) Blondeau et Masson qui ont signé avec le dit sieur Gauché et le notaire, ledit Ducharme ayant déclaré ne savoir écrire et signer de ce enquis.*

On note que ces deux contrats confirment qu'Étienne demeure à Berthier (ou dans les environs). En second lieu, ils précisent son salaire, qui semble modeste. C'est que les engagés étaient rémunérés en fonction de leur expérience et de la fonction qu'ils occupent. Les mieux payés étaient ceux qui étaient à l'avant du canot, nommés *bouts* ou *devant*, et à l'arrière, nommés *timoniers* ou *gouvernails*. Au centre on trouvait les moins expérimentés, donc moins bien rémunérés, les *milieux*. Dans les deux engagements d'Étienne, son rôle n'est pas précisé. Son salaire laisse penser qu'il était un *milieu*.

En effet, les engagés qui passaient l'hiver dans l'ouest et qui participaient aux échanges avec les Amérindiens recevaient un salaire variant de 200 livres à 500 livres, ce qui représentaient environ le double de ce que gagnait un ouvrier ou un artisan dans la colonie à l'époque². Ceux qui partaient en canoë au printemps et revenaient avec le convoi à l'automne, comme Étienne dans ces deux cas, touchaient de 100 livres à 200 livres, plus leurs frais de subsistance. Il semble que vers 1710, un cheval se vendait 40 livres et un poêle 100 livres³. Peut-être que le principal avantage d'un voyage de traite pour l'engagé était de lui procurer des espèces sonnantes, rares pour l'habitant ordinaire. On note aussi que l'engagé est payé à son retour seulement : l'engageur voulait s'assurer qu'il revienne!

Étienne a donc reçu un salaire normal, à ce qu'il semble, mais était-ce raisonnable pour un voyage épuisant, non dénué de risques? À partir de Montréal, les canots remontaient le fleuve (*la grande rivière*), puis les lacs Ontario, Érié, et Huron, jusqu'à la jonction de ce lac avec le lac Supérieur où était situé le poste de Michillimakinac, soit plus de 1400 km dans chaque direction. Tout ça, en cinq mois à peine : ainsi, en 1734, Étienne s'engage à Montréal le 2 juin (jour de son 26^e anniversaire) et il est déjà de retour à Berthier le 11 novembre.

1731-06-25 : Cession de François Charron dit Ducharme et Marguerite Piette à leur fils Étienne (gr. Antoine Puyperoux de la Fosse, minute # 365).

Rappelons d'abord que le notaire, qui connaît pourtant bien cette famille, a été distraint: le cédant est nommé dès les premières lignes *Jean Charron dit Ducharme* et ailleurs *Jean-Baptiste Charron dit Ducharme*, au lieu de *François Charron dit Ducharme*.

L'acte comporte des ratures et des ajouts en marge, mais il est par ailleurs bien lisible. En résumé, les cédants, présents *en leur personne dans la maison des cédants, habitants du fief Dorvilliers, cèdent à leur fils Étienne Charon la moitié de l'île St-Amour, à la réserve de six arpents (...), à prendre depuis le bas de la dite île du côté de l'île Dupas jusqu'au haut de la dite île par un petit chenail (sic) qui fait séparation entre la dite île et celle de l'île Dupas (...), la dite moitié d'île ayant été cédée à Marguerite Piet par feu Dominique Astruc en 1704, comme nous l'avons vu au chapitre 2. Nous avons aussi vu l'ambiguïté qui entoure la localisation de cette île.*

La cession se fait en reconnaissance des *bons et agréables services que le dit Étienne Charron leurs a rendus et leurs rend actuellement, étant dans un âge fort avancé (...) infirmes et hors d'état de pouvoir travailler et n'ayant d'autres secours de ces autres enfants que ceux*

2 Encyclopédie canadienne (2019-05-01): <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/traite-des-fourrures>

3 Filteau, Gérard: *La naissance d'une nation*. Éditions de l'Aurore, 1973.

dudit Étienne Ducharme leur fils [né en 1708]. Les cédants reconnaissent aussi avoir engagé ce dernier comme domestique depuis la St-Michel (11 novembre) de l'année précédente jusqu'à la St-Michel de l'année en cours, à raison de deux cents livres. Ils conviennent aussi qu'Étienne ne pourra rien prétendre de la part qui lui serait revenue de la terre de Dorvilliers, acquise par ses parents en 1716. Malheureusement, je ne sais pas ce qu'Étienne a fait de cette partie d'île ultérieurement.

1734-11-11. Contrat de mariage d'Étienne Charron dit Ducharme & Marie Françoise Bayard dite Latour (gr. Puyperoux de la Fosse; minute non numérotée).

Le registre paroissial ayant disparu, la date exacte du mariage n'est pas connue. Il eut sans doute lieu peu après le contrat notarié qui, lui, a été conservé.

Rédigé par le notaire Antoine Puyperoux de Lafosse, c'est un document parfaitement lisible, même si le vocabulaire des notaires de l'époque n'est pas toujours facilement compréhensible. Comme notaire, Antoine Puyperoux de Lafosse doit produire des documents défiant le temps. Pour ce contrat, il s'est appliqué: il a préparé ses plus belles plumes d'oie, quelques feuilles d'un papier de très bonne qualité, et bien sûr de l'encre qui ne va pas s'effacer rapidement. Ce qui nous permet de disposer d'un très beau document. On note que l'encre a traversé le papier à certains endroits, ce qui n'empêche en aucune façon la lecture. Il est actuellement conservé aux Archives nationales du Québec, rue Viger dans le Vieux-Montréal. Toutefois, en août 2002, c'est dans l'édifice de la rue Mullins que l'on me l'a présenté et que j'ai pu le voir de mes propres yeux et toucher de mes propres mains ce papier jauni par le temps, avec l'émotion que vous devinez. Cette pratique est impensable aujourd'hui: on ne remet plus les originaux aux visiteurs, car les larcins ont été nombreux. Au préalable, quelques mots sur ce notaire.

Antoine Puyperoux de Lafosse est né vers 1680 en France. Notaire dès 1708, huissier royal en 1717, notaire royal à partir de 1725 pour plusieurs seigneuries, dont Le Chicot, Berthier, Dorvilliers, Dautré, la Noraye, Lavaltrie, son greffe s'étend de 1708 à 1744. Il se marie en 1711 à Montréal, et s'installe dans la région de Berthier, bien que quatre de ses sept enfants aient été baptisés à Sorel. Comme le précise le contrat de mariage d'Étienne et Marie-Françoise, il réside en 1734 à la *Côte du Chenail du nord* qui sépare la terre ferme, au nord du fleuve, des îles de l'archipel du lac Saint-Pierre.

Ce contrat de mariage de quatre pages, le premier retrouvé dans notre lignée familiale en Nouvelle-France, est reproduit *in extenso* ci-après; j'en souligne ici quelques points.

D'abord, notons les personnes présentes dans la maison du père de la mariée pour le contrat. D'un côté, le futur époux, Étienne, 26 ans, son père François, son frère aussi nommé François, et son oncle maternel Pierre Trempe [qualifié par erreur d'oncle paternel]. D'autre côté, la future épouse, Marie-Françoise, 20 ans, son père Pierre, maréchal [ferrant] et forgeron, son frère aîné Antoine et ses sœurs jumelles Marie Louise et Marie Angélique. Une présence remarquée et une marque de considération: celle du seigneur du fief Dorvilliers et officier de milice pour Dorvilliers et Berthier, Pierre Pelletier. Deux témoins sont mentionnés: Pierre Hénaud dit Delorme et Charles Cochon (ou Cauchon), qui seul signe avec le notaire.

Avant son mariage, l'époux réside sans doute à Dorvilliers chez son père, et l'épouse chez le sien à Berthier. Comme le dit le contrat, l'époux a acquis du seigneur Neveu dans la petite seigneurie de Dautré, à une date non précisée, une terre de 4 arpents de front, dont la profondeur n'est pas indiquée; on sait cependant qu'en 1724 les terres de cette seigneurie avaient habituellement une profondeur de 20 arpents. Située dans la seconde concession de la seigneurie (dans le second rang), cette terre est en bois debout et sans bâtiment.

En novembre 1734, Étienne arrive tout juste d'un voyage de traite à Michillimakinac; il n'a donc pas encore défriché et ensemencé sa terre, sur laquelle les actes notariés ultérieurs nous en dirons peut-être davantage. C'est pourquoi sans doute la mère de la mariée donne à sa fille une vache, deux cochons et un mouton, en plus de promettre de nourrir les mariés jusqu'au mois d'avril prochain (1735). Elle lui donne aussi un coffre garni avec un lit de plume, et un buffet dont la valeur n'est pas précisée.

Voici la transcription que j'ai effectuée de ce contrat bien écrit et bien conservé, en respectant le mieux possible la graphie du notaire et les termes juridiques de l'époque. Notons une particularité amusante : ainsi, le mot «ledit» est systématiquement abrégé en *led^t* pour un gain d'une lettre seulement.

page 1:

Par devant M^e Antoine Puyperoux de Lafosse, notaire Royal en La jurisdiction Royale de Mont Real, résident à la Coste du Chenail du Nord soubssignés, fut présent sieur François Charron habitant du fief Dorvillier, stipulant pour Estienne Charon son fils, aagé de vingt six ans, à ce présent et acceptant, d'une part, et sieur Pierre La Tour, Me Maréchal et forgeron et Marie Baillac sa femme de luy autorisée pour l'effet des présentes, habitans demeurans à Berthier, stipulant pour marie françoise leur fille aagée de vingt ans où environ. Et du consentement dud^t Estienne Charon et de la dite Marie Françoise La Tour et de leurs parens et amis assemblés, scavoir de la part dud^t Estienne Charon le sieur Pierre Trempe son oncle paternel [il s'agit en fait de son oncle maternel, frère aîné de sa mère Marguerite Piette dit Trempe], le s^r François Charon son frère, et de la part de lad^{te} Marie françoise La tour le sieur Pierre Pelletier, Seigneur du fief Dorvillier, officier de la milice dud^t fief et de Berthier, et de Antoine Latour son frère, et de Marie Louise et Marie Angélique La tour ses sœurs, lesquelles parties ont fais ensemble de bonne foy les traités et conventions de mariage qui ensuivent.

C'est à scavoir que led^t Estienne Charon a promis et promet prendre par Loy et nom de mariage lad^{te} Marie Françoise La Tour; comme aussi lad^{te} Marie Françoise La Tour a promis et promet prendre led^t Estienne Charon pour son mary et légitime époux, pour icelluy mariage faire et solemniser en face de notre mère S^{te} Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, le plutot que faire se pourra et qu'il sera délibéré entre eux....

page 2

...et leurs d^{ts} parents et amis pour être comme les seront les d^{ts} futurs époux uns et communs en tous biens, meubles acquets et conquets, immeubles, à commencer le jour de leurs épousailles à l'advenir; suivant la coutume de Paris suivie et régie en ce pays, nonobstans que lors de la

dissolution, ils fussent demeurans de leurs dits biens. Seraient assis et scitués, soubs coutume dispositions à ce contraires, auxquelles parties ont expressément dérogés et renoncés pour ce regard ne seront lesd. futurs époux tenus des debtes de l'un de l'autre faittes et créées avant leurs épousailles, dont si aucunes se trouvent, seront entièrement païées et acquittées par celluy qui les aura faittes et créées et sur son bien.

Sera douée lad^e future épouse, et led' futur époux la doue du douaire coutumier ou de la somme de quatre cent livres de douaire préfix au choix de lad^e future épouse. Le préciput sera égal et réciproque de la somme de deux cent livres, à prendre led' préciput sur les biens du premier mourant d'eux deux, suivant la prisée et estimation qui luy en sera faite et sans criée, où icelle somme en deniers comptant au choix de lad^e future épouse.

Lesd^s futurs époux se sont pris l'un et l'autre avec leurs biens et droits venus et advenir qui leurs peuvent compter et appartenir. Sera loisible à lad. future épouse d'accepter la dite communauté ou y renoncer. En y renonçant, reprendre et remporter tout ce qu'elle aura apportée, à tout ce que durant le mariage luy sera advenu et escheu tant par succession, donation, legs, et autrement. Aura encore en outre lad^e future épouse lesd. douaire et préciput tel que dessus avec les bagues, joyaux, linge et...

page 3

...les hardes, lit garny à son usage, le tout franchement et quittement, sans qu'elle soit tenue d'aucune charges, debtes et hipotèques de lad^e communauté, sans qu'elle y fût obligée et mesme y eut été condamnée dont elle et lesd. enfants seront indemnisés sur les biens dud. futur époux; aura lad^e future épouse son hypotèque du jour du présent contrat de mariage sur les biens dud. futur époux du jour du présent contrat de mariage.

Et pour la bonne amitié que lesd. futurs époux se portent l'un et l'autre, ils se sont faits et se font par ces présentes donation vif et entre vifs et irrévocable en la meilleure forme que donation peut avoir lieu, le premier mourant au survivant d'eux deux et ce acceptans de l'usufruit la jouissance de tous et uns chacuns les biens meubles et immeubles, acquets et conquets, immeubles, qui luy pourront appartenir au jour de son décès, en quelques lieux et endroits qu'ils se trouveront assis et scitués sans en rien réserver et retenir sans par le survivant le pouvoir vendre ny aliéner en quelque sorte et manière que ce soit et qu'ils puissent être.

Et après le décès du premier mourant le survivant sera tenu de faire bon et fidel inventaire pour après le décès arrivé du dernier mourant estre et appartenir lesdits biens à chacun des héritiers de chacun son coté et ligne.

Et pour faire insinuer ces présentes dans les quatre mois de l'ordonnance partout où besoin sera, les parties ont constitué pour leur procureur général et spécial le porteur d'icelle, auquel est donné pouvoir d'en requérir acte car ainsi se promettant et s'obligeant et renonçant et fais et passé à la Coste de Berthier maison dudit Latour avant midy, l'an mil sept cent trente quatre...

le douzième jour de novembre en présence de frs Charles Cochon et de Pierre Hénau dit De Lorme, témoins demeurant aud. Berthier, qui ont signé avec moy no^{re} susd. et soubsigné, et lesdi. futurs époux et lad. future épouse ont déclarés ne scavoit signer avec les autres susnommés de ce enquis suivant l'ordonnance. Ainsy signé à la minutte Charles Cochon et de Lafosse, notaire avec paraphe.

Et en outre, led. futur époux a déclaré qu'il a une terre à luy appartenante scise en la seigneurie de Dautré de la contenance de quatre arpens de front sur ~~quarante~~ ++ de profondeur à la seconde concession des terres dudit sieur Neveu, contemplée en bois de bout sans aucuns bastimens, laquelle susd. terre entrera en leur future communauté dont ladite future épouse aura moitié. Renonçant led. futur époux à la Coutume de Paris pour cet article seulement ainsy le tout a été convenu et accordé en passant ces susd. présentes. Car ainsy se promettant et s'obligeant et renonçant. Fais ce jour et an que dessus en présence desdites parties susnommé,

Et lad^e Latour de Banliac sa femme de luy autorisée comme dis est, donne à leur fille future épouse une vache, deux cochons et un mouton qui servira de nature de propre à ladt^e Marie Françoise Latour et à ceux de son coté et ligne.

Et promet ladite Latour de banliac sa femme de nourrir lesdits Estienne Charon et Marie Françoise Latour jusqu'au mois d'avril prochain et en outre un Coffre Garny tel qu'il est avec un lit de plume qui luy servira aussy de nature de propre et à aux siens aux fins de son coté et ligne. Fais le jour et an que dessus. En outre un buffét estimé à la somme (...) qui fera comme dessus. Fais le jour et an que dessus. Ainsy signé Charles Cochon et de Lafosse avec paraphe. Un mot raturé nul.

N.B.: le signe ++ dans le contrat faisait référence à une correction en marge, que je n'ai cependant pas trouvée.

1750-06-13. Abandon de droits sur une terre sise en la grande côte de Berthier par Pierre Latour, Antoine Latour, Pierre Généreux et Marie-Anne Latour son épouse, Louis Généreux et Marie-Rose Latour son épouse, tous de Berthier, et Étienne Charon et Marie Latour son épouse, de la Rivière de Berthier, à Marie Baillac, veuve de Pierre Latour de Berthier, leur mère et belle-mère (gr. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil, minute # 821)

L'écriture de ce notaire, résidant de Contrecoeur, est élégante, mais difficile à déchiffrer. Je comprends de ce document de 3 pages, dont je possède une copie et un brouillon, que les fils et les filles de Marie Baillac, ainsi que leurs époux, sont réunis pour confirmer le renoncement, en faveur de leur mère maintenant veuve, de leurs droits sur la terre familiale de la côte de Berthier. Une terre d'une superficie de 120 arpents (3 x 40), dont 12 arpents étaient en labours et 3 en prairie au 1723-08-09⁴, mais sûrement exploitée davantage en 1750.

⁴ Mathieu, Jacques; Laberge, Alain; *L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Aveux et dénombremets 1723-1745*, page 232. Septentrion, 1991

Pour notre propos, seule nous intéresse dans cet acte la référence à Marie, femme d'Étienne Charon, *habitans en la rivière de Berthier*. Le terme *rivière de Berthier* semble désigner une petite rivière de ce nom, un affluent de la rivière Bayonne, laquelle traverse la seigneurie de Berthier pour rejoindre le fleuve vis-à-vis l'île aux Castors. Cependant je n'ai trouvé aucun document indiquant qu'Étienne y a obtenu une concession. Le terme désigne-t-il la rivière Bayonne elle-même? Dans l'acte suivant, ils sont décrits comme occupant une terre sur cette rivière.

1770-10-06. Abandon par Étienne Charon dit Ducharme, habitant de la rivière Bayonne, et Marie Latour sa femme, à Joseph et François Ducharme leurs enfants majeurs (gr. Barthelémy Faribault, minute non numérotée).

Cet acte de 3 pages, rédigé dans la maison des donataires, étant l'un des rares dont nous disposons, j'en précise d'abord le contexte, avant de le commenter puis d'en reproduire quelques extraits. L'écriture du notaire Faribault, résident de Berthier comme il le précise, est tout aussi élégante que celle de Monmerqué dit Dubreuil, mais nettement plus lisible.

Étienne a 62 ans, et sa femme 55 ans. Ils ne sont donc pas très âgés selon nos normes actuelles, malgré ce qu'ils déclarent; d'ailleurs Étienne ne décédera qu'en 1779, et Marie Françoise en 1799. Ils ont eu 10 enfants, dont quatre sont décédés en bas âge. Leurs fils Étienne et Pierre sont déjà mariés, et Marie-Françoise, veuve depuis quelques semaines se remariera l'année suivante. Joseph et François se marient quelques mois plus tard, tandis que Geneviève, encore mineure, ne se mariera qu'en 1776. Ces précisions suppléent aux lacunes des registres paroissiaux.

Par cet acte, les donateurs cèdent leurs biens à leurs fils Joseph et François, consistant en deux terres situées sur la *Rivière Bayonne*, dont celle qu'ils occupent, avec les bâtiments et le mobilier qui s'y trouvent, et une autre au sud-ouest de ladite rivière. Les donateurs disent en posséder les actes et contrats de concessions, qu'ils s'engagent à remettre aux donataires. Dommage que le notaire n'ait pas énuméré ces contrats. Les dimensions des terres ne sont pas précisées non plus, mais les voisins de part et d'autre sont nommés. Alors laquelle de ces deux terres occupent-ils? Un peu plus loin, je spéculerai sur la réponse à donner à cette question.

En retour de cette donation, Joseph et François prennent en charge les cens et rentes seigneuriales. Le reste est moins clair. Joseph Ducharme sera *tenu de nourrir, loger et entretenir tous les besoins nécessaires tant en santé que maladie à ses père et mère supposé qu'ils veuillent demeurer avec lui*. Il aura éventuellement la faculté de prendre *la terre d'en haut* à condition de procurer à ses parents tous les biens qui leur sont nécessaires. François promet en outre à fournir à sa sœur Geneviève, encore mineure, tous ses besoins tant qu'elle demeurera avec lui, à condition qu'elle travaille à son profit comme elle a coutume de le faire. Sitôt qu'ils se mettront *en particulier* [c'est à dire chacun pour soi], tous les mobiliers et animaux appartenant aux dits donateurs seront partagés et divisés entre eux par moitié. En contrepartie de cet engagement de Joseph et François envers leurs parents, les autres enfants mariés renoncent aux successions éventuelles en retour d'un montant de 100 livres. Voici quelques extraits de cet acte avec la graphie du temps.

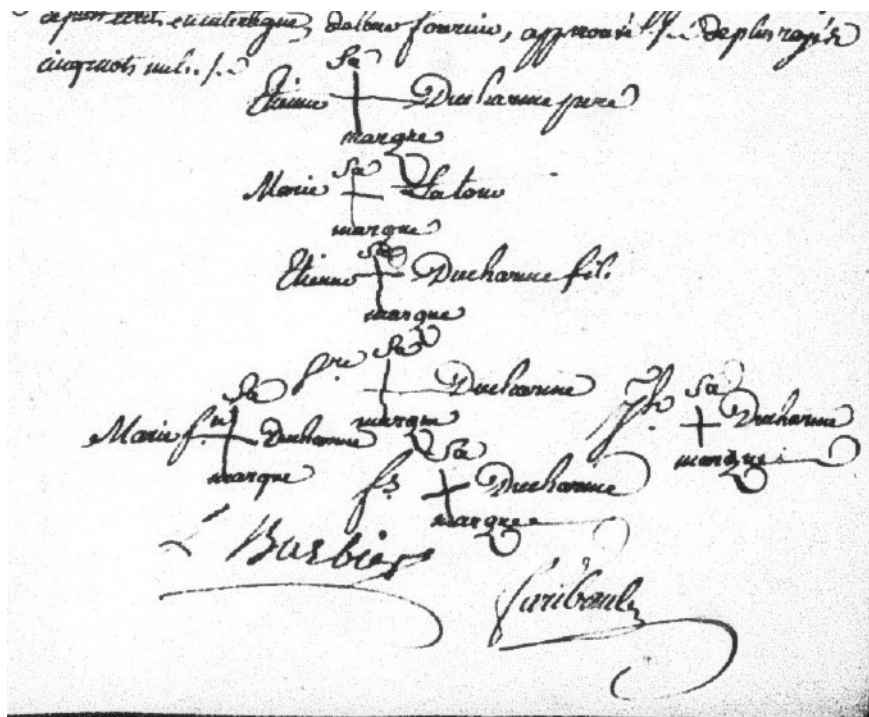
Étienne Charon dit Ducharme et sa femme Marie La Tour, hab^{ts} de la Rivière Bayonne, se voiant dans un âge avancé et désirant s'assurer leur nécessaire le reste de leurs jours sur les biens qu'il a plu à Dieu de leur donner, ont pour cet effet fait assembler tous leurs enfants au nombre de six et en conséquence de leur consentement ont volontairement reconnu et confessé avoir cédé (.....) à Joseph et François Ducharme leurs enfants majeurs à ce présent et acceptant (...), à scavoir la terre où ils demeurent actuellement tenant d'un coté à Pierre Frenière et d'autre à Ignace Paris ainsi qu'une autre terre située au sud-ouest de la Rivière Bayonne tenant d'un coté à Joseph Étu et de l'autre à Ignace Gervais, avec tous les bâtiments qui en dépendent (..) et mobiliers qui peuvent s'y trouver (...), appartenant les dites terres auxdits donateurs à titre de concession suivants les titres et contrats qu'ils ont promis remettre aux donataires à leurs première réquisition pour desdits biens jouir (...) en toute propriété à commencer de ce jour.

On pourrait penser que la terre qu'Étienne et Françoise occupent est la première qui leur fut concédée, celle dont il est fait mention dans le contrat de mariage. Il semble qu'il n'en soit rien, car la rivière Bayonne se trouve dans la seigneurie de Berthier, et non dans celle de Dautré. Il y eu donc deux autres concessions non retrouvées.

Par ailleurs, ils n'occupent pas une autre terre située au sud-ouest de la Rivière Bayonne, ce qui ne nous dit pas où est située celle qu'ils occupent. S'agit-il d'une terre située du même coté sud-ouest de la rivière, mais plus au nord, ou d'une autre terre de l'autre coté de la rivière, au nord-est? Pour le savoir, il faudrait localiser les voisins, ce que je n'ai pas réussi à faire. Un travail pour un futur chercheur. L'acte continue en ces termes :

Et à l'instant Étienne et Pierre Ducharme, ainsi que Marie-Françoise Ducharme v(euve) d'Ambroise Durand, ont par les présentes fait cession et abandon de leurs droits et prétentions dans les successions futures mobilières et immobilières des dits donateurs leur père et mère aux dit donataires leurs frères (....) pour et moiennant la somme de cent livres ou chellins [shillings] de la province à chacun, dont le dit P(ierre) Ducharme a reconnu être content et satisfait par une paire de bœufs qui lui a donnée; en conséquence ledit Joseph Ducharme sait obligé de païer lui seul (...).

L'acte se termine par les marques et les signatures du notaire et de l'un des deux témoins, Louis Barbier. Étienne, Marie Latour et leurs enfants, tous portant le seul patronyme Ducharme, n'apposent qu'une marque à coté de leur nom; ce qui confirme leur analphabétisme (**figure 4**). La marque de la cadette, Geneviève, est absente; peut être que, n'étant pas majeure, elle n'avait pas ou ne pouvait pas le faire.



	Étienne Ducharme père	
	Marie Latour	
	Étienne Ducharme fils	
Marie Françoise Ducharme	Pierre Ducharme	Joseph Ducharme.
	François Ducharme	
L. Barbier (témoin)		Faribault (notaire)

Figure 4. Marques des membres de la famille d'Étienne sur l'abandon du 1770-10-06.

5) *Les lieux de résidence d'Étienne et Marie-Françoise.*

Nous pouvons maintenant esquisser le relevé des lieux de résidence de nos ancêtres Étienne et Marie-Françoise. De nombreuses zones grises demeurent, mais on peut raisonnablement établir la chronologie qui suit.

1708-1716. Étienne, né en 1708, a sans doute grandi avec ses parents. Où précisément, c'est là la question. Nous avons vu au chapitre précédent que son père François avait obtenu une concession dans la seigneurie de Berthier, concession que le seigneur avait reprise en 1708. Pour sa part, sa mère possédait depuis 1704 la moitié de deux îles adjacentes à l'île Dupas, mais j'ignore si le couple y a résidé. Marie-Françoise, pour sa part, a vraisemblablement vécu avec ses parents à Berthier, où toute sa fratrie est née, et elle y est sans doute demeurée jusqu'à son mariage.

1716-1734. François avait obtenu le 1716-03-26 une concession le long du fleuve, dans la seigneurie de Dorvilliers. C'est vraisemblablement là qu'Étienne a grandi jusqu'à son mariage, si on excepte ses voyages dans l'ouest. Il est vrai que ces contrats d'engagement précisent qu'il habitait Berthier, mais ils étaient rédigés à Montréal, d'où peut-être cette approximation.

1734-1779. À son mariage, Étienne déclare posséder une terre *dans la seconde concession de Dautré*, donc une terre qui n'était pas située le long du fleuve. Faut de avoir retrouvé l'acte de concession, j'en suis réduit à des suppositions. Par contre, on a vu qu'en 1750 Étienne et Marie-Françoise sont *habitans en la rivière de Berthier*. Plus tard, au moment de l'abandon de 1770, on dit qu'ils habitent une terre sur la rivière Bayonne; Étienne y est sans doute décédé. Ils possèdent en 1770 une autre terre sur la même rivière, au sud-ouest, mais n'y habitent pas.

1779-1799. L'acte de 1770 stipulait qu'Étienne et Marguerite demeureraient avec leurs fils Joseph et François, sans doute dans leur maison de la rivière Bayonne. Probablement que Marguerite y est restée jusqu'à son décès.

* * * * *

6) Fins de vie d'Étienne et de Marie-Françoise.

Étienne décède subitement à Berthier, le 1779-05-26, à quelques jours de son 71^e anniversaire, et il est inhumé le lendemain en l'église locale. La **figure 5** présente cet acte, très sommaire, qui ne mentionne nommément que deux témoins.

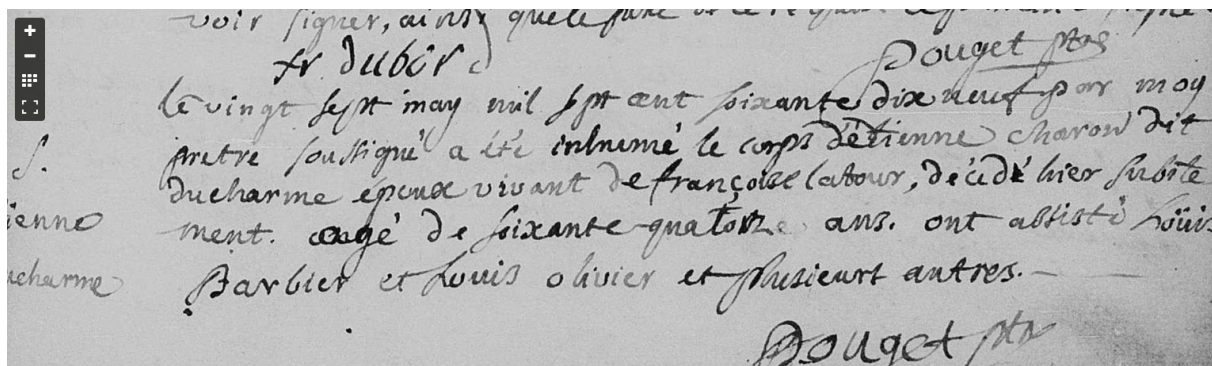


Figure 5: Acte de sépulture d'Étienne Charron dit Ducharme, 1779-05-27, Sainte-Geneviève de Berthier. Source : FamilySearch.

Marie-Françoise lui survit 20 ans; elle décède au même endroit le 1799-05-19, un mois après son 84^e anniversaire [l'acte lui attribue 86 ans] et elle est inhumée le surlendemain. Cet acte est aussi très sommaire (**figure 6**). On note cependant qu'elle est présentée comme veuve d'Étienne Charon, et que son fils Joseph est présent à l'inhumation, ce qui laisse croire qu'elle demeurait chez lui, sans doute depuis l'acte d'abandon de 1770.

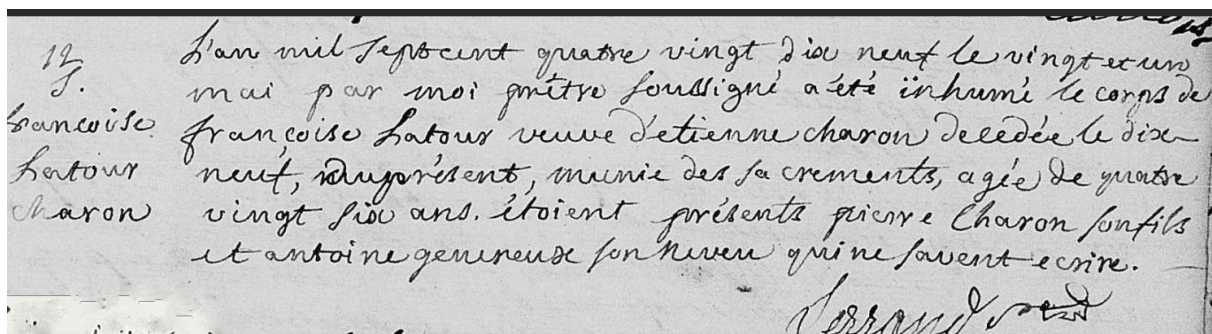


Figure 6 : Acte de sépulture de Marie-Françoise Latour, 1799-05-21, Sainte-Geneviève de Berthier. Source : FamilySearch.

7) *Progéniture d'Étienne et Marie-Françoise*

Leurs dix enfants connus sont vraisemblablement nés à Daustray entre 1735 et 1757; les actes de baptême de six d'entre eux n'ont pas été retrouvés, donc plusieurs des dates énumérées ci-après sont des approximations. De plus, l'intervalle des naissances entre celles de 1738 et 1742 et de 1744 et 1748 laisse penser que deux autres naissances, suivies de décès, s'y sont intercalées, dont les traces sont perdues.

Je ne sais rien de la jeunesse de ces enfants, hormis quelques engagements pour des voyages dans l'ouest. Six sont parvenus à l'âge adulte, et tous se sont mariés à Sainte-Geneviève de Berthier. Ils y sont aussi décédés, ou dans le village voisin, Sainte-Élisabeth, fondé en 1803 par division de la paroisse de Sainte-Geneviève. On ne retrouve leur signature sur aucun acte ou contrat, donc ils n'étaient pas scolarisés.

1) **Étienne**. Aîné de la famille, il naît sans doute en 1736. Il s'engage au moins une fois pour un voyage à Michillimakinac (1757-02-09, not. Simonnet). Le 1762-01-11, il épouse Marie-Anne Aubin dite Lambert, née à Lanoraie le 1742-10-25, fille de feu Pierre Aubin dit Lambert & Françoise Coutu (c.m. le 5 janvier, not. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil). Le couple aura 13 enfants de 1762 à 1784. Étienne décède le 1791-04-22 à Berthier, et Marie-Anne le 1814-05-09 à Ste-Élisabeth. Ce sont mes ancêtres directs, ils font donc l'objet du chapitre 4.

2) **Pierre**. Né vers 1738. Le 1770-08-01, il épouse Françoise-Amable Généreux, née vers 1747, fille de Joseph Généreux & feu Marie-Josèphe Rivière (c.m. le 1769-12-27, not. Barthelémy Faribault). Les témoins de l'époux sont Étienne Ducharme (sans doute son père, mais peut-être son frère) et Pierre Barbier (qui signe), et ceux de l'épouse Pierre Boutet, Joseph Généreux, Alexis Dérosier (sic). Le couple aura 13 enfants de 1770 à 1794. Pierre décède le 1808-09-01 à Ste-Élisabeth; Françoise lui survit 31 ans, et décède le 1839-06-27 au même endroit, et l'acte lui attribue 92 ans.

3) **Joseph**. Né vers 1742. Le 1771-01-07, il épouse Marie-Magdeleine Généreux, née le 1752-12-06, sœur de l'épouse de son frère Pierre. Les témoins de Joseph sont Étienne Ducharme, père et fils, et ceux de l'épouse Joseph Généreux, Pierre Lévesque, Louis Barbier, qui ainsi que les époux n'ont su signer. Je n'ai pas trouvé leur contrat de mariage. Le couple aura 8 enfants de 1772 à 1795, avec un intervalle de 8 ans entre le 7^e et le 8^e de sorte qu'il manque peut-être deux ou même trois naissances. Joseph décède le 1809-12-11 à Sainte-Élisabeth, à 67 ans selon le registre, détail qui permet d'établir approximativement l'année de sa naissance. Marie-Magdeleine décède au même endroit le 1830-08-08; l'acte lui attribue 83 ans, alors qu'elle n'en avait que 77, et mentionne le nom de son époux, sans préciser qu'il était décédé.

4) **Marie-Françoise**. Née vers 1744. Le 1766-01-07, elle épouse Ambroise Durand, fils de Louis & Marie-Anne Demers, de qui elle aura trois enfants (1766, 1768 et 1770). Après le décès d'Ambroise le 1770-08-23 à Berthier, elle se remarie le 1771-08-26 (c.m. le 1771-08-09, not. Barthelémy Faribault) à Pierre Dubeau, né le 1749-10-18 à Beauport, fils de Jean-Baptiste & Marie-Jeanne Guillot, à qui elle donnera six enfants de 1772 à 1784. Je n'ai pas retrouvé la date de son décès, sans doute à Sainte-Élisabeth entre le 1803-11-21 et le 1832-03-28, date du décès au même endroit de son 2^e mari, Pierre Dubeau.

5) **François**. Né vers 1748. Déjà marié, il s'engage au moins deux fois pour des voyages dans l'ouest: le 1786-11-09 au S^r Eustache Beaubien (not. A. Faucher ou Foucher, RAPQ 1946-47, p. 347), et le 1788-01-15 (not. Louis Chaboilliez, RAPQ, 1942-43 p. 271).

François se marie trois fois. Le 1771-07-29, il épouse Marie-Charlotte Miville, née vers 1754, fille de Guillaume et Marie-Anne Bouchard (c.m. le 1771-07-13, not. Barthélémy Faribault), qui lui donnera 13 enfants de 1772 à 1792; deux seulement vivront assez longtemps pour se marier, mais ils resteront sans postérité. Après le décès de Marie-Charlotte le 1794-07-14, François épouse le 1797-01-16 Marie-Josèphe Boucher, une célibataire née le 1761-12-29, fille de Jean & Angélique Baillargeon (c.m. 1797-01-11, not. Jean-Jacques Jorand), qui lui donne trois autres enfants tous décédés en très bas âge; Marie-Josèphe décède le 1801-07-07, le même jour que son dernier-né.

Deux fois veuf, François se remarie le 1802-10-18 Catherine Billard dite Périllard ou Bellefleur, peut-être d'origine acadienne, née vers 1746, elle même veuve de deux précédents époux, Henri Barthe dit Belleville et Jean-Charles Mailloux. François décède le 1815-09-22 et Catherine le 1842-04-13, tous deux à Sainte-Élisabeth. L'acte de sépulture de Catherine lui attribue 100 ans, ce qui est sans doute exagéré, et la désigne comme veuve de Pierre Charron, ce qui est une erreur. Malgré trois mariages et 16 naissances, la lignée de François est éteinte.

Le 1783-08-02, François (nommé ici François-Étienne) et sa femme Marie-Charlotte Miville vendent à *Charles Boucher dit Barbel demeurant à la petite rivière de Berthier, une moitié de terre consistant en trois arpents de front et de dix-neuf à vingt arpents de profondeur borné en devanture au ruisseau St-Pierre et par derrière aux terres de St-Esprit, tenant d'un coté à Joseph Rondeaux et d'un autre à Alexis Champagne*. Cette terre est-elle l'une de celles comprises dans l'abandon du 1770-10-06 ? Je ne saurais le dire.

6) **Marie-Amable**. Née et baptisée le 1751-04-04, elle décède mois d'un mois plus tard, le 1751-05-01, et est inhumée le lendemain.

7) **Geneviève**. Née et baptisée le 1752-10-14. Le 1776-08-02, elle épouse François Fontaine dit Marion, né et baptisé le 1750-08-13 à Lanoraie, fils de François & Marie-Anne Hénault; l'acte du mariage nomme la mère de l'époux Marie-Anne Deschamps, qui était en fait sa grand-mère. Il semble qu'ils n'eurent que deux enfants, en 1781 et 1786. À 92 ans, Geneviève décède à Berthier le 1845-06-23, et y est inhumée le surlendemain en présence de son fils François-Xavier. François l'avait précédé le 1827-08-21 (inhumation le 24 août), à 77 ans.

8) **Antoine**. Né le 1754-04-08, baptisé le 09, il décède et est inhumé le 16 du même mois.

9) **Marie-Reine**. Décédée le 1756-07-07 et inhumée le lendemain, sans doute à la naissance, car son acte de baptême est absent au registre.

10) **Marie-Josèphe**. Née et baptisée le 1757-07-27. Elle est décédée le 1770-10-06 au moment où son père abandonne ses biens à deux des ses fils, comme on l'a vu plus haut.

Chapitre 4

Chapitre 4: Étienne Charron dit Ducharme & Marie Anne Aubin dite Lambert

Sommaire

Époux: Étienne Charron dit Ducharme (Étienne & Marie Françoise Bayard dite Latour)
Né: vers 1736 Décédé: 1791-04-22

Épouse: Marie-Anne Aubin dite Lambert (Pierre & Françoise Coutu)
Née: 1742-10-25 Décédée: 1814-05-09

Contrat de mariage : 1762-01-05, notaire Cyr de Monmerqué dit Dubreuil
Mariage : 1762-01-11, Sainte-Geneviève de Berthier.

Introduction

Comme on l'a vu au chapitre 3, Étienne était l'aîné de 10 enfants. Sa date de naissance n'est pas connue, à cause des lacunes des registres paroissiaux. Heureusement, plusieurs actes notariés permettent d'en savoir plus à son sujet, même si certains sont difficiles à interpréter. Son histoire confirme l'implantation de la famille dans la région de Lanaudière, alors constituée notamment des seigneuries Dautré, Dorvilliers et Berthier (cf. chapitres 2 et 3).

1) Naissance et jeunesse d'Étienne

Étienne naquit en ou vers 1736, sans doute à Dautré. Je ne connais de son enfance et du début de sa vie d'adulte qu'un engagement pour un voyage dans l'ouest et quelques citations dans des actes d'état civil, où on constate sa proximité avec sa future belle-famille. Tous ces actes, sauf un, sont extraits des registres de Sainte-Geneviève-de-Berthier :

- * le 1756-12-10 : parrain d'Étienne Paris dit Lamadeleine (relation inconnue avec l'enfant);
- * le 1759-03-19 : parrain de Louis Tessier (fils de sa future belle-sœur Marie-Françoise Lambert et Louis Tessier), sa future belle-mère agissant comme marraine;
- * le 1759-05-08 : parrain de Charlotte Amable Durand (la mère est nommée Marie Ducharme, mais c'était en fait Marie Primeau), sa future femme Marie-Anne agissant comme marraine;
- * le 1760-02-07 : témoin au mariage de sa future belle-soeur Marie-Louise Lambert et J.B. Plante;
- * le 1760-07-07 : témoin au mariage de son futur beau-frère François Lambert et Geneviève Courchesne (mariage célébré à Maskinongé);
- * le 1760-12-04 : parrain de Jean-Baptiste Plante (fils de Jean-Baptiste Plante et Marie-Louise Lambert), aussi avec sa future femme comme marraine;
- * le 1761-10-18, témoin à la sépulture de Jean-Baptiste Lavallée.

1757-02-09. Engagement de Étienne Charron dit Ducharme (notaires François Simonnet et Gervais Hodiesne).

Bien que manuscrit, cet acte d'engagement de deux pages pour un voyage de traite est pré-rédigé à l'avance, les spécifications (noms de l'engagé et de l'engageur, destination, rémunération) étant ajoutés à la signature du contrat, à Montréal. En voici les termes, avec la graphie de l'époque.

Étienne Ducharme voyageur demeurant à Berthier alors présent dans cette ville s'engage auprès de Jacques Porlier Lagroizardière négociant de cette ville et y demeurant, à ce présent et acceptant pour à la première réquisition partir de cette ville (en marge : aussitôt la navigation libre) pour aller au poste du Détroit ou aux limites d'iceluy (en marge : et faire dudit lieu du Détroit deux voyages à la presquil [illisible] si besoin est [illisible] portage de... Niagara en montant et descendant) et en redescendre la présente année dans le cours du mois d'octobre montant et descendant à mener les canots marchandises pelteries dudit lieu en avoir soin comme aussi des vivres et autres ustancilles de voyage luy obéir ou à ceux qui auront la conduite des canots le servir fidèlement faire son profit éviter tou damage len avertir s'il vient à sa connaissance et généralement faire tout ce qu'il pourra faire sans pouvoir quitter le dit service ni faire aucune traite en son particulier sans son consentement sous les peines des ordonnances et de perdre ses gages, Cet engagement aussi fait en outre et moyennant la somme de deux cents livres en argent ayant cours dans ce pays pour les gages et salaire dudit engagé qui lui seront payés à son retour en cette ville.

Quelques points sont à noter. De un, en comparant cet engagement à ceux pris par le père d'Étienne en 1729 et 1734, on constate que les conditions des contrats ont peu changé et que les salaires sont similaires. De deux, le rôle d'Étienne dans l'expédition n'étant pas précisé, il est donc sans doute simple canotier. Enfin, l'engageur et les deux notaires signent, mais pas l'engagé, dont on sait qu'il était illettré.

* * * * *

2) *Enfance de Marie-Anne*

Cinquième d'une famille de sept enfants, Marie Anne naît le 1742-10-25, à Lanoraie comme les autres enfants de la famille, et elle est baptisée le lendemain en l'église Saint-Joseph. Comme on peut le voir dans l'acte de baptême au registre (**figure 1**), on la nomme à deux reprises *Marie Marie Anne*. Comme son futur époux, elle est à plusieurs reprises citées dans des actes d'état civil, notamment des baptêmes.

Marie-Anne était la fille de Pierre-Joseph Lambert, et l'arrière petite-fille du pionnier Aubin Lambert dit Champagne, baptisé le 1632-06-30 à Tourouvre, bourg de l'ancienne province française du Perche d'où sont originaires beaucoup de pionniers de la Nouvelle-France. Aubin arrive ici au plus tard à l'automne 1662. Il épouse Élisabeth Aubert le 1670-09-29 en l'église Notre-Dame de Québec et le couple aura 10 enfants de 1671 à 1689, six filles et quatre garçons, tous nés dans la région de Québec¹. Le prénom Aubin fut ultérieurement utilisé comme patronyme, de sorte que cette nombreuse descendance porte les noms d'Aubin, Lambert ou Champagne. Sa mère, Françoise Coutu, était pour sa part la fille du pionnier François Coutu, arrivé en Nouvelle-France vers 1681,

Aubin était arrivé dans la colonie à peu près en même temps que notre ancêtre Pierre Charron, arrière-grand-père du futur époux de Marie-Anne, Étienne. Donc, les époux sont tous les deux de la quatrième génération depuis l'époque des pionniers. Les familles Aubin, Lambert et Coutu ont été pendant des décennies liées de près aux familles Ducharme.

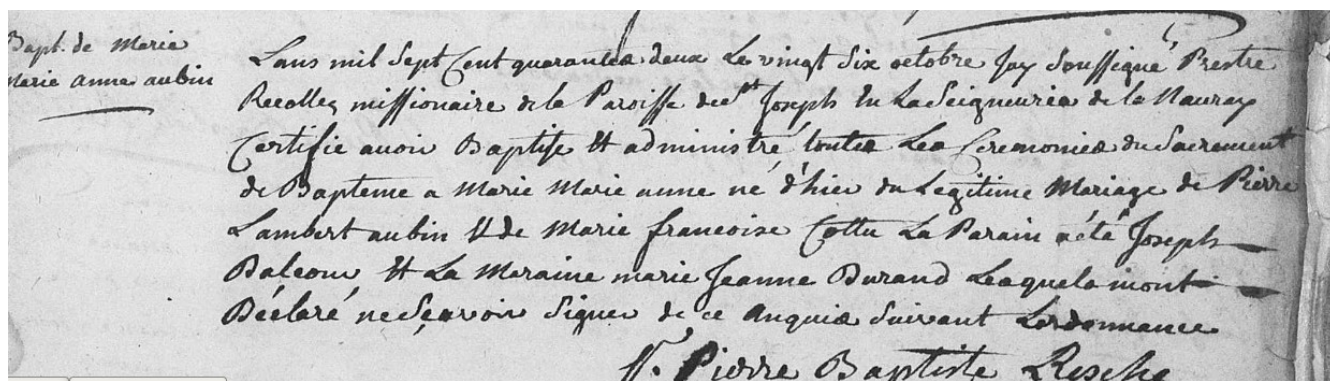


Figure 1. *Baptême de Marie Anne Aubin dite Lambert, 1742-10-26. Registres de Saint-Joseph de Lanoraie.*

¹ Cinq articles sur cette famille ont été publiés dans les *Mémoires* de la S.G.C.F.: v. 28 # 1; v. 30 # 2; v. 32 # 4; v. 35 # 4; v. 38 # 4.

3) *Mariage d'Étienne et de Marie-Anne*

Étienne fut le premier de sa famille à se marier, vers 26 ans. De son côté, Marie-Anne, née le 1742-10-25, avait un peu plus de 19 ans; son père était décédé entre le 1757-01-24 et le 1759-03-19.

1762-01-05. Contrat de mariage d'Étienne Charron dit Ducharme & Marie-Anne Aubin dite Lambert (gr. Cyr de Monmerqué dit Dubreuil, minute # 1843).

D'abord quelques mots sur le notaire avant de parler du contrat lui-même. Fils de bonne famille, Cyr de Monmerqué du Breuil (1689-1767) fut exilé en Nouvelle-France en 1724, par lettre de cachet du roi Louis XV, sur demande de sa famille. Il fut l'un des seuls parmi les 156 jeunes hommes ainsi déportés à ne pas retourner en France. En effet, il épouse Marie-Anne Picard le 1729-01-12, reçoit une commission de notaire pour plusieurs paroisses, dont Champlain, Batiscan, Sorel etc., et décède à l'Assomption le 1767-01-04².

Le contrat d'un peu plus de deux pages comporte 77 lignes rédigées d'une écriture très serrée, quasi sans ponctuation, très difficile à déchiffrer. En fait, seule la première ligne et les signatures d'un témoin (Jean Boulangé) et du notaire sont lisibles, et même la signature d'un second témoin est illisible. Ceci est regrettable, car nous aurions aimé en apprendre plus sur la famille des époux, les personnes présentes, les conditions du mariage, l'apport de chacun des conjoints etc. Je laisse à de futurs chercheurs le soin de déchiffrer cet acte.

Avec efforts, on parvient néanmoins à reconnaître le nom de l'époux, *Étienne Charron dit Ducharme (...)* fils d'*Étienne Charron dit Ducharme et de Françoise Latour ses père et mère*, la date du 5 janvier 1762, le nom de la mère de l'épouse, *Marie-Françoise Coutu (...)*, épouse de défunt *Pierre Lambert*. On devine à peine le nom de l'épouse; les époux ne signent pas.

1762-01-11. Mariage d'Étienne Charon et Marie Lambert, Berthier (Sainte-Geneviève).

Le mariage eut lieu 6 jours après le contrat, en l'église de Berthier. Le registre est de piètre qualité, aussi je me limite à en présenter la transcription (**figure 2, ci-dessous**). On note que le surnom Ducharme n'est pas utilisé preuve que son usage n'était pas encore établi définitivement.

(transcription). Lan mil Sept Cent Soixante deux l'onzième Janvier Je Soussigné prêtre missionnaire de Berthier ay après trois dimanches consécutives et après avoir eut le consentement des parents des deux parties célébré la mariage d'entre Étienne Charon fils d'Étienne Charon et de Marie Latour d'une part et de Marie Lambert fille de feu Pierre Lambert et de Françoise Coétu ses père et mère tous deux de cette paroisse d'autre part et nayant découvert aucun empêchement à leur futur mariage leur ai administré la bénédiction nuptiale En présence de Jean Guibo et de Pierre Champagne témoins qui ont déclaré ne Scavoir Signer de ce interpellé.
Keberio prêtre.

Figure 2. Transcription de l'acte du mariage d'Étienne Charon et Marie Lambert, Sainte-Geneviève de Berthier, 1762-01-11.

²Tétreault, Martin; Tétreault, Josée: *Coquins et Débauchés. Les fils de familles déportés en Nouvelle-France au XVIIIe siècle*. Les Éditions GID, 2017. 322 pages. ISBN 978-2-89634-346-1

4) Actes notariés d'Étienne et Marie-Anne

Outre son contrat de mariage, Étienne a été partie à plusieurs actes notariés, énumérés dans l'inventaire pris après son décès, de sorte que la liste qui suit est probablement définitive.

1765-08-22. Concession d'une terre située au sud de la rivière Bayonne, par Françoise Le Gras, veuve de Jean-Baptiste Neveu, seigneur de Dautray, à Étienne Charron dit Ducharme, de la paroisse de Berthier (gr. [Barthélemy] Faribault, minute non numérotée).

Avant de parler de ce contrat, quelques mots sur le notaire Barthelémy Faribault (1728-1801), dont les actes sont en général bien rédigés et lisibles, mais qui ne sont pas numérotés. Il a rédigé plusieurs actes pour Étienne et des membres de sa famille.

Issu d'une famille française de juristes, il arrive en Nouvelle-France vers 1752, comme secrétaire de l'armée du gouverneur Ange Duquesne de Menneville. De 1755 à 1760, il est écrivain pour le bureau de l'Intendance à Québec. Après la Conquête, il obtint le 1763-06-22, du major général Thomas Gage une commission qui l'autorise à pratiquer le notariat à Berthier-en-Haut, à l'île Dupas, à Lanoraie (Lanoraie-d'Autray), à Lavaltrie et à Saint-Sulpice, pourvu qu'il s'établisse à Berthier. Il y demeurera jusqu'en 1790, alors qu'un conflit avec le seigneur James Cutbberth l'amène à l'Assomption. Après la mort de Cuthbert en 1798, il revint à Berthier³.

Le 1761-09-03, Barthelémy Faribault épouse Catherine-Antoine Véronneau à Saint-François-du-Lac. Ils sont à l'origine d'une longue lignée de notaires, car trois de leurs dix enfants devinrent notaires à leur tour : Barthelémy fils, Jean-Marie et Joseph-Édouard. Un descendant, Marcel Faribault, eut aussi une belle carrière de notaire, juriste et financier au XX^e siècle.

Ce contrat de quatre pages, paraphé dans la maison du notaire à Berthier, contient environ 120 lignes. Il contient les obligations habituelles à une concession, décrites dans le chapitre 5 qui suit. Par exemple, Étienne doit permettre à la veuve Neveu de prendre sur la terre concédée tout le bois de chêne propre à la construction de vaisseaux, lui fournir tous les ans sur demande une journée de corvée, à peine de trois livres [de pénalité?], ne pourra construire aucun moulin sans son consentement. Comme précisé dans l'acte, le contrat est . En voici les principaux éléments.

Françoise Le Gras, veuve de Jean-Baptiste Neveu, seigneur de Dautray et autres lieux, demeurant d'ordinaire à Montréal, mais pour l'occasion présente à Berthier, tant en son nom qu'au nom de ses enfants dont elle a la charge et pouvoir, reconnaît et confesse avoir baillé et concédé à titre de cens et rentes seigneuriales foncières et non rachetables à Étienne Charron dit Ducharme, habitant de St-Antoine, seigneurie de Dautray, qui est présent et accepte pour lui et ses hoirs [héritiers], une terre située au sud du Ruisseau Ste-Élisabeth, de 3 arpents de front par 40 de profondeur ou environ, prenant par devant au bord dudit Ruisseau et par derrière aux terres non concédées, et tenant d'un côté à Jean-Baptiste Charron et d'autre côté à Joseph Charron [écrit en marge, paraphé par V(euve) Neveu], pour cinq sols par arpent en superficie [et pour plein d'autres obligations]. Témoins: Charles Tellier forgeron et Pierre Cousin tanneur, demeurant au dit Berthier, qui fors le soussigné [i.e. Pierre Cousin] ont déclaré ne savoir signer. La seigneuresse V. Neveu signe avec le notaire. Jean-Baptiste et Joseph sont des oncles d'Étienne.

³ Dictionnaire biographique du Canada, volume 5 (1801-1820)

1765-10-23. Convention entre Pierre Cazaubon dit Dostaler capitaine de milice de Berthier, et Étienne Charron dit Ducharme, habitant de la Rivière Bayonne, Seigneurie de Daustray, paroisse de St-Antoine (gr. [Barthélemy] Faribault).

Cet acte, aussi préparé dans la maison du notaire à Berthier, a évidemment un lien avec l'acte précédent. Il autorise Étienne à utiliser deux bœufs appartenant au bailleur, pour défricher la terre qui lui a été concédée. L'acte spécifie qu'aucune rémunération ou dédommagement n'est prévu, excepté dans le cas où les animaux seraient blessés par négligence du preneur. Je ne connais par de lien familial ou autre entre les parties ni la raison pour laquelle Étienne bénéficie de ce prêt gratuit. Voici des extraits de cet acte de 37 lignes sur deux pages :

Pierre Cazaubon dit Dostaler capitaine de milice de Berthier, y demeurant, reconnaît et confesse avoir baillé à titre gratuit pour les tans (sic) et espaces de trois années entières et consécutives à partir de ce jour à Étienne Charron dit Ducharme habitant de la Rivière Bayonne, seigneurie de Daustray, paroisse de St-Antoine, à ce présent et acceptant pour les dits temps deux bœufs âgés de deux ans et demi pour en jouir et les faire travailler à son profit et utilité à la charge pour le preneur de les rendre au dit bailleur à la fin du bail Sains (sic) et en bon état (etc). Témoins: Charles Tellier forgeron et Pierre Cousin tanneur demeurant au dit Berthier, qui fors [Pierre Cousin] ont déclaré ne savoir signé.

1767-03-27. Vente de parts de terre au nord-est de la Rivière Bayonne par les enfants de Pierre-Joseph Aubin dit Lambert, dont Étienne Charron dit Ducharme & Marie-Anne Aubin dite Lambert sa femme (gr. [Barthélemy] Faribault, minute non numérotée).

À son décès, Pierre-Joseph Aubin Lambert laissait six enfants, son fils aîné étant décédé en 1756. En fonction d'un partage établi, conformément à la Coutume de Paris, devant le notaire Cyr de Monmerqué le 1761-01-22, sa terre de trois arpents de front au nord de la rivière Bayonne était divisée de la façon suivante : la veuve, Françoise Coutu, en gardait la moitié, soit 1½ arpent. L'autre moitié était divisé en six parts égales de 45 perches. Pour éviter le morcellement de la terre, par cet acte, quatre des enfants cèdent leur part à leur frère François, habitant de Berthier. À noter: Marie-Louise Lambert, qui a épousé Jean-Baptiste Plante, n'est pas mentionnée, ce qui pourrait signifier qu'un acte distinct a été produit dans son cas, ou encore qu'elle a gardé sa part.

Parmi les personnes impliquées on retrouve *Étienne Charron dit Ducharme et sa femme Marianne, habitants de la Rivière Bayonne, paroisse de St-Antoine*, ce qui confirme les termes de la concession du 1765-08-02 et de la convention du 1765-10-23, ainsi que Louis Tessier dit Laforest époux de Marie-Françoise Lambert habitants de Saint-Cuthbert, Jean-Baptiste Plouffe et sa femme Marguerite Lambert habitants de Saint-Esprit, les femmes dûment autorisées (sic) par leurs maris, ainsi que le cadet de la famille, Joseph Lambert demeurant à Berthier. Il est difficile de déterminer la contrepartie que verse l'acquéreur François à la suite de cette vente, dont les témoins sont Pierre Cousin, qui signe, et Joseph Godin, qui ne sait signer.

1773-01-21. Concession d'une terre à Étienne Charron dit Ducharme fils, habitant de St-Antoine, Seigneurie de Dautray, par Joseph Ambroise Neveu, Seigneur primitif de Dautray, Lanoraie et dépendances (gr. [Barthélemy] Faribault, minute non numérotée).

En 1773, Étienne avait déjà 5 enfants vivants, dont trois fils, qu'il espère sans doute installer un jour. Huit ans après sa première concession, il en reçoit une seconde, cette fois de Joseph-Ambroise Neveu, devenu seigneur de Dautray après le décès de sa mère. Étienne est encore ici présenté comme *Habitant de St-Antoine, seigneurie de Dautray*. La concession porte sur une terre *de six arpents de front prenant en direction de la ligne seigneuriale au sud ouest de la Rivière Bayonne allant en pointe aux terres de La Chaloupe (...) contenant le tou (sic) cent vingt arpents en superficie tenant d'un côté au sud à François Houde et au nord-est à la ligne seigneuriale (..)*. Témoins: René Dauphin et Pierre Maufiles, lequel signe avec le seigneur et le notaire sur cet acte de deux pages. On note que la concession porte sur une terre de même superficie que la précédente et que les conditions sont semblables.

1777-07-12. Obligation d'Étienne Charron dit Ducharme à Alexis Tellier (gr. [Barthélemy] Faribault, minute non numérotée).

Cet acte d'une seule page est explicite quant à l'identité des personnes impliquées, mais plus difficile à comprendre quant au fond. En effet, *Étienne Charron dit Ducharme, habitant du Ruisseau Ste-Élizabeth côte de St-Antoine Seigneurie de Dautray, s'engage envers Alexis Tellier forgeron de la Rivière Bayonne à faire et livrer net à la charrue trois arpents de terre, dont un arpent et demi à la St-Michel [11 novembre] de cette année et l'autre arpent et demi au quinze de may de l'an prochain, à peine de lui paier la somme de 150 shillings par forme de dédommagement plus quarante sols pour le coût des présentes, pour sûreté de quoi il hypothèque sa terre et sa maison du Ruisseau Ste-Élizabeth; pour l'exécution des présentes Étienne a élu son domicile en sa demeure actuelle.*

Donc, si on comprend bien, Étienne s'engage à défricher 3 arpents de terre⁴, dans un délai très court et, en plus, il devra payer un dédommagement s'il ne peut y arriver, ce pourquoi il hypothèque ses biens en garantie. De son côté Alexis Tellier ne s'engage à rien; on doit donc penser qu'Étienne lui devait déjà de l'argent.

Notons qu'on retrouve dans cet acte les termes de la concession d'Étienne de 1765, ce qui confirme qu'il s'agit bien de notre Étienne et non de son père, déjà vieux en 1777, ou de son cousin Étienne, fils de Jean-Baptiste et Marie-Jeanne Houde. De plus, on évoque dans cet acte la « côte » St-Antoine, une précision utile pour des recherches ultérieures.

4 Comme on l'a déjà vu, un arpent est une superficie de 180 x 180 pieds français.

1778-09-13. Vente par Joseph Ambroise Laferrière dit Guérard et Marie Magdeleine Lavallée sa femme à Étienne Charron dit Ducharme fils, tous habitants de la Rivière Bayonne, d'une portion de terre située au nord du Fleuve St-Laurent, dans le fief du Chicot (gr [Barthélemy] Faribault, minute non numérotée).

Cet acte de 3 pages est exceptionnellement facile à lire. Par cet achat Étienne, maintenant père de 9 enfants vivants dont 6 fils, acquiert une portion de terre dans le fief dit *Île-Dupas-et-Chicot/Brisset* (cf. chapitre 2). Cette terre de 10 perches de front mais de profondeur non précisée, sera sans doute plus facile à localiser précisément que les concessions précédentes, d'où son intérêt. En effet l'acte précise qu'elle s'arrête à la rivière du Chicot, laquelle se jette encore aujourd'hui dans le fleuve face à l'île Dupas. Voici quelques extraits de cet acte.

Il s'agit d'une portion de terre située au nord du fleuve Saint-Laurent dans le fief du Chicot ou Brisset, consistant dans quatre perches de front jusqu'à la Baye du chicot (en marge: prenant en devanture au fleuve St-Laurent), plus six perches à prendre de la dite Baye jusqu'à la Rivière du Chicot, tenant du côté d'en haut [i.e. côté sud-ouest] à la ligne seigneuriale et du côté d'en bas [i.e. au nord-est] au Sieur Amable Lavallée. Cette terre appartient aux vendeurs en vertu d'un partage à l'amiable de la succession de défunt [...] Lavallée, leur père et beau-père. La vente est faite à la charge de paier et continuer les arrérages du au Seigneur Brisset au prorata du contrat de concession et à d'autres conditions. Les témoins sont Fr. (.....) et Joseph Bauparlant lesquels avec les parties ont déclaré ne savoir signé.

1778-10-03: Engagement de Étienne Ducharme, au nom de son fils Étienne âgé de 12 ans environ, pour servir de domestique jusqu'à 20 ans au seigneur Louis Olivier fils, marchand de St-Cuthbert (gr. [Barthélemy] Faribault).

Cette entente met en présence le Sieur Louis Olivier fils, marchand à St-Cuthbert, et Étienne Ducharme, habitant du Ruisseau Ste-Élisabeth, côte St-Antoine, Seigneurie de Dautray, lequel engage en son nom son fils Étienne, âgé de douze ans ou environ [en fait il avait presque 16 ans], jusqu'à ce qu'il atteint (sic) sa vingtième année, en qualité de domestique pour faire et obéir en tout ce qu'il lui demande de licite et honnête, s'engageant même le dit comparant [i.e. Étienne] en cas de fuite ou d'absence de son fils avant le terme de le ramener à son service s'il peut découvrir le lieu de sa retraite, à condition que son Bourgeois le fera instruire dans la Religion Romaine, le nourrira et l'entretiendra de toutes [hardes?] selon sa condition, le fera soigner en cas de maladie et le traitera humainement et lors de sa sortie que son tems sera accompli il l'habillera de pied en cap de manière convenable pour les dimanches et fêtes. Témoins: Joseph Cadet et Ant. Destrempe, qui signent avec le notaire.

Cet engagement soulève plusieurs questions, notamment sur sa durée. Il doit en principe se terminer quand Étienne fils aura vingt ans; or le contrat ne lui en attribue que douze, alors qu'il en avait presque 16, puisqu'il était né le 1762-09-13, ce qui était facile à vérifier puisque l'enfant avait été baptisé à Berthier. Erreur, ou piège pour le faire travailler plus longtemps avec comme seul salaire sa nourriture et ses vêtements? De plus, pourquoi l'obligation faite au père de ramener son fils en cas de fuite? Étienne fils était-il d'accord avec cet engagement pris en son nom? En lisant cet acte en juillet 2019, je pense à mes petits-fils Laurent et Théodore, qui ont précisément 15 ans cet été. La vie était moins facile pour un adolescent en 1778.

5) Fins de vie d'Étienne et Marie-Anne.

Étienne décède le 1791-04-22 à Berthier, âgé d'environ 55 ans, et il est inhumé deux jours plus tard. Les témoins de la sépulture ont été Louis Barbier, Amable Piet, Louis Labadie, (?) et autres. Aucun de ses enfants n'est mentionné à son inhumation (**figure 3**). Comme on le verra plus loin, il n'avait malheureusement pas de testament.

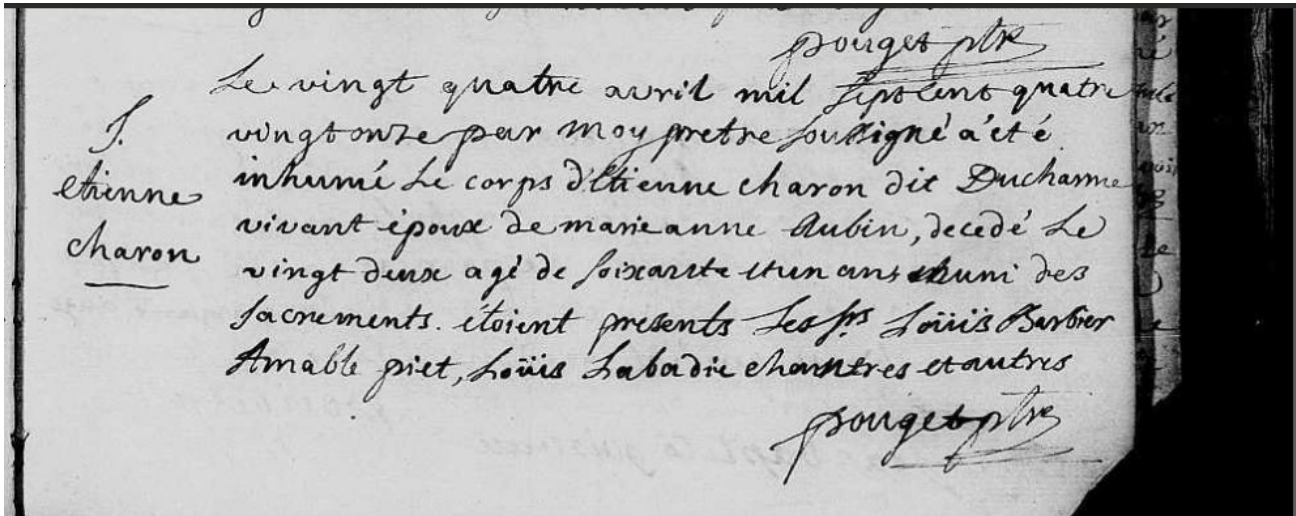


Figure 3. Sépulture d'Étienne Charron dit Ducharme, Sainte-Geneviève de Berthier, 1791-04-22

À son décès, Étienne laissait 11 enfants, dont 6 enfants étaient encore mineurs; seul l'aîné était alors marié. Sa veuve Marie-Anne, qui avait une lourde responsabilité, a probablement continué à demeurer dans la maison familiale. Faute de recensement, il est très difficile de le confirmer. Elle survit plus de 20 ans à son mari, et décède le 1814-05-09, à Sainte-Élisabeth, âgée de 71 ans. Seul le bedeau de la paroisse est mentionné dans l'acte de sépulture, qui a lieu deux jours plus tard. D'autres personnes sont présentes, mais comme elle ne savaient pas signer, le prêtre officiant n'a pas cru bon de les nommer (**figure 4**).

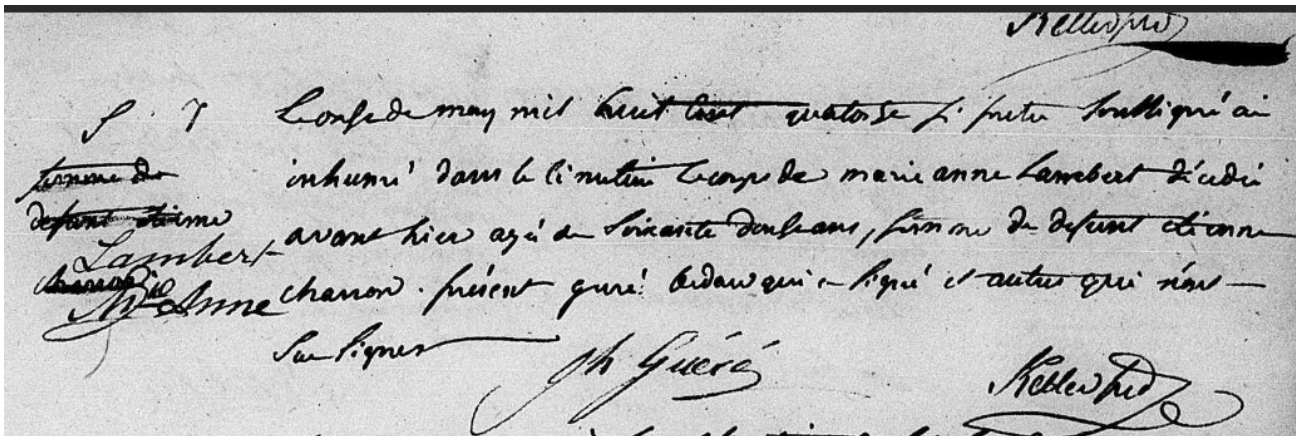


Figure 4. Sépulture de Marie Anne Lambert, Sainte-Geneviève de Berthier, 1814-05-09.

1792-10-05: Tutelle des enfants mineurs de feu Étienne Charron Ducharme et de Marie Anne Lambert. Cotes CC601 (Fonds Tutelles et curatelles, SI (Cour supérieure), SS2 (période 1790-1799), D185.

Étienne est décédé le 1791-04-22. Marie-Anne, *veuve de Étienne Ducharme vivant habitant de la rivière Bayole* [Bayonne], *paroisse de Berthier*, demande à la Cour des Plaids communs de Montréal de la désigner comme tutrice des six enfants mineurs issus de son mariage avec le défunt: Pierre (19 ans), Louise (18 ans) Venance (14 ans), Geneviève (12 ans), Lambert (10 ans) Louis (8 ans), et de désigner un tuteur et un subrogé tuteur pour veiller à la conservation de leurs biens et personnes.

En réponse, le juge convoque les parents et amis des enfants mineurs à 10:00 heures le même jour; ils sont donc déjà sur place. Selon le document, ce sont tous des cousins de la veuve: Antoine Latour, Louis Coutu, Antoine Major, Étienne Major, Pierre Lévesque, Joseph Lambert et Joseph Houle. À la suite de quoi Marie-Anne Lambert est nommée tutrice et Antoine Latour subrogé tuteur.

1792-10-08: Inventaire des biens qui étaient en communauté entre Marianne Lambert veuve d'Étienne Charron et le défunt son mari (gr. [Jean-Jacques] Joran, minute # 889).

Les noms utilisés dans cet inventaire réalisé à la requête de la veuve confirment que le patronyme Ducharme est bien implanté dans notre famille à la fin du XVIII^e siècle. Marie-Anne y est dite veuve d'Étienne Charon dit Ducharme, demeurant en la Côte Saint-Antoine, paroisse de Berthier, et elle agit tant en son nom que comme tutrices de ses enfants, Louis, Lambert, Geneviève, Venance, Louise et Pierre Charon dit Ducharme.

Très lisible, l'inventaire, extrêmement méticuleux, est un volumineux documents de 10 pages, dont plusieurs sont raturées pour une raison non précisée. Il porte sur *tous et chacun des biens meubles, ustensiles de ménage, animaux, outils d'agriculture, titres, papiers et autres choses demeurées après le décès d'Étienne Ducharme (...), estimés en leur âme et conscience par les S(ieu)rs Alexis Aubuchon, Pierre Beaugrand et Louis Lépicier, lequel signe*. Marie Anne Lambert et le subrogé tuteur Antoine Latour apposent leurs marques.

L'inventaire débute par l'énumération des biens trouvés dans les trois seules pièces de la maison, selon le modèle des petites maisons carrées des colons de l'époque, qui mesuraient habituellement environ 7 mètres x 7 mètres : *la cuisine, la sale (sic), la chambre*. Le rez-de-chaussée était habituellement divisé en deux parties, la cuisine et la salle « familiale », et à l'étage on trouvait une seule chambre pour tous les enfants.

Il se poursuit par le contenu *de la laiterie, puis en dehors de la maison, dans la grange*, et se complète par les animaux. *Le tout pour une valeur de 2051 francs 10 chelins, plus une dette active de 100 francs dus à la communauté par Joseph Charron, moins les dettes passives au montant de 173 francs*. Au sommaire, le défunt laisse donc des biens d'une bonne valeur, 1935 francs, à la suite d'un petit calcul difficile à comprendre à cause des ratures. Une partie des biens, dont les animaux, étaient déjà en possession des aînés: Pierre Robitaille, époux de Joseph Charron; Jean-Baptiste; Joseph-Ambroise; Étienne (sur déclaration de ses frères Jean-Baptiste et Joseph-Ambroise) et Pierre.

Sont ensuite décrit les biens-fonds, auxquels on ne semble pas avoir attribué une valeur monétaire. On constate en tout cas qu'Étienne laisse des biens d'une plus grande valeur que son grand-père François (cf. chap. 2), et même que son fils Joseph-Ambroise plus tard (cf. chap. 5). Ce sont:

* Lot a) : une terre de 3 arpents de front x 40 de profondeur située au sud-ouest de la rivière Bayonne sur laquelle sont construits une maison de pierre, deux granges, une étable, une remise, une écurie, une bergerie. C'est la terre reçue en concession le 1765-08-22, et c'est sans doute là que résidaient Étienne et sa famille à son décès;

* Lot b) : une terre de six arpents de front dont trois au nord-est ont 26 arpents de profondeur et trois au sud-ouest ont 28 arpents en profondeur à la suite de Louis (illisible); aucun bâtiment n'y est mentionné. C'est peut-être la terre reçue en concession le 1773-01-21; une partie de la terre est déjà en valeur (défrichée);

* Lot c) : une terre à foin d'un demi-arpent (5 perches) de front par 20 arpents de profondeur ou environ située au devant de Chenail du nord; aucun bâtiment n'y est mentionné. C'est vraisemblablement une partie de la terre achetée le 1778-09-13, qui portait sur une largeur de 10 perches de front.

Suit l'énumération de huit titres et papiers appartenant au défunt. On y retrouve notamment les actes déjà examinés, plus trois procès-verbaux dont je ne comprends pas la signification. Fait à signaler: le défunt décédé relativement jeune n'avait pas fait de testament.

* *Procès-verbal de Bélisle (?) en date du 1754-09-15.*

* *Contrat de mariage du 1762-01-05, notaire Monmerqué;*

* *Concession par Mr Neveu du 1766-08-13 (sic:1765-08-13), notaire Faribault;*

* *(Procès)-verbal de Fortin daté du 23 juin [année non inscrite];*

* *Concession par Mr Neveu du 1773-01-21, notaire Faribault;*

* *Vente par Joseph Ambroise Laferrière en date du 1778-09-13, notaire Faribault;*

* *(Procès)-verbal de (... ..) en date du 1784-09-16;*

* *Acte de tutelle en date du 1792-10-05.*

1792-10-09 : Partage des biens en communauté entre Marianne Lambert veuve d'Étienne Charron et ses enfants héritiers (gr. [Jean-Jacques] Joran, minute # 890).

Dès le lendemain de l'inventaire, c'est le partage de l'héritage, décrit sur un acte de 6 pages. Sont présents *Marianne Lambert veuve et commune en biens d'Étienne Charon dit Ducharme, demeurant en la côte St-Antoine, paroisse de Berthier; d'une part, et Étienne, Marie, Joseph-Ambroise, Jean-Baptiste, Marie-Josette Charron dit Ducharme ses enfants majeurs, et Antoine Latour subrogé tuteur agissant pour et au nom de Louis, Lambert, Geneviève, Venance, Louise et Pierre Charron dit Ducharme, d'autre part, soit les 11 enfants vivants à la mort de leur père.*

Le premier partage porte sur les biens en numéraire soit, comme l'a vu, 1935 livres. De laquelle somme il faut déduire 150 livres remis à la veuve à titre de préciput et 173 pour le paiement des dettes passives, pour une valeur nette de 1612 livres (le notaire écrit ici par erreur 1795 livres, mais la suite de son calcul est correcte. Cette somme est à partager moitié-moitié entre la veuve et les 11 enfants, soit 806 livres pour chaque partie, et en bout de piste un peu plus de 73 livres pour chaque enfant.

Le second partage porte sur les biens fonds énumérés dans l'inventaire, les lots a), b), et c), encore une fois à partager pour moitié entre la veuve et les 11 héritiers. Ainsi, Marie Anne reçoit la moitié du lot a), soit 1½ arpent, avec les bâtiments dessus, et des fractions des autres lots. Pour leur part, les héritiers reçoivent des fractions de lots longuement décrites dans l'acte, qui est fréquemment raturé, ce qui traduit sans doute la complexité de ce partage et ne facilite pas la compréhension.

1792-11-16: [Dépot de] L'inventaire des biens de la communauté du défunt Étienne Charron et Marie Anne Lambert. Cotes CC601 (Fonds Tutelles et curatelles, SI (Cour supérieure), SS2 (période 1790-1799), D223.

Ce bref document confirme simplement le dépôt de l'inventaire du 1792-10-08 et ne nous apprend rien de plus.

1793-10-07 : Quittance de Marieanne Lambert veuve d'Étienne Charron en faveur de Joseph Ambroise Charron son fils (gr. [Jean-Jacques] Jorand, minute # 1156).

Court acte d'une page par lequel Marieanne Lambert confirme avoir reçu de son fils Joseph Ambroise la somme de 170 livres 5 sols et quatre deniers qu'il lui devait à la suite du partage de l'inventaire du 1792-10-09, pour une raison inconnue. Évidemment, Marie Anne et Ambroise ne signent que de leurs marques.

Étienne ne semble pas avoir été partie à d'autres actes notariés et, en l'absence de tout recensement ou autre document public, nous n'en saurons sans doute jamais davantage à son sujet. Sa vie avait été courte, puisqu'il décède à 55 ans environ, mais elle avait été bien remplie et exempte de conflit avec sa famille ou les autorités. Il laissait à sa mort 11 des 13 enfants que Marie-Anne lui avait donnés. À l'évidence, celle-ci avait aussi eu une vie bien remplie, et elle décède 23 ans après son mari.

Néanmoins, il semble qu'Étienne avait bien réussi au plan économique: propriétaire de trois terres et de multiples biens matériels, il était à son décès bien mieux pourvu que grand-père François, et mieux que le sera son fils Joseph-Ambroise, notre ancêtre dont il est question au chapitre 5. Ce dernier avait en effet à son décès autant de dettes que son père avait de biens au même moment. Moins habile, ou moins travaillant peut-être, Joseph-Ambroise aurait-il aussi été victime de la rapacité du seigneur James Cuthbert, qui avait acquis plusieurs seigneuries dans Lanaudière? On en saura plus au chapitre 5.

* * * * *

6) *Les lieux de résidence d'Étienne et Marie-Anne.*

Il convient d'abord de dire que la signification des termes « *rang* » et « *côte* » a varié du XVII^e au XVIII^e siècle. Une acception courante aujourd'hui est que le rang désigne un développement parallèle au fleuve ou à une rivière, chaque rang successif étant établi lorsque le rang initial a été complètement concédé, tandis que la côte ou la montée désigne la route qui permet de passer d'un rang à l'autre, et les colons qui y sont établis. Mais ces termes n'ont pas toujours été utilisés de cette façon.

Dans ce contexte, le terme Côte Saint-Antoine peut désigner l'un des rangs parallèles au fleuve après le développement initial, ou le rang établi sur la rivière Bayonne, laquelle est perpendiculaire au fleuve. Je n'ai pu confirmer ce point.

Nous pouvons maintenant tenter de situer les lieux de résidence de ces ancêtres. Même s'ils semblent avoir habité le même emplacement tout au long de leur vie de couple et de famille, cette localisation est imprécise. Des recherches ultérieures seront donc nécessaires pour la préciser, à partir des quelques informations dont nous disposons.

1736-1762. Jusqu'à leur mariage, Étienne et Marie-Anne ont sans doute résidé dans la maison de leurs parents respectifs. En ce qui concerne Marie-Anne, vraisemblablement à Lanoraie. Par ailleurs, on a vu au chapitre 3 que les parents d'Étienne habitaient en 1750 et 1770 une terre sur la rivière Bayonne, dont je n'ai pas trouvé l'emplacement exact; c'est sans doute là qu'Étienne est né et a grandi.

1762-1791. Comme on l'a vu plus haut, Étienne, *habitant de Saint-Antoine, seigneurie de Dautray*, reçoit le 1765-08-22 une concession de terre située au sud du *Ruisseau Sainte-Élisabeth*. Il habite peut-être cette terre depuis son mariage, la concession notariée ne venant que confirmer une concession verbale. Deux mois plus tard, le 1765-10-23, il est dit *habitant de la Rivière Bayonne, seigneurie de Dautray, paroisse de St-Antoine*. Doit-on conclure que *Ruisseau Sainte-Élisabeth* et *Rivière Bayonne* désignent le même cours d'eau, situé sur la côte Saint-Antoine de la seigneurie de Dautray? Ces appellations se retrouvent avec des variantes dans plusieurs actes (1777-07-12, 1792-10-05, 1792-10-09).

1791-1814. Rien ne me permet à ce jour de dire avec certitude où Marie-Anne est demeuré après le décès d'Étienne. Vraisemblablement, dans la maison de pierre bâtie sur la concession de 1765, telle que décrite dans l'inventaire du 1792-10-08, sans doute avec l'un de ses fils. Pourquoi sa sépulture a-t-elle eu lieu à Sainte-Élisabeth et non à Berthier? C'est que la paroisse de Sainte-Élisabeth avait été fondée entre-temps, en 1798, par division de celle de Berthier.

* * * * *

7) Progéniture d'Étienne et Marie-Anne

13 enfants naquirent de cette union, tous (sauf une) nés et baptisés à Sainte-Geneviève de Berthier. Deux enfants décédèrent presque à la naissance (# 6 et 9 ci-après), l'une parvint à l'âge adulte mais mourut célibataire (# 2), neuf se marièrent, tandis que j'ignore ce qu'il advint du cadet de la famille (# 13). Plusieurs atteignirent un âge avancé (# 1, 4, 5, 7, 10 et 11). Tous les actes ont été inscrits dans les registres de Sainte-Geneviève de Berthier, sauf autrement indiqué dans la liste qui suit.

1) Étienne. Troisième de suite à porter ce nom, après son père et son grand-père, il naît et est baptisé le 1762-09-23. Il se mariera trois fois. Il épouse d'abord Suzanne-Angélique Lafond le 1786-08-21, de qui il aura 13 enfants, dont l'aîné nommé aussi Étienne décède à moins d'un an. Devenu veuf le 1811-03-04, Étienne se remarie le 1814-11-21 à Judith Tellier, née vers 1764, veuve de François Fuseau dit Roch; ce deuxième mariage restera évidemment sans postérité. Judith décède le 1832-07-20, à 68 ans environ, victime de l'épidémie de choléra qui entraîne plus de 104 décès à Sainte-Élisabeth entre le 23 juin et le 19 septembre 1832, comme les registres le montrent.

Son troisième mariage est tout à fait étonnant. Quatre ans plus tard après son second veuvage, à 74 ans, Étienne se remarie le 1836-08-15 à Thérèse Plante, née en 1811, donc âgée de 25 ans seulement: une différence de 49 ans! Celle-ci lui donne trois enfants, dont un autre Étienne né en 1837 et décédé en 1838, et deux autres enfants nés en 1839 et 1841. Cependant peut-être faut-il lui en attribuer deux autres, déclarés nés de parents inconnus à leur baptême: Onésime, né et baptisé le 1828-01-02 à Sainte-Élisabeth, et Luce, née le 1830-06-30 et baptisée le lendemain à Notre-Dame-du-Rosaire de St-Hyacinthe. Onésime et Luce ont porté dans leur vie les noms de Charron dit Ducharme ou Ducharme, et ont constamment vécu proche de la famille d'Étienne. Celui-ci les avait-il adoptés ou même en était-il le père? Les deux hypothèses sont bonnes. Ceux que le sujet intéresse peuvent consulter l'article très détaillé que j'ai publié à ce sujet⁵.

Finalement, Étienne décède le 1846-01-12 à Sainte-Élisabeth-de-Bayonne où il est inhumé le 14, âgé de 83 ans. Sa 3^{ème} épouse, Thérèse, lui survit près de 50 ans, jusqu'au 1893-06-18

Étienne avait été engagé le 1778-10-03 par son père à servir de domestique pour le «bourgeois» Louis Olivier (cf. *ce contrat ci-haut*). De plus, le 1784-04-03, Étienne reçoit, en même temps que ses frères Jean-Baptiste et Joseph Ambroise, une concession de terre dont il est fait mention au chapitre 5.

2) Marie-Françoise. Née et baptisée le 1764-03-26, elle décède célibataire le 1801-04-14 et est inhumée le 17, en présence de ses frères Étienne et Ambroise.

3) Joseph-Ambroise. Né et baptisé le 1766-06-17. C'est par lui que notre rameau se poursuit (cf. chapitre 5.)

4) Jean-Baptiste. Né et baptisé le 1768-06-24, il surpassera son frère aîné Étienne en se mariant quatre fois, et il décède à 86 ans, le 1855-03-24 à Sainte-Élisabeth où il est inhumé le lendemain.

⁵ Les origines intrigantes d'Onésime Ducharme et de Luce Plante-Ducharme. *Le Trait d'union*, vol. 22, no 1, avril 2015

Jean-Baptiste épouse d'abord le 1793-01-28 à Berthier (c.m. daté du 12 janvier, greffe Jorand), Geneviève Aubuchon dite Desalliers, sœur de la future femme de son frère Joseph-Ambroise, laquelle lui donnera sept enfants avant de décéder le 1821-01-17 à Sainte-Élisabeth. Il n'a par elle de postérité que par ses filles.

Jean-Baptiste épouse ensuite le 1822-05-21, à St-Joseph de Lanoraie, la veuve Marguerite Gibeault, laquelle décède le 1835-06-19 à Sainte-Élisabeth. Redevenu veuf, Jean-Baptiste épouse à Saint-Ambroise de Kildare, le 1836-02-15, la veuve Geneviève Laventure, qui décède le 1837-09-24 à Sainte-Élisabeth. Il se remarie une quatrième et dernière fois le 1838-01-30, à la veuve Marguerite Aubuchon dite Dulac, qui décède à Saint-Thomas en 1852-08-22 à environ 72 ans, trois ans avant Jean-Baptiste, qui n'a pas eu de postérité de ses trois derniers mariages.

Jean-Baptiste avait reçu le 1784-04-03, en même temps que ses frères Étienne et Joseph Ambroise une concession de terre (cf. chapitre 5).

5) Marie-Joseph. Née et baptisée le 1770-04-19, elle épouse Joseph Robitaille le 1792-06-09 (c.m. daté du même jour, greffe Jorand). Elle décède le 1862-10-04 à Saint-Thomas où elle est inhumée le surlendemain, à près de 92 ans.

6) Marie-Claire. Née et baptisée le 1772-02-27, elle décède et est inhumée le 1872-06-05

7) Pierre. Né le 1773-03-20, baptisé le lendemain. Il épouse Marie-Anne Bonin dite Sainte-Marie le 1795-01-19 (c.m. 10 janvier, greffe Jorand), qui lui donnera 12 enfants. Le 1810-02-01, il est l'un de la dizaine de syndics qui se présentent à Montréal devant les commissaires civils afin d'obtenir les pouvoirs requis pour procéder à la construction de la 1^{ère} église paroissiale de Sainte-Élisabeth⁶. Qualifié de rentier au recensement 1851, il décède le 1866-09-09 à Sainte-Élisabeth à 93 ans.

8) Marie-Louise. Née le 1774-11-18, baptisée le lendemain à Saint-Cuthbert. Elle épouse Jean-Baptiste Boucher dit Desroches le 1798-06-11, lui aussi âgé de 23 ans. Elle décède à 48 ans, le 1823-04-14, à Ste-Élisabeth, et y est inhumée le surlendemain.

9) François. Né le 1777-04-25 et baptisé le lendemain, il décède quelques semaines plus tard, le 1777-07-05, et est inhumé le surlendemain

10) Urbain-Venance. Né et baptisé le 1778-05-21, son parrain est nul autre que le célébrant, le curé Pouget. Il épouse Geneviève Aubuchon dite Dulac le 1801-11-09, de qui il aura neuf enfants. En 1831, il possède 2 x 40 arpents à la Grande côte de Dorvilliers. Il décède le 1858-10-12, à 80 ans, et est inhumé le surlendemain. Geneviève l'avait prédécédée le 1850-11-09 à 77 ans.

11) Geneviève. Née et baptisée le 1780-03-30, elle épouse Joseph Lafond le 1801-02-01 (c.m. du même jour, greffe Faribault). Elle décède le 1859-08-08 à Saint-Thomas, âgée de 79 ans, et elle est inhumée le surlendemain. Son mari lui survit jusqu'au 1872-03-13, et il décède aussi à Saint-Thomas à environ 97 ans, car il était né vers 1774-1775!

12) Lambert. Né et baptisé le 1782-03-21. Il épouse en premier lieu Marguerite-Marie-Paule Savoie le 1803-06-20 à Sainte-Élisabeth, laquelle lui donne 11 enfants en 15 ans, avant de décéder vers 1818; il se remarie le 1819-07-24 à Pélagie Masse, de qui il aura 8 autres enfants.

⁶ Geoffroy, J.-Hector; Dugas, Alphonse-Charles: Histoire de Sainte-Élisabeth, 1984.

Lambert décède du choléra le 1832-07-23 à Sainte-Élisabeth, et il y est inhumé le lendemain, deux mois avant la naissance de son dernier enfant. Ayant vécu seulement 50 ans, il a eu 19 enfants de ses deux unions. Sa veuve, Pélagie, se remarie le 1834-02-10 à Martin Guilbault à Sainte-Élisabeth, de qui elle aura au moins 5 enfants entre 1834 et 1840; elle est peut-être décédée le 1875-04-05 à Saint-Damien.

13) **Louis**. Né le 1784-08-25 et baptisé le lendemain. Il est témoin au mariage de son frère Lambert en 1803, parrain de sa nièce Rose (fille de Lambert) le 1804-03-23, et de son neveu Louis (fils de Urbain-Venance) le 1811-06-09. Dans les deux premier cas, il signe Louis Charron, ce qui fait de lui la première personne scolarisée de notre lignée depuis le décès de son arrière-grand-père Pierre Charron le 1700-12-25 (**figure 5**).

Malheureusement, je perds totalement la trace de Louis ensuite: pas de mariage ni de sépulture, et il ne figure pas aux recensements 1851 et ultérieurs du Bas-Canada. Il est possible qu'il soit décédé assez tôt après juin 1811, car le registre de Sainte-Élisabeth présente des lacunes, ou encore qu'il ait quitté le Québec. On retrouve un Lewis Sharon à Rensselaerville (comté d'Albany NY) au recensement de 1820, un Lewis Charron à Plattsburgh en 1830 et 1840, un Lewis Sharon à Saranac (comté de Clinton NY) aussi en 1840. Aucun détail ne permet de les identifier à notre Louis.

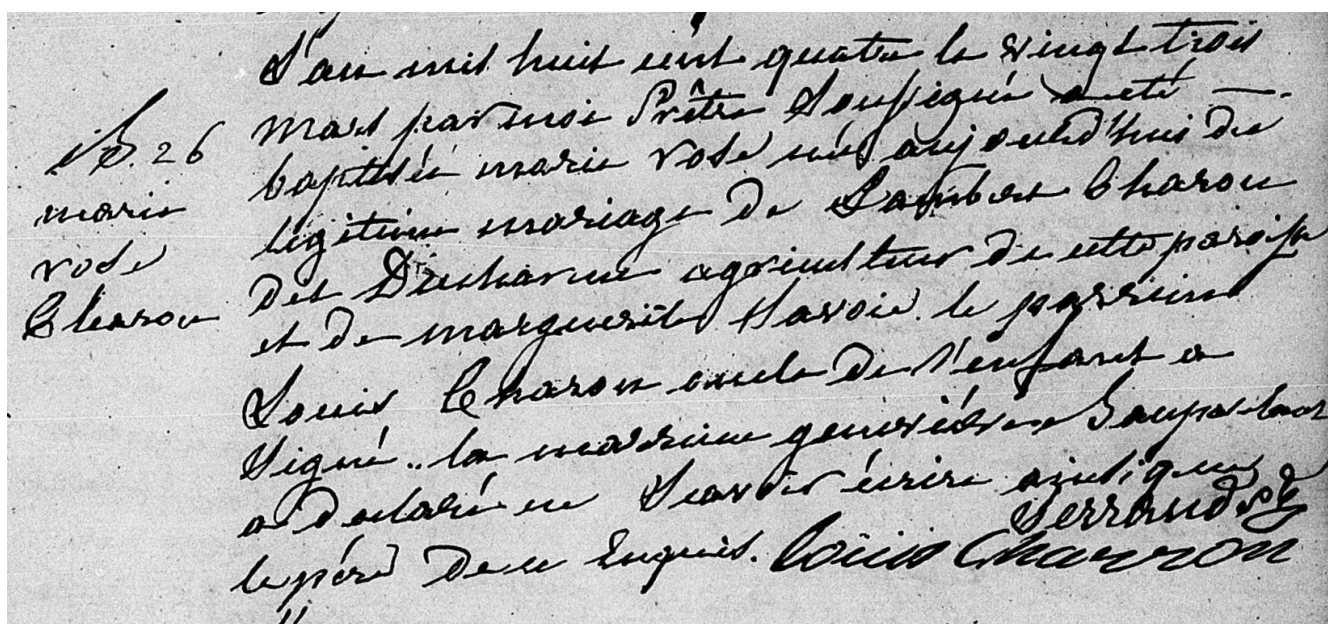


Figure 5. Baptême de Marie-Rose Charron, 1804-03-23, Sainte-Élisabeth, avec la signature de Louis Charron.

* * * * *

Chapitre 5

Chapitre 5: Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme & ses deux épouses : Angélique (Madeleine) Aubuchon dite Desalliers et Angélique Bottineau.

Sommaire

Époux: Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme (Étienne & Marie-Anne Aubin dite Lambert)
Né: 1766-06-17 Décédé: 1823-03-08

1^{er} mariage: **1798-01-15, Sainte-Geneviève, Berthier**

Épouse: Angélique (Madeleine) Aubuchon dite Desalliers (Alexis & Gen. Méreau - Laplume)
Née: 1778-06-22 Décédée: 1817-12-16

2^e mariage : **1818-11-23, Sainte-Élisabeth-de-Bayonne**

Épouse: Angélique Bottineau (Joseph & Marie-Thérèse Griveaux dite Boisjoly)
Née: 1791-12-23 Décédée: après 1851

2^{ème} mariage d'Angélique: **1832-01-30, Sainte-Élisabeth-de-Bayonne**

Époux : Nicholas Ayotte (Jean-Baptiste & Marguerite Rivet)
Né : 1774-03-16 Décédé: 1845-02-15

Introduction

Troisième enfant de ses parents, né et baptisé à Berthier le 1766-06-17, Joseph-Ambroise est le seul de ma lignée à s'être marié à deux reprises, et c'est de sa seconde épouse que notre rameau est issu. Hormis cette particularité, je m'attendais à une recherche relativement facile et rapide mais, à ma grande surprise, les greffes des notaires de la région abondent de minutes qui le concernent, lui et sa famille, et qui démontrent qu'il a eu une vie difficile, même si elle avait apparemment bien débutée. En fait, disons-le tout net, il a terminé son existence dans la misère. Nous verrons comment par l'étude détaillée de ces actes.

Joseph-Ambroise est par ailleurs le premier de notre lignée à demeurer à Sainte-Élisabeth. C'est que ses parents demeuraient dans un des rangs de Sainte-Geneviève de Berthier qui furent attribués à Sainte-Élisabeth lors de la création de cette paroisse par division du territoire de Berthier. Joseph-Ambroise a donc changé de paroisse sans bouger. Donc, pour nous situer correctement, débutons par quelques notes sur cette paroisse, traversée par la rivière Bayonne (prononciation *Bayolle* à l'époque).

★ ★ ★ ★ ★

1) *Les débuts de la paroisse de Sainte-Élisabeth*¹.

La paroisse a été fondée officiellement le 21 décembre 1798 par un décret de l'évêque de Québec, Mgr Pierre Denaut, au terme de démarches amorcées dès 1794 par des habitants des rangs situés au nord des paroisses de Berthier et Lanoraie, avec l'appui du seigneur de Berthier, James Cuthbert, et du curé de Sainte-Geneviève, Jean-Baptiste Pouget.

La contribution du seigneur consistait principalement en son auguste permission de prendre sur ses terres les matériaux nécessaires à l'église et au presbytère (bois, pierres, chaux, etc.). Ce faisant, il n'était pas si généreux qu'il n'y paraît: il prélevait *gratuitement* ces matériaux sur les terres qu'il concédait à ces censitaires (voir plus loin *Actes de concessions du 1784-04-03*). Il semble par contre qu'il était prêt à offrir un «*grande et belle cloche*» et un portrait de la patronne de la paroisse, comme il l'avait fait pour les paroisses de Berthier et Saint-Cuthbert.

Cela prit du temps avant que l'accord se fasse sur les rangs à détacher des paroisses de Berthier ou de Lanoraie pour constituer la nouvelle paroisse, et sur l'emplacement des futurs édifices paroissiaux, chacun voulant en être le plus près possible, ce qui donna lieu à des pétitions et à des échanges de correspondance parfois acerbes. Le curé Pouget se chargea de transmettre la requête des habitants à Monseigneur Denaut pour approbation, qu'il obtint en 1798. Une fois l'approbation obtenue, restait à construire une chapelle ou une église et un presbytère, de sorte que l'ouverture des registres ne s'effectua que le 2 janvier 1802. Jean-Baptiste Pouget agit ensuite comme desservant de 1798 à 1808, continuant à faire pour les habitants de Sainte-Élisabeth ce qu'il faisait déjà pour eux comme curé de Berthier. Benjamin Keller, nommé en 1807, fut le 1^{er} curé résidant et il restera en poste jusqu'en 1827. Ce sont leurs signatures qu'on retrouve au bas des actes de 1802 à 1827, dans des registres bien lisibles et généralement complets.

Le développement d'un territoire précède la création d'une paroisse, car il faut une population suffisamment importante pour défrayer les coûts de construction d'une église et d'un presbytère, assurer l'entretien d'un prêtre résident et pourvoir aux dépenses du culte. Quand les terres le long du fleuve furent toutes occupées, il fallut former de nouveaux rangs dans l'arrière-pays. La *Source 3* (cf. bibliographie) mentionne notamment les rangs suivants : Côte Saint-Antoine Nord et Sud (1756); La Chaloupe (1756); Grande Chaloupe (1765); Ruisseau Sainte-Élisabeth (1766); Saint-Martin (1770); Saint-Pierre (1783); Saint-Charles (1792).

Déjà, le seigneur Cuthbert avait octroyé en 1778 à un certain Nicolas Béland un contrat pour la construction d'un moulin en pierre sur la rivière Bayonne, à l'endroit appelé le Saut (*Source 8*). Ainsi, à l'ouverture de la paroisse, une population déjà nombreuse y vivait. Une requête de 1794 contenait les noms de 110 chefs de famille, dont seulement deux ont su signer. Les registres indiquent qu'en 1802 il y eut 63 baptêmes, 8 mariages et 37 sépultures. Le premier acte concernant nos familles Ducharme est daté du 5 avril; c'est l'acte de sépulture de Jean-Baptiste, décédé le 4 avril à 18 ans, «*muni des sacrements*», fils de François Charron dit Ducharme et de feu Charlotte Miville. C'était un cousin germain de notre Joseph-Ambroise².

1 Ducharme, Pierre : *Les familles Ducharme à Sainte-Élisabeth*. Le Trait d'union Charron-Ducharme, vol. 23, no 2, octobre 2016.

2 Tous les actes d'état civil cités ici sont tirés des registres originaux des paroisses concernées, consultés sur FamilySearch.

Géographiquement, la paroisse Sainte-Élisabeth comprenait donc une partie des seigneuries de Berthier, d'Autray, et de Lanoraie. Sur l'illustration, on voit les rangs de la Chaloupe et de la Grande Chaloupe, de chaque côté de la rivière du même nom (**figure 1**); Joseph-Ambroise a demeuré sur l'un de ces rangs. Plus tard, plusieurs parties du territoire de Sainte-Élisabeth en furent détachées pour donner naissance aux paroisses de Saint-Ambroise (1831), Sainte-Mélanie (1831), Saint Thomas (1841), Saint-Félix-de-Valois (1843), Saint-Charles Borromée (1843) et Saint-Norbert (1843).

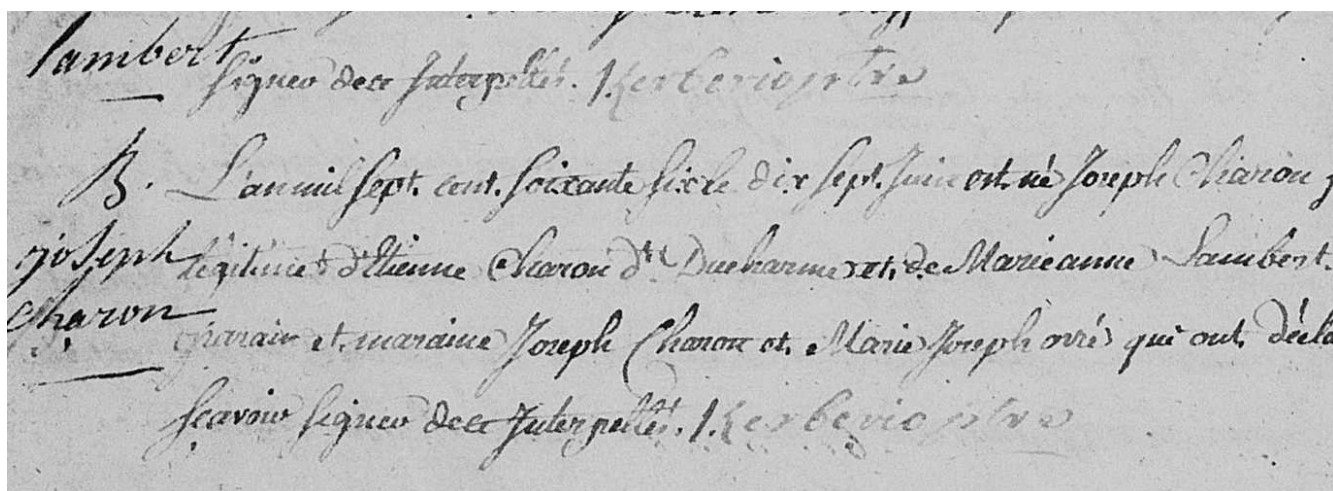


Figure 1. La paroisse de Sainte-Élisabeth. On y voit une partie des rangs de la Grande Chaloupe et de la Chaloupe; les Entreprises P. Perreault, au numéro civique 2580, sont situées environ à 3,5 km du village actuel (source : Google Maps).

★ ★ ★ ★ ★

2) 1766-06-17. Naissance et baptême de Joseph-Ambroise.

Nous ignorons les dates de naissance du père et du grand-père de Joseph-Ambroise mais, à sa génération, les registres étant bien mieux conservés, nous savons de façon précise quand il est né et a été baptisé, sans doute le même jour. L'acte reproduit ci-après (**figure 2**) nous montre qu'il a été baptisé sous le seul prénom de Joseph, alors qu'il a été connu plus tard sous le nom de Joseph-Ambroise. Son parrain a été son oncle Joseph Charon et sa marraine Marie Joseph Orré [Aurez]. Le curé Kerbério n'utilise en marge que le patronyme *Charon*, mais nomme son père *Étienne Charon dit Ducharme* dans le corps de l'acte.



Transcription :

(en marge : Joseph Charon). L'an mil sept cent soixante six le dix sept juin est né Joseph Charon fils légitime d'Étienne Charon dit Ducharme et Marieanne Lambert, parrain et marraine Joseph Charon et Marie Joseph orré [Aurez] qui ont déclaré ne scavoit signer de ce interpellés. Kerbério ptre.

Figure 2. Baptême de Joseph Charon dit Ducharme, Sainte-Geneviève de Berthier, 1766-06-17

Je ne sais rien de l'enfance de Joseph-Ambroise. Sa scolarisation fut certainement inexistante, comme pour tous les enfants de sa fratrie, sauf son frère cadet Louis, dont j'ai pu trouver la signature sur un acte de 1803.

Pour sa part, Joseph-Ambroise n'a jamais su lire ni écrire, et on ne retrouve jamais sa signature. Pour autant, il n'a pas été inactif avant et après ses deux mariages, et il est partie à plusieurs actes notariés, comme on le verra maintenant.

★ ★ ★ ★ ★

3) *Actes notariés de Joseph-Ambroise avant son mariage*

1784-04-03. Concessions de terres à Joseph-Ambroise Ducharme et à ses frères Étienne et Baptiste (gr. Barthélemy Faribault, minute non numérotée)

Le notaire Barthélemy Faribault père a été actif 1763 à 1801. Il fut notamment le notaire du seigneur James Cuthbert, *seigneur de Berthier, des trois-quarts de Dautray, La Norai et autres lieux*, sans doute son principal client. Ce jour-là, il prépara trois actes de concessions de terres contiguës au nom du seigneur, représenté par ses fondés de pouvoir Alexander Cairns et Cuthbert Grant. Les bénéficiaires de ces concessions: **Étienne**, frère aîné de Joseph-Ambroise (né en 1762), **Joseph-Ambroise** lui-même (né en 1766), et son frère cadet **Jean-Baptiste** (né en 1768). La teneur de ces actes est similaire, seules variant la dimension et la localisation des terres concédées. À défaut de signatures, le notaire y indique que les trois frères ont fait leurs marques, mais elles ne sont pas visibles sur les actes. Seuls signent les fondés de pouvoir (*Cairns & Grant, for James Cuthbert, esq.*), le témoin, Jean Rival, et le notaire.

Le seigneur James Cuthbert garantit une concession *pour toujours* à ses censitaires, mais il leur impose en retour beaucoup de conditions. À l'évidence, les trois frères, qui ne savent pas lire, sont en position de faiblesse par rapport aux fondés de pouvoir du seigneur, et même par rapport au notaire Barthélemy Faribault, qui comprend évidemment où se situe son intérêt. Aux censitaires, les engagements; à James Cuthbert, les bénéfices. Prenons par exemple la concession de Joseph-Ambroise; dans le résumé qui suit comme dans tous les actes reproduits, les caractères *en italique* reproduisent intégralement le texte de l'acte.

La concession de Joseph-Ambroise (cf. **Terre A** à la section 9).

Joseph-Ambroise, fils d'Étienne, demeurant à St-Antoine, seigneurie de Dautrai, à ce présent, reçoit une concession de terre de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur [120_arpents en superficie] située à [la rivière] La Chaloupe, prenant par devant d'un bout à la dite rivière, et d'autre bord par derrière à [laissé en blanc], joignant d'un coté Étienne Ducharme fils [frère aîné de Joseph-Ambroise] et de l'autre à Baptiste Ducharme [son frère cadet]. Cette terre sera mentionnée au contrat de mariage de Joseph-Ambroise en 1798.

Celui-ci s'engage à payer *2 sols de cens et 1 sol en tournois par arpent en superficie, plus ½ minot de blé par 20 arpents aussi en superficie, avec [une ?] journée de corvée ou 40 sols, au choix du dit seigneur, le tout à perpétuité et non rachetable, payable à la Saint-Martin de chaque année, soit le 11 novembre, à partir de 1785, avec tous les autres droits seigneuriaux le cas échéant, selon la coutume du païs.* La concession est astreinte *au droit de banalité*, le seigneur peut y prendre *tout le bois de charpente nécessaire à la construction d'église, presbytère, moulin, manoir et autres ouvrages publics, toutes les pierres de carrière à chaux, sable et autres matériaux, sans rien payer du tout au censitaire, à ses hoirs [héritiers] ou ayants cause.* Selon un ami notaire, ces prélèvements furent jugés illégaux lors de l'abolition du régime seigneurial, en 1854. Trop tard pour Joseph-Ambroise!

Il est aussi tenu *d'entretenir les chemins et ponts utiles, à tenir feu et lieu sur la concession, à la cultiver de façon à pouvoir payer les cens et rentes et, enfin, à conserver tout le bois de chêne pour la construction des navires de sa majesté, qui était alors Georges III!*

La concession d'Étienne

Elle porte sur *une terre de six arpents de front par vingt arpents de profondeur* [120 arpents en superficie] *située à La Chaloupe, prenant par devant d'un bout à la dite rivière [La Chaloupe] et d'autre bord par derrière à [laissé en blanc], joignant d'un côté à Joseph Beaulieu et de l'autre à Ambroise Ducharme son frère.*

La concession de Jean-Baptiste

Une autre concession *de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur* [120 arpents en superficie] *située à [la rivière] La Chaloupe, prenant par devant d'un bout à la dite rivière et d'autre bord par derrière à [laissé en blanc], joignant d'un côté Joseph Ambroise Ducharme et de l'autre à Michel Dubeau.*

Pour déterminer l'emplacement de ces concessions, il conviendrait d'en savoir plus sur la rivière La Chaloupe (**cf. figure 1**). En gros, celle-ci coule sur 40 km à partir de Notre-Dame-de-Lourdes, d'abord de l'ouest vers l'est, puis vers le nord-est et enfin vers l'est, avant de se jeter dans le fleuve à Berthier, face à l'île aux Castors³. Mon impression, au moment où ces lignes sont écrites, est que les concessions des trois frères se situaient vers la seconde portion du parcours de la rivière, du côté nord, puisque les terres à l'arrière ne sont pas encore concédées; cependant les actes ne sont pas absolument explicites à cet égard. Il sera peut-être possible ultérieurement d'en déterminer avec précision les emplacements, mais la figure qui suit les présente de façon sommaire (**figure 3**).

Terres non concédées				
Joseph Beaulieu	Terres non concédées ?	J. Ambroise Ducharme:	Jean-Baptiste: Ducharme	Michel Dubeau
	Étienne Ducharme: 6 x 20 arpents	3 x 40 arpents	3 x 40 arpents	
Rivière La Chaloupe				

Figure 3. les concessions des frères Charron dit Ducharme en 1784 (estimation de l'auteur)

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Rivi%C3%A8re_la_Chaloupe

1793-10-07 : Quittance de Marieanne Lambert veuve d'Étienne Charron en faveur de Joseph Ambroise Charron son fils (gr. [Jean-Jacques] Jorand, minute # 1156).

Le notaire Jorand était probablement un immigré tardif en Nouvelle-France, peut-être originaire de Suisse. Il a été actif dans le district de Montréal de 1785 à 1823. Son greffe microfilmé est conservé aux Archives nationales du Québec, mais il n'est pas encore disponible en ligne et il n'a pas été catalogué. Il est l'un des quatre notaires qui participèrent le 1798-08-08 à l'attestation du testament olographe du seigneur James Cuthbert.

Dans ce court acte d'une page, Marieanne Lambert confirme avoir reçu de son fils Joseph Ambroise la somme de 170 livres 5 sols et quatre deniers qu'il lui devait à la suite du partage de l'inventaire du 1792-10-09, pour une raison que j'ignore car le testament n'a pas été retrouvé.

1797-01-11. Quittance de droits successifs de Ambroise Ducharme à Étienne Ducharme son frère (gr. Jean-Jacques Jorand, minute # 1832)

Six ans après le décès de son père le 1791-04-22, Joseph-Ambroise abandonne à son frère Étienne tous ses droits à la succession de ses parents et, à titre de dédommagement pour cette cession, il reçoit une terre de 3 x 20 arpents (cf. **Terre B**, section 9). L'acte donne quittance de cette cession.

Le comparant, *S^r Ambroise Ducharme, habitant en la rivière Bayonne, paroisse de Berthier, reconnaît avoir reçu de son frère aîné Étienne, tous les droits et prétentions à la succession échue de défunt Étienne Ducharme son père et à celle à venir de sa mère Marieanne Lambert, au moyen d'une cession qui lui a été faite d'une terre de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur [60 arpents en superficie] située au sud de la rivière Lachaloupe No 14 [?] prenant par devant sur la dite rivière & par derrière aux terres non concédées, joignant d'un côté au sud-ouest à Jean (Beaugrand ?) et d'autre côté au nord-est aux terres non concédées (...) que le dit comparant a dit bien savoir et connaître et dont il est content et satisfait appartenant au dit Étienne Ducharme à titre de concession passée devant le notaire soussigné le 12 mars 1791 [en toutes lettres] (...) et en conséquence de laquelle cession le dit comparant tient quitte et décharge valablement bien le dit Étienne Ducharme son frère de son droit (...) succession (...). Témoins: Alexis Mousseau et Louis Guilbault, qui signent avec le notaire, tandis que le comparant fait sa marque ordinaire, un X.*

On lit ici que la terre cédée par Étienne lui avait été concédée en 1791; ce n'est donc pas celle de la concession du 1784-04-03 décrite plus haut. Sa localisation par rapport à la rivière La Chaloupe n'est pas claire. Le contrat de mariage de Joseph-Ambroise en 1798 y fait référence.

1797-10-12. Vente par Amable Beuparlant à Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme (gr. Maurice-Louis Desdevens-Deglandon, minute # 212).

Cet acte concerne un autre Ambroise Charron dit Ducharme vivant à cette époque, un célibataire de Lanoraie (François & Marie-Josephte Beaugrand dite Champagne); je ne le cite que pour éviter toute confusion ultérieure; c'était un cousin issu de germains de Joseph-Ambroise.

4) Premier mariage. Joseph-Ambroise & Angélique, dite Madeleine, Aubuchon dite Desalliers

Joseph-Ambroise a près de 32 ans quand il convole en justes noces. Ce n'est pas spécialement tardif, mais ses frères Étienne (son aîné), Jean-Baptiste et Pierre (ses cadets) sont déjà mariés; peut-être avait-il pris charge de la famille après le décès de son père en 1791. Pour sa part, la mariée a un peu moins de 20 ans. Même si elle n'est pas l'ancêtre de notre rameau, il est intéressant de donner plusieurs détails à son sujet, notamment sur son prénom.

1778-06-22. Naissance d'Angélique dite Madeleine Aubuchon dite Desalliers, Berthier (Sainte-Geneviève).

Les Aubuchon (dit Desalliers, dit Dulac, dit Lespérance, etc.) étaient une vieille famille de la Nouvelle-France. Quelques-uns des membres de cette famille s'aventurèrent même très tôt jusqu'à Saint-Louis et Kaskakia, au Missouri, où ils s'installèrent dès le début des années 1700. Mais pourquoi la prénommer Angélique *dite* Madeleine? Essayons de démêler cette ambiguïté, parce que plusieurs sites de données généalogiques donnent une information inexacte à ce sujet.

> Ses parents, Alexis Aubuchon dit Desalliers et Geneviève Méreau dite Laplume, ont eu 13 enfants. La dixième, née le 1778-06-22, est baptisée Marie-Angélique; le registre de Sainte-Geneviève de Berthier est clair (**figure 4**). Aucune enfant ne reçoit le prénom de Madeleine.

> Cependant, c'est une Madeleine, fille d'Alexis Aubuchon et de Geneviève Méreau, qui épouse Joseph Ambroise en 1798. Registre et contrat de mariage sont explicites, comme on le verra.

> Aux baptêmes des 10 enfants de Joseph-Ambroise, la mère est toujours nommée Madeleine, sauf à celui de l'avant-dernier, Alexis, baptisé le 1814-05-23, alors qu'elle est nommée Angélique.

> À sa sépulture le 1817-12-16, elle est désignée sous le nom d'Angélique Aubuchon, âgée de 38 ans, ce que confirme l'inventaire après décès. Un plus tard, le 1818-11-23, le registre de Sainte-Élisabeth nous apprend le remariage de Joseph Ducharme, veuf de Angélique Aubuchon.

Le vingt deux juin mil sept cent soixante dix huit par moy prêtre sousigné a été baptisé marie angelique deshalliers fille d'alexis aubuchon dit Deshalliers et de genevieve mereau. Le parrain a été josph goullet et la marraine marie genevieve aubuchon dite deshalliers qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis. Le pere absent.

Figure 4. Baptême de Marie-Angélique Aubuchon dite Desalliers, Berthier (Sainte-Geneviève), 1778-06-22.

1797-12-30. Contrat de mariage de Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme & Angélique dite Madeleine Aubuchon dit Desalliers (gr. Jean-Jacques Jorand, minute # 1948)

À l'évidence, la lecture de ce contrat, conclu entre Noël et le jour de l'An dans la maison du père de l'épouse, *Sieur Alexis Aubuchon*, a constitué un événement pour les deux familles. L'harmonie semble régner, car on note la présence, du côté de l'époux, de ses frères Étienne, Jean-Baptiste, Pierre, Venance, Lambert (seul Louis est absent; c'est le cadet de la famille et il a 13 ans), de ses sœurs Marie-Louise et Geneviève (Marie-Françoise est absente), de sa belle-sœur Marie Bonin, épouse de son frère Pierre, de son futur beau-frère Joseph Lafond, qui épousera sa sœur Geneviève en 1801. Du côté de l'épouse: Alexis Aubuchon son père, Geneviève Méreau sa mère, ainsi que son frère et ses sœurs, Joseph, Geneviève et Françoise, mais aucun d'eux ne peut signer. Citons quelques clauses de ce contrat. :

> dès les premières lignes, le notaire mentionne le prénom du futur époux, Joseph-Ambroise, et le répète correctement à quelques reprises. Ailleurs, y compris dans l'intitulé et dans l'énumération des personnes présentes, il le nomme par erreur Joseph-Amable. Quant à l'épouse, il la nomme partout Marie Madeleine Aubuchon;

> *l'époux habite* [le rang de la] *Chaloupe, paroisse de Berthier; l'épouse la Côte St-Antoine de la dite paroisse*, sur une terre que ses parents céderont à Joseph-Ambroise le 1799-08-20. Ceci confirme qu'ils habitaient déjà le territoire qui fera partie de la paroisse Sainte-Élisabeth quelques mois plus tard.

> l'époux possède une terre de 3 arpents de front x 40 arpents en profondeur (120 arpents en superficie), prenant par devant au sud-ouest de la rivière La Chaloupe, bornée [par derrière] aux terres non concédées, *joignant d'un côté à Venance Charron et d'autre côté à Baptiste Charron, ses frères, sur cette terre étant construites [une maison] une grange et une étable (...)* huit minots de graine de semences. C'est la terre de la concession du 1784-04-03 (cf. **Terre A**, section 9). Il semble donc qu'Étienne, concessionnaire voisin d'Ambroise en 1784, ait cédé sa terre à son frère Venance, à moins que le notaire n'ait confondu les prénoms des deux frères, tous deux présents au contrat;

> l'époux a une autre terre de 3 arpents de front x 20 arpents de profondeur (60 arpents en superficie) joignant d'un côté à Jean [Sansonnet?] et d'autre côté à J. Bte Charron son frère, en bois debout. C'est probablement la terre cédée par Étienne et décrite dans la quittance du 1797-01-11, comme nous l'avons vu précédemment (cf. **Terre B**, section 9);

> les parents de l'épouse lui donnent notamment un *lit complet et un cochon d'un an*.

1798-01-15. Mariage de Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme & Madeleine Aubuchon dit Desalliers, Berthier (Sainte-Geneviève).

Deux semaines après le contrat de mariage, c'est le mariage religieux qui réunit les époux et plusieurs témoins des deux familles. Rédigé par le curé Pouget, cet acte n'a certainement pas besoin de transcription (**figure 5, page suivante**).

Dans mil sept cent quatre vingt dix huit le quinze
 janvier après la publication de trois bans de mariage
 faite au prône des messes paroissiales entre Joseph
 Ambroise Charon âgé de trente deux ans fils de feu
 Etienne Charon dit Ducharme et de Marianne Aubin
 ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Magde-
 leine Aubuchon âgée de dix neuf ans fille d'Alexis
 Aubuchon dit Desalliers et de Geneviève Méraud ses
 père et mère de cette paroisse d'autre part, sans qu'on
 ait de connu aucun empêchement au dit mariage
 je soussigné prêtre curé mess. de Berthier, après avoir
 reçu leur mutuel consentement de mariage, d'après
 celui de leur parents, leur en a donné la bénédiction
 nuptiale avec les cérémonies de la Ste. Eglise Romaine
 en présence de Etienne et Jean Baptiste Charon frères
 de l'épouse d'Alexis Aubuchon père de l'épouse et Fran-
 çois Aubuchon son frère qui ont déclaré ne savoir de
 conseil que les époux de ce enquis. Pouget prêtre

Figure 5. Mariage de Joseph Ambroise Charon dit Ducharme & Magdeleine Aubuchon, Sainte-Geneviève de Berthier, 1798-01-15.

1799-08-20. Acte de cession et abandon par Alexis Aubuchon et son épouse à Joseph Ambroise Charron et son épouse (gr. Maurice-Louis Desdevens Deglandon, acte non consulté)

Cet acte et le suivant ne sont connus que par des mentions dans quatre actes de 1805, dont la description suit. Ils mettent en présence les mêmes personnes et portent sur des transactions reliées entre elles. Les raisons de ce ballet de cessions et de rétrocessions ne sont pas claires, mais on en comprend néanmoins le résultat.

À la date de rédaction de ce premier acte, Alexis Aubuchon dit Desalliers et son épouse Geneviève Méraud dite Laplume, ont environ 60 ans. Mariés en 1763, ils ont eu 12 enfants jusqu'en 1784. Huit sont déjà décédés, et seuls survivent Geneviève (belle-sœur de Joseph-Ambroise), Louise, François, et bien sûr Madeleine, épouse de Joseph-Ambroise. Inquiets de l'avenir, Alexis et Geneviève font alors session à ce dernier couple *d'une terre de trois arpents de front x trente six de profondeur sise au nord de la rivière Bayonne*. En retour, comme c'était la coutume, Joseph-Ambroise et Madeleine se sont certainement engagés à prendre soin d'eux. Le 1805-02-23, comme nous le verrons, cette terre sera rétrocédée à Alexis et à sa femme, puis cédée de nouveau à Ambroise le 1805-02-26! (cf. **Terre C**, section 9)

1799-08-20. Acte de cession et abandon par Joseph Ambroise Charron et son épouse à François Aubuchon dit Dezalliers (gr. Maurice-Louis Desdevens Deglandon, acte non consulté)

Cet acte n'est aussi connu que par une mention dans l'acte de 1805, qui suit. Le même jour, devant le même notaire, c'est au tour de Joseph Ambroise Charron et son épouse de céder à François Aubuchon dit Dezalliers, frère cadet d'Angélique dite Madeleine âgé de 18 ans, *une terre de 3 arpents de front x 40 de profondeur sise au sud-ouest de la grande chaloupe*. C'est la terre de la concession de 1784. Six ans plus tard, le 1805-02-23, cette terre sera rétrocédée à Ambroise par l'acte suivant, puis cédée de nouveau à François le 1805-02-26.

1805-02-23. Rétrocession par François Aubuchon dit Dezalliers à Joseph Ambroise Charron et son épouse (gr. Antoine-Amable Piet, minute # 4).

Ce notaire, né à Berthier en 1767 et décédé en 1811 au même endroit, était un cousin issu de germains au 3^e degré de Joseph-Ambroise. Il avait bénéficié d'une formation suffisante pour exercer le notariat et reçu une commission de notaire le 1805-01-07. Son greffe, non répertorié, est cependant disponible sur microfilm à l'édifice BANQ du Vieux-Montréal; il contient de 200 à 300 actes, de février 1805 à juin 1811. Cet acte est l'un de ses tout premiers et il est suivi de trois autres actes pour les mêmes personnes; il porte sur la même terre que le précédent.

Nous avons vu qu'en 1799 Joseph-Ambroise et son épouse avait cédé une terre à François Aubuchon dit Dezalliers. Donc, devant le notaire et les témoins soussignés, en le demeure de Joseph Charron et de son épouse à Sainte-Élisabeth en l'après-midi du 1805-02-23, François, *fils d'Alexis, garçon majeur demeurant à Sainte-Élisabeth, ayant des espérances plus lucratives que de tenir ce dont il se départit maintenant, a reconnu avoir rétrocédé (...) à Joseph Ambroise Charron dit Ducharme et à Magdeleine Aubuchon dite Dezalliers son épouse (...) à ce présent et acceptant (...) une terre de 3 arpents de front x 40 de profondeur sise au sud-ouest de la grande chaloupe seigneurie de Dautrai, prenant par devant à la rivière la chaloupe, par derrière aux terres non concédées, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Charron [dit Ducharme] et d'autre côté à Pierre Robillard, avec les bâtiments dessus construits, tel qu'il est porté sur l'acte de cession et abandon fait par les dits Joseph Charron et son épouse par acte passé par M^{re} deglandon notaire [en lettres : le 20 d'août 1799] lequel acte par les présentes demeure résilié et annulé de plein droit de sorte que les dits Joseph Charron et son épouse redeviennent propriétaires de la dite terre comme si le dit acte n'avait jamais été passé et tiennent quitte (...) le dit François Aubuchon dit Dezalliers (...). Témoins : Louis Nusse dit Laventure et Jean-Baptiste Saint-Louis qui signent. les parties déclarant ne savoir signer. Louis Nusse était l'époux de Marie Dubeau, cousine de Joseph-Ambroise car elle était la fille de sa tante Marie-Françoise.*

1805-02-23. Rétrocession par Joseph Ambroise Charron et son épouse à Alexis Aubuchon et son épouse (gr. Antoine-Amable Piet, minute # 5).

Nous avons vu qu'en 1799 Alexis et sa femme Geneviève avait fait cession à Joseph-Ambroise et à sa femme d'une terre sur la rivière Bayonne. Six ans plus tard, ces derniers s'attendant à des espérances plus lucratives, non précisées, rétrocèdent le tout aux cédants dans un acte qui nous en apprend un peu plus sur la cession initiale.

Présents dans la maison d'Alexis Aubuchon dit Dezalliers, *sieur Joseph-Ambroise Ducharme, habitant de Sainte-Élisabeth, et damoiselle Marie Magdeleine Aubuchon son épouse, ayant des espérances plus lucratives que de tenir ce dont ils se départissent, ont volontairement (.....) rétrocedé par ces présentes dès maintenant et à toujours à Sieur Alexis Aubuchon [en marge] Dezalliers habitant aussi à Sainte-Élisabeth et Dame Geneviève Méraud dite Laplume (...) une terre de trois arpents de front sur trente six de profondeur sise au nord est de la rivière Bayonne seigneurie de Dautrai et Berthier, prenant par devant à la dite rivière, par derrière aux terres de Saint-Pierre, joignant d'un coté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand dit Champagne [en marge], et d'autre coté à François Boucher, avec les bâtiments dessus construits, tel qu'il est porté sur l'acte de cession et abandon faits par les dits Alexis Aubuchon dit Dezallier et son épouse par acte passé par M^{re} deglondon notaire le vingt août mil sept cents quatre vingt dix neuf, lequel acte devient par ces présentes (...) annulé de plein droit, de sorte que les dits Alexis Aubuchon dit Dezallier et son épouse redeviennent propriétaire de la dite terre (.....).*

1805-02-26. Cession et transport par Alexis Aubuchon et son épouse à Joseph Ambroise Charron dit Duchame et son épouse (gr. Antoine-Amable Piet, minute # 6).

Trois jours plus tard, coup de théâtre : Alexis et sa femme Geneviève cèdent de nouveau leurs biens aux mêmes cessionnaires. Pourquoi cette volte-face? À la lecture de l'acte, on comprend que cette nouvelle cession implique une terre additionnelle (cf. **Terre D**, section 9).

La scène se passe dans la maison des cédants, en après-midi. Alexis et Geneviève, *habitants de la Côte Saint-Antoine de la paroisse de Saint-Élisabeth, déclarant se débarrasser des affaires du monde pour ne songer qu'à celle de leur salut, ont reconnu avoir fait cession et abandon à Joseph-Ambroise et à sa femme Marie-Magdeleine, d'une terre de 3 arpents de fronts x 36 arpents de profondeur au nord-est de la rivière Bayonne, joignant d'un coté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand dit Champagne [en marge], et d'autre coté à François Boucher; et de plus une autre terre de 1 arpent de front par 68 arpents en profondeur, prenant par devant au bout de la terre de Pierre Dubeau et par derrière par la rivière la chaloupe, joignant d'un coté à Joseph Durand et d'autre coté à Jean-Baptiste Boucher, sans bâtiments.*

Se réservent les dit cédants leur (.....) et inspections [?], comme ils l'on toujours fait ci-devant, de sorte que les cessionnaires ne pourront vendre, céder (etc...) le tout ou partie (...) sans avoir au préalable obtenu leurs permissions expresses et par écrit (etc.). Le tout appartenant aux cédants par rétrocession de Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme et son épouse par acte reçu par le notaire soussigné en date du 1805-02-23! Les cessionnaires s'engagent à payer les cens et rentes et à loger, nourrir, chauffer, éclairer, blanchir, entretenir de hardes, lignes et autres nécessaires leur dits beau-père et belle-mère aussi convenablement que leurs moyens le leur permettrons en bons enfants et comme eux-mêmes (...); en outre s'obligent les cessionnaires d'avoir soin des dits cédants tant en santé qu'en maladie, de leur procurer tous les secours tant spirituel que temporel dont ils pourront avoir besoin, et après leur décès de les faire enterrer dans l'église de la paroisse où ils décéderont avec chacun [un] service le corps présent et un service pour les deux après le décès du dernier vivant et de leur faire dire à chacun cinquante messes basses de requiem le plus tôt possible pour le repos de leur âme.

De plus s'obligent les dits cessionnaires de payer à Geneviève et Marie-Louise Aubuchon dit Dezalliers la somme de deux cents livres ou Shelins anciens cours de la province payable après le décès du dernier décédé; comme aussi de fournir à François Aubuchon dit Dezalliers un cheval attelé, une carriolle, une truie (...), un cheval prêt à marcher, une hache, une pioche, etc., livrable à son âge de majorité ou quand il se mariera, s'il se mariera avant (...). après le décès des dits cédants, tout ce qui leur restera de bien appartiendra en propre aux cessionnaires, leurs enfants etc.

La suite est, il me semble, encore plus inquiétante pour Joseph-Ambroise et son épouse : à l'accomplissement de laquelle charge et obligation les dits cessionnaires se sont soumis et s'obligent et y ont affecté et hypothéqué tous leurs biens meubles et immeubles présents et avenir et spécialement les deux terres susdites et abandonné une obligation ne dérogeant, à d'autres au moyen de quoi et de tous ce que de plus les dits cédants ont transporté aux dits cessionnaires.

Au total, on comprend qu'Alexis et Geneviève ont cédé deux terres à Joseph-Ambroise et son épouse, et éventuellement tous les biens résiduels après leurs décès, en échange des soins que ceux-ci leur procureront de leurs vivants et après leurs décès, et des sommes d'argent et des biens qu'ils s'engagent à verser aux trois autres enfants d'Alexis et Geneviève (Geneviève, Louise et François). Pour cet arrangement, Joseph-Ambroise et sa femme ont hypothéqué tous leurs biens.

Cet acte me semble particulièrement contraignant pour Joseph-Ambroise. Je ne serais pas surpris qu'il y ait un lien avec les déboires financiers auxquels Joseph-Ambroise sera confronté ultérieurement, au point où ses enfants refuseront sa succession. Si tous ses biens ont été hypothéqués, il a peut-être tout perdu.

1805-02-26. Acte de cession et transport par Joseph Ambroise Charron et son épouse à François Aubuchon dit Dezalliers fils d'Alexis (gr. Antoine-Amable Piet, minute # 7).

Le même jour, en après-midi également, le notaire et ses témoins se transportent au domicile de Joseph-Ambroise, où François Aubuchon dit Desalliers les rejoint. *Sieur Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme demeurant en la côte Saint-Antoine, paroisse de Sainte-Élisabeth et Marie Magdeleine Aubuchon dit Dezalliers son épouse, reconnaissent avoir cédé et abandonné à Sieur François Aubuchon dit Dezalliers, garçon majeur usant de ses droits habitant aussi à Sainte-Élisabeth (...) une terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur située au sud-ouest de la grande chaloupe seigneurie de Berthier, prenant par devant à la rivière la Chaloupe, par derrière aux terres non concédées, joignant d'un coté à Jean-Baptiste Charron dit Ducharme et d'autre coté à Pierre Robillard avec les bâtiments dessus construits, à eux appartenant de rétrocession dudit François Aubuchon dit Dezalliers par acte reçu par le notaire soussigné le 23 février mil huit cent cinq.*

Complicé, dites-vous? A priori, il semblerait en effet que ces quatre transactions auraient pu se réaliser plus simplement et à moindre frais. Peut-être que le notaire était inexpérimenté, ou encore qu'il a abusé des procédures. Quoi qu'il en soit, nous verrons à la section 9 que nous avons un assez bon portrait des terres acquises et perdues par Joseph-Ambroise tout au long de sa vie.

1801 – 1810. Joseph-Ambroise, *Voyageur aux Pays d'en haut*

Beaucoup d'habitants complétaient leurs revenus en participant à la traite des fourrures à titre de *voyageurs*. Ils étaient engagés par des entreprises ou des marchands de fourrure (aussi appelés *bourgeois* ou *engageurs*), qui les chargeaient d'apporter en canot des marchandises aux postes de traite des *Pays d'en haut*, d'où ils rapportaient des fourrures obtenues en échange⁴. Nous avons vu au chapitre 1 que Pierre, fils de Pierre Charron et de Catherine Pillard, avait lui-même fait un voyage de traite en 1698. et constaté des voyages similaires aux chapitre 3 et 4.

Les canots ordinaires, en écorce de bouleau, mesuraient 36 pieds de long (11 mètres) sur six pieds de large (environ 2 mètres), avec un équipage de 6 à 10 hommes. Les *Canadiens-Français* avaient pratiquement l'exclusivité de ces emplois, car on appréciait leur force, leur bonne humeur, leur frugalité, et surtout leurs bonnes relations avec les Amérindiens. La demande était si forte qu'à la fin du XVIII^e siècle, les contrats d'engagement notariés furent souvent pré-imprimés, le nom de l'engagé, sa fonction, sa rémunération, et quelques autres détails devant être complétés au moment de la signature.

Le salaire variait selon la fonction occupée. Les plus expérimentés étaient les mieux payés; placés à l'avant du canot, on les nommait *bouts* ou *devants*. À l'arrière était placé le *timonier* ou *gouvernail*, et au centre on trouvait les *milieux*.

Les voyages étaient longs et dangereux, mais ils procuraient aux habitants un complément de revenu extrêmement apprécié. Beaucoup signaient des engagements de cinq ans; un bon nombre épousèrent des Amérindiennes et furent à l'origine du peuple Métis de l'Ouest. Évidemment, la rémunération des engagés ne pouvait se comparer aux profits des *bourgeois*, qui ont amassé des fortunes, et qui ont construits les superbes demeures du *Golden Square Mile* de Montréal.

Joseph-Ambroise a été recruté au moins trois fois comme *voyageur*; comme le démontrent les contrats ci-après, tous établis devant le notaire Louis Chaboilliez et cités dans des *Rapports de l'archiviste de la Province de Québec* (RAPQ). Il était alors dans la force de l'âge, entre 35 et 45 ans. On constate par les postes qui lui étaient confiés et sa rémunération qu'il était apprécié..

1801-05-30. Engagement d'Ambroise Ducharme, de Berthier, à McTavish, Frobisher et Cie, pour aller au Grand Portage (notaire Ls Chaboilliez, RAPQ 1943-44, p. 435).

Par ce contrat, il s'engageait à partir de Montréal, à la première réquisition des employeurs, comme *devant* de canot pour aller à Michilimakinac [sur la rive-nord du détroit entre les lacs Michigan et Huron], une distance d'au moins 1000 km, et en revenir. Sur demande, il devait même aller encore 1000 km plus à l'ouest, jusqu'au Lac de la Pluie, le tout pour 400 livres, dont 120 livres reçues comme avance, et le solde payable un mois après son retour. Ambroise devait aussi fournir 1% de son salaire pour contribuer au fonds des voyageurs; il paraphe le contrat de son « X » habituel. À cette date, Ambroise a déjà deux enfants et sa femme est enceinte d'une fille qui fut baptisée le 1801-11-13 en présence de son père; le voyage avait donc duré cinq mois.

⁴ Pour en savoir plus sur la traite des fourrures, consulter la source 7.

1808-10-15. Engagement d'Ambroise Ducharme, de la ville de Montréal (sic), à Thomas Clark de Berthier, pour aller à Queenston (notaire Ls Chaboilliez, RAPQ 1945-46, p. 283).

Ce contrat ne précise pas la fonction d'Ambroise pour ce voyage, mais il reçoit une meilleure rémunération qu'en 1801 : 600 livres.

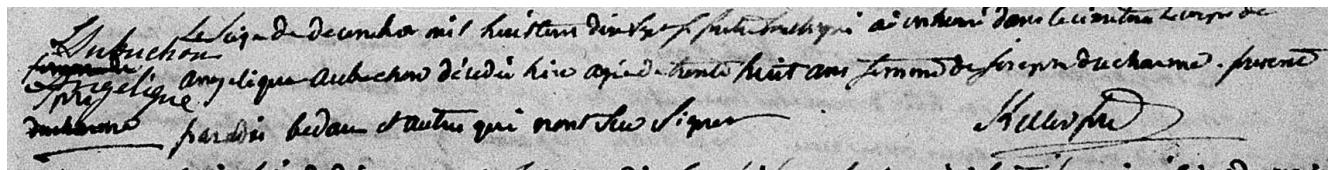
1810-03-03. Engagement d'Ambroise Charrond dit Ducharme, de Berthier, à Messieurs de la Cie Michilimakinac pour aller à ce poste (notaire Ls Chaboilliez, RAPQ, 1945-45, p. 302)

Ambroise s'engage à quitter Montréal, sur réquisition, comme *devant* ou *gouvernail*. pour aller à Michilimakinac ou à l'île St-Joseph, en montant par les lacs ou la grande rivière [le fleuve St-Laurent] et, de plus, à fournir 10 jours de corvée sur place. Sa rémunération semble être de 1 200 livres, dont 48 livres d'avance, et le solde payable au retour.

Au total, pour ses trois voyages, Joseph-Ambroise a donc reçu 2 200 livres, bien plus qu'il ne laissera à son décès, comme on le verra.

1817-12-15; 1817-12-16. Décès et sépulture d'Angélique Aubuchon.

Angélique décède le 1817-12-15 à Sainte-Élisabeth, deux ans après la naissance de son dixième enfant. Elle y est inhumée le lendemain. Le curé Keller signe un acte très bref, comme à son habitude; il ne dit même pas si Joseph-Ambroise ou d'autres membres de la famille sont présents (**figure 6**).



(Transcription). *Le seize de décembre mil huit cent dix sept (je) prêtre soussigné ai inhumé dans le cimetière le corps d'Angélique Aubuchon décédée hier agée de trente huit ans femme de Joseph Ducharme. Présent Paradis bedeau et autres qui n'ont su signer. (Keller prêtre).*

Figure 6. Sépulture d'Angélique Aubuchon, 1817-12-16, Sainte-Élisabeth.

Sept des dix enfants d'Angélique lui survivaient, dont l'aînée âgée de 19 ans est sur le point de se marier, et le plus jeune âgé de cinq ans seulement. C'est un lourd fardeau pour le veuf, qui a alors 53 ans. Il ne tardera pas à se remarier, comme nous le verrons. Mais penchons-nous d'abord sur l'inventaire après décès, produit moins de deux mois plus tard, et constatons ses difficultés financières.

1818-02-16. Inventaire des biens de Joseph Ambroise Charron dit Ducharme et d'Angélique Aubuchon, sa défunte femme (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 1074).

Ce notaire, dont je ne connais pas l'origine, a exercé à Berthier et dans les environs pendant des décennies, soit de 1808 à 1854. L'entièreté de son greffe de 5 348 actes, soit au total 23 264 pages, est disponible en ligne sur le site BAnQ. Je l'ai consulté presque en totalité, acte par acte, car il n'y a malheureusement pas d'index! Il signe G. Rolland.

Angélique est décédée sans testament, sinon il aurait été énuméré dans l'inventaire, avec les autres papiers. Ce document de 12 pages nous en apprend beaucoup sur la situation du couple, qui ne roule pas sur l'or, c'est le moins que l'on puisse dire. Cependant, cet inventaire porte sur les biens de la communauté entre Angélique et Joseph-Ambroise; il est donc possible que ce dernier ait eu des biens personnels, non inventoriés, ce qui lui a permis d'acquérir quelques uns des biens qui seront mis en vente. Rappelons que selon la Coutume de Paris, le veuf ou la veuve héritait de la moitié des biens, tandis que les enfants se séparaient l'autre moitié.

L'acte stipule que l'inventaire a été requis par le *veuf Ambroise Charron dit Ducharme, résidant de Sainte-Élisabeth, en son nom et comme tuteur de Madeleine (19 ans), Geneviève (15 ans), Narcisse (13 ans), Antoine (11 ans), Prospère (dix ans), Orélie (dix ans), Maxime (6 ans), enfants mineurs de la défunte et de lui. Et encore à la requête de François Aubuchon, oncle et subrogé tuteur des dits mineurs, les dits tuteur et subrogé tuteur élus aux dites charges de l'avis des parents et amis des iceux mineurs, par acte homologué par l'honorable Js Reid écuyer et du juge de la cour du banc du roi de Montréal (...), ainsi qu'il appert par copie certifiée par Reid Georges et Momk écuyers en date du treize courant, et enfin en présence de Pierre Beautino comme ayant épousé Magdeleine Charron [fille aînée de la défunte, qu'il avait épousé un mois plus tôt], etc.*

Deux estimateurs sont présents: Ambroise Durand (*époux de Marie-Françoise Charron dite Ducharme, une tante de Joseph-Ambroise*) et Ambroise Cottin dit Dugal (*époux de Marie-Louise Charron dite Ducharme, une cousine issue de germains d'Ambroise*), qui seul signe avec le notaire. Le *bon et fidèle* inventaire porte sur les biens meubles, titres et papiers, dettes actives et passives, immeubles et autres effets retrouvés chez le veuf.

La communauté n'a *ni argent ni dette active*, donc personne ne lui doit rien, mais par contre elle a 1 870 francs ou livres en *dettes passives*. On constate à la liste qui suit que, non seulement Joseph-Ambroise n'a pas payé ses rentes au seigneur, mais encore qu'il doit de l'argent à des fournisseurs, à des parents, amis et voisins :

* À James Cuthbert pour arrérages de rente de sa terre à St-Pierre:	89 livres
* Au même, pour arrérages de rente à sa terre (endroit non précisé):	192, 7 sols
* À Jacques Deligny écuyer, marchand, pour obligation:	209, 13 sols
* Pour la répartition de l'église de Sainte-Élisabeth:	98, 10 sols
* À C. F. Heynemand, pour fourniture de blé:	165, 10 sols
* À Geneviève Aubuchon (sa belle-sœur), épouse de J.B. Charron:	200 livres
* À Jean-Baptiste Charron (son frère), pour argent prêté :	90 "

* À Louise Aubuchon (belle-sœur), épouse de Bernard Branconnier:	200 "
* À Joseph (.....):	26 piastre, soit 156 "
* À Baptiste et Louis (ses frères):	36 "
* À Joseph Lefebvre :	24 "
* À Louis Aubuchon dit Desalliers (ien de parenté inconnu) :	24 "
* À Stanislas Généreux :	15 "
* À Louis (.....) Rondeau :	une pistole soit : 10 "
* À titre de préciput:	300 "
* Au notaire pour le présent inventaire;	60 "

Les biens de la communauté sont évalués indifféremment en livres ou francs de 20 sols totalisés ensemble. Ils sont soigneusement décrits et évalués, et le document en présente la liste détaillée. Ce sont notamment les articles ci-après :

* Meubles: entre autres un poêle en fer avec son tuyau (12 francs), un lit avec une couette (24 francs), un autre lit (18 francs), un coffre (3 francs), un buffet (5 francs), 4 chaudrons (12 francs).

* Animaux, équipements : entre autres une jument de 13 ans (60 francs), 2 vaches (72 francs), une génisse (20 sols, ou une livre), une *mère moutone* (4 francs), une *cariolle* (3 livres), une calèche (6 francs), une charrue (6 francs), etc.

* Hardes et linges: un mantelet (1 franc 7 sous), un jupon (15 sous), etc.

Puis sont énumérés les titres et papiers (il en manque) et enfin les immeubles :

a) acte de tutelle du 1818-02-13, mentionné dans cet inventaire;

b) contrat de mariage d'Ambroise et Marie-Magdeleine Aubuchon, 1797-12-30, signé Jorand n.p.

c) acte de cession et transport par Alexis Aubuchon et son épouse à Joseph Ambroise Charron et son épouse, en date du 1805-02-26, signé A. A. Piet;

d) acte de cession et abandon par Alexis Aubuchon et son épouse à Joseph Ambroise Charron et son épouse, en date du 1799-08-20, signé Deglandon n.p.,

e) Une rétrocession par Joseph Ambroise Charron et son épouse à Alexis Aubuchon et son épouse, en date du 1805-02-23, signé a. A. Piet;

f) *Une terre de 3 arpents de front sur 36 de profondeur (108 arpents en superficie), sise au nord-est de la rivière Bayonne, prenant par devant à la dite rivière et par derrière aux terres [du rang] de St-Pierre, d'un côté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand, d'autre côté à François Boucher, avec une maison et d'autres (anciens?) bâtiments dessus construits. C'est sans aucun doute la terre cédée à Ambroise par ses beaux-parents le 1799-08-20, rétrocédée par lui le 1805-02-23, puis recédée par les beaux-parents le 1805-05-26; Joseph-Ambroise devra la vendre quelques semaines plus tard pour acquitter les dettes de la communauté (cf. acte du 1818-05-08).*

g) *Une terre de 1 arpent de front par 68 arpents de profondeur, prenant par devant au bout de la terre de Pierre Dubeau et par derrière à la rivière La Chaloupe, d'un coté à Joseph Durand et d'autre coté à Jean-Baptiste Boucher, sans bâtiments dessus construits. C'est l'autre terre cédée par les beaux-parents de Joseph-Ambroise le 1805-03-26. La moitié de la terre revient aux enfants du premier lit de Joseph-Ambroise, et il lui ne lui reste donc ½ par 68 arpents.*

1818-02-16. Vente du mobilier de la communauté d'entre Joseph Ambroise Charron dit Ducharme et ~~Marie-Magdeleine~~ [rayé] Angélique Aubuchon dit Desalier, sa défunte femme (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 1075).

Cette vente, dont l'intitulé confirme d'emblée que Madeleine et Angélique sont une seule et même personne, suit immédiatement l'inventaire. La liste de 8 pages, sur trois colonnes, nomme les acquéreurs, les objets acquis, et le prix, sans aucune explication.

Plusieurs acheteurs sont présents, qui se procurent des objets pour une valeur totale de 835 livres 6 sols, ce qui semble supérieur à l'évaluation. Parmi eux le veuf, Joseph-Ambroise, son tout nouveau gendre Pierre Beautino, son frère Pierre, etc. On comprend donc qu'Ambroise possédait de l'argent ne faisant pas partie de la communauté, qu'il a pu utiliser pour ces acquisitions. Le notaire précise que la vente s'est terminée, *ne s'étant plus rien trouvé à vendre.*

Joseph-Ambroise achète entre autres objets, *un poêle de fer (19 francs), un seau de terre (20 sols), 5 cuillères et 10 fourchettes (2 livres 1 sol), 4 assiettes et une terrine (seize sols), une hache (4 livres 2 sols), une table de nuit (8 sols), une huche (37 sols), 2 grands chaudrons (27 livres 10 sols), une petite marmite (15 sols), 1 lot de faucilles (1 livre 15 sols), une faux (3 livres), etc.* Il acquiert aussi des animaux et de l'équipement de ferme, *une jument*, sans doute celle évaluée dans l'inventaire à 60 francs (103 livres), *une cariole (3 livres 15 sols), un brancard (20 sols), une petite et une grande charrette (respectivement 3 livres et 3 livres 9 sols), un harnais (3 livres 12 sols), une charrue complète (7 francs), environ cent boîtes de foin, ainsi que des vêtements féminins: un jupon de dame (6 livres), un mantelet de dame (2 livres), un manteau (9 livres).* Ces vêtements avaient-ils été utilisés par sa fille aînée, Madeleine, qui avait justement épousé Pierre Beautino un mois plus tôt ?

1818-05-08. Vente judiciaire par Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme à Célestin Beaugrand dit Champagne (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 1124).

Trois mois plus tard, cet acte de six pages nous fournit d'autres informations sur le patrimoine de cet ancêtre. On y apprend qu'Ambroise, qualifié de *cultivateur résidant dans la paroisse de Sainte-Élisabeth, tuteur aux enfants mineurs issus de son mariage avec Angélique Aubuchon sa défunte femme, lequel étant dûment autorisé des parents et amis des dits mineurs (...)*, doit vendre une de ses deux terres pour payer les dettes de la communauté dont nous avons constaté l'ampleur dans l'inventaire du 1818-02-16, soit 1870 livres.

Il doit donc « *exposer* » *la terre ci-après désignée (...) en vente publique à la porte de l'église paroissiale pendant trois dimanches consécutifs (...). Elle est sise et située au nord-est de la rivière Bayonne, contenant trois arpents de fronts sur trente-deux* (sans doute une erreur du

notaire, au lieu de 36) arpents ou environ en profondeur prenant par devant à la dite rivière et par derrière (...) d'un côté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand et d'autre côté à François Boucher avec une maison en pierre et autres vieux bâtiments (...) appartenant pour moitié au dite vendeur et pour moitié à ses enfants mineurs(...).

Laquelle terre est adjugée à Célestin Beaugrand dit Champagne résident de la paroisse de Berthier pour le prix et somme de deux milles sept cent livres comme étant le plus haut et dernier enchérisseur. Le vendeur confirme avoir reçu onze cents quatre-vingt-quatre livres, pour la dite somme être employée à acquitter les dettes de la communauté avec la dite défunte; quant aux quinze-cents-seize livres restantes (...) les enfants mineurs s'en partageront la moitié. On comprendra par un acte du 1821-12-22, plus loin, que c'est l'acquéreur qui se chargera de remettre le solde de la vente aux dits enfants mineurs. Joseph-Ambroise inspirait-il de la méfiance à ses enfants?

1818-05-15. Quittance par Jean-Baptiste Charron et son épouse Geneviève Aubuchon à Joseph Ambroise Charron (gr. Georges-Henri Rolland-Darminéault, minute # 1135).

Cet acte d'une seule page confirme le règlement d'une dette mentionnée dans l'inventaire du 1818-02-16 avec l'argent reçu par la vente du 1818-05-08. *Jean-Baptiste Charron dit Ducharme* et *Geneviève Aubuchon* reconnaissent avoir reçu de *Joseph-Ambroise*, leur frère et beau-frère, la somme de deux cents livres qu'il était obligé de bailler à la dite Geneviève Aubuchon aux termes d'un acte de cession par Alexis Aubuchon et son épouse par un acte du 1805-02-26. La quittance de l'acte suivant fait aussi partie des procédures relatives à cette cession.

1818-09-18. Quittance de droits de Bernard Braconnier et son épouse Louise Aubuchon à Joseph-Ambroise Charron (gr. Georges-Henri Rolland-Darminéault, minute # 1193).

Dans cet acte qu'il signe fort élégamment, Bernard Braconnier, cultivateur de la paroisse de Saint-Jacques, époux de *Louise Aubuchon dite Desalliers* et donc beau-frère de Joseph-Ambroise, reconnaît aussi avoir reçu le somme de deux cents livres anciens cours, que ce dernier s'était obligé conjointement avec sa défunte épouse *Marie Magdeleine Aubuchon dite Desalliers* suivant la cession à eux faite par feu Alexis Aubuchon et Geneviève Méraud dite Laplume son épouse, leur père, mère, beau-père et belle-mère, devant *Me A.A. Piette notaire* en date du 26 février 1805. Avec la précédente, cette quittance met un terme aux procédures relatives à cette cession.

Je n'ai trouvé aucun autre acte ou document faisant référence au remboursement des autres dettes de la communauté Ducharme-Aubuchon. Vraisemblablement, la quasi totalité de l'argent résultant de la vente de la terre le 1818-05-19 y a passé, laissant Ambroise démuné, quelques mois avant son second mariage.

★ ★ ★ ★ ★

5) 1818-11-23. Deuxième mariage : Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme & Angélique Bottineau.

1791-12-23; 1791-12-24. Naissance et baptême d'Angélique Bottineau, Berthier (Sainte-Geneviève).

Angélique est née le 23 décembre 1791 et elle est baptisée le lendemain à Berthier. Ses parrain et marraine sont Charles Bottineau, peut-être son oncle, et Pélagie Tellier (**figure 6**). Elle était la seconde des sept enfants (au moins) de Joseph Bottineau, sabotier, et de sa seconde épouse, Thérèse Griveaux dite Boisjoly (Berthier, 1790-02-15), et la petite-fille de Pierre Bottineau, sans doute un soldat de la Guerre de Sept ans. Je ne sais rien de son enfance, sinon qu'elle ne sera jamais scolarisée.

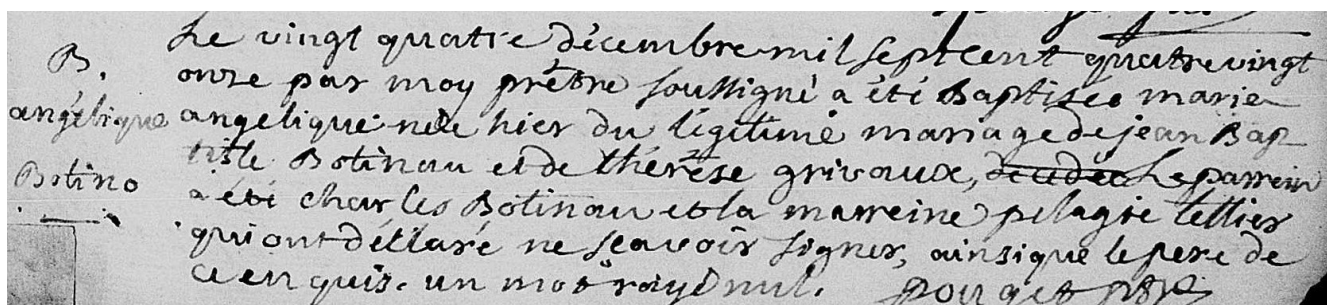


Figure 6. Baptême d'Angélique Bottineau, 1791-12-24, Berthier (Sainte-Geneviève).

Le mariage a lieu à Sainte-Élisabeth, après publication de trois bans de mariages aux messes de trois dimanches consécutifs. Il est précisé au registre que l'époux est Joseph Ducharme, veuf d'Angélique Aubuchon. Les témoins sont Louis Dalcourt, Jean-Baptiste Paradis, ainsi que Joseph Bottineau, père de l'épouse et Pierre son frère. On note qu'aucun des enfants nés de la première union de Joseph n'est présent, peut-être parce qu'ils sont encore assez jeunes.

C'est le premier mariage d'Angélique, qui a 25 ans de moins que Joseph-Ambroise, lequel a presque le même âge que son beau-père Charles Bottineau. Le frère aîné de la mariée, Pierre, a même épousé quelques mois plus tôt Madeleine, fille aînée de Joseph-Ambroise. Angélique devient du fait de son mariage la belle-mère de sa belle-sœur ! On note dans l'acte au registre présenté ci-dessous que l'époux est nommé Joseph Ducharme, sans référence au prénom Ambroise ni au patronyme d'origine Charron (**figure 7, page suivante**).

Je n'ai pas trouvé le contrat de mariage d'Ambroise et d'Angélique. C'est surprenant, mais il n'en avait peut-être pas les moyens. Par exemple, l'inventaire du 1818-02-16 lui avait coûté 60 livres; un contrat de mariage devait représenter une dépense similaire.

On peut se demander pourquoi Angélique a accepté d'épouser un homme âgé pauvre! On se demande même où ils demeuraient, car Ambroise avait vendu la terre où il avait une maison. Je n'ai pas trouvé d'explication, sauf à dire que le coeur a des raisons que la raison ne connaît pas!

recuperé
 M. Le Vingt trois de Novembre mil huit cent dix huit après
 la publication de trois bans de mariage aux messes paroissiales par
 trois dimanches consécutifs sans qu'il soit trouvé aucun empêchement
 au dit mariage, et après avoir reçu l'approbation des parties y in-
 Jof Ducharme terepis je prêtre soussigné ai reçu le mutuel consentement des parties
 et ai donné la bénédiction nuptiale à Joseph Ducharme veuf d'An-
 Angélique Aubuchon et à Angélique Botineau fille de Joseph Botineau
 Botineau et de Thérèse Boisjoly tous de cette paroisse. présents et témoins
 Louis Dalcourt Jean-Baptiste Paradis aussi Joseph Botineau
 père Pierre Botineau frère qui n'ont scu signer.
Keller prêtre

(transcription : le vingt trois de novembre mil huit cent dix huit après la publication de trois bans de mariage aux messes paroissiales par trois dimanches consécutifs, sans qu'il soit trouvé aucun empêchement au dit mariage et après avoir reçu l'approbation des parties y intéressées je prêtre soussigné ai reçu le mutuel consentement des parties et ai donné la bénédiction nuptiale à Joseph Ducharme, veuf d'Angélique Aubuchon, et à Angélique Botineau fille de Joseph Botineau et de Thérèse Boisjoly tous de cette paroisse. présents et témoins louis Dalcourt, Jean-Baptiste Paradis aussi Joseph Botineau père, Pierre Botineau frère, qui n'ont scu signer. Keller, prêtre.

Figure 7. Mariage de Joseph Ambroise Charon dit Ducharme & Angélique Bottineau, 1818-11-23, Sainte-Élisabeth de Bayonne.

1819-08-05. Compte et partage de la communauté d'entre Joseph Ambroise Charon dit Ducharme & Angélique Aubuchon sa défunte femme (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 1320).

Près de deux ans après le décès de sa première épouse et un an après son remariage, cet acte fait le bilan et met un terme à la succession d'Angélique Aubuchon, en présence de Joseph-Ambroise, tuteur, et de François Aubuchon, subrogé tuteur. C'est un document financier, qui reprend des informations déjà vues et en ajoute d'autres. Nous constatons que Joseph-Ambroise vit une situation de plus en plus difficile, car il a en fin de compte dû vendre deux terres. Pas surprenant qu'à son décès trois ans et demi plus tard il soit qualifié de *journalier* et non plus de cultivateur. Le bilan se présente comme il se doit en deux parties, les *recettes* et les *dépenses*.

Les recettes.

* vente du mobilier à l'encan du 1819-02-16 :	835 livres, 6 sols.
* vente de la terre de trois arpents sur la rivière Bayonne :	2 700 livres
* vente de la terre à bois :	300 livres
Sous-total (A):	3 835 livres 6 sols.

Les dépenses

* dettes passives de la communauté :	1 870 livres
* payé à Pierre Paquin pour 4½ minots de (...)	44 livres
* dépenses du tuteur (voyage à Montréal, clôture d'inventaire, requête, frais de cour pour la vente de la terre)	43 livres
* frais de notaire pour ce partage (avertissements pour la vente de la terre, transport à Sainte-Élisabeth pour adjudication des terres, lecture des requêtes et certificats)	72 livres
Sous-total (B):	2 029 livres

Excédent des revenus sur les dépenses (A - B) : **1 806 livres 6 sols.**

* Part du veuf (la moitié) :	903 livres 3 sols.
* Part des sept enfants (la moitié) :	903 livres 3 sols
* Part de chacun des 7 enfants :	129 livres 5 deniers

Donc, à cette date, à 53 ans, Joseph-Ambroise ne possède plus que 903 livres 3 sols.

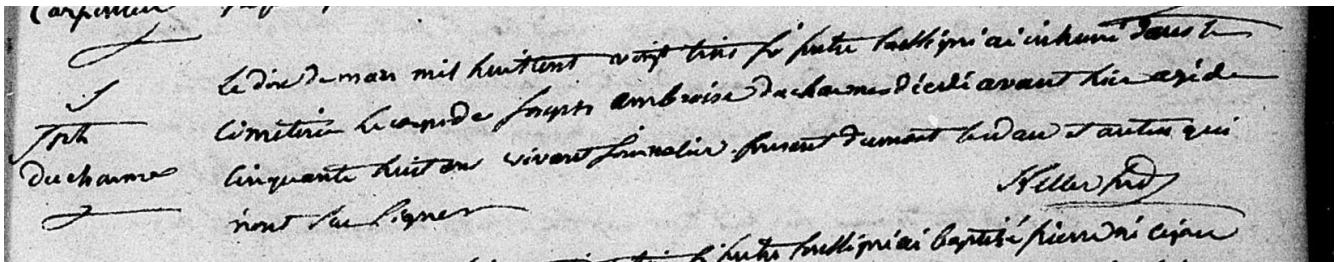
1821-12-22. Obligation de Joseph Aubin dit Paradis à Célestin Beaugrand (gr. Georges-Henri Rolland-Darminault, minute # 1635)

Cet acte est une confirmation de la vente par Joseph-Ambroise, le 1818-05-08, à Célestin Beaugrand dit Champagne, pour *deux milles sept cent livres*, dont il avait perçu sur le champ *onze cents quatre-vingt-quatre livres*. Le solde de *1806 livres 6 sols* devait revenir pour moitié aux sept enfants survivants du premier mariage de Joseph-Ambroise, soit 129 livres 5 deniers chacun, comme on le constate dans l'acte ci-dessus, au moment où ces enfants atteindraient leur majorité.

Que fait Joseph Aubin dit Paradis dans cette affaire? C'est qu'il reconnaît par cet acte devoir à Célestin Beaugrand dit Champagne la somme de 322 livres 14 sols, qu'il s'engage à payer au nom de Célestin aux trois enfants aînés de Joseph-Ambroise, encore mineurs, *au fur et mesure qu'ils parviendront à la majorité ou pourvus par mariage, en payant annuellement l'intérêt légal de six par cent sur la dite somme*. L'acte est complété par des annexes rapportant deux actes ultérieurs devant le même notaire (minute # 2663). Ainsi, le 1827-05-20, Geneviève Charron dit Ducharme reconnaît avoir reçu la somme de 107 livres 11 sols, dont elle donne quittance. Le 1827-09-04, c'est au tour de ses frères Narcisse et Antoine, habitants de Sainte-Élisabeth, d'en faire autant pour la somme de 142 livres 1 sol pour la somme due à chacun d'eux, incluant les intérêt courus sur la somme de 107 livres 11 sols (minute # 2725).

6) 1823-03-08; 1823-03-10. Décès et sépulture de Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme.

Moins de cinq ans après son second mariage, Joseph-Ambroise décède le 1823-03-08 à Sainte-Élisabeth, où il est inhumé le 10, à 57 ans et quelques mois. Il laisse deux très jeunes enfants, en plus de 6 autres issus de son premier mariage, dont une seule était majeure. L'acte de décès, qui le qualifie de journalier, ne mentionne même pas le nom de sa veuve, ce qui est rare, mais courant dans les actes signés par le curé Keller, peu porté à étirer les actes (*figure 8*).



Transcription : le dix de mars mil huit cent vingt trois je prêtre soussigné ai inhumé dans le cimetière paroissial le corps de Joseph Ambroise Ducharme décédé avant hier âgé de cinquante huit ans vivant journalier. Furent présents bedeau et autres qui nont scu signer.

Figure 8. Sépulture de Joseph Ducharme, 1818-11-23, Sainte-Élisabeth.

1827-12-19. Déclaration d'Angélique Bautino veuve de feu Joseph Ambroise Charron dit Ducharme pour lui tenir lieu d'inventaire (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 2764)

Je n'avais trouvé ni le testament de Joseph-Ambroise, ni l'inventaire après son décès, ce qui pouvait s'expliquer par la même raison que l'absence de contrat de mariage : le manque d'argent pour payer le notaire. J'avais presque abandonné l'espoir d'en savoir plus, quand j'ai été récompensé de ma persévérance dans la lecture acte par acte du greffe de ce notaire, et trouvé ce document qui, comme l'intitulé l'indique, tient lieu d'inventaire après décès et qui confirme explicitement, quatre ans après sa mort, la pauvreté de Joseph-Ambroise à son décès.

Dans cet acte, Angélique Bautino, *demeurant en la paroisse de Sainte-Élisabeth, veuve de Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme vivant cultivateur de la dite paroisse, tutrice dûment élue en justice aux enfants mineurs issus de son mariage (...)* a dit et déclaré :

** qu'après le décès du dit feu son époux arrivé le cinq de mars mil huit cent vingt trois (il est en fait décédé le huit mars) il lui serait resté deux enfants encore mineurs issus de son mariage (...), savoir Angélique âgée de neuf ans et Ambroise de sept [en 1827];*

** qu'elle n'aurait procédé à aucun inventaire de biens attendu que le peu de meubles et effets qu'il aurait délaissé ne le méritait pas;*

** que néanmoins il appartiendrait à la communauté qui a existé entre le dit défunt et la dite comparante, les articles suivants lesquels ont été estimés par Baptiste Charon Ducharme oncle paternel et Pierre Bautino oncle maternel, scavoir:*

-un poel de fer (...), estimé douze francs :	12 livres
-un (...) estimé quarante sols (2 livres) :	2
-une huche estimée trente sols :	1 10 sols
-un chaudron estimé neuvs francs	9
-une poêle à frire estimée quarante sols :	2
-un chaudron (...) 10 sols :	0 10 sols
-trois écuelles (...) dix sols :	0 10 sols
-une vache quarante huit livres	48
-une vieille (...) six francs	6
TOTAL :	81 livres 10 sols

** qu'il appartient de plus à la dite communauté une portion de terre située en la paroisse de Sainte-Élisabeth de la contenance d'un demi-arpent de front sur trente-huit arpents de profondeur, faisant partie d'un arpent de terre sur toute la profondeur étant indivise entre les enfants du premier lit du dit Joseph-Ambroise avec feu Angélique Aubuchon et les enfants du second lit tenant par devant à la rivière à La Chaloupe, en profondeur au nommé Massé joignant d'un coté à Joseph Durand et d'autre coté à Jean-Baptiste Boucher sans batiment dessus construit étant de bois debout, laquelle portion de terre se trouve arriérée envers l'honorable James Cuthbert seigneur du dit lieu pour arrérages de cens et rentes de la somme de cent livres ancien cours.*

Si on résume, la communauté Ducharme-Bottineau avait en 1827 un actif de 81 livres en biens, plus une portion de terre de ½ par 38 arpents [19 arpents en superficie]. La valeur de cette terre n'est pas précisée, mais on peut l'estimer sommairement à 427 livres, sur la base du prix obtenu pour la terre de 3 x 40 arpents [120 arpents en superficie] vendue à l'encan le 1818-05-08.

Une terre d'une superficie de 1 x 68 arpents avait été cédée à Joseph-Ambroise par ses beaux-parents Aubuchon le 1805-02-26. Au décès de sa première femmes, ses enfants en avait eu la moitié, soit ½ arpent x 68 arpents, le veuf gardant l'autre moitié. À son décès, si je comprends bien, la veuve Angélique Bottineau héritait la moitié de ½ par 68 arpents, et tous les enfants issus des deux unions se partageaient le reste. Comme la communauté doit 100 livres au seigneur, la veuve et ses deux enfants n'ont pratiquement rien. L'acte suivant le confirme.

1828-05-19. Renonciation de Geneviève Charron dit Ducharme à la succession de feu Joseph Ambroise Charron dit Ducharme son père (gr. Georges-Henri Rolland-Darminault, minute # 2845).

Dans cet acte d'une seule page, très significatif de la pauvreté de la succession de Joseph-Ambroise. *Geneviève Charron dit Ducharme, fille majeure et usante de ses droits, demeurant en la paroisse de Berthier, déclare avoir renoncé par la présente à la succession [de son père], pour*

lui être plus onéreuse que profitable, affirmant n'avoir pris aucun effet d'icelle succession et ne s'y être aucunement (...) en façon quelconque. Pour faire insinuer la présente renonciation la dite comparante a fait et constitué comme son procureur le porteur des présentes auquel elle en donne pouvoir (...). La dite comparante a déclaré ne savoir signer.

1828-05-19. Vente judiciaire par Angélique Beautino et Jean Baptiste Charron dit Ducharme tuteurs des enfants mineurs de feu Joseph Ambroise Charron dit Ducharme (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 2848).

Cet long acte de six pages, avec en annexe deux autres documents totalisant huit pages, a pour but de confirmer la vente de la dernière portion du patrimoine de Joseph-Ambroise. Les parties prenantes sont, d'une part, *Angélique Beautino demeurant en la paroisse de Sainte-Élisabeth, tutrice dûment élue des enfants mineurs issus de son mariage avec le défunt, et Jean-Baptiste Charron dit Ducharme, aussi de Sainte-Élisabeth, tuteur des enfants mineurs issus du premier mariage du défunt avec défunt Angélique Aubuchon (...), suivant acte homologué en justice le 28 mars dernier dont copie certifiée par Lévesque Monk & Morrogh Écuyers greffiers de la cour du banc du roi de Montréal annexé à la minute des présentes. Sont aussi présents Geneviève Charron dit Ducharme fille majeure héritière en septième dans la succession d'Angélique Aubuchon sa défunte mère, et Pierre Beautino comme ayant épousé Magdeleine Charron dite Ducharme représentant Thérèse Bautino sa fille encore mineure issu de son mariage avec la dite Magdeleine Charron dite Ducharme pour laquelle il se porte garant et répondant envers le dit acquéreur (etc....). D'autre part est aussi présent Joseph Masse, fils, cultivateur de la paroisse de Berthier, l'acquéreur de cet immeuble.*

La portion de terre en question, *sise et située en la paroisse de Sainte-Élisabeth, d'un arpent de front sur trente huit arpents en profondeur tenant par devant à Pierre Dubeau et en profondeur à Joseph Masse père joignant d'un côté au nord-est à Joseph Martin (?), et d'autre côté à Joseph Pellant sans aucun bâtiments dessus construits (...), a été exposée en vente publique à la porte de l'église paroissiale de St-Élisabeth (...), et a été adjugée le dix-huit février jour du courant à Joseph Masse pour la somme de deux cents dix livres ancien cours, (...) suivant le certificat d'Antoine Latour dit Forget cultivateur de la paroisse de Berthier en date de ce jour aussi annexé à la minute du présent (...). La dite Angélique Bautino renonçant par les présentes à tous les avantages matrimoniaux qu'elle pouvait avoir et prétendre sur la dite portion de terre sus désignée à Joseph Masse fils, à ce présent et acceptant (...).*

Malheureusement, il y avait des dettes à acquitter. *En déduction du prix de vente (...) a été payé au dit Sieur Seigneur pour arrérages cens et rentes la somme de quatre-vingt-dix-neuf livres et quatre sols, et à Me Georges Rolland notaire pour anciens ouvrages par lui faits en son étude la somme de soixante-sept livres quatre sols, de sorte qu'il ne reste que la somme de quarante-trois livres douze sols laquelle somme les dits comparants (..) reconnaissent avoir eu et reçu du dit acquéreur. Il ne reste donc presque rien du montant de la vente pour les héritiers.*

L'acte est suivi par deux documents dont l'interprétation n'est pas facile, mais qui font référence au partage entre les héritiers de la portion de terre auxquels il fait référence dans l'acte de vente par adjudication.

7) 1832-01-31. 2ème mariage d'Angélique Bottineau.

Devenue veuve avec deux jeunes enfants à sa charge, Angélique ne se remarie que 11 ans plus tard. Comment et où a-t-elle vécu pendant ce période, je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, maintenant âgée de 40 ans, elle se remarie le 1832-01-31 avec un veuf de 58 ans, Nicholas Ayotte, déjà père de 8 enfants dont au moins cinq sont encore vivants (*figure 9*).

Après vérification approfondie au greffe de Georges-Henri Rolland-Darmineault pour toute la période du 1830-04-26 (minute # 3201) au 1832-08-03 (minute # 3600), je n'ai pas trouvé le contrat de ce mariage, qui nous en aurait appris sans doute beaucoup sur la situations financière de Nicholas Ayotte. Vraisemblablement, c'est un autre notaire qui s'en est chargé, car la suite semble démontrer que Nicholas Ayotte n'était pas dénué de moyens financiers.

M 9
Le trente Janvier mil huit cent trente deux, après
la publication de trois bans de mariage, entre N^l
Nicholas Ayotte cultivateur veuf majeur de
Ayotte et Marie Louise Boucher dite Desroches de cette pa-
roisse, d'une part, et Angélique Bottineau veuve
et Angélique Bottineau majeure de Joseph Charon dit Ducharme de
Bottineau cette paroisse, l'autre part, ne s'étant découvert
aucun empêchement au dis-mariage, nous
prêtre soussigné vicaire du lieu avons reçu leur
mutuel consentement de mariage et leur avons
donné la bénédiction nuptiale en présence de
Marie Miville, et Joseph Lafare témoins qui
ainsi que les époux, ont vu et signé.
M. Bropard

Figure 9. Mariage d'Angélique Bottineau & Nicholas Ayotte, Sainte-Élisabeth.

Deux enfants naissent de ce mariage : Louis, né le 1832-07-17, moins de six mois après le mariage de ses parents, en pleine épidémie de choléra, et Magloire, né le 1835-02-15. Ils sont donc les demi-frères de mon trisaïeul Ambroise Ducharme. Ils sont sans doute décédés tôt, ou émigrés, car ils ne figurent pas au recensement 1851 et je ne retrouve plus leurs traces.

Comme on l'a dit, il semble que Nicholas Ayotte ait été plus prospère que Joseph-Ambroise. L'inventaire des biens meubles et immeubles de la communauté qu'il avait formé avec Louise Boucher Ayotte-Boucher décédée en 1825, est conservé au greffe du notaire François-Xavier Cadet (minute # 251), et le procès-verbal de la vente de ces biens (minute # 252), en date du 19 et 20 juin 1825, nous en auraient dit davantage, mais je n'ai pas pu consulter ces actes.

1844-12-09. Testament solennel de Nicolas Ayotte, second mari d'Angélique Bottineau (gr. Georges-Henri Rolland-Darmineault, minute # 5036).

Nicholas Ayotte décède le 1845-02-15 à Sainte-Élisabeth, peu après avoir rédigé son testament. Dans ce petit texte de 4 pages, *Nicholas Ayotte, cultivateur de la paroisse de Sainte-Élisabeth, considérant qu'il n'y a rien de certain que la mort (...) a fait son testament et ordonnance de dernière volonté, en la forme et manière qui suit.* Un testament assez moderne dans sa facture et son contenu; à l'évidence, Nicholas Ayotte y a favorisé sa deuxième famille. Il avait déjà 60 ans, et ses enfants du premier lit étaient tous majeurs, alors que les deux enfants issus de son second mariage étaient mineurs. Voici les principaux articles de ce testament :

** Comme chrétien et catholique apostolique et romain, il recommande son âme à Dieu, suppliant sa divine bonté de lui pardonner ses offenses et la placer au rang des élus;*

** Veut et ordonne que ses dettes soient payées (...) par son exécuteur testamentaire;*

** Quant à son inhumation, il s'en remet à son exécuteur testamentaire;*

** Donne à chacun des cinq enfants nés de son premier mariage avec feu Marie-Louise Boucher [sur les huit nés de cette union, les trois autres étant décédés], un chelin courant pour leur tenir lieu de légitime (illisible) et pour tous leurs droits dans la succession du dit testateur. Si l'interprétation « chelin » est bonne, le testateur n'est pas très généreux pour sa première famille : un chelin valait une livre;*

** Quant à tous les biens meubles propres, acquets, conquets et immeubles dont le dit testateur disposera au jour et heure de son décès, de quelque nature et qualité qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils se trouveront (...) sans aucune réserve, le dit testateur les donne et lègue à Angélique Bautino sa chère épouse pour par elle en jouir en usufruit sa vie durant, à sa charge de bon et fidèle inventaire, pour après son décès retourner et appartenir aux enfants issus de son second mariage avec la dite Angélique Bautino, étant au nombre de deux, Savoir Louis Ayotte [alors âgé de 12 ans] et Magloire Ayotte [alors âgé de 9 ans] pour par eux en disposer en pleine propriété comme bon leur semblera, les instituant par les présentes légataires universel étant son expresse et dernière volonté;*

** Nomme et choisi la dite Angélique Bautino sa chère épouse pour son exécutrice testamentaire.*

Vraisemblablement, il y a eu un inventaire après le décès de Nicolas Ayotte. Cependant j'ai vérifié tout le greffe du notaire Georges-Henri Rolland-Darmineault entre le décès de Nicholas et la fin de l'exercice de ce notaire et il ne s'y trouve pas.

★ ★ ★ ★ ★

8) Fin de la vie d'Angélique Bottineau

Je perds complètement la trace d'Angélique après le recensement 1851. À cette date, elle a 60 ans et elle réside encore à Sainte-Élisabeth, avec sa belle-sœur Angélique Ayotte (69 ans) et le mari de celle-ci, François Beauparlant (65 ans). Elle ne figure pas aux recensements 1861, 1871, 1881, pas plus que les deux enfants issus de son second mariage. Elle est peut-être décédée entre 1851 et 1861, mais ce ne serait pas au Québec, car on ne retrouve aucune trace de son décès ni d'ailleurs de ceux de ces enfants, Louis et Magloire Ayotte, ni les mariages de ceux-ci. Une recherche sommaire dans les recensements des États-Unis ne m'a permis de la trouver non plus.

J'en déduis qu'ils ont tous quitté le Québec, ce qui est décevant pour la descendance actuelle d'Angélique. En effet, même si elle n'a vécu que quatre ans et quatre mois avec Joseph-Ambroise, elle est néanmoins ma quadrisaïeule et c'est la seule ancêtre féminine en ligne directe dont je n'ai pu connaître la destinée.

★ ★ ★ ★ ★

9) *Les terres de Joseph-Ambroise*

Au moment où il reçoit sa concession de 1784, Joseph-Ambroise demeure sans doute sur le rang Saint-Antoine, où son père avait acquis une terre (cf. chapitre 4). Je n'ai pas pu localiser ce rang, mais il se situe certainement plus près du fleuve que la terre qui lui sera concédée en 1784. Ceci dit, les informations extraites des actes notariés nous permettent de déterminer que Joseph-Ambroise a possédé quatre terres au cours de son existence.

* **Terre A.** Le 1784-04-03, Joseph-Ambroise reçoit la concession d'une terre de 3 arpents de front x 40 de profondeur, située sur la rivière La Chaloupe, bornée de chaque côté par les concessions de ses frères Étienne et Jean-Baptiste, et en arrière par un emplacement dont la description est laissée en blanc. Il n'y avait alors rien sur cette concession: Avant de se marier, Joseph-Ambroise a donc d'abord dû défricher la terre, puis y bâtir une maison et des bâtiments qui sont mentionnés dans son premier contrat de mariage.

Ce contrat de mariage du 1797-12-30 décrit bien cette terre : 3 arpents de front x 40 en profondeur, prenant par devant au sud-ouest de la rivière La Chaloupe, bornée [par derrière] aux terres non concédées, joignant d'un côté à Venance Charron et d'autre côté à Baptiste Charron, ses frères, avec [une maison], une grange et une étable. On voit donc qu'Étienne, voisin d'Ambroise en 1784, a cédé sa terre à son frère Venance, à moins que le notaire n'ait confondu les prénoms des deux frères, tous deux présents au contrat.

Cette terre est cédée le 1799-08-20 au beau-frère de Joseph-Ambroise, François Aubuchon, qui la rétrocède à Joseph-Ambroise le 1805-02-23, qui la lui cède de nouveau trois jours plus tard. Il n'est plus question de cette terre, ni dans l'inventaire après décès de sa première épouse (1818-02-16), ni dans la déclaration servant d'inventaire après son propre décès (1827-12-19).

* **Terre B.** Le 1797-01-11, ayant abandonné ses droits à la succession de ses parents, Joseph-Ambroise habitant alors en la rivière Bayonne, reçoit de son frère Étienne en retour une terre de 3 arpents de front x 20 de profondeur située au sud de la rivière La Chaloupe, prenant par devant sur la dite rivière, joignant d'un côté au sud-ouest à Jean (Beaugrand ?) et d'autre côté au nord-est et par derrière aux terres non concédées, sans bâtiments, non défrichée.

Cette terre figure encore au contrat de mariage de Joseph-Ambroise le 1797-12-30. Elle est bien décrite: une terre en bois debout de 3 arpents de front x 20 de profondeur, joignant d'un côté à Jean (Sansonet ?) et de l'autre à Jean-Baptiste Charron son frère. Par la suite, elle disparaît des actes; Joseph-Ambroise s'en est donc départi avant l'inventaire du 1818-02-16.

* **Terre C.** Le 1799-08-20, les beaux-parents de Joseph-Ambroise lui cèdent une terre, qu'il leur rétrocède le 1805-02-23, et qui lui est de nouveau cédée le 1805-03-26. C'est une terre de 3 arpents de front x 36 de profondeur au nord de la rivière Bayonne, joignant d'un côté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand dit Champagne [écrit en marge], et d'autre côté à François Boucher, avec les bâtiments dessus construits. C'est probablement sur cette terre que Joseph-Ambroise et sa famille ont demeuré après la cession de la **Terre A.**

Vingt ans plus tard, 1818-02-16, l'inventaire après le décès de la première épouse de Joseph-Ambroise nous apprend que la communauté possède encore cette terre de 3 arpents de front x 36 de profondeur, sise au nord-est de la rivière Bayonne, prenant par devant à la dite rivière et par derrière aux terres [du rang] de St-Pierre, tenant d'un côté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand, d'autre côté à François Boucher, avec une maison et d'autres [anciens?] bâtiments dessus construits.

Peu après, le 1818-05-08, Joseph-Ambroise doit la vendre aux enchères pour payer les dettes de la communauté. Sa description ne laisse pas de doute: une terre située au nord-est de la rivière Bayonne, contenant 3 arpents de fronts x 36 en profondeur prenant par devant à la dite rivière et par derrière (...) d'un côté à Pierre Rondeau et Alexis Beaugrand et d'autre côté à François Boucher avec une maison en pierre et autres vieux bâtiments. Évidemment, on ne la retrouve pas dans la déclaration de sa veuve après son décès à lui (1827-12-19).

* **Terre D.** Par un acte du 1805-02-26, Alexis Aubuchon cède aussi à Joseph-Ambroise une terre de 1 arpent de front x 68 arpents en profondeur, prenant par devant au bout de la terre de Pierre Dubeau et par derrière par la rivière La Chaloupe, joignant d'un côté à Joseph Durand et d'autre côté à Jean-Baptiste Boucher, sans bâtiments. Cette terre a été divisée par les héritages successifs, mais il ne fait pas de doute qu'on parle toujours de la même.

Le 1818-02-16, Joseph-Ambroise possède encore cette terre de 1 arpent de front par 68 de profondeur, prenant par devant au bout de la terre de Pierre Dubeau et par derrière à la rivière La Chaloupe, tenant d'un côté à Joseph Durand et d'autre côté à Jean-Baptiste Boucher, sans bâtiments dessus construits. Cependant, selon la coutume de Paris, Joseph-Ambroise n'hérite que la moitié de cette terre, soit $\frac{1}{2}$ par 68 arpents, ses 7 enfants se partageant l'autre moitié.

De sorte que le 1827-12-19, dans sa déclaration faite en guise d'inventaire, la veuve de Joseph-Ambroise ne possède plus qu'une portion de terre de $\frac{1}{2}$ arpent de front x 38 de profondeur, tenant par devant à la rivière La Chaloupe et en profondeur au nommé Massé, et joignant d'un côté à Joseph Durand et d'autre côté à Jean-Baptiste Boucher sans bâtiment dessus construit étant de bois debout. Il manque 30 arpents en profondeur, peut-être vendus, mais je n'ai pas trouvé d'acte le confirmant.

Quelques mois plus tard, soit le 1828-05-19, la veuve Angélique Bottineau doit vendre ce dernier morceau du patrimoine immobilier, soit une portion de terre d'un arpent de front x trente-huit arpents en profondeur tenant par devant à Pierre Dubeau et en profondeur à Joseph Masse père joignant d'un côté au nord-est à Joseph Martin (?), et d'autre côté à Joseph Pellant sans aucun bâtiments dessus construits. Angélique Bottineau ne possède donc plus de terre et on se demande où elle habite avec ses deux jeunes enfants.

Pouvons-nous localiser précisément ces quatre terres? Cela mériterait une recherche approfondie pour savoir ce qu'il en est advenu, en suivant par exemple les actes de vente jusqu'à la confection du cadastre en 1861. Cette recherche ne sera pas facile, car Joseph-Ambroise n'a guère gardé ces emplacements plus d'une quarantaine d'années. Un travail que je laisse à de futurs chercheurs.

10) La progéniture de Joseph-Ambroise avec ses deux épouses.

Nous avons vu que Joseph-Ambroise a eu 10 enfants de son premier mariage et deux du second. Voici quelques informations à leur sujet.

1^{ere} famille de Joseph-Ambroise.

Mon rameau de la famille n'est pas issu de ce mariage. Trois des 10 enfants nés de cette union furent baptisés à Berthier, les autres à Sainte-Élisabeth. Si on considère la pauvreté de leur père, on peut croire qu'ils n'ont pas eu une vie facile. Plusieurs d'entre eux se marieront à un âge avancé.

1) **Madeleine**, née et baptisée le 1798-07-19, à peine 6 mois après le mariage de ses parents. Elle épouse Pierre Bottineau le 1818-01-18 à Sainte-Élisabeth, et y décède le 1821-06-05, après avoir donné naissance à deux enfants dont le plus jeune, prénommé Pierre comme son père, était déjà décédé le 1821-05-21.

2) **Alexis**, né et baptisé le 1799-12-07, décédé à Sainte-Élisabeth le 1808-03-11, inhumé le lendemain.

3) **Geneviève**, née le 1801-11-12, baptisée le 13. Elle renonce à la succession de son père le 1828-05-19. À 37 ans, elle épouse le journalier Charles Morel de la Durantaye le 1838-09-19 à Saint-Cuthbert, où le couple a trois enfants, dont 2 sont décédés avant l'âge de deux ans. Le couple est inscrit au recensement 1851. Veuve en 1874, Geneviève décède à St-David le 1882-09-18 et y est inhumée le 20.

4) **Narcisse**, né et baptisé le 1803-12-18. Le 1846-11-09, il donne par acte notarié une forte somme d'argent à sa filleule Éloïse de 8 ans, fille de son frère Antoine (gr. G-H. Rolland Darminault, minute # 5152). J'en déduis qu'il était resté célibataire. Je ne connais pas la date de son décès.

5) **Antoine**, dont l'acte de naissance n'a pas été retrouvé, sûrement en 1805 ou 1806. Il épouse Ursule Geoffroy le 1808-09-22 à Sainte-Élisabeth; il y décède le 1874-10-25 et y est inhumé le 27. Ursule Geoffroy y décède le 1887-02-13 et elle est inhumée le surlendemain. Le couple eut 10 enfants.

6) **Luc-Prosper**, né le 1807-10-17 et baptisé le lendemain. Navigateur de profession, il épouse à 42 ans, à Berthier, Céleste Gauthier, qui elle-même en a environ 45. Il décède le 1859-05-07 à Sorel, sans postérité. Céleste Gauthier décède au même endroit en 1890.

7) **Rosalie (ou Orélie)**, née et baptisée le 1809-10-07. Elle épouse, peut-être aux États-Unis, un nommé Zosume (sic) Steben. Veuve, elle décède le 1893-06-27 à Joliette où elle est inhumée le 30.

8) **Pierre-Maxime**, né et baptisé le 1812-04-08. Il eut une vie aventureuse, peut-être comme bûcheron, puis il s'installe dans le Pontiac; il y épouse Adélaïde Foubert le 1841-02-04 à Saint-Alphonse de l'île-aux-Allumettes. Après son décès, il se remarie le 1845-12-07 à Anne-Nancy Hicks, en l'église anglicane de Clarendon, mariage réhabilité le 1852-02-16 en l'église Saint-Jacques-le-Majeur de Portage-du-Fort. Malgré les lacunes des registres, j'ai retrouvé plus d'une douzaine des enfants de Pierre Maxime; il serait décédé avant le 1878-08-13. Trois articles ont été publiés sur sa vie⁵.

9) **Alexis**, né et baptisé le 1814-05-23; il décède le 1814-08-14.

10) **Nicolas**, né et baptisé le 1815-10-07. Il est déjà décédé à la mort de sa mère deux ans plus tard.

Comme on l'a vu, Angélique dite Madeleine Aubuchon décède le 1817-12-16 à Sainte-Élisabeth de Bayonne, où elle est inhumée le lendemain, à 38 ans. Joseph-Ambroise a alors 53 ans. Trois de ses dix enfants sont décédés, et il est désigné tuteur des sept survivants, comme nous l'apprend l'inventaire après décès et les autres documents présentés plus haut. Ces enfants sont donc les demi-frères et demi-sœurs de celui qui deviendra mon trisaïeul, Ambroise (cf. **chapitre 6**); aucun d'entre eux ne sera parrain ou marraine des deux enfants nés de la seconde union, ce qui laisse croire que les relations n'étaient pas très suivies entre les deux fratries. Peut-être les aînés trouvaient-ils que leur père avait pris une seconde épouse trop jeune. Quoi qu'il en soit, Joseph-Ambroise ne tarde pas à se remarier. Sans ce second mariage, je ne serais pas là pour raconter son histoire!

2^{ème} famille de Joseph-Ambroise.

Les époux n'eurent que deux enfants de ce mariage, tous deux nés et baptisés à Sainte-Élisabeth, à cause du décès d'Ambroise, moins de 5 ans après ce second mariage.

1) **Angèle**, née et baptisée le 1819-08-29, exactement neuf mois après le mariage de ses parents. Elle épouse François-Xavier Cloutier à Saint-Cuthbert le 1840-08-18. Ils y sont encore au recensement 1851 avec leurs six enfants, mais je perds leurs traces ensuite. C'était la triste époque où des milliers de Québécois, incapables de s'installer sur des terres, immigrent aux États-Unis.

2) **Ambroise**, mon trisaïeul, né et baptisé le 1821-06-26. Son père décède alors qu'il a moins de deux ans. J'estime que du fait du décès de son père et de la pauvreté de sa famille, il a été pris en charge par quelqu'un d'autre que sa mère, peut-être le curé de la paroisse. C'est par lui que notre rameau se poursuit. Son histoire est racontée au **chapitre 6** de cette saga familiale.

⁵ Pierre Ducharme: *Les Ducharme du Pontiac*. Le Trait d'union, vol 17 no 2 (fév. 2010) et no 3 (juin 2010) et vol. 20, no 1 (oct. 2012)

2^{ème} famille d'Angélique Bottineau.

Remariée à Nicholas Ayotte, Angélique eut deux autres enfants baptisés à Sainte-Élisabeth:

1) **Louis Ayotte**, né et baptisé le 1832-07-16. Il est toujours vivant lorsque son père fait son testament le 1844-12-09, mais est introuvable par la suite et il ne figure pas au recensement 1851 ni à aucun recensement ultérieur. Vraisemblablement décédé ou immigré aux États-Unis.

2) **Magloire Ayotte**, né et baptisé le 1835-02-15. Comme son frère, il est toujours vivant lorsque son père fait son testament le 1844-12-09, mais est introuvable par la suite et il ne figure pas au recensement 1851 ni à aucun recensement ultérieur.

Donc, des quatre enfants nés des deux mariages d'Angélique Bottineau, seule la vie d'Ambroise est pour le moment bien connue.

* * * * *

Conclusion

Joseph-Ambroise semble avoir commencé sa vie dans de bonnes conditions, si on en juge par son contrat de mariage. Pourtant, même s'il a participé au moins à trois voyages de traite dans les Pays d'en Haut, pour lesquelles il a été bien payé, l'inventaire pris après son décès et plusieurs autres documents démontrent qu'il est mort pauvre. Une maladie, un accident, ou une autre cause ont sans doute affecté sa capacité à gagner sa vie, au détriment des enfants nés de ses deux unions.

Deux autres raisons peuvent être invoquées. Primo, le nombre élevé de ses enfants (12 au total), et secundo les dispositions de la Coutume de Paris quant aux héritages, à savoir que la moitié des biens revenait au veuf ou à la veuve, et l'autre moitié aux enfants. Principe égalitaire louable, mais qui faisait de chacun un héritier de peu de biens. Ainsi, il est ridicule que les 7 enfants du premier lit aient hérité une portion de terre de $\frac{1}{2} \times 68$ arpents, soit pour chacun $\frac{1}{2}$ arpent (27 mètres) x environ 10 arpents (550 mètres). Ce sont des dimensions respectables pour un lopin de terre dans une ville, mais insuffisantes pour une terre agricole.

Par ailleurs, plusieurs aspects de la vie de Joseph-Ambroise et de ses deux épouses sont nébuleux, à cause de l'absence de plusieurs actes notariés. De fait, six contrats au moins sont manquants, soit les suivants, par ordre chronologique:

- a) testament d'Angélique-Madeleine Aubuchon dite Desalliers. D'emblée, je prends pour acquis qu'elle n'en avait pas car, le cas échéant, il aurait été mentionné dans l'inventaire après son décès;
- b) contrat de mariage de Joseph-Ambroise avec sa deuxième épouse, Angélique Bottineau. S'il a existé et s'il était retrouvé, ce contrat nous donnerait un portrait exact de sa situation en 1818;
- c) testament de Joseph-Ambroise;
- d) contrat du remariage d'Angélique Bottineau avec Nicholas Ayotte;
- e) inventaire après décès de Nicholas Ayotte;
- f) testament d'Angélique Bottineau; si ce testament a existé, il a été rédigé à une date et à un endroit indéterminés, car j'ignore toujours quand et où elle est décédée, après 1851.

Où pourrait-on trouver ces actes notariés? On a vu que Joseph-Ambroise a eu recours aux services de quatre notaires. À mon avis, les greffes Jorand et Piet sont les plus susceptibles de nous apporter un éclairage additionnel et éventuellement les chercheurs pourraient diriger leurs efforts dans cette direction:

* **Maurice-Louis Desdevens-Deglandon** (1794 - 1806) : 14 actes numérisés seulement sont accessibles sur le site BAnQ. Le reste de son greffe semble actuellement perdu.

* **Jean-Jacques Jorand** (1785 - 1823): son greffe numérisé est accessible à BAnQ, Vieux-Montréal;

* **Antoine-Amable Piet** (actif de 1805 à 1810); son greffe microfilmé est également accessible à BAnQ, Vieux-Montréal;

* **Georges-Henri Rolland-Darmineault** (1808 - 1854): son greffe numérisé est disponible en ligne sur la site BAnQ. Je l'ai révisé au complet et la possibilité d'y découvrir d'autres actes intéressants pour notre propos est faible, mais sait-on jamais ?

Il appartiendra à de futurs chercheurs de compléter cette recherche.

Bibliographie relative à la paroisse de Sainte-Élisabeth.

1) Dugas, Alphonse-Charles, prêtre (1858-1924) : ***Notre belle histoire de Sainte-Élisabeth (co. Joliette)***; texte annoté par J. Hector Geoffroy, prêtre. **1^{er} volume**: 102 pages 9,5" x 14". Éditions de la Bayonne, Joliette, 1971. Sans ISBN. Aucune illustration.

Les deux manuscrits à l'origine de ce livre, initialement tiré à 12 exemplaires seulement, ont été rédigés entre 1880 et 1890; malheureusement le second manuscrit n'a pas été retrouvé.

2) Geoffroy, J. Hector, prêtre (1908-2004): ***Notre belle paroisse de Sainte-Élisabeth (co. Joliette). 2^e volume: Histoire contemporaine.*** 69 pages 9,5" x 14" (1972). Éditions de la Bayonne, Joliette, 1972. Sans ISBN.

Poursuivant l'œuvre de l'abbé Dugas, l'abbé Geoffroy a complété l'histoire de la paroisse, notamment pour la période postérieure à 1860, par de nombreuses annotations, des photos et des illustrations, dont la qualité de reproduction est généralement assez faible.

3) Dugas, Alphonse-Charles; Geoffroy, J. Hector: ***Histoire de Sainte-Élisabeth.*** 2^e édition, 1984, 221 pages. ISBN 2-920249-78-9.

Ce livre reprend les notes manuscrites de l'abbé Alphonse-Charles Dugas (1858-1924) rédigées entre 1880 et 1890, annotées et complétées plus tard par l'abbé J.-Hector Geoffroy (1908- > 1984). Une première édition fut publiée en 1971 par les soins de l'éditeur Réjean Olivier, qui publia aussi la seconde. Reprenant les publications de 1971 et 1972, l'éditeur les a réunies en un seul volume en corrigeant quelques fautes, refaisant la mise en page, améliorant la qualité des photos et en ajoutant d'autres, et complétant le tout par un index des noms cités. Celui qui lit cet ouvrage n'a donc pas besoin de lire les deux premiers, comme j'ai pu le constater moi-même.

Cependant, le livre de format 9" x 10,5" à simple interligne est touffu et difficile à lire; par exemple, les notes de l'abbé Geoffroy sont intégrées entre parenthèses au texte original de l'abbé Dugas, note sur note pour ainsi dire. Le texte fourmille de renseignements, mais il comporte de nombreuses informations superflues et des répétitions. Ceci dit, c'est un volume essentiel pour qui veut en savoir plus sur la paroisse de Sainte-Élisabeth.

4) Geoffroy, J. Hector, prêtre (1908-2004): ***Les notables de Sainte-Élisabeth (1802-1980).*** Édition privée. Joliette 1984, 71 pages 8,5" x 11". ISBN 2-920249-83-5.

Le titre fait références aux notables, mais il se limite en fait aux notaires (15) et aux médecins (17) qui ont exercé leur profession à Sainte-Élisabeth. Chacun a droit à une monographie détaillée, complétée de détails généalogiques.

5) Geoffroy, J. Hector, prêtre (1908-2004): *L'éducation à Sainte-Élisabeth de 1798 à 1965*. Édition privée. Joliette 1995, 257 pages 8,5" x 11". ISBN 2-920904-46-9.

Ce volume présente notamment un exposé de la situation de l'éducation au Québec au début du XIX^e siècle, les lois qui en ont successivement encadré le développement, et les modalités d'application de ces législations à Sainte-Élisabeth. L'auteur présente les enseignants, les commissaires d'écoles, les écoles elles-mêmes, etc. Mieux présenté, ce volume est facile à lire, même s'il n'évite pas les répétitions. Nombreuses photographies, notamment des écoles de rang.

6) Geoffroy, J. Hector, prêtre (1908-2004); Olivier, Réjean: *Selon l'ordre de Melchisédech. Dictionnaire des prêtres natifs de la paroisse Sainte-Élisabeth, diocèse de Joliette*. Édition privée. Joliette, 3^e édition, 2012, 410 pages. ISBN: 978-2-920904-41-5. Édition électronique sur BAnQ : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/224222>.

Ce volume, le plus récent et le plus beau de la série, contient comme son nom l'indique une biographie de chacun des prêtres natifs de Sainte-Élisabeth, accompagnée de photographies d'un grand intérêt, d'un index détaillé, etc. Sa lecture a permis de compléter certains détails de ce texte et de compiler des données généalogiques pour utilisation future.

7) Rumilly, Robert: *La compagnie du Nord-Ouest. Une épopée montréalaise* (2 vol.) Fides, 1980. ISBN 978-2-7621-0786-5 et 978-2-7621-0787-3

8) En collaboration: *La rivière Bayonne et ses moulins*. Les Amants de la Bayonne, St-Cléophas. 1999. ISBN 2-9806464-0-7).

* * * * *

Chapitre 6

Chapitre 6: Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme et Marie-Élisabeth Roy

Époux: Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme (Joseph-Ambroise & Angélique Bottineau)
Né: 1821-05-26 **Décédé: 1896-02-27**

Épouse: Marie-Élisabeth Roy (Joseph & Geneviève Amiel dite Lusignan)
Né(e): 1822-08-22 **Décédé(e): 1893-07-14**

Mariage: 1843-01-17, Sainte-Trinité, Contrecoeur.

Introduction

La vie d'Ambroise marque un tournant dans l'histoire de notre lignée familiale. Il fut le premier à pouvoir signer son nom depuis le décès de son ancêtre Pierre Charron en 1700, le premier aussi à quitter la région de Lanaudière, et enfin le seul à s'exiler aux États-Unis, avec une partie de sa famille, et où sa femme et lui moururent.

Les actes d'état civil québécois les concernant sont aisément accessibles sur les sites FamilySearch (gratuit) ou GénéalogieQuébec (abonnement). On peut aussi suivre leurs activités au Québec par les recensements et, pour une partie, par des contrats notariés. C'est malheureusement moins vrai pour les États-Unis, et un flou certain subsiste sur la dernière partie de sa vie.

Heureusement, l'exil n'allait pas complètement rompre les relations entre cousins des deux cotés de la frontière. Quatre descendants d'Ambroise et Élisabeth m'ont fourni des renseignements précieux: Paul Trudel et sa sœur Marguerite-Yvette, Ann-Lillian Sévigny, et enfin Rochelle (Shelly) Noone, dont je préciserai plus loin les liens de parenté avec leur arrière-grands-parents.

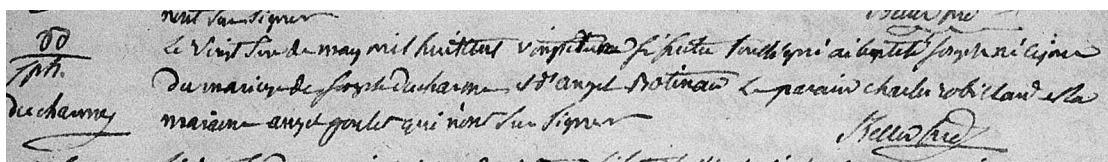
★ ★ ★ ★ ★

1) Naissance et enfance de Joseph-Ambroise.

Joseph-Ambroise *filis* était le deuxième et dernier enfant du 2^{ème} mariage de son père, qui portait le même prénom que lui. Il est né et a été baptisé le 1821-05-26 à Sainte-Élisabeth. L'acte au registre est typique du laconisme du curé Keller; le père et le fils y sont nommés simplement Joseph Ducharme (**figure 1**). Plus tard, Joseph sera connu comme J.-Ambroise ou simplement Ambroise, peut-être en souvenir de son père décédé alors qu'il avait moins de deux ans. Je n'ai pas trouvé de lien entre sa famille et ses parrain et marraine, Charles Robillard et Angel Goulet.

Quand ce père décède en 1823, il laisse à sa veuve deux jeunes enfants, une fille, Angèle, née le 1819-08-28, et Joseph-Ambroise qui n'a que 2 ans, en plus de quelques enfants de son premier mariage. C'est d'ailleurs tout ce qu'il lui laisse : il est ruiné, au point où il fût même inutile de procéder à un réel inventaire après son décès. Bref, c'était la pauvreté, comme on l'a vu au chapitre 5. Joseph-Ambroise *filis* a vraisemblablement vécu une enfance misérable, au moins jusqu'au remariage de sa mère en 1832 avec un veuf, Nicholas Ayotte, qui semble plus à l'aise.

Angélique Bottineau a tout juste 40 ans à son second mariage; néanmoins elle aura deux autres enfants, respectivement nés en 1832 et 1835. Il est donc possible que Joseph-Ambroise ait grandi dans une famille reconstituée comportant, à la limite, des enfants de quatre mariages.



(Transcription) : (En marge : Jph Ducharme). Le Vingt Six de May mil huit cent vingt et un je prêtre soussigné ai baptisé Joseph né ce jour du mariage de Joseph Ducharme et d'Angel Botinau. Le parrain Charles Robillard et la marraine Angel Goulet qui n'ont su signer.
Keller ptre

Figure 1. Baptême de Joseph Ducharme, Sainte-Élisabeth, 1821-05-26.

À ce jour donc, j'ignore tout de l'enfance de Joseph-Ambroise. On peut présumer qu'il a demeuré plusieurs années à Sainte-Élisabeth. Mon impression, qui n'est soutenue par aucune preuve, c'est qu'étant donné la pauvreté de sa mère, il a été pris en charge par une autre famille de la paroisse, ou même par le vicaire, Louis-François L'Heureux, dont j'évoquerai plus loin l'influence dans sa vie.

On trouve sa trace à Contrecoeur pour la première fois le 1840-08-01, plus de deux ans avant son mariage, quand il est témoin à une inhumation; il n'a alors que 19 ans. Cinq mois s'écoulent, puis il est témoin à plusieurs sépultures au tout début 1841, puis épisodiquement par la suite. Ensuite on le voit parrain d'une enfant en mai 1842, plusieurs mois avant son mariage. Tous ces actes sont extraits des registres paroissiaux de la paroisse Sainte-Trinité. En voici la liste.

1840-08-01. Sépulture de Joseph Hubert (Gabriel Hubert & Justine Marchessaud).

1841-01-05. Sépulture de Hemma Magnan (Zéphirin, navigateur & Apolline Lamoureux).

1841-01-05. Sépulture de Anonyme Pigeon (Charles et Josephthe Dansereau)

1841-01-08. Sépulture de Sophie Charron (Christophe & Élisaberh Dejordy).

1841-05-08. Sépulture de Narcisse Mathé (François & Charlotte Mandeville).

1842-05-15. Baptême de Léa Leclair (François Leclair & Scholastique Morin).

Être choisi comme parrain implique une certaine proximité avec la famille de l'enfant, et une intégration dans le milieu paroissial. Visiblement, environ deux ans après la première mention de la présence d'Ambroise à Contrecoeur, il a atteint ce stade d'intégration.

1842-05-17. Sépulture de Bruno Dupont (Jean-Baptiste & Marguerite Larivière).

Deux personnes sont témoins de cette sépulture: Ambroise bien sûr, et aussi François Leclair, qualifié de bedeau dans un acte ultérieur. Ce François Leclair est témoin à presque toutes les sépultures jusqu'au 1852-09-03, parfois avec son fils; tous deux ne signent jamais. Dans les mois qui suivent, avant son mariage, Ambroise est témoin de plusieurs sépultures, où ne trouve jamais sa signature: 1842-05-25, 1842-06-20 et 28, 1842-09-10 et 23, 1842-10-04, 1842-11-22.

Ceci soulève une question. J'avais toujours pensé qu'Ambroise avait été scolarisé dans son village natal de Sainte-Élisabeth, où les premières écoles ont été créées en 1829, et où des maîtres d'école ambulants circulaient alors. Mais la réalité semble être qu'Ambroise ne savait pas écrire à son arrivée à Contrecoeur, où il aurait donc été scolarisé tardivement.

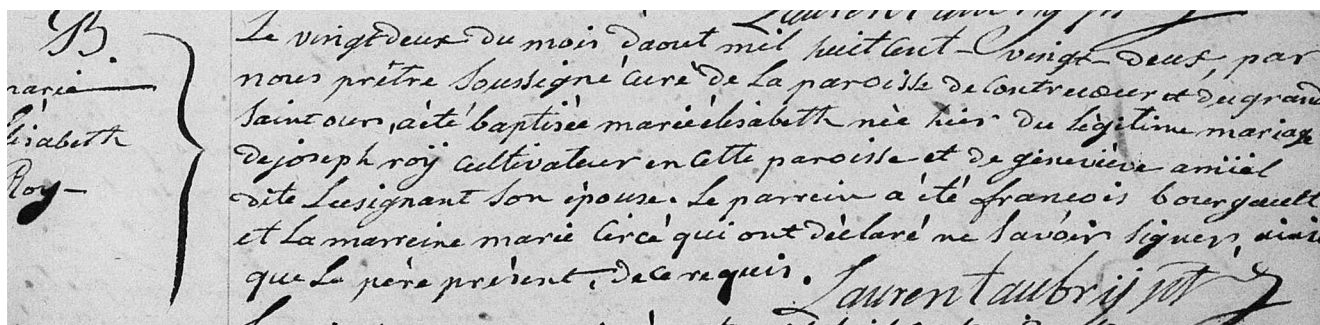
Car nous verrons plus loin qu'il signe son nom à son mariage en janvier 1843, et aux baptêmes de ses enfants. C'est le cas notamment au baptême de son fils Joseph, le 1844-04-10, à ceux de Thomas-Louis, le 1845-12-21, de Damien le 1847-11-25, de ses jumelles Marie-Caroline et Marie-Louise le 1849-11-10. de Thomas le 1851-06-18. Il signe habituellement J.A. Ducharme. Sa signature est un peu maladroite; dans un de ces cas, il signe sur une ligne tracée comme pour l'aider à écrire.

Ambroise semble devenu bedeau à la fin de 1852, en remplacement de François Leclair. Le 1852-09-14 et le 1852-12-17, il est témoin à des sépultures où le célébrant mentionne qu'il signe, mais on ne voit pas cette signature. Par contre, il signe toujours à partir du début 1853. Ces actes sont trop nombreux pour être énumérés et d'ailleurs ils n'apportent pas d'autres renseignements à son sujet. Il semble bien que le curé a contribué à la scolarisation d'Ambroise, sans qu'on sache comment. On note que certains actes portent aussi, en plus de la sienne, la signature de son fils aîné, Joseph, qui visiblement a été scolarisé plus tôt que son père. C'est le cas le 1860-07-21 à la sépulture de Clément-Joseph Tremblay, alors même que Joseph n'a que 16 ans. Son rôle de bedeau semble s'arrêter à la fin 1860: Ambroise est présent au baptême de son fils Napoléon, le 1860-12-25; c'est le dernier acte de l'année et je n'ai plus retrouvé sa signature par la suite.

2) Naissance et enfance de Marie-Élisabeth.

Marie-Élisabeth, 9^e des 10 enfants de sa fratrie, naît et est baptisée à Contrecoeur le 22 août 1822. Ses parrain et marraine sont François Bourgault et Marie Circé, sans lien de parenté avec sa famille (**figure 2**). Son père Joseph Roy, un cultivateur originaire de Saint-Charles de Bellechasse, avait épousé Geneviève Amiel dite Lusignan en 1803 à Contrecoeur, où tous leurs enfants sont nés. C'était un lointain descendant de Nicolas Roy et Jeanne Lelièvre, une des plus importantes des nombreuses familles Roy du Québec.

On ne retrouve pas de trace de Marie-Élisabeth dans les registres paroissiaux entre sa naissance et son mariage. Elle ne sera pas scolarisée et elle ne signe pas à son mariage en 1843 ni dans aucun autre acte.



(Transcription) : le vingt deux du mois d'août mil huit cent-vingt-deux, par nous prêtre soussigné curé de la paroisse de Contrecoeur et du grand Saint ours, a été baptisée Marie Élisabeth née hier du légitime mariage de Joseph roy cultivateur en cette paroisse et de Geneviève Amiel dite Lusignant son épouse. Le parrain a été François Bourgault et la marraine Marie Circé qui ont déclaré ne savoir signer, ainsi que le père présent, de ce requis. (signé : Laurent Aubry.)

Figure 2. Baptême de Marie-Élisabeth Roy. 1822-08-22, Sainte-Trinité, Contrecoeur

3) *Louis-François L'Heureux, vicaire à Saint-Élisabeth et curé à Contrecoeur.*

Ordonné prêtre à Montréal le 1829-09-19, Louis-François L'Heureux est nommé vicaire à Sainte-Élisabeth où il exerce trois ans son ministère et où il a sans doute connu Ambroise (1829-1832)¹. Après un passage à la Longue-Pointe (1832-1834), il est nommé curé de Contrecoeur en 1834, où y demeure jusqu'à son décès en 1864².

Mais le curé L'Heureux a des démêlés avec son évêque, Mgr Lartigue. Ainsi, le 1838-05-05, il «lui ordonne de congédier de chez lui un jeune homme (...) et de tenir sa maison sur un pied ecclésiastique». Le 1838-06-25, il le menace «de le priver de sa cure à cause de la présence dans sa maison d'un jeune homme (...). Il ajoute «qu'après son âme, un prêtre n'a rien de plus cher que sa réputation et quand il l'a perdue dans sa paroisse, il y est plus qu'inutile³».

Quelques mois plus tard, le 1839-02-11, c'est Mgr Bourget qui «le prévient au sujet du jeune Valiquette (...) et de rompre tout à fait avec ce jeune homme, mais de ne pas se laisser dominer par le chagrin». Un an plus tard (1839-04-17), il le prévient qu'il «devra quitter cet automne la paroisse de Contrecoeur». Ces menaces d'expulsion ne seront pas appliquées.

Que doit-on comprendre de cet intérêt du curé envers un jeune homme? Désir de s'occuper d'enfants négligés par leurs familles? Souci de protéger de jeunes gens compromis dans les rébellions de 1837 et 1838? Ou d'autres considérations indignes d'un adulte et encore plus d'un prêtre? Et ce jeune homme est-il toujours le jeune Valiquette? Ambroise a-t-il bénéficié d'un intérêt similaire? Nous n'en savons rien. Quoi qu'il en soit, toujours selon Audet, le curé L'Heureux engage Ambroise comme bedeau en 1852. Il lui confie aussi à titre de fermier une terre, une maison et des bâtiments dont il disposait grâce à un don reçu en 1771 par son prédécesseur, le curé Joseph-Nicolas Martel, à son bénéficiaire et à celui de ses successeurs. Je n'ai pu retracer l'acte notarié relatif à ce don. Ambroise occupera cette terre jusqu'en mai 1865.

Le curé est aussi devenu avec les années propriétaire de quelques terrains. À la constitution du «*Cadastré abrégé de la seigneurie de Contrecoeur* (ci-après C.A.)», le 1861-01-24, quelques années après la fin du régime seigneurial, il en possède trois:

* 1^{ère} concession: une terre de 1 arp. et 9 perches x 30 arp. de profondeur (57 arp. en superficie). La rente constituée pour compenser la fin du régime seigneurial est de 5 shillings et 2,5 deniers (C.A. p. 4, # 36, no 26). C'était la terre confiée à Ambroise par le curé l'Heureux, ce qui sera confirmé par un acte du 1865-02-21 que nous verrons plus loin;

* 2^{ème} concession: une terre d'un peu plus de 6 perches x 25 arp. de profondeur (entre 17 et 18 arpents en superficie); rente de 1 shilling et 11, 25 deniers (C.A. p. 9 # 213, no 269);

* dans les îles et communes: une terre d'une superficie de plus de 5 arpents; rente constituée de 0,5 denier (C.A. p. 7, # 158, no 190). Cette terre avait été concédée à Ambroise dans un acte que je n'ai pas retrouvé; il la cédera au curé en 1860, comme on le verra.

1 Dugas, A-Charles; Geoffroy, J. H.: *Histoire de Sainte-Élisabeth*, 2^e édition, p. 67. Édition privée, Joliette, 1984. ISBN 2-920249-78-9.

2 Audet, Francis-J.: *Contrecoeur. Famille, Seigneurie, Paroisse, Village*, p. 97. (G. Ducharme. Libraire-éditeur, Montréal 1940)

3 Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année 1945-1946. Québec, 1946.

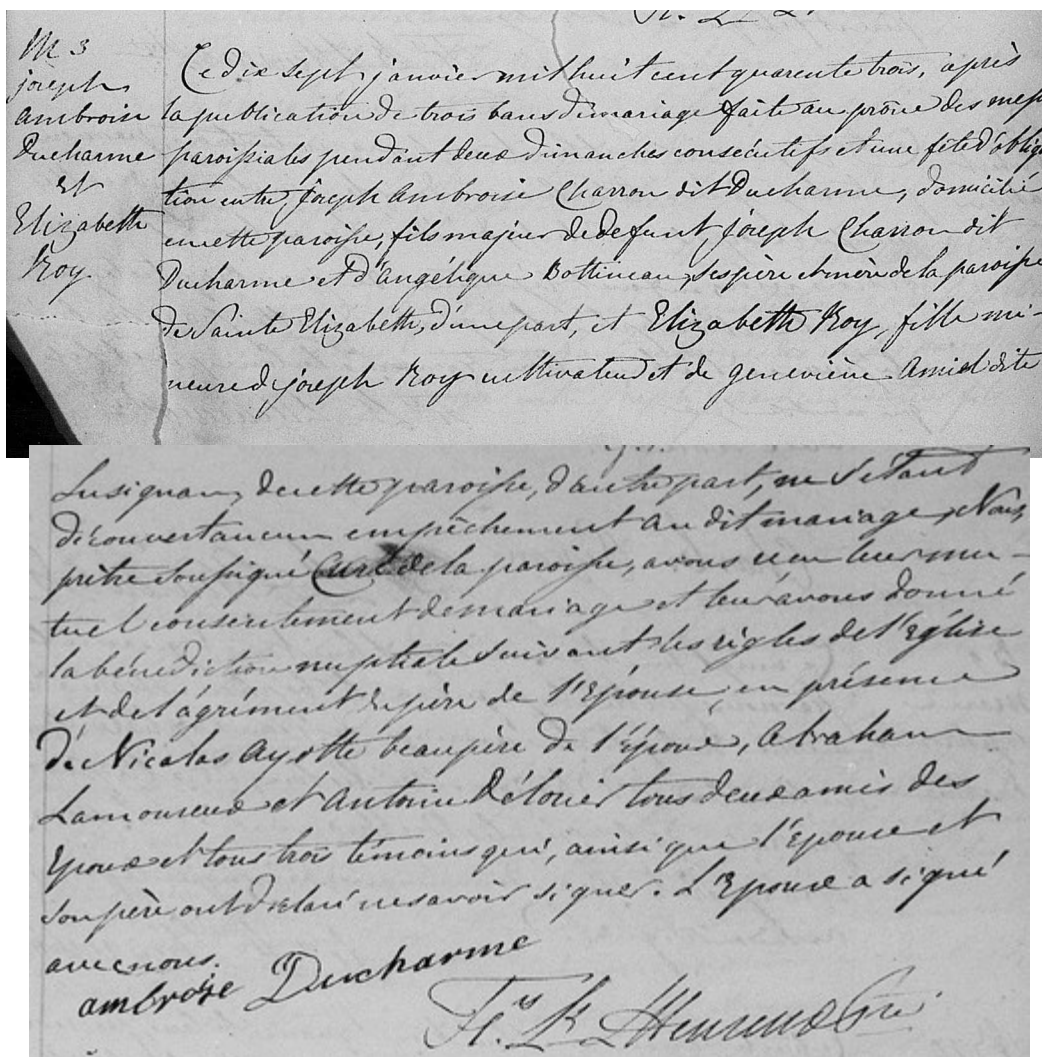
4) La vie d'Ambroise et de Marie-Élisabeth à Contrecoeur.

Nous avons vu qu'Élisabeth était native de Contrecoeur, et qu'Ambroise y demeure au moins depuis le mois d'août 1840. Ambroise ne se doute sans doute pas qu'il revient à un endroit habité par ses ancêtres Pierre Charron et Catherine Pillard, entre 1668 et 1680 (cf. chapitre 1).

1843-01-17. Mariage d'Ambroise et Élisabeth, Contrecoeur (Sainte-Trinité).

Ambroise est le seul à signer au registre, un peu maladroitement (**figure 3**). Les ponts avec sa famille ne sont pas rompus: son beau-père Nicholas Ayotte a fait preuve de détermination en partant de Sainte-Élisabeth en plein hiver à 79 ans pour être présent. On peut penser que la mère d'Ambroise est aussi présente, mais le cas échéant le curé L'Heureux n'a pas jugé bon de le noter.

Figure 3. Mariage d'Ambroise Ducharme et Élisabeth Roy. Contrecoeur, Sainte-Trinité



Il semble bien qu'Ambroise et Élisabeth se soient épousés sans contrat de mariage. Malgré des recherches extensives, je n'ai pu retrouver un tel acte, qui aurait été indispensable pour connaître la situation financière des époux en 1843. J'ai constaté une telle absence d'acte notarié à plusieurs reprises à la génération précédente même si, à l'époque, on rencontrait le notaire pour des actes d'une bien moindre importance.

Plusieurs notaires exerçaient alors leur profession à Contrecoeur et dans les environs (Saint-Hyacinthe, Sorel, etc.). Ceci rend la recherche plus laborieuse, d'autant plus qu'au moment où je termine ce chapitre, aucun répertoire d'actes notariés ne permet une recherche efficace. Peut-être que des recherches ultérieures combleront cette lacune. Le cas échéant, sans doute que les greffes des notaires Narcisse St-Germain, Joseph Bonin et L.O. Gendron devraient recevoir une attention prioritaire.

1843-circa 1865-1970. Vie de Joseph-Ambroise et Marie-Élisabeth à Contrecoeur.

Après leur mariage en 1843, Joseph-Ambroise et Marie-Élisabeth sont demeurés à Contrecoeur jusqu'à leur départ pour les États-unis quelque part entre 1865 et 1870. Seuls quelques documents nous éclairent sur ces quelques 25 années, et ils sont présentés ci-après, par ordre chronologique. Nous mentionnerons leurs enfants individuellement plus loin à la section 7 de ce chapitre, consacrée à leur progéniture. L'énumération de ces naissances nous apprend cependant peu de choses sur la vie des parents.

1847-03-17. Transport de Joseph Ducharme et Élisabeth Roy à Olivier Roy (gr. Joseph-Octave Lenoblet-Duplessis, minute # 686)

Le notaire Joseph-Octave Le Noblet-Duplessis a exercé de 1840 à 1866. Il était le fils d'Alexis-Carme Le Noblet-Duplessis, cité dans l'acte en titre, qui a exercé sa profession de notaire de 1811 à 1840, et le frère de Carme-Benoit (actif de 1826 à 1849), Moïse (actif de 1831 à 1851) et Norbert (actif de 1836 à 1860). Après vérification, je n'ai trouvé aucun autre acte concernant notre famille dans les greffes de ces cinq notaires.

Pour résumer, le couple Joseph et Élisabeth (les cédants) «*cèdent et transportent*» à Olivier Roy (le cessionnaire), frère d'Élisabeth, *une somme de 200 livres qui sont dues à Élisabeth par son frère Thomas, somme que Thomas avait reçue en donation de ses parents Joseph Roy et Geneviève Amiel dit Lusignan*. Cette somme était due par le couple à Olivier Roy à la suite d'un échange de chevaux. C'est donc un échange à trois parties: Thomas remet une somme d'argent à son beau-frère Ambroise et à sa sœur Élisabeth, qui le remettent à Olivier pour rembourser une dette. Les personnes présentes sont Olivier, Thomas et Élisabeth Roy, qui ne savent signer, et Ambroise qui signe *A. ducharme*, ainsi que les notaires L.O. Gendron et Le Noblet-Duplessis.

L'acte nous apprend au final deux choses significatives. Primo, en 1847, quatre ans après son mariage, Ambroise est qualifié de *cultivateur en la paroisse de Contrecoeur*. Secundo, l'acte est fait et passé dans la *maison où demeurent les dits cédants*. Notons la formulation: *la maison où demeurent les cédants*, et non *la maison des cédants*. La nuance est importante: Ambroise et Élisabeth ne sont pas propriétaires de la maison où ils demeurent.

1853-12-23. Baptême de Hormisdas Hubert (Olivier Hubert & Émilie Roy). Contrecoeur (Sainte-Trinité).

Joseph-Ambroise est le parrain de cet enfant né l'avant-veille; il signe J.A. Ducharme; la marraine est Zoé Hubert, qui ne sait signer.

1856-01-15. Baptême d'Olivier Roy, né la veille (Olivier & Anatalie Leboeuf).

Ambroise Ducharme et sa femme Élisabeth Roy sont les parrain et marraine de leur neveu.

1856-12-19. Sépulture de Denise Pelletier, 3 ans (Jean-Baptiste Peltier journalier & Marie-Courtemanche). Contrecoeur (Sainte-Trinité).

Les témoins sont Ambroise lui-même et son fils aîné Joseph, qui n'a que 12 ans! Quelques mois plus tard, Joseph débutera des études classiques au Collège de l'Assomption et il deviendra médecin, comme on le verra au chapitre 7. Fils du bedeau, il est sans doute assez souvent sollicité comme témoin à des inhumations, en même temps que son père.

1859-01-07. Baptême de Joseph Bourgault dit Lacroix (François & Aglaé Jacques) - 1859-01-11. Sépulture du même enfant.

Joseph-Ambroise est parrain de cet enfant dont Ursule Gosselin est la marraine. L'enfant décède deux jours plus tard et il est inhumé le onze; Ambroise est aussi témoin à cette sépulture.

1860-02-27. Cession par Ambroise Charron et uxor [i.e. son épouse] à Messire F. L'Heureux, prêtre (gr. Narcisse St-Germain, minute # 516).

Dans une paroisse, le bedeau était chargé de veiller au bon déroulement des cérémonies. Nous avons vu que le curé l'Heureux avait confié cette tâche à Ambroise vers 1852 selon Audet. Il avait aussi confié à Ambroise la ferme et les autres biens dont il avait l'usufruit à titre de curé, selon la donation de 1771 déjà mentionnée. Tout aurait donc dû aller pour le mieux pour Ambroise. Pourtant, il semble y avoir eu un couac quelque part, ce qui est démontré par trois actes notariés successifs.

En 1860, Ambroise a 39 ans, Élisabeth 1 an de moins, et dix de leurs 11 enfants sont déjà nés. Or, par cet acte, ils cèdent *dès maintenant et pour toujours* au curé L'Heureux *tous leurs meubles et animaux*, énumérés sur quatre pages, à la manière d'un inventaire après décès.

Sans être riches, ils possèdent quand même des biens personnels. On y trouve notamment *deux poêles avec fourneaux, une pendule, des ustensiles à la douzaine, des tasses, des outils, des charrettes, un poulain [note paraphée en marge: à la condition que le cessionnaire livre un semblable poulain à leur fils Damien lorsque le dit poulain pourra travailler]* d'un an, *trois vaches laitières, un hangar, une laiterie, un droit dans la grande île de Contrecoeur, les sommes qui leurs sont dues*, etc. Bref, ils se dépouillent de tout ce qu'ils possèdent, au bénéfice du curé. La transcription de cet acte de six pages, d'un grand intérêt, est présentée plus loin en Appendice A.

Pourquoi cette cession? L'acte en précise la raison: la cession est *faite à la charge pour le cessionnaire [i.e. le curé L'Heureux] de payer toutes les dettes que peuvent devoir les cédants jusqu'au Jour d'hui seulement*. À l'évidence, comme son père, Ambroise n'a pas géré correctement ses affaires et maintenant, à 39 ans, il a des dettes qu'il ne peut pas payer.

Bon prince, le curé L'Heureux continue néanmoins à protéger Ambroise : l'acte stipule que *desquels meubles et animaux et de tout ce que dessus cédé en mentionné les dits cédants ont la jouissance durant le bon plaisir dudit cessionnaire qui consent aux locataires dès lors d'en jouir*. Donc, Ambroise continue d'être locataire d'une terre qu'il peut cultiver, d'une maison qu'il peut habiter, de bâtiments et de biens qu'il utiliser, mais plus rien ne lui appartient, même pas la petite terre qu'il avait reçu en censive dans la grande île de Contrecoeur. Il n'est pas dans la misère, mais il est évidemment vulnérable, puisqu'il est entièrement dépendant du *bon plaisir* du curé L'Heureux. De plus, il perd sa tâche de bedeau à la fin de l'année 1860.

1861-01-14. Recensement fédéral.

Faute de disposer des données du **recensement 1851** à Contrecoeur, qui ont été détruites, il faut se satisfaire de celles du recensement 1861, effectué à partir de janvier, pour en savoir plus sur la famille d'Ambroise, qui habite encore à Contrecoeur.

De fait, on y retrouve *Joseph Ducharme [écrit Ducharneau] 40 ans; sa femme Élisabeth Roy 39 ans; leurs enfants Joseph 16 ans absent [et pour cause: Joseph étudie au Collège de l'Assomption depuis 1857]; Damien 14 ans; Louise 11 ans; Caroline 11 ans; Anna 8 ans; Jean 3 ans; Napoléon 1 an*. La famille habite seule une maison d'un étage⁴. En plus de Joseph qui est au collège, les quatre plus vieux vont à l'école; c'est une première dans notre lignée: les enfants d'âge scolaire de Joseph-Ambroise sont tous scolarisés.

Le même document nous apprend (p. 25) que Thomas Roy, frère d'Élisabeth, et sa femme Hélène Desloriers, tous deux âgés de 45 ans, sans enfants, occupent une maison où on retrouve aussi leur père Joseph 86 ans et aveugle, leur mère Geneviève Lusignan 75 ans, qui ne savent ni lire ni écrire, ainsi que leurs filles Angélique 50 ans et Sophie 35 ans, toutes deux célibataires⁵. Plus tard, Angélique et Sophie seront hébergées par leur neveu Joseph, fils aîné d'Ambroise, comme on le verra au chapitre 7.

1863-07-13. Incendie de l'église de Contrecoeur.

Le 1863-07-13, un incendie qualifié de désastreux consume, en même temps que l'église, le registre des années 1855 à 1862. Le double du registre ayant déjà été déposé au greffe de la Cour supérieure de Montréal, le curé Jean Ducharme, fils d'Ambroise, entreprit en 1905 de recopier ce registre, avec l'aide d'un étudiant. Un travail qui exigea quinze jours et qu'il qualifie lui-même d'exigeant. Le résultat est cependant un registre d'une exceptionnelle lisibilité, précédé d'un index pour toutes ces années.

⁴ District de Verchères (# 14), paroisse de Contrecoeur. Page 37. http://data2.collectionscanada.gc.ca/1861/jpg/4108856_00176.jpg

⁵ http://data2.collectionscanada.gc.ca/1861/jpg/4108856_00152.jpg

1864-10-20 au 1864-10-27. Inventaire de la succession de feu Messire F. L'Heureux prêtre
(gr. Joseph Bonin, minute # 304)

L'entente du 1860-02-27 auraient pu continuer pendant des années. Malheureusement, le curé L'Heureux n'était pas éternel et il décède le 1864-10-15, à seulement 58 ans. Ce décès change la vie d'Ambroise et Élisabeth.

Le notaire Joseph Bonin procède à l'inventaire des biens du défunt curé du 20 au 22 octobre, à la requête de Messire Henri Marcotte, curé de Lavaltrie et exécuteur testamentaire du défunt, en présence de Pierre Ménard, *cultivateur et neveu du défunt*, de Joseph Ducharme, *étudiant en médecine*, qui signe cet acte à deux endroits, *tous deux ayant demeuré au-delà de trois mois avec le défunt pendant sa dernière maladie*, et de Monique Brouillet, Philomène Brodeur et François Messier, servantes et serviteurs du défunt. On note ici que Joseph Ducharme n'a que 20 ans, et que son statut d'étudiant en médecine en fait sans doute l'une des personnes les plus instruites de la paroisse.

L'inventaire fait plusieurs pages. La variété des objets qu'on y voit démontre la prospérité du curé: meubles, ustensiles, argenterie, aliments, animaux, jeux (*dominot, backgamme*), etc., le tout évalué à 342 livres, plus le contenu de la bibliothèque estimée à 43 livres. La comparaison avec les quelques biens cédés par Ambroise en 1860 prouve que le curé et son fermier-bedeau ne font pas partie de la même classe sociale.

Parmi les papiers laissés par le défunt, on trouve le contenu du testament olographe du défunt rédigé le 1864-07-18. Ce testament n'est pas repris mot-à-mot, mais on y trouve notamment les multiples dons prévus par le défunt. Parmi ces donc, on trouve par exemple 50 livres léguées au Collège de l'Assomption, et surtout deux legs particuliers concernant Ambroise Ducharme et son épouse :

«À Ambroise Ducharme et à Élisabeth Roy son épouse, les sommes d'argent qu'ils peuvent lui devoir et qui pourraient être mentionnées par billets ou par livres de compte, leur donne également toute la récolte de grains sur la terre de l'Église qui était à son usage et dont il était le fermier, dans l'année de son décès et eu égard au temps du décès (p. 380)».

«Le défunt fait connaître à ses exécuteurs testamentaires que Ambroise Ducharme et son épouse Élisabeth Roy lui ont [en marge: fait] donation de tous leurs biens meubles et immeubles, mais il veut et ordonne que les dits biens et effets retournent à sa mort, s'ils existent encore, à Élisabeth Roy épouse du dit Ducharme pour par elle en disposer suivant sa volonté en faveur de ses enfants seulement, en ayant soin de son mari (p. 36)».

On comprend donc du premier paragraphe qu'Ambroise et Marie-Élisabeth devaient encore de l'argent au curé l'Heureux, suite à la cession de 1860, et que le testament les acquitte de ces dettes. Le second paragraphe va plus loin: il renverse la cession de 1860, évoquée plus haut, au bénéfice de Marie-Élisabeth, laquelle peut en disposer seulement pour ses enfants. Il semble évident que le curé se méfie de ce qu'Ambroise pourrait faire de cet héritage; peut-être avait-il tendance à s'endetter inconsidérément. Jeu, maladie, ivrognerie, je ne sais pas encore à ce jour.

1864-10-20 au 1964-10-27. Encan des biens de la succession de feu Messire F. L'Heureux prêtre (gr. Joseph Bonin, minute # 307)

Les biens du défunt curé sont mis à l'encan, lequel dura au moins 6 jours et qui semble avoir rapporté 379 livres. Le notaire Joseph Bonin en fit le procès verbal, qui s'étend sur plusieurs pages. À cette occasion, Ambroise et son fils Joseph acquirent quelques articles :

Ambroise :

- * 1 billot à viande à 20 sols
- * 1 cafetière et 1 cabaret à 15 sols

Joseph :

- * 2 petites chaudières de fer blanc, 12 sols
- * 2 paniers, 10 sols
- * 1 jeu de dominos, 5 chelins.

1865-02-21. Protêt à la réquisition du révérend Messire M.J.E. Chavigny (gr. J. Bonin, minute # 341).

Les tribulations d'Ambroise ne sont pas terminées. Le nouveau curé, Marie-Joseph-Edmond Chevigny, nommé en 1864, désire reprendre possession de ce qui lui revient en fonction de la dotation de 1771 évoquée plus haut: terre, maison, dépendances, etc.

Par ce protêt, le nouveau curé somme Ambroise de quitter la terre de 54 arpents [sic] qu'il occupe, ainsi que la maison et les bâtiments. On y apprend que le *protégé du curé L'Heureux* n'est plus bedeau, après avoir agi comme fermier du défunt curé jusqu'à son décès et que, depuis il a été avisé de *vuider les lieux* (sic) au plus tard le 1^{er} mai 1865. Comme il a refusé d'obtempérer, le curé se réserve donc le droit de se pourvoir en justice contre lui.

À cette sommation Ambroise répondit sur le champ qu'il avait déjà quitté la terre à l'automne 1864, et qu'il n'avait pas d'objection à livrer la maison à la fin de mai 1865, après avoir repris ce qui lui appartenait dans la maison et les bâtiments.

C'est sans doute ce qu'il a fait, quelque part après mai 1865. Car à 44 ans, il se retrouve sans terre, sans maison, et certainement devant un avenir peu reluisant. Il ramasse donc ses affaires et quitte le Québec peu après, car je ne retrouve plus aucune trace de lui au Québec après cette date. Il émigre aux États-Unis sans doute en même temps que quelques-uns de ses enfants: Damien né en 1847 et dont on sait qu'il a émigré aux États-Unis le 1865-06-23, où il se marie à Millbury MA en 1866; Marie-Louise née en 1849, qui se marie en 1888 à Providence RI; Marie-Anne née en 1853, qui se marie en 1871 au même endroit; et enfin le cadet, Napoléon, né en 1860, qui se marie à Putnam CT en 1881. Aucun d'eux ne reviendra jamais vivre au Québec.

L'acte attestant du mariage de Joseph, fils aîné d'Ambroise et Élisabeth, le 1870-05-16 à Montréal, spécifie qu'Ambroise demeure aux États-Unis.

1870 - 1900. Recensements des États-Unis et recensements fédéraux canadiens.

Donc, Ambroise et Élisabeth sont absents du Québec en mai 1870. Pourtant, on ne les retrouve pas encore recensés au États-Unis, en 1870, peut-être parce qu'ils ne sont pas encore fixés à un emplacement définitif.

Au recensement suivant, en 1880, on retrouve Joseph Ducharme inscrit à Millbury MA (1880-06-22). Il a 58 ans, travaille dans un moulin, vit avec sa femme Isabel (sic) 57 ans, et ses enfants Daniel [Damien] 31 ans, boucher et Anna 26 ans, tisserande, tous les deux veufs⁶. C'est la dernière trace que j'ai trouvée de Joseph et Élisabeth aux États-Unis. En effet, le recensement 1890 a quasi totalement disparu, tandis qu'ils sont décédés avant celui de 1900.

Ambroise et Élisabeth ne figurent pas au recensement canadien de 1871, ni aux recensements ultérieurs de 1881 et 1891.

5) Fins de vie d'Ambroise et de Marie-Élisabeth

Comme on l'a vu, la dernière preuve de la présence d'Ambroise et Élisabeth à Contrecoeur se situe le 1865-02-21, alors qu'il annonce dans le protêt pour le mois de mai suivant son départ de la terre qu'il occupe depuis des années. Il est certainement aux États-Unis le 1870-05-16, comme le spécifie l'acte attestant du mariage de son fils aîné à Montréal. Il a donc émigré entre ces deux dates, probablement en même temps que son fils Damien en juin 1865.

Le couple vécut encore une trentaine d'années dans leur pays d'adoption. Je ne sais presque rien de cette période de leur vie. Élisabeth décède à 70 ans le 1893-07-14 et Ambroise à près de 75 ans, le 1896-02-27, tous les deux à Millbury MA. Selon les sources familiales, ils furent inhumés dans le cimetière de la paroisse St.Brigid de cette ville. Je n'ai trouvé aucun monument dans ce cimetière en souvenir d'Ambroise et de Marie-Élisabeth, ni d'ailleurs à aucun autre endroit, même sur un site spécialisé comme Find-a-Grave.

* * * * *

⁶ <https://familysearch.org/pal:/MM9.3.1/TH-1942-25150-7471-42?cc=1417683>

6) Lieux de résidence d'Ambroise et de Marie-Élisabeth

Né à Sainte-Élisabeth, Ambroise y est sans doute demeuré pendant quelques années. Toutefois, il était à Contrecoeur le 1840-08-01, peut-être à l'invitation du curé L'Heureux. Il a peut-être demeuré au presbytère pendant quelques années, jusqu'à ce que le curé lui confie une terre et des bâtiments en même temps que la fonction de bedeau.

Je n'ai pas réussi à localiser l'emplacement de cette terre. On a vu plus haut qu'elle était située dans la première concession, près du fleuve, et probablement aussi à proximité de l'église pour permettre au bedeau d'exercer ses fonctions. Elle pourrait sans doute être localisée.

La troisième église, construite en 1818, est celle qu'Ambroise a connue et où il s'est marié et a exercé ses fonctions. Cette église a brûlé en 1863; elle a immédiatement été reconstruite et Ambroise a pu voir la quatrième église avant son départ pour les États-Unis (**figure 4**).

De son côté, Élisabeth était née à Contrecoeur, et elle y a demeuré au moins jusqu'en 1865. Après son départ de Contrecoeur, le couple vécut encore une trentaine d'années dans leur pays d'adoption. Je sais peu de choses de cette période de leur vie, comme je l'ai déjà dit.

Figure 4. Quatrième église Sainte-Trinité, Contrecoeur. Photo : Ville de Contrecoeur.



7) *Progéniture de Joseph-Ambroise et Marie-Élisabeth*

Ambroise et Élisabeth auront 11 enfants de 1844 à 1860, tous nés à Contrecoeur et baptisés en l'église Sainte-Trinité. Quatre décédèrent avant leur cinquième année. Sept atteindront l'âge adulte; trois restèrent au Québec, et quatre les précédèrent ou les suivirent aux États-Unis.

- 1) **Joseph**, né et baptisé le 1844-04-06. C'est mon arrière-grand-père, et le chapitre 7 lui est consacré.
- 2) **Thomas-Louis**, né et baptisé le 1845-12-21. Il décède à 5 ans, le 1850-11-23 et est inhumé le 25.
- 3) **Damien**, né le 1847-11-24 et baptisé le lendemain. Il fait l'objet du *supplément 1*, à la fin de ce chapitre.
- 4) **Marie-Caroline**, née le 1849-11-01 et baptisée le lendemain. Célibataire, elle demeure d'abord chez son frère aîné Joseph, médecin à Waterloo (recensement 1881) et Longueuil (recensement 1891). Au recensement 1901, on la retrouve chez son frère cadet Jean, devenu curé de Contrecoeur. Absente du recensement 1911, elle figure toutefois à l'annuaire Lovell 1911, locataire dans une maison de chambre de Longueuil. Elle décède le 1929-03-28 à Saint-Marcel, et est inhumée le 1^{er} avril dans le terrain de son neveu Thomas (fils de son frère Joseph) au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (concession R-O1711).
- 5) **Marie-Louise**, jumelle de Caroline, née le 1849-11-09 et baptisée le lendemain; elle épouse Toussaint Gauthier le 1868-09-06 à Providence RI. Devenue veuve avec 4 enfants le 1882-11-15, elle se remarie le 1900-05-06 à Pierre Counoyer à Millbury MA, où elle décède le 1920-07-13.
- 6) **Thomas**, né et baptisé le 1851-06-18; décédé le 1852-03-12, et inhumé le 15 mars.
- 7) **Marie-Anne**, née et baptisée le 1853-11-10. Comme Marie-Louise, elle se marie à Providence RI, à Michel Bazinet dit Bisno le 1871-12-30. Ils ont eu au moins un enfant, Joseph-Mitchell Bazinet. Déjà veuve en 1880, elle décède le 1888-04-24 à Millbury.
- 8) **Mathias**, né et baptisé le 1855-08-10; il décède le 1856-09-08, et est inhumé le 10.
- 9) Un enfant **Anonyme** né, ondoyé à la maison, décédé et inhumé le 1857-05-13.
- 10) **Jean**, né et baptisé le 1858-09-19, il fait l'objet du *supplément 2*, à la fin de ce chapitre.
- 11) **Napoléon**, né le 1860-12-24, au temps du règne de l'empereur Napoléon III qui rendit ce prénom populaire qu Québec, et baptisé le lendemain. Il fait aussi l'objet du *supplément 3*, à la fin de ce chapitre.

* * * * *

8) Conclusion.

Ainsi se terminaient les vies bien remplies, mais mouvementées, de mes trisaïeux Ambroise Ducharme et Marie-Élisabeth Roy. Pour en savoir davantage, il y aurait lieu d'explorer plus en profondeur les greffes des notaires de Contrecoeur et les registres d'état civil du Massachusetts.

Nous avons vu au chapitre 5 que les parents d'Ambroise avaient terminé leurs vies dans une très grande pauvreté. À l'évidence, le début de la sienne avait été difficile. Pourtant, il avait réussi, peut-être par chance, peut-être grâce à son intelligence et à son travail, à apprendre tardivement à lire et à écrire, et à s'installer correctement sur la ferme de Contrecoeur appartenant au curé Louis-François L'Heureux, son protecteur comme le qualifie un acte de 1865. Il avait même reçu une concession de terre sur une île située devant Contrecoeur. Le couple semblait donc sur la voie d'une vie paisible et relativement confortable.

Ambroise ne semble pas avoir profité de cette embellie. En 1860, à 46 ans et fortement endetté, il doit abandonner tous ses biens, y compris sa concession de terre, au bénéfice du curé, qui paie ses dettes mais qui lui laisse l'usage de ses biens et de la ferme qu'il occupe. Un répit qui sera de courte durée: le successeur du curé L'Heureux reprend la ferme et les bâtiments et expulse Ambroise et Élisabeth en mai 1865.

Ambroise semble en grande partie responsable de cette situation. On constate à la lecture du testament du curé L'Heureux que ce dernier laisse quelques biens à Élisabeth, au bénéfice de ses enfants, en excluant Ambroise de cet héritage. Visiblement, on ne lui faisait pas confiance.

Quelle était la cause de cette méfiance? Ambroise était peut-être un homme insouciant, plus préoccupé de chasse ou de pêche que des travaux de la terre; peut-être souffrait-il d'une quelconque maladie, ou encore peut-être était-il porté sur la bouteille; peut-être simplement ne sut-il pas gérer le petit patrimoine dont il disposait au mitan de sa vie. La tradition familiale n'a pas gardé de souvenir de cela, mais ses descendants ont été bien plus avisés.

Car Ambroise a au moins réussi une chose: tous ses enfants purent s'instruire et parvinrent ainsi à exercer plus tard un métier ou une profession. À mon avis, le coût de ces études n'a pas été assumé par leur père, surtout les études classiques de Joseph et Jean. Ambroise n'en avait certainement pas les moyens. Il faut sans doute y voir la main du curé L'heureux, mais Ambroise a encouragé cette scolarisation ou à tout le moins il ne s'y est pas opposé.

Comme je l'ai dit plus haut, leur fils aîné, mon arrière-grand-père Joseph et sa femme Émilie-Anne Laramée, font l'objet du chapitre 7. Terminons donc le présent chapitre par des suppléments succincts sur trois des enfants d'Ambroise et Élisabeth, soit Jean, Damien et Napoléon; pour ces deux derniers, mes «*cousins*» états-uniens m'ont fourni des informations dont je les remercie.

* * * * *

Supplément 1: Damien Ducharme, boucher et épicier à Millbury (1847-1928)

Damien émigre aux États-Unis le 1865-06-23⁷, peut-être avec ses parents, et il épouse Marguerite Marcotte le 1868-06-20 à Providence, RI. Celle-ci décède le 1871-08-30 à Lebanon, NH. Damien s'installe par la suite à Millbury MA. Au recensement 1880, il y demeure avec son père, sa mère et sa sœur Anna (Marie-Anne), qui est également veuve. On lui attribue 31 ans [il en a en réalité 33], il est veuf, et aucun enfant ne demeure avec eux; j'en déduis qu'il n'a eu aucun enfant de ce premier mariage. Curieusement, ce recensement le prénomme Daniel.

Damien se remarie à Joséphine Gagnon, le 1886-01-25 en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Millbury. De cette union naîtront sept enfants, tous nés à Millbury, sauf la dernière qui naît à Sutton MA. L'aînée, Marie-Louise, née le 1886-12-20, épouse le 1917-11-22 à Millbury, un veuf de 18 ans son aîné, Arthur Guilbault. Or cet Arthur était le frère de Théophyta, épouse de mon grand-père Charles Ducharme, cousin de Damien (cf. chapitre 8). Marie-Louise et Arthur s'installent à Montréal, où Arthur est hôtelier, et ils auront deux enfants. Arthur décède en octobre 1945 à Montréal, et il est inhumé au cimetière Notre-Dame-des-Neiges; je n'ai pu trouver la date et le lieu du décès de Marie-Louise, peut-être aux États-Unis.

Les trois fils de Damien étudient au Séminaire de Saint-Hyacinthe, comme plusieurs de leurs cousins du Québec et des États-Unis:

1) **Jean-Damien**, né le 1891-09-13 ou le 1892-01-02, et décédé le 1965-05-10 à Millbury; il étudie à Saint-Hyacinthe de 1903 à 1912, il serait ensuite devenu marchand, mais je ne sais pas dans quel domaine. Il semble être resté célibataire et décède le 1965-05-10 à Millbury;

2) **Joseph-(Napoléon)**, né le 1893-11-23, étudiant en 1905 à St-Hyacinthe, il épouse Alice Genest le 1920-05-01 à Worcester MA. Je ne sais rien de plus à son sujet.

3) **Arthur-Louis**, né le 1896-03-1; étudiant de 1909 à 1912 à St-Hyacinthe; soldat pendant la 1ère Guerre Mondiale, il épouse Yvonne-Blanche Boucher le 1924-11-10 à Sainte-Anne de Woonsocket, RI. Je ne sais rien de plus à son sujet.

Je n'ai pas retrouvé Damien et sa famille aux recensements 1890 et 1900. Cependant il demeure toujours à Millbury aux recensements 1910 et 1920. Joséphine décède le 1914-01-20 et Damien le 1928-10-28, tous les deux à Millbury. Damien est qualifié de boucher au recensement 1880; en 1921, il est épicier, membre de la Société Saint-Jean-Baptiste locale, et président de la Millbury Savings Bank.

-O-O-O-O-O-

7 - Guide Franco-Américain, année 1921.

Supplément 2: Jean Ducharme, prêtre-curé (1858-1922)

Jean naquit et fut baptisé le 19 septembre 1858. L'acte de naissance comporte une erreur, puisqu'il y est écrit *Jean Ducharme dit Charron né aujourd'hui fils de Joseph Ambroise Ducharme dit Tétro et de Élizabéth Roy*. Devenu curé de Contrecoeur, Jean eut vite fait de constater l'erreur et de la faire corriger. Le mot **Tétro** est donc rayé et corrigé en marge pour **Charron** «*en vertu du jugement de l'honorable Juge Davidson du 23 janvier 1902*». Rappelons que les Tétreault dit Ducharme étaient nombreux à Contrecoeur.

Jean ne fréquenta pas le Collège de l'Assomption, où son frère aîné Joseph avait fait ses études classiques, mais plutôt le Séminaire de Saint-Hyacinthe de 1873 à 1879, puis le Grand séminaire de Montréal, où il fut ordonné prêtre par Mgr Fabre le 19 mai 1883. Ils furent les seuls des garçons de la famille à poursuivre des études classiques, et aussi les seuls à rester au Québec.



Figure 5. Carte mortuaire de Jean Ducharme. Noter les paragraphes au verso, un échange de correspondance de Jean avec son évêque, Mgr Bruchési (source: Anne-Lillian Sévigny).

Dès son ordination, Jean est nommé vicaire dans une vieille paroisse, Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil. Il y porte une grande attention aux anciens registres paroissiaux, dont il constate les lacunes. Pour les combler, il recueille à Boucherville et à Montréal les actes relatifs aux habitants de Longueuil de 1669 à 1698, puis reconstitue les actes perdus des années 1698 à 1701, à partir de diverses archives, dont celles de l'abbé Hospice-Anthelme Verreau et de Jacques Viger, premier maire de Montréal.

Il s'en explique au début du registre ainsi reconstitué: *Je crus de mon devoir de les reconstituer, de les mettre en ordre, de les indexer, et de les relier. Vexé par Mgr Tanguay qui ne reconnaît pas l'ancienneté de Longueuil, il le qualifie d'homme qui se pique de sciences et de recherches mais fait preuve d'une ignorance regrettable ou d'une mauvaise foi impardonnable !* En conclusion, il indique qu'il est *impossible de dire le courage et la patience qu'a exigé ce travail*, qu'il termine le 13 juin 1891. On peut toujours aujourd'hui retrouver sa belle écriture dans ce premier registre et bien sûr dans ceux de toute la période où il a exercé comme vicaire.

Activités pastorales: Hemmingford (1891-1897), Rigaud (1897-1898), Contrecoeur (1900-1922).

Après des passages à Hemmingford (où il érige une église en 1893) et à Rigaud, ainsi qu'un court mandat comme aumônier des Sœurs de la Miséricorde (1898-1900), Jean Ducharme devient le 35^e curé d'une autre vieille paroisse, Sainte-Trinité de Contrecoeur. C'est donc un retour dans sa paroisse natale. Il est fréquemment cité dans le livre que Francis-J. Audet consacre à cette paroisse⁸. Voici une partie de ce que cet auteur dit de lui:

«Le successeur de M. Dequoy fut M. Jean Ducharme (.....). Il y fonda un couvent en 1904 et le plaça sous la direction des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Il y établit aussi une école des Frères, la même année. M. Ducharme se retira du ministère le 3 juin 1920 et il mourut le 31 octobre 1922 à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, où il avait subi une opération. Après s'être dépensé sans mesure dans les différents postes que lui avait assigné son évêque, il passa les deux dernières années de sa vie dans la souffrance».

Comme à Longueuil, il porte à Contrecoeur une grande attention aux registres. Ainsi, il écrit au début du volume 1 des registres de baptêmes, mariages et sépultures (1668 à 1690), la note suivante, qu'il signe le 5 septembre 1901:

«Les Actes de Baptêmes, mariages et sépultures, contenus dans ce cahier depuis 1669 à 1678 sont une copie vraie et fidèle d'une autre copie, faite sur l'original, laquelle copie est déposée et conservée dans les archives de la paroisse St-Pierre de Sorel. De même que l'Index, dont j'ai fait les extraits qui sont en ce cahier pour les années 1670-1671, 1672-1673-1674, est déposée et conservée dans les archives de la dite paroisse de Sorel». Il précise aussi *«qu'il est certain qu'il est né en 1668 un fils à M. de Contrecoeur et un fils à M. de St-Ours. Ces loyaux sujets du roi donnèrent à chacun de leurs enfants, leurs premiers nés, le nom de Louis, par respect et amour pour leur Roi Louis XIV⁹».*

⁸ Audet, Francis-J. : *Contrecoeur. Famille, Seigneurie, Paroisse, Village*. G. Ducharme. Libraire-éditeur. Montréal, 1940, p. 99-100

⁹ Audet, Francis-J. : op. cit. p. 125-126.

Parmi ses autres activités, Jean Ducharme fut président de la Municipalité scolaire de Contrecoeur de 1900 à 1903¹⁰. J'ai aussi trouvé que, le 26 octobre 1908, le Winnipeg Free Press signale sa présence dans cette ville, sans dire ce qui l'y avait amené.

Fin de vie.

Jean Ducharme décède le 31 octobre 1922 à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, et il est inhumé dans la crypte de l'église de Contrecoeur quelques jours plus tard. Peu avant son décès, le 1er août, il rédige son testament, dont je possède un exemplaire, officiellement reconnu par la Cour supérieure du district de Sorel le 4 novembre.

Ce texte est très intéressant. Il démontre notamment que Jean avait acquis une certaine aisance. Il y fait un grand nombre de dons, d'abord à plusieurs institutions d'enseignement, dont l'Université de Montréal (1 000 \$), les collèges de l'Assomption (500 \$), de Sainte-Thérèse (300 \$), de Longueuil (100 \$), ainsi qu'à la ville de Contrecoeur pour l'établissement d'une école des Clercs de Saint-Viateur (3 000 \$), et à plusieurs communautés religieuses pour un total de plus de 2 000 \$.

Jean fait aussi des legs à ses frères Damien (1 000 \$) et Napoléon (500 \$), et octroie une rente viagère mensuelle de 30 \$ à sa sœur célibataire Caroline, qui a demeuré au presbytère de Contrecoeur pendant quelques années, seuls survivants de sa fratrie; il attribue aussi 100 \$ à chacun de ses neveux et nièces (2 800 \$), etc. Au total, des legs d'environ 10 000 \$.

De plus, il institue comme sa légataire universelle Marie-Louise Forcier, sa ménagère, à qui il lègue nommément ses *meubles, immeubles, vaisselles, argenterie, lingerie, etc.*, en plus de lui confier la responsabilité de distribuer les dons précités. Selon mes recherches, celle-ci était née en 1863, et donc elle avait à peu de choses près le même âge que son curé. Marie-Louise décède à Contrecoeur le 05 décembre 1930, sans aucun doute célibataire. *Honni soit qui mal y pense!*

-O-O-O-O-O-

10 Audet, Francis-J. : op. cit. p. 256

Supplément 3: Napoléon Ducharme (1860-1943).

Napoléon était le cadet des enfants d'Ambroise et d'Élisabeth. Il suivit ses parents aux États-Unis, et le 1881-02-22, à tout juste 21 ans, il épouse à Putnam CT, Régina-Amélia Beaudoin, née à Millbury le 1860-02-10. Le couple aura treize enfants, nés à Fall River pour les six premiers, et à Worcester pour les autres, nés après 1890. C'est avec les descendants de ce couple que les contacts avec le Québec se poursuivront le plus longtemps, jusqu'à aujourd'hui en ce qui me concerne.

Au recensement US de 1900, Napoléon et Émili (sic) demeurent à Worcester MA; on le dit immigré depuis 1863 (ce qui est sans doute inexact), naturalisé, et il est boulanger. Son épouse est mère de 11 enfants dont 10 sont vivants. Ils savent tous les deux lire et écrire l'anglais. Huit enfants demeurent avec eux: Hector (15 ans), Joseph (12 ans), Blanche (10 ans), Adélarde (8 ans), Corine (7 ans); Arthur (5 ans), Edward (3 ans); Florence (1an). Tous sont nés au Massachusetts et les six plus vieux vont à l'école. Les deux aînés sont absents, une enfant est décédée jeune, et deux autres naîtront ultérieurement.

De ces enfants, quatre étudieront au Séminaire de St-Hyacinthe: **Alphonse-Napoléon** (1899-1906), **Damien** (1899-1901), **Adélarde** (1904-1910), **Arthur** (1909-1912). Adélarde sera ordonné prêtre le 1917-12-22 au Grand séminaire de Montréal, mais il décède prématurément à Worcester le 1925-12-13. Quelques mots sur Alphonse-Napoléon et sa sœur aînée Corinne.

Corinne-Élisabeth Ducharme

Corinne naît le 1893-06-05. Elle épouse Amateus Sévigny le 1917-07-05 à Worcester, et décède le 1986-07-17 à Agawan, MA, longtemps après son mari décédé en 1942. Elle est la grand-mère de **Anne-Lillian Sévigny**, une correspondante de longue date.

Alphonse-Napoléon Ducharme

Au terme de ses études à St-Hyacinthe en 1906, Alphonse-Napoléon obtient un baccalauréat *es arts* décerné par l'Université Laval (l'équivalent d'un diplôme d'études collégiales actuel), puis il étudie la médecine au Tufts Medical College de Boston (1906-1910), après quoi il s'installe à Worcester pour exercer sa profession. Spécialisé en obstétrique et pédiatrie, il pratiqua à l'Hôpital Saint-Vincent de Worcester pendant 35 ans, et réalisa 3062 accouchements. Mon frère Jacques effectua une résidence d'un an à cet hôpital en 1957-1958.

Il épouse Béatrice-Albertine Nault le 1914-09-07 en l'église Notre-Dame-des-Canadiens de Worcester; de qui il aura cinq enfants. Il décède le 1952-12-30 à Shrewsbury, MA, et est inhumé au cimetière Notre-Dame à Worcester. Béatrice lui survit plus de 20 ans; elle décède le 1976-10-27, et est inhumée 2 jours plus tard au même endroit que son mari. Quand j'ai commencé à étudier l'histoire de notre famille, Béatrice fut l'une des premières avec lesquelles j'ai échangé, au milieu des années 1960. Elle était membre de plusieurs organisation charitables et écrivait un excellent français.

Alphonse-Napoléon est resté toute sa vie très attaché au Québec, et il y venait souvent visiter la famille, en particulier son cousin Charles Ducharme, mon grand-père, qui était médecin comme lui, et qui le visitait aussi, comme en témoigne une photo prise à Worcester. Ces relations se sont poursuivies jusqu'au décès de Charles (1940); dans le journal de ce dernier, on trouve de fréquentes allusions aux visites de son cousin (ex: 15 octobre 1937, 25 mai 1939, 23 mai 1940).

Très intéressé par la généalogie, il fut l'un des premiers membres de la Société généalogique canadienne-française (# 171), et son décès fut annoncé dans *Le mois généalogique* (février 1953). Il avait accumulé une bonne documentation sur les famille Ducharme; j'ai tenté longtemps de retracer cette documentation, sans succès. Finalement, ce n'est qu'au début 2016 que sa petite-fille Rochelle (Shelly) Noone m'a appris qu'elle en avait hérité en 2014, à la mort de sa mère, et m'en remit des copies. J'y ai appris peu de choses, puisque mes propres recherches s'étaient développées beaucoup depuis son décès.

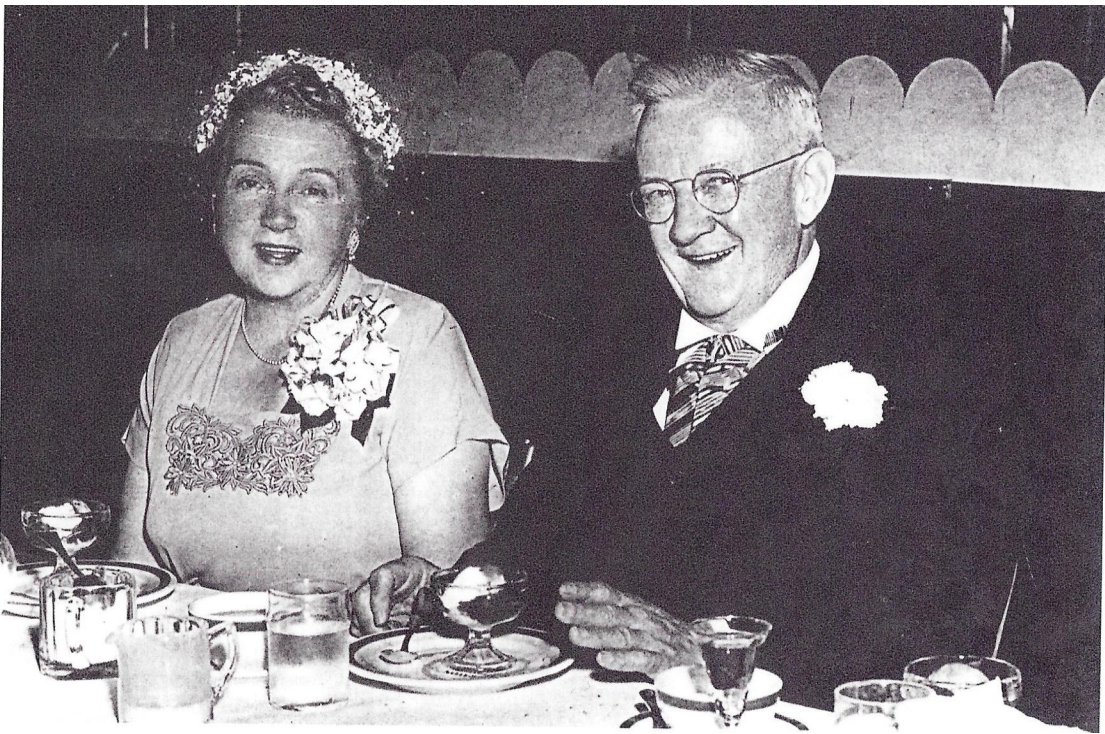


Figure 6. Alphonse-Napoléon et son épouse Béatrice. La photo aurait été prise en avril 1952, au mariage de leur fille Estelle, quelques mois avant le décès d'Alphonse (source inconnue).

Alphonse-N. et Béatrice ont eu cinq enfants, tous nés à Worcester. Les deux garçons, Joseph et Alphonse (nés en 1917 et 1925), décédèrent à la naissance et seules les trois filles survécurent.

a) **Albertine**, née le 1918-07-24, elle épouse Raymond-Maxium Trudel le 1943-02-28, et décède le 2003-03-07 à Quincy MA, quelques mois après son mari. Ils sont les parents de deux correspondants, **Paul-Gérard Trudel**, ingénieur en physique nucléaire et sa sœur **Marguerite-Yvette** demeurant à Braintree MA, membre de l'Association des Charron et Ducharme en 2020.

b) **Lorraine-Thérèse**, née le 1923-08-20, elle épouse Thomas-E. Noone le 1949-06-11, et décède le 2014-07-12 à Glastonbury MA, 22 ans après son mari. Ils sont les parents d'une autre correspondante, **Rochelle (dite Shelly) Noone**, demeurant au New-Jersey.

c) **Estelle-Norma**, née 1927-10-21, elle épouse Walter Trojanowski en 1952 à Stepnet CN, et décède le 2008-19-03 à Waterbury, CT. Je ne sais rien de plus à son sujet.

Ambroise Charron dit Ducharme & Élisabeth Roy			
Joseph Ducharme & Émilie-Anne Laramée	Napoléon Ducharme & Amélia Beaudoin		
Charles Ducharme & Théophyta Guilbault	Alphonse-Napoléon Ducharme & Béatrice Nault		Corinne Ducharme & Amateus Sévigny.
Jean-Paul Ducharme & Éva Roy	Albertine Ducharme & Raymond Trudel	Lorraine Ducharme & Thomas Noone	Georges-N. Sévigny & Claire-Anne Gemme
Pierre Ducharme	Paul Trudel Marguerite Trudel	Rochelle Noone	Anne-Lilian Sévigny

Figure 7. Liens entre notre rameau de la famille et celui de mes correspondants

* * * * *

Appendice A

1860-02-27. Cession par Ambroise Charron et uxor [i.e. son épouse] à Messire F. L'Heureux, prêtre (gr. Narcisse St-Germain, minute # 516; BAnQ, microfilm M 620-708).

Page 1:

Par devant les Notaires pu-
vince du Canada qui consti-
du Bas-Canada résidents l'un
coeur, soussignés,

/ blics pour cette partie de la Pro-
/ tue la ci-devant Province
/ à St-Denis et l'autre à Contre-

Furent présents sieur
de cette paroisse de Contrecoeur
son épouse qu'il autorise bien
suit, lesquels ont reconnu
présentes cédé quitté et aban-
ble considération dès mainte-
François l'Heureux, prêtre
coeur, à ce présent et acceptant
ayant cause, savoir tous les
(~~2 mots rayés~~) à eux appartenant
poêles à fourneaux avec leurs
un buffet à linge, un autre
(~~un mot rayé~~) chambrette [?] avec

/ Ambroise Ducharme Bedeau
/ et dame Élizabeth Roy
/ et dûment pour l'effet qui
/ et confessé avoir par les
/ donné pour bonne et vala-
/ nant et à toujours, à Messire
/ curé de la dite paroisse de Contre-
/ cessionnaire pour lui et ses
/ meubles de ménage et animaux
/ qui suivent, savoir deux
/ tuyaux, un buffet de salle,
/ petit buffet, trois tables, une
/ son lit garni, un sofa, un lavemains,

Page 2:

Une pendule, dix images
et demi de chaises (1 mot rayé)
et demi de terrines de fer
(1 mot rayé) deux douzaines
boite, une douzaine de four-
siettes de fayence, une douzaine
cles de services de table (~~1 mot rayé~~) /
un canard, une sassepanne,
fers à flasquer [?] six pan-
de sceaux ferrés avec le banc
autres cuvettes, un sceau
lavemains, un beaudet [?], une
avec son contenu, un quart
(~~un mot illisible~~), soixante minots
de pois, trois minots de bled,
un godendard, une scie
faulx avec leurs manches...

/ avec cadres, une douzaine
/ empaillées, une douzaine
/ blanc (5 mots rayés)
/ de cuillères d'étain avec la
/ chettes, trois douzaines d'as-
/ de tasses à café et autres arti-
/ trois chaudrons à soupe,
/ deux poêles à frire, quatre
/ nes à cuire le pain, une paire
/ des sceaux, une cuve, trois
/ bleu et un baquet, deux petits
/ boîte de ferrailles, un farinier
/ de fleur, six poches, six quarts
/ d'avoine, cinq minots
/ sept minots de goudicolle (?)
/ de travers, trois haches, deux

Page 3:

six faucilles, deux saloir de
banc pour laver, une [illisible]
pre avec les roues, une grande
autres petites charettes, un
deux [illisible] de traîne, une
dents de fer, six pioches,
neige, un sceau percé avec
ches de fer à quatre four-
plets avec les traits, deux paires
rer avec bas culs^x, deux che-
d'un an[#], trois vaches laitières
l'année, six mères mou-
-gres, quinze poules, six
cent bottes de gros foin
bois à prendre chez Olivier
trouver de bois dans leur cour;
et dame Ducharme au dit cessionnaire

/ lard, un lot de patates, un
/ une [illisible], un waggon pro-
/ charrette avec roues, deux
/ sleig de voyage, une traîne,
/ charrue, deux herses avec
/ deux ferrées, deux pelles à
/ un sceau de bois, deux four-
/ chons, trois harnais com-
/ de traits de cuir pour labou-
/ vaux de travail, un poulin
/ un bœuf, une génisse de
/ tonnes, deux cochons mai-
/ cent bottes de mil, quatre
/ quatre cordes et demi de
/ Hubert et ce qui peut se
/ cèdent en outre les dits sieur

(x) en marge: deux roues de cariolle (avec paraphes)

(#) en marge: à condition que le cessionnaire livre un semblable poulin à leur fils Damien lorsque le dit poulin pourra travailler (avec paraphes)

Page 4:

aussi acceptant, un hangard [~~2 mots rayés~~]
attendant^x, de plus cèdent les
charme un droit d'île [~~3 mots rayés~~]
dans la grande île de
nant suivant actes authen-
remis au cessionnaire qui se
mes de deniers qui sont
cédant, les cédants et aban-
avec dettes mobilières et immobilières

/ avec laiterie y
/ dits sœur et dame Du-
/ situé
/ Contrecoeur, à eux apparte-
/ tiques à cet effet qui sont
/ reconnaît, et toutes les som-
/ dues aux cédants, iceux dits
/ donnent au dit cessionnaire
/ qui leur sont dus suivant la loi et autrement[#],

Cette cession, trans-
par les cédant [~~2 mots rayés~~]
sionnaire [~~2 mots rayés~~] à
naire de payer toutes les
[~~1 mot rayé~~] les cédants jusqu'au

/ fert et délaissement fait
/ [~~2 mots rayés~~] au dit ces-
/ la charge par le susdit cession-
/ dettes que peuvent devoir
/ Jourd'hui seulement

Et au moyen de tout ce
dants ont transporté au dit
cause, tous droits de pro-

/ que dessus exprimé les cé-
/ cessionnaire ses ayant
/ priétés, fonds, très-fonds

x (en marge): une écurie, étable et une petite souille (?) (avec paraphes)

(en marge): desquels meubles et animaux et de tout ce que dessus cédé et mentionné les dits cédants ont la Jouissance durant le bon plaisir dudit cessionnaire qui consent aux locataires dès lors d'en jouir les dits cédants de ce que dessus mentionné comme susdit (illisible) (avec paraphes)

Page 5:

[1 mot rayé] noms, raisons et / autres droits qu'ils peuvent
avoir et demander en ou / sur ce qui dessus cédé
voulant et consentant que / le dit cessionnaire en puis-
se faire et disposer en pleine / propriété au moyen des
présentes comme bon lui / semblera, Car ainsi.

Et pour exécution / des présentes les parties
ont élus leur domicile / en leur demeure sus-
dites, à ce quel lieu, / Nonobstant, promet-
tant, s'obligeant / Renonçant.

Fait et passé au / dit lieu de ContreCoeur
demeure des cédants, l'an / mil huit cent soixante
le vingt septième jour / du mois de février après
midi^x, et ont signé avec / Nous Notaire [2 mots rayés]
excepté la dite dame Duchar- / me qui a déclaré ne savoir
écrire ni signer de ce enquis / a fait [3 mots rayés] sa marque ordi-
naire d'une croix, après / lecture faite. Trente sept mots rayés
nuls, Cinq renvois en marge approuvés

x (en marge : sous le numéro cinq cent seize des minutes du N^{re} N. St-Germain (un des notaires soussignés) (avec paraphes)

(signatures): F.L. L'Heureux ptre,
Ambroise Ducharme,
Élizabeth ^{sa marque} Roy.
N. St-Germain n.p.
N.S Gauthier n.p.

Notes:

Selon la Chambre des notaires, Narcisse Gazaille dit St-Germain a exercé dans la région de Lanaudière de 1841 à 1864, et à St-Hyacinthe de 1846-1860. Cet acte est le seul de son greffe que j'ai trouvé impliquant un Ducharme.

Chapitre 7

Chapitre 7: Joseph Charron dit Ducharme & Émilianne Laramée

Époux: Joseph Charron dit Ducharme (Joseph-Ambroise & Marie-Élisabeth Roy)
Né: 1844-04-06 Décédé: 1903-03-06

Épouse: Émilianne Fissiault dite Laramée (Joseph & Rose Trudel).
Né(e): 1845-01-26 Décédée: 1917-09-27

Mariage: 16 mai 1870, Montréal (Notre-Dame)



Figure 1. Joseph Ducharme et Émilianne Laramée. Circa 1900

Introduction

Joseph et Émilianne sont les plus lointains ascendants sur lesquels j'ai disposé de minces sources orales, de documents et de photos (**figure 1**). Nous avons vu au chapitre 6 que Joseph était issu d'une famille modeste; cependant il a été le premier de notre lignée à faire des études classiques et universitaires. Devenant médecin, il a modifié le statut de sa famille, qui accédait ainsi à la petite bourgeoisie, et il a inauguré une tradition qui se poursuit à ce jour.

Son épouse Émilianne provenait pour sa part d'une famille d'ouvriers spécialisés et d'entrepreneurs montréalais, qui avait sans doute une génération d'avance sur celle de son mari en ce qui concerne le développement économique et académique.

1) Joseph: enfance et scolarité.

1844-04-06. Naissance et baptême, Contrecoeur (Sainte-Trinité)

Aîné de sa fratrie, Joseph naît à Contrecoeur le 6 avril 1844 et il est baptisé le même jour en l'église locale, sous le nom de *Joseph Charron dit Ducharme*, fils de *Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme*, cultivateur (qui signe *A. Ducharme*), et d'*Élisabeth Roy*. Ses parrain et marraine sont *Thomas Roy* et *Angélique Roy*, frère et sœur de sa mère (**figure 2**).

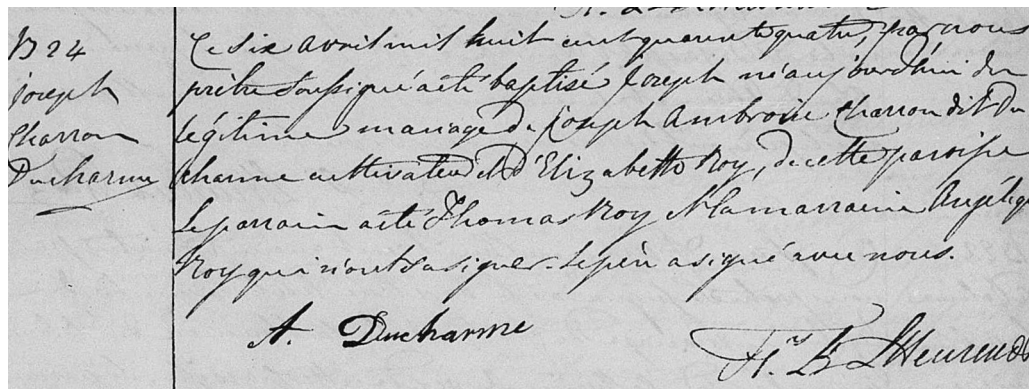


Figure 2. Naissance et baptême de Joseph Charron dit Ducharme. 1844-04-06. Contrecoeur, Sainte-Trinité.

Je sais peu de choses de sa petite enfance, mais il semble avoir fait preuve très rapidement de maturité. En effet, comme on l'a vu au chapitre précédent, il a à peine 12 ans et demi, le 1856-12-19, alors qu'il est témoin à une sépulture avec son père, avant même le début de ses études secondaires. Études qu'il commence quelques mois plus tard au Séminaire de Saint-Hyacinthe (de 1857 à 1859)¹ et qu'il complète au Collège de l'Assomption (25^e cours, de 1857 à 1863)². Comment expliquer le chevauchement des dates? Son dossier à l'Assomption inclut les deux années précédentes. Le recensement 1861 confirme ce parcours: Joseph est recensé à Contrecoeur avec sa famille, mais il est noté «absent», puisqu'il était alors au collège.

Dans les deux institutions, Joseph est certainement pensionnaire, comme c'était alors la norme, ce qui implique des dépenses au delà des moyens modestes de son père. Qui a défrayé les frais de scolarité? Une hypothèse: il a bénéficié du support financier d'un notable de sa paroisse, peut-être du curé de Contrecoeur lui-même, dont son père est le protégé.

1 Rémillard, Albert, secrétaire de l'Association des Anciens du Séminaire de St-Hyacinthe. *Communication personnelle*, 2015-12-05. Voir aussi le *Trait d'union Charron-Ducharme*, vol. 24, no 1, avril 2017.

2 Didier, René: *Anciens et Anciennes du Collège de l'Assomption. 25^e cours (Fascicule A-025)*. Voir aussi le *Trait d'union Charron-Ducharme*, vol. 23, no 1, avril 2016

C'est la brève référence à Joseph dans le dossier des anciens de l'Assomption qui m'a fait réaliser qu'en cherchant bien, il était possible d'obtenir beaucoup plus d'informations sur nos ancêtres que je ne le croyais possible. Ce chapitre 7 est donc le premier que j'ai rédigé, avant de remonter le temps, génération par génération, jusqu'à Pierre Charron et Catherine Pillard, au chapitre 1.

J'ai déjà dit Joseph semblait avoir fait preuve très tôt de maturité. Il ne manquait pas non plus de détermination. On a vu au chapitre précédent que son père avait eu une scolarité tardive et qu'il avait sans doute à peine appris à signer son nom. De fait, Joseph est le premier de toute sa lignée à avoir complété des études primaires, secondaires et universitaires. Comme on le verra plus loin, il était également à l'aise en français et en anglais.

1867-05-14. Permis d'exercice, Collège des médecins du Québec.

Ses études classiques complétées, Joseph s'inscrit à l'*École de médecine et de chirurgie Victoria*, de Waterloo en Ontario, à laquelle la faculté de médecine francophone de Montréal était alors affiliée. Au terme de ses études il obtient son permis d'exercice du Collège des médecins du Québec le 14 mai 1867³.

Le dossier du Collège à son sujet est très succinct: il ne mentionne que la date d'obtention du permis et deux lieux d'exercice de Joseph, Waterloo et Longueuil, tandis que la date de son décès est erronée. De plus, je n'ai pas trouvé le moyen d'accéder aux archives de l'École de médecine, si elles existent encore; j'imagine que la formation académique se complétait de stages dans les hôpitaux, vraisemblablement à l'Hôtel-Dieu dans le cas de Joseph. Il y peut-être rencontré son futur beau-frère, Alfred Laramée, qui n'avait que quelques mois de plus que lui. Si c'est le cas, c'est probablement par son intermédiaire qu'il a connu sa future épouse.

* * * * *

³ Collège des médecins du Québec: communication personnelle, 1991-12-16.

Le rôle d'évaluation de Montréal pour l'année 1861 confirme ces informations. On y trouve *Joseph Laramée, carpenter, 9 rue Saint-Simon*, occupant un emplacement évalué à 3 500 \$, en plus de posséder une partie d'un terrain au no 5 de la même rue où deux maisons évaluées à 2 400 \$ sont en constructions.

Les annuaires Lovell⁵ de 1860-1861 et 1861-1862 nous disent que *François Joseph Laramée, builder*, habite au 9 rue Simon (sic). La toute petite rue Saint-Simon, située entre les rues Saint-Urbain et de Bleury, Sainte-Catherine et Dorchester (aujourd'hui René-Lévesque), a été renommée quelques années plus tard Saint-Georges, une rue aujourd'hui disparue, de sorte qu'elle a été difficile à localiser⁶. On peut déduire de ce qui précède que Joseph Laramée était relativement à l'aise.

Il était d'ailleurs impliqué dans plusieurs chantiers de construction. Selon une source, il avait entre autres réalisé les travaux de menuiserie et de charpenterie de l'un des imposants magasins des religieuses de l'Hôtel-Dieu, situé sur un des terrains du Vieux-Montréal laissé vacant par le déménagement de l'hôpital; cet entrepôt était situé entre les actuelles rues De Brésoles (où était la façade), Saint-Sulpice, Saint-Dizier et Le Royer⁷.

Six des 13 enfants de la fratrie d'Émilienne moururent jeunes, de sorte que la descendance de cette famille est restreinte. Néanmoins, Alfred, frère aîné d'Émilienne, sera à l'origine d'une descendance remarquable.

Né en 1843, Alfred devint médecin et professeur à l'École de médecine de l'Université Laval. Quelques mois après le mariage de Joseph et Émilienne, en octobre 1870, il épouse Delphine Chaput. De ce mariage sont issus deux fils: Albert, médecin célibataire qui participera à la fondation de l'hôpital Notre-Dame, et Arthur avocat, puis juge à la Cour du bien-être social, qui épouse Hortense Desjardins. Arthur et Hortense auront 13 enfants, dont une infirmière, trois médecins, trois religieuses, et six prêtres dont trois jésuites, ce qui fait qu'il n'a pas malgré tout beaucoup de descendants. Ces personnes, notamment les jésuites, eurent de brillantes carrières. Je le signale car, même s'ils ne portent pas le patronyme Ducharme, ce sont des cousins ou cousins issus de germains avec lesquels nous partageons une partie de notre patrimoine génétique.

La famille Laramée possède un imposant monument sur le terrain O-01111 du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

5 Ces annuaires sont disponibles en ligne sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

6 Services des archives de Montréal: communication personnelle de Mme Joséphine Waline Ndour, 2020-03-31

7 Pinard, Guy: *Montréal, son histoire, son architecture, tome 4, p. 267*. Montréal, 1991. ISBN 2-89415-039-3

3) *Débuts de vie commune pour Joseph et Émilienne*

1870-05-15. Contrat de mariage Ducharme & Laramée (gr. Joseph Augustin Labadie, minute 16 315)

Le notaire Labadie a été actif de 1826 à 1882 à Montréal. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait accumulé un énorme greffe. Notons que par rapport aux générations précédentes, les pratiques notariales ont évolué; ainsi ce contrat de mariage est en bonne partie préimprimé, le notaire complétant les espaces libres selon les indications des parties. Ce contrat m'a été remis par un membre de la famille, par ma tante Irène je crois.

C'est donc à la veille de la cérémonie religieuse, à deux heures et demi, que Joseph et Émilienne paraphent ce contrat, au domicile des parents de la future épouse à Montréal. Les époux, tous deux majeurs, stipulent en leurs propres noms. Ce sont *Joseph Charron dit Ducharme, Écuier, docteur en médecine demeurant en Waterloo (...), fils de Mr Joseph-Ambroise Charron dit Ducharme et de Dame Élizabeth Roy son épouse et part, Mademoiselle Maria Émilienne Fissiault dite Laramée, demeurant à Montréal, fille de Mr Joseph Fissiault dit Laramée et de Dame Rose Trudel son épouse.*

Les époux seront unis en communauté de biens *suivant la disposition de la Coutume de Paris, qui restera en vigueur même si les époux s'installent dans un pays où elle ne s'applique pas.* L'époux dote l'épouse d'une somme de *mille piastres*. Il déclare également *posséder onze cents piastres en dettes actives* [donc de l'argent qu'on lui doit], *meubles et objets mobiliers*; l'épouse déclare pour sa part posséder cent piastres en effets mobiliers. *Ces biens et ceux qui pourraient advenir aux époux par succession, donation, legs ou autrement demeureront leurs biens propres. Les époux se font aussi donation au dernier vivant les biens, qui ne s'appliquera qu'à la condition qu'aucun enfant ne soit né ou à naître de cette union lors du premier décès, ou encore que ce ou ces enfants ne soient décédés avant d'être majeur ou pourvus par mariage ou autrement.*

Un avenant suit immédiatement le contrat. Le futur époux y déclare avoir omis de déclarer la valeur de ses outils chirurgicaux: *deux trousses complètes, sa bibliothèque d'environ une centaine de volumes, son apothicaire (sic) et ses ameublements d'office, le tout d'une valeur de trois cent (sic) cinquante piastres.* Notons l'importance de la bibliothèque.

Plusieurs membres de la famille de l'épouse assistent à cette signature: ses parents, ses frères Ovide et Damase, sa sœur Caroline, ses oncle et tante Julie Trudel et Pierre Mailloux son époux. Du côté de l'époux, deux amis sont présents: Michel Adrien Bessette, *écuyer*, membre du parlement provincial, député conservateur de la circonscription de Shefford depuis 1867, qui sera cependant défait l'année suivante, et Louis Joseph Jodoin, notaire à Waterloo, dont on peut croire qu'ils sont venus avec le marié; à l'évidence, Joseph fait partie des notables de Waterloo. Évidemment, tout ce beau monde signe.

1870-05-16. Mariage Ducharme - Laramée, Montréal (Notre-Dame).

Le mariage est célébré le lendemain. L'acte nous dit que *Joseph Charon (sic) dit Ducharme, écuyer médecin domicilié en la paroisse de St Bernardin de Waterloo, majeur, fils de Joseph Ambroise Charon dit Ducharme et Élisabeth Roy, ci-devant de Contrecoeur et maintenant aux États-Unis, d'une part, épouse Marie Émélianne (sic) Fissiault dit Laramée, majeure, fille de Joseph Fissiault dit Laramée et Rose Trudel, de cette paroisse. Témoins : le père de l'épouse et Pierre Mailloux son oncle, qui signent avec les époux. L'officiant est le futur évêque de Montréal, Édouard-Charles Fabre, cousin de la mère de l'épouse (figure 5).*

217 Le seize mai mil huit cent soixante dix, après luy
Joseph Charon (sic) dit Ducharme, écuyer (sic) tout en cette paroisse qu
dit Ducharme, celle de St Bernardin de Waterloo, sans empêchement
& ni opposition, la dispense de deux bans ayant été
Marie Émélianne (sic) obtenue de Messieurs Alexis Frédéric Gauthier, &
Fissiault dit Général & Administrateur du diocèse de Montréal
(Laramée) Nous, Chanoine de la Cathédrale de Montréal
soussigné et autorisé, à cet effet, avons reçu
mutuel consentement de mariage de Joseph
Charon dit Ducharme, écuyer, médecin, domicilié
dans la dite paroisse de St Bernardin de Waterloo
fils majeur de Joseph Ambroise Charon, dit
Ducharme et d'Élisabeth Roy, ci-devant de
Contrecoeur et maintenant aux États-Unis,
d'une part; & de Demoiselle Marie Émélianne
Fissiault dit Laramée, fille majeure de Sieur
Joseph Fissiault dit Laramée, et de Rose Trudel
de cette paroisse, d'autre part; et leur avons donné
la bénédiction nuptiale en présence des père de l'épouse
de l'épouse Mailloux, son oncle, soussigné avec les
époux
Marie Émélianne Fissiault dit Laramée
Joseph Charon dit Ducharme N. &
Joseph Laramée P. Mailloux
E. C. Fabre P. Chan

Figure 5. Mariage de Joseph Ducharme & Émélianne Laramée, 1870-05-16. Montréal, Notre-Dame.

4) Joseph et Émilienne à Waterloo

Comme nous l'avons vu, Joseph avait obtenu son permis d'exercice de la médecine le 1867-05-14. Il s'installe aussitôt à Waterloo. Pourquoi Waterloo? Formulons une hypothèse: dans ce village de Loyalistes, où de nombreuses familles francophones s'étaient installées depuis 1860, il n'y avait pas de médecin capable de prodiguer des soins en français, de sorte qu'il y avait là un besoin à combler, et c'est Joseph qui le combla.

L'exercice de la médecine en 1870 n'était pas de tout repos. Les connaissances médicales du médecin étaient limitées, les médicaments dont il disposait peu nombreux et souvent peu efficaces, et la clientèle était généralement pauvre. De plus, les moyens de communication se limitaient au télégraphe et au courrier postal; pas de téléphone ni d'automobile. Les seuls moyens de transport étaient la voiture hippomobile et le chemin de fer, arrivé en 1861 à Waterloo. Selon la légende familiale transmise par mon père Jean-Paul qui l'avait lui-même reçue de son père, Joseph visitait ses malades en «berlot» (voiture à cheval), et il devait se munir d'une arme à feu pour éloigner au besoin les ours et loups alors abondants. Ces limites et contraintes n'ont pas empêché Joseph de bien gagner sa vie, comme on le verra.

1870-08-12. Quittance par Joseph Ducharme à François H. Bouchard (gr. Thomas Brassard, minute # 5359).

Je ne sais rien du notaire Thomas Brassard, sauf qu'il a exercé à Waterloo au XIX^e siècle. Bien qu'il utilise souvent des actes partiellement pré-imprimés, son écriture les rend souvent difficiles à lire, surtout quand il rédige en anglais, et il n'est pas toujours soigneux. C'était le notaire de Joseph à Waterloo dans tous les actes que j'ai pu consulter. Par rapport à ses ancêtres des générations précédentes, Joseph possède un atout certain: il est instruit, et donc très à l'aise lorsqu'il doit requérir les services d'un notaire.

Cet acte d'une seule page nous apprend que *François H. Bouchard, cultivateur du Township de Stukely*, avait contacté le 1870-06-16, devant Louis Jodoin notaire, une obligation envers Joseph Ducharme. L'acte constitue donc une quittance pour le montant de *soixante-cinq piastres et vingt-cinq centins, en paiement du capital et des intérêts de cette obligation*. Comme je n'ai pas retrouvé l'acte initial, je n'en connais pas les conditions; on note cependant qu'il a couru sur une période de 2 mois seulement.

1871-04-02. Recensement fédéral.

On y retrouve Joseph et sa femme au *village de Waterloo: Joseph Ducharme 27 ans, médecin, et sa femme Marie Ducharme 26 ans, sans enfant*, car le recensement a eu lieu peu avant la naissance de leur aîné. Malheureusement, il ne fait qu'énumérer les ménages un à un, sans indiquer de noms de rue ni d'adresse. Je ne sais donc pas avec exactitude où ils demeuraient à cette période de leur vie, jusqu'en 1872.

En 1875-1876, la toute première édition du *Eastern Townships Gazetteer and Directory* confirme la présence à Waterloo de *Ducharme Joseph, M.D., joint coroner* (p. 224)⁸. De fait, Joseph est coroner depuis 1870; on le retrouve en action dans les registres de la paroisse Saint-Bernardin, où sont insérées en feuilles volantes plusieurs de ses rapports (1873-05-09, 1874-09-08, etc.). À ce titre, Joseph a notamment enquêté le 26 juin 1879 sur une collision entre deux trains ayant fait deux morts; il semble avoir perdu son rôle de coroner par la suite. Il est aussi commissaire d'école: dans l'édition 1882 du *Eastern Townships Directory* on trouve *Dr Ducharme School commissioner* (p. 187) et *Ducharme Joseph physician Foster* (p. 190)⁹.

1871-10-04. Vente par George Young, plâtrier, à Joseph Ducharme (gr. Thomas Brassard, minute # 5937).

Cet acte de deux pages, rédigé en anglais, n'est pas facile à déchiffrer. George Young vend à Joseph une partie du lot # 21 situé entre les lots # 11 et # 12, dans le village de Waterloo, d'une superficie de 120 pieds sur la rue Young par 81 pieds. Le prix de vente est de 150 \$ payé séance tenante, dont quittance. Rien n'indique que la vente impliquait un édifice. Je ne sais pas ce que Joseph a fait de ce terrain par la suite.

1872-03-12. Vente par Georges W. Booth à Joseph Ducharme (gr. Thomas Brassard, minute # 6086)

Par cet acte rédigé aussi en anglais, Joseph acquiert d'un nommé George W. Booth, au prix de 205 \$, un emplacement identifié comme le lot 836 du cadastre de Waterloo. La chaîne de titres du lot est connue: il avait précédemment appartenu à B. Foster, qui l'a vendu le 1862-05-05 à Cemetery Association, puis fut cédé le 1870-10-31 à James H. Booth, lequel l'a transmis le 1871-05-13 à son fils George W. Booth.

L'acte décrit l'emplacement comme suit : il commence "*at a point opposite a telegraph post in the easterly side of Foster street so called, sixty feet more or less south of the north west corner past of the said block six, then in a southernly direction along the easterly side of said Foster street a distance of four rods and ten feet or seventy six feet of another post, then easterly parallel with the north side line of said block a distance of seven rods to another post, then northly parallel with the said street a distance of seventy six feet of another point sixty feet more or less (...) etc.*

Bref, si je comprends bien, le lot alors sans édifice est relativement petit. Une "rod" (perche en français) mesure 18 pieds français ou 19,18 pieds anglais, soit environ 5,85 mètres. Joseph n'achète donc pas une terre agricole, mais bien un terrain, sur une rue dont le nom était «Main», plus tard rebaptisée Foster. L'acte sera retranscrit au bureau d'enregistrement local et enregistré sous le numéro 15050.

⁸ www.canadiana.ca/view/oocihm.8_00094_1/11?r=0&s=3

⁹ www.canadiana.ca/view/oocihm.8_00039_1/15?r=0&s=2

Joseph y fait bâtir au printemps 1872 une magnifique maison d'inspiration Second Empire, dont l'adresse est aujourd'hui le 4724 rue Foster, dont je n'ai pas trouvé le contrat de construction. Comme on le voit, la maison est dotée d'une galerie qui l'encercle en bonne partie, d'une mansarde qui la couronne et d'une tour frontale qui a fait office de pharmacie à partir de 1916, avant de loger depuis 1988 *L'échoppe du Savetier*¹⁰ (**figure 6**).



Figure 6. Maison Ducharme, 4724 rue Foster, Waterloo. Photo de Marie-Christine Bonneau (2014), pour la Société historique de la Haute-Yamaska. Reproduite avec autorisation.

Joseph vendra le lot et la maison en 1884 au Dr Isidore Yergeau. L'emplacement sera par la suite revendu à plusieurs reprises et, en 2005, Stéfán Desautels, promoteur immobilier, l'acquiert pour ses parents, Denise et Ricard Desautels. Il rénove avec soin la maison passablement délabrée, pour lui conserver son cachet et utiliser une partie des meubles et des accessoires d'origine. La mansarde abrite maintenant des reliques d'époque, tandis que l'écurie d'autrefois sert aujourd'hui d'atelier pour Monsieur Desautels. L'écurie était une nécessité pour le médecin Joseph.

Les informations et documents et actes notariés sur cette maison (et plusieurs autres sur la ville de Waterloo et la carrière de Joseph) m'ont été fournis par Madame Denise Desautels elle-même; je la remercie chaleureusement pour son obligeance.

¹⁰ Société d'histoire de la Haute-Yamaska: Maison Ducharme de Waterloo.

1874-09-24. Obligation par Augustin Jetté et uxor à Joseph Ducharme (gr. Thomas Brassard, minute # 7183).

Les moins de 50 ans ne le savent pas; les autres l'ont peut-être oublié: avant la création de l'assurance-maladie en 1970, les patients devaient payer eux-mêmes les services de leur médecin. C'est ce qui s'est produit en 1874 pour Augustin Charlebois et sa femme Léocadie. Mariés en 1872, ce couple de cultivateurs du *township* de Stukely (une dizaine de kilomètres à l'est de Waterloo), qui signent fort élégamment l'acte notarié, a eu rapidement deux enfants, en 1873 et 1874. Ils doivent donc à Joseph «*pour valeurs reçues, soins médicaux et visites donnés et administrés par le créancier comme médecin à la dite Dame Léocadie Charlebois, la somme de 43 dollars*». Une somme qu'ils s'engagent à payer dans un an, plus les intérêts dont le pourcentage n'est pas précisé cependant [pas fort, le notaire !]. Pour ce faire, ils hypothèquent au bénéfice de Joseph un lot de cinquante acres sur le bord d'un lac dans le dit canton. Nous verrons la conclusion de cette transaction plus loin dans un acte du 1878-06-18.

1876-09-20. Procuration par D^{lle} Sophie Roy à Joseph Ducharme (gr. Thomas Brassard, minute # 8607)

Sophie Roy, sœur cadette de la mère de Joseph, *ci-devant de Contrecoeur et maintenant de Waterloo*, a 51 ans à la date de cette procuration qui coïncide sans doute avec son installation à Waterloo, après le décès de sa propre mère en novembre 1875. Comme tout document similaire, elle consiste essentiellement en une liste de verbes indiquant tous les gestes que Joseph pourra poser en son nom à titre de procureur. L'acte révoque une procuration antérieure donnée par Sophie à Aimé Geoffrion, notaire de la paroisse de Verchères, passée devant le notaire Choquette de Contrecoeur.

1877-02-12. Marché et convention entre Joseph Ducharme et D^{lles} Sophie Roy et Angélique Roy (gr. Thomas Brassard, minute # 8831).

Nous venons de voir que Sophie Roy demeurait chez son neveu Joseph en fin 1876. Cet acte *passé en la demeure du dit Jos. Ducharme* nous apprend que sa tante Angélique Roy (65 ans) s'y est installée aussi, sans doute en même temps. Faute de résidences dédiées à cette fin, les gens âgés devaient trouver un endroit dans la famille pour finir leur vie; ce document est donc le reflet d'une époque, et je le cite presque au complet avant de le commenter.

Tous trois comparaissent devant le notaire Brassard, pour établir une convention par laquelle Sophie et Angélique déclarent que, *possédant en argent et dettes qui leur sont dues une somme de 450 dollars ou environ, en outre de leurs hardes et linges de corps et quelques effets (...), et que se trouvant sans logis et lieu où se retirer, elles auraient accepté l'offre du dit Joseph Ducharme leur neveu de venir demeurer vivre avec lui le reste de leurs jours, et en conséquence sont maintenant dans la demeure dudit Ducharme où elles sont depuis plusieurs mois. (...). Les dites parties conviennent donc de ce qui suit:*

1° Tant et si longtemps que le désireront les dites d^{lles} Roy, elles pourront demeurer vivre avec le dit Ducharme leur neveu, ce dernier s'obligeant à les loger convenablement, les nourrir vêtir et entretenir suivant leur état (...), les traitant en tout comme un bon fils doit traiter ses père et mère, leur procurer le prêtre en maladie et les faire inhumer avec service suivant leur état si elles décèdent chez lui, à la condition que le dit Ducharme touche les argents revenant aux dites d^{lles} Roy et en use comme de choses à lui appartenant, et à la charge en outre pour les dites d^{lles} Roy de travailler pour le profit du dit Ducharme suivant leur force et capacité;

2° Dans le cas où les dites demoiselles Roy viendrait à laisser le dit Ducharme pour aucune raison quelconque, elles ne pourront rien réclamer de ce dernier des argents qu'il aura alors perçu leur appartenant, ni même aucun des meubles par elles apportés à son domicile, n'ayant droit d'apporter que leurs hardes et linges de corps;

3° Au cas où le dit Ducharme prédécéderait les dites Ducharme ou l'une d'elles, son épouse actuelle dame Marie Émélie Anne Fissiault ne sera nullement tenue à aucune des obligations et charges (...) sauf à leur remettre une sommes de cent dollars, ainsi qu'une autre sommes de cent trente deux dollars ou environ leur revenant par et en vertu de (...) consentie par leur père feu Joseph Roy [décédé en 1865] à Thomas Roy leur frère et payable dans quinze ans ou environ; mais si les dites demoiselles Roy avaient vécu et demeuré l'espace de cinq années avec le dit Ducharme et sa dite épouse, elle n'auront droit qu'à leurs dites hardes et linges de corps, l'argent devant être appliquées (sic) et gardées par la dite Dame Ducharme en paiement de la pension (...).

On peut se demander si Joseph a abusé de la situation. Il assure chambre et pension à ses tantes, mais en retour il les emploie quasiment comme servantes et utilise leur argent; de plus, s'il décède, sa veuve peut les expulser. Aussi, si Joseph a accueilli ses tantes chez lui, pourquoi n'en a-t-il pas fait autant pour son père et sa mère qui se sont exilés aux États-Unis?

1878-06-18. Vente par Augustin Jetté et uxor à Joseph Ducharme (gr. Thomas Brassard, minute # 9392).

Auguste Jetté et sa femme n'ont pas réussi à rembourser à Joseph les soins médicaux reçus en 1874, alors ils lui vendent *leur terre de 50 acres (décrite plus précisément cette fois) pour la somme de 250 dollars*. De plus, Joseph leur loue la terre pour une période trois ans, à certaines conditions: *1° de s'en servir en bons fermiers, d'entretenir les clôtures et bâtisses et de retourner le tout à l'acheteur en bon état; 2° de payer et acquitter toutes les taxes; 3° de laisser les bâtisses assurées à la satisfaction de l'acquéreur; 4° de payer un loyer annuel de 20\$. (...). Par suite des présentes, le dit sieur acquéreur décharge à toujours [les vendeurs] d'une certaine obligation affectant le terrain vendu à lui consenti par les dits vendeurs (...) le 24 septembre 1874.*

Visiblement, Joseph a fait une bonne affaire. Contre 43 \$ de soins médicaux, il a acquis à un bon prix une terre qu'il loue aux vendeurs pour une période de trois ans. Augustin et Léocadie demeurèrent dans la région, où Léocadie décède en 1911 et Augustin en 1926.

1881-04-04. Recensement fédéral.

Au recensement 1881, Joseph est toujours à Waterloo: *Joseph 37 ans, Émilie 35 ans*, avec cinq enfants, leurs deux aînés étant décédés le même jour en 1873. *Charles, 7 ans, va à l'école; Marie B-C. (i.e. Marie Blanche Caroline) 5 ans; Albert 3 ans; Marie-Louise 2 ans; Marie-J. (i.e. Rose-Anna 1 mois)*. Aussi avec eux: la sœur cadette de Joseph, Caroline Ducharme 31 ans ainsi qu'Angéline [i.e. Angélique, qui a 70 ans, mais à qui on en attribue 58] et Sophie Roy (56 ans). L'hébergement d'Angélique et Sophie se poursuit donc; Angélique décédera en 1882, et Sophie suivra Joseph à Valleyfield en 1866 et à Longueuil en 1888.

1884-08-26. Vente de Joseph Ducharme à Isidore Frégeau (gr. Joseph H. Lefebvre, minute # 3240)

De cet acte, je possède la transcription effectuée au bureau d'enregistrement sous le numéro 30726. Nous avons vu plus haut que Joseph avait, en 1872, déboursé 150 \$ pour le terrain situé sur le lot no 836 de Waterloo, et qu'il y a fait construire une maison. 12 ans plus tard, il vend le tout pour une somme de 2 000\$, au Dr Isidore Frégeau, résident de Lennoxville, médecin, membre du parlement provincial, député conservateur depuis 1881. A-t-il fait un profit ? Difficile à dire, faute de connaître le coût de la construction.

Selon ce texte, l'acquéreur *doit en prendre possession le quinzième jour d'octobre prochain*, donc le 1884-10-15. De fait, dans un des rares numéros du *Journal de Waterloo*, le 1885-03-12, on trouve en une la carte d'affaire du *Dr Frégeau, médecin et chirurgien à l'ancienne place du Dr Ducharme, rue Foster*.

1885-09-22. Testament de Joseph Charron dit Ducharme (gr Thomas Brassard, minute # 10131).

Un an après la vente, Joseph est encore dans sa maison, car il signe un testament qui *«est fait et passé dans le demeure du dit testateur, au dit lieu de Waterloo»*, qui sera retranscrit au bureau d'enregistrement peu après son décès, soit le 1903-03-12, par le *registrateur* (sic) Robert Lamarre sous le # 30503. Il a sans doute quitté cette maison peu après.

Joseph est le premier ancêtre dont j'ai retrouvé un testament. On notera que, lui qui n'utilise habituellement que le patronyme *Ducharme*, revient ici au double nom, *Charron dit Ducharme*. On aurait aimé plus de détails sur son adresse et les biens qu'il possédait en 1885; quoi qu'il en soit, voici quelques clauses de ce testament, dont plusieurs sont habituelles à l'époque et même encore bien des décennies plus tard.

On y lit donc que *Joseph Charron dit Ducharme, Écuier, médecin, en bonne santé de corps et sain d'esprit mémoire et jugement et entendement, ainsi qu'il est apparu au dit notaire & témoins par son discours et maintien (...) a requis le dit notaire de recevoir son testament (...) qu'il a dit et dicté.*

3° Je donne et lègue à Dame Marie Émilienne Fissieault dit Laramée, ma chère et bien aimée épouse, tous mes biens meubles et immeubles (...), argent et autres valeurs (...) pour elle en jouir en usufruit seulement pour son support et maintien et celui de nos enfants communs et leur éducation, même faire usage de mes dits biens si les revenus d'iceux avec ceux de ses biens propres et part dans notre communauté se trouvaient insuffisants, mais ce avec le consentement des mes exécuteurs testamentaires, pourvu toutefois qu'elle ne convole pas à de secondes noces; au cas d'un second mariage mes dits biens y compris le montant total de l'assurance sur ma vie devant retourner à nos enfants nés ou à naître par parts et portions égales; instituant (donc) ma dite épouse en légataire universelle en usufruit et nos dits enfants en propriété;

Selon la Coutume de Paris, la veuve héritait la moitié des biens tandis que les enfants se partageaient l'autre moitié. Dans ce cas ci, Joseph laisse tous ses biens à sa femme, mais elle n'en n'obtient que l'usufruit, à la condition de ne pas se remarier; visiblement Joseph voulait s'assurer que tous ses biens finissent dans les mains de ses enfants.

4° À la charge pour ma dite épouse ou mes légataires (...) de payer à D^{elle} Sophie Roi, ma tante, la somme de 200 \$ et à D^{elle} Caroline Charron dit Ducharme, ma sœur, la somme de 50 \$, mais si seulement au cas où elles laisseraient la demeure de ma dite épouse ou de mes enfants pour aller vivre ailleurs (...); les ayant gardées avec moi jusqu'à ce jour et entendant les garder tant et aussi longtemps qu'il me sera possible comme membres de ma famille;

On note que Joseph ne prévoit aucun legs particulier pour son père et sa mère, qui ne sont sans doute pas très riches, ni pour aucun membre de sa fratrie demeurant aux États-Unis.

5° Je nomme et appointe pour exécuteur testamentaire ma dite épouse, M. Joseph Fissieault dit Laramée de la ville de Montréal, Bourgeois, mon beau-père, et le révérend Jean Ducharme mon frère actuellement vicaire en la paroisse de Longueuil (..) que j'autorise (...) à vendre ou hypothéquer aucun bien immeuble ou transporter des parts de banque ou actions dans aucune compagnie ou société quelconque;

Le choix de son beau-père comme l'un des exécuteurs n'était pas très judicieux de la part de Joseph: ce beau-père décède moins de trois ans plus tard. D'autre part, notons les références à des parts et des actions que possédaient Joseph au moment de la rédaction de son testament, sur lesquels nous ne savons rien.

6° Je révoque tous autres testaments [antérieurs].

5) Joseph et sa famille à Valleyfield

La tradition familiale a ignoré ce bref séjour de Joseph à Valleyfield, entre son départ de Waterloo et son arrivée à Longueuil. Pour ma part, c'est par une liste d'anciens du Collège de Montréal mentionnant par trois fois *Charles Ducharme, étudiant en 1886-1887 et 1887-1888* (classe d'éléments et de syntaxe), *fils du Dr Joseph Ducharme, demeurant à Valleyfield*, que j'en ai été informé. J'ai d'abord cru qu'il pouvait s'agir d'un autre Charles et d'un autre Joseph, jusqu'à ce que je lise les nécrologies de Joseph et d'Émilienne dans *La Patrie* du 1903-03-09 et du 1917-09-28, qui confirment toutes deux cet épisode¹¹.

Il n'a pas été facile d'en savoir plus. La documentation est rare: il n'y avait ni journal local ni bottin à Valleyfield, et les livres sur l'histoire de la ville ne disent rien sur Joseph. Finalement, j'ai contacté le service *Grefte et affaires juridiques* de Valleyfield. M. Vincent-Olivier Ménard, technicien en gestion documentaire, m'a fourni des informations précieuses, soit les relevés du rôle d'évaluation pour les années 1886 et 1887.

Chaque relevé mentionne Joseph Ducharme, médecin, locataire d'un logement dans une maison valant 2,000\$, appartenant à William Todd (en 1886) ou à la veuve William Todd (en 1887). Joseph paie un loyer annuel de 144\$ et sa maisonnée comporte 11 personnes; à l'évidence il s'agit de Joseph et de son épouse, de leurs sept enfants, de Caroline sœur de Joseph, et de sa tante Sophie Roy. Information essentielle: le rôle d'évaluation de 1885 et celui de 1888 ne mentionnent pas sa présence, ce qui confirme son arrivée et son départ.

Où cette maison était-elle située ? Sans doute dans un endroit stratégique de la ville, près de l'église par exemple. Les relevés mentionnent le lot no 109-149, dans le quartier est selon M. Ménard, mais je n'ai obtenu aucune précision supplémentaire à partir de cette information.

Pourquoi Joseph et Émilienne ont-ils quitté Waterloo, où ils demeuraient depuis près de deux décennies, où ils avaient eu neuf enfants de 1870 à 1884, où ils possédaient une solide maison sur la rue principale, où Joseph avait sans doute une bonne clientèle, en plus d'agir régulièrement comme coroner et d'être lié aux notables de l'endroit et d'avoir été élu commissaire d'école ? Rien ne me permet de le savoir.

Comme leur fils Charles était sur le point de débiter ses études classiques au Collège de Montréal, où il étudia de 1886 à 1888, peut-être que les parents ont voulu se rapprocher de Montréal pour lui faciliter l'accès aux études. Puis peut-être ont-ils été attirés à Longueuil par la présence de Jean, frère de Joseph, qui y était vicaire depuis 1883.

11 Toutes les numéros de *La Patrie* sont accessibles en formats numérisés sur le site BANQ.

6) Joseph et sa famille à Longueuil

La publication des bottins Lovell de Montréal a débuté en 1842 et elle s'est poursuivie annuellement jusqu'en 2010, uniquement en anglais jusqu'aux années 1970. Ces bottins contenaient notamment des listes de résidents en ordre alphabétique et/ou classés par nom de rue et par adresse. Ils se limitèrent d'abord à la ville de Montréal, puis en vinrent progressivement à couvrir les banlieues, dont Longueuil. Cette mine irremplaçable de renseignements est disponible en ligne sur la site BAnQ et je m'en suis abondamment servi.

C'est dans l'annuaire 1888-1889, dont on précise qu'il était à jour au 1888-06-18, que la présence de Joseph est signalée à Longueuil pour la première fois: *Ducharme Jos. M.D, physician and surgeon 137 St Charles*. Son inscription suit celle de *Ducharme J(ean), rev. vicar Longueuil Church, 92 rue St-Charles*, donc de l'autre côté de la rue. Les deux frères savaient sans doute que leurs lointains ancêtres, le pionnier Pierre Charron et son épouse Catherine Pillard, s'étaient installés tout près de là vers 1681.

L'annuaire Lovell contient les mêmes informations jusqu'en 1900-1901, à ceci près que Jean, nommé curé à Hemmingford, n'y figure plus en 1891-1892. À partir de 1892-1893 jusqu'en 1900-1901, le bottin attribue deux adresses à Joseph, soit les 137 et 139 de la même rue. En 1902-03, on ne lui attribue que le 141 Saint-Charles. Je ne m'explique pas le changement des numéros civiques.

La rue Saint-Charles, au coeur de la paroisse, était à la fois résidentielle et commerciale. Joseph y a son bureau et sa résidence. Il a entre autres comme voisin Étienne Benoit, boulanger, qui demeure au 149 et y exerce sans doute aussi son métier.

1888-11-27; 1888-11-29; 1889-04-17: Décès, service funéraire et sépulture de Marie-Caroline-Blanche Ducharme. Longueuil (Saint-Antoine-de-Padoue).

Un événement tragique frappe la famille de Joseph tôt après leur installation à Longueuil. En effet, le mercredi 1888-11-28, en page 4, le quotidien La Patrie publie le petit entrefilet suivant: *À Longueuil, le 27 novembre courant, [décès de] Marie Caroline Blanche, à l'âge de 13 ans, enfant de Joseph Ducharme M.D. Le service aura lieu à Longueuil jeudi le 29 novembre courant, à 9 heures a.m. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation¹².*

On s'attendrait donc à ce que le lendemain 29 novembre ou du moins dans les jours suivants, le registre de la paroisse Saint-Antoine-de-Padoue contienne un acte de sépulture. Or il n'en est rien. Il faut attendre au 1889-04-17 pour y trouver l'acte présenté et transcrit en page suivante (**figure 7**).

¹² <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/718283?docref=gf97oyJ8US4VpkEvWVwp7g>

S. 22. Jean Ducharme, vic.
 Le dix sept Avril, mil huit cent quatre
 M. Blanche Louise vingt-neuf, nous, prêtre soussigné, vicaire
 Ducharme avons inhumé dans la Cave de l'Église de
 cette paroisse, le corps de Blanche Marie
 Caroline Ducharme, fille légitime de Joseph
 Ducharme, écuyer médecin, et de Marie
 Émèlie Anne Laramée, son épouse, de cette
 décédée le vingt sept novembre, mil huit
 cent quatre vingt huit sur cette paroisse, à
 l'âge de treize ans. Témoins: le
 père et la mère de la défunte qui
 ont signé avec nous.
 Marie Émèlie Anne Laramée
 Joseph Ducharme m.D.
 Jean Ducharme vic.

Transcription: «Le dix sept avril mil huit cent quatre-vingt-neuf nous, prêtre soussigné, vicaire, avons inhumé dans la Cave de l'Église le corps de Blanche Marie Caroline Ducharme, fille de légitime de Joseph Ducharme, écuyer médecin, et de Marie Émèlie Anne Laramée son épouse, de cette paroisse, décédée le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-huit sur cette paroisse, à l'âge de treize ans. Témoins: le père et la mère de la défunte qui ont signé avec nous».

Jean Ducharme ptre

Figure 7. Sépulture de Blanche Marie Caroline Ducharme, 1889-04-17. Longueuil, Saint-Antoine.

Que s'est-il passé ? L'acte ne le dit pas. La famille de Joseph demeurait sur la rue Saint-Charles, alors plus près du fleuve qu'aujourd'hui. Il est vraisemblable que l'enfant se soit noyée, et que son corps n'ait été retrouvé qu'au printemps suivant. Ce n'était toutefois pas la fin des tribulations de la dépouille de l'enfant: en 1917, à la demande de sa mère, elle sera transférée dans le terrain familial de Joseph, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

1890-02-08. Achat d'une maison par Joseph Ducharme (gr. Isaïe Gingras, minute 2110).

On ignore où Joseph a demeuré entre son arrivée à Longueuil et l'achat de cette maison, qu'il avait peut-être louée initialement. Quoi qu'il en soit, il fait cette l'acquisition de Dame Marie-Aldégonde Joachim-de-Landrecies, épouse séparée quant aux biens de Michel Viger, bourgeois de Longueuil, qu'elle avait épousée en 1871. Malgré son nom vachement français, Marie-Aldégonde était née à Varennes en 1846; elle décédera à Longueuil en 1898. Michel Viger, comptable, sera notamment maire de Longueuil de 1895 à 1898.

Dans cet acte, dont je ne possède que la transcription du bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 21681, aussi disponible sur le site BAnQ, la maison est décrite comme étant *en bois encaissée en briques, située sur le lot 122 du village de Longueuil donnant sur la rue St-Charles, un terrain de 50 pieds de front par 90 pieds de profondeur, bordé au sud-ouest par Thomas Préfontaine (lot 123) et au sud-est par le lot # 121 appartenant à la fabrique (figure 8)*. Joseph paye 2 000 piastres pour son achat; il doit continuer à payer la rente constituée pour le rachat de la rente seigneuriale. Notons que le prix d'acquisition de la maison est identique au prix de vente de sa maison de Waterloo.

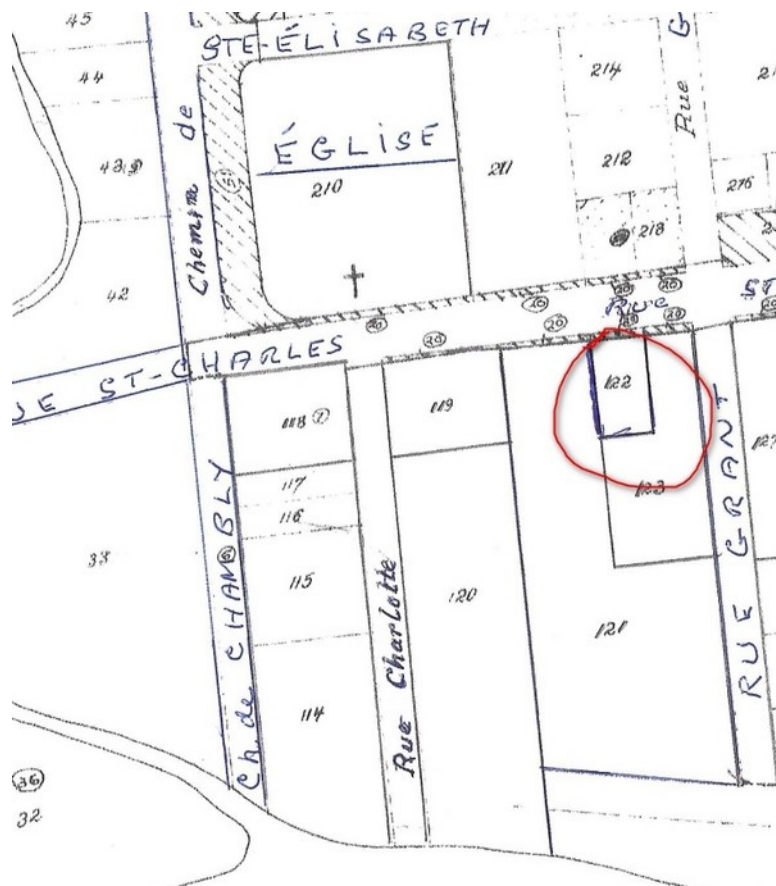


Figure 8. Plan partiel du village de Longueuil. On y voit le lot # 122 acquis par Joseph Ducharme sur la rue Saint-Charles en 1890, en face du couvent et de biais avec l'église Saint-Antoine-de-Padoue. Le lot # 121 est alors vacant (source: BAnQ).

Hormis ce qui est dit plus haut, la maison n'est pas décrite. Une photo de piètre qualité, prise en 1908, probablement à partir du lot 121, nous montre peut-être le couvent et sûrement l'église St-Antoine-de-Padoue, sur l'autre côté de la rue (figure 9, page suivante).



Figure 9. Photo prise le 1908-07-07, avec l'église en arrière-plan. On y voit Thomas Ducharme, fils cadet de Joseph, avec ses neveux Émilien (à sa droite) et Jean-Paul. La maison de Joseph, sur le lot # 122, serait à la droite de la photo. Collection de l'auteur.

1891-04-21. Recensement fédéral.

Le recensement 1891, confirme la présence de Joseph et de sa famille à Longueuil, sans mentionner leur adresse cependant. Y sont énumérés : *Joseph Ducharme, médecin, 47 ans; Émélie 46 ans; Charles 17 ans; Albert 13 ans; Marie-L. 12 ans; Rosanna 10 ans; Éva 8 ans; Thomas 7 ans.* Tous savent lire et écrire, sauf Éva et Thomas qui ne savent encore que lire. Demeurent aussi avec eux *Caroline 42 ans (sœur de Joseph)* et *Joséphine Huet, domestique de 28 ans,* lesquelles ne savent ni lire ni écrire. Sophie Roy, tante de Joseph, est décédée en 1888, de même que sa fille Blanche, comme on l'a vu.

1901-04-11. Recensement fédéral.

Dix ans plus tard, au recensement réalisé à compter du 1901-04-11, on trouve les informations suivantes: *Joseph 56 ans médecin à son compte, avec des revenus de 600 dollars; Émélianne 56 ans; Charles, 27 ans médecin à son compte dont on ne précise ni le revenu ni le lieu d'exercice; Albert 23 ans ecclésiastique; Marie-L. 21 ans; Rosanna 19 ans; Éva 18 ans; Thomas 16 ans*, ces deux derniers sont étudiants. Tous savent lire et écrire le français et l'anglais; il n'y a plus de domestique et Caroline, sœur de Joseph, ne demeure plus chez lui: le recensement la mentionne au presbytère de Contrecoeur, où son frère Jean est maintenant curé. À 600 dollars, le revenu de Joseph semble faible pour un médecin en exercice; aurait-il été contraint à une retraite prématurée, même s'il signe encore *Joseph Ducharme M.D.* dans les actes suivants ?

1902-09-19; 1902-09-21. Naissance et baptême d'Émilien Ducharme, Côteau-Station (Saint-Médard).

Joseph avait assisté au mariage de son fils Charles avec Théophyta Guilbault le 1902-01-07 à Saint-Jacques de Montréal. Leur fils aîné, Émilien naquit quelques mois plus tard, à Côteau-Station où Charles exerçait la médecine. Émilien était le tout premier petit-fils de Joseph et Émilianne, et ce fut le seul dont Joseph fut le parrain, car il mourut quelques mois plus tard. À l'évidence, son prénom lui fut donné par sa grand-mère, sa marraine.

L'acte de baptême nous réserve quelques surprises. Ainsi Émilianne, si fière de signer son nom au complet depuis au moins l'âge de 13 ans, signe pour la première fois à ma connaissance, *Mme Jos. Ducharme*. On note aussi que son écriture et celle de son mari semblent moins assurées (**figure 10**).

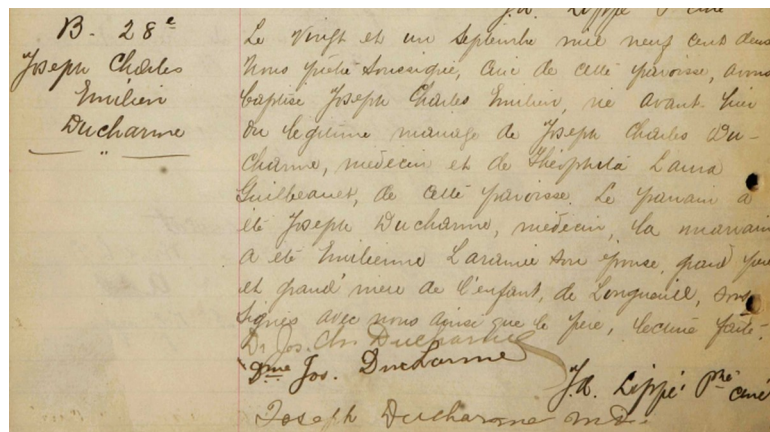


Figure 10. *Baptême d'Émilien Ducharme, 1902-09-21. Côteau-Station, Saint-Médard.*

7) *Les dernières années de Joseph et Émilienne*

J'ignore quand Joseph a cessé d'exercer la médecine. Selon son dossier au Collège des médecins, il serait décédé le 1995-03-09¹³. Cette date serait-elle plutôt celle de sa retraite ?

1903-03-07; 1903-03-10. Décès et inhumation de Joseph Ducharme. Longueuil (Saint-Antoine-de-Padoue).

C'est Jean, frère de Joseph et curé de Contrecoeur, qui officie aux funérailles. Parmi les assistants: leur frère Damien venus des États-Unis et leur neveu Alphonse-Napoléon, pour lors étudiant à Saint-Hyacinthe. La veuve est absente, comme d'usage à l'époque. L'acte (**figure 11, page suivante**) mentionne que *Joseph, époux de Marie Émiliane Laramée, a été inhumé dans la crypte de l'église*. Selon les exigences de sa femme, il sera ré-inhumé en 1917 dans un terrain à acquérir au cimetière de la Côte-des-Neiges.

1903-03-09. Nécrologie de Joseph Ducharme. La Patrie, Montréal (source: BAnQ)

La Patrie était l'un des nombreux quotidiens de Montréal, et il avait signalé le décès en 1888 de Blanche, fille de Joseph. La nécrologie de Joseph s'y étale sur la moitié d'une des colonnes de la une. On y retrouve quelques notes biographiques, dont une essentielle: *En 1886, il s'établit à Valleyfield où il ne demeura que deux ans. En 1888, il vint s'établir à Longueuil*. La photo qui accompagne la nécrologie ne ressemble pas tellement à celle qui figure en ouverture de ce chapitre, et elle est sans doute antérieure (**figure 12, ci-dessous**).



Figure 12. Nécrologie de Joseph Ducharme, La Patrie, 1903-03-09. Source: BAnQ.

13 Rivest, Raymond, Collège des médecins. Communication personnelle, 1991-12-16.

1903-1904. Annuaire Lovell, Longueuil (inclus dans Montréal et sa région).

Joseph étant maintenant décédé, l'annuaire Lovell 1903-04 ne mentionne plus que sa veuve: *Émilienne wid. Joseph, 141 St-Charles*; deux autres entrées, distinctes, citent ses fils *Albert (rev.)* et *Thomas (student)*, à la même adresse. Les mêmes informations sont inscrites aux adresses 139 et/ou 141 avec de petites nuances jusqu'en 1910-1911, année où Thomas est qualifié de notaire. En 1911-1912, Émilienne et Thomas, ne sont plus à Longueuil.

1906-01-16. Mariage Marie-Éva Ducharme & Arthur Dansereau, Longueuil (Saint-Antoine-de-Padoue).

Plusieurs parents de Marie-Éva assistent à ce mariage célébré par l'oncle de la mariée, Jean, curé de Contrecoeur: ses frères Charles, Thomas et Albert, et sa sœur Marie-Louise. Par contre, sa mère Émilienne n'est pas citée, ce qui laisse croire qu'elle n'était pas présente même si elle demeure à Longueuil. Doit-on penser qu'elle n'était pas favorable à cette union ?

1909-02-20. Naissance et baptême de Joseph-Augustin Dansereau, Contrecoeur (Sainte-Trinité).

L'enfant est le fils d'Éva Ducharme et de Joseph-Arthur Dansereau. Le parrain est *Augustin Dansereau, aïeul paternel de l'enfant, qui ne peut signer à cause d'une maladie à la main*. La marraine est *Marie Émilienne Laramée, veuve du Docteur Joseph Ducharme, de Longueuil, représentée par veuve Anselme Forcier, née Marie-Louise Lamoureux, qui signe avec le père*. On peut croire qu'Émilienne a été déçue de n'avoir pas pu venir de Longueuil en plein hier pour le baptême de ce petit-fils. Son fils Jean, curé de Contrecoeur, officie.

1911-02-09. Vente et obligation par Émilienne (gr. Thomas Ducharme, minutes # 154, 157).

Ce jour-là, Émilienne fait plusieurs transactions. Des deux actes vérifiés, je ne possède que les enregistrements du bureau de Chambly sous les numéros 37003 et 37004. Ce sont parmi les premiers actes rédigés par son fils Thomas.

La minute # 154 porte sur la vente de la maison de Longueuil achetée par Joseph en 1890. Il confirme les informations contenues dans les documents antérieurs et nous en apprend de nouvelles. On y lit notamment *qu'ont comparu dame Émilienne Laramée, de Longueuil, veuve non remariée de Joseph Ducharme en son vivant médecin du même lieu, en sa qualité personnelle et en sa qualité d'exécutrice testamentaire du dit Joseph Ducharme, du révérend Jean Ducharme, prêtre curé de Contrecoeur en sa qualité d'exécuteur testamentaire du dit feu Joseph Ducharme, tous deux étant les seuls survivants des exécuteurs testamentaires nommés au testament du dit Joseph Ducharme*. On a en effet déjà vu que le troisième exécuteur, le père d'Émilienne, est décédé depuis longtemps, soit en 1888.

Lesquels comparants ont reconnu avoir vendu (...) à M. Henri René Napoléon Viau courtier et M. Alfred Rouette constructeur tous deux (...) de Montréal, un emplacement en la ville de Longueuil, de la contenance de cinquante pieds de front par sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur (...) connu et désigné comme le numéro cent-vingt-deux (122) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil (...) avec toutes les bâtisses érigées sur le dit emplacement, (...) la dite succession vendant sans aucune garantie quant à la maison est ses dépendances hangars, écuries etc. (.....) dont ils déclarent être contents et satisfaits.

Titres: *La propriété ci-dessus désignée appartient à la succession du dit feu Joseph Ducharme pour avoir été acquise par ce dernier de dame A. J. de Landrecies épouse de M. Michel Viger par acte passé devant I. Gingras notaire le huit février mille huit cent quatre-vingt-dix et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Chambly sous numéro 21681.*

Termes: *Les nouveaux acquéreurs devront prendre à leur charge la rente seigneuriale affectant la dite propriété ainsi que la taxe pour les trottoirs.*

Cette première condition, qu'on a déjà vue lors de l'achat de la maison en 1890, peut surprendre puisque le régime seigneurial avait été aboli en 1854. C'est que, pour ne pas pénaliser les seigneurs, les cens devaient être remplacés par un paiement forfaitaire dont les intérêts équivalaient aux cens. Comme peu de censitaires effectuèrent ce paiement, le régime seigneurial se poursuivit jusqu'aux années 1970 !

Conditions: *la présente vente prend effet à compter de ce jour et elle est faite aux charges et conditions suivantes (pour les acheteurs) à savoir:*

1° de maintenir les baux des bâtisses ci dessus mentionnées avec droit aux loyers à compter du premier mai prochain (1911);

2° de payer les taxes et impositions (..) à compter du premier juillet prochain (1911);

3° de payer les frais d'actes d'émission (?) de titres et enregistrement de la présente vente y compris une copie enregistrée pour l(edit) vend(eur);

5° les fixtures électriques de la dite maison appartenant à madame Ducharme ou au locataire du no 141 de la rue St-Charles ne sont pas comprises dans la présente vente (...);

Prix: *cette vente est en outre faite pour le prix et moyennant la somme de cinq mille cent piastres payée comptant dont quittance; madame Ducharme devra remplacer les vitres (plate-glas) placés à l'avant du no 139 de la rue St-Charles par des vitres semblables à celles du logement no 141 de la dite rue. Dans tel cas, la dite dame aura le droit d'enlever et d'apporter les dites vitres (plate-glass).*

En résumé, on comprend qu'Émilienne a déménagé le ou vers le 1911-05-01, et que la maison payée 2000 \$ en 1890 est revendue plus du double 21 ans plus tard. Cela reflétait sans doute l'augmentation de l'activité à Longueuil et dans la région de Montréal, ainsi que les améliorations apportées par Joseph et Émilienne à la maison et aux dépendances.

La minute # 157 porte sur un prêt de 2 500 *piastres*. Vraisemblablement, ce prêt ne servait pas à financer l'achat de la maison, payée comptant comme on l'a vu à l'acte précédent. On y lit notamment que *le neuvième jour de février ont comparu dame Émilienne Laramée, veuve non remariée de Joseph Ducharme en son vivant médecin, de Longueuil, ci-après nommée la créancière et Henri Napoléon Viau courtier et Alfred Rouette constructeur de Montréal (...) ci-après nommés les emprunteurs, (qui) ont arrêté ce qui suit:*

1° les emprunteurs reconnaissent avoir reçu de la créancière le somme de deux milles cinq-cent piastres, dont quinze cents piastres présentement, dont quittance, cinq cents piastre le dix mars prochain et cinq cents piastres le dix mai prochain;

2° le prêt sera productif d'intérêt à raison de six pour cent par an à compter du jour de versement de la somme ci dessus mentionnée;

3° les emprunteurs s'obligent de rembourser le montant dans cinq ans de cette date avec droit de remboursement en aucun temps moyennant trois mois d'avis. Et jusqu'au remboursement effectif à lui en servir les intérêts payables par semestre les neuf février et neuf août de chaque année (dont le premier) le neuf août prochain (1911) (...);

4° à la sûreté et garantie de la somme prêtée et des intérêts qu'elle produira (..) les emprunteurs affectent et hypothèquent spécialement au profit de la créancière qui accepte un emplacement situé en le ville de Longueuil de la contenance de cinquante pieds de front par sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur (...) connu et désigné comme le numéro cent-vingt-deux (122) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil (...) avec les bâtisses dessus érigées. Les dits débiteurs affectent de plus la dite propriété d'une hypothèque spéciale au profit de dame Ducharme ci-haut mentionnées pour la somme de mille piastres (...) pour le transfert faits ce jour devant le soussigné et portant les numéros suivant de ces minutes 155, 156 entre autres les dits transferts affectant les immeubles affectés (sic) par les actes portant les numéros 183 359 du bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier, Montréal, et des actes de vente portant les numéros 80548 et 80549 des registres du bureau d'enregistrement de Montréal (etc..).

L'enregistrement porte une norme marginale: *L'obligation ci-contre est radiée par quittance déposée le 30 avril 1912.*

1911-06-01. Recensement fédéral.

Comme on l'a vu à l'alinéa précédent, Émilienne Laramée a quitté Longueuil le 1911-05-01, et donc elle n'y est pas recensée. Par contre elle n'est pas non plus recensée à Montréal où elle demeure pourtant depuis son déménagement. Probablement qu'elle a échappé au recenseur.

Par ailleurs, C(aroline) Ducharme, célibataire née en novembre 1849, qui habitait chez son frère en 1901, est maintenant pensionnaire à l'Hôpital Saint-Antoine. Cet hôpital ou hospice (on dirait aujourd'hui CHSLD) était situé au 26 rue Grant, à proximité de la maison familiale de Joseph¹⁴, et il recevait beaucoup de pensionnaires. Le recenseur a noté que Caroline sait lire et écrire le français et l'anglais, ce qui nous n'avions pas constaté auparavant. De fait, elle est marraine de la première fille de son frère Charles, Marie Caroline Marguerite, née le 1905-02-02 et baptisée le lendemain, et elle signe très correctement l'acte.

1911-11-28. Testament d'Émilienne Laramée (gr. René Chopin, minute # 145).

Le notaire René Chopin était un associé de son fils Thomas. C'est donc normal que Émilienne ait fait appel à lui. C'est le premier testament de mes ancêtres dont je possède un exemplaire original, avec le sceau du notaire, et aussi le premier acte notarié entièrement dactylographié, donc parfaitement lisible.

Le testament comporte 14 clauses, toutes très affirmatives: *je veux, j'ordonne*, et autres expressions similaires. En voici quelques clauses, dont plusieurs à mon avis reflètent la détermination d'Émilienne. Les parties en italiques sont textuellement reprises du testament, tandis que les autres sont des commentaires.

3°. *Je veux qu'une somme de deux cents piastres soient affectée à acheter et à mettre dans un état convenable un terrain au Cimetière de la Côte des neiges (...). Sur et à même cette somme, mes exécuteurs devront faire transporter dans le dit terrain les corps de mon défunt époux et de ma fille Blanche actuellement enterrés dans le soubassement de l'église de Longueuil (...). Je veux être enterrée (...) dans le terrain tel que ci-dessus stipulé.*

Émilienne veut donc être inhumée dans un terrain encore à acquérir au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. De fait, ces translations seront effectuées 2 semaines après l'inhumation d'Émilienne, soit le 1917-10-13, par son fils Charles.

4°. *Je donne et lègue à ma fille Éva Ducharme, épouse de M. Arthur Dansereau, un set de chambre au complet y compris la literie, à son choix sur ceux restants après les legs ci-après énoncé (sic).*

¹⁴<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1955941?docsearchtext=H%C3%B4pital%20saint-antoine%20longueuil>

5°. *Je donne et lègue à ma fille Rose Anna Ducharme, le piano, ainsi que le set de chambre au complet y compris la literie placé dans la chambre qu'elle occupera au moment de mon décès (...), ainsi que ma coutellerie en argent.*

6°. *Je donne et lègue à ma fille Marie Louise Ducharme, le set de chambre au complet y compris la literie placé dans ma chambre à coucher.*

7°. *Je veux et ordonne qu'une somme de cinquante piastres soit donné à mon fils Albert Ducharme, vicaire actuellement à St-Denis sur le Richelieu à la charge pour lui de dire des messes pour autant à mon intention (..).*

8°. *Quant à mes autres biens meubles et immeubles (...), je les donne et lègue à mes six enfants, Charles, Albert, Marie Louise, Rose Anna, Thomas et Éva, tous de Montréal (...), pour les cinq premiers en jouir et disposer en toute propriété à compter de la date de mon décès (...). Partage un peu surprenant: les trois fils, respectivement médecin, prêtre et notaire, étaient sans doute mieux en mesure de gagner leur vie que leurs sœurs. Éva et Marie-Louise étaient déjà mariées, tandis que Rose-Anna demeurera célibataire. Pour en savoir plus sur les biens légués, il faudrait accéder à l'inventaire après décès, ce que je n'ai pas réussi à faire.*

9°. *Quant à ma fille Éva, épouse d'Arthur Dansereau, je lui donne en usufruit seulement sa vie durant (...) les mêmes droits dans ma succession que ses dits frères et sœurs. Suivent trois paragraphes visant à prévoir diverses situations, dont la mort d'Éva avant celle de son mari ou de ses enfants. Cependant, le dernier paragraphe stipule que si le dit Arthur Dansereau, époux de la dite Éva Ducharme, vient à décéder avant la dite Éva Ducharme, la présente clause cessera d'être en vigueur (...). À l'évidence, Émilienne n'avait aucune confiance en son gendre.*

11°. *Je nomme mes trois fils, Charles, Albert et Thomas mes exécuteurs testamentaires.*

1912-1918. Annuaire Lovell, Montréal

Dès 1912-1913, l'annuaire Lovell nous dit que *Mrs Ducharme wid(ow)* demeure avec son fils au 404 Dorchester est (aujourd'hui René-Lévesque est), près de la rue Saint-Denis, avec son fils Thomas qui y exerce sa profession au 404a, au sein de l'étude *Ducharme Chopin & Contant*. Aux dires de mon père Jean-Paul, qui visita à l'occasion sa grand-mère, c'était l'une des superbes maisons bourgeoises du quartier, où elle demeurera jusqu'à son décès, avec sa fille célibataire Rose-Anna. De fait, on trouve Émilienne toujours à la même adresse dans l'annuaire 1917-1918, tandis que Thomas réside maintenant au 465 Lagauchetière est, également près de St-Denis, tandis qu'il existe sa profession de notaire au 180 Saint-Jacques, bureau 209.

1914-12-02. Naissance et baptême de Jean Ducharme, Montréal (Saint-Jacques)

L'enfant est le fils de Thomas Ducharme et Yvonne Benoit, et donc le petit-fils d'Émilienne qui en est la marraine; comme les nouveaux parents, elle demeure dans la paroisse Saint-Jacques. Le parrain est Albert Ducharme, pour lors vicaire à Saint-Charles-sur-le-Richelieu, oncle de l'enfant. La signature d'Émilienne confirme sa présence au baptême, sa dernière apparition à ma connaissance dans les registres paroissiaux.

Avec Émilien Ducharme (1902), Joseph-Augustin Dansereau (1909) et Jean Ducharme (1914), Émilienne a donc été marraine de trois de ses 21 petits-enfants.

1917-09-27; 1917-10-01. Décès, funérailles et sépulture d'Émilienne Laramée, Montréal (Saint-Jacques-le-Majeur).

Émilienne survécut 14 ans à Joseph; elle décède à Montréal et les funérailles ont lieu 4 jours plus tard, en l'église Saint-Jacques, bien que l'inhumation soit enregistrée à Notre-Dame. Ses fils Charles, Albert et Thomas sont présents, et certainement ses filles aussi. Ont aussi signé le registre ses neveux Albert et Arthur Laramée, Georges et Léopold Porcheron. Il semble que Damien Ducharme, frère de son mari, soit aussi venu de Worcester MA.

Le quotidien *La Patrie* publie un brève nécrologie en page 2 dès le lendemain du décès, accompagnée de la photo que l'on trouve en tête de ce chapitre. On y lit notamment que *Bonne et charitable, Mme Ducharme savait se dépenser sans ménagement pour les bonnes œuvres. D'un caractère affable, elle avait su s'entourer d'amies nombreuses à Waterloo, Valleyfield et Longueuil où elle a longtemps demeuré. Ceci confirme incidemment le séjour du couple à Valleyfield.*

Émilienne est inhumée le jour même des funérailles au cimetière de la Côte-des-Neiges (aujourd'hui Notre-Dame-des-Neiges), dans le terrain dont elle avait prescrit l'achat à ses exécuteurs testamentaires. Je ne connais pas la date exacte d'acquisition de ce terrain portant le numéro B-03992, sans doute le ou vers le 1917-09-27, car c'est précisément à cette date que son fils Charles, l'un de ses exécuteurs testamentaires, a acquis l'emplacement voisin portant le numéro B-03991.

C'est sur le terrain B-03992 qu'a été érigée le monument consacré à la famille de Joseph et Émilienne, où leurs descendants peuvent encore être inhumés aujourd'hui (**figure 13, page suivante**). À ma connaissance, la dernière personne qui y a été enterrée est une petite-fille d'Émilienne, Madeleine Delisle, décédée le 2009-06-29 et inhumée le 22 juillet.

Figure 13: Terrain de la famille de Joseph Ducharme. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal, terrain B-00392. Photo de l'auteur.



8) *Progéniture de Joseph et Émilienne*

Les neuf enfants de Joseph et Émilienne sont tous nés à Waterloo et baptisés en l'église Saint-Bernardin. Les deux aînés décèdent en bas âge. En voici la liste.

1) **Pierre Joseph Hector**: né le 1871-04-17, baptisé le lendemain. Il décède le 1873-11-11 et est inhumé le surlendemain le 13 au cimetière local.

2) **Gustave**: né le 1873-06-13, baptisé le 23. Il décède le 13 novembre 1873 et est inhumé, le même jour que son frère aîné, au même endroit.

3) **Charles**: né le 1873-10-22, baptisé le 2 novembre. C'est mon grand-père, et le chapitre 8 de cet ouvrage lui est consacré.

4) **Blanche-Caroline**: née le 1875-10-19, baptisée le 24 novembre. Elle décède à 13 ans le 1888-11-27 à Longueuil, mais elle n'est inhumée *dans la cave de l'église* que le 1889-07-14. Le registre pourtant très lisible n'explique pas les causes du décès et la raison du délai d'inhumation (voir plus haut). Après le décès de sa mère en 1917, ses restes seront transférés dans le terrain familial au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

5) **Albert**: né le 1877-05-28, baptisé le 31. Il fait ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe (de 1890 à 1900) et sa théologie au Grand séminaire de Montréal, et il est ordonné prêtre le 1904-07-31, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil, par Mgr Émard.

Albert occupe ensuite plusieurs postes. Vicaire à Sainte-Rosalie (1904-1905), à Saint-Antoine (1905), à Upton (1905-1907), à Saint-Jean-Baptiste de Rouville (1907), à Saint-Robert (1907-1909), à Saint-Denis (1909-1913), à Saint-Charles (1913-1916), à La Présentation (1916), et enfin à Notre-Dame de Sorel (1916-1918). Curé de Saint-Ignace-de-Stanbridge (1918-1927), de Saint-Marcel (1927-1930), et enfin de Saint-Marc-sur-Richelieu (1930-1940), poste qu'il quitte le 20 septembre¹⁵. Il décède le 1959-01-04 à Montréal et est inhumé le 7 au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le terrain de ses parents (lot B-03392). Sa nièce Irène raconte qu'il élevait des poules dont il approvisionnait son frère Charles, et qu'il aimait les calembours. J'ignore pourquoi il a occupé autant de postes pour de courtes périodes.

6) **Marie-Louise**: née le 1879-07-15, baptisée le surlendemain. Elle épouse **Timothée Delisle** le 1911-01-10 en l'église Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil. Le couple aura 5 enfants:

* *Albert*, qui épouse Fernande Gauthier le 1936-10-03 en l'église Saint-Stanislas de Montréal;

* *Marguerite*, qui épouse Philippe Gibeau le 1940-06-10 en l'église de l'Immaculée-Conception de Montréal;

15

Allaire, Abbé J.-B.-A : Album du clergé séculier du diocèse de St-Hyacinthe, 1919

* *Gérard*, ordonné prêtre en 1933, il a enseigné dans diverses institutions. Décédé le 2007-08-06 à la maison des jésuites de Saint-Jérôme, où je l'ai rencontré le 2006-04-07 avec mon frère Jacques;

* *Madeleine*, née le 1917-12-13, qui épouse le 1958-12-13 en l'église Sainte-Madeleine-Sophie de Montréal, un frère trappiste qui avait quitté la vie religieuse, Pierre Grenier; le couple est resté sans postérité. Infirmière de profession, Madeleine demeurait à la Résidence Angélica de Montréal-Nord à la fin de sa vie, où je l'ai visitée au moins une fois. Décédé le 2009-06-29. Son mari était le demi-frère de Stephen Grenier, confrère à moi au Collège Grasset;

* *Bernard*, également jésuite. Décédé le 1985-01-18 à Montréal.

7) **Rose-Anna**: née le 1881-04-04, baptisée le 10. Célibataire, elle décède le 1964-07-11 à Sorel et est inhumée le 15 novembre au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le terrain de ses parents. Elle a probablement habité au moins une partie de sa vie aux presbytères des paroisses dont son frère Albert a été curé, ce qui pourrait expliquer le lieu de son décès;

8) **Éva**: née le 1882-12-23 1882, baptisée le 31. Elle épouse **Arthur Dansereau** le 1906-01-16 en l'église Saint-Antoine-de-Padoue de Longueuil. Ce mariage n'a pas été heureux, et les époux se sont séparés assez tôt. Dans son testament, sa mère Émilienne ne lui a légué que l'usufruit de sa part d'héritage, sauf si son ex-époux la pré-décède, ce qui arriva en effet. Éva décède le 1956-08-07 à Montréal, et est inhumée le 10 au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le terrain de ses parents. Ses deux fils, nés en 1907 et 1909, n'ont pas eu d'enfants;

9) **Thomas père**: cadet de la famille, né le 1884-04-14 et baptisé le 20. Il épouse **Yvonne Benoit** le 1910-04-19 en l'église Saint-Joseph de Montréal. Ils auront 4 enfants:

* *Thomas fils*, notaire comme son père, qui épouse Pauline Gervais le 1944-07-12 à Saint-Viateur d'Outremont;

* *Jean*, avocat, qui épouse Marthe Gravel le 1944-10-12 en la cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal;

* *André*, également avocat, épouse Jeanne Lemieux le 22 juin 1948 à Saint-Nicolas de Montréal;

* *Yvonne*, célibataire.

Thomas Ducharme *père* a amorcé une lignée de professionnels du droit, ce dont j'ai traité dans un article paru dans «*Le Trait d'union*» en mai 1995 (vol. 2, no 3), reproduit avec quelques précisions à la fin de ce chapitre.

9) *Résumé et conclusion*

Ce qui précède raconte tout ce que je sais de mes bisaïeux Joseph et Émilienne en date de ce jour. Constituant la septième génération de notre famille en Nouvelle-France, ils furent comme je l'ai dit d'entrée de jeu les premiers sur lesquels j'ai pu bénéficier de quelques documents transmis par des membres de ma famille, actes notariés, actes d'état civil, photographies, et même quelques souvenirs. Ainsi, de tous mes aïeux, ce sont les premiers dont j'ai pu connaître au moins partiellement le caractère et les idées.

Joseph étant décédé relativement jeune, à 58 ans, aucun de ses petits-enfants ne l'a connu. Ce que nous savons de son caractère provient donc de sa veuve et de ses enfants. Ainsi, il paraît avoir été un homme rigoureux, sinon même intransigeant, qui n'entendait pas à rire avec la morale et la discipline. Mon père Jean-Paul racontait qu'il fermait la porte de la maison familiale de Longueuil à 22:00 heures, ce qui obligeait tous ses enfants à rentrer plus tôt. Ceci s'appliquait même à son fils aîné, Charles, devenu médecin en 1900. Quand il revenait de Montréal à une heure plus tardive, il devait passer par la cour de la maison voisine, grimper sur la clôture ou sur un arbre, et s'introduire dans la maison par une fenêtre à l'étage que ses sœurs laissaient ouverte à son intention.

On a vu que la nécrologie au décès de sa fille Blanche a été publiée dans le quotidien *La Patrie*, comme celles qui le furent à son propre décès et à celui de sa femme. Ce journal avait été fondé en 1879 par Honoré Beaugrand-Champagne, un personnage haut en couleurs, qui entre autres avait participé à l'invasion française au Mexique en 1865. Le journal était résolument libéral, au sens qu'on donnait à ce mot à l'époque: héritier de la pensée politique de Louis-Joseph Papineau, résolument laïc, opposé à la confédération et évidemment au parti conservateur. On peut penser que Joseph ou Émilienne, ou les deux, partageaient ces idées.

Pour sa part, comme je l'ai dit, Émilienne semblait dotée d'une forte personnalité. Issue d'une famille où l'instruction était valorisée, elle se faisait un devoir de signer les actes dans lesquelles elle était impliquée, comme au baptême de son frère Joseph en 1858, alors qu'elle n'a que treize ans. Par testament, elle n'a pas hésité à protéger sa fille Éva en ne lui accordant que l'usufruit de sa part d'héritage jusqu'au décès de son mari. Également par testament, elle a exigé que ses exécuteurs testamentaires achètent un terrain au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Elle demande d'y être inhumée avec les restes de son mari, décédé en 1903 et de sa fille Blanche, décédée en 1888, tous deux inhumés initialement dans la crypte de l'église de Longueuil; j'imagine que les permissions pour ce faire n'ont pas été faciles à obtenir.

Nous avons aussi constaté que Joseph, né à Contrecoeur en 1844, a vécu à Waterloo de 1867 (de 1870 pour Émilienne) à 1886, puis à Valleyfield de 1886 à 1888, et à Longueuil de 1888 à 1903 (pour Joseph) et 1911 (pour Émilienne). Celle-ci a terminé sa vie en 1917 à Montréal, où elle était née en 1845.

Mon père Jean-Paul raconte qu'avant l'ouverture du pont Jacques-Cartier en 1934, il fallait franchir le fleuve sur le pont de glace en hiver pour aller à Longueuil, ce qu'il a fait à quelques reprises avant la vente de la maison familiale par sa grand-mère, en 1911. Quand celle-ci s'est installée à Montréal en 1911, il l'a plusieurs fois visitée dans la belle maison qu'elle occupait rue Dorchester (aujourd'hui René-Lévesque).

Comme on l'a vu aux chapitres 5 et 6, le père et le grand-père de Joseph avaient vécu misérablement, à cause de leur incapacité à gérer leurs biens. La vie de Joseph nous montre le destin d'un homme qui, grâce sans doute à son talent, mais aussi avec l'appui financier d'au moins une personnes restée pour nous anonyme, a pu faire des études et gravir un échelon dans la société de son temps. Il a sans doute réagi fortement et a résolu de mieux faire que ses parents et grands-parents. Dans ma famille, il y a une forte tradition d'économie; je ne serais pas surpris que ce soit Joseph qui en soit la source.

Nous, ses descendants à la troisième, quatrième ou même cinquième génération, avons profité de ce nouveau statut. Pourtant, nous ne pouvons pas et ne devons pas nous en vanter. D'une part, nous n'en sommes pas responsables; d'autre part, si Joseph n'avait pas pu bénéficier d'un généreux coup de pouce, il serait sans doute devenu journalier ou modeste cultivateur, et sa famille aurait alors vécu pauvrement. Ou peut-être aurait-il été amené, comme ses frères Damien et Napoléon et ses sœurs Marie-Louise et Marie-Anne, à s'exiler aux États-Unis, comme tant de nos compatriotes l'ont fait à l'époque.

Une autre question se pose: quels ont été les liens entre Joseph et les membres de sa famille émigrés aux États-Unis vers 1865-1870? Sa mère et son père ne sont décédés qu'en 1893 et 1896 respectivement; alors il est presque impensable que des voyages n'aient pas été faits, que des lettres n'aient pas été échangées des deux cotés de la frontière, pendant ce quart de siècle. Qui plus est, son frère Damien et son neveu Alphonse-Napoléon ont assisté à ses funérailles en 1903. Des contacts très réguliers se sont même poursuivis entre Alphonse-Napoléon et son cousin, mon grand-père Charles, jusqu'au décès de ce dernier en 1940; moi-même, j'ai correspondu avec plusieurs de leurs descendants jusqu'à ce jour, ce qui m'a valu plusieurs renseignements inédits. Rien ne m'a permis d'éclairer cette petite énigme.

Mes recherches se poursuivent sur la famille de Joseph et Émilienne mais, tous les témoins ayant disparus, seuls les fonds d'archives nous en apprendront davantage un jour, notamment sur le court séjour de Joseph à Valleyfield et ce qu'ils ont laissés à leur décès.

Terminons sur une note amusante. Joseph et ses frères Albert et Thomas avaient, selon mon père Jean-Paul, l'habitude de nommer leurs sœurs Marie-Louise, Rose-Anna et Éva, *Les Trois Grâces*, déesses grecques personnifiant la beauté. Devons-nous y voir une note d'ironie?

Supplément: Thomas Ducharme père et fils, un siècle de notariat.

L'histoire du Québec est intimement liée à celle de ses notaires. Dès le début de la colonie en effet, le notaire est présent pour consigner et enregistrer les transactions, petites ou grandes, qui témoignent de l'activité de nos ancêtres dans leur nouveau pays. Du reste, ceux qui sont familiers avec les registres de l'époque éprouvent toujours beaucoup d'émotion à lire les actes rédigés par ces premiers artisans de notre histoire écrite. Ces actes sont souvent remplis de détails savoureux ou pittoresques, qui nous renseignent, souvent mieux que des livres, sur la vie des pionniers, comme on l'a vu aux chapitres précédents.

Au XX^e siècle, notre famille a contribué par deux de ses membres à l'histoire du notariat québécois. Thomas Ducharme *père et fils*, notaires à Montréal de 1909 à 1993, ont ainsi poursuivi la voie tracée par leurs devanciers. C'est leur histoire que nous allons évoquer dans cet article.

Thomas Ducharme père

Rien ne prédestinait particulièrement Thomas au notariat. Son grand-père paternel Joseph-Ambroise avait été un modeste bedeau et agriculteur, qui dut s'exiler aux États-Unis pour y finir sa vie. Cependant, lorsqu'il naquit, le 14 avril 1884, sa famille comptait depuis la génération de son père Joseph, médecin, quelques membres exerçant diverses professions libérales. Son grand-père maternel, Joseph Laramée, était quant à lui entrepreneur. Ses frères aînés, Charles et Albert, étant respectivement médecin et prêtre, Thomas voulut sans doute aborder un nouveau domaine, et il opta pour le droit.

Après trois ans d'études à l'Université Laval à Montréal (c'était avant que l'Université de Montréal n'obtienne son autonomie), Thomas fut admis à la pratique du notariat le 20 juillet 1909. Il ouvrit quelques années plus tard son étude au 266 rue Saint-Jacques ouest, dans l'édifice de la Banque d'Épargne (aujourd'hui Banque Laurentienne), en plein cœur du quartier des affaires. Il devait ultérieurement déménager dans l'édifice voisin, au 276 Saint-Jacques ouest; Thomas Ducharme et son fils après lui y occupèrent un bureau jusqu'à la fin de 1993; c'est là que j'ai rencontré Thomas *fils* en vue de la préparation de cette notice.

Les personnes exerçant à cette époque les professions libérales n'avaient pas la vie si facile. L'argent était rare, et les clients aussi. Le notaire, en particulier, devait travailler longtemps pour se bâtir une clientèle. Thomas Ducharme père y parvint cependant assez rapidement. Contrairement à d'autres, il se consacra uniquement à sa profession, et il se vit ainsi confier le règlement de plusieurs successions importantes. Il devint également le notaire de quelques communautés religieuses, dont les Sœurs de la Miséricorde et le Séminaire des Missions Étrangères de Pont-Viau (maintenant un quartier de Laval), dont il fut d'ailleurs l'un des fondateurs laïcs.

Après son mariage, Thomas a d'abord demeuré dans la maison de sa mère à Longueuil puis sur la rue Dorchester est. Il déménagea ensuite rue La Gauchetière, dans une maison imposante située près de l'Hôpital de la Miséricorde; il a déménagé vers 1925 au 255 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Outremont.

Thomas père fut actif jusqu'à son décès, survenu le 3 janvier 1962; en fait, il signa son dernier acte quelques jours seulement avant cette date. De son épouse Yvonne Benoît, il avait eu quatre enfants; son fils aîné, également prénommé Thomas, allait poursuivre son œuvre; ses deux autres fils devinrent avocats, tandis que leur unique sœur a travaillé toute sa vie dans l'étude de son père puis de son frère.

Thomas Ducharme fils.

Né le 20 décembre 1911, Thomas *fils* suivit naturellement la voie tracée par son père. Après ses études à l'Université de Montréal, il fut admis à la pratique du notariat en 1934, et se joignit aussitôt à l'étude paternelle. C'était, rappelons-le, en pleine crise économique. Il dût attendre jusqu'en 1944 avant de fonder une famille.

Sa clientèle bien établie, Thomas *fils* put la développer, particulièrement à la fin de la guerre (1945), qui allait donner aux affaires une impulsion considérable. Associé de son père pendant 28 ans, il se consacra à diverses activités extérieures. C'est ainsi, par exemple, qu'il fut administrateur de la Chambre des notaires durant trois termes (9 ans au total), et directeur de la Caisse Populaire Saint-Ambroise de Montréal pendant 40 ans, dont 25 ans à titre de président.

Durant toute cette période, l'exercice du notariat se faisait en fonction des dispositions du code civil de 1865. À la fin de 1993, après 59 ans d'exercice et comme aucun de ses enfants n'avait choisi la profession de notaire, Thomas Ducharme *fils* décidait de fermer définitivement son étude, tout juste avant l'entrée en vigueur du nouveau code civil. Ce faisant, il mettait fin à une tradition familiale de près de 83 ans, s'étendant sur chacune des décennies de ce siècle. Thomas Ducharme père et fils avaient écrit une autre page de l'histoire du notariat québécois.

Thomas fils a habité presque jusqu'à son décès en 2006 une magnifique maison située au 268 rue Bloomfield à Outremont, où je l'ai visité une fois, J'escomptais obtenir de lui des documents notariés relatifs à l'histoire de la famille. Or, soit qu'il ne les possédait plus, soit qu'il ait jugé préférable d'en respecter la confidentialité, il s'est limité à me remettre la photo reproduite plus haut à la figure 9.

* * * * *

Chapitre 8

Chapitre 8: Charles Ducharme & Théophyta dite Laura Guilbeault

Époux: Charles Ducharme (Joseph & Émilienne Laramée)
Né: 1873-10-22 Décédé: 1940-09-16

Épouse : Théophyta dite Laura Guilbeault (Jean-Baptiste & Léonie Aubé).
Née: 1878-12-30 Décédée: 1960-08-19

Mariage: 1902-01-07, Montréal (Saint-Jacques)

1er mariage de Théophyta : 1896-02-17, Montréal (Notre-Dame)
Époux: George Malépart (Georges-Stanislas & Sophie Armand dite Chartrand)
Né: 1870-03-09 Décédé: 1898-09-03

Introduction

Ce chapitre, le 8^{ème} de la série, est le premier sur lequel je possède une abondance de sources de première main. Cependant, je n'ai pas connu mon grand-père Charles, décédé avant ma naissance et, même si j'ai vécu près de ma grand-mère, je dois avouer que je n'ai pas eu la présence d'esprit de l'interroger comme j'aurais dû le faire. Avec elle s'est tarie une source irremplaçable d'informations.

Mes principales sources ont été d'abord mon père Jean-Paul et, dans une moindre mesure, ma mère Éva qui a bien connu ses beaux-parents, et tante Irène, sœur cadette de mon père. Je dois mentionner aussi la cousine Gisèle, première petite-fille de Charles et Théophyta, mon frère Jacques et ma soeur Lorraine, qui m'ont fourni beaucoup de détails intéressants et qui ont bien voulu relire des parties de ce texte. Je les remercie, comme je remercie d'autres membres de la famille qui m'ont communiqué des informations, des documents et des photos, dont plusieurs seront présentées plus loin.

Le contenu de ce chapitre comporte des éléments de même nature que ceux présentés dans les chapitres précédents et, en plus, des anecdotes et des détails que seuls ceux qui ont connu de près mes grand-parents ont pu révéler. Ces anecdotes seront surtout regroupées à la fin du chapitre.

Clarifions d'emblée que ma grand-père a été baptisée Marie Théophyta Guilbeault. Cependant dans les actes, son prénom est souvent écrit avec un «i» plutôt qu'un «y», et son patronyme sans «e». Surtout, elle n'aimait pas son prénom et elle préférait se désigner sous le nom de «Laura». Dans les actes officiels cités ci-après, son prénom est repris tel que cité, mais ailleurs je respecte son désir et la nomme Laura.

1) Charles: enfance et scolarité

1873-10-22; 1873-11-02: Naissance et baptême, Waterloo (Saint-Bernardin).

Charles naquit à Waterloo, où son père Joseph exerçait la médecine, comme on l'a vu au chapitre 7. Il fut baptisé deux semaines plus tard en l'église Saint-Bernardin, dont les registres débutent en 1865. Troisième enfant de la famille, il devint rapidement l'aîné: en effet, deux semaines après son baptême, ses deux frères aînés respectivement âgés de 2½ ans et 1½ an meurent dans des circonstances qui me sont inconnues, comme j'ignore la raison pour laquelle Charles évita leur triste destin. Au registre paroissial, l'acte de baptême de Charles et les actes de sépultures de ses frères se retrouvent sur la même double page. On imagine le désarroi des parents devant ces événements.

Comme nous le montre l'acte de baptême, l'enfant fut baptisé sous les noms de *Joseph Charles Napoléon, fils de Joseph Ducharme écuyer médecin et de Dame Marie Émilienne Laramée*. Le parrain fut le grand-père maternel de l'enfant, le *sieur Joseph Laramée de la cité de Montréal* et la marraine *dame Thimothée Lagüe née Marie Odile Tremblay*, dont j'ignore les liens avec la famille (**figure 1**).

Deux commentaires: primo, le patronyme d'origine Charron n'apparaît pas dans cet acte; on le verra resurgir au contrat de mariage de Charles, mais il disparaît par la suite; secundo, on note l'usage du prénom Napoléon, populaire à l'époque. Charles utilise encore ce prénom à son contrat de mariage, mais il disparaît également par la suite.

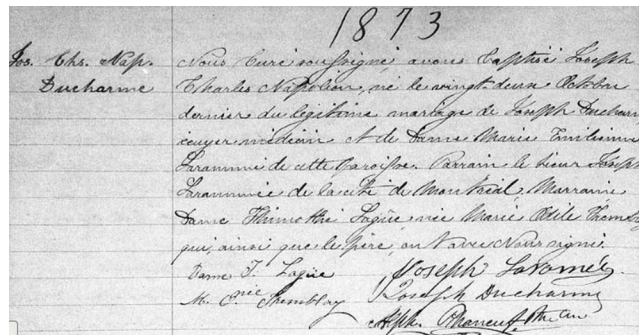


Figure 1. Baptême de Charles Ducharme, 1873-11-02. Waterloo, Saint-Bernardin.

Après des études primaires à Waterloo, Charles amorce ses études classiques au Collège de Montréal, alors nommé *Petit Séminaire de Montréal*. C'est dans les archives de cette institution pour l'année 1886-87 que j'ai trouvé le nom de *C. Ducharme 13 ans*, [fils de] *Dr Jos Ducharmes* (sic) *de Valleyfield*, étudiant en éléments-latins. Il est en syntaxe l'année suivante (1887-88), mais il disparaît des archives ensuite. Il est aussi mentionné dans le « *Registre des élèves et leurs coordonnées 1885-1912* » comme étudiant en 1886-1887. Ce fut une révélation: comme je l'ai dit au chapitre 7, c'était la première fois que j'apprenais que son père Joseph avait exercé la médecine à Valleyfield.

Dès l'année suivante, 1888-1889, Charles étudie au *Séminaire de Saint-Hyacinthe*, qu'il ne quitte semble-t-il qu'au printemps 1895, au terme de huit ans d'études classiques. Les archives de l'institution nous apprennent qu'il y a agi notamment comme capitaine dans la milice étudiante. Charles fut certainement pensionnaire dans les deux institutions. La photo ci-jointe, prise vers 1895, nous présente un élégant jeune homme, âgé d'environ 22 ans, au moment où il termine ses études. C'est la plus ancienne photo que je possède de lui (**figure 2**).

Figure 2: M^r Charlie (sic) Ducharme. Photo non datée, Collection de l'auteur.



1881; 1891; 1901. Recensements fédéraux.

Ces recensements ont été décrits en détails au chapitre 7 en ce qui concerne la famille Ducharme. À celui de 1881, Charles demeure évidemment avec sa famille à Waterloo; il a sept ans et va à l'école. Outre ses parents et sa fratrie, deux sœurs de sa mère habitent avec eux, Sophie et Angélique Roy. En 1891, Charles a 17 ans, il demeure avec la famille à Longueuil. Les tantes sont décédées, mais Caroline, soeur de son père, les a remplacées; sans surprise, le recensement nous dit que Charles sait lire et écrire. Enfin en 1901, Charles demeure toujours dans la maison familiale; il a 27 ans, est médecin et exerce à son compte, il sait lire et écrire le français et l'anglais, comme tous les membres de la famille d'ailleurs. Charles n'est pas cité personnellement dans les annuaires Lovell de la même période.

Les parents de Théophyta Guilbeault demeuraient à Montréal, mais je ne les ai pas trouvés dans les recensements de 1871, 1881 et 1891. Au recensement 1901, ils sont bien inscrits à Montréal, dans le quartier Saint-Louis. Laura, *veuve Malépart*, 22 ans, née le 1878-12-30, demeure avec eux; elle sait lire et écrire et parle le français.

1900-07-04. Permis d'exercice, Collège des médecins du Québec.

Une fois ses études secondaires terminées, Charles s'inscrit à la faculté de médecine de l'Université Laval, succursale de Montréal, dont l'édifice était située sur la rue Saint-Denis, un peu au nord de Sainte-Catherine. Selon son très bref dossier (une simple fiche 12 x 20 cm) conservé au Collège des médecins, il y amorce ses études le 1896-09-30 et reçoit le 1900-06-18 le titre de B.L.M.D.

Que signifient ces lettres B.L.M.D. ? À l'évidence, M.D est l'acronyme bien connu de *Medicinae doctor*, docteur en médecine. Quant aux lettres B.L., elles font sans doute référence à un baccalauréat en lettres, peut-être le diplôme attestant la réussite des études secondaires.

La fiche portant le # 832, au nom de *Ducharme J.C. Nap.*, mentionne la date du 1900-07-04 comme celle de son admission à l'exercice de la médecine. Il avait alors 27 ans. Nous reviendrons plus loin sur l'exercice professionnel de Charles jusqu'à son décès en 1940.

* * * * *

2) Théophyta dite Laura Guilbeault: enfance et scolarité

Le père de Théophyta, Jean-Baptiste, était né au Sault-au-Récollet le 1843-08-10. Celle qui allait devenir son épouse, Léonie Aubé, naquit pour sa part le 1849-03-05 à Sainte-Thérèse-de-Blainville. Ils s'épousèrent le 1864-11-15 en l'église Notre-Dame de Montréal, alors que Léonie n'avait que 15½ ans. Neuf de leurs 14 enfants décédèrent en bas âge. Jean-Baptiste savait lire et écrire, et il parlait aussi l'anglais, tandis que Léonie parlait le français, sans l'écrire. Jean-Baptiste mourut le 1915-04-15 et Léonie lui survit jusqu'au 1926-02-04; curieusement, il y a une erreur de date sur sa carte mortuaire.

Jean-Baptiste et Léonie étaient les grands-parents maternels de mon père Jean-Paul, né en 1904, qui les a bien connus et m'en a souvent parlé. J'espère pouvoir écrire leur histoire un jour. Pour l'heure, je me limiterai à noter que Jean-Baptiste était cloutier (fabricant de clous). L'annuaire Lovell 1900-1901 liste *Guilbault J.B. nailer 1209 rue De Montigny* (maintenant boulevard De Maisonneuve), à l'angle nord-est de la rue Saint-Denis. À la même adresse est listé aussi *Guilbault J.B. bartender 1727 St Catherine*; c'est que Jean-Baptiste était aussi propriétaire d'un bar à l'endroit où son fils aîné Arthur tenait un restaurant. Le recensement 1901 confirme en partie ces informations.

1878-12-30; 1879-01-01. Naissance et baptême de Théophyta, Montréal (Notre-Dame)

Marie Théophyta était la 8e enfant du couple. Cinq des six enfants qui la suivirent moururent en très bas âge, de sorte qu'elle était en fait l'avant-dernière de la famille. Son parrain fut son oncle Manassé Aubé et sa marraine Marie Théophyta Bonaventure, qui épousera le parrain en 1887; l'enfant recevra ce prénom, selon l'usage (**figure 3**).

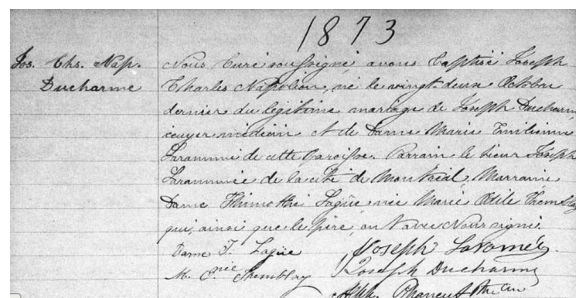


Figure 3. Baptême de Théophyta Guilbeault, 1879-01-01. Montréal, Notre-Dame.

La date du 30 décembre fut importante durant toute la vie de Laura. Jusqu'à sa mort, ses enfants se réunissaient ce jour-là autour d'elle pour lui souhaiter un bon anniversaire, même si toute la famille devait aussi se réunir deux jours plus tard pour célébrer le Jour de l'An.

1896-02-17: 1^{er} mariage de Théophyta Guilbeault, avec Georges Malépart, Montréal (Notre-Dame).

Théophyta a tout juste 17 ans quand elle convole avec l'épicier Georges Malépart, né à Montréal le 1870-03-09. L'annuaire Lovell 1896-1897 liste *Malepart Geo grocer 528 La Gauchetière*, à l'angle sud-est des rues St-Dominique. Il habite sans doute à la même adresse, au dessus ou à l'arrière de son épicerie. Dans l'édition 1898-1899, il est listé comme *grocer* au 101 Dufferin [maintenant rue Cabot], entre Rachel et Marie-Anne.

Les événements se déroulent rapidement par la suite. La première enfant du couple, Marie-Yvonne, naît le 1897-09-06, mais elle décède moins d'un an plus tard, le 1898-07-27, des suites de fièvres selon tante Irène, qui tenait l'information de sa mère.

Deux mois plus tard, le 1898-09-03, Georges Malépart décède à son tour, à 28 ans. Il n'avait probablement même pas été informé de la seconde grossesse de Théophyta, qui donnera naissance huit mois plus tard, le 1899-04-06, à un garçon, Joseph-Georges-Gilles. Cet enfant posthume ne survécut pas longtemps à son père puisqu'il décède le 1899-08-19, victime d'un incendie au domicile de sa mère, toujours selon Irène. Les deux enfants, de même que leur père, seront inhumés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (ci-après **NDDN**), dans le terrain P-02863 du grand-père maternel de Théophyta, Gédéon Aubé.

À la fin du XIX^e siècle, le lait n'était pas encore pasteurisé et l'eau n'était chlorée que dans les quartiers riches de Montréal. Conséquence: les enfants contractaient l'été des maladies infectieuses qui les emportaient rapidement, ce qui fut sans doute le sort au moins de la première enfant de Théophyta.

Retour à la case départ pour Théophyta, qui n'a plus ni mari ni enfants. Elle retourne donc chez son père, au 1209 rue de Montigny, où la *veuve Laura Malépart* est recensée en 1901. C'est une veuve de moins de 21 ans qui reprend sa vie de jeune fille. La chronique familiale raconte que lors de ses fréquentations avec celui qui allait devenir son second mari, elle devait être accompagnée d'un *chaperon* (pour les plus jeunes: demandez à vos grands-parents ce qu'est un chaperon!).

Théophyta n'a évidemment jamais oublié son premier mari. Cependant, avec les années une certaine distanciation s'était faite. Elle parlait toujours de lui en référant à *Monsieur Malépart*. Faut dire aussi que je l'ai souvent entendu parler de son second mari en disant *le docteur* !

Le monde est petit: dans les années 1950, j'ai rencontré à l'Île de Mai, où mes parents passaient l'été, une jolie et gentille jeune fille qui venait parfois passer quelques jours en visite chez un oncle. Elle se nommait Louise Malépart, et elle était la petite nièce du premier mari de ma grand-mère.

3) *Mariage et vie de famille de Charles et Théophyta, 1902-1940.*

Comment Charles a-t-il rencontré Théophyta, puisqu'il demeurait à Longueuil lors du recensement d'avril 1901, et que la veuve Théophyta demeurait chez ses parents rue de Montigny (aujourd'hui de Maisonneuve), angle Saint-Denis? Peut-être par un parent ou un ami commun; ma soeur Lorraine rappelle aussi avec pertinence que l'Université Laval, où Charles étudiait, était alors située rue Saint-Denis un peu au nord de Saint-Catherine, donc tout près du domicile de Théophyta. Ils se sont donc peut-être croisés dans cet environnement.

Comme ceux qui l'ont connue l'ont raconté et comme on peut le voir sur une photo datant de la période de son mariage, Laura était à 23 ans une belle jeune femme, assez grande. Selon les récits familiaux, elle avait la taille très fine (48 cm, soit 19 pouces), sans doute la conséquence du port de corsets extrêmement contraignants, et elle en était très fière (**figure 4, page suivante**). J'anticipe ici, mais à la fin de sa vie, quand je l'ai connue, elle ne ressemblait plus en rien à cette image. Après 14 maternités et des années à prendre soin de sa nombreuse famille, elle marchait presque pliée en deux, ce qui la rendait toute petite, et ses pieds déformés ne supportaient plus que des pantoufles. Restée coquette, elle consacrait néanmoins beaucoup de temps à sa chevelure, qu'elle portait en tresses autour de la tête.

De son côté, Charles a 28 ans à son mariage. La même photo (**figure 4**) nous présente un homme élégant, de haute stature, au front précocement dégarni, une caractéristique qu'il transmettra à ses six fils mes oncles, et une moustache qu'il conservera le reste de sa vie. Avec les années, il prendra de l'embonpoint, une autre caractéristique transmise à plusieurs de ses fils. Selon mon père Jean-Paul, il avait l'habitude d'inciter ses enfants à manger pour se prémunir d'éventuelles privations. Comme ils ne manquèrent jamais de nourriture, cela se refléta dans leur tour de taille.

1902-01-06. Contrat de mariage entre Charles Ducharme & Théophyta Guilbeault (gr. J.S. Ubald Dupras, minute n° 181).

Entièrement écrit à la main, cet acte *fait et passé en la Cité de Montréal en la résidence de la future épouse, implique Monsieur Joseph Charles Napoléon Charron dit Ducharme, médecin demeurant en la paroisse St-Médard de Côteau-Station (...), d'une part, et Dame Théophita Laura Guilbeault demeurant en la Cité de Montréal, majeure, veuve en premier mariage de feu George Malépart, en son vivant épicier de la Cité de Montréal, d'autre part.* On note que Charles est le dernier de notre lignée à utiliser le patronyme *Charron* dans un acte officiel. Ses enfants seront tous baptisés sous le seul patronyme *Ducharme*.

Selon les termes de ce contrat, le mariage devait être célébré *à la première réquisition de l'un d'eux*. Ce ne fut pas long: il fut célébré dès le lendemain, évidemment pour profiter de la présence de Charles à Montréal.



Figure 4. Théophyta et Charles, à l'époque de leur mariage, début 1902. Collection de l'auteur.

Voici quelques clauses du contrat de mariage de Charles et Théophyta:

1°. *Il y aura séparation de biens, conformément aux dispositions de l'article 14 du Code civil du Bas-Canada. On note ici que tous les ancêtres de Charles avaient été mariés en communauté de biens conformément à la Coutume de Paris;*

3°. *Le futur époux sera seul responsable de toutes les charges et obligations du mariage;*

4°. *Le futur époux fait donation (...) à la future épouse d'une police d'assurance de cinq cents piastres prise sur sa vie dans l'Ordre des Forestier Indépendants, cour St-Zéphirin no 357, dont il s'oblige à payer les primes.*

Sont ensuite énumérés les biens du futur époux, non chiffrés. Outre *ses hardes et linges de corps, montre et bijoux*, on note en particulier *un ameublement de chambre à coucher en chêne, douze cadres, une table et bureau à remèdes, tous les instruments de médecine, un lit-commode, une garde-robe et diverses créances*. On constate donc que même s'il n'exerce la médecine que depuis 1½ ans tout au plus, Charles a pu se meubler sommairement, et a peut être profité des accessoires médicaux de son père probablement alors retraité; il est néanmoins moins à l'aise que celui-ci à son mariage.

Suivent les biens de la future épouse, mieux pourvue que son mari: *ses habits et linges de corps, bijoux, un poêle cuisine, une fournaise, une batterie complète de cuisine, un set de salle à manger, un set de salon, un piano, un set complet de vaisselle, un ameublement de chambre à coucher en noyer noir, trois tapis, trois prélaris, huit blinds, cinq paires de rideaux, cinq cadres et images, quatre tableaux de fantaisie, et tous les cadeaux reçus à l'occasion du mariage, etc.* À l'évidence, Théophyta a bénéficié de son premier mariage, et les nouveaux époux seront, en partie grâce à elle, bien installés.

L'acte se termine par l'énumération des quelques témoins: le père de l'époux (mais pas l'épouse de ce dernier), ainsi que le père et la mère de l'épouse, laquelle ne fait que sa marque. L'époux signe Joseph Charles Ducharme M.D, et l'épouse Laura Guilbeault.

1902-01-06. Mariage de Joseph Charles Ducharme & Théophyta Laura Guilbault, Montréal (Saint-Jacques).

L'acte au registre est bien lisible, mais très pâle, de sorte que j'ai ne crois pas utile de le présenter ici; du reste il ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà, si ce n'est que les époux ont bénéficié d'une dispense de deux bans, et que le célébrant est Jean Ducharme, oncle de l'époux. Les époux et leurs pères signent bien entendu.

1902-1904. Charles & Théophyta à Côteau-Station.

Le village de Côteau-Station (aujourd'hui Les Côteaux) a été fondé en 1887 et sa paroisse, Saint-Médard, en 1895. Charles a été recensé à Longueuil en avril 1901, mais il m'a été impossible de connaître la date de son arrivée à Côteau-Station. Le seul livre disponible sur le sujet, «*Côteau-Station 1887-1987*»¹, ne le cite pas parmi les 2 ou 3 médecins du début du village. Le premier enfant de Charles et Laura, Émilien, y naît en septembre 1902 et le suivant, Jean-Paul, et janvier 1904. Toutefois l'enfant suivant, Marie Caroline Marguerite, naît à Montréal en février 1905. Le séjour de la famille à Côteau-Station a donc duré au plus 3 ans, de la mi-1901 à la mi-1904.

1904-1940. Charles et Théophyta à Montréal.

On retrouve Charles sur l'île de Montréal dès l'édition 1904-1905 de l'annuaire Lovell. L'introduction de l'ouvrage nous apprenant que les données ont été compilées et imprimées entre le 04 mai et le 12 juillet, on déduit donc que Charles et Laura y sont arrivés peu après la naissance de Jean-Paul. C'est à Montréal que naquirent les dix derniers enfants du couple, dont on trouvera la liste plus loin, dans la section «*Progéniture*». Les annuaires Lovell nous indiquent que Charles et Laura furent d'abord locataires, avant de procéder à l'achat d'une maison au début 1908.

* Lovell 1904-05: *J.C. Ducharme M.D., 662 Huntley* (aujourd'hui Saint-Vallier), entre la voie ferrée et la rue Beaubien;

* Lovell 1905-06 et 1906-07: *J.C. Ducharme M.D., 1767 Saint-Hubert*, entre la rue Comte (aujourd'hui Bellechasse) et Beaubien. Notons que les numéros civiques ont été ultérieurement changés sur la rue Saint-Hubert, comme sur plusieurs autres rues.

* Lovell 1907-08 et 1908-09: *J.C. Ducharme M.D., 917 Beaubien*, entre Saint-Hubert et Labelle (aujourd'hui Chateaubriand). En 1909-1910, cette adresse sera renumérotée en 395 Beaubien est et, encore plus tard, en 775 Beaubien est.

1908-04-03. Achat de 4 lots de terre par Dr J.C. Ducharme (gr. Gérard Beaudoin, minute inconnue; enregistré sous le n° 143766 à Hochelaga et Jacques-Cartier).

Je n'ai pas retrouvé cet acte, décrit dans une déclaration du 1940-10-01 qui mentionne l'achat de quatre lots contigus, formant un emplacement de 50 pieds de front x 50 pieds de profondeur, avec les maisons érigées dessus, portant les numéros civiques 769 et 775, rue Beaubien est. Le tout était situé du côté nord de la rue Beaubien, entre les rues Chateaubriand et Saint-Hubert, le long de la ruelle qui sépare en deux parties cette section de la rue Beaubien. Le 769 était un bâtiment d'un seul niveau, tandis que le cottage de Charles était au 775. Un acte du 1911-07-17 laisse croire que Charles a payé au moins 1 800 \$ pour cet achat.

¹ Les Éditions Louis Bilodeau et fils, Sherbrooke, 1987

Cette partie de la ville était en plein développement. En effet, vers 1895, deux sociétés immobilières, «Boulevard Saint-Denis» et «Parc Amherst», achètent les terrains des familles Hugues et Comte situés dans la ville de Saint-Louis-du-Mile-End, qui ne fut fusionnée à Montréal qu'en 1909, les lotissent et les revendent à de jeunes ménages. Les terrains sont bon marché et l'air sent bon la campagne. La même année 1895, une centaine de familles fondent la paroisse Saint-Édouard. Pour la plupart ouvriers, les acquéreurs construisent eux-mêmes leurs maisons². À l'évidence, ces familles nombreuses avaient besoin d'un médecin.

Le cottage acquis par Charles occupait une surface de 25 pieds en façade x 25 pieds au moins en profondeur. Derrière, jusqu'à la limite de 50 pieds du lot, se trouvait l'écurie, devenue un garage plus tard. Selon les souvenirs de mon frère Jacques, le sous-sol était en terre battue et trois énormes troncs d'arbre parallèles, appuyés sur les fondations, supportaient tout le poids de la maison, sans aucune colonne. Selon Gisèle et Jacques, au rez-de-chaussée on retrouvait, à droite, un boudoir / salle d'attente, le bureau de Charles et, au fond, la cuisine; à gauche, le salon et la salle à manger avec peut-être à l'arrière une chambre. L'escalier au centre donnait accès aux chambres à l'étage. Un balcon à l'étage, avec un auvent, surplombait le trottoir. Il ne semble pas y avoir eu de grenier (figure 5).



Figure 5. Photo du cottage de Charles, prise le 1940-09-19, jour des funérailles. Collection de l'auteur

2 Ville de Montréal, collection Pignon sur rue. «La cité du nord», vers 1983

1911-06-01. Recensement fédéral.

Le recensement 1911 nous confirme le nom de la rue et le numéro civique de la maison de Charles et sa famille, au 395 rue Beaubien, et même des informations sur les assurances qu'il détient, allez savoir pourquoi! On y trouve donc *Chs Jos. 37 ans docteur, sa femme Laura 31 ans, ses enfants Émilien 7 ans, Jean-Paul 6 ans, Marguerite 5 ans, Florence 3 ans*. Charles dispose d'une police d'assurance sur le vie de 1 000 \$ dont la prime annuelle est de 16,32 \$. Charles parle français et anglais; Laura aussi, bien que la tradition évoque les limites de sa connaissance de l'anglais.

1911-07-17. Quittance d'Arthur Guilbault à Dr J. C. Ducharme (gr. Thomas Ducharme, minute n° 225).

Ce bref acte entièrement dactylographié est une *quittance pour la somme de dix-huit cents piastres formant le capital d'une obligation, et la somme de cinquante quatre piastres formant la balance de tous les intérêts dus, conformément à un acte passé devant le notaire soussigné et enregistré à Hochelaga et Jacques-Cartier le vingt-septième jour du mois de décembre mil neuf cent neuf, sous le no 1662018.*

Sans en être certain, on peut penser que cet emprunt concernait l'achat de la maison de la rue Beaubien. Quoi qu'il en soit, Charles l'a vite remboursé. Nous apprenons aussi que Thomas était déjà notaire à cette date, certainement depuis peu.

Arthur Guilbeault était le frère aîné de Théophyta, donc le beau-frère de Charles. Il tenait alors un restaurant rue Saint-Catherine. Il épousa en 1901 une femme nommée Esther Wilson, de qui il ne semble pas avoir eu d'enfant et qui décéda à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu (aujourd'hui Louis-Hippolyte Lafontaine) en 1912. Arthur se remaria en 1917 à Millbury, MA, à Marie-Louise Ducharme, cousine germaine de Charles.

± 1915 - 1926. Les étés de Charles et Laura à Saint-Placide.

Charles avait passé une grande partie de sa jeunesse à Waterloo, un village rural. Comme trois des enfants du couple nés à Montréal y décédèrent très jeunes (en 1905, 1910, 1913). Charles a sans doute jugé que la famille bénéficierait d'un environnement sain pour y passer l'été. Il choisit Saint-Placide, sur le bord de la rivière Outaouais, sans doute à partir du moment où il eut une automobile, et la famille y résida pendant une douzaine d'étés. Je ne crois pas qu'il y ait acquis un chalet, alors il en a sans doute loué un; une petite photo montre peut-être un coin de ce chalet.

Compte-tenu de la distance de ce village de Montréal et de ses obligations de médecin envers ses patients et patientes, Charles ne venait à Saint-Placide que les fins de semaine. Il tenait cependant à ce qu'un homme soit présent; ce fût Manassé Aubé, oncle et parrain de Théophyta, qui y séjournait sans doute avec sa femme. C'était presque un grand-père pour sa petite-nièce Irène Ducharme, comme elle me le racontera plus tard.

1917-09-27. Achat par Charles Ducharme d'un terrain au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal (lot B-03391).

Bien sûr, cet achat n'a pas l'importance de celui de la maison. Nous avons vu au chapitre précédent que la mère de Charles, Émilienne Laramée, avait exigé par testament d'être inhumée dans ce cimetière. Ce fut Charles qui remplit cette obligation; en même temps, il acquit pour sa propre famille le terrain contigu, le lot B-03392.

Pour ce terrain de 186 p.c. (17,3 m²), Charles débourse 1,75 \$ le p.c., pour un total de 232,50 \$. Il acquitte cet achat en 3 versements: 100 \$ à l'achat, 50 \$ le 1922-09-27, et enfin 82,50 \$ le 1937-10-13. Ce n'est pas tout : le 1941-06-14, sa veuve Laura, qui demeure à cette date au 7034 Christophe-Colomb, paie un montant additionnel de 204,60 \$ pour l'entretien à perpétuité du terrain. Par la suite, seuls les frais d'inhumation devinrent exigibles.

Charles devenu propriétaire à perpétuité, le terrain est encore accessible à ses enfants, petits-enfants, leurs conjoints et conjointes, ce que ses descendants ignorent peut-être. À ce jour, dix personnes l'ont utilisé: Charles et Laura bien sûr, cinq de leurs enfants, deux conjointes, et un petit-fils; la dernière personne inhumée a été leur fille Irène, le 2010-09-27. Notons ici que les trois enfants du couple décédés avant 1917 furent inhumés dans le terrain P-0263, appartenant à leur a-grand-père maternel, Gédéon Aubé.

1921-06-04. Recensement fédéral.

C'est le dernier recensement dont les données sont accessibles. La famille de Charles s'est agrandie et demeure toujours au 395 rue Beaubien. On y trouve donc *Jos. Chs 48 ans médecin, sa femme Laura 42 ans, leurs enfants Émilien 18 ans, Jean-Paul 17 ans, Marguerite 14 ans, Florence 12 ans, Gérard 9 ans, Édouard 5 ans, Jean-Louis 4 ans, Irène 3 ans, Marcel 11 mois*. Ils parlent tous français et anglais, sauf les 3 plus jeunes qui ne parlent que français. À ma grande surprise, Laura ne dispose d'aucune aide domestique pour l'aider à tenir cette maisonnée comptant neuf enfants de un à 19 ans.

1922. Vingt ans de mariage de Charles et Laura

Avec le passage du temps, Charles et Laura ont évidemment changé, comme nous le montrent deux très belles photos non datées, prises à mon avis vers 1922, que l'on peut comparer à la photo prise au moment de leur mariage (**figure 4, plus haut**). Charles est un peu plus chauve, et il a pris du poids, de même que Laura (**figure 6 et 7, page suivante**). Tous les deux présentent une image de maturité et de sérieux. Notez sur le veston de Charles une épinglette que je n'ai pu identifier.



*Figure 6. Charles Ducharme.
photo non datée, circa 1922.
Collection de l'auteur.*



*Figure 7. Laura Guilbeault. Photo non datée,
circa 1922. Collection de l'auteur.*

1925-10-26. Vente par Josaphat Desjardins et Arthur Mercier à M. J.C. Ducharme (gr. Laurent Desjardins, minute n° 1239; enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne le 1925-10-27 sous le n° 88218).

Par cet acte, Charles acquiert *un lot de terre* à l'Île de Mai, alors partie du village de Sainte-Thérèse et aujourd'hui dans Boisbriand. Le lot porte le numéro 943-99, avec droit en commun avec tous les autres ayants droit aux charges ordinaires d'entretien dans la ruelle no 943-97. Ce terrain mesure 50 pieds de largeur x 85 pieds de profondeur, sans bâtiment. Le prix d'achat est de 250 \$, payé sur le champ.

On retrouve dans cet acte les clauses habituelles (paiement des taxes et des honoraires du notaire, par exemple). Par contre, signalons deux clauses, dont la première serait certainement illégale cent ans plus tard. Ainsi, *l'acquéreur ou ses représentants...*

8°. *n'auront pas le droit de vendre en aucun temps les immeuble présentement acquis à une personne de l'élément cosmopolite, sous peine de résiliation des présentes.* Rien ne précise la signification de ces mots, sans doute la population d'origine juive;

9°. (ne pourront) *construire d'égout déchargeant dans la rivière.* Ceci impliquait donc que l'acquéreur devait y installer un puisard s'il désirait construire une maison;

Au moment de l'achat, le lot 943-99 ne comportait aucun bâtiment. Bien que l'achat soit daté du 26 octobre, il est évident que Charles avait déjà planifié l'achat du terrain contigu, 943-98, sur lequel existait déjà une maison; c'est l'acte suivant.

1925-10-29. Vente par L.-L. Desjardins À J.C. Ducharme (gr. J-Ernest Desjardins, minute n° 7868; enregistré au bureau du comté de Terrebonne sous le n° 88195).

Cet acte ne m'est connu que par des citations dans des actes ultérieurs. Il porte sur le lot contigu au précédent, *un certain emplacement (...) connu et désigné sous le numéro 943-98 (...) mesurant 50 pieds de largeur x 110 pieds de profondeur, avec bâtisses dessus construites, avec droit sur la ruelle 943-97 et sur la grève (...).*

La bâtisse en question était une belle grande maison d'été, portant le numéro civique 40, Île de Mai, au confort minimal selon nos standards actuels; ainsi, un chauffe-eau n'y fut installé qu'en 1955. Charles et sa famille y passèrent tous leurs étés presque jusqu'à sa mort. L'entrée principale faisait face à la rivière. On y accédait par une belle allée bordée d'*iris versicolore*, que Laura entretenait soigneusement. L'arrière donnait sur le lot 943-99, donnant sur le chemin public. La ruelle adjacente, lot n° 943-97, donnait aux résidents des deux cotés de la dite ruelle un accès à la rivière. Charles ayant acquis les lots 943-98 et 943-99, il n'y eut pas de problème de voisinage au moins jusqu'au milieu des années 1980. Le plan sommaire nous présente ces lots, plus ceux qui furent acquis dans les années 1940 (**figure 8, page suivante**).

Rivière-des-Mille-Îles [nord]						
O U E S T	Lot no 943-102	Lot no 943-100 (partie ouest)	Lot no 943-100 (partie est)	Lot no 943-98	Lot no 943-97	E S T
	[ruelle]	30' x 110'	20' x 110'	50' x 110'	[ruelle]	
	15' x 195'	Lot no 943-101 (partie ouest)	Lot no 943-101 (partie est)	Lot no 943-99	15' x 195'	
		30' x 85'	20' x 85'	50' x 85'		
Chemin de l'Île-de-Mai [sud]						

Figure 8. Les lots acquis par Charles Ducharme en 1926 à l'Île de Mai, ainsi qu'une partie de ceux acquis par Édouard dans les années 1940. Plan établi par l'auteur.

L'Île de Mai n'était pas en 1926 la banlieue luxueuse qu'elle est devenue à la fin du XX^e siècle, mais elle n'était pas non plus un lieu de villégiature minable. Quand Charles s'y installe, moins d'une dizaine de maisons sont construites; il y en eut plus tard jusqu'à une centaine³. Je parlerai plus loin de ce qu'il advint de l'emplacement après 1940.

1940-09-10. Testament de Joseph Charles Ducharme, docteur en médecine (gr. Édouard Bourdon, minute n° 21670, enregistré sous le n° 487681).

Charles tombe malade en 1935. Selon mon frère Jacques, il était atteint d'arthrite rhumatoïde et, d'année en année, il passait de plus en plus de temps dans sa chambre à l'étage de son cottage, où il mourut. Lorraine raconte à ce sujet un souvenir d'un Jour de l'An, vers 1938 ou 1939: *comme grand-papa était déjà malade et incapable de marcher, les oncles l'ont descendu sur une chaise du deuxième étage pour qu'il puisse manger avec nous; j'avais peur qu'ils ne l'échappent et qu'il se blesse encore plus.*

Charles n'était pas pour autant coupé du monde. Ses agendas conservés pour les années 1936, 1937, 1939 et 1940 donnent beaucoup de renseignements sur sa vie. Les visites étaient fréquentes, car ses enfants, leurs conjoints/conjointes et leurs enfants, ainsi que ses frères et ses sœurs, demeuraient à proximité. Ainsi, sa belle-fille Éva arrêta souvent lui tenir compagnie. Elle raconte qu'elle entra dans la maison et monta directement à l'étage pour discuter actualité et politique avec son beau-père, qui l'appelaient «son petit radio». Même son cousin Alphonse-Napoléon, médecin à Worcester MA, venait lui rendre visite une ou deux fois par an.

3 Piotte, Fernand: *Histoire de l'Île de Mai*. Société d'histoire des Mille-îles, 2002

Comment Charles a-t-il gagné sa vie pendant ces cinq ou six années sans travailler, en pleine crise économique, alors que beaucoup de patients ne le payaient plus depuis des lustres ? Six enfants demeuraient encore à la maison, ce qui impliquait certainement des dépenses considérables, même si certains ont commencé à travailler à la fin de sa maladie. Il vivait peut-être sur le *vieux-gagné*, comme on disait à l'époque. Nous en parlerons plus loin dans la section consacrée à ses activités professionnelles.

Malgré sa brièveté, deux petites clauses, ce testament nous donne une information essentielle: au moment de le rédiger, c'est à sa femme que Charles accorde sa confiance à la fois comme unique légataire et exécuteur testamentaire, et non à l'un des ses enfants. Cela éclaire d'un jour nouveau pour moi le rôle de Laura dans la gestion des affaires de la famille. Voici les deux clauses du testament:

** Je donne et lègue, à titre de legs particulier, à mon épouse Dame Laura Théophita Guilbault, mon terrain au cimetière de la Côte des neiges portant le no 3391 section B;*

** Je donne et lègue le résidu de tous mes biens meubles, immeubles, assurances, argents en banque ou prêté, parts ou actions, le tout sans exception et que j'aurai et délaisserai à mon décès, à mon épouse ci-dessus nommée. (...), que je nomme à cet effet ma seule légataire et non exécuteur testamentaire avec tous pouvoirs à cet effet.*

1940-06-16; 1940-09-19. Décès et sépulture de Charles Ducharme, Montréal (Saint-Édouard).

Charles décède 6 jours seulement après la rédaction de son testament, ce qui explique sans doute le laconisme de cet acte. Comme c'était la coutume à l'époque, il fut exposé à son domicile. La **figure 5**, présentée plus haut, nous montre le départ du cortège funèbre vers l'église Saint-Édouard, située à l'angle nord-est des rues Beaubien et Saint-Denis pour les funérailles. L'extrait du registre paroissial nous apprend que parmi les témoins figuraient tous ses fils, son frère Thomas et son beau-frère Timothée Delisle et même son cousin et ami Alphonse-Napoléon, venu de Worcester. Évidemment, Charles fut inhumé au cimetière NDDN, dans le terrain B-03991 qu'il avait acquis en 1917.

Charles était un médecin bien connu dans sa paroisse et son quartier. Au moins trois nécrologies furent publiées dans les journaux du temps, dont j'ai retrouvé des extraits dans les archives familiales, sans mention des sources. Ces documents très détaillés nous apprennent peu de choses que nous ne savions pas, hormis les noms des personnes présentes aux obsèques. Signes des temps, une des nécrologies énumère chacun de la trentaine de prêtres et religieux présents, tandis qu'une autre cite tous ses fils, gendres, petits-fils, frères, beaux-frères, neveux et cousins du défunt, mais aucune de ses filles, belles-filles, petites-filles, sœurs, belles-sœurs, nièces et cousines. Autre signe des temps: à l'époque, une veuve n'assistait pas aux funérailles de son mari.

1940-10-01. Déclaration de Dame Laura Théophita Guilbeault, vve J.C. Ducharme (gr. Édouard Bourdon, minute n° 2182, enregistré à Montréal sous le n° 489495).

Cet acte m'est parvenu sous la forme de deux extraits, l'un concernant les immeubles de l'Île de Mai laissés par le défunt à son décès, l'autre les immeubles de la rue Beaubien ainsi que les créances hypothécaires dues au défunt. Pour faciliter la présentation, je présente ensemble ces deux extraits de cet acte *passé en la demeure de la veuve au 775 Beaubien*, par lequel elle *dit et déclare que son défunt époux a laissé à son décès un testament daté du 1940-09-10 (...) faisant d'elle sa seule légataire universelle et son exécutrice testamentaire et que parmi les biens composant la succession se trouvent des immeubles et des créances hypothécaires.*

Les immeubles:

* *Un lot de terre située sur l'île de Mai en la paroisse de Ste-Thérèse connu et désigné sous le numéro 943-99, mesurant 50 pieds de largeur x 85 pieds de profondeur, avec droit en commun avec tous les autres ayant droit aux charges ordinaires d'entretien dans la ruelle no 943-97. C'est le lot non construit ayant fait l'objet de l'achat du 1925-10-26.*

* *Un certain emplacement (...) connu et désigné sous le numéro 943-98 (...) mesurant 50 pieds de largeur x 110 pieds de profondeur, avec bâtisses dessus construites, avec droit sur la ruelle 943-97 et sur la grève (...). C'est le lot avec la maison achetée le 1925-10-29.*

* *Deux lots de terre situés dans le quartier Saint-Édouard, sur la rue Beaubien, portant les n^{os} de lot 888-3 et 888-4 (...) du Village de la Côte St-Louis, chacun de 25 pieds de front sur la rue Beaubien x 25 pieds de profondeur;*

* *Deux autres lots de terre situés à la profondeur de ceux ci-dessus décrits portant les n^{os} de lot 889-3 et 889-4, chacun de 25 pieds de largeur x 25 pieds de profondeur*

Ces quatre lots formant un emplacement de cinquante pieds de largeur sur la rue Beaubien par cinquante pieds de profondeur (...) avec les maisons portant les numéros civiques 769 et 775 de la rue Beaubien est. Ce sont les terrains acquis le 1908-04-03 par acte de vente par J.B. Roy devant G. Baudoin notaire, comme on l'a vu.

Les créances hypothécaires:

* *Une somme de 3 375 piastres due par Salomon Ruckenstein ou représentants, étant balance d'une plus forte somme de 4 000 piastres due au défunt aux termes d'un acte d'obligation passé devant Me Thomas Ducharme notaire, le 1924-03-03 (enregistré à Montréal sous le n° 43701). Cette somme affecte l'immeuble connu et désigné comme le lot numéro 30-5 (...) de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, avec bâtisses portant le numéro civique 27 de la rue Nelson à Outremont;*

** Une somme de 2 500 piastres due par Joseph Lemay ou représentants, aux termes: d'un acte passé devant Me E. Ducharme le 1927-04-09 (enregistré à Montréal sous le n° 140597), d'un testament et autres documents du 1928-07-07 (enregistrés sous les n°s 185896, 185897, 185898); d'un acte passé devant Me E. Ducharme le 1928-07-27 (enregistré à Montréal sous le n° 185977). Cette somme affecte l'immeuble connu et désigné comme la juste moitié sud-est du lot 153-173 (...) du Village de le Côte de la Visitation, avec maison portant les numéros civiques 4664 et 4666 de la rue Cartier;*

** Une somme de 3 000 piastres due par Edmond Lemieux ou représentants aux termes d'un acte d'obligation passé devant Me E. Ducharme le 1928-04-28 (enregistré à Montréal sous le n° 176485). Cette créance affecte l'immeuble connu et désigné comme le lot 183-415 (...) du Village de le Côte de la Visitation, avec bâtisses dessus érigées portant les numéros civiques 5458 et 5460 de la rue Orléans;*

** Une somme de 1 000 piastres due par Dame Delia Belanger, épouse de F. Da Sylva, aux termes d'un acte d'obligation passé devant Me E. Ducharme le 1935-12-20 (enregistré à Montréal sous le n° 484971). Cette somme affecte l'immeuble connu et désigné comme le lot 271-151 (...) de la Paroisse St-Laurent, avec les maisons dessus construites portant le numéro civique 9659 de la rue Foucher;*

** Une somme de 1 775 piastres due au défunt par Léopold Bertrand aux termes d'un acte passé devant Me E. Ducharme le 1927-09-23 (enregistré à Montréal sous le n° 157295) et d'un acte passé devant Me René Rivest le 1935-04-25 (enregistré à Montréal sous le n° 372757). Cette créance affecte l'immeuble connu et désigné comme la juste moitié sud-est du lot 615-30 A du Quartier Ste-Marie, avec les maisons dessus construites portant les numéros civiques 1628, 1630, 1632 de la rue Cartier.*

Pourquoi cet acte a-t-il fait l'objet de deux extraits différents ? Je ne saurais le dire. Quoi qu'il en soit, on constate que Charles possédait à son décès 4 immeubles, en plus de créances hypothécaires d'une valeur totale de 11 650 \$. Ce montant est certainement inclus dans le document suivant, qui traite des droits de succession payés sur des actifs nets de 20 508,09 \$. Comme je n'ai pas trouvé d'inventaire après décès, il est cependant difficile de savoir si cela inclus les maisons de la rue Beaubien et/ou d'autres biens possédés par le défunt et dont Laura aurait hérité. En tout cas, on peut évaluer la richesse relative de Charles; 20 500 \$ en 1940 vaudraient 352 000 \$ en 2020.

1940-11-08. Certificats d'acquittement des droits de succession (Percepteur du revenu du Québec, district de Montréal; dossier no 70249).

Je n'ai pas trouvé d'inventaire après décès, mais il a certainement été effectué car, dès le 29 octobre, le notaire Édouard Bourdon, reçoit au nom de Laura une facture décrivant une partie des biens laissés par le défunt et les droits qui s'y appliquaient. Aucune référence n'est faite aux autres biens de Charles (actions, obligations, etc.):

- * (A) Actif déclaré: 24 535,10 \$
- * (B) Actif additionnel: 2 000,00 \$
- * (C) Dettes déclarées: 6 027,01 \$
- * (D) Surplus: 20 508,09 \$
- * (E) Droits : 2,80 % de 20 508,09 \$, soit 574,23 \$

* Une automobile Dodge de l'année 1932;

* Deux lots de terre de 25 pieds de front x 25 de profondeur sur la rue Beaubien, plus deux lots aussi de 25 pieds de front x 25 de profondeur situés à la profondeur des lots précédents inscrits au cadastre sous les no 888-3 et 888-4, ces quatre lots formant un emplacement de 50 pieds x 50 le long de la rue Beaubien, avec droit de passage en commun dans la ruelle longeant l'emplacement du côté nord. Le tout formant une seule exploitation avec toutes les bâtisses érigées et spécialement les maisons portant les n^{os}. civiques 769 et 775 Beaubien est, tel qu'établi dans un acte de vente passé devant G. Beaudoin N.P. le 3 avril 1908, enregistré à Hochelaga et Jacques Cartier sous no 143766.

★ ★ ★ ★ ★

5) 1940-1960. *Les dernières années de Théophyta.*

Après le décès de Charles, Laura réside avec Édouard, Jean-Louis, Irène et Marcel. Jean-Louis se marie en 1942 et Marcel en 1944. Dès lors, Laura demeure avec Édouard et Irène. Elle a hérité les emplacements suivants:

- * le cottage familial (775 Beaubien est);
- * l'édifice contigu (769 Beaubien est), occupé en 1940 par la tabagie Roger Brière;
- * la maison d'été construite sur le lot no 943-98 (40, Chemin de l'Île de Mai);
- * le lot contigu, no 943-99, encore sans construction en 1940 #42, Île de Mai).

Sans doute désireuse de réduire ses dépenses et de se procurer des revenus, Laura prend le parti de déménager. Les annuaires Lovell nous informent de ses déplacements. Dès 1941, on la retrouve au 7034 de la rue Christophe-Colomb, entre Bélanger et Jean-Talon, avec ses enfants. Elle y réside encore en 1942 et 1943.

En 1944, Édouard acquiert une maison unifamiliale neuve au 5140 Des Sorbiers, dans un nouveau développement, Cité-Jardin; il s'y installe avec sa mère et sa soeur Irène et, pendant quelques mois, Marcel. Dès l'année suivante, Édouard revend cette maison, dont il avait semble-t-il sous-estimé les coûts. En 1947, Laura et Irène demeurent au 5294 Coolbrook, dans le quartier Côte-des-Neiges (cité dans l'acte du 1947-10-28, plus loin), et Édouard y est certainement aussi. Qu'est ce qui les avait conduit là, loin des autres membres de la fratrie? Probablement la pénurie de logements au sortir de la guerre; ils y demeureront jusqu'en 1951, et j'ai souvenir d'y être allé une fois.

En 1951, Édouard acquiert un duplex neuf au 8441 rue Clark, avec deux grands logements de 5½ pièces. Cette maison devient le pivot de la famille: le logement à l'étage est loué à son frère Marcel, Jean-Paul achète en 1951 un duplex presque en face, au 8330 rue Clark, Jean-Louis un duplex similaire en 1955, au 8333 Esplanade. Si on ajoute que Florence et sa famille demeuraient tout près, rue Berri, et Jeanne, veuve d'Émilien, rue Chateaubriand, on note que presque toute la fratrie (sauf Gérard) demeurait dans un rayon de moins d'un kilomètre. Toujours en mouvement, Édouard revend son duplex en 1957 et acquiert une maison unifamiliale au 289 rue Toulon, dans le quartier Pont-Viau de Laval. Il rejoint à Laval sa soeur Florence, et ses frères Marcel et Jean-Louis l'imitent, reconstituant ainsi en partie la cellule familiale tricotée serrée. Laura y décédera en 1960.

Le lecteur se demande peut-être ce qu'il est advenu du cottage du 775 rue Beaubien ? Dès 1941, Laura le loue à un(e) nommé(e) Ant. Larocque, qui y opère le *Salon de coiffure Carmen*. En 1944, Gérard l'achète de sa mère et y installe sa résidence et son bureau. Il le revend quelques années plus tard et la maison est partiellement détruite dans un incendie vers 1980. En 2020, l'emplacement est occupé par le restaurant *Monsieur Shisk Taouk*, et la tabagie voisine (au 769 Beaubien) a été remplacée par la boulangerie *La Niçoise*.

1940-1982. Les transactions sur le lot 943-98 de l'Île de Mai.

Laura avait donc hérité les deux lots acquis par Charles à l'Île de Mai. Le lot no 943-98, avec la maison, mesurait initialement 50' de front sur la rivière x 110' de profondeur. Comme on le verra, ce lot fut agrandi par l'acquisition par Laura de la partie est du lot adjacent no 943-100, de 20 pieds de front sur toute la profondeur du lot, ce qui porta ses dimensions à 70 pieds x 110 pieds (cf. **figure 8 plus haut**).

Par la suite, elle fut louée à un certain Dr Blais jusqu'en 1946. En 1947, c'est mon père Jean-Paul qui en devint locataire jusqu'en 1955. Pour une raison inconnue, c'est plutôt à son fils Édouard que Laura vendit l'emplacement et, en ou vers 1954. Édouard y fit quelques rénovations: il déplaça notamment l'entrée principale pour la placer du côté de la ruelle, et installa un chauffe-eau. Je n'ai aucune photo antérieure à ces rénovations, qui ne modifièrent pas vraiment son apparence, illustrée sur la photo ci-après (**figure 9**).



Figure 9. La maison du 42 Île de Mai. Photo prise à l'été 1978. On note l'entrée sur le côté gauche, alors qu'initialement elle était située à l'avant. Collection de l'auteur.

Le 1955-09-17, Édouard revendit la maison à son frère Jean-Paul, pour environ 5 000 \$ (gr. Thomas, Ducharme, minute inconnue). Jean-Paul n'y fit pas de changements et, après l'avoir habité tous les étés, la vendit le 1982-06-29 pour la somme de 26 000 \$ (gr. Maurice Ruel, minute n° 10 489) à M. Jean-Pierre Lambin, qui la convertit pour l'habiter à l'année. En 2020, selon le rôle d'évaluation de Boisbriand, le lot (légèrement réajusté) maintenant désigné au cadastre sous le n° 2109416, est évalué à 181 000 \$ (maison) + 159,000 \$ (terrain de 1007 m²), pour un total de 340 700 \$. Charles serait stupéfait de voir la plus-value de son achat de 1926!

1940-1960. Les transactions sur le lot 943-99 de l'Île de Mai.

Ce second lot, acquis par Charles le 1925-10-26, est resté sans construction jusqu'à son décès. Il fit l'objet par la suite de multiples transactions entre Édouard et sa mère Laura, puis entre Laura et sa fille Irène. Plusieurs actes furent entachés d'erreur, lesquels nécessitèrent des actes pour les corriger, et évidemment des corrections au Bureau d'enregistrements local. Encore aujourd'hui, je ne suis pas certain de comprendre cet imbroglio, mais en gros la raison d'être de ces transactions était de permettre d'agrandir les lots 943-98 et 943-99.

1946-10-15. Obligation par M. É. Ducharme à Madame J.C. Ducharme (gr. Thomas Ducharme père, minute n° 9720).

Par cet acte, Édouard reconnaît devoir la somme de 5 000 piastres à sa mère, pour un prêt dont l'échéance est fixée au 1948-08-24, au taux de 4% rétroactivement au 1946-08-24. En garantie, Édouard hypothèque un immeuble qui lui appartient, à savoir:

** un morceau de terrain situé sur l'île de Mai (...) connu et désigné sous les numéros 943-100 et 943-101, la ruelle numéro 943-102 (et d'autres lots), subdivisions du lot original no 943, mesurant en totalité 165 pieds de largeur x 195 pieds de profondeur dans la ligne nord et 190 pieds de profondeur dans la ligne sud, avec toutes les bâtisses dessus érigées ou à ériger.*

Ces lots étaient donc contigus aux lots n° 943-99 et 943-98 acquis par Charles en 1926. Édouard les avaient achetés d'un certain Gaston Dupré le 1946-06-24 (gr. J.L. Blanchard, minute inconnue). Il fera construire deux chalets vers 1948, qu'il vendra plus tard à MM. Roland Ledoux et Laurédant Deschênes; je me souviens de ces travaux réalisés alors que j'avais 6 ou 7 ans.

1947-10-30. Vente par Ed. Ducharme à Dame J.C. Ducharme (gr. Thomas Ducharme père, minute n° 10031) ; corrigé le 1955-01-23 (même notaire, minute n° 11836).

Un an plus tard, Édouard vend à sa mère Laura, pour la somme de 400 \$, une partie des lots 943-100 et 943-101, décrits comme suit:

* la partie est du lot numéro 943-101 mesurant en front et en arrière 20 pieds de large par toute la profondeur du dit lot;

* la partie est du lot 943-100 mesurant en front et en arrière 20 pieds de large par toute la profondeur du dit lot.

Quelle est la raison de cette acquisition de Laura ? On a vu que les deux terrains acquis par Charles en 1926 ne mesuraient que 50 pieds de largeur. Pour un prix très raisonnable, Laura les élargissait à 70 pieds, facilitant l'installation de puisards puis la construction vers 1947 d'une jolie petite maison d'été, au bord du chemin public. Dans la seule photo que j'ai conservée de cette maison, prise en hiver depuis la maison du bord de l'eau, on voit bien la galerie avec moustiquaires qui se prolongeait aussi sur le côté gauche, en faisant un endroit très agréable lors des beaux soirs de l'été (**figure 10**).



Figure 10. Maison de Laura Guilbeault, veuve Ducharme, au 42 Chemin de l'Île de Mai. Photo prise vers 1960. Collection de l'auteur.

1947-11-04. Quittance partielle de Dame J.C. Ducharme à Ed. Ducharme (gr. Thomas Ducharme père, minute n° 10037; corrigé le 1954-11-17 (même notaire, minute n° 11819).

On a vu qu'Édouard avait emprunté 5 000 \$ à sa mère le 1946-10-15. Un an plus tard, Édouard lui rembourse 1 000\$. L'acte précise que ce remboursement s'appliquera aux parties des lots 903-100 et 903-101 décrit dans l'acte précédent.

Le notaire Thomas Ducharme père, pourtant beau-frère de Laura, la nomme *Laura Théophita*, veuve en premières noces de feu le Dr Joseph Charles Ducharme. Était-il vraiment important de corriger cette erreur ? en tout cas, le second acte la décrit bien comme veuve en secondes noces de feu le Dr Joseph Charles Ducharme.

1947-11-28. Vente par Dame J.C. Ducharme à Delle Irène Ducharme (gr. Thomas Ducharme père, minute n° 10061, enregistré sous le n° 155813 ; corrigé le 1955-01-23 (même notaire, minute n° 11837).

Ici encore, l'acte initial comportait des erreurs dans la description des lots, de sorte qu'il fut annulé et remplacé par un autre acte. On y apprend que Laura vend à Irène, au prix de 1 000 \$ payé séance tenante, le lot 943-99 et la partie est du lot 943-101, *avec les bâtisses dessus érigées, le mobilier, le ménage et lingeeries qui s'y trouvent*. Il s'agissait donc des lots sur lesquels avait été construite la petite maison portant le no 42 Île de Mai. Laura vend le tout, mais elle continuera à y vivre l'été avec Irène et Édouard, au moins jusqu'au moment où ils déménageront à Pont-Viau.

1952-05-02. Quittance par Dame Laura Théophita Guilbault à Monsieur Édouard Ducharme (gr. Albert Noël, minute n° 1146).

On a vu qu'en 1946 Édouard avait emprunté 5 000 \$ à Laura, et qu'en 1947 il y avait remboursé 1 000 \$. Le présent acte confirme le remboursement des 4 000 \$ restants.

C'est le dernier acte notarié que j'ai trouvé concernant les transactions sur ce lot avant le décès de Laura en 1960. À la fin des années 1950, Irène loue la maison à une sympathique veuve, Mme Cardinal, puis à un entrepreneur non moins sympathique, M. Roland Auger, en enfin à M. Marc Beudet en 1961. Le 1962-01-31, elle vend l'emplacement (maison et terrain) à M. Lucien Blondin, au prix de 6 250 \$ (gr. Thomas Ducharme fils, minute n° 8968). On se rappellera que son père Charles avait payé ce terrain 250 \$ en 1926. Cette vente mettait fin à l'occupation de ce terrain par la famille Ducharme, après tout près de 35 ans.

1949-05-09. Obligation par J(ean)-P(aul) Ducharme à Dame J.C. Ducharme (gr. Thomas Ducharme père, minute n° 10386).

Ayant récemment acquis le petit immeuble où était située sa pharmacie, au 673 boul. Perras est (maintenant Henri-Bourassa est), Jean-Paul emprunte à sa mère la somme de 4 000 \$, à un taux de 5%, remboursable le 1954-05-01. En garantie, le *débiteur hypothèque cet immeuble qu'il déclare (...) être libre de charges et hypothèques, sauf A) une balance d'obligation de 2 500 \$ à Stanley Bagg Corporation et B) une somme de 5 500 \$ au Dr J.E. Lapointe*. La formulation du notaire est surprenante: comment peut-on parler ici d'un *immeuble libre de charges et d'hypothèques* ?

Quoi qu'il en soit, ce prêt fut remboursé en entier le 1953-11-02, et un autre consenti au même taux, cette fois au montant de 5 800 \$. Ce montant fut remis à la succession de Laura le 1960-11-15, trois mois après sa mort.

1954-12-28. (Premier) testament de Laura Théophyta Guilbault, vve Dr J.C. Ducharme (gr. Édouard Bourdon, minute n° 8641).

On peut se demander pourquoi Laura n'a pas fait appel à son beau-frère Thomas Ducharme pour son testament; les erreurs commises plus tôt par ce dernier dans quelques actes en seraient-elles l'explication? Quoi qu'il en soit, Laura le remplace moins de trois ans plus tard par un autre testament quasi identique.

1957-03-08. (Second) testament de Laura Théophyta Guilbault, vve Dr J.C. Ducharme (gr. Édouard Bourdon, minute n° 9812).

Il est toujours délicat de présenter et commenter le testament de sa grand-mère. Cependant, Laura est décédée depuis 60 ans, tous ses enfants le sont aussi, et ses 18 petits-enfants le liront certainement avec intérêt, d'autant plus qu'il ne risque pas de soulever d'amertume.

Les principales clauses de cet acte sont présentées ici, ainsi que les différences avec le premier testament de 1954. Les modifications sont présentées entre (...) et barrées, avec quelques commentaires. Le lecteur notera les préoccupations pieuses de la testatrice.

* *Je veux que mes exécuteurs testamentaires fassent dire par la Communauté des Pères Blancs d'Afrique deux trentains de messes dites grégoriennes pour le repos de mon âme.* C'est ici le trentain qui est grégorien, non la messe; un trentain consiste en une série de 30 messes célébrées pour le même défunt, en 30 jours consécutifs, selon l'usage établi par le pape Saint Grégoire le Grand. Selon la tradition, un trentain apporterait la certitude de l'accès du défunt au ciel. Laura ne prit pas de chances: elle demanda deux trentains;

* *Je veux que ces derniers [les exécuteurs] fassent chanter pour le repos de mon âme et celui de leur père trente grand'messes.* Compte tenu de l'assurance du salut apportée par les trentains, on comprend que Laura ne voulait courir aucune chance;

* *Je veux aussi qu'un monument soit érigé sur notre terrain au Cimetière et qu'une inscription y soit gravée, commémorant le nom, l'âge, la date de décès de mon mari, ainsi que mon nom, mon âge, et la date de mon décès.* On verra plus loin les démarches faites par Édouard pour respecter cette volonté;

* *Je donne et lègue notre terrain au Cimetière de la Côte-des-Neiges (~~à mes deux fils, Gérard et Édouard Ducharme, mais avec l'expresse obligation pour eux d'y permettre l'inhumation de tous mes autres enfants et de leurs autres conjoints seulement~~) à mon fils Édouard mais il devra donner à mon autre enfant le droit de s'y faire inhumer.* La modification de cette clause est difficile à comprendre. Il semble que Gérard ait acquis pour lui-même et sa famille un autre terrain. Mais qui est cet autre enfant ? Voulait-elle dire *mes autres enfants* en excluant les conjoints ?

** Je donne et lègue à titre de legs particuliers:*

1° Au Foyer de la Charité ou autre œuvre semblable la somme de Cent Dollars;

2° À mon fils Édouard Ducharme le produit de ma police d'assurance émise sur ma vie par la Société des Artisans. On verra plus loin que la valeur de cette police était de 500 \$;

3° À ma fille Irène Ducharme, tous mes effets personnels, linge, lingerie de maison, ma coutellerie;

4° À ma fille Florence Ducharme (..) ma bague en or blanc avec diamant;

5° À ma fille Irène Ducharme, le moulin à coudre et l'Ameublement de chambre à coucher qui sont déjà sa propriété;

6° À celui de mes garçons ou à celle de mes filles avec qui je demeurerai habituellement lors de mon décès, le résidu de tous mes meubles de ménage et autres effets mobiliers;

7° À chacun de mes petits-enfants, Yvette Labrosse et Claude Labrosse, (...) la somme de cent dollars. On peut se demander ici pourquoi Raymond, frère d'Yvette et de Claude, n'a pas bénéficié d'un tel don;

** Quant au résidu de tous les biens meubles, immeubles, assurances, argent en banque ou prêté, parts ou actions (...) en un mot du résidu de tout ce que j'aurai et délaisserai à l'instant de mon décès, je le donne et lègue, en parts égales, à mes enfants suivants: Jean-Paul, Florence (épouse de Claude Jérôme), Gérard, Édouard, Jean-Louis, Marcel et Irène Ducharme que j'institue mes seuls légataires universels. La testatrice ne cite pas Émilien et Marguerite, également décédés, ni leurs conjoints;*

** Je nomme et choisis pour exécuter mon présent testament mes deux fils, Édouard Ducharme, Instituteur, et Jean-Paul Ducharme, pharmacien.*

1960-08-19; 1960-08-23. Décès et inhumation de Laura Guilbeault, Laval (Saint-Gilles).

Être inhumé dignement était une préoccupation importante chez nos ancêtres, et la *La Société Co-opérative de Frais Funéraires (SCFF)* s'était donné la mission de combler ce besoin. Fondée en 1895, cette firme garantissait à l'assuré de bénéficier à son décès d'un service funéraire correspondant à ses moyens, pour une modeste prime annuelle.

Laura avait eu cette préoccupation. C'est pourquoi le 1907-08-13, à 29 ans seulement, elle souscrivit une police qui, pour la somme de 0,75 \$ ou 1,00 \$ par année, payable pendant 20 ans, soit 18,75\$ au total quand elle fut complètement acquittée, lui donnait droit à son décès aux bénéfices suivants:

- * l'ensevelissement;
- * la robe pour l'ensevelissement;
- * une belle décoration de la chambre mortuaire;
- * un cercueil fini en bois de rose ou couvert par un drap;
- * un corbillard (~~à deux chevaux~~) automobile pour transporter le corps de la maison à l'église et au cimetière;
- * une (~~voiture double~~) limousine;
- * une grand'messe tous les ans en novembre dans toutes les paroisses de la ville.

Est-il besoin de dire que lors de son décès en 1960 plusieurs des *bénéfices* de cette assurance n'étaient plus disponibles ? En tout cas, l'entreprise fusionna, en vertu d'une loi adoptée par le parlement du Québec le 1993-12-13, avec la firme Urgel Bourgie Limitée, qui se chargea sans trop de zèle de remplir les garanties des polices émises par la SCFF.

Laura vivait depuis 1944 avec ses enfants Édouard et Irène, qu'elle avait suivis à Pont-Viau en 1957. Elle mourut à la maison, après un coma qui dura deux jours. Il semble qu'Édouard, très pieux, aurait voulu qu'elle soit ranimée de ce coma pour pouvoir *faire le sacrifice de sa vie*. Gérard, médecin, lui fit comprendre sans ménagement que ce coma était pour leur mère, qui avait une grande peur de la mort, une grâce ou une chance d'être inconsciente à cette étape finale de sa vie.

Laura fut exposée dans un salon funéraire de la rue Saint-Denis, près Beaubien, dans la paroisse Saint-Édouard où elle avait passé la plus grande partie de sa vie. Cependant les funérailles eurent lieu dans sa paroisse du moment, Saint-Gilles. Je n'ai pu accéder à l'acte de sépulture, mais selon les relevés d'Édouard, sa nécrologie parut dans trois journaux: brièvement dans *La Presse* (20 et 22 août), plus longuement dans *Montréal-Matin* et *Le Devoir* (?), outre deux mentions radiophoniques. La longue nécrologie, accompagnée d'une photo récente, décrit avec moult détails les œuvres de bienfaisance auxquelles elle s'était dévouée, et mentionne aussi bien ses fils et ses filles que ses gendres et ses belles-filles; un seul de ses petits-enfants est mentionné, Jacques, médecin comme son grand-père. Une facture de la Maison J. S. Vallée nous informe du coût de ces funérailles, publications comprises, soit 763 \$. Il ne semble pas que les exécuteurs aient profité de l'assurance de la SCFF, j'ignore pourquoi.

Quelques semaines plus tard Édouard complétait l'achat du monument funéraire, respectant ainsi la volonté de sa mère. *Le monument de granit Barré sur une base de gris Stanstead*, avec le patronyme Ducharme gravé, fut réalisé par la firme J. Brunet, au coût de 455,80 \$; la veuve de Charles y est nommé *Théophyta* (**figure 11, page suivante**).



Figure 11. Monument Charles Ducharme, cimetière Notre-Dame-des-Neiges, terrain B-03391. Photo prise vers 2001. Irène y a été inhumée en 2010. Collection de l'auteur.

1960-08-19 au 1960-12-23. Règlement de la succession de Laura Guilbeault.

Nous avons vu que Laura avait désigné par testament ses fils, Édouard et Jean-Paul, à titre d'exécuteurs testamentaires. Il semble bien qu'Édouard ait principalement assumé cette tâche. De toute façon, faisant contraste avec les détails du testament, la modestie de la succession n'a pas représenté une lourde tâche, et il régla le tout en quatre mois, nous laissant quelques documents que voici.

1960-11-04. Certificats de droits de succession. Bureau du revenu du Québec

Cinq certificats attestent des biens laissés par la défunte, à savoir:

* Police d'assurance de la Société des Artisans no 52215:	500,00 \$
* Police d'assurance de la Métropolitaine no 83875577:	47,88 \$
* Part sociale + dépôt, Caisse populaire St-Arsène, n° 1027:	2 536,54 \$
* Obligations d'épargne du Canada :	1 300,00 \$
* Solde d'un prêt consenti le 1957-05-07 à Édouard :	735,00 \$

1960-11-07. Déclaration de décès et de transmission (gr. Thomas Ducharme *films*, minute n° 8263).

À cette date, Édouard Ducharme, *principal d'école*, rencontre son cousin Thomas pour finaliser la succession. Il atteste le décès de sa mère, l'existence d'un testament non modifié datant de 1957, le dépôt des certificats de droits de succession, et énumère les biens laissés par la défunte tels que mentionnés à l'article précédent. S'y ajoute une créance hypothécaire de 5 500 \$ due par Jean-Paul Ducharme sur son immeuble du 673 Henri-Bourassa est. Les biens de la succession s'élèvent donc à 10 619,42 \$, qui doivent donc être distribués aux sept héritiers nommés dans le testament (cf. ci-haut).

De ce montant on doit déduire les dépenses, soit 1 668,80 \$ réparties comme suit:

* funérailles, publications comprises:	763,00 \$.
* monument funéraire:	455,80 \$
* honoraires pour 30 grand'messes:	150,00 \$
* legs au Foyer de Charité:	100,00 \$
* legs à Yvette et Claude Labrosse:	200,00 \$

Ce qui laisse à la succession des biens nets de 8 950,62 \$, à distribuer entre les sept héritiers. Pour compléter le règlement de la succession, Édouard verse la somme de 1 224,59 \$ à chacun des héritiers, lui inclus, ce qui fait un total de 8 572,13 \$. Il manque 378,49 \$, sans doute parce qu'une facture a été perdue.

C'était la fin de la vie bien remplie de Théophyta dite Laura Guilbeault. Elle n'avait certes pas manqué de travail, ayant donné naissance à quatorze enfants de ses deux mariages (dont cinq décédés à la naissance), et elle laissait 19 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants. À la fin de sa vie, elle racontait avoir trouvé très pénible de vivre dans un cottage où elle devait notamment monter et descendre un long escalier.

Elle avait aussi été socialement très active. Sa nécrologie rapporte qu'*elle s'était dévouée généreusement aux œuvres de la paroisse Saint-Édouard, dont elle était une des pionnières, comme dame patronesse (sic) de l'Hospice Morin (un CHSLD de la rue Saint-Vallier), fondatrice de la succursale Madeleine-des-Victoires des Artisans canadiens-français dont elle avait été la présidente durant de nombreuses années. La défunte était également membre des Dames de Sainte-Anne et des Cercles Lacordaire.* Cette implication dans les Cercles Lacordaire a été très importante, notamment en appui à son fils Émilien qui en fut un des orateurs vedettes pendant des années.

En politique, Laura était nationaliste comme son mari, et tous les deux et plusieurs de leurs enfants appuyèrent l'Union nationale de Maurice Duplessis.

Pour clore ce chapitre, le lecteur trouvera une photo de Laura et quelques membres de sa famille, prise vers 1950 (**figure 12, en dernière page**).

6) *Charles Ducharme: activités professionnelles et sociales*

6.1. Exercice de la médecine

Charles est admis à la pratique de la médecine en 1900. Il s'installe d'abord à Longueuil, dans la maison de son père, puis à Coteau-Station à la mi-année 1901; je ne sais rien de sa pratique à ces deux endroits. Il déménage à Montréal au milieu de l'année 1904, et il y exerce sa profession jusqu'à son décès.

Comme médecin de famille traditionnel, il recevait des patients à son bureau à son domicile (8 à 9 heures, 13 à 15 heures, 18 à 20 heures, selon son formulaire de facture). Il faisait aussi des visites, notamment pour des accouchements, de jour comme de nuit. Encore dans les années 1960, je rencontrais souvent à la pharmacie paternelle d'Ahuntsic des gens fiers de me dire qu'ils avaient été mis au monde par mon grand-père.

Pour ses visites, Charles était toujours vêtu d'une redingote et d'un chapeau haut-de-forme. Pendant des années, il a utilisé une voiture hippomobile, mais il acquit tôt une automobile, probablement vers 1915. Le journal qu'il tint de 1934 à son décès évoque de nombreux problèmes mécaniques, mais l'auto représentait quand même un progrès.

Mon père Jean-Paul, qui l'accompagnait souvent dans ses visites, avait gardé des souvenirs horribles de la grippe espagnole de 1919. Les gens décédaient si vite qu'il était difficile de cueillir les défunts; alors des familles demandaient d'échanger un cadavre de quelques jours pour un plus récent. J'écris ces lignes pendant la pandémie causée par le coronavirus, très virulent, dont les conséquences sont à ce jour cependant plus limitées.

Charles avait comme documentation scientifique un petit bouquin de médecine interne de 15 cm x 10 cm x 1,5 cm, dans lequel il avait étudié et qui le suivit toute sa vie. C'est dire le peu de ressources dont il disposait pour ses diagnostics et ses plans de traitement. Laura l'offrit à son petit-fils Jacques au terme de ses études de médecine, en 1954. Charles disait souvent à ses frères Albert et Thomas qu'il ne souhaitait pas que ses fils suivent son exemple, la profession étant trop difficile et trop captivante. Pourtant, il fut très heureux quand son fils Gérard s'inscrivit à la faculté de médecine.

Charles inscrivait les services qu'il rendait dans un grand livre (format 20 cm x 32 cm, 400 pages). Le 6^{ème} livre, seul conservé, débute vers 1928. À partir de 1934, les inscriptions sont de plus en plus sporadiques, la dernière datée du 1^{er} février 1937, bien que Charles continue à payer sa cotisation au Collège des médecins jusqu'en 1938-39. Environ 300 patients différents sont inscrits dans ce cahier. Chaque entrée comporte le nom d'un patient ou d'une famille, l'adresse, la date du service, son coût, et le total dû. Malheureusement, la nature du service n'est pas inscrite. Parfois, les services sont très fréquents, parfois ils sont espacés de plusieurs mois, voire de quelques années.

Au total, l'exercice de la médecine ne l'a certes pas enrichi. Durant la Grande dépression (1929-1939), une partie de sa clientèle ne pouvait tout simplement plus le payer, même si ses tarifs étaient modestes, aussi peu qu'un dollar pour un accouchement, parfois payé en marchandises telle une poche de patates! Certaines lettres conservées témoignent de ces difficultés. Charles recourut à la firme de recouvrement P.M. Beaudoin pour retracer certains clients, sans grand résultat semble-t-il. Pour l'essentiel, il espérait des jours meilleurs pour ses patients et pour lui.

Quand il mourut en septembre 1940, on lui devait environ 11,000 \$. C'est son fils Édouard qui se chargea de la perception des comptes, avec un succès relatif. Les sommes dues étaient souvent de quelques dollars, s'élevant parfois jusqu'à 230 \$. Elles étaient payées petit à petit. Ainsi un M. Majeau, du 5697 Delaroche, paie son compte de 39 \$ daté de 1938-09-03 à raison d'un ou deux dollars par mois jusqu'en mai 1941. Eugène Raymond, du 6644 Boyer, paie sa dette de 64 \$ de la même façon, effectuant un dernier paiement de deux dollars en avril 1944. Mais il est probable que la majorité des sommes dues ne furent jamais perçues.

La plupart des clients de Charles étaient Québécois de souche, quelques-uns d'origine italienne, et quelques autres anglo-saxons. Je n'ai trouvé aucune personnalité connue dans son livre de compte. Les patients demeuraient pour la plupart entre les rues Saint-Laurent et Papineau, d'une part, et entre Rosemont et Jean-Talon, d'autre part. Ceci est logique, considérant la localisation de son bureau. Toutefois, certains résidaient beaucoup plus loin, par exemple :

- Octave Chabot, du 3699 avenue Verdun, Verdun;
- Wilfrid Brault, du 346 Gordon, Verdun;
- Joseph Marquis du 10478 Delorimier, Ahuntsic;
- Albert Gauthier du 10739 Grande-Allée, Ahuntsic;
- Édouard Malo, du 5030 Gouin est, Montréal-Nord.

6.2 Activités sociales

Je l'ai dit, Charles était nationaliste et conservateur, comme son épouse, et tous deux furent partisans de l'Union nationale de Maurice Duplessis. Sa nécrologie nous apprend que, *comme marguillier, il avait toujours pris une part active aux organisations d'œuvres paroissiales, qu'il avait été l'un des membres fondateurs de la section Saint-Édouard de la Société Saint-Jean-Baptiste, dont il avait été trésorier pendant trois ans, qu'il avait été pendant 33 ans médecin examinateur des Forestiers canadiens (cour Saint-Édouard) et secrétaire-trésorier des Artisans canadiens-français (succursale Saint-Édouard)*. Dans ces deux derniers cas, on ne peut parler d'œuvres de bienfaisance: le médecin examinateur d'une compagnie d'assurances était rémunéré pour ses examens.

7) *Anecdotes sur Charles et Théophyta*

Les renseignements qui suivent résultent d'échanges personnels avec leurs enfants, principalement Jean-Paul, Édouard et Irène, et les conjointes de leurs enfants, surtout Jeanne, femme d'Émilien, Éva, femme de Jean-Paul, et Thérèse, femme de Marcel, ainsi qu'avec ceux de leurs petits-enfants qui les ont connus, Gisèle fille d'Émilien, Jacques et Lorraine enfants de Jean-Paul, et quelques autres aussi à l'occasion. Je vous les livre ci-après en vrac. Par ailleurs, j'avais 18 ans quand Théophyta est décédée, elle demeurait près de chez moi, donc je regrette de ne pas l'avoir questionné plus souvent pendant qu'il était encore temps.

La vie familiale

* Pendant ses études universitaires, Charles demeurait dans la résidence de son père, rue Saint-Charles à Longueuil. Celui-ci exigeait cependant qu'il rentre à la maison avant 22:00, à défaut de quoi il trouvait portes closes. Charles devait alors grimper sur le mur qui séparait la propriété paternelle de celle du voisin, utiliser un arbre commodément placé, et péniblement pénétrer par une fenêtre que lui ouvrait une soeur compatissante. Un chien agressif sévissait dans la cour du voisin, et Charles développa pour ces animaux une aversion profonde, léguée à plusieurs de ses enfants. Selon mon père Jean-Paul, c'est dans ces conditions qu'il fréquenta Laura.

* Charles était un homme doté d'une forte personnalité, dévoué, généreux, irascible mais qui pardonnait facilement. Théophyta de son côté était très tolérante avec ses enfants. Elle se mettait parfois à genoux devant eux pour leur dire «*je vous demande en grâce de rester tranquilles*», sans beaucoup de succès, mais au final elle les protégeait des foudres de leur père et prenait souvent leur parti. C'est ainsi que Charles finit par accepter, de guerre lasse, que ses enfants plus jeunes, Jean-Louis et Marcel, ne terminent pas leurs études classiques. Irène apporte cependant un autre point de vue: selon elle, Charles ayant souffert de la crise économique et étant tombé malade à la même période, il n'avait plus les moyens de financer les études d'Édouard, Irène, Jean-Louis et Marcel.

* Théophyta adorait la radio, notamment les radio-romans vedettes de l'époque, *Rue principale*, *Un homme et son péché*, *Jeunesse dorée* etc., et les émissions de variété comme *Les joyeux troubadours*. Comme beaucoup de personnes âgées, comme tout le monde en fait, elle fut émerveillée à l'arrivée de la télévision à l'automne 1952. Ce nouveau média lui apportait l'équivalent de ses émissions radiophoniques préférées, les radio-romans devenus télé-romans, à un moment de sa vie où ses sorties devenaient rares. Ses enfants lui avaient acheté dès l'automne 1952 un téléviseur, et je vis mes premières émissions chez elle, rue Clark, où j'arrêtais en revenant du collège en fin d'après-midi, parfois avec des amis. C'est peut-être audacieux de l'affirmer, mais je crois qu'elle soupçonnait que les personnages des émissions pouvaient la voir dans son salon.

* Une anecdote qui évoque les mentalités de l'époque: mes parents, mariés en 1929, n'avaient pas d'auto. Alors ils firent leur voyage de noces à New-York en auto, avec les Charles et Laura. On était à quelques jours du début de la Grande dépression.

* L'église Saint-Thomas-Apôtre était située tout près de la maison de la rue Clark. Alors après la messe du dimanche, plusieurs membres de la famille s'y retrouvaient (oncles, cousins, etc.) pour déjeuner. Ce déjeuner était généreux: rôti de porc frais, tourtières, gâteaux, etc. Plus tard, j'ai réalisé que ces visites imposaient des obligations indues à Édouard et Irène, qui demeuraient avec leur mère. J'ai posé la question à Irène bien plus tard. Sa réponse m'a étonné: Édouard et elle aimaient ces rencontres familiales.

* Théophyta était une excellente cuisinière, et elle avait l'habitude de cuisiner en grande quantité pour nourrir toute sa famille. Même quand elle vécut uniquement avec Irène et Édouard, elle ne perdit pas cette habitude: elle ne faisait jamais moins de deux ou trois gâteaux à la fois. Ses repas du temps des Fêtes étaient gargantuesques.

La religion

* Charles et Laura étaient très pieux. Ainsi j'ai trouvé, dans les documents laissés par Irène à son décès, trois parchemins avec photos: une bénédiction du pape Pie XI datée du 1923-08-18 adressée au Dr. J.C. Ducharme et sa famille, une bénédiction du pape Pie XII datée du 1956-09-07 adressée à Mme J.C. Ducharme, et enfin une bénédiction du pape Jean XXIII datée du 1961-08-10, adressée à Édouard et Irène.

* Théophyta ne manquait jamais de faire régulièrement ses dévotions, et notamment son chapelet quotidien. Une balade en auto avec elle, Édouard étant au volant, débutait toujours par la récitation d'un chapelet ou même d'un rosaire (trois chapelets à la suite!). Heureusement, elle se terminait habituellement par un arrêt pour déguster un cornet de crème glacée. Des promenades que j'ai vécues personnellement.

Souvenirs du Jour de l'An

* Lorraine raconte l'un des derniers Jours de l'An de Charles, donc vers 1939 ou avant: *«nous les enfants étions réunis dans la salle d'attente de son bureau, et mes cousins accroupis par terre me faisait tourner en rond et comme ma robe se soulevait, ils se mourraient de rire; pas moi!»* Jacques confirme: *«Jean-Charles entre autres était très excité et il frappait avec un maillet sur une boîte de carton. Il avait failli frapper quelqu'un sur la tête et un oncle est intervenu pour arrêter cela»*.

* Jacques raconte un événement survenu lors d'un autre Jour de l'An, en 1940 ou 1941 : *«Jean-Louis avait offert une belle montre à sa blonde Éliane. Alors un de ses frères a mis son grain de sel: "T'as poissonné, mon Jean-Louis", soulevant probablement les rires des autres, ce qui a ulcéré Éliane et probablement Jean-Louis. Semble-t-il qu'Éliane l'a eu sur le cœur longtemps»*.

* Lorraine raconte aussi: *«vers 1941 ou 1942, alors que grand-maman et ses enfants avaient déménagé rue Christophe-Colomb, nous étions si nombreux que nous les enfants avons mangé les premiers, et qu'avant de servir les adultes, nous avons aidé tante Irène et d'autres à laver et à essuyer la vaisselle. Et moi, j'ai eu le malheur de briser un verre à vin très fin et très beau. Je me suis fait disputer : on m'a retiré le linge de vaisselle des mains et on m'a envoyée dans une autre pièce».*

* Au Jour de l'An 1945 à Cité Jardin, une tempête fut si intense que la plupart des invités dormirent sur place, éparpillés ici et là! Lorraine raconte encore : *«nous étions partis en tramway de la rue De Lorimier. Un coup arrivé là, les garçons Jean, Jacques et d'autres, ont aidé à sortir les autos de nos oncles (ceux qui en avaient) des bancs de neige; ils sont rentrés mouillés, gelés, fatigués, mais ils avaient eu du plaisir. Le repas a dû être encore meilleur».* Jacques confirme: *«Je me souviens de cette fameuse tempête, j'étais tombé dans une mare d'eau en poussant une auto. J'étais complètement mouillé. Édouard m'avait prêté un pantalon trop grand pour moi».*

* Un autre Jour de l'An, vers 1951 ou 1952, a failli se terminer d'une façon tragique, et je m'en souviens parce que je fus le premier affecté: *«la fête avait commencé en après-midi et, comme d'habitude, la bouffe était abondante et variée, et tous ont commencé à manger de bon appétit. Soudain, peu après le repas, j'ai commencé à vomir et à me sentir très mal. Rapidement, plusieurs autres personnes ont ressenti les mêmes malaises. Ça tombait comme des mouches. Oncle Gérard, médecin, et Jacques, étudiant en médecine, étaient parmi les seuls qui n'étaient pas malades. Gérard a envoyé Jean-Louis et sa femme Éliane à l'hôpital. Jacques m'a ramené à la maison avec papa et maman, très malades aussi, mais il a fait rapidement appel au Dr Millette, un ami de la famille. Jacques raconte : «le Dr Millette est venu à la maison, a traité avec succès tout ce monde sans infirmière, sans soluté, et il n'a pas transféré de patients à l'hôpital. De son côté, Gisèle rapporte : «Nous demeurions rue Casgrain, coin Villeray et, pour prendre un peu d'air frais, comme nous n'avions pas d'auto, nous avons marché jusqu'à la maison. Chemin faisant je vomissais sur le trottoir et lorsque nous croisons un passant, maman disait à haute voix "C'est sûrement la mayonnaise dans les sandwiches" car elle ne voulait que les gens pensent que j'étais ivre!»*

Que s'était-il passé ? Selon Lorraine: *«je me souviens que la veille, Irène, Gisèle et moi avons fait les sandwiches, avec la mayonnaise préparée par grand-maman, qui ont été mises au froid sur la galerie. Mais la température a été douce cette nuit-là. Jacques explique: «grand-maman avait un furoncle à un doigt. Ces furoncles bourrés de staphylocoques dorés sont une des causes fréquentes de ces gastro-entérites qui peuvent être impressionnantes parce qu'elles se produisent tôt après l'ingestion de l'aliment contaminé, et quelles peuvent être sévères».* Pourquoi plusieurs ont-ils été épargnés ? Tout simplement parce qu'ils n'avaient pas mangé de ces sandwiches.

Parmi mes souvenirs du Jour de l'An, je ne peux oublier les parties de cartes que mon père et ses cinq frères disputaient, à la fin des années 1940. Ils jouaient au *coeur*, un jeu simple, très peu coûteux, qui permettait de parler beaucoup, ce dont ils ne se privaient pas. Ils étaient tous de gros fumeurs, et je me souviens de l'épaisse couche de fumée qui remplissait bientôt la salle à dîner. Au point où je préférais ouvrir une fenêtre pour respirer l'air pur, même s'il faisait froid. J'en ai conservé un solide dédain de la cigarette.

Divers

Bien des choses ont changé entre le début et la fin du vingtième siècle. On en a déjà vu quelques-unes dans ce chapitre. Ainsi, la coutume voulait que le corps du défunt soit exposé à son domicile et que la veuve n'assiste pas aux funérailles de son mari, ce qui a été respecté au décès de Charles en 1940. Vingt ans plus tard, au décès de Laura, cela ne se faisait plus. De même, dans les deux cas, il y a eu des droits de succession à payer, qui ont été éliminés par la suite.

À l'angle des rues Beaubien et Saint-Hubert, donc à quelques pas du 775 Beaubien, se trouvait le magasin à rayons Corbeil. Charles et Laura étaient bien sûr des clients réguliers de ce commerce populaire. Chose curieuse, c'est Charles qui selon Éva se chargeait des achats, y compris de la lingerie de Laura.

Quelques mots sur les funérailles de Charles. Jacques raconte *«Je me souviens du fou rire qui nous a secoués, nous les petits fils de grand-papa, Jean-Charles, Jean et moi, au grand dam de papa. Le cortège était parti de sa maison, rue Beaubien entre St Hubert et Chateaubriand, pour se rendre à l'église Saint-Édouard, angle Beaubien et Saint-Denis (215 mètres à l'ouest), car il avait été exposé à son domicile. Nous étions tous les trois au premier rang derrière le corbillard. Dernière nous, suivaient papa avec ses frères. Jean-Charles avait remarqué qu'à chaque pas le pare-chocs du corbillard nous renvoyait l'image d'un grand pied avec une petite tête plus loin. D'où le fou rire. Les gens debout sur le trottoir pensaient que nous étions en pleurs. Papa s'est aperçu que nous rions comme des fous et est venu nous arrêter. Nous avions tous les trois dix ans à l'époque, et je devrais avoir plus de souvenirs de sa mort, mais j'ai beau me gratter la tête, ça ne me revient pas»*.

Une autre chose disparue, les permis de possession d'un appareil de radio. Cette *licence de poste radiorécepteur privé*, émise par le gouvernement fédéral, était exigible certainement depuis la guerre 1939-1945, mais peut-être avant, et même après. Le 1952-05-14, Laura (Mme J.C. Ducharme), a donc payé 2,50 \$ pour un permis dont l'échéance se situait le 1953-03-31. Pourquoi ce document a-t-il été conservé par Irène, je ne sais pas. Cette exigence a dû cesser peu après, car je n'en avais jamais entendu parler.

8) Progéniture

Nous avons vu que Théophyta a eu, de son premier mariage avec Georges Malépart, deux enfants décédés très jeunes, et 12 de son second mariage avec Charles Ducharme. J'ai bien connu mes oncles et mes tantes issus du second mariage, sauf ceux qui sont décédés en bas âge. Je donne sur ceux que j'ai connus quelques informations sommaires, sauf pour Édouard et Irène, sur lesquels je donne un peu plus de détails car personne ne racontera leurs vies sans doute. Il appartiendra à ceux de mes cousins et cousines qui le désirent de compléter l'histoire de leur propre famille.

1^{ère} famille de Théophyta.

1) Marie-Yvonne Malépart, née le 1897-09-06 à Montréal, baptisée le lendemain en l'église Notre-Dame. Elle y décède le 1898-07-27 et est inhumée le 29 au cimetière NDDN, dans le terrain P-02863 de son arrière-grand-père Gédéon Aubé.

2) Joseph-Georges-Gilles Malépart, né le 1899-04-06 à Montréal, baptisé le même jour en l'église Notre-Dame. Il y décède le 1899-08-19 et est inhumé le 22 dans le même terrain que sa soeur aînée, où son père avait aussi été inhumé l'année précédente.

2^{ème} famille de Théophyta.

1) Charles-Émilien, né le 1902-09-19 à Côteau-Station, baptisé le surlendemain en l'église Saint-Médard; ses parrain et marraine sont ses grands-parents paternels, Joseph Ducharme et Émilienne Laramée. Il épouse Jeanne Dumoulin le 1927-05-04 dans l'église de son village, Sainte-Scholastique, et qu'il avait rencontrée vers 1915 à Saint-Placide où leurs familles passaient l'été. Trois enfants sont issus de cette union: Gisèle (1928-04-20), Jean (1930-04-20), et Suzanne (1935-08-13). Émilien décède le 1951-05-02 à Montréal et est inhumé le 05 dans le terrain de son père au cimetière NDDN. Son épouse lui survit 49 ans et elle décède le 2000-05-26; elle est inhumée le 30 au même endroit que son mari.

Du peu que j'ai connu d'Émilien, je retiens qu'il était un homme chaleureux et vif d'esprit. Extrêmement brillant selon tous ceux qui l'ont connu, orateur remarquable, il fut reçu notaire en 1926 et connut un début de carrière très prometteur. Il fût ralenti d'abord par la Grande dépression, qui stoppa net les transactions immobilières, puis par une santé fragile. Il cessa d'exercer sa profession vers 1944, mais continua cependant de prononcer de multiples conférences notamment pour les Cercles Lacordaire, ce qui lui valut des funérailles impressionnantes tant par la quantité que par la qualité des assistants.

2) Jean-Paul, né le 1904-01-14 à Côteau-Station, baptisé le même jour en l'église Saint-Médard; ses parrain et marraine sont ses grands-parents maternels, Jean-Baptiste Guilbeault et Léonie Aubé. Il épouse la montréalaise Éva Roy le 1929-04-17 en l'église Notre-Dame de Montréal. Le couple aura quatre enfants: Jacques (1930-03-15), Lorraine (1931-11-14), Robert (1935-1935), et Pierre (1942-04-27).

Devenu pharmacien tardivement, en 1942, Jean-Paul acquiert en 1944 une pharmacie à Ahuntsic, qu'il opérera jusqu'en 1971. Il décède le 1998-06-08 à Laval et il est inhumé le 11 à NDDN, dans le terrain R-01220 de ses beaux-parents Roy. Éva décède le 2001-10-22 à Laval et elle est inhumée le 11 au même endroit que son mari. Leur histoire sera racontée ultérieurement dans un ouvrage distinct, pour le bénéfice de leurs-enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et maintenant arrière-arrière-petits-enfants

3) Marie-Caroline-Marguerite, née le 1905-02-02, baptisée le lendemain; ses parrain et marraine sont son oncle Albert Ducharme et Caroline Ducharme, sa grande-tante. Elle décède le 2005-07-12 et est inhumée le 14 à NDDN dans le terrain P-02863 de son arrière-grand-père Gédéon Aubé. La sépulture est au registre de la paroisse Notre-Dame.

4) Marie-Louise-Marguerite-Gabrielle, née et baptisée le 1906-03-04; ses parrain et marraine sont Thomas et Marie-Louise Ducharme, son oncle et sa tante. Elle épouse le 1928-12-27 à Saint-Édouard, Raymond Labrosse, professeur puis militaire originaire de Plantagenet ON. Le couple aura quatre enfants en moins de 4 ans: Jean-Charles (1930-02-04 / 1949-10-12), Raymond (1931-08-31), Yvette (1932-10-05) et Claude (1933-11-04 / 2012-04-27). Marguerite décède le 1944-03-04, le jour de son 38^e anniversaire, et elle inhumée le 07 à NDDN. Son mari se remarie en 1945 à Québec; il y décède en 1965.

Le couple ne semble pas avoir bien fonctionné après la naissance des enfants. Marguerite entreprit en octobre 1934 des démarches en vue d'une séparation légale. Ces démarches se sont étendues sur un an, mais il semble y avoir eu réconciliation en novembre 1935. Marguerite était la soeur cadette de mon père Jean-Paul, qui l'aimait beaucoup et fût très affecté par son décès. J'ai connu un seul de leurs enfants, Claude, qui a passé quelques années à Montréal au début des années 1950, avant de s'installer à Québec, où il épouse Mariette Paradis le 1958-01-07 en l'église Saint-Roch. Mariette décède en 2008 et Claude en 2012. Son aîné, Jean-Charles, fut tué accidentellement par un policier dans des circonstances tragiques qui firent les manchettes des journaux⁴.

5) Marie-Marguerite-Florence, née le 1908-06-18, baptisée le surlendemain; ses parrain et marraine sont son grand-oncle Herménégilde Aubé et son épouse Delphine Pominville. Elle épouse un fonctionnaire de la ville de Montréal, Claude Jérôme, le 1936-11-11 à Saint-Édouard. Ils auront 3 enfants: Denise (1938-10-21 / 2016-02-05), Pierre (1942-04-30), et Louise (1945). Ils s'installent à Laval vers 1956; Florence y décède le 1982-04-18, et son mari le 1986-08-22. J'ai bien connu tous les enfants du couple.

4 Notamment dans *La Patrie* du 1949-10-12 (pages 3 et 23)

6) Albert-Gérard-Denis, né le 1910-04-14 et baptisé le 18; ses parrain et marraine sont Albert et Rose-Anna Ducharme, son oncle et sa tante. Il décède le 1910-08-19 et est inhumé le 21 à NDDN dans le terrain P-02863 son arrière-grand-père Gédéon Aubé. La sépulture est au registre de la paroisse Notre-Dame.

7) Timothée-Louis-Gérard, né le 1911-12-13, baptisé le 17; ses parrain et marraine sont Timothée Delisle, époux de sa tante et marraine Rose-Anna Ducharme. Il épouse Françoise Forest à la cathédrale Marie-Reine-du Monde de Montréal le 1940-05-07, quelques mois avant le décès de son père. Le couple a deux enfants que je connais bien, Hélène (1941-05-04) et Gérard *fils* (1943-10-23). Gérard *père* décède le 1977-12-11 à Montréal, quelques jours avant son anniversaire, et il est inhumé le 14 à NDDN dans le terrain I-01088. Françoise décède le 2005-09-07 et elle y est inhumée le 12.

Médecin en 1938, spécialisé en obstétrique, ayant développé une clientèle importante, Gérard investit vers 1950 dans une taverne dont il confie la gérance à son frère Jean-Louis. C'était un homme imposant, grand et costaud, très cultivé. Gérard et Françoise ont fait de nombreux voyages en Europe, notamment avec Jean-Paul et Éva.

8) Joseph-Albert-Yvon, né le 1913-06-04, baptisé le 05, ses parrain et marraine sont son oncle, Albert Ducharme, et Yvonne Benoit, épouse d'un autre oncle, Thomas Ducharme. Il décède le 1913-10-19 et est inhumé le 21 à NDDN dans le terrain P-02863 de son arrière-grand-père Gédéon Aubé. La sépulture est au registre de la paroisse Notre-Dame.

9) Alphonse-Édouard, né le 1914-07-04 et baptisé le surlendemain; ses parrain et marraine sont son frère Émilien et sa soeur Marguerite. Il fréquente certainement l'école paroissiale, puis le *Collège de Montréal* de 1927 à 1930, et peut-être une autre institution jusqu'en 1933. Le 1933-08-01, il entre au noviciat des Oblats, qu'il quitte en mai 1934. Il complète un baccalauréat es arts en 1936 et, le 1936-09-15, il fait son entrée au *Grand séminaire de Montréal*, où il reste un an ou deux.

Selon les annuaires Lovell, il enseigne en 1940 à l'école Saint-Louis, en 1950 à l'école Mont-Carmel, et en 1953 à l'école Saint-Hélène, où il termine sa carrière en 1971 comme principal d'école (on dit aujourd'hui directeur). Ma belle-soeur Monique, qui a enseigné dans cette école, confirme qu'il était très apprécié. Il apportait notamment de la nourriture pour les enfants qui n'avaient pas déjeuné. Selon Jean-Paul, la *Commission des écoles catholiques de Montréal* (CECM) lui assignait des mandats difficiles, comptant sur ses qualités et surtout son dévouement. Il poursuivit aussi des études de niveau supérieur. Ainsi, il présente en 1950 à la *Faculté des lettres de l'Université de Montréal* une thèse dont j'ai un exemplaire sur le poète québécois Nérée Beauchemin (1850-1931) et obtient le titre de *Maître ès arts*. Il a longtemps été impliqué dans les Cercles Lacordaire, et en février 1962, il était encore membre de l'exécutif de cet organisme.

À l'été 1962, Édouard effectue un séjour de deux mois en Afrique, dont l'objectif principal était la tenue de stages de perfectionnement pour les enseignants du Gabon, un objectif qui ne semble pas avoir été atteint.

Malheureusement, quelques mois après sa retraite, il est tué à Valdepenas, en Espagne le 1971-09-17, lorsqu'un lourd camion heurte l'autobus de touristes dans lequel il prenait place. Il est inhumé le 1971-09-28 dans le terrain de son père au cimetière NDDN. Lui seul aurait eu le temps et surtout le désir de favoriser des rencontres familiales.

10) Jean-Louis, né le 1915-12-09, baptisé le 12; ses parrain et marraine sont son frère Jean-Paul et sa soeur Florence. Il épouse Éliane Coté le 1942-06-24 en l'église Saint-Ambroise. Fonctionnaire à son mariage, il devient gérant de la taverne de son frère Gérard dans les années 1950, jusqu'à son décès, survenu le 1965-07-04 à l'âge de 49 ans. Éliane lui survit jusqu'au 2010-03-16; je ne sais pas où ils sont inhumés. Il semble que ce couple sans enfant n'ait pas été très heureux.

11) Marie-Marguerite-Irène, née le 1917-08-04, baptisée le même jour; ses parrain et marraine sont Apolydore Chevrier et Irène Boire son épouse, amis de la famille dont je ne sais rien. Je l'ai bien connue, d'abord parce qu'elle demeurait près de chez-nous, avec sa mère et son frère Édouard, et ensuite parce que j'ai agi avec la cousine Claire comme mandataire pendant les dernières années de sa vie, et liquidateur de sa succession. C'est d'elle que j'ai reçu plusieurs des documents utilisés pour ce chapitre.

Irène a fait ses études d'abord au couvent de Ville-Saint-Laurent des Sœurs de Sainte-Croix, sans doute comme pensionnaire. Elle y a obtenu deux diplômes, le premier en 1928 et le second en 1930. Par la suite, elle a poursuivi jusqu'en 1933 des études dans sa paroisse, à l'école Saint-Édouard, où elle a aussi obtenu deux diplômes, en 1931 et 1933. Même très âgée, elle déplorait ne pas avoir pu poursuivre des études avancées comme ses frères aînés, à cause de la crise économique et des difficultés financières de son père malade.

Après divers emplois, dont quelques mois à la pharmacie de son frère Jean-Paul, elle a été embauchée vers 1950 au service des finances de l'Université de Montréal, où elle a terminé sa carrière en 1983 comme préposée aux prêts et bourses.

Après le décès de son frère Édouard et la vente de la maison de Pont-Viau qu'elle avait reçue en héritage, Irène a demeuré 35 ans dans un très bel appartement, le 608-195 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, qu'elle a quitté en 2007 pour aller dans une résidence, le Manoir Outremont. C'est là que fut célébré son 92^e anniversaire, le 2009-08-04, avec une grande partie de ses neveux et de ses nièces. Après un AVC et une hospitalisation à l'hôpital Royal-Victoria, elle fut admise le 2009-12-20 au CHSLD Saint-Jude à Laval, où elle décéda le 2010-09-18; elle fut inhumée le 2010-10-06 dans le terrain de son père à NDDN.

Irène était une belle femme élégante, grande, sportive (elle excellait au tennis), aimant les jeux de mots et les calembours. Elle m'a racontée avoir eu au moins un amoureux sérieux, un certain Roland Marceau, qui venait la voir à l'Île de Mai les mardis, jeudis, samedis et dimanches en 1941 et 1942, mais qui l'a quittée pour en épouser une autre. Elle avait gardé de lui une médaille d'excellence scolaire. Coté négatif, Irène était soigneuse, mais excessivement méticuleuse et exigeante: il était difficile de la satisfaire. Les préposées du Manoir Outremont déclaraient qu'elles ne pourraient s'occuper d'une seconde résidente demandant autant de soins.

12) Marcel, né le 1920-06-29 et baptisé le lendemain; ses parrain et marraine furent Jean-Adélarde Bélanger et Rose-de-Lima Guilbault, épouse du parrain et soeur de sa mère. Il épouse Thérèse Roy le 1944-10-09 en l'église Saint-Ambroise. Ils eurent 4 enfants: Claire (1946-05-12), Robert (1950-03-04), Claude (1951-02-25) et Lucie (1958-10-29), que j'ai aussi bien connus. Marcel a longtemps travaillé comme cadre à la compagnie Air Liquide Canada. Il décède le 2000-10-20 à Laval et est inhumé le 26 dans le terrain de son père à NDDN. Thérèse l'avait précédée de quelques années, décédée le 1996-07-08 aussi à Laval et avait été inhumée le 20 août au même endroit que son mari.



Figure 12. Photo de famille, prise au début des années 1950. Assis de gauche à droite: Gisèle, Édouard, Irène, Jeanne, Laura. Debout à l'arrière; Suzanne. Collection de l'auteur.

9) *Conclusion*

Durant leurs vies, Charles et Laura ont connu les transformations profondes de notre société, notamment aux plans technique et scientifique. À la naissance de Charles en 1873, le téléphone, l'électricité, l'automobile, l'avion, la radio, n'existaient pas. Au décès de Laura en 1960, toutes ces inventions et bien d'autres, comme la télévision, étaient devenues des réalités.

Ce serait cependant incorrect de croire que cette période n'a été qu'une suite de progrès. Charles et Laura ont traversé deux crises économiques majeures, celles de 1873 à 1899 et de 1929 à 1939, en plus de l'effroyable boucherie qu'a représenté la Première Guerre mondiale, de 1914 à 1919, et la non moins effroyable pandémie qui l'a suivie, la grippe dite espagnole. À part la guerre, à laquelle ni eux-mêmes ni leurs enfants n'ont participé, ces catastrophes et d'autres les ont certainement affectés lourdement.

Certaines choses n'ont pas beaucoup changé pendant la période: les familles nombreuses demeurèrent la norme, surtout en milieu rural ou semi-urbain, comme la domination de l'Église catholique au plan religieux, éducatif, hospitalier, caritatif, et même politique. Les hôpitaux se sont multipliés, ainsi que les institutions d'enseignement, mais l'accès à ces établissements a continué à exclure la majorité de la population. Les femmes ont acquis de haute lutte le droit de vote, mais elles sont restées légalement des mineures, soumises à leur mari pour les décisions importantes de la vie jusque dans les années 1960.

Impliqués dans leur milieu, Charles et Laura ont certainement vécu intensément ces progrès et ces difficultés. Au plan personnel et familial, ils ont certes vécu des beaux moments. Ils possédaient une maison confortable, ont pu acquérir une résidence secondaire et une automobile, et voyager souvent vers New York et la Nouvelle-Angleterre, ce qui n'était pas accessible aux générations précédentes.

Ils ont aussi subi des épreuves qui ne sont pas banales. Charles est mort à 66 ans après une maladie qui l'a cloué au lit pendant 5 ou 6 ans, et les difficultés financières ont assombri ses dernières années. De son côté, Laura a enterré deux maris, cinq enfants en bas âge, deux à l'âge adulte (Marguerite et Émilien), et quatre petits-enfants. Tout au long de leur vie, à tort ou à raison, ils se sont appuyés sur une foi vive qui leur faisait remercier le ciel pour les joies que la vie leur offrait et supporter les épreuves qu'elle leur envoyait.

Je termine ce 8^e et dernier chapitre de ce livre 80 ans après le décès de Charles et 60 ans après celui de Laura. J'ose espérer que certains de leurs enfants et petits-enfants trouveront un intérêt à le lire, et peut-être une incitation à entreprendre la rédaction de la vie de leurs parents ou grands-parents.

Conclusion

Ce qui a été fait

Ce livre raconte l'histoire de huit générations de notre famille, depuis les pionniers Pierre Charron et Catherine Pillard jusqu'à mes grands-parents, Charles Ducharme et Théophyta-Laura Guilbeault. Bien sûr, il présente un seul des rameaux issus du couple de pionniers. Il en existe des centaines, sinon des milliers d'autres, répartis un peu partout en Amérique du Nord et probablement ailleurs aussi.

Ce travail a requis une somme considérable de travail, bien plus que je ne l'aurais cru quand je l'ai entrepris. Il a impliqué des recherches dans les registres paroissiaux de plusieurs paroisses et dans les greffes de nombreux notaires, dans les archives publiques, et dans diverses monographies. En plus, évidemment de la cueillette des photos et documents conservés dans ma famille.

En second lieu, ce qui a été le plus exigeant a été la rédaction des huit chapitres qui constituent ce volume, auquel j'ai consacré l'essentiel de mon temps de retraité au cours des trois dernières années. Pour un résultat qui aurait certainement pu être meilleur, certainement. J'ai examiné deux fois chaque information, vérifié l'orthographe, soigné mon style, mais chaque relecture a conduit à la découverte d'erreurs et de coquilles. Il doit en rester encore!

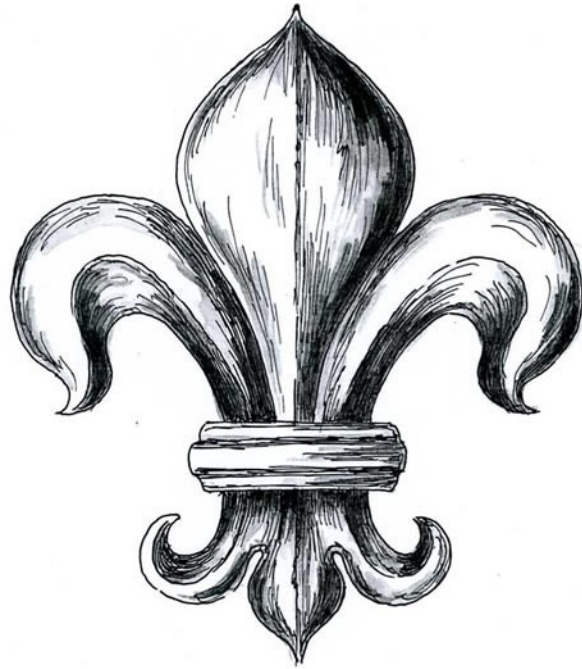
Ce qui resterait à faire.

Les documents produits par notre société au fil des siècles sont de plus en plus facilement accessibles par Internet, réduisant ainsi le temps qui devait être consacré aux déplacements. C'est évidemment un avantage, mais aussi un inconvénient: tout au long de mes recherches, j'ai toujours eu l'impression qu'il était possible de dépouiller d'autres sources ou de consulter d'autres documents. Ainsi, je n'ai pas consulté (ou si peu) les archives judiciaires; or, en trois siècles, il est impossible qu'aucun des ancêtres n'ait eu de démêlés avec la justice. J'ose espérer qu'un autre chercheur trouvera le temps de se pencher sur ces faits qui font aussi partie de la vie. De même, on perd occasionnellement la trace d'un ou d'une ancêtre; des recherches plus poussées aux États-Unis permettrait peut-être de les localiser.

N'étant pas éternel, il m'a fallu un jour mettre un point final à cette rédaction, même imparfaite, et ce jour est arrivé. J'espère aussi que d'autres chercheurs, issus d'autres rameaux, s'inspireront du présent ouvrage un jour. Pour ma part, j'espère pouvoir maintenant me consacrer à l'histoire de la génération qui m'a précédée, puis à la mienne, et à celle des mes ancêtres du côté maternel.

En attendant, bonne lecture !

Pierre Ducharme
Laval, Québec
Juin 2020



Tous droits réservés

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-922801-10-1